Tome 99 Année 1978

I.S.S.N. 0755-2483

# Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du LOT

## LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

*SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE*
FONDÉE EN 1872

Tome 99

Année 1978

*Ce document, numérisé avec le soutien de la BNF est également en ligne sur Gallica*

# IN MEMORIAM

# ANDRÉ DAVID 1906-1977

André David n'est plus ! En une brève mais dure maladie, un mal implacable à eu raison de cet homme, doté pourtant d'une condition physique rare. Avec lui disparaît une figure marquante de la spéléologie lotoise. On lui doit de nombreuses découvertes, mais son nom restera attaché à la grotte de Pech-Merle qu'il découvrit en 1922 avec son camarade Dutertre.

C'était un homme hors du commun. Sous un aspect fruste et renfermé se cachait une nature généreuse et une grande érudition. Le bon sens était un de ses attributs essentiels, mais il avait la chance de posséder une intuition exceptionnelle qu'il utilisait avec beaucoup d'intelligence. Pour certains il restera peut-être quelqu'un d'insondable, assez mystérieux. Pour d'autres, plus simplement un « caussenard » Quercynois au visage buriné par le grand air, au regard vif, avec le légendaire béret couvrant difficilement une abondante chevelure blanche, et sur ses lèvres l'éternelle cigarette, toujours éteinte. Pour les générations futures il restera un modèle de courage et de persévérance. Mais ce qui nous donne le plus à réfléchir, c'est surtout la leçon de modestie qu'il nous laisse. Il aurait eu cent fois l'occasion de se faire connaître du grand public. Pourtant il a su rester lui-même toute sa vie et vivre simplement dans son village avec ses voisins, ses amis. Il a grandement contribué à faire du Quercy la « Terre des Merveilles » en lui apportant un de

ses plus beaux fleurons, Pech-Merle. Il aurait mérité les citations officielles et les décorations, mais il n'était pas homme à solliciter les honneurs. L'estime et la reconnaissance de quelques vrais amis lui suffisaient largement.

Son caractère entier rebutait les indiscrets. Seuls ceux qui avaient su se faire accepter profitaient de sa *grande érudition* et connaissaient la formation intellectuelle qu'il avait su se forger. Il était un peu comme ces durs lapiaz du causse qui cachent des merveilles, accessibles seulement à ceux qui ont la patience de longues et souvent décourageantes recherches souterraines.

Mais, quelle que soit l'opinion que les hommes pouvaient avoir de lui, il ne laissait personne indifférent. Il était membre de la Société des Etudes du Lot. Sa disparition prématurée est profondément ressentie par nous tous. Avec lui nous perdons un personnage directement lié au patrimoine culturel lotois, mais également et surtout un ami fidèle et sincère.

M. Abad, Président du Comité Départemental
de Spéléologie du Lot.

# LE REPEUPLEMENT DE LACHAPELLE-AUZAC AU XV^e SIÈCLE

On voudra bien m'excuser de revenir sur un sujet dont j'ai souvent entretenu la Société : le repeuplement du Quercy au lendemain de la guerre de Cent ans. Grâce à Mademoiselle M.S. de Nucé de Lamothe qui a bien voulu me faire parvenir des photocopies de plusieurs actes conservés dans ses archives familiales, nous pouvons désormais ajouter Lachapelle-Auzac aux 165 « lieux », situés aujourd'hui dans le département du Lot, qui furent réoccupés au moyen d'un accensement collectif.

Cet arrentement est parvenu jusqu'à nous sous la forme d'une copie établie, nous dit M^lle de Nucé, à la fin du XVII^e siècle pour Jean de Nucé. En effet, ce juriste s'occupa d'un procès opposant la communauté de Lachapelle-Auzac au sieur des Essarts chargé du recouvrement de la taxe du huitième denier sur les biens ecclésiastiques en exécution d'une déclaration royale d'octobre 1675.

*L'acte d'inféodation.*

Le 16 août 1458, Gui d'Orniac, camérier du monastère d'Aurillac, doyen et administrateur perpétuel, d'autorité apostolique, du monastère et doyenné conventuel de Souillac, considérant l'intérêt bien compris de son bénéfice, accense (1) à une quinzaine de paysans le lieu et la paroisse de Lachapelle-Auzac (2) avec tous ses mas et bories, ses pâturages et ses marécages, sur toute l'étendue de la juridiction du doyenné. Ces biens sont concédés aux nouveaux habitants *pro indiviso*. Malgré les lacunes que présente la copie — la grosse originale était peut-être déjà défectueuse lors de la transcription — on est assuré qu'à l'origine il était prévu quarante pagésies. En effet, Antoine Boria et les siens devaient recevoir la moitié et Joanatus de Portal la totalité d'une quarantième partie de Lachapelle-Auzac. Reprenant la description des biens inféodés, le notaire ajoute à l'énumération précédente les maisons, les casals, les « ayrals couverts », les granges, les écuries, les terres, les bois et les eaux qui appartiennent désormais aux habitants comme *veros pagesios et dominos utiles*. Pour la propriété bâtie, il ne convient pas d'attacher grande importance à ces précisions qui ont pour but principal d'allonger l'ordonnée.

Il est difficile de retrouver avec beaucoup de précision les limites de la seigneurie au moyen des confronts indiqués : on part de la fontaine du Boulet, puis on longe le ruisseau de la Borrèze aussi loin que s'étend la juridiction du doyen, ce que nous ignorons évidemment, puis on suit le ruisseau de Blagour (forme ancienne *Blaugor*) qui, à cet endroit, sépare Lachapelle des terres du mas de Cléjoulx. Confront suivant : le terroir de Bullissen, de la mouvance du seigneur de Lissac et du fach de Rignac, puis on s'enlise dans des confronts imprécis : les terres d'Antoine Giguet et celle d'un habitant de Souillac, Bernard de Fromage dont le lieu concédé est séparé par le chemin du terroir de Grausel (3). Nouvelle limite : le chemin public de Souillac à Martel, un autre chemin à hauteur du mas de Pigeon dit « lou chemin ponhe ? », un autre chemin public allant de Martel au chemin de Salignac et enfin un dernier chemin tendant également vers Salignac. On longe ensuite les terres du lieu et paroisse de Reyrevignes pour revenir au point de départ.

A l'intérieur de ces limites, le doyen se réserve le pré et le moulin de sa mense, non localisés, et le recteur ou plus exactement le vicaire perpétuel de la paroisse d'Auzac, Jean *de Riperia*, sa caminade avec un jardin et autres biens de son église et, en outre, trois sétérées de terre (4). Selon l'usage, ajoutons au paragraphe de la réserve, la justice haute, moyenne et basse du doyen avec le *merum et mixtum imperium*.

Les cens consistent en 200 setiers de blés, mesure de Souillac, soit 100 setiers de froment, 50 de seigle et 50 d'avoine, 20 écus d'or, 40 gelines et 40 journées d'homme ou manœuvres. La redevance en grains procurait au doyen en équivalents modernes 70 hl de froment, 35 de seigle et 70 d'avoine. Nous avons pris pour base les mesures du XVIII^e^ donnant au quarton de Souillac une capacité de 17 l 1/2. Nous avons compté quatre quartons pour chaque setier de froment et de seigle et huit quartons pour le setier d'avoine, valeur insolite, mais nous avons suivi une transaction de 1603 qui évoque la coutume ancienne reconnue par les deux parties. Ces blés sont portables par les habitants aux greniers du doyenné pour la fête de Saint-Julien. A cette occasion, il leur sera distribué une réfection corporelle. Les 20 écus d'or représentant chacun 27 sous et demi sont dus à la Saint-André et les gelines à Noël. Une journée d'homme, non nourri précisons-le, peut être rachetée pour douze deniers, disposition classique.

Bien que certains tenanciers participent à l'accensement pour des quarantièmes, on avait prévu de scinder la rente en vingt « blocs » correspondant aux vingt hommes qui devaient résider dans la juridiction de Lachapelle-Auzac, chacun réglant sa quote-part soit 10 setiers de blés, moitié froment, moitié avoine et seigle, deux gelines

et deux journées d'homme. Le cens en argent n'a pas été mentionné à cette rubrique ; peut être était-il versé en bloc par les représentants de la communauté. En fait, l'acte, est ambigu : les paysans sont solidaires devant le doyen, mais chaque « bloc » se charge du transport des grains au monastère.

Précision intéressante : il y a eu des arrentements antérieurs qui sont cassés à l'occasion de cette nouvelle inféodation. Ces actes éphémères avaient été retenus par le clerc d'un notaire présent à Souillac le 16 août 1458. Cependant, quelques pagès avaient commencé à relever des maisons et remis des terres en culture. Une clause prévoit que ces biens leur demeureront acquis lors du partage, deux prudhommes ayant la charge d'égaliser les lots ou plus exactement de faire en sorte que l'avoir de chacun corresponde effectivement au droit que lui confère l'acte d'inféodation. Enfin, les paysans, devenus après l'investiture *homines* du doyen *et veros pagesios et emphyteotos levantes et cubantes* (5), font leur première reconnaissance.

Ensuite le doyen et les religieux se rassemblent capitulairement, à son de cloche, non dans la salle capitulaire (était-elle en ruine ?) mais dans le chœur de l'église pour ratifier l'instrument passé par Guy d'Orniac. Bien que la copie soit en cet endroit très douteuse, nous donnons les noms de ces moines : frères Aymar... cellérier, Jean de Coczo, sacriste, Jean Bérard, camérier, Jean *de Sania*, aumônier, prieur de Mareuil et de Lamothe (6), Guillaume Bergier, prieur de Loupiac, Vital de Mayres, prieur de Lanzac, Jean de B..., prieur de Versac ou peut-être Veyrac (7), Pierre de Riniac, prieur de *Nazareno* (8), et « Sidone de Almori », prieur de Reyrevignes, formant à eux dix plus des deux-tiers de la communauté.

L'accensement avait été passé dans le monastère de Souillac, près de la tour de la grande porte (9), en présence de noble Guillaume Besac, bourgeois de Tulle et de Me Etienne del Solier, notaire du Pescher, près de Sérilhac (10). Il avait été retenu par Me Antoine Namo, clerc, bachelier es décrets, notaire apostolique et impérial, de Souillac.

Revenons maintenant à ces pionniers que nous avons laissés jusqu'ici dans l'anonymat de l'indivision. S'il faut en croire l'Abbé Pons (11), certains de ces chefs de famille venaient de fort loin. Par malheur, cela n'apparaît pas dans notre copie. Le lieu de départ d'un seul tenancier est connu : Antoine de Mestre, qui occupe le moulin de Lamothe, est originaire de *Vidrinis* (12). Les autres sont B. et Et. d'Entraygues, Etienne de Cléjols (13), B. de La Chapelle, Joanissou Salinier et ses frères, J. Michaudel et ses frères, Etienne Peyrefiche et ses frères, Jean Faiou, Antoine Borie et les siens, Janot de Portal, B. du Noyé et son père, Jean et autre Jean Borie, Jean Ferran et

Jean Malbouyssou. Ces défricheurs ont profondément marqué la toponymie du XVII^e siècle — et aussi celle d'aujourd'hui. On en jugera par cette liste des villages formant la paroisse de Lachapelle-Auzac d'après une délibération du 1^er mai 1678 (14) : Lachapelle, Lablanche, Les Mariotes, Les Joanies, Lachapelle basse, Nogies, Castanet del Bos, Borie, Monjoual, La Guauterie, Lamothe, Moure, Fagou et Peyrefiche. Ajoutons Ferran, dans Rignac, très proche des limites de Lachapelle-Auzac.

*Evolution ultérieure.*

Nous débordons un peu de notre sujet pour essayer d'entrevoir ce qu'il advint par la suite de cet accensement collectif. Une transaction conclue en décembre 1603 (15) entre le représentant de l'abbé Antoine de Thémines et les habitants de Lachapelle met fin à un procès devant le parlement de Bordeaux dont un arrêt du 6 août précédent fait connaître quelques actes antérieurs : l'inféodation du moulin de Moure en 1514 et une transaction du 4 janvier 1537 sur la pension des religieux de Souillac (16). Alors que cet arrêt avait ordonné une répartition de la rente en quarante parts égales, la transaction de 1603, plus favorable aux habitants, les décharge de toute clause de solidarité et par conséquent, met fin à l'indivision, d'ailleurs relative, des rentes seigneuriales. En revanche, disparaît la réfection corporelle, les religieux se refusant à nourrir chaque porteur de quelques cartons ou pugnères. Autre satisfaction pour les moines : chacune des parties s'accorde à reconnaître que, selon les anciens usages, le setier d'avoine de Souillac équivaut à huit quartons. Dernier sujet litigieux : la banalité des moulins. Le bail primordial étant muet sur ce point très important, l'abbé et les pagès se mettront en quête d'instruments justifiant leurs thèses contradictoires.

⁂

On peut dire que l'acte d'inféodation de Lachapelle-Auzac est fidèle au schéma des accensements collectifs quercinois. Sa principale originalité est sans doute d'avoir prévu la levée de la rente en vingt blocs qui, cependant, n'annulaient pas la solidarité générale des habitants. Par ce biais, le doyen de Souillac a peut-être retardé l'institution de syndics ou de consuls chargés de la répartition, de la levée et du paiement de la rente en même temps que des intérêts permanents de la communauté. La réserve seigneuriale est, au départ, très modeste : un moulin et un pré. Elle le demeurera d'ailleurs par la suite. Comme toujours, dans les actes d'inféodation des seigneuries ecclésiastiques, on voit apparaître le vicaire perpétuel pour réserver les droits, ici encore mal connus, de son église.

Que l'accensement collectif de Lachapelle-Auzac ait été précédé par un acte analogue n'a rien d'exceptionnel : on trouve l'équivalent, par exemple à Lentis et à Saint-Médard-Catus où des essais avaient eu lieu quelques mois seulement avant l'instrument définitif.

Si, pour finir, nous jetons un coup d'œil sur la carte des lieux repeuplés du Lot (17), nous voyons s'étendre autour de Souillac la ceinture des « déserts » : Reyrevignes Lachapelle-Auzac, Cuzance, Pinsac et Terregaye, Loupiac, Nadaillac-de-Rouges, Le Roc et Mareuil. Selon une monographie inédite, Bourzoles aurait été repeuplé en 1455. Reste Lanzac dont le sort est inconnu.

En remerciant vivement Mademoiselle de Nucé, nous ferons remarquer, une fois de plus, l'importante contribution que peuvent apporter les archives privées, plus particulièrement — et c'est le cas à Souillac — lorsque les minutes notariales font défaut.

Jean LARTIGAUT.

NOTES

(1) *arrenduavit, assensavit et in perpetuam emphyteosim tradidit penitus et perpetuus...*

(2) *totum locum et parochiam suam dicte ecclesie de Soliaco pertinentem nuncupatum Lachapelle Auzac* (sic).

(3) Le cadastre de Lachapelle-Auzac de 1829 mentionne, outre le lieu-dit Bullissen, situé à l'est du Blagour et au nord de Lamothe, un terroir dit « Le champ de Fromage ».

(4) pour lesquelles il devra payer sa quote-part du cens.

(5) Il y a, à la place de *cubantes, gubernantes* qui n'a pas de sens.

(6) Lamothe de Massaut ou encore de Rouges, aujourd'hui Lamothe-Fénelon.

(7) non identifié. Vayrac (Lot) relevait de l'évêque de Tulle.

(8) Le prieuré de Nazareth était effectivement à la nomination du doyen de Souillac : J.-B. POULBRIÈRE, *Dict. hist. et archéo. des paroisses du diocèse de Tulle*, t. I, Tulle 1894, p. 561. Ce prieuré se trouvait sur le territoire de la commune de Jugeals (Corrèze, ar. et c. Brive).

(9) On ne sait rien de la disposition ancienne des bâtiments monastiques, l'abbaye ayant été reconstruite sous l'Ancien Régime, mais nous sommes désormais assurés qu'une tour en défendait l'entrée principale.

(10) Corrèze, ar. Brive, c. Beynat.

(11) *Souillac*, 1923, p. 65.

(12) peut-être Védrines-Saint-Loup (Cantal, ar. St-Flour, c. Ruines). Ce village avait déjà fourni deux immigrants au Quercy à la même époque.

(13) qui a donné son nom ou pris son surnom d'un village qui formait une petite communauté entre Bourzoles et Lachapelle-Auzac à la veille de la Révolution.

(14) Archives de M. Paul de Nucé de Lamothe, Dourgne (Tarn).

(15) *Ibidem.*

(16) Elle a été retrouvée par M. d'Alauzier aux Archives Nationales, Q¹601. Par cet acte, l'abbé transférait aux religieux divers revenus de sa mense dont les cens de Lachapelle-Auzac.

(17) Dans notre thèse, à paraître en 1978 : *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent ans* (v. 1440 — v. 1500).

# VENALITE ET TRAFIC DES GRADES A L'UNIVERSITE DE CAHORS AU XVIIIe SIECLE

## (PROBLEMES METHODOLOGIQUES ET SOLUTION HEURISTIQUE)

par Patrick FERTÉ

### *LES ABUS DEMONTRABLES PAR METHODES DISCURSIVES*

Parmi les défauts qui défiguraient le corps exsangue de l'Université de Cahors au XVIIIe siècle, comme, d'ailleurs, la plupart de ses consœurs, la vénalité n'était certainement pas un des moindres. Pourtant les abus majeurs ne manquaient pas.

Qu'il s'agît de l'absentéisme des étudiants, de la contravention aux règlements fixant des interstices assez larges entre les différentes graduations ; qu'il s'agît de la désuétude où était tombée la maîtrise ès-arts pourtant exigée par les règlements comme préalable indispensable aux trois graduations supérieures, du blocage des trois soutenances en quelques jours, ou encore des cabales aux concours pour les régences et de l'hérédité de fait des chaires, l'Université de Cahors cumulait ces chancres et s'exposa à un réquisitoire si lourd et si justifié que nul ne voulut plaider sa cause, en dehors des accusés quercynois : par un acte d'euthanasie occasionné sans aucun doute par des cabales, probablement d'origine jésuite, l'institution moribonde fut, comme on sait, condamnée sans appel en 1751.

Cependant pour tous ces abus scandaleux quoique courants, les voies discursives m'ont permis, au cours de mon autopsie (1) de reconstituer des preuves formelles et d'élaborer un dossier à charge circonstancié et quasi-indéfendable.

Ainsi, c'est par l'analyse statistique des registres d'immatriculations, de graduations et de « *testificationes* » pour un échantillon décennal (de 1740 à 1750) que j'ai pu prouver l'abandon normalisé de la maîtrise ès-arts et l'exigence toute relative par les professeurs du nombre d'inscriptions requis pour les graduations, de même que l'acceptation de la soutenance quasi-simultanée de la trilogie baccalauréat-licence-doctorat (2).

C'est en superposant la généalogie des professeurs et la succession des titulaires des chaires qu'on peut démontrer l'hérédité des chaires et le « gendrisme » (3).

Les lettres que j'ai retrouvées, par une chance rare, dans la correspondance de la famille quercynoise d'Hauteserre, vinrent à l'appui de cette démonstration : l'abbé cadurcien d'Hauteserre fait en 1742 et 1743 des démarches feutrées auprès de la reine Marie Leczinska pour usurper une chaire de Droit à Cahors en faveur de son neveu ; ensuite, devant l'opposition catégorique du chancelier D'Aguesseau, il parvient en dernier ressort à soudoyer le jury toulousain pour une régence dans la ville palladienne (4).

C'est encore par le raisonnement que, récemment, au Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Pyrénées-Languedoc-Gascogne, tenu en juin 1977 à Cahors, j'ai pu déceler et reconstituer le plan frauduleux échaffaudé et réalisé par un docteur agrégé de Droit cadurcien, Jacques Berrié (par ailleurs tête de Turc de la satire occitane *Scatabronda* (5), anti-universitaire) pour installer à sa place son gendre, un simple médecin sans le moindre rudiment de science juridique, après lui avoir obtenu en quelques jours le baccalauréat, la licence et le bonnet de docteur (1698-1699) (6).

Donc, pour tous ces abus, que ce soit par l'analyse statistique ou le raisonnement à partir d'un faisceau de coïncidences suspectes, on parvient à décrypter ces filigranes négatifs, pourtant celés avec la prudence qu'on imagine.

## *INEFFICACITÉ METHODOLOGIQUE CONCERNANT LA VENALITÉ*

La vénalité cependant échappait jusqu'ici à mes efforts de démonstration, que ce fût par l'un ou par l'autre des biais énoncés ci-dessus. Bien sûr, cela, quoique regrettable pour l'historien, n'est pas étonnant : on ne laisse pas de récépissé d'un vol de même qu'on ne délivre pas d'attestation de vénalité.

Certes, il y avait bien quelques échos qui, sans suffire, nous dénonçaient les faits dont il ne restait pas trace, et donnaient à penser, mais sans plus.

Certes, il y avait l'affaire du bedeau Olivié, laquelle éclata dans l'université de Cahors en 1698. Le recteur, après « avoir fait la correction à « Olivié bedeau sur les concussions qu'il commet journellement à l'esgard « des aspirants aux degrés, ayant meme exigé un de ces jours 9 livres de « quelques écoliers dont ils se sont plaints par un billets qu'ils ont écrit « au sr doyen » se vit contraint de le destituer car, bien loin de se repentir, le bedeau véreux préféra l'esclandre et le départ tonitruant (7). Cependant, son éviction de l'université peut donner un semblant d'incorruptibilité et faire paraître le bedeau comme une « brebis galeuse » au milieu d'une compagnie intègre.

Certes, quant aux concussions, il y avait bien les témoignages de maints auteurs, notamment du Marquis d'Argenson qui notait dans son Journal, au 12 juillet 1751 : « L'on vient de supprimer l'Université de « Cahors, en punition de ce qu'on y faisoit trafic de grades ; un passant « y étoit reçu docteur en trois jours » (8). Piales, avocat au Parlement de Paris, dans son *Traité de l'Expectative des Gradués* constate que, dans la plupart des universités, souvent indigentes, « le désordre peut venir au « point de faire un commerce des degrés, de changer les classes en comp- « toirs et les chaires en bureaux... » (9). Un siècle plus tôt, Guy Pattin, dans ses Lettres sans indulgence, accusait de vénalité et en bloc les universités d'Aix, Angers, Avignon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cahors, Reims, Toulouse et Valence (10). Un siècle plus tôt encore, au XVe siècle, le célèbre juriste Guillaume Benedicti, professeur à Cahors, avait porté la même accusation : « Les étudiants de bonne maison restent au lit et envoient « leurs répétiteurs suivre les cours à leur place... Et de tout ce monde, on « fait des docteurs. *Asini, sicut equi et muli doctorantur* » (11). Preuves que, dans l'ensemble du monde universitaire, on n'observait à ce sujet aucun changement dans le temps ni dans l'espace.

Certes, il y avait encore les vers satiriques de la comédie dialectale *Scatabronda* déjà citée, publiée en 1697, qui met dans la bouche du docteur agrégé cadurcien Berrié les aveux suivants :

« Per amaça d'argen ay passat millo nechs,
« Sans jamay cluca l'el ny may me mettr'al lech,
« Ay fach passa Douctours mill'Asés de naturo,
« Qu'à gran peno sabiau legi lour escrituro,
« Ay fach beyré dins Caou, aquesté gran miraclé,
« Dins l'Universitat un mouli de Bazaclé,
« Atabé de per tout courrou aprés ma douctrino,
« Mes que portou d'argen, s'en tournou en la bostino,
« Aco's per aco d'aqui qu'ay la reputatieu
« De passa per boulur de las quatré Natieu... »

(Acte III, seno V) (12).

Mais toutes ces allusions et saillies, quoique directes et éminemment probables, ne ressortissent le plus souvent qu'à la polémique, et ne sauraient constituer en elles-mêmes des preuves conclusives. Bref, en ce qui concerne la concussion et le trafic des grades, il manquait encore un élément irréfutable, un aveu qui ne fût point sujet à caution.

## *SEULE L'HEURISTIQUE : DECOUVERTE D'UN AVEU DE CONCUSSION*

Je viens de découvrir cette pièce à conviction, logiquement inespérée, et je dois l'avouer, non pas dans l'aboutissement d'une méthodologie heuristique, qui s'avère quant aux fraudes inefficace, mais simplement au hasard d'investigations orientées sur un objet bien différent.

Cette pièce à charge se dissimulait dans un secteur où il n'était pas très rationnel de la chercher, puisqu'il s'agit de la correspondance du commandement militaire de Languedoc, située aux A.D. Hérault, section du diocèse d'Albi (13).

Cette correspondance est une accumulation de plaintes et placets devant l'autorité militaire, et d'enquêtes des subdélégués pour divers sujets de malhonnêteté, gestuelle ou morale. Des curés y réclament l'incarcération de « mauvais sujets » vivant en concubinage, ou ayant fait « battre la caisse » et dansé pendant la messe ; des hobereaux se plaignent de l'irrespect des villageois ; des bourgeois accusent des déshérités d'avoir grapillé dans leurs vignes, et beaucoup de parents, outrés de la dissolution des mœurs de leurs enfants, y réclament par exemple leur incarcération temporaire. Et c'est précisément dans une requête de ce type, une mauvaise querelle entre un père et son fils, que se trouvaient les précieux aveux de vénalité d'un docteur régent cadurcien.

L'affaire commence le 28 décembre 1744 par une lettre du sr Martin, natif de Saint-Sernin en Rouergue et docteur de médecine de Fontcouverte, paroisse de Monteils au diocèse d'Albi, qui demande au subdélégué Valat d'emprisonner quelque temps son fils, lequel, depuis la fin de ses études de médecine à la Faculté de Cahors, vit dans « une dissolution effrénée ».

Le père déclare « avoir employé une partie de ma subsistance, pen-
« dant 14 ou 15 ans, au préjudice même de mon nécessaire pour former
« mon fils aux bonnes mœurs et discipline iusqu'avoir obtenu ses grades
« dans la faculté de médecine... »

Sa lettre du 17 janvier 1745 contient les mêmes protestations de père respectable, mortifié par un fils indigne. Mais les lettres du fils accusé, contradictoires, relancent le débat dans une autre direction (23 décembre 1745 et 27 juin 1746) : « Mon père qui est le sr Martin méde-
« cin à Foncouverte... du vivant et par les fortes solisitations de ma très
« chère défunte mère dlle de Solier m'a fait étudier en médecine, et m'en
« a fait avoir les lettres de doctorat de l'Université de Caors, dans un
« tems que je n'étois agé que de vingt ans, tout jeune que j'étois et que
« je suis encore, n'ayant à présent que vingt deux à vingt trois ans ;
« j'ay toujours compris que je n'avois pas la sciance et les connoissance
« nécessaires pour cette illustre profession, mon père ne le connoissoit pas

« moins et m'avoit promis de m'envoier continuer mes études à Paris « ou à Montpelier. J'ay resté dans cette dernière ville et ay suivi l'univer- « sité pendant près de deux ans ; ... malheureusement pour moy (ma chère « mère) mourut lorsque j'étois pret à prendre mes lettres de docteur que « mon père m'a fait prendre à force de sollicitations, après avoir même « éprouvé par une lettre qu'il écrivit au professeur de Cahors, s'il voudroit « me prêter les fraix des lettres, sous une obligation de ma part, ce quy « prouve que mon père n'a aucun sentiment pour moy. Ce même pro- « fesseur ne m'auroit accordé les grades si mon père ne luy eut promis « de m'envoyer à Paris ou à Montpellier pour me perfectionner. Toutes « ses promesses sont devenues vaines et ayant voulu prendre la liberté de « luy faire des représentations très respectueuses et le prier de me four- « nir de quoy à m'entretenir à Montpellier ou à Paris, ne pouvant me « flatter de parvenir à la connoissance de la théorie et pratique de la « médecine à la campagne sur tout à mon age... »

Dans une autre lettre, il confirme ses dires : « Quoique je n'aye que « vingt u ou tant d'années, mon père M'A FAIT ACCORDER LES « GRADES DE DOCTEUR EN MEDECINE DE L'UNIVERSITE DE « CAHORS SANS GRANDE ETUDE NY ERUDITION ; il est vray « qu'il me promettoit tous les jours de m'envoier à Montpellier ou à Paris « pour me perfectionner dans la profession de médecine, ses promesses « sont demeurées vaines, il m'a retenu auprès de luy à Foncouverte qui « est un lieu champêtre et où je n'ay ny livres de la proffession ny autres « et dès que je me suis plaint de la perte du tems qu'il me causoit et que « je luy ay vouleu représenter avec tout le respêct possible qu'avec la « moytier du revenu du bien maternel, il auroit de quoy m'entretenir à « Montpellier ou à Paris, il a concu une si grande haine et avertion contre « moy et contre ma sœur que, non contant de nous supprimer notre entre- « tien, il s'est porté à cet excès non seulement de me frapper du baton, « ce qui est arrivé plusieurs fois, mais encore de me poursuivre » (devant les autorités civiles et militaires.

Les accusations contenues dans ces lettres sont aussi précises qu'indubitables. Il ne faut pas manquer d'abord de souligner le passage répété : mon père « m'a fait avoir les lettres de doctorat de l'université de Cahors », ce qui prouve l'absence totale de contenu de ce titre extorqué. Ensuite le carabin reconnaît humblement qu'il ignore à peu près tout de la science d'Hippocrate, malgré son titre pompeux et vide de sens. Il précise d'ailleurs son ignorance tant « de la connoissance de la théorie (que) de la « pratique ».

L'ignorance de la pratique n'est pas blâmable dans son cas particulier, car les études de médecines étaient exclusivement abstraites, aussi aberrant que cela puisse paraître aujourd'hui. Il fallut attendre mai 1773 pour qu'un édit royal crée, pour la première fois à la Faculté de médecine de Toulouse, une chaire « pour enseigner la médecine pratique » (14).

Cependant l'ignorance de la théorie du jeune Martin, malgré son titre de docteur de médecine, est un aveu de son usurpation. D'ailleurs celle-ci est ouvertement déclarée : le père, afin de ne pas payer la graduation suprême à la prestigieuse Faculté de Montpellier, manigance avec un professeur cadurcien la braderie d'un titre identique, mais moins onéreux. L'Université de Cahors était en effet assez connue pour la modicité de ses grades d'une part, d'autre part pour la célérité de l'obtention, enfin pour l'absence totale de risque d'échec.

Le professeur cadurcien ne semble pas s'être fait longtemps prier d'ailleurs, puisqu'il alla même jusqu'à avancer l'argent à son fugace élève, ceci pour s'assurer une rente supplémentaire. Mais le comble, c'est le pharisaïsme qui sous-tend et enrobe la démarche véreuse du professeur : « Ce même professeur ne m'auroit accordé les grades, si mon père ne luy « eut promis de m'envoyer à Paris ou à Montpellier pour me perfec- « tionner » ! Pour rester en règle avec sa conscience sinon avec le serment d'Hippocrate, le professeur octroie, moyennant bien entendu espèces sonnantes et trébuchantes, le titre suprême de sa Faculté après une convention tout à fait formelle et sans aucune garantie.

Le jeune Martin devient donc malgré lui docteur de médecine d'abord, avant même que d'aller étudier vraiment. Bref, il est d'abord médecin sous la promesse vague de devenir plus tard *étudiant* de médecine !

Outre le penchant éhonté des professeurs pour les écus, il faut remarquer que cet abus s'aggrave dans le cas présent d'un professeur de *médecine*. C'est faire preuve ici d'une insoutenable irresponsabilité et d'un dédain inqualifiable des malades. Le délit eût été moins grave dans ses conséquences dans le cas d'un professeur de théologie, par exemple. Mais venu de la part d'un professeur de médecine, le délit de concussion et de collusion au préjudice des malades devient criminalisable, car il sous-entend mort d'hommes à la clé. Voilà un professeur qui, pour empocher 25 écus, lâche dans la nature des pseudo-médecins, incapables de soulager les patients, sinon peut-être en abrégeant définitivement leurs souffrances. Les postures burlesques des médecins de Molières, bien loin de prêter à sourire, prennent un tour foncièrement tragique.

### *DES CIRCONSTANCES ATTENUANTES ?*

Dans le cas particulier de la Faculté de Médecine de Cahors, on pourrait trouver un semblant d'excuse, ou du moins de circonstances atténuantes d'origine économique, mais qu'après avoir exposées, je me ferai un devoir de repousser.

La Faculté de Médecine de Cahors en effet se survivait à l'époque de cette affaire de vénalité. Ses effectifs étaient dérisoires (15) : de 1740 à 1745, il y eut successivement 13 inscrits, 7, 9, 9, 8 et 12. On pourrait donc voir avec quelque indulgence l'impossibilité matérielle des profes-

seurs de refuser les étudiants non sérieux. Leurs gages fixes étaient en effet misérables : 125 L (16). Ce n'était même pas la *moitié* de la portion congrue d'un curé à même époque, et pas même le salaire d'un vicaire dans une cure modeste (17). Les revenus casuels provenant de leurs étudiants étaient pratiquement inexistants. Par bonheur, ils percevaient quelques droits sur les étudiants des autres Facultés.

Cependant un tel argument de type économique ne tient pas devant l'examen des fortunes des docteurs régents impliqués. J'ai en effet montré que, loin d'être une source essentielle de profits matériels, les régences cadurciennes étaient surtout des positions honorifiques, des sources enviées de prestige provincial, et que les aspirants universitaires, loin de n'y voir qu'une voie d'enrichissement, les convoitaient pour la notabilité y attachée (18). Par conséquent, les pourvus étaient le plus souvent déjà nantis et avaient des activités financières annexes autrement rentables. Et dans le cas des deux professeurs de Médecine qui peuvent avoir été impliqués dans l'affaire de commerce de diplôme dénoncée dans cette communication, celui qui me semble en priorité soupçonnable n'avait pas l'argument de l'indigence.

En effet, j'ai retrouvé l'immatriculation et les graduations du « médecin malgré lui » : il s'inscrivait à Cahors sous le nom enjolivé d' « Antoine Bellegarde de Martin, habitant de Fontcouverte au diocèse d'Alby » (19) en novembre 1740. Je ne le retrouve ensuite que pour ses graduations frauduleuses en 1743-1744, puisque entre temps, comme il a dit, il est allé deux ans étudier sans conviction à Montpellier. Il s'inscrivit donc à Cahors en novembre 1743, reçut son baccalauréat le 11 novembre 1743, la licence trois mois plus tard le 15 février 1744 et le doctorat une semaine après, le 21 février 1744 (20).

Or, cette année-là, les deux professeurs de Médecine cadurciens étaient Pierre Paul Laplasse (de 1742 à 1751) qui avait hérité sa chaire de son père François-Joseph (de 1722 à 1742) et Jean Mailhès qui usurpa sa chaire en 1717, comme je l'ai démontré ailleurs (21).

Laplasse semble avoir suivi la maxime des saints patrons de sa discipline, saint Côme et saint Damien, qu'on surnommait les « Saints Anargyres », c'est-à-dire exerçant gratuitement, car j'ai retrouvé dans le registre des délibérations de l'Hôpital général de Cahors de 1777 à 1792 la mention suivante : « Mr Laplasse proffesseur en médecine à l'université « de Cahors ... prie le bureau de luy donner une attestation qu'il a servi « gratuitement l'hopital pendant près de 20 années quoiqu'il y eut un « honoraire fixe pour le médecin et qu'à l'absence du médecin ordinaire « il rend ses services gratuits à l'hopital... » (22). Par conséquent, il ne saurait être de prime abord soupçonné d'avoir fait commerce de grades.

Par contre, son collègue J. Mailhès semble beaucoup moins désintéressé. Profitant de son amitié avec le chancelier de l'Université de Mont-

pellier Chicoyneau, dont le gendre Pierre Chirac venait de devenir Premier Médecin du Duc d'Orléans, il usurpa sans concours la chaire cadurcienne de feu Jean Sénaut en 1717 (23). Ensuite il fut dépêché à Marseille durant la terrible peste de 1720 : il n'y vit qu'un moyen de s'y enrichir et, harcelant les échevins désemparés, il réussit à en soutirer plus de 8.000 L de la façon la plus infâme, à tel point que les échevins multiplièrent les démarches pour qu'on les débarrassât au plus tôt de ce Mailhès qu'ils qualifient de « rapace » et d' « inutile » (24).

Après cette rafle sordide, Mailhès investit en terres, vignes et rentes à un rythme accéléré.

Il va sans dire qu'entre les deux figures, celle de Mailhès est plus probablement suspecte d'avoir manigancé la vente d'un doctorat de médecine insubstantiel au jeune Martin. D'autant mieux d'ailleurs que le père de ce dernier, qui fit la transaction, était un rouergat, natif de Saint-Sernin, et que Mailhès était donc son « pays », étant de Villefranche de Rouergue. Cela a pu servir leur accointance. En tout cas, Mailhès n'avait pas, malgré le chétif effectif de ses disciples à Cahors, l'excuse de l'indigence, puisque après sa vile extorsion dans la ville pestiférée, il menait à Cahors la vie dorée d'un bourgeois cossu.

Il ne faut en retirer en conclusion qu'une décadence d'abord morale des universitaires, liée aux vices du recrutement et accompagnant une décadence globale des universités. Outre les abus et la désadaptation des Facultés par rapport aux exigences nouvelles d'une société en évolution, c'est un mal bien vulgaire et banalisé qui accentua le dévoiement de l'enseignement supérieur traditionnel, je veux parler de la mesquine *auri sacra fames*.

## REFERENCES

(1) P. Ferté, L'Université de Cahors au XVIII^e siècle (1700-1751). Le coma universitaire au siècle des Lumières, 1974, 381 p.

(2) P. Ferté, *ibidem*, pp. 227-237.

(3) *Ibid.*, pp. 127-140 et 173-177.

(4) *Ibid.*, pp. 135-140.

(5) Scatabronda, Coumedio Noubelo et Histouriquo, Coumpousado per M.V.B.D. A Rotredam, Chez Pierre Marteau, rue du Bouc à la grande Corne d'Abondance. M.DCLXXXVII.

(6) P. Ferté : « Un exemple de la décadence universitaire sous Louis XIV : Une agrégation frauduleuse à la Faculté de Droit de Cahors en 1699 », Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Cahors, 17,18 et 19-6-1977, Actes en cours d'impression.

(7) P. Ferté, *op. cit.*, p. 113-114.

(8) La France au milieu du XVIII^e siècle (1747-1757), d'après le Journal du Marquis d'Argenson. Extraits publiés par B. Brette, Collin, 1898, p. 132.

(9) Piales, Traité de l'Expectative des Gradués..., chez Dessaint et Saillant, Paris, Briasson, 1757, t. I, p. 392.

(10) G. Pattin, Lettres, édit. Réveillé, Paris, J.-B. Baillière, 1846, t. I, pp. 205-206.

(11) J. Baudel et J. Malinowski, Histoire de l'université de Cahors, Cahors, Laytou-Girma, 1876.

(12) Traduction : « Pour amasser de l'argent, j'ai passé mille nuits, sans jamais fermer l'œil ni me mettre au lit. J'ai doctoré mille ânes de nature, qui ne lisaient qu'à grand peine leur propre écriture. J'ai fait voir dans Cahors ce grand miracle : dans l'université un moulin de Bazacle, à tel point que de partout on court après ma doctrine : qu'au moins ils aient de l'argent, ils s'en retournent avec leur bât. Voilà pourquoi j'ai la réputation d'être un voleur des quatre Nations. »

— Patrick Ferté : « Scatabronda, satire occitane du clergé et de la bourgeoisie universitaire de Cahors sous Louis XIV (1697) ». Analyse historique, littéraire et linguistique, avec publication de deux textes, dont un inédit. En cours d'impression, P.U.F. (I.E.O.).

(13) A.-D. Hérault, C 6673, pièces 135 à 144.

(14) G. Frêche, Toulouse et la région Midi-Pyrénées au Siècle des Lumières vers 1670-1789, Edit. Cujas, 1974, pp. 112-113.

(15) P. Ferté, L'université de Cahors... *op. cit.*, pp. 182-184 ; B.U.T. ms. 258.

(16) *Ibidem*, pp. 47-62.

(17) G. Frêche, *op. cit.*, pp. 365-371.

(18) P. Ferté, *op. cit.*, pp. 91-94.

(19) Bibliothèque Interuniversitaire de Toulouse, section Droit, ms. 119.

(20) *Ibid.*

(21) P. Ferté, *op. cit.*, pp. 265-270.

(22) *Ibid.*, pp. 162-163.

(23) *Ibid.*, pp. 265-270.

(24) Pièces historiques sur la Peste de Marseille et d'une partie de la Provence en 1720, 1721 et 1722, Marseille, 1820, t. II, p. 343.

# CLAUDE DE BIRON, DAME DE SAINT-SULPICE

par Germaine CLAVAL

## I. — LE MARIAGE DE CLAUDE DE BIRON

Claude de Biron, dame de Saint-Sulpice, était fille de Jean de Biron et d'Anne de Bonneval. Jean, très cultivé, entretenant des relations avec des savants et des philosophes, servit François I^er^ et Henri II par les armes et en quelques occasions comme diplomate. Anne, pupille du grand Galiot de Ginouillac, amie de Marguerite de Navarre, sœur de François I^er^, est citée comme une des premières grandes dames françaises accueillant les idées de Réforme et protégeant les Réformés. Ce couple, très représentatif de la noblesse française à l'époque de la Renaissance et de la Réforme, quoique pris dans les remous religieux de son temps, demeura catholique. Mais les esprits s'échauffaient, les positions se durcissaient, la politique intervenait et leurs enfants durent choisir leur camp. Comme l'écrivait, en juin 1562, L'Aubespine, secrétaire d'Etat, à son frère Monsieur de Limoges, ambassadeur en Espagne, « Tout est divisé usque ad unum et il n'y a en France famille qui ne soit fort bigarrée. »

Armand, l'aîné, resta catholique de forme mais fut un « Politique », parfois suspect aux deux partis. C'est lui qu'on retrouve à toutes les pages de l'histoire de cette époque troublée, car il était homme de ressources et les rois, de Charles IX à Henri IV, firent appel à lui dans les conjonctures difficiles. Il fut le premier des Maréchaux de Biron et il mourut au siège d'Epernay pour s'être coiffé par jeu du chapeau à panache blanc d'Henri IV. Mais son frère Foucaud, aussi capable que lui au dire de Brantôme, réformé de la première heure, fut général des religionnaires du Languedoc. Des trois filles Biron, deux passèrent à la Réforme et l'une d'elles, dite « Jeanne l'aînée », avec scandale car, prieure de Pomarède, elle se défroqua après la première guerre civile et épousa un Réformé, Jacques de Durfort-Boissières. Claude, la seconde des trois sœurs, resta catholique et ne fit pas parler d'elle. On sait qu'elle épousa Jean de Saint-Sulpice, qu'un de ses fils fut évêque de Cahors, un autre Sénéchal du Quercy. Mais les archives de la maison Saint-

Sulpice, considérables dans la seconde moitié du XVIe siècle, ont été conservées et, de plus, transcrites, classées et annotées par Edmond Cabié. C'est Claude de Biron, dame de Saint-Sulpice, telle qu'on peut la retrouver dans les lettres écrites par elle et plus encore par le très grand nombre qu'elle reçut tant de son mari que de correspondants très divers, c'est Claude qui fait l'objet de notre étude. Dans cette période que domine l'inquiétante figure de Catherine de Médicis, où la licence de son « escadron volant » et la gravelure des « Dames galantes » de Brantôme jettent un écœurant discrédit, nous avons eu plaisir à découvrir une femme honnête, tenant son rang avec dignité, pensante, agissante, bienfaisante — une femme comme, heureusement, il y en a légion à toute époque. Claude était mariée depuis une dizaine d'années quand éclata la première guerre de religion, elle mourut au début de la huitième et dernière, c'est dire que la correspondance que nous consultons constitue, en même temps qu'une fresque familiale, un témoignage de premier ordre sur les luttes entre Catholiques et Protestants dans la province du Quercy.

Claude sortait du château de Biron dont la masse imposante s'érige aux confins du Périgord et de l'Agenais, sur une butte, dans un horizon de verdoyantes collines. De sa petite enfance nous ne savons rien, mais, quoiqu'elle ait quitté très jeune la maison familiale, nous lui voyons garder tout au long de sa vie une affection confiante pour ses frères et sœurs, quelle que soit la religion de ceux-ci : elle compte sur Armand, le politique, elle demande aide et protection à Foucaud le religionnaire, elle reçoit des nouvelles de l'ex-prieure Madame de Boissières, elle est intime avec sa plus jeune sœur, réformée ; c'est chez cette dernière, à Brizambourg, qu'elle séjourna pendant que son mari et ses deux fils aînés étaient parmi les assiégeants de La Rochelle, bastion protestant.

Nous ne connaissons aucun portrait de Claude de Biron. Tout ce que nous pouvons conjecturer c'est qu'elle fut une jolie petite fille : sinon eût-elle été choisie pour entrer aux « Enfants d'honneur », petite troupe d'une vingtaine d'enfants faisant partie de la « Maison des Princes Royaux », servant à ceux-ci probablement de compagnons d'études et de jeux, et, de plus, paraissant dans les cérémonies ? Claude eut comme protectrice Mme la Princesse de la Roche sur Yon. En juin 1564 elle la remercie de solliciter pour elle une place de dame d'honneur de la Reine-Mère « conjoignant, dit-elle, cela avec beaucoup d'autres faveurs que pendant ma première nourriture à la cour, j'ai eu l'honneur de recevoir de Votre Grandeur. »

Alors que sa sœur Jeanne destinée au cloître était, toute jeunette, confiée aux Annonciades de Bordeaux, Claude paraissait dans le monde, signe que ses parents la destinaient au mariage. La jeune

demoiselle de Biron était un brillant parti, tant par les alliances de sa maison, avec les Lanssac, les Noailles, les Escars, les Salignac, etc., que par l'éminence même de cette maison : « sous le Comte de Périgord, quatre hauts barons marchent de front : Beynac, Biron, Bourdeille, Mareuil ». Sa dot ne fut pas négligeable : dans un de ses testaments, son époux reconnaît que Claude a apporté en douaire 25 000 livres et, de plus, des bagues, joyaux, vêtements de prix estimés à 15 000 livres.

La maison de Saint-Sulpice, d'où sortait l'époux destiné à Claude de Biron, ne le cédait pas en importance à la maison de Biron. Plusieurs actes conservés établissent que Raymond d'Hébrard, le grand-père du fiancé, mort en 1507, possédait une fortune évaluée à plus de cent mille écus, ce qui était énorme pour l'époque. Le dénombrement de ses biens, en 1503, comprend 28 articles, châteaux et chastellenies, lieux et territoires, rentes. Nous relevons, entre autres, les noms de Saint-Sulpice, Comiac, La Bastide-Fortanière, Goudou, Comiac, Artis, Quissac, Sabadel, Lentillac, Orniac, Saint-Géry, Pasturat, Saint-Cirq-Lapopie (indivis avec les Cardaillac), La Peyre, Calvignac, Bach, Coannac, Cajarc (avec l'évêque de Cahors), etc...

*(Dessin de M. Delcloup).*

Le château de Saint-Sulpice.

Les Saint-Sulpice résidaient ordinairement au château de Saint-Sulpice. Protégé par un surplomb de la falaise, ce château dominait la vallée du Célé. Antique forteresse qui barrait, dit-on, la seule route praticable le long du Célé, puis château féodal, il s'agrandissait et s'embellissait au XVIe siècle et devenait, au dire des auteurs anciens, une merveille du temps. Très vaste — on y comptait, raconte-t-on, autant de fenêtres que de jours dans l'an — d'une belle pierre blanche et fine, d'une puissante architecture, il était, au temps qui nous intéresse, somptueusement meublé et décoré. (L'actuel château de Saint-Sulpice fut construit au XIXe siècle sur l'emplacement et les ruines du précédent.) La famille Saint-Sulpice possédait une autre habitation qu'elle affectionnait, celle de Coannac, sur un plateau du Causse de Limogne, dans un cadre de bois.

Jean de Saint-Sulpice avait été destiné à l'Eglise. Sa famille, prévoyante, l'avait pourvu tout jeune de plusieurs bénéfices (1) mais, aussi, lui avait fait donner une instruction qui le rendît digne des plus hautes charges et apte à les remplir.

Les études du jeune homme commencées à Cahors, continuées à Toulouse et Chambéry, avaient été couronnées en 1543 par un diplôme de droit civil et un diplôme de droit canonique délivrés par l'Université de Ferrare où enseignait le très célèbre professeur Alciat. Voici quelques extraits du procès-verbal de l'examen :

« ...Noble et très subtile personne, Jean de Saint-Sulpice... soumis au rigoureux et redoutable examen des très excellents Seigneurs Docteurs de la ville de Ferrare... à l'unanimité a été déclaré suffisant...

Et le vicaire général, en vertu des pouvoirs reçus de l'éminentissime Evêque de Ferrare, considérant les qualités morales et intellectuelles dont le Très-Haut a gratifié la personne du dit Saint-Sulpice ... a prononcé que ce candidat ... était désormais Docteur en Droit Pontifical et Césarien. »

Mais le décès de l'aîné de la famille rendit au monde un jeune homme si bien préparé à la vie ecclésiastique, sans avoir néanmoins reçu les ordres. Jean embrassa la carrière des armes. On le vit au siège de Boulogne en 1544, il participa à l'expédition d'Ecosse, il fut parmi les défenseurs de Metz, Henri II en personne l'arma chevalier sur le champ de bataille après notre victoire de Renty en 1554.

---

(1) En 1537, Jean assista avec le titre de protonotaire apostolique à l'assemblée des Etats du Quercy. Il fut prieur de Colonges près Moissac, camérier dans l'abbaye du Mas Grenier, il eut les églises de Saint-Martin-Labouval, de Puycalvel. Il fut même un temps abbé de Marcillac.

Le mariage de Jean de Saint-Sulpice et de Claude de Biron fut, comme il était d'usage au XVIe siècle dans la noblesse, une affaire de famille. Un contrat fut signé le 6 mars 1551, on donne comme date de mariage soit le 6 mai 1552, soit le 18 juin 1553, et cette dernière date nous paraît probable. Claude avait à l'époque une vingtaine d'années, Jean un peu plus de trente. Peut-être belle, elle était sûrement élégante, intelligente, d'agréables manières. D'après un portrait reproduit par le chanoine Albe dans son ouvrage *l'Hébrardie*, Jean paraît avoir été un militaire dégagé, brun, les traits accentués, les yeux grands, sombres, le regard sérieux et nous savons qu'il était cultivé et disert. Il est permis de penser que les époux se plurent et s'apprécièrent. L'amour même put fort bien préluder à leur union.

Il y avait entre eux un point commun — entre beaucoup d'autres — qui les garda de la division mise par la religion dans de nombreux ménages de l'époque : dans ce temps de fièvre religieuse, ils étaient tous deux exempts de fanatisme. Le comportement de Claude envers ses frères et sœurs montre qu'elle se tenait en dehors des partis. La famille Saint-Sulpice semble être restée en bloc catholique, mais Jean garda des relations amicales avec nombre de seigneurs protestants. Il admettait la nécessité de la réforme de l'Eglise mais réprouvait les violences et les désordres. Voici ce qu'il écrivait (à la Reine-Mère) lorsqu'allait éclater la première guerre de religion : « Je m'assure que votre désir principal est de voir rétablir et redresser le pur et saint service de Dieu que un chacun connaît bien être corrompu partie par avarice, partie par l'ignorance des hommes et qu'il soit fait une telle réformation qu'il s'en suive une concorde et union de tous vos sujets. Et bien qu'il semble que en aucunes choses ceux de la nouvelle religion aient cette même opinion, si ne puis-je approuver la trop grande débordée licence qu'ils prennent sous ombre de liberté de conscience... »

Sans doute les époux se rejoignaient-ils dans un catholicisme traditionnel et modéré qui n'excluait pas un sincère attachement à l'Evangile. Sinon, en ce temps de papisme et de huguenoterie, le couple aurait-il donné à sa fille aînée, comme en écho des célèbres paroles de Michel de l'Hôpital sur la tolérance, le beau prénom de « Chrétienne » ?

Claude eut deux grandes rivales dans le cœur de son mari : la France et la Maison de Saint-Sulpice. Jean n'était pas à proprement parler un ambitieux, il retira peu d'avantages personnels de ses fonctions auprès des rois, mais il avait la passion de servir l'Etat qui, pour lui, ne faisait qu'un avec la royauté. Charles IX, Catherine de Médicis, Henri III l'employèrent sans jamais le ménager, le rétribuant peu et irrégulièrement, par confiance en son habileté, sa ténacité,

par affection éprouvée aussi, et, cela va de soi, lui donnant par préférence les tâches ingrates et difficiles. La Maison de Saint-Sulpice était le deuxième des grands soucis de Jean. En tant que chef de cette maison il se sentait l'obligation de la maintenir, de la perpétuer, de l'accroître aussi bien en biens temporels qu'en influence et en grandeur.

Nous possédons de nombreuses lettres de Jean de Saint-Sulpice à Claude Biron écrites entre les années 1560 et 1581 (date de la mort de Jean) et cela parce qu'ils étaient sans cesse séparés par les fonctions et missions qu'assumait l'époux. Toutes témoignent d'un amour constant, sans mièvrerie, à base de tendresse et de confiance.

... *27 mars 1562 :* « ... J'espère être dépêché bientôt pour aller vous voir, ce que je désire bien fort... je mettrai peine à faire diligence pour que nous demeurions ensemble le plus que nous pourrons, et ce ne sera guère, mais vous viendrez avec moi jusqu'à Biron. »

... *1er novembre 1562 :* (Jean est à Madrid, Claude va le retrouver). « Je ne saurais vous mander l'aise que j'ai de vous savoir si près et en bonne santé. (Leur cousin Lamothe ira la rejoindre)... J'y fusse allé moi-même n'eût été la grande cérémonie qu'il faut faire en ce pays. Je vous prie de vous mettre un peu honnêtement quand vous viendrez, non pas du tout si bien que le lendemain, car vous ne sauriez croire comme l'on regarde à cela. »

*13 décembre 1569 :* (De retour en France, Jean est à la cour, Claude dans ses terres). « ... Je ne saurais vous dire l'ennui et peine que j'ai d'attendre nouvelles de vous, sachant de si grandes troupes de gens de guerre par delà... Dieu veuille vous avoir préservée. Il y a cinq mois que je n'ai aucune nouvelle de vous. »

*Janvier 1570 :* « ... J'ai eu pour étrennes ce premier jour de l'an de vos nouvelles, lesquelles d'un côté m'ont bien réjoui pour entendre par icelles que vous vous portez bien et contristé pour entendre les malheurs et calamités de notre pays. »

*27 août 1570 :* (Claude va aller le rejoindre à la cour). « ... Je pense que vous êtes sur votre partement. Je prie Dieu qu'ainsi soit et heureusement et bientôt car jusqu'à ce que je vous vois je ne penserai pas avoir la paix. »

Citons encore cette lettre pathétique écrite de La Rochelle après qu'Armand, le deuxième fils, eut succombé à ses blessures.

*22 avril 1573 :* « Quant à moi, combien que je sache qu'il le faut prendre comme venant de la main de notre premier père si est-ce que je ne serai à mon aise que je ne sois avec vous où je me désire si extrêmement que je ne saurais écrire... Je prie Dieu que ce soit bientôt. »

Les testaments successifs de Jean de Saint-Sulpice prouveraient à eux seuls en quelle estime admirative il tenait les vertus et capacités de sa femme. Voici un passage de celui du 31 décembre 1572 (après 19 ans de mariage) :

Jean déclare vouloir être enseveli au tombeau de ses ancêtres et ses funérailles lui être faites à la discrétion de sa très aimée femme. « Et pour la bonne amitié qu'il a eue avec la dame Claude de Gontaud-Biron sa très aimée femme et épouse et en reconnaissance des bons offices et déportements qu'elle lui a faits il la laisse *usufruictièresse* et *administraresse* de tous ses biens sans qu'elle soit tenue d'en rendre compte ni reliquat ... et a voulu que ses enfants et filles se gouvernent par le commandement de leur mère et qu'ils l'honorent et lui obéissent et suivent ses bons avis. »

Peut-être l'époux qu'on donna à Claude de Biron était-il un rien sérieux, tâtillon, paperassier, ménager de ses deniers, prodigue d'ordres et de conseils pour enchanter une très jeune femme, mais ses qualités solides et l'attachement qu'il ne cessa de lui témoigner inspirèrent à Claude une affection qui ne se démentit jamais durant la trentaine d'années que dura leur union, et cela malgré les séparations, les malheurs de famille et les calamités du temps.

Il semble que la dame ait eu l'humeur vive ; il lui arrive de ne pas cacher sa contrariété, comme dans cette lettre du 10 février 1570 : « Vous avez renvoyé Marsal qui nous est double dépense et puisque vous ne vouliez le garder en votre compagnie vous deviez le bâiller à quelque capitaine pour soldat. Il a dépendu pour venir ici et encore faudra-t-il l'habiller et je ne sais en quel état le mettre. Il se fut contenté de peu de chose avec vous, ici ne fera pas tant. »

Mais, dans la même lettre, elle prend un ton enjoué comme pour ramener le sourire sur le visage de l'époux et elle y a quelque mérite dans les circonstances où elle se trouve.

« Il faut que je vous dise que jamais nous ne fûmes en plus grande crainte qu'asteure car nous sommes tournés tout à l'antour de garnisons de ceux de la religion comme à Cajarc, Brengues, Béduer et tout plein d'autres lieux si bien que d'heure en heure passent force soldats.

Si souhait avait lieu, je serais sautée quelque heure de jour auprès de vous quand vous êtes retiré en votre chambre pour vous tenir compagnie mais que je fusse un petit peu plus disposée que je ne suis laquelle je n'attends que l'heure que Dieu me fasse la grâce de me délivrer (Claude est près d'accoucher) vous assurant que je crains autant cette journée que je pourrais craindre les Huguenots.

Craignant d'être fâcheuse d'une si longue lettre sera occasion que je la finirai après avoir salué vos bonnes grâces de mes très humbles et affectionnées recommandations. »

Claude fut une personne d'agréable compagnie. Avait-elle une touche de cette verve gaillarde que Brantôme appréciait tant chez son frère Armand ? C'est possible, mais ce qui est sûr c'est que sa bonne grâce la faisait rechercher des dames dans la province et à la Cour. Elle fut en faveur auprès des reines : Catherine de Médicis en fit une de ses dames d'honneur, Marguerite de Navarre sa fille, première femme d'Henri IV, aimait la voir, et la petite reine d'Espagne Elisabeth glisse toujours un mot pour elle dans ses billets à Jean ambassadeur. Citons une lettre à la signature illisible écrite par une dame attachée à Marguerite de Navarre vers les années 1580, qui nous paraît évocatrice :

« Madame, j'ai reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, ayant entendu bien au long de vos nouvelles par Monsieur de Saint-Sulpice votre fils... Il s'en va vous retrouver. Il vous dira l'envie que j'ai qu'il vous plût de faire ici un voyage pour voir la Reine de Navarre de qui je m'assure que vous recevriez toute faveur et chère car elle vous aime et estime beaucoup. Si ce n'est que je ne puis l'abandonner, je n'eusse demeuré si près sans vous voir car je fusse allée vous trouver en votre beau ménage que vous aimez tant que vous méprisez toutes autres choses connaissant bien qu'à la fin il n'y a point de plus heureuse vie que le repos. »

On voit, au cours des années, dans des lettres qu'il serait trop long de citer, la diplomatie familiale de Claude maintenir entre les trois frères Saint-Sulpice une bonne entente et une entraide profitables à chacun.

Alors que son mari avait quelquefois de graves mésaventures avec ses domestiques, la dame de Saint-Sulpice semble avoir su mener sa maison et ses seigneuries avec la clairvoyante bienveillance qui prévient les conflits.

Elle savait être attentionnée, on lui voit faire de petits cadeaux pour entretenir l'amitié ou cultiver une relation utile.

*14 août 1571 :* L'abbé a reçu les lettres de la dame ainsi que les livres et les cartes qu'elle lui a adressés et il la remercie bien humblement.

*31 mars 1574 :* Du même. « Tissier n'a pas encore osé hasarder la petite guenon qu'il vous a plu de m'envoyer, attendant que le temps soit plus assuré. »

*2 septembre 1759 :* Monsieur de Caylus remercie pour le présent de deux melons.

Comme le disait la correspondante dont nous avons cité la lettre, Claude de Biron aimait son « beau ménage », ses châteaux, ses jardins. Lorsqu'elle les quitte elle garde le souci de leur entretien et de leur agrément.

Bartha, recteur de Saint-Sulpice, lui écrit le 1er avril 1574 « que les graines qu'elle envoie sont arrivées et que son jardin est bien entretenu ».

Un autre correspondant, Castel, l'informe en mars 1576 « qu'on a fait accoutrer le jardin du mieux qu'on a pu mais que la rivière est si grosse qu'elle en a gâté une partie ».

*24 août 1580 :* De Marconay, « très humble et obéissante servante de Madame de Saint-Sulpice », l'avertit qu'elle a chargé un valet de chambre de Monsieur de Rodez de lui procurer les cassolettes que désire ladite dame. Il faudra y mettre un peu d'eau de rose et ensuite les faire chauffer un peu pour que le parfum se répande.

*8 juillet 1581 :* Un nommé de Brézé envoie un « dossier ». On va commencer à travailler au patron qu'il lui a promis. Il lui achètera les soies qu'elle désire, il en est arrivé de fort belles.

*Octobre 1581.* Du même : « Je vous envoie le patron du tapis que vous trouverez infiniment beau quand vous l'aurez parachevé et aussi les soies demandées. J'avais fait faire le passement d'argent mais l'ouvrier est mort de la peste. J'en ferai confectionner un autre. »

Un document curieux nous donne une idée du « beau ménage » que laissa Claude Biron, lequel fut, après sa mort, pillé par Marguerite de Balaguier, veuve de son fils Bertrand et remariée à un petit-fils de Blaise de Monluc. Cette bru avait omis nombre d'articles dans l'inventaire qu'elle avait présenté. Il manquait, selon le registre de tutelle d'Antoine d'Hébrard de Saint-Sulpice, qui fut tuteur de ses filles :

— un grand lit de damas vert garni de passements d'or...

— les couvertes et matelas se trouvant au château de Saint-Sulpice de 80 ou 100 lits qu'il y avait en cette maison...

— 200 couvertes et il n'en reste pas demi-douzaine encore rompues et gâtées...

— le linge, d'autant que c'était une maison de Guyenne les mieux meublées et de toutes sortes et à présent il n'y a pas quatre nappes et deux douzaines de serviettes et 7 ou 8 linceuls tout rompus ; et il sera témoigné qu'il y avait du vivant de Monsieur de Saint-Sulpice plus de cent cinquante douzaines de serviettes, cent nappes, trois ou quatre cents linceuls, la plupart de linge fort délié ; feue Madame

de Saint-Sulpice faisait tous les ans plus de trente douzaines de serviettes pour suppléer à celles qui se rompaient dans l'année (2).

Claude de Biron suivait la mode, par coquetterie sans doute, mais sûrement pour faire honneur à son mari lorsqu'elle paraissait à ses côtés. Celui-ci ne dédaigne pas de la renseigner :

*5 mai 1570 :* « On ne porte point de robes à manches pendantes mais toutes sont froncées et plusieurs en portent à haut collet. »

Massas, un familier qui fait assez souvent à Claude des chroniques de la Cour, est plus précis. Il écrit le 17 septembre 1578 : « S'il vous plaît, Madame, de savoir la façon comme vont les dames, elles ont leurs robes longues à l'accoutumée mais ces petites bergudades ? (3) qu'elles portent sont si grandes et font hausser les robes qu'elles sont un peu courtes sur le côté. Il y en a qui portent des bourlets ? (4) comme toujours et y mettent force houpes par-dessus et puis de petites frises : d'autres ont les bourlets qui n'ont pas un pouce de haut. Madame de Montpensier en porte des petits et Madame de Lansac et ses demoiselles aussi. D'autres en portent à trois bandes de deux doigts et en mettent trois de rang. Madame la Princesse de Lorraine en porte qui sont froncés comme un coulet de chemise... les robes toutes à haut collet, un large ruban par-dessus et puis leurs chaînes. Leur coiffure se fait bizarrement de plusieurs façons, elles donnent une pointe à leur moule. »

Le document auquel nous nous sommes reportés pour le « ménage » Saint-Sulpice nous ouvre aussi des perspectives sur les toilettes de Claude de Biron.

... Il manquait tous les accoutrements et robes de Madame de Saint-Sulpice qu'un chacun sait et a vu en avoir un grand nombre, jusques à en compter quatre-vingt de soie. La dite dame avait plus de cent douzaines de boutons d'or pour parer ses robes et il ne s'en est pas trouvé un seul. La dite dame avait un grand nombre de bagues, diamants, rubis, saphirs, bracelets, chaînes, carcans (5) de fort haut et grand prix outre ceux portés dans l'inventaire.

Nous terminons l'esquisse de portrait de Claude de Biron par deux témoignages de l'estime où elle était tenue dans sa seigneurie et dans sa famille. Le premier émane des paysans de Reyrevignes qui, lui écrivant le 25 mai 1580, la qualifient de « dame très bien avisée

---

(2) Le nombre de serviettes peut surprendre : l'usage était de les changer après chaque plat.

(3) Sans doute vertugade, vertugadin.

(4) Sans doute bourrelets.

(5) « Colliers ».

et qui aimez le soulagement de vos sujets, voisins et serviteurs ». Le second est une lettre de son beau-frère du Cluzet (du 8 décmbre 1586) :

« Madame ma sœur, ayant appris que vous aviez pour agréable que ma femme vous menât une de nos filles pour la recevoir en votre service, je vous remercie de cet honneur et j'en suis très heureux car il n'y a dame en ce royaume près de laquelle j'ai plus souhaité qu'elle soit placée vue votre vertu et votre honnêteté. »

Nous allons maintenant essayer de suivre Claude de Biron dans les 33 ou 35 années qui s'écoulèrent entre son mariage et sa mort. Elle a vécu dans ses terres les dix premières et les dix dernières années de sa vie de femme. Entre ces deux périodes, elle a rejoint son mari ambassadeur en Espagne (elle est restée trois ans en ce pays, de mai 1562 à octobre 1565) ; ensuite, après un passage dans ses châteaux, elle s'est installée à la Cour, où elle a joui d'un appartement dans le Louvre même (de 1571 à 1574 ou 1575).

## II. — UNE JEUNE DAME DANS SES TERRES (1553 à 1562)

La correspondance publiée par Cabié n'embrasse pas cette période (de 1553 à 1562)) ; par contre, des documents officiels permettent de suivre la carrière de Jean de Saint-Sulpice :

— en 1554 il se bat à Renty.

— en 1558 il est envoyé auprès du Connétable de Montmorency, prisonnier des Espagnols, pour conférer avec lui sur les moyens d'obtenir sa délivrance et de traiter la paix. C'est le début de sa carrière de diplomate. Il est nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi à la place de Jean de Biron, son beau-père, décédé.

— en 1559 il se rend dans le Siennois, en Toscane et fait procéder à l'évacuation des places que nous abandonnons en application du traité de Cateau-Cambrésis.

— en 1561 il reçoit au nom de la Reine-Mère Jean Malique, envoyé de Philippe II, roi d'Espagne.

— la même année il va à Madrid, puis à Lisbonne, où il réclame la restitution de notre fort de Villegagnon, au Brésil, dont les Portugais viennent de s'emparer.

— en 1561 toujours, la Reine-Mère l'envoie en Provence pour prendre les mesures nécessaires à la sécurité de la province.

Que faisait Claude de Biron durant toutes ces années ? Elle restait dans ses châteaux et mettait des enfants au monde. Au moins cinq naquirent pendant cette période : Henri en 1554, Armand en 1555, Antoine en 1556. Après eux il y eut encore un garçon, Bertrand, et une fille dont le nom ne nous est pas parvenu.

Remarquons que les quatre premiers enfants élevés sous les yeux maternels vécurent. Ce n'est que lorsque Claude fut obligée de suivre son mari, laissant les derniers nés au pays, que les morts des enfants en bas âge se succédèrent et aussi les fausses-couches. Des cinq ou six enfants que Claude devait encore mettre au monde ne survécut que la dernière fille, mais celle-ci naquit à Paris et sa mère ne semble pas s'en être séparée.

C'est certainement durant ces années de vie provinciale du début de sa vie conjugale que Claude s'initia au monde paysan, aux usages et coutumes du Quercy et qu'elle acquit la compétence et l'habileté dans l'administration d'une grande fortune terrienne dont nous la verrons faire preuve tout au long de son existence.

En même temps qu'une « seigneuresse » quercynoise, Claude de Biron devenait une véritable dame de Saint-Sulpice, faisant sienne la famille de son mari. On voit son beau-frère Christophe, Abbé de l'Abbaye de Marcillac voisine de Saint-Sulpice, homme bon, aimable, intelligent, lettré, se comporter envers la jeune femme comme un frère aîné toujours prêt à la seconder cependant qu'elle-même protège son jeune beau-frère du Cluset, demi-frère de Jean et très petit garçon devant son aîné. Les bons oncles adorent et adoreront toujours les neveux dont la petite enfance les a réjouis.

Ainsi Claude vécut à Saint-Sulpice ou à Coannac durant une dizaine d'années. Sans doute quittait-elle parfois ses châteaux pour des visites à ses parents. Mais elle perdit sa mère en 1557 et son père en 1558. Et dès lors, tout en continuant à lui être ouvert, Biron ne fut plus le même pour elle.

La jeune dame de Saint-Sulpice s'insurgeait-elle contre les servitudes de la carrière militaire et diplomatique de son mari, contre les exigences des souverains qui la condamnaient à de longues solitudes coupées de quelques rapides visites entre campagnes ou missions ? Sans doute les acceptait-elle comme une nécessité de son état. Elle était Biron et les Biron comme les Saint-Sulpice briguaient les hautes tâches et voyaient dans leur accomplissement, outre un devoir de condition, le moyen d'accroître la fortune et le renom de leur maison.

## III. — LA PERIODE ESPAGNOLE

Mais voici que s'ouvre pour Claude et Jean de Saint-Sulpice la période espagnole. C'est en Espagne qu'ils se trouveront durant la première guerre de religion qui fut marquée en Guyenne par les victaires décisives des Catholiques sous les ordres de Monluc et vivement terminée par Catherine de Médicis profitant de la mort de François de Guise, chef catholique, et de la captivité de Condé, chef protestant. Ni les possessions de la famille Saint-Sulpice, ni l'abbaye de

Marcillac dont l'abbé était un frère de Jean, ni le prieuré d'Espagnac dont la prieure était une de ses sœurs, n'eurent à souffrir de cette première guerre civile, les capitaines protestants du Quercy, tels le Vicomte de Gourdon et le seigneur de Cabrerets, entretenant avec les Saint-Sulpice de bonnes relations de voisinage.

La charge confiée par la Reine-Mère à Jean de Saint-Sulpice était lourde et délicate. Le prestige de la France ne soutenait pas son ambassadeur car les partis religieux, devenus politiques, profitaient de la minorité du roi et de la position précaire de la régente pour se dresser l'un contre l'autre au mépris de l'intérêt du pays. Et cet ambassadeur était en poste auprès du souverain le plus puissant d'Europe qui prétendait gouverner le monde catholique, dont la religiosité aveugle était facilement homicide, un souverain n'aimant pas la France au demeurant, et entouré de conseillers qui la haïssaient.

Mais la Reine-Mère doublait la mission officielle de Jean de Saint-Sulpice d'une mission si l'on peut dire familiale et qui lui tenait peut-être encore plus au cœur que la première. Ce Philippe II roi d'Espagne était l'époux de sa fille Elisabeth. Pour cimenter la paix entre la France et l'Espagne, la petite princesse avait été promise, par le traité de Cateau-Cambrésis, à ce personnage inquiétant, deux fois veuf, dont le seul fils était un dégénéré et qui avait plus de deux fois l'âge de la princesse. Celle-ci a quinze ans quand elle quitte sa mère, une Cour aimable, son pays, pour tomber à l'étranger près d'un époux taciturne et distant, dans une Cour gourmée. « Les grands d'Espagne, écrit Jean de Saint-Sulpice à la Reine-Mère, plongés en cérémonie et voulant être eux seuls honorés là où en France on est nourri en quelque liberté les princes bien qu'ils y retiennent leur grandeur ayant accoutumé d'être gracieux à un chacun. »

Après deux ans de mariage la jeune reine n'a pas d'espérance de maternité. Catherine craint pour sa couronne et même pour sa vie. Elle lui envoie un homme de confiance, humain, discret, maître de lui, habile, qui sera un trait d'union entre elle et sa fille et qui protègera celle-ci, d'une certaine manière, simplement en étant là, témoin.

Dans les avertissements donnés au nouvel ambassadeur on lit : « Voir la reine toutes les semaines une fois ; savoir d'elle ce qu'on pourra et communiquer avec elle familièrement et avec grand respect... Quand il y aura audience du roi, il faut voir la dite dame auparavant et lui dire ce qu'elle devra dire pour le service du roi son frère et de la reine sa mère... Non seulement parler à la reine catholique des affaires mais entendre les petits comportements de sa maison... Entretenir la comtesse d'Ureigne et savoir d'elle les comportements de la reine. Entretenir la garde-major aussi. Avoir amitié avec les gardes des dames et avec les huissiers de la reine. »

Jean demande à sa femme de le rejoindre le plus vite possible. Elle le secondera dans sa mission. Qu'elle fasse suivre Henri, leur aîné, âgé de 9 ans, qui pourra tirer profit d'un séjour en Espagne.

Claude n'a pas encore à s'occuper de la gestion des biens des Saint-Sulpice, son beau-père vit toujours. Elle règle ses affaires particulières dont elle confie la direction à M. de Rouffiac. Armand et Antoine, 8 et 7 ans, sont laissés à Biron où se commence leur instruction, Bertrand reste avec son oncle du Cluzet qui écrit plaisamment le 25 juillet 1564 : « Don Bertrand commence à parler français. » La petite dernière est sans doute en nourrice.

D'Oysel, diplomate qui revient d'une mission en Espagne, rapporte à Saint-Sulpice, le 3 juin 1563, qu'il a dit à Catherine de Médicis « le contentement que la reine sa fille recevait du dit Saint-Sulpice et de sa femme ».

Ces années espagnoles furent pour Claude brillantes et divertissantes. Un pays nouveau, une cour dont l'étiquette était curieuse, ne pouvaient que l'intéresser. La présence constante de son mari la dédommagea des années de séparation. Elle sut se mettre au niveau de la pompe espagnole dans son logis, ses manières, ses toilettes, en les marquant de l'élégance et de l'aisance françaises. Elle inspira confiance et respect, elle plut, en particulier, à la reine. Le petit Henri lui-même, charmant et éveillé, fut bien vu de la souveraine. Les billets que celle-ci envoie à son ambassadeur se terminent le plus souvent par la formule : « Je vous prierai de faire mes recommandations à Madame de Saint-Sulpice et à votre fils et en prendre autant pour vous. » La reine écrit personnellement à Claude qui la remercie de l'honneur qu'elle lui fait et se joint à M. de Saint-Sulpice pour baiser les mains de Sa Majesté.

Renseigné par sa femme, plus répandue que lui dans le cercle féminin de la Reine Elisabeth, Jean tient fidèlement Catherine de Médicis au courant des faits et gestes de la jeune reine.

*Juin 1562 :* « J'eus grand plaisir de jeux de taureaux et de « caignes » (6) et de voir que la Reine votre fille entretint le roi privément de quatre à cinq heures que les jeux durèrent, étant assise en même étage que lui. »

*22 août 1562 :* « La princesse a été malade de fièvre. Elle et le roi vont prendre l'air pour un mois au Bosc de Ségovie à 11 lieues de Madrid. »

*8 octobre 1562 :* « La princesse se trouve fort bien de l'exercice qu'elle a fait au Bosc, étant allée souvent à la chasse tirer de l'arba-

(6) Caignes : carrousels.

lète. La maison lui a été agréable pour la commodité des galeries, jardins et fontaines, mais plus encore parce qu'elle voyait plus souvent le Roi. »

Nous ne pouvons citer tous les passages de la correspondance de l'ambassadeur où il est question de la Reine d'Espagne, disons seulement que la princesse, entre seize et vingt ans, apparaît simple, sage, bonne, courageuse, désireuse de contenter sa mère et pleine de bonne volonté pour remplir ses devoirs d'épouse... quand le roi se souvient de son existence.

Nous n'essayerons pas de suivre Jean de Saint-Sulpice dans le détail de ses négociations. Nous ne retiendrons que la dernière : il fit consentir Philippe II à la célèbre entrevue de Bayonne : Catherine et Elisabeth purent se rencontrer après cinq années de séparation (de décembre 1559 à juillet 1565).

On voit l'ambassadeur et sa femme préparer la marche de la Reine d'Espagne. D'Irun, Jean écrit à celle-ci qu'il continue avec sa femme de prendre les devants pour faciliter les communications entre les deux Cours.

L'entrevue a lieu. On sait qu'elle inquiéta les protestants. Jean de Saint-Sulpice écrit le 25 juin 1565 au Cardinal de Châtillon, protestant bien que cardinal (il a épousé l'année précédente Isabelle de Hauteville)... « Jusqu'ici n'est intervenu pacte ni promesse qui puisse tourner à nul préjudice de l'état pour notre repos... »

Après avoir rassuré son interlocuteur, il lui donne quelques détails : « La reine catholique est bien et grandement accompagnée de beaucoup de cavaliers des principales maisons d'Espagne et cinq personnages de « loz grandes » qu'ils appellent et trois évêques avec la plupart de ceux de la maison du roi son mari. Le duc d'Alva est venu en poste portant l'ordre de la Toison d'or au Roi. Je ne vous particulariserai ici les autres choses qui certes sont pleines de magnificence et bien accompagnées de bonne chère. »

Et Claude de Biron, dans cette entrevue qu'elle a aidé à préparer, paraît-elle à son avantage ? Elle n'y assiste pas. Elle est en route pour Saint-Sulpice.

Les années d'Espagne n'avaient pas été sans ombres. Il fallait paraître à tout prix mais les subsides promis par la Reine-Mère n'arrivaient pas. Antoine, père de Jean, étant mort (juin 1563), Claude devait s'occuper de recueillir la succession, de faire rentrer l'argent. Elle désirait certainement rassembler ses enfants laissés en France dont elle n'avait eu des nouvelles que de loin en loin. Elle retrouva les fils confiés aux oncles et tantes mais la petite fille était morte. Une lettre de M. de Rouffiac, datée du 14 février 1564, avait annoncé le décès de l'enfant le 15 septembre précédent.

Nous pensons que Claude avait une autre raison pour fuir l'agitation des Cours et chercher le repos dans ses terres : elle était enceinte. C'est en 1565 que naît la fille baptisée Chrétienne.

Cependant, Jean, à la prière de Catherine de Médicis, l'entrevue terminée, raccompagnait la Reine d'Espagne à Madrid. Certes, il avait été comblé de louanges, chargé d'honneurs : possesseur depuis 1563 du collier de l'ordre de Saint Michel, il s'était vu conférer le titre de chambellan. Mais d'argent, point. Une promesse de plus : « Aujourd'hui, dernier jour de juin 1565, le roi étant à Bayonne désirant reconnaître les bons et agréables services... que lui a faits Jean de Saint-Sulpice en sa charge d'ambassadeur en Espagne lui a accordé des premiers bénéfices (ecclésiastiques, s'entend) qui viendront à vaquer en ce royaume jusques à concurrence de 10 000 livres tournois de revenu... »

Jean, qui avait été plusieurs fois assez sérieusement malade à Madrid, rêvait de se refaire une santé à Coannac. Il écrivait à Claude :

*de Ségovie, août 1565 :*

« J'attends avec grande dévotion mon successeur... Pensez à bien pourvoir de tout ce qui sera besoin la maison de Coannac où nous demeurerons cet hiver et qu'il y ait quelques pièces de vin vieux, attendant que les nouveaux soient bons et essayez de faire paver la cour du pavé de Salignac, et faites natter la garde-robe de la chambre où vous savez que je veux coucher et aussi la chambre de la terrasse pour loger un homme de bien... Prenez bien garde aux meubles et au linge ; je vous recommande mes chemises : je vous prie que m'en fassiez faire demi-douzaine de bien belle toile... »

*7 septembre 1566. Toujours de Ségovie :*

« Vous pouvez penser comme je demeure seul et languissant. »

Il semble bien que Claude de Biron et Jean de Saint-Sulpice aient pu passer ensemble, retirés en leurs châteaux, l'hiver de 1565 à 1566. Certes, Jean sait qu'il ne faut pas se laisser oublier à la Cour. Il écrit, il fait agir auprès des souverains pour obtenir le paiement des dons et pensions qui lui ont été promis et rappeler aussi qu'il a fait ses preuves et qu'il est toujours apte aux tâches délicates. Il est renseigné par des correspondants bien placés. « La Reine-Mère, écrit le plus fidèle de tous, Monsieur de la Mothe, s'est informée de vos nouvelles, de ce que vous faisiez et quand vous viendrez par deça. »

Claude a assemblé « leurs petits galants », elle a près d'elle ses quatre garçons. La petite Chrétienne naît et il semble qu'elle ait touché, plus qu'aucun autre de ses enfants petits, le cœur du père.

Il repart cependant au mois de mai 1566, il n'est pas homme à rester longtemps en dehors des affaires d'Etat. Il annonce le 26 juillet à sa femme que le roi l'a choisi pour aller visiter le roi et la reine d'Espagne, celle-ci ayant heureusement accouché d'une infante. Sans doute pourra-t-il passer par Saint-Sulpice. Il envoie une « recette » pour la petite Chrétienne à communiquer à l'un ou l'autre de leurs médecins.

Tout attaché qu'il soit à sa femme et à ses enfants, Jean de Saint-Sulpice paraît, à notre mentalité du XX^e^ siècle, un mari sans égards et un père dur. Soucieux de l'avenir de ses fils, il décide que les trois aînés, Henri, 12 ans, Armand, 11, Antoine, 10, le rejoindront à Paris dès cette fin d'année 1566 pour y faire leur éducation. Claude restera dans ses terres avec Bertrand et Chrétienne. Elle y restera quatre ans, jusqu'à la fin de 1570, sans autre appui que celui de ses beaux-frères, Christophe, abbé de Marcillac, et M. du Cluzet, quand ceux-ci ne sont pas en voyage, et cela durant la deuxième guerre de religion (1567-1568) et la troisième (1569-1570) qui n'en font qu'une, la paix et la sécurité n'étant pas revenues après la « petite » paix de Longjumeau mettant théoriquement terme à la deuxième. Claude est enceinte en 1568, nous le savons par un testament de Jean, mais nous ne trouvons pas mention de naissance l'année suivante. Par contre, en cette même année 1569, Claude est de nouveau enceinte. Elle donne le jour en février 1570 à un garçon, probablement celui qui fut prénommé Jean-Claude et mourut en 1571.

## IV. — CLAUDE DANS LE QUERCY EN GUERRE

Que peut faire une jeune dame sans forces militaires dans un pays en guerre ? Garder son sang-froid, être aussi bien que possible avec les chefs des partis qui s'affrontent, manœuvrer au mieux dans les passes difficiles. C'est ce que fait Claude, sans dramatiser, sans céder à la panique, gardant même une alacrité qui devait lui être naturelle.

Elle obtient une sauvegarde de M. d'Assier, capitaine protestant :

*14 octobre 1568 :* « A tous ceux auxquels les présentes parviendront savoir faisons que nous avons pris et mis, prenons et mettons châteaux, maisons, granges, bétail, terres et biens quelconques appartenant à Monsieur de Saint-Sulpice, Chevalier de l'Ordre du Roi, sous la protection et sauvegarde du roi et la nôtre, faisant inhibition et défense à tous capitaines, conducteurs de gens de guerre, soldats, commissaire des vivres, maréchaux des logis, fourriers et autres qu'il appartiendra en ces dits-châteaux, maisons et biens susdits troubler, rechercher, molester, inquiéter, loger... car pour certaines justes consi-

dérations l'avons exempté et exemptons de tout logement de gens d'armes. De Crussol, fait à Assier. »

*En mai 1569,* en réponse à une lettre de Claude, le Vicomte de Bruniquel, autre chef protestant, lui indique les moyens qui lui paraissent les plus sûrs pour « lever les enfruits » et « voudrait de bon cœur être si heureux de pouvoir vous faire quelque service ».

Claude, lorsque la province est traversée par le gros des forces protestantes, s'adresse aux chefs suprêmes de ces troupes. Par l'entremise de son frère Foucaud, général des religionnaires du Languedoc, elle essaie d'atteindre Mongoméry, elle a recours directement à Coligny.

Elle écrit à son frère :

« Les gens de guerre... courent sur les terres de Saint Sulpice et de Marcillac pour ruiner et mettre en extrême pauvreté nos pauvres paysans... Ce serait une longue tragédie de vous raconter par le menu de pareils actes... Et je puis vous assurer qu'ils n'ont suivi de camp cette année ni délibéré de le suivre pour donner avancement à la cause dont ils se targuent. » Claude nomme les chefs de bandes. Elle demande que le Comte de Mongoméry veuille bien mettre fin aux désordres et lui délivrer une sauvegarde qui aura plus de valeur, croit-elle, que celles qu'elle a obtenues déjà des Vicomtes et de M. d'Assier.

Foucaud répondit-il à cette lettre dont la date n'est pas précise : juin... octobre... La reçut-il même ? Il fut tué le 3 octobre de cette année 1569 à la bataille de Moncontour. Signalons que son frère Armand décida, dans ce combat, du succès des catholiques en se jetant, à la tête de la cavalerie de réserve, sur le corps de Ludovic de Nassau qu'il anéantit.

Coligny, le 11 novembre 1569, écrit de Varaire à la dame de Saint-Sulpice :

« Je vous remercie fort (d'un présent de volailles et chevreaux) vous avisant que là où j'aurais moyen de vous faire plaisir je m'y emploierai très volontiers. Et ayant entendu que vous aviez besoin d'une sauvegarde je vous l'envoie. »

Mais s'il est indispensable de neutraliser les ennemis, il est bon de s'assurer la protection de ceux qui tiennent le même parti que vous. Une sauvegarde de M. de Monluc fait le pendant aux sauvegardes des chefs protestants, rédigée à peu près dans les mêmes termes.

*12 juin 1569* — donné à Agen :

« ... le dit Monluc exempte par la présente sauvegarde les domaines de Saint-Sulpice de tout logis et passage de gens de guerre et en outre de tous frais et contribution causés par les hostilités. »

Mais Monluc, le bon apôtre, s'est déjà comporté l'année précédente comme en pays conquis sur un domaine de Saint-Sulpice. Jean a appris à Paris que le dit capitaine « avait logé trois jours dans sa maison de Goudou et toute son armée dans ses terres et qu'il avait gâté tous les blés qui étaient dans la maison marchant les soldats dessus. »

Ce souci des grains reparaît sans cesse, au cours des guerres de religion, dans la correspondance des Saint-Sulpice. C'est que ces seigneurs tiraient de leurs terres le plus clair de leurs revenus.

Une satire patoise, citée par le chanoine Albe, passe en revue les grandes familles de la région. On y lit :

Cardaillac pertout souno

Hébrard missouno. (Hébrard de Saint-Sulpice).

Dans le dénombrement des biens de Raymond II d'Hébrard, en 1503, on voit que chaque domaine est taxé annuellement à une somme d'argent et une certaine quantité de grains. Goudou, par exemple, dont nous venons de parler, donne 40 livres et 30 charges de seigle et 10 charges d'avoine. Or les grains sont conservés où ils ont été récoltés, à Saint-Sulpice, Caniac, Comiac, Goudou, Orniac, etc, dans des maisons suffisamment gardées en temps de paix mais de prise facile pour une troupe de gens de guerre.

Dufour, sorte de régisseur, écrit à Claude le 4 novembre 1569 : « Des compagnies ont passé la Dordogne et sont à Saint-Céré, Gramat et autres lieux. Nous craignons pour vos maisons de Caniac et Goudou où vous avez grande munition et provisions de grains, mêmement d'avoine, qu'est la cause que je vous ai voulu avertir et supplier d'envoyer quelqu'un qui ait le moyen de garder vos maisons afin que ne vous vienne point dommage ni perte de vos biens et avoir recommandation de vos pauvres sujets. Il y a des papiers qui importent beaucoup à votre maison que j'ai fait mettre en un coffre dans votre château mais crains qu'ils ne soient brûlés car ils brûlent tout et il est malaisé à présent de les faire conduire à Saint-Sulpice. »

Le 10 décembre 1569, l'Abbé écrit à son frère :

« En ce temps si turbulent et si plein de misère... le plus pressé est de faire vider vos greniers en vendant vos grains... »

Le 28 mars 1570, Dufour, de Caniac, informe la dame de Saint-Sulpice :

« Ici les blés vieux sont vendus mais à Goudou la dame a encore à vendre du blé qui a 3 ans. »

Les grains raflés ne se retrouvent pas, mais le bétail peut être rendu ; Dufour supplie la dame d'intervenir auprès du seigneur de Géniès pour qu'il rende à ses sujets de Caniac le bétail qui a été enlevé par ceux de la religion et mené à Géniès.

Comme elle le peut, Claude fait face à la situation. Elle fortifie Caniac et en informe le gouverneur du Quercy.

« Les habitants de Caniac, lui écrit-elle le 25 janvier 1570, pour la crainte qu'ils ont d'être compris aux voleries et meurtres qui se font journellement aux environs (sur ceux qui restent) se sont retirés dans l'église et une mienne tour proche d'icelle et ont rendu le lieu si fort que difficilement l'ennemi y saurait mordre pour peu de soldats qu'ils y aient... Vous ait bien voulu avertir et vous plaise de leur donner quelque chef pour y commander avec tel nombre de soldats que bon vous semblera, lesquels nos sujets offrent de soudoyer honnêtement avec les deniers qu'ils ont cotisés. »

Le gouverneur fait droit à sa requête,

« Désirant, écrit-il, faire service à Monsieur de Saint-Sulpice et à vous de toute ma puissance. »

Même il semble que, doutant que les paroisses arrivent à s'entendre pour payer la garnison, il fera comprendre, dès le mois de février, celle-ci dans les 1 200 arquebusiers que le pays entretient. Il dépêche « commission pour l'entretènement du fort de Caniac de 10 arquebusiers » avec un chef qu'il voulait nommer mais que l'envoyé de Claude obtient qu'il soit laissé à la discrétion de sa maîtresse.

De la Cour, Jean s'étonne qu'on ait fait un fort à Caniac, « qu'il craint être cause qu'on y fasse quelque dommage et dépense. Toutefois, dit-il, étant sur les lieux, je m'assure que vous ne faites chose sans grande considération ».

Plus la guerre se prolonge, plus l'insécurité augmente, plus les ravages se multiplient.

Le 10 février de cette malheureuse année 1570, Claude écrit à son mari :

« Le temps est si déplorable que personne n'ose aller en chemins. Il y a certaines manières de gens se faisant capitaines qui courent de nuit pour prendre leurs proies jusque dans les maisons et les mettent à une si grande rançon que si leur puissance n'y peut suffire leur vie y demeure. Ils ont déjà pris en nos terres fort honnêtes gens

tant prêtres qu'autres, leur faisant payer 100 ou 200 écus, commandant contribuer à porter vivres, les 10 pipes de vin ou 20 setiers d'avoine et froment, avec beaucoup d'autres vivres si bien que les pauvres paysans sont détruits si Dieu n'a pitié d'eux. »

Cependant, la paix est en vue.

« Bien que quelques malins veuillent l'empêcher, écrit Jean à sa femme le 27 juillet 1570, nous espérons l'avoir dans peu de jours. »

Il y compte si bien qu'il lui dit de se préparer à le rejoindre en bonne compagnie, sans faire beaucoup de bruit. « Vous avez gagné, plaisante-t-il, le procès pour les grandes fraises que l'on porte et fort blanches. »

Au moment où l'homme de Cour respire, Saint-Sulpice, jusque-là épargné, est frappé. L'Abbé en informe Claude, alors dans son château de Coannac.

« Madame ma sœur, vendredi au soir, sur la minuit passa ici (Saint-Sulpice) et à Marcillac une compagnie de sept ou huit vingts chevaux venant de La Rochelle avec intention de démolir toutes les églises par là où ils passent. Et se vinrent adresser à la vôtre lorsque tous les habitants du lieu étaient encore au lit et y mirent le feu. Et après avoir fait les plus grandes ruines que la journée leur en pouvait permettre, ils menacèrent les habitants quand ils partirent que si dans trois jours ils n'avaient pas tout rasé de fond en comble ils y retourneraient à leurs dépens. Il n'y a eu personne au village qui n'ait eu dommage de leur venue. Il est vrai qu'ils menacèrent haut et clair que s'il y avait homme au château qui attentât rien contre eux ils mettraient en feu tout le village et votre grange et étable, ce qui fut cause que pour éviter un plus grand malheur nous nous contînmes et eûmes bien affaire de nous racheter sur quelque somme d'argent car ils voulaient tout raser et tout brûler. »

Grâce à la diplomatie de l'Abbé, le pire a été évité, l'église est à reconstruire mais le château et ses dépendances sont intacts.

La paix est effectivement publiée le 8 août 1570 à Saint-Germain.

Ainsi s'achèvent pour Claude ces quatre années sans époux, dans un pays en guerre. Elle a mené ses grossesses, dirigé une maison très lourde qui comptait au temps du grand-père de Jean 60 personnes, tant hommes que femmes, fait rentrer les rentes, surveillé les travaux d'entretien et d'agrandissement du château (car Jean fait sans cesse construire). Par son sang-froid et son à-propos elle a inspiré confiance aussi bien à ses propres domestiques qu'aux gens de ses terres et obtenu des chefs protestants une considération qui a limité les dommages de guerre dans la mesure où ces chefs ont été maîtres de leurs troupes.

Pendant cette période Claude a gardé près d'elle celui de ses enfants que M. de la Mothe appelle « le beau petit Bertrand » et cette Chrétienne qui fut très aimée, en particulier de ses oncles paternels. De loin en loin, elle a reçu de gentilles lettres des trois aînés qui, sous la direction de M. de Boyresse, poursuivent leur éducation à Paris.

*31 mars 1568 :* Henri écrit (il a 14 ans, ses frères 13 et 12) :

Son père... est sans cesse occupé au Louvre « depuis qu'il part le matin de son logis, il ne retourne qu'il ne soit bien tard... Il nous fait apprendre à piquer les chevaux à l'écurie du roi... Je vous mercie bien humblement de l'écu qu'il vous a plu de m'envoyer duquel j'ai acheté un fleuret pour escrimer. »

*30 novembre 1568* — Toujours Henri :

« Depuis que le roi est parti pour aller au camp il ne s'est passé de jour que mes frères et moi n'ayons été au Louvre, faisant passer le temps à Monsieur le Duc et entretenant les dames de la reine le mieux qu'il nous a été possible... Outre cela nous apprenons à escrimer et l'escrimeur de Monsieur le Duc nous vient trouver en notre logis pour nous apprendre. Mon maître Monsieur de Boyresse y fait aussi venir tous les jours un joueur de luth qui m'apprend. Et, qui plus est, nous continuons notre exercice de monter à cheval sur les chevaux de Monsieur de Longueville. Ainsi nous ne perdons pas de temps. »

Jean est depuis 1565 Conseiller du roi. En octobre 1568, Catherine le place auprès de son quatrième fils, le duc d'Alençon, pour qu'il veille sur lui comme il a veillé sur la petite reine d'Espagne (qui vient de mourir en couches à 23 ans). Ainsi que le dit Jean lui-même à sa femme « la charge qu'on lui donne est grande et honorable mais parmi ces roses se trouvent bien des épines ». Ce n'est pas une sinécure d'être le mentor d'un prince que les mémoires du temps nous dépeignent comme un mauvais sujet, envieux, intrigant, fourbe et lâche.

Ces hautes fonctions ne dispensent pas le gouverneur et surintendant de la personne et des biens du duc d'Alençon de faire la guerre et de payer de sa personne. Il est blessé, en 1567, à la bataille de Saint-Denis, il est souvent en campagne.

Enfin voici la paix.

La Princesse de La Roche-sur-Yon, et quelques autres aimables protectrices ont rappelé à Catherine que Claude de Biron serait très digne d'une place parmi ses dames d'honneur et cette place lui est accordée. Jean presse sa femme de venir à la Cour.

« Inutile d'amener Bertrand, nous ne saurions qu'en faire », décide-t-il. Pourtant Bertrand a 9 ans, il pourrait rejoindre ses frères. Il restera avec ses oncles. De Chrétienne et du bébé il n'est pas question. Claude les laissera à sa belle-sœur, prieure d'Espagnac.

« Au sujet de ce que vous devez porter, dit Jean, je ne demande que la vaisselle et tout l'argent que vous pourrez et le pavillon de damas vert et sa couverte, sans autre chose, sinon les papiers que je vous ai mandés. »

Claude Biron se met en route dans le courant du mois de novembre 1570. En décembre elle est à Paris.

# INVENTAIRE D'UNE CHAPELLENIE RURALE AU XV^e SIECLE

C'est à bon droit que M^me^ Bastard a insisté sur l'importance des messes de Requiem, considérées comme moyen de sanctification et de rachat, vers la fin du Moyen Age. Elle constate que les habitants de Saint-Sulpice-la-Pointe, comme tous les chrétiens de ce temps « sont sensibles au rôle croissant de l'Eucharistie dans le salut de l'âme (1) ».

Il en allait de même en Quercy où chaque testateur, selon ses moyens, ordonnait le plus grand nombre possible de messes à célébrer le jour de la sépulture, pendant et au terme de la neuvaine, puis au bout de l'an. Quelques-uns ajoutaient un ou deux trentains à dire dans un laps de temps défini. Quelques autres, prolongeant ces mesures de première urgence destinées à forcer rapidement l'entrée du paradis, assuraient un service perpétuel en vue du salut de leur âme et de celle de leurs parents, le lignage se trouvant ainsi associé à la fondation. Celle-ci reposait ordinairement sur une rente annuelle, soit un cens, soit un surcens ou « aumône » correspondant au prix des messes désirées. Dans chaque paroisse, les messes à célébrer étaient consignées dans un livre des anniversaires ou obituaire. Il était loisible aux héritiers de racheter la rente en versant le capital d'un revenu évalué à 5 %.

La fondation d'une chapellenie répondait au même besoin mais en plus onéreux. Elle sortait de l'anonymat relatif des obits pour atteindre à la dignité d'un bénéfice, ou presque, et nécessitait un support matériel plus étoffé. Elle se « personnalisait » avec la nomination d'un chapelain, parfois désigné par le testateur et, après celui-ci, par ses descendants ou, à défaut de ces derniers, par les consuls du lieu, le recteur de la paroisse conservant un droit de regard et la faculté de mettre en possession chaque nouveau titulaire. Certes, la fondation d'une chapellenie n'impliquait pas toujours la construction d'une nouvelle chapelle ; en particulier dans les églises urbaines, les autels secondaires étaient parfois surchargés de telles fondations lorsqu'ils avaient été élevés en l'honneur d'un saint bien achalandé. En effet, le pouvoir des messes se trouvait en quelque sorte renforcé par les bons offices de cet intercesseur : aux mérites de l'Eucharis-

tie, difficiles à comprendre, s'ajoutaient ceux d'un homme moins intimidant sur lequel la communion des Saints permettait de compter.

En plus des revenus à assurer chaque année à perpétuité, il fallait encore investir dans l'acquisition d'un coffre renfermant un minimum d'objets cultuels et d'ornements. La calice et la patène n'étaient pas toujours en argent et pour les burettes (*las canetas*) on utilisait souvent l'étain, mais les livres liturgiques représentaient une très grosse dépense. D'assez nombreuses fondations, surtout en ville, comportaient une maison, domicile du chapelain si celui-ci n'était pourvu de quelque cure.

Nous nous proposons aujourd'hui de faire connaître un inventaire (2) du mobilier d'une chapellenie rurale instituée en l'église paroissiale de Saint-Julien de Cardaillac implantée hors des murs de ce *castrum*. Faute de disposer de la charte de fondation, nous ne pouvons remonter à l'origine et situer le fondateur, un prêtre du nom de Guillaume Mourgue, qui fut peut-être recteur de Cardaillac. Quelques notes hâtivement rassemblées permettent de préciser que cette chapellenie, desservie par deux prêtres, existait déjà en 1430. Un important patrimoine lui avait été affecté. La mention d'une chapelle de Mourgue en constitue un premier indice. Les chapelains disposaient d'une grande maison, à vrai dire en partie ruinée en 1439 et composée d'une salle et d'au moins trois chambres (3). Placée entre le rempart de Cardaillac et une rue publique, elle était partagée par deux murs de refend et reposait sur trois caves. Ce « bénéfice » comprenait encore quelques parcelles et surtout des cens, à Cardaillac mais aussi dans les paroisses voisines. En particulier, la chapellenie était seigneur direct du mas del Truelhs, paroisse de Prendeignes (4).

Le 26 novembre 1489, peu après le lever du jour, plusieurs notables de Cardaillac étaient réunis dans la maison de Mourgue. Il y avait là les deux chapelains, le recteur du lieu, *Dominus* P. Florenxs et quatre consuls, patrons de la chapellenie (5). L'un des chapelains, Me Hugues de Chalvi, prêtre, bachelier *in utroque*, recteur de Saint-Jean de Somart (6) au diocèse d'Albi, déclara vouloir résigner sa chapellenie en faveur de son neveu, Raymond de Chalvi, ce qui fut accepté sans difficulté par les patrons, la cause étant entendue d'avance. Aussitôt, ce même Raymond jura sur la croix d'un missel de bien régir la chapellenie selon la volonté du fondateur. Quatre habitants de Cardaillac autres que les consuls furent témoins de ce serment. Peu après, on se rendit à l'église Saint-Julien et dans la chapelle de Mourgue où le nouveau titulaire prit possession réelle et corporelle de son « bénéfice » par « tradition » de la clef et d'un calice avec l'habituel baiser déposé sur la nappe d'autel en présence de Guillaume de Roquemaurel, moine de Figeac, prieur de Cardaillac, et de quatre prêtres du lieu. Ces rites accomplis, on se sépara pour

se retrouver dans la maison de Mourgue le 11 décembre suivant. Le recteur, les chapelains et les consuls y procédèrent à l'inventaire dont nous donnons le texte en annexe. Enfin le surlendemain 13 décembre, sur la place de Las Concas de Cardaillac, à la tombée de la nuit (*hora tarda sive in crepusculo noctis*), Raymond de Chalvi comparaît avec l'autre chapelain devant le recteur et trois consuls siégeant sur la « table » de l'ouvroir du notaire. Ils désignent leurs garants et rassurent ainsi les patrons de la chapellenie.

On peut approximativement classer les objets inventoriés selon quatre rubriques : le trésor, les ornements, la « bibliothèque » et enfin le mobilier de la maison des chapelains. Parmi les joyaux, les plus précieux devraient être les reliques elles-mêmes, pourtant on ne prend pas la peine de les identifier et c'est bien regrettable ! A défaut du contenu, le contenant : celui-ci peut être fort modeste et même dérisoire quoique ingénieux : une coque de noix, il est vrai enfermée dans une bourse de soie rouge, ou, au contraire, classique, en métal noble, tel le reliquaire aux deux anges et la croix en argent avec sa pancarte de lettres « vermeilles ». La présence de deux calices en argent, l'un doré mais non l'autre, avec leurs patènes, n'a rien de surprenant puisque la chapellenie était desservie par deux prêtres. Quant à la croix pour faire la bénédiction, il s'agit peut-être d'une croix de procession, mais j'en doute. Sans valeur cultuelle, on peut néanmoins incorporer au trésor la cuillère en argent, objet fort rare au XV^e^ siècle, tout au moins en Quercy, et les trois petites tasses. Il s'agit en fait de coupes qui changeaient souvent de propriétaire : elles servaient au règlement de nombreuses transactions en complément de la monnaie d'or : écus, florins ou moutons.

On notera la diversité des ornements, la richesse de leur décor et la qualité de la matière : velours, soie... Certains sont à l'usage exclusif des messes de Requiem, d'autres, multicolores ou diaprés, peuvent être utilisés tout au long de l'année liturgique. Des dalmatiques permettent de célébrer des messes solennelles, c'est-à-dire avec diacre et sous-diacre, et il reste encore d'autres ornements pour allonger la théorie des prêtres invités des grandes circonstances.

L'autel de la chapellenie était pourvu d'une croix et de deux chandeliers en laiton ainsi que de linges liturgiques. Aux grands jours, on le parait d'étoffes précieuses : parements ou devants d'autel. Un de ces parements était en taffetas jaune ; un autre, historié, était rehaussé de bandes d'orfroi. Malgré son origine profane, il faut sans doute ajouter un drap d'apparat, illustration de quelque conte de chevalerie, montrant une « demoiselle » (femme ou fille noble) servant un cerf avec une épée. En effet — les testaments en témoignent — de luxueuses étoffes destinées à un tout autre usage, faisaient ainsi une fin édifiante.

La « bibliothèque » comportait 21 ouvrages, ce qui nous paraît considérable pour une modeste (en fait, pas si modeste !) chapellenie rurale. D'abord des livres liturgiques, puis des ouvrages de piété ou de formation : deux exemplaires des « Fleurs des Saints », peut-être un évangile de l'Enfance (apocryphe), des livres d'un niveau assez élémentaire dont trois *doctrinals* qui sont, d'après M. Henri Gilles, des exemplaires du *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Villedieu. Selon notre informateur, la *lectura d'Ebrart* pourrait être une œuvre juridique de Guillaume Hébrard, originaire du Quercy, qui enseigna le droit à Toulouse vers 1280. Ces manuels donnent à penser que le fondateur de la chapellenie était vraisemblablement bachelier es décrets à moins que les manuscrits de Sexte et des Clémentines aient été légués par quelque chapelain. Ces livres, presque tous écrits sur parchemin sont reliés avec des planchettes sans doute recouvertes de peau.

Enfin le mobilier de la maison de Mourgue. La traduction jointe en facilitera le dénombrement. Rappelons cependant que les prêtres, qui trouvaient ainsi un fonds de maison, avaient également leur mobilier personnel. On notera seulement la présence d'un alambic et les deux armes : une arbalète et une guisarme. Il est vrai qu'après la guerre de Cent ans, des armes, il en traînait un peu partout, dans les auberges comme au foyer des laboureurs.

Terminons sur cette constatation : le patrimoine de la chapellenie de Mourgue en vases sacrés, ornements et livres liturgiques dépasse de beaucoup ce que nous avons trouvé jusqu'ici dans les églises paroissiales des campagnes du Quercy à l'occasion de la mise en possession d'un nouveau recteur, au cours de la seconde moitié de XV^e^ siècle.

Jean LARTIGAUT.

## INVENTAIRE

Et primo hun reliquari dargen am dos angels am una ala dargen am hun pe fach a maneyra de yressel (7)

Item una crotz dargen per far la benedictiou

Item una borsa de seda roja en laquala a una noze en laquala noze a de reliquias.

Item hun culhie dargen

Item hun calici dargen an sa padena daurat dedins et defforas pesan segon que disian enviro marc e mech

Item hun autre calici dargen am sa padena pezan coma lautre segon que disian

Item una crotz dargen en que a de reliquias segon ques scrich am vermelho el miech del fust del albre de la susdicha crotz

Item tres tacetas dargen que podo pesar sinc honsas ho enviro
Item hun bel missal notat am los sarrados dargen
Item hun autre missal complit de lordre de Cahortz
Item hun brevari gran de lordre de Quercy
Item hun libre de Flores sanctorum scrich en perguames relhat am posses
Item hun autre Flores sanctorum non complidas belas e bonas scrich en perguames
Item hun sinodal relhat en perguames scrich
Item hun test de Clementinas sens glosa scrich en perguames relhat
Item I seyze sens glosa scrich en perguames relhat
Item I libre ordenari scrich en perguames relhat
Item hun libre de Infancia Christi scrich en perguames relhat
Item una lectura de Doctrinal scricha en papie cuberta de posses
Item hun libre de papie en que a meja lectura de doctrinal
Item una questious de Logica scrichas en papie que so fort vielhas de petita valor
Item una lectura de logica en papier cuberta de postz
Item hun test de Doctrinal complit de la metrifficatura scrich en perguamen, cubert de postz fort vielh
Item hun libre de sermos en perguamen
Item hun libre de expositious de evangelis scrich en perguames cubert de post
Item una lectura de Ebrart scricha en perguames relhat am posses
Item hun tros de lectura de logica cuberta de posses scricha en perguames que comensa Quia facilioribus
Item hun petit libre en perguamen que comensa Artibus (?)
Item hun libre de prosas notat scrich en perguames cubert de posses
Sequntur vestimenta sacerdotalia
Primo hun vestimen de veluet figurat dauzels folrat de seda roja am diague et subdiague am una alba e tres amictos e doas stolas e dos manuples e doas senchas de seda roja
Item hun vestimen de diaspre folrat de tela blanca cappa manuple alba sencha
Item una cappa de diaspre am imagines e la sencha am una stola de petita valor
Item una cappa de diaspre processional
Item plus tres vestimens de fustani blanc garnit
Item una cappa processional de seda negra folrada de tela verda
Item doas dalmaticas de mortz de diague et subdiague
Item una cappa de petita valor que fonc de mossen Arnal del fau
Item hun paren dautar de sendat jauna folrat de tela persa
Item hun paren de offres am emagenas folrat de tela blanca

Item hun de seda per parar Nostra Dona de senchas de fial daur davas caps
Item plus quatre toalhas una longieyra de petita valor
Item plus sinc toalhos de petita valor quero a la gleya
Item I drap de paramen en que a una domaysela que aussis los sers am lespaza (8)
Item una vana de senda jauna e roja folrada de tela persa
Item dos bancals rotz de petita valor
Item quatre cubertos sive chalos vielhs de petita valor
Item una bona culsera de pluma
Item doas colseras de pluma rotas de petita valor
Item quatre coyssis de pluma los tres de petita valor
Item una bassina de heran bela e bona
Item una ola de metalh tenen enviro miech ferrat
Item quatre pintas destanh dequelas doas teno de miech quart a (9) dos tertz
Item una bota destanh tenen enviro hun quart e miech
Item hun lavador de poti per lavar las mas
Item tres petitz candalabres de metalh sive de poti los dos per tener las candelas alautar
Item tres candalabres de fer de petita valor
Item quatre setis destanh per tener las pintas a taula
Item hun quintal de plom mens detz livras en diverses trosses compres hun alambic fach deldich plom loqual fonc monstat (10) aqui
Item una arbalesta dassier sens negun garnimen
Item una guasarma vielha
Item hun pegal de stanh romput e la mesura del quartie de la pauca de stanh
Item quatre cayssas luna garnida en que teno los joyels e las autras mal garnidas e una autra cayssa descobertoyrada
Item hun petit aster de fer am dos pes
Item la fundatiou et certans instrumens de ladicha cappellania
Item una ayguadieyra de metalh descarvada (11) e rumpuda

*Dans les caves de la maison de Mourgue :*

Primo en lo selhie que davas la carrieyra una tona hun petit tonel que ne teno re
Item en lo selhie del miech una bona pipa per tener del vi ten det muech
Item una cuba vielha
Item en lo selhie ques davas lo valat Primo una tona e dos cubels vielhs
Item tres pipas una bona e doas avols
Item una cuba bela

TRADUCTION

Premièrement, un reliquaire en argent avec deux anges à l'aile d'argent et un pied fait comme une feuille de persil.

Item, une croix en argent pour faire la bénédiction.

Item, une bourse en soie rouge contenant une noix renfermant des reliques.

Item, une cuillère en argent.

Item, un calice en argent avec sa patène, doré à l'intérieur et à l'extérieur, pesant ainsi qu'il fut dit un marc et demi.

Item, un autre calice en argent, avec sa patène, du même poids que le précédent ainsi qu'il fut dit.

Item, une croix en argent renfermant des reliques ainsi qu'il est écrit en lettres rouges au milieu du fût de cette croix.

Item, trois petites tasses en argent pesant environ cinq onces.

Item, un beau missel avec la musique pourvu de fermoirs en argent.

Item, un autre missel complet de l'ordre de Cahors

Item, un grand bréviaire du même diocèse.

Item, un livre des « Fleurs des Saints », écrit sur parchemin et relié avec des planchettes.

Item, un autre livre des « Fleurs des Saints », incomplet mais bel et bon, sur parchemin.

Item, un synodal sur parchemin, relié.

Item, un texte des Clémentines, sans les gloses, sur parchemin, relié,

Item, un Sexte, sans les gloses, écrit sur parchemin, relié.

Item, un ordinaire sur parchemin, relié.

Item, un livre de l'Enfance du Christ sur parchemin, relié.

Item, une « lecture » (leçon sur...) de Doctrinal, sur parchemin et recouvert de planchettes.

Item, un livre en papier contenant la moitié du Doctrinal.

Item, des Questions de Logique qui sont fort vieilles et de peu de valeur.

Item, une « lecture » de Logique, sur papier et recouverte de planchettes.

Item, un texte complet du Doctrinal et de la « metrifficature » (art de faire des vers) sur parchemin et relié avec des planchettes, fort vieux.

Item, un sermonnaire sur parchemin.

Item, un commentaire des Evangiles, sur parchemin et recouvert de planchettes.

Item, une « lecture » d'Ebrart, sur parchemin, relié avec des planchettes.

Item, un fragment de « lecture » de Logique, recouvert de planchettes qui commence : « Quia facilioribus ».

Item, un petit livre en parchemin qui commence : « Artibus ? »

Item, un livre de Proses avec la musique, sur parchemin et recouvert de planchettes.

Les ornements :

Premièrement, un ornement en velours représentant des oiseaux, garni de soie rouge avec [les dalmatiques] de diacre et de sous diacre, une aube, trois amicts, deux étoles, deux manipules et deux cordons de soie rouge.

Item, un ornement diapré doublé de toile blanche avec la chape, le manipule, l'aube et le cordon.

Item, une chape diaprée et illustrée, avec le cordon et une étole de peu de valeur.

Item, une chape de procession diaprée.

Item, trois ornements en futaine « garnis » (c'est-à-dire avec étoles, etc...).

Item, une chape de procession en soie noire doublée de toile verte.

Item, deux dalmatiques des Morts de diacre et de sous diacre.

Item, une chape de peu de valeur qui appartint à *Mossen* Arnal del Fau.

Item, un devant d'autel en taffetas jaune doublé de toile perse.

Item, un parement d'orfroi historié, doublé de toile blanche.

Item, un voile en soie pour parer Notre-Dame de tresses aux bouts dorés ?

Item, quatre linges et une serviette longue de faible valeur.

Item, cinq torchons de peu de valeur qui étaient à l'église.

Item, un parement (ou drap d'apparat) représentant une demoiselle tuant un cerf avec une épée.

Item, une courtepointe de taffetas jaune et rouge doublée de toile perse.

Item, deux pièces d'étoffe servant à recouvrir les bancs, usées et de peu de valeur.

Item, quatre vieilles couvertures sans grande valeur.

Item, une bonne couette.

Item, deux couettes usées, de peu de valeur.

Item, quatre « coussins » garnis de plumes dont trois sans valeur.

Item, une bassine en bronze, belle et bonne.

Item, une « oulle » en « métal » (alliage) de la contenance d'un demi seau.

Item, quatre pintes en étain : deux contiennent un demi quart et les deux autres un tiers.

Item, une bouteille en étain dont la contenance est d'un quart et demi.

Item, un bassin en potin pour se laver les mains.

Item, trois petits chandeliers en « métal » ou en potin dont deux pour porter les cierges sur l'autel.

Item, trois chandeliers en fer de peu de valeur.
Item, quatre porte-bouteilles pour supporter les pintes à table.
Item, un quintal de plomb moins dix livres en diverses pièces, y compris un alambic qui fut alors exhibé.
Item, une arbalète en acier, sans ses accessoires.
Item, une vieille guisarme.
Item, un pot d'étain brisé, et la mesure d'un quart de pauque.
Item, quatre coffres, l'un garni de « joyaux », les autres peu remplis et un cinquième coffre dépourvu de couvercle.
Item, une petite broche en fer reposant sur deux pieds.
Item, la charte de fondation et autres actes de la chapellenie.
Item, une aiguière en « métal » déformée et brisée.

*Dans la cave de la maison de la chapellenie :*

Premièrement dans le cellier du côté de la rue, une tonne et un petit tonneau vides.
Item, dans le cellier du milieu, une bonne pipe contenant dix muids.
Item, une vieille cuve.
Item dans le cellier du côté du fossé. Premièrement une tonne et deux petites cuves vieilles.
Item, trois pipes ; une bonne et deux mauvaises.
Item, une belle cuve.

## NOTES

(1) M. Bastard-Fournié, Mentalités religieuses aux confins du Toulousain et de l'Albigeois à la fin du Moyen âge, *Annales du Midi*, t. 85, 1973, p. 279.

(2) Arch. dép. Lot, III E. 27/5, fol. 67 vo de 1489.

(3) En février 1439 (n. st.) les deux chapelains dont Pierre Valette accensent à un parent de l'un d'eux, R. Valette, originaire de Vitrac au diocèse de Saint-Flour, une *camera* dans la maison de Mourgue confrontant deux autres *camerae* et l'*aula*. Le tenancier devra réédiffier et recouvrir cette chambre à ses frais. Le cens est purement recognitif : 6 deniers de Cahors, soit 4 d. t. (Lot, III E, 16/1, fol. 179). Cette maison devait se trouver à proximité de la grande porte du *castrum* dite de Mourgue (*Ibidem*, III E. 13/1, fol. 114 vo).

(4) *Ibidem*, III E. 25/3, fol. 65.

(5) Pas de noble, le premier cité est notaire.

(6) dont les annexes appartiennent curieusement au diocèse de Lavaur.

(7) *Yressèl :* notre ami, M. Raymond Sindou, nous a tiré d'embarras en nous apprenant qu'il s'agit du persil = *(e) iressèl*. Sur le rôle ornemental de cette plante, il cite ce vers de G. Delprat, d'après Mistral (*T.D.F.*) « *courounat d'iressèl, li fau lou coumplimen* ». Il nous fait également remarquer les hésitations du notaire : *perguames* — *perguamen, paren* — *paremen* pour un drap d'apparat, les 7 *posses*,

les 2 *postz* et l'unique *post* pour désigner les planchettes qui protègent les livres.

(8) Pluriel de fantaisie, on ne peut admettre le meurtre de cerfs en série.

(9) *a* pour *e*.

(10) pour *monstrat*.

(11) peut être pour *descurvada*, qui a perdu sa courbe = déformée.

# DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE STÈLE DISCOIDALE à SAINT-JEAN-DE-LAUR

En 1975 nous avons signalé la présence d'une croix discoïdale au mas de Janal, commune de Saint-Jean-de-Laur (1).

Au mois de juin 1976, au cours de travaux de fossoyage dans le cimetière, il a été dégagé une autre stèle discoïdale qui servait de support à une croix tombale. Grâce à l'initiative d'un de nos amis (2) cette stèle a été récupérée, nettoyée et déposée en lieu sûr.

Sa hauteur totale est de 0,67 m pour une épaisseur de 0,10 m. La largeur du fût est de 0,165 au col et de 0,18 à la base. Le disque, d'un diamètre de 0,24 m, présente, au sommet et sur chacun des côtés, une double excroissance (3) Il est décoré, sur les deux faces, d'une croix grecque inscrite dans un cercle, sculptée par évidement partiel des quatre cantons (fig. 1).

La ressemblance avec la croix du mas de Janal est indéniable. Mais celle-ci était d'une facture plus fruste ; le disque, plus large, n'était orné que sur une seule face et en très faible relief ; le fût était plus court et plus étroit.

Il est intéressant de relever les similitudes entre les stèles de Saint-Jean-de-Laur et de nombreuses stèles du Lauragais portant la croix à branches égales inscrite dans un cercle (4). Nous n'en donnerons qu'un exemple avec une des croix d'Avignonet conservées au musée Paul-Dupuy de Toulouse (fig. 2).

Rappelons que les discoïdales les plus proches du Quercy ont été trouvées sur le Causse du Larzac, en Rouergue, où ont du pénétrer des influences lauragaises.

La présence de stèles de ce type dans le département du Lot, à la lisière de l'Aveyron, ne manque évidemment pas d'intriguer et le problème de leur datation reste à résoudre.

Pierre DALON.

Fig. 1. — Saint-Jean-de-Laur (Cimetière).

Fig. 2. — Avignonet (Musée Paul-Dupuy, Toulouse).

## NOTES

(1) Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 4e fascicule 1975. Cette croix, placée en bordure d'un chemin, a malheureusement été volée en août 1976.

(2) M. Pradines, que nous tenons à remercier pour sa précieuse collaboration.

(3) Ce détail se retrouve sur de nombreuses discoïdales basques.

(4) Motif que l'on retrouve aussi sur quelques stèles du Pays Basque. Certains auteurs y voient une réminiscence de la rouelle celtique ou de la croix mithriaque, symboles solaires.

## BIBLIOGRAPHIE

Simone BRISSAUD. — *L'iconographie de la croix et des symboles religieux en Languedoc.* Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques du Lot. T. LX, 1959.

Pierre DALON. — *Une croix discoïdale à Saint-Jean-de-Laur.* Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 4e fasc. 1975.

Marguerite DAVID-ROY. — *Les stèles discoïdales du Pays Basque.* Archeologia n° 45 (juillet-août 1975).

Etienne DELARUELLE. — *L'art cathare.* Archeologia n° 19 (nov.-déc. 1967).

Michel DUVERT. — *Contribution à l'étude de la stèle discoïdale basque.* Bull. du Musée Basque de Bayonne, n°s 71, 72 (1er et 2e trim. 1976) et 77 (3e trim. 1977).

# UNE BORNE SEIGNEURIALE ARMORIÉE ENTRE ESCAMPS ET VAYLATS

Le bois du Grézal était autrefois à cheval sur les seigneuries d'Escamps et de Vaylats.

En bordure du vieux chemin qui conduisait d'Escamps au ruisseau des Valses on peut encore voir, incluse dans un mur de clôture en pierres sèches, une borne sommairement taillée dans un bloc de calcaire. Ses dimensions sont les suivantes : hauteur : 1,10 m — largeur : 0,48 — épaisseur : 0,28 (1). Bien qu'elle ait été gravement endommagée par le gel au cours de l'hiver 1956 (la surface se délite en plaquettes) on observe sur chacune de ses faces un écu en tiers point sculpté en relief et portant des vestiges d'armoiries (hauteur : 0,40 m — largeur : 0,28).

Côté nord (Escamps) on distingue un lion entouré de besants en orle (seuls une demi-douzaine sont visibles sur les treize qui devaient figurer à l'origine). Ces armes sont celles des Cardaillac.

Côté sud (Vaylats) l'écu est presque entièrement détruit. On ne voit plus, dans la partie senestre, qu'une sorte de bâton aux extrémités arrondies figurant vraisemblablement une barre.

Si l'on en croit la propriétaire du domaine du Grézal, l'écu portait, avant sa détérioration, trois barres parallèles surmontées de trois étoiles. On peut penser que le tailleur de pierre a voulu représenter les armes des Des Prez de Montpezat, qui sont *d'or à trois bandes de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or,* mais a commis une erreur (le cas n'était pas rare) en sculptant trois barres au lieu de trois bandes.

En se reportant à la monographie de la paroisse de Vaylats rédigée par le chanoine Albe (2), on relève qu'en 1470 Hugues Des Prez de Montpezat était co-seigneur de Vaylats et que les Des Prez ont conservé cette seigneurie jusque vers la deuxième moitié du XVI^e^ siècle (3).

Quant aux Cardaillac, ils sont cités dès 1312 comme seigneurs d'Escamps (4) et le sont restés jusqu'au décès, en 1654, de Marguerite de Pons d'Arjac, veuve de Geoffroy de Cardaillac-Saint-Cirq (5).

Compte tenu de ce qui précède, notre borne pourrait dater du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle. La forme de l'écu inclinerait à opter pour le XV^e^.

Pierre DALON.

NOTES

(1) Sur 300 mètres ce chemin sert encore de limite entre les communes d'Escamps et de Vaylats. La borne se trouve sur le côté sud du chemin, donc sur la commune de Vaylats. Elle est à 700 mètres à vol d'oiseau de la ferme du Grézal.

(2) E. Albe. Monographies des paroisses du Lot. Manuscrit. Archives diocésaines.

(3) En 1551 on trouve encore un hommage de Melchior Des Prez (Albe). En 1598, Catherine de Foix de Montcléra, épouse de François de Gironde, seigneur de Montcléra, était seigneuresse de Vaylats (cf. Terrier conservé aux Archives départementales).

(4) E. Albe. Monographies des paroisses du Lot. Manuscrit. Archives diocésaines.

(5) Renseignements communiqués par M. L. d'Alauzier.

# LE SCEAU DE JEAN DE BABELHO, PRIEUR DE CATUS DE 1397 A 1402

Le numéro de janvier 1978 du *Bulletin de la Société française de numismatique renferme* (p. 294-296) une courte note de M. *D. Nony* sur « Le sceau de Jean de Babelho prieur de Catus (Lot) de 1397 à 1402 » (d'après L. de Valon). Ce sceau-matrice (reproduction p. 294) est conservé dans les collections de la *Société archéologique de Bordeaux*. En complément à cette note, on peut apporter les précisions suivantes :

1° Il n'est pas surprenant de trouver sur ce sceau comme d'ailleurs sur celui de Guillaume Bourgeois, prieur de Catus de 1340 à 1363, le thème de Saint Michel terrassant le dragon puisque le prieuré Saint-Jean de Catus relevait de l'abbaye de Saint-Michel de Cluse (*Clusa, Chiusa*) en Piémont.

2° On rencontre à la même époque et au voisinage de Catus un personnage portant le même nom que le prieur : noble Raymond de Babuelh alias Lo Frances, donzel, vraisemblablement venu du Nord de la France s'établir au Cluzel, près de Pontcirq, avant 1404. (Arch. dép. Haute-Garonne, 10-D-81 et Arch. dép. Lot, fonds de Valon, papiers de Labastidette, II B/4).

Jean LARTIGAUT.

# CHRONIQUE DES ARCHIVES

Pour accomplir une volonté exprimée par son mari, M. Robert Valat, ingénieur électricien, récemment décédé, M^me^ Valat vient de déposer aux Archives départementales du Lot les archives des anciennes forges de Bourzolles implantées sur la Borrèze au nord de Souillac. Outre une série de très beaux plans des installations industrielles, ce fonds renferme 88 registres occupant près de 3 mètres linéaires. Cet ensemble très homogène concerne essentiellement la première moitié du XIX^e^ siècle. Une première étude (1) de Julien et de Robert Valat, bien loin d'épuiser les ressources de ce fonds, en souligne tout l'intérêt. Pour la première fois, grâce à la compréhension de la famille Valat, notre dépôt accueille des archives de type industriel qui permettront de mieux connaître les installations déjà « sophistiquées » qui succèdent aux antiques moulines à fer.

Cet exemple mérite d'être suivi. Nous espérons accueillir sous le même toit de nombreux fonds privés dont la diversité fera la richesse. On verra peut-être un jour les archives d'une tannerie du XIX^e^ siècle cotoyer les parchemins d'un fonds seigneurial et les livres de comptes d'un commerçant cadurcien du siècle dernier. Tel est du moins notre espoir.

C. Le Stum,
Directeur des Archives du Lot.

(1) « Les anciennes forges de Bourzolles », *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, t. 55 (1933), pp. 46-61.

## MANIFESTATIONS DE LA SOCIETE DES ETUDES DU LOT PREVUES DANS LE COURANT DE L'ANNEE 1978

*Dimanche 28 mai.* — Circuit en Bas-Quercy : (Départ de Cahors à 8 heures) Puycelci, Bruniquel, Montpezat, Saux : visites commentées). Arrêt au château de Haute-Serre, avec présentation de son vignoble.

*Jeudi 3 août* (16 heures) : Séance publique au château des Bouysses (Mercuès) :

— Conférence de M^me^ Jacoub, Chargée de Mission au Musée national des Arts français avec projections sur la situation du Quercy dans l'art des XII^e^ et XIII^e^ siècles ;

— Présentation du domaine des Bouysses et de son vignoble.

*Dimanche 17 septembre :* Journée foraine à Souillac (Départ de Cahors à 8 h 30) :

— Matin : visite de l'abbatiale et de l'ancienne église Saint-Martin ;

— Après-midi : séance académique publique.

Les Sociétaires désirant présenter une communication sont invités à se faire inscrire au siège de la Société avant le 1^er^ août en indiquant le titre choisi.

Les détails de l'organisation de cette journée seront établis en liaison avec M. Yronde, délégué local de notre Société.

*Dimanche 17 décembre :* Séance publique traditionnelle à Cahors :

— Conférence avec projections sur : « Les Australiens » (Relation d'une mission de Recherche) par M. Michel Lorblanchet, Chargé de recherches au C.N.R.S., Conservateur du Musée de Cabrerets.

Pour tous renseignements concernant ces manifestations : s'adresser à M. Lagarde, Tél. : 35.31.39.

## BIBLIOGRAPHIE

*L'architecture Rurale en Pierre Sèche* (Revue de l'architecture populaire et anonyme).

Le tome I de cette revue annuelle, publiée sous la direction de M. Christian Lassure, 45, rue des Favorites, 75015 Paris, vient de paraître pour 1977. C'est un ouvrage polycopié de 214 pages, illustré de 104 planches, qui contient plusieurs articles sur les cabanes en pierre sèche du Quercy. Une supplément à ce tome I (86 pages, 39 planches) présente notamment un essai d'analyse architecturale des édifices en pierre sèche avec une étude sur la statique des voûtes en encorbellement.

Il convient à ce propos de signaler la création du *Centre d'études et de recherches sur l'architecture en pierre sèche* (C.E.R.A.P.S.) qui a son siège à Paris et dont le président-fondateur est M. Lassure.

---

## DESIGNATION D'UN DELEGUE

(En complément de la liste parue dans le 2e fasc. 1977, pp. 106 et 129),

Souillac . . . . . M. Yronde

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

Séance du 5 janvier 1978 *
*Président :* Général Soulié

En ouvrant la séance, le président fait part du décès de M. André Amadieu, maire de Lauresses, conseiller général du Lot ; il adresse à sa famille les condoléances de la Société.

Au cours de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 5 janvier 1978, la composition du Bureau de la Société a été reconduite en son entier à l'unanimité.

*Vœux* reçus à l'occasion du nouvel an : de M. Maynard de Lavalette, M. et M^me^ Chiché, M. et M^me^ A. Sors, M. P.-R. Vernet, M. J. Molinié, M. J. Henri-Robert, M. A. Conquet, M. Jacques Tulet.

*Dons :* de M^lle^ Vidal, conservateur du Musée de Moissac, deux brochures : *Les chemins de Compostelle en Quercy, de Cahors à Moissac* et *Moissac et le chemin de Compostelle ;* de M. de Folmont : un catalogue d'ouvrages anciens sur l'Agenais.

La Société remercie les donateurs.

*Présentation de nouveaux membres :*

— M^me^ Reine Maïsetti, retraitée E.D.F., Thémines, présentée par M^mes^ Chiché et Faivre ;

— M^me^ Jeanne Bernatas, Cahors, présentée par M^lles^ Hugon et Saint-Martin ;

— Association des Amis du Vieux Souillac, présentée par M. G. Monteil et le Général Soulié ;

— M^me^ Geneviève Heilhes, Cahors, présentée par M^lle^ Saint-Martin et M. Lagarde ;

---

* *Présents :* MM. et M^mes^ Bidan, Cliché, Faivre, M^mes^ Durand-Alayrac, Maïsetti, Raimondeau, Soulié P., Vignon ; M^lle^ Cavaroc ; MM. d'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Claval, Dalon, Dassié, Delmon, Ferté, Gérard, Lagarde, Malbec, Vitrac.

*Excusés :* M^me^ Maurel G., M^lle^ Le Stum, MM. Lartigaut, Ségala.

— M^me^ Jeanne Villette, institutrice honoraire, présentée par M. Andral et le Général Soulié.

*Correspondances reçues :*

De M. de Folmont, de deux pièces de vers occitans, transmises à M. le Majoral-Abbé Toulze pour étude et analyse.

Lettre de M. le professeur Gaignebet, qui fait don à la Société du livre de l'abbé Pons sur Souillac et qui se propose de nous remettre le linge dont la décoration se rapporte à l'Uxellodunum du mur d'Hadrien.

Echange de correspondances avec notre sociétaire M^me^ Françoise Claustre, qui, sensible à la sollicitude que nous avons diversement manifestée à son égard, souhaite pouvoir assister à une de nos réunions.

M. Lartigaut nous a fait parvenir deux notes en complément à sa communication, *Le testament d'un homme d'armes écossais à Figeac en 1484 :*

1) Dans les unités de la Maison du Roi, on répondait, lors des appels : « présent ! » sauf à la première compagnie des Gardes du Corps (compagnie écossaise) où l'on disait encore, après la disparition des Ecossais : « Hamir ! » c'est-à-dire « I am here ! »

D'après J. Brunon, Georges-R. Manue et P. Carles, *Le livre d'or de la Légion Etrangère,* avant-propos (p. 20) de l'édition de 1976.

2) Une famille noble de Champagne du nom de Tourneboule, ou approchant, se réclamait au XVIII^e^ s. d'un ancêtre ayant servi à la compagnie écossaise sous Louis XI. Or, nous avons à Figeac Guilbert Tornabulla, homme d'armes, parent du testateur. Je n'ai pas pris la référence pour cette famille champenoise.

*Communications :*

Le président donne la parole à M. Ferté, qui nous présente sa communication sur la vénalité et le commerce des grades à l'Université de Cahors — définition du champ problématique, quasi-impossibilité heuristique et découverte d'un aveu. Ce travail s'inscrit dans la suite de l'ouvrage d'ensemble publié en 1974.

M. Dalon présente deux communications envoyées par M. Lartigaut :

La première sur *Le commerce des étoffes à Figeac vers la fin du XV^e^ siècle.* A partir d'un échantillon de 229 obligations consenties entre 1470 et 1500, pour le plus grand nombre, par d'humbles citadins et des paysans d'alentour au profit de marchands de Figeac,

l'auteur met en lumière deux faits nouveaux par rapport à la période antérieure (1440-1470) : une plus grande diversité des sources d'approvisionnement (une quarantaine de centres de production) et la fin de l'autarcie méridionale, d'ailleurs relative, avec l'apparition en force des draps de Poitou qui font presque jeu égal avec la production languedocienne.

La deuxième sur : *Le repeuplement de Lachapelle-Auzac au XV^e^ siècle.* Grâce à un document conservé dans un fonds privé, il porte ainsi à 166 le nombre des « lieux », aujourd'hui situés dans le Lot, qui furent repeuplés au moyen d'un accensement collectif. L'arrentement consenti en 1458 par le doyen de Souillac, Gui d'Orniac, de l'entière paroisse de Lachapelle-Auzac comporte peu d'imprévu par rapport au schéma, maintenant bien établi, de ce mode d'inféodation, mais il n'en recèle pas moins des notations intéressantes.

M. Dalon projette les photos d'une borne armoriée qui délimitait autrefois les seigneuries d'Escamps et de Vaylats. Côté Escamps on distingue encore, grossièrement exécuté, le blason des Cardaillac. Côté Vaylats, la détérioration de la pierre ne laisse discerner qu'une *barre* en léger relief. Selon certains témoignages ce blason représentait en fait trois barres surmontées de trois étoiles. Si l'on admet une erreur du tailleur de pierre qui aurait confondu *barres* et *bandes.* les armoiries représentées seraient celles des Des Prez de Montpezat qui furent seigneurs de Vaylats aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

M. Dalon signale également la découverte, au cours de travaux de fossoyage dans le cimetière de Saint-Jean-de-Laur, d'une stèle discoïdale qui n'est pas sans rappeler celle du Mas de Janal, malheureusement volée en août 1976. Mais la facture en est nettement différente. M. Dalon montre des diapositives de discoïdales d'Avignonet, en Lauraguais, conservées au Musée Paul Dupuy de Toulouse, qui présentent des analogies indiscutables avec les deux stèles de Saint-Jean-de-Laur. La présence de ces dernières en Quercy reste néanmoins une énigme.

M. Lagarde commente une affichette qui annonce une « conférence-concert » organisée par la *Société des Etudes* avec le concours d'une troupe d'artistes cadurciens, le 6 février 1890 au théâtre de Cahors, au profit de l'érection d'un monument à Clément-Marot. Sous une forme condensée, tous les détails d'organisation, prix, etc, y sont donnés ; elle est même agrémentée de trois petits poèmes d'invitation. M. Lagarde nous lit ensuite, dans nos bulletins de l'époque, des fragments de comptes rendus de la cérémonie d'inauguration du monument, le 3 juillet 1892, en présence du ministre de l'Instruction publique.

Pour terminer, le président donne lecture de la proclamation adressée pendant les Cent jours par le maire de Cahors, le chevalier de Regourd, à ses administrés pour les inviter à s'enrôler dans les Corps volontaires en réponse à l'appel du « Monarque adoré », le « meilleur des rois » pour parer au retour de l'Aigle. Une souscription est également ouverte pour coopérer à l'équipement et à l'habillement de ces corps volontaires. La proclamation se termine sur le cri de « Vive le Roi » ; elle est datée du 17 mars 1815.

Séance du 2 février 1978 *

*Président :* Général Soulié

En ouvrant la séance, le président fait part du décès de M. Ayrem, Inspecteur central des Impôts à Cahors et présente à sa famille les condoléances de la Société.

La présidente de la Société des Amis de l'Abbé Depeyre vient de mettre gracieusement à notre disposition une somme importante destinée à la publication de l'étude de M^me^ Pécheur sur les peintures de Carennac, sous forme d'un prêt sans intérêts. De chaleureux remerciements lui sont adressés.

*Présentations :*

— M. et M^me^ Rongières, Administrateur civil au Minist. de l'Educ. Nat. (retraité) Paris.
Présenté par M^me^ Jacoub et M. Claval.

— Frère Vincent Ferras, moine bénédictin, Abbaye d'En Calcat.
Présenté par MM. les abbés G. Bessières et V. Fages.

— M^lle^ Madeleine-Marie-Antoinette Lafon, traductrice, Saint-Gall (Suisse).
Présenté par D^r^ J. Soulié et le Général Soulié.

*Communications :* M^me^ Raimondeau présente une plaquette intitulée « L'Illustration dans les menus de repas périodiques » (Extrait du *Bull. de la Soc. archéol., hist. et art.* Le Vieux Papier, 1913), dont l'auteur, le D^r^ Léon Daymard, grand'oncle de M^me^ Belfer (ex-demoiselle

---

* *Présents :* MM. et M^mes^ Bidan, Chiché, Ségala ; M^mes^ Bernatas, Couderc, Croissant, Durand Alayrac, Guilmet, Hugues, Lacroix, Maurel G., Raimondeau, Soulié P., Vignon ; M^lles^ Escoupérié, Hugon, Maïsetti, Saint-Martin ; MM. d'Alauzier, Bardes, Baux, Général Bertrand, Bouyssou, Cablat, Claval, Dalon, Dassié, Gérard, Lagarde, Malbec, Vitrac.

*Excusés :* M^mes^ Faivre, Schmand, M^lles^ Le Stum, Fau, Abbé Toulze, M. Lartigaut.

Lasaygues) était originaire de Sérignac. Ecrit sous forme de conférence, ce travail note l'importance prise à une certaine époque (1860 à 1910) par l'organisation de repas périodiques « groupant autour d'une table de restaurant, et sous un vocable commun des personnalités de milieu souvent très différent, mais que réunit une affinité. » Associations professionnelles, artistiques, régionales..., le Dr Daymard donne une longue liste de ces banquets de société accompagnée de quelques reproductions d'invitations et de menus illustrés de dessins très soignés.

Le général Soulié présente en complément un article du *Journal du Lot* en date du 12-9-1924 relatant, outre l'oraison funèbre du Dr Léon Daymard, quelques renseignements sur ce médecin militaire qui fut élève de l'Institution Valette à Cahors et présenta sa thèse de Doctorat à Paris sur : « Le Catarrhe du canal lacrymal ».

Mme Raimondeau fait circuler le menu du grand banquet offert à Cahors, lors de la venue du Président Poincaré dans le Lot en 1913.

C'est M. Dalon qui nous lit la communication de M. Lartigaut absent. « Un cas particulier : *La seigneurie de Varaire acensement collectif ou concession d'herbages ?* » Varaire est-il le 167e lieu du Quercy (Lot) (ou même le 168e si l'on compte Bourzoles) repeuplé au lendemain de la guerre de Cent ans au moyen d'un acensement collectif ? Pour en décider, l'auteur de cette communication ne dispose que d'une transaction générale conclue en 1561 entre le seigneur et les habitants de Varaire. Après avoir donné une analyse de ce document, il lui consacre un commentaire qui s'achemine vers une conclusion nuancée penchant toutefois vers un acensement collectif qui aurait présenté certaines particularités. Il n'en reste pas moins que la dominante pastorale très accusée au XVe siècle, lors de ce repeuplement probable, n'avait pu résister, bien avant 1561, aux cultures envahissantes, conséquence de la montée des Hommes au XVIe siècle.

La lecture de cette communication terminée, le Général Bertrand demande quelques précisions sur les mots « Devèze » et « Pagès ».

M. d'Alauzier précise que « la Devèze », ou « le Devoir », concerne un endroit autorisé à pâturer sous certaines réserves, et que « Pagès » trouve son origine dans le mot *pagus* (pays), d'où dérive également le mot *paysan*.

Pour terminer, le président expose l'étude de M. Pierre-René Vernet sur : « Epilogue sur un massacre ». Prise de Lectoure par les armées royales (4 mars 1473) mettant en cause de nobles familles du Quercy.

Séance du 2 mars 1978 *

*Président :* Général Soulié

En ouvrant la séance, le président adresse les condoléances de la Société aux familles du Général Roger Miquel à Albas et de Mme Renée Bergon à Cahors, membres récemment décédés.

*Présentation de nouveaux membres :*

— M. Charles Issindou, retraité à Cahors, présenté par MM. Arriat et Malbec ;

— M. François Veber, à Suresnes (92), présenté par MM. Lassure et Bardes ;

— Mme Paule Sécher, à Cahors, présentée par MM. Lagarde et Malbec.

*Dons reçus :*

Le *Cahier* no 7 de l'*Association des Amis de François Maynard*, dont le président de la Société des Etudes précise brièvement l'origine et le but.

De Mme Marie Planche, son ouvrage : *Marie de Gorléans* (La Croix de Sirayol).

C'est le récit de la vie de l'auteur dans la région de Latronquière. Livre très bien écrit, sentimental, bien observé et très poétique, précise M. Claval, qui souligne, en particulier, le passage de « la mort du maître » qui l'a beaucoup intéressé.

De MM. Georges Fouet et Georges Savès, une étude bien présentée sur : *L'or de Tolosa volé à Vieille-Toulouse.* Etude très documentée qui vient de paraître aux éditions de *L'Auta* à Toulouse.

La Société remercie les donateurs.

*Communications :*

Mme Claval présente une étude, lue par Mme Sarda, sur Antoine Ebrard de Saint-Sulpice qui fut évêque de Cahors de 1575 à sa mort, en 1600, période difficile par la lutte qu'il eut à soutenir contre les Ligueurs.

---

* *Présents :* MM. et Mmes Bidan, Chiché, Faivre, Ségala ; Mmes du Cheyron, Durand Alayrac, Guilmet, Hugues, Maurel G., Sarda, Vignon ; Mlles Cavaroc, Hugon, Le Stum, Maïsetti ; MM. d'Alauzier, Général Bertrand, Boydron, Cablat, Chiché, Claval, Dalon, Gérard, Lagarde, Lapauze, Lorblanchet, Malbec, Montaudié, abbé Toulze, abbé Verdier.

*Excusés :* Mmes Bertrand, Schmand, Soulié P., Mlle Van der Gaag, MM. Bardes, Bouyssou, Lartigaut, Capitaine Thomas.

M. d'Alauzier donne communication de la note de M. Lartigaut sur « Le sceau de Jean de Babelha, prieur de Catus de 1397 à 1402 ».

Pour terminer, M. l'abbé Toulze nous entretient d'Antonin Perbosc. Né en 1861 à Labarthe (Tarn-et-Garonne) Antonin Perbosc devint instituteur, puis bibliothécaire de la Ville de Montauban (1914). Félibre majoral en 1892, Maître-ès-Jeux Floraux en 1908, il participa en 1919 à la fondation de l'*Ecole occitane*, dont il devait être *capiscol* (président) de 1940 à sa mort. Il meurt le 6 août 1944.

Avec son ami, Prosper Estieu, il reprit et remit en honneur la graphie originelle de la langue d'oc, la graphie dite occitane.

Poète et conteur de très grande valeur, il a publié *Remembransa* (1902), *Lo Gôt occitan* (1903), *L'Arada* (1906), *Lo Libre dels Auzèls* (1924), *La Debandora* (1924), *Lo segond Libre dels Auzèls* (1930), *Fablèls* et *Fablèls calhôls* (1936), et un recueil posthume, *Lo Libre dels Campèstre* (1970).

Le principal disciple de Perbosc aura été l'abbé Jules Cubaynes.

La prochaine séance est fixée au jeudi 6 avril.

SEANCE PUBLIQUE D'ETE

de la

SOCIETE DES ETUDES DU LOT

---

Jeudi 3 août 1978

16 heures

au

CHATEAU DES BOUYSSES (1)

---

— Présentation du Château des Bouysses et de son vignoble, par M. José BAUDEL, Directeur de la Cave Coopérative de Parnac.

— Conférence avec projections sur

*La situation du Quercy*

*dans l'art des XII^e et XIII^e siècles*

par Madame JACOUB,

chargée de mission au Musée National des Arts Français.

(1) Le château des Bouysses est situé près de Mercuès, sur la route D 12 se dirigeant vers Douelle.

*Nota.* — Précautions vestimentaires recommandées en raison de la fraîcheur des caves voutées, où se déroulera la conférence.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

*Séance du 6 avril 1978**

*Président :* Général Soulié

En ouvrant la séance, le président adresse au nom de la Société des condoléances aux familles du chanoine Pierre Courbès de Gourdon et de M. Paul Ladevèze de Cahors, membres récemment décédés, puis il adresse des félicitations à M. Labrousse, Directeur régional des Antiquités historiques de Midi-Pyrénées, promu Officier de la Légion d'Honneur.

Le président est heureux de donner connaissance de l'accueil très favorable que nos sociétaires ont fait à l'appel relatif au nouveau tarif des cotisations. Notre trésorier enregistre même un nombre élevé de versements spontanément majorés ; dans chaque cas la fraction ainsi versée en excédent du montant normal des cotisations est inscrite à la rubrique des dons.

Ces généreux versements sont souvent accompagnés d'une correspondance marquant la satisfaction de nos sociétaires pour la qualité de la composition de notre bulletin trimestriel ; lecture est donnée de plusieurs lettres particulièrement éloquentes à ce sujet : leurs auteurs sont vivement remerciés de leurs encouragements.

*Présentations :*

M. Georges Pons, retraité de l'Education nationale, Figeac, présenté par MM. Sors et Felzines ;

M^me^ Colette Soulier, Professeur, Le Chatelet-en-Brie, présentée par MM. Blanchard et Bardes.

---

*Présents :* MM. et M^mes^ Bidan, Guitard ; M^mes^ Cole, Croissant, Durand Alayrac, Guilmet, Raimondeau, Sécher, Vignon, Villette ; M^lles^ Cavaroc, Denjean, Fau, Hugon, Jouclas, Le Stum, Tranier, Van der Gaag ; MM. d'Alauzier, Bardes, Barry, Bouyssou, Général de Broca, Cablat, D^r^ Cayla, Chiché, Dalon, Dassié, Delmon, Krault, Lagarde, Lapauze, Lartigaut, Malbec, Montaudié, Ségala, Capitaine Thomas, Vitrac.

*Excusés :* Général et M^me^ Bertrand, M^mes^ Chiché, Hugues, G. Maurel, P. Soulié, M^lle^ Saint-Martin, MM. Claval, Lorblanchet, abbé Toulze.

*Dons :*

De M. Barry, un petit livre : *La fin tragique du Maréchal Ney*, par P. Bouchardon.

De M. le Docteur Cayla, deux ouvrages dont il est l'auteur : *L'habitation rurale du Quercy et de ses alentours* (réimpression et nouvelle couverture) et *Architecture paysanne de Guyenne et Gascogne*.

De M. J.-B. Gaignebet, un inventaire de ses principales publications et recherches et le livre *Souillac et ses environs* par l'abbé P. Pons (réimpression avec préface de J.-B. Gaignebet).

De M. G. Monteil, un tiré à part : *Remarques sur la découverte de fossiles silicifiés répandus sur le Causse de Martel* et une brochure, *Souillac en Quercy*, par J.-M. Bouchier.

De l'Evêché de Cahors : l'*Annuaire du diocèse de Cahors* pour 1978.

De M. R. Pauc, un tiré à part : *Documents inédits sur la domination aragonaise en Gévaudan et Milhavois* (Extrait du Bull. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère 1972-1973).

La Société remercie les donateurs.

*Correspondance reçue :*

De la *Société des Sciences, Arts et Belles Lettres du Tarn :* une invitation aux journées de commémoration du Centenaire (1878-1978) les 22 et 23 avril 1978 ; Remerciements du président exprimant ses regrets de ne pouvoir y assister.

De l'association « France-Grande-Bretagne » (section Quercy) une invitation à la conférence faite par M. F. Batisse, le 15 avril.

De l'association des *Logis du Quercy* : le compte rendu de l'assemblée générale tenue le 25 janvier 1978 à la Chambre de commerce de Cahors.

*Article signalé* : par M. de Testas de Folmont, dans les *Echos Judiciaires Girondins* n° 2309, un article de Pierre Deschamps intitulé *Le père de la Magie* relatif à Henri Decremps (1746-1826) originaire de Béduer et auteur de la « Magie blanche ».

*Communications :*

M^lle^ Le Stum appelle l'attention sur la note précédemment insérée dans le bulletin du 1^er^ trimestre relativement au dépôt d'archives.

M. Lartigaut présente ensuite une communication intitulée *Le testament d'un meunier cadurcien* (1472). Si le riche minutier de Figeac permet de constituer une belle série de testaments tout au long du XV^e^ siècle, on doit, à Cahors, se contenter de quelques échantillons. Le testament de Jean Coti dont le nom est familier aux Cadurciens (le moulin de Coty) fait connaître les dévotions du milieu artisanal des Badernes et surtout prévoit la fondation d'une importante chapellenie dont les revenus sont notamment assignés

sur l'*affar* de Meysones, paroisse de Lamagdeleine, l'une des bories fortifiées qu'édifièrent à la périphérie de leur ville les grands bourgeois cadurciens à la fin du XIII^e siècle et au début du siècle suivant.

En fin de séance lecture est donnée de quelques extraits d'un manuscrit reçu de M^me Planche, auteur du livre *Marie du Gorléans* (présenté à la séance de mars) relatant des scènes de la vie d'autrefois dans notre Ségala.

*Séance du* 11 *mai* 1978*

*Président :* Général Soulié

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, le président fait part du décès de M. Raymond Dassié, membre du Conseil d'administration, et retrace brièvement sa carrière et sa place discrète mais efficace au sein de notre conseil. M^me et M^lle Dassié ont adressé une lettre de remerciements au Général Soulié qui a pris la parole au titre de Président des officiers de Réserve, des membres de la Légion d'honneur, de l'Association des anciens élèves du Lycée Gambetta et de la S.E.L.

Des félicitations sont adressées à M. Robert Martinot, Professeur au Lycée Clément-Marot, qui vient de soutenir une thèse de Doctorat ès lettres et sciences humaines à l'Université de Toulouse-le-Mirail avec mention très honorable sur le sujet « l'Usage de la raison chez les écrivains français entre Montaigne et Descartes ».

Le président fait part de la naissance du deuxième enfant de M^me Pécheur et adresse des compliments aux parents.

*Présentation de nouveaux membres :*

— M. et M^me Brémaud, Professeur honoraire, Cambayrac, présenté par le Général Soulié et M. Ségala ;

— M. Pierre Albert, Magistrat, Cahors, présenté par M. F. Albert et M. Malbec ;

— M. et M^me Michel Lecomte, retraités, Belaye, présentés par MM. Delmon et Vergnes ;

---

*Présents :* M. et M^me Bidant ; M^mes Croissant, Durand Alayrac, Guilmet, Maurel G., Raimondeau, Soulié P., Vignon, Villette ; M^lles Cavaroc, Denjean, Fau, Hugon ; MM. d'Alauzier, Bardes, Bellot, Bouyssou, Général de Broca, Cablat, Chiché, Choux, Claval, Dalon, Faivre, Lagarde, Lorblanchet, Malbec, Montaudié, Ségala, Capitaine Thomas.

*Excusés :* M^mes Chiché, Faivre, Hugues, Rigal, M^lle Maïsetti, Général et M^me Bertrand, MM. Déchet, Lartigaut, abbé Toulze, Vitrac.

— M. Louis Gaucher, retraité des Télécommunications, Paris, présenté par MM. Lasvaux et Bardes ;

— M^me^ Thouvenin de Villaret, St-Laurent-Lolmie, présentée par M^me^ Sala et M. Malbec ;

— M. Henry-Bernard de Warren, La Sarlandie-Paysac (Dordogne), présenté par MM. d'Alauzier et Lartigaut.

*Dons :*

— de M. Jean Touzot, l'ouvrage *Charles-Joseph Panckouke et la Librairie française*, 1736-1798, par M^me^ Suzanne Tucoo-Chala ;

— de M. Joseph Vaylet, majoral du Félibrige, conservateur du musée d'Espalion, deux plaquettes : *de l'Olt de Roumanie à l'Olt de Rouergue* et *La Bouse dans le Folklore*.

*Correspondances reçues :*

— de la Fédération, la circulaire n° 176 du 18 mars 1978 relative à l'organisation du prochain congrès qui se tiendra à Tarbes du 16 au 18 juin ;

— de M. A. Du Fayet de la Tour, un dépliant des Grottes de Foissac (à la limite de l'Aveyron et du Lot) dont il assure lui-même la direction de l'exploitation touristique.

*Communications :*

M. d'Alauzier fait une communication sur un Figeacois bien oublié dans le Lot, Guillaume du Breuil. Ce fut un avocat célèbre ; il assista de très grands personnages. Il écrivit un *Stilus curie Parlamenti* qui est encore connu. Il amassa une grosse fortune, et eut des seigneuries un peu partout, dont celle d'Albiac (Lot). Il mourut en 1345.

M. Lagarde lit une courte communication de M. Lartigaut sur l'analyse d'un contrat passé en 1418 pour la vidange de huit latrines d'une demeure bourgeoise de Figeac. Analyse fort humoristique, mais combien édifiante sur les premiers éléments du confort ménager dans une ville du Quercy en ce début du XV^e^ siècle.

M. Claval lit un extrait d'une lettre de M^me^ de Sévigné à sa fille, écrite aux « Rochers » et datée du 19 avril 1690. Il compare les commencements du printemps vus par M^me^ de Sévigné il y a trois siècles en Bretagne avec les débuts de l'actuel printemps 1978 à Cahors.

M. Claval signale ensuite un arbre originaire d'Extrême-Orient devenu subspontané dans notre région : le mûrier à papier ou *broussonetie* (Brousson était un botaniste montpelliérain). Les feuilles de cet arbre sont remarquables par leur polymorphisme. On le rencontre au Moulin de Coty, à Saint-Rémy, Bélaye, Montlauzun, etc.

Pour clôturer la séance, le président fait un retour sur la sortie du 28 mai dans le Quercy blanc qui s'est déroulée suivant le programme prévu et à la satisfaction de tous les participants. Il lit ensuite une correspondance de M. Gaignebet sur l'organisation de la journée foraine de Souillac le 17 septembre et rappelle les dates retenues, du 3 août pour la séance d'été aux Bouysses et du 17 décembre pour la séance publique annuelle à Cahors.

*Séance du 1er juin 1978*

*Président : Général Soulié*

Après lecture du procès-verbal de la séance du mois de mai le président donne la liste des nouvelles adhésions :

— M. l'Abbé Faurou, Curé doyen, Montpezat, présenté par Mlle Denjean et M. Lagarde ;

— M. Lucien Poirier, Ingénieur général du Génie maritime (C.R.), présenté par MM. d'Alauzier et Veyssière ;

— M. Pierre Chanay, retraité, Cahors, présenté par MM. Fantangié et Lagarde ;

— M. Jean Salgues de Géniès, Calès, présenté par le Général Soulié et M. Gaignebet ;

— Mme Marie Planche Mommule, Directrice d'Ecole honoraire, Château-Thierry, présentée par Mme Chiché et le Général Soulié ;

— Mlle Maria-Victoria Castillo Austrich, Etudiante, Barcelone, présentée par MM. Claval et Ségala ;

— Mme Suzanne-Louise Quénescourt, Paris, présentée par le Général Soulié et M. Vigouroux ;

— M. et Mme Hervé Veyssière, Gérant de Société, Cahors, présentés par M. H. Veyssière et M. Bardes ;

— M. Michel Brunet, Professeur, Beauregard, présenté par MM. Dalon et Claval.

---

*Présents :* M. et Mme Bidan, Général et Mme Bertrand, MM. et Mmes Goutal, Ségala ; Mmes Cole, Durand Alayrac, Guilmet, Maurel C., Maurel G., Soulié P., Toulza, Vignon, Villette ; Mlles Fau, Hugon, Joucla, Van der Gaag ; MM. d'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Cablat, Claval, Dalon, Delmon, Lagarde ,Lapauze, Abbé Toulze.

*Excusés :* MM. et Mmes Chiché, Faivre, Schmand, MM. Gaignebet, Lartigaut, Capitaine Thomas, Grunberg.

*Dons reçus :*

— de M. Jean Paillès, un ouvrage, *Le chemin du Bon Dieu* ;

— de l'Association des Amis du Vieux Souillac, son premier bulletin ,

— de M^me^ Jacoub, *La Sorcière*, de Michelet.

La Société remercie les donateurs.

*Communications :*

M. Dalon lit une note de M. Gaignebet sur la création, par le pape Jean XXII, de seize évêchés dans la France méridionale. Si certaines de ces créations peuvent s'expliquer par des facteurs géographiques, M. Gaignebet estime que la plupart des nouveaux évêchés ont été des « postes de combat » contre l'hérésie et il constate que le « quadrillage » mis en place par Jean XXII a également contribué à la consolidation morale et politique du royaume.

M. d'Alauzier lit une communication de M. Lartigaut sur : *Les statuts des prêtres obituaires de Flaugnac en* 1549. Alors que s'ébauchent les premières manifestations de la Réforme en Quercy, les prêtres obituaires de la paroisse de Flaugnac, près de Castelnau-Montratier, se donnent des statuts fixant les modalités pratiques de leur vie corporative. L'auteur de cette communication insiste sur l'intérêt qu'offre le groupe des prêtres obituaires dont la présence dans chaque paroisse freine la poussée démographique et la pulvérisation des tenures. Ces hommes sont à la charnière de deux cultures et de deux mondes, celui du savoir écrit et de la hiérarchie catholique, celui de la tradition orale et des laïcs, les paysans de Flaugnac, leurs frères.

# SORTIE DU 28 MAI 1978

Par un agréable temps frais, le car avec cinquante et quelques sociétaires quitte Cahors à 8 heures et roule directement vers Puycelsi. Dans le Tarn-et-Garonne, à la Madeleine, il doit suivre l'ancien tracé de la Nationale 20, un glissement de terrain sur plusieurs dizaines de mètres ayant interrompu le trafic sur la nouvelle route.

Saluons au passage le beau clocher de style toulousain de Caussade dont le sommet en briques, restauré récemment, s'orne du coq et celui de Montricoux, de même type, voisinant avec la massive tour carrée des Templiers.

Sur le bord de l'Aveyron, un grand silo à grains, rouge, domine un barrage et son vieux moulin. De la route très pittoresque établie sur l'ancienne voie ferrée Montauban-Lexos, nous aurons la vision fugitive du château de Bruniquel, sur sa falaise, se découpant sur le ciel. Nous le verrons beaucoup mieux, de la route de Gaillac qui remonte la vallée de la Vère.

Nous traversons le village de Larroque blotti au pied de falaises rouges percées de grottes. La route normale qui en 3 km devait nous hisser des 150 m de la vallée aux 300 m de la butte de Puycelsi est interdite, force nous est de prendre un itinéraire détourné beaucoup plus long vers Valès et Lamourié. Quelques terrains d'un rouge-violet et enfin en face de nous Puycelsi et ses remparts.

Place Saint-Roch la secrétaire du S.I. nous attend. Nous déplorons avec elle la brume qui estompe les coteaux proches et masque le massif de la Grésigne et le dôme de Montaulieu. La table d'orientation ne servira guère. Notre guide retrace à grands traits le passé de Puycelsi et nous donne l'étymologie de son nom. Elle nous mène à la petite chapelle Saint-Roch où est en vente une brochure : « Puycelsi. Hier et Aujourd'hui » de R. Gaugiran où nous retrouvons beaucoup de détails qu'elle nous a donnés. En quittant la chapelle, nous penchant au parapet voisin, nous découvrons très loin en bas, les arbres, les prés de la vallée de l'Audelou.

Le calme est parfait. Une langueur nostalgique baigne les rues aux vieilles maisons, les unes restaurées, beaucoup encore en ruines. Une inscription latine sur une ancienne école fait discuter les latinistes.

Défendue sur trois côtés par des abrupts ou des escarpements, Puycelsi avait fortifié le quatrième à l'est, plus accessible, par une double ligne

de remparts avec portes et tours de garde. Nous suivons « les lices », promenade entre les deux lignes de remparts.

Puis nous voici au centre de la ville où nous admirons bon nombre de maisons à colombages, à galeries, à étages décrochés supportés par des corbeaux de bois. La mairie portant l'inscription « Maison commune » est une de ces maisons à colombages.

La visite s'achève. Notre Président remercie aimablement la Secrétaire du S.I., « notre passage à Puycelsi, dit-il, a donné à beaucoup le désir d'y revenir et de parcourir la forêt de la Grésigne. » (1).

Nous laissons le vieux bourg de Bruniquel, coloré et pittoresque, accroché à la pente sous les châteaux, pour prendre la route qui, nous évitant l'escalade, nous conduit non loin de la porte de l'enceinte fortifiée.

M. d'Alauzier qui a résidé à Bruniquel et en a étudié l'histoire nous résume celle-ci en un exposé où chaque mot a sa valeur. Le texte ancien le plus connu date de la fin du XI^e siècle. Une légende attribue la fondation d'un château à la reine Brunehaut « Brunicheldis Castrum » d'où l'étymologie facile et erronée qui aurait donné Bruniquel. Un guide, passionné du sujet, nous fait visiter le « Château neuf », le plus délabré, puis le « château vieux » encore habitable mais à l'abandon depuis quelques années.

De divers points, en particulier de la galerie du vieux château, on jouit de vues magnifiques sur l'Aveyron aux eaux troubles, couleur de café au lait, sur sa vallée, sur celle de la Vère, au nord sur les Causses, et à l'est sur les contreforts de la Grésigne (2).

Après un bon repas à Caussade, nous gagnons Montpezat. M. le Curé Faurou a bien voulu nous faire les honneurs de sa collégiale, sobre et magnifique édifice de gothique méridional, bâtie par le Cardinal Pierre des Prés, qui s'éleva très rapidement de 1337 à 1343, d'où une parfaite unité de style.

Nous admirons le très riche mobilier :

— une série de seize tapisseries des Flandres du XVI^e siècle, curieuses et bien conservées dont l'ensemble mesure environ 24 m sur 1.90 m retraçant les épisodes marquants de la vie de saint Martin d'après Sulpice Sévère ;

---

(1) La géologie du « Dôme de la Grésigne et de ses entours » est expliquée par G. Gèze et A. Cavalier dans leur livre *L'Aquitaine orientale* parue en 1977.

(2) M. Mathieu Méras, ancien Directeur des Archives du Tarn-et-Garonne consacre une courte notice riche de substance au château de Bruniquel dans la brochure éditée par les Nouvelles Editions Latines sur les *Châteaux du Tarn-et-Garonne* (32 pages, 15 de textes sur une vingtaine de châteaux, 17 de photographies en noir et blanc).
Une brochure analogue des Nouvelles Editions Latines, même format, même présentation par le Chanoine Pierre Gayne, traite des *Eglises du Tarn-et-Garonne*. L'église de Saint-Maffre, non loin de Bruniquel, y est signalée pour ses chapitaux romans.

— deux tombeaux en forme de gisants, dont celui du fondateur de de la collégiale, en marbre ;

— des coffrets, des tissus anciens brodés ;

— deux très belles statues de la Vierge, une en albâtre où l'enfant Jésus tient une corbeille où se pressent des colombes, l'autre en grès fin : le corps du Christ descendu de la croix sur les genoux de sa mère.

Avant de quitter Montpezat, M. le Curé nous mène au monument du sculpteur Marc Dautry : la « Stèle des déportés », deux mains géantes enchaînées. Il nous fait voir une ancienne porte de la ville et l'ancien couvent des Ursulines occupé par les écoles. Le cloître existe toujours et mériterait d'être conservé. Des « mirandes » ornent le dernier étage des bâtiments, vers l'est et le midi ; un escalier majestueux donne accès au premier. Dans des impasses proches on remarque l'entrée de l'ancienne chapelle et de l'aumônerie (3).

Puis l'étonnante église de Notre-Dame des Saux, perdue dans les bois, qui avant la Révolution, desservait une paroisse importante. Les fresques à la détrempe qui décorent le chœur et les premières chapelles près du chœur, dans des tons ocres, dateraient du XIVe siècle. On reconnaît facilement les thèmes qu'elles traitent mais l'humidité les menace.

Dernière étape de l'excursion : le domaine de Hauteserre. M. d'Alauzier nous dit que, selon des notes prises par M. Lartigaut, ce domaine, d'abord dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu, passa aux mains de la famille Dodine de Hauteserre dont un des membres fut un jurisconsulte fameux sous Louis XIII et Louis XIV.

Mais nous échappons à l'histoire pour entrer dans une entreprise actuelle et moderne dont le propriétaire, M. Vigouroux, nous raconte la genèse. Il a acheté, il y a sept ans, la moitié du domaine situé au sud de la route de Lalbenque. De friches, il a fait un vignoble. Que de travaux ! labours faisant monter les pierres, concassage de ces pierres par une énorme machine, nouveau labour en profondeur. Aussitôt le sol prêt, les plants de vigne déjà en pépinières dans les proportions de cépages imposés pour avoir droit à l'appellation de vin de Cahors, les plants sont mis en terre, en rangées assez espacées pour le passage des tracteurs.

Que de travaux et que de soucis ! Mais les efforts intelligents et soutenus donnent assez vite des résultats intéressants.

Après avoir admiré le vignoble, nous entrons dans la cave de vinification dont les cuves en acier inoxydable contiennent chacune 300 hl, où

(3) On trouve à la Collégiale un petit livre sur Montpezat œuvre de M. Mathieu Méras.
Le chanoine Firmin Galabert a consacré un livre à Montpezat, vraie somme sur cette localité et ses environs (sept pages sont consacrées aux tapisseries de la Collégiale).

tout a été pensé pour que la vinification se fasse au mieux. Ensuite, nous voilà dans le chais où le vin vieux de Cahors se forme dans des barriques et muids de vieux chêne, en longs alignements.

Nous allons pouvoir apprécier sur pièce les résultats du travail de M. Vigouroux dont les explications ont passionné l'auditoire ; sur les barriques dressées, nous attendent une carafe de vin de l'année et une bouteille de l'année passée, accompagnées de nombreux plateaux garnis.

Après avoir fait le résumé de notre journée d'excursion, le Général Soulié remercie très chaleureusement M. Vigouroux dont il admire comme nous tous, le dynamisme, le courage, l'effort d'intelligence, et à qui il souhaite de voir son succès se confirmer et s'étendre.

---

## INFORMATIONS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Lorblanchet, chargé de Recherches au C.N.R.S. qui, du fait d'une mission de plusieurs années à l'étranger, avait dû suspendre son mandat de membre du Conseil d'Administration, a été rétabli dans ses fonctions par décision prise en Conseil d'Administration le 1er juin 1978.

---

A la suite du décès de M. Lagarde et dans l'attente d'une décision officielle à prendre en assemblée générale, nous remercions Mlle Denjean de bien vouloir assurer l'expédition des affaires dont son confrère étant chargé au sein de la Société des Etudes du Lot.

---

L'article de Madame Claval sur Claude de Biron, dame de St.-Sulpice, publié dans le précédent bulletin, comporte une suite qui paraîtra dans un prochain fascicule.

# NECROLOGIE

## DÉCÈS DE M. RAYMOND DASSIÉ

Membre du Conseil d'Administration.

La mort brutale, qui vient de frapper M. Dassié à l'âge de 67 ans, a rempli de stupeur tous ceux pour lesquels sa haute stature était familière.

Prenant la parole devant son cercueil, le 2 mai, notre Président a retracé la carrière de cet universitaire, professeur de lettres classiques, dont les fonctions de Proviseur devaient se terminer en 1975 au Lycée Gambetta de Cahors.

Etudiant, enseignant ou chef d'établissement, la plus longue partie de sa vie universitaire s'était déroulée en Algérie, où la confiance de deux communautés ethniques l'avait fait Maire de Sidi-bel-Abbès, sanctuaire de la Légion. C'est pourquoi son attachement à la terre d'Afrique devait rendre pour lui les « événements » d'Algérie particulièrement douloureux.

Huit ans passés à la tête du Lycée Gambetta l'avaient parfaitement intégré dans la vie cadurcienne. La Société des Etudes du Lot entrevoyait avec de bons espoirs la contribution active qu'il allait pouvoir lui apporter au cours des loisirs que lui laisserait sa retraite : c'est ainsi qu'en 1975 une consultation unanime l'avait introduit dans notre conseil d'administration.

Chevalier de la Légion d'Honneur, titulaire de la croix de guerre, marqué par l'ambiance légionnaire qu'il avait longtemps cotoyée, le Commandant Dassié honorait l'Armée, qu'il avait servie comme officier de tirailleurs, notamment au cours de la campagne d'Italie.

Ses qualités d'homme, sa conception de la notion de servir dans ce qu'il a de plus profond et dans tous les domaines, laissent subsister le profond regret, que la disparition de sa personne a marqué dans le cœur de tous ceux, qui l'ont connu.

# IN MEMORIAM

# JEAN LAGARDE

Nous évoquions dans ce même bulletin, au moment de la disparition du chanoine Tulet, qui fut l'ami de Jean LAGARDE, *le douloureux oubli du visage des morts !* Il faut toujours tenter de retarder cette inéluctable échéance. Peu des nôtres l'auront mieux mérité.

Il naît à Cahors le 30 juillet 1905. Au lycée, son cher Lycée Gambetta ! il aura comme condisciples Jean Tulet et Pierre Soulié qui devaient l'un et l'autre devenir présidents de notre compagnie. Après les études de pharmacie qu'il fait à Toulouse, il épouse le 16 décembre 1929, Bernadette Lugan, de Luzech, qui lui donnera cinq enfants. En 1930 il entre à l'officine de M. Paul Artigue, à l'enseigne de la « Pharmacie de la Compagnie d'Orléans », qu'il devait acheter en 1933 pour y demeurer toute sa vie.

C'est là qu'il fallait le voir ; là sur le boulevard ou rue Wilson, « où il piquait si fermement sa silhouette en blouse blanche, (devenu), selon le propos de M. Séguy, le véritable symbole du *pharmacien* pour tant de Cadurciens et pour nous-mêmes ».

C'est là qu'il devait continuer d'exercer, sans intermittence, même après la mort de son épouse, jusqu'à l'orée de cette année 1978 où il nous a quittés brusquement le 8 juin dernier.

Jean Lagarde fut un homme de bien. Il faisait partie de ce lot de privilégiés qui ont reçu du ciel le talent d'établir par leur action et leur

seule présence un lien entre les hommes. Il aimait tellement le bien qu'il gémissait très fort de ne pas le réaliser lui-même comme il l'aurait souhaité dans sa conscience scrupuleuse d'honnête homme, mais aussi de ne pas le voir triompher dans le monde. Véhément regret qui n'allait pas sans quelque pessimisme !

Il laissera un vide dans la ville de Cahors : une figure s'efface qui mettait dans l'ensemble du tableau une note de fidélité chrétienne et de bonhommie. Nous nous habituerons difficilement à ne plus le rencontrer dans son officine et aux réunions des diverses œuvres auxquelles il apportait un concours d'abord résigné, mais très vite souriant et efficace.

Mais entre toutes les sociétés dont il faisait partie, nous pouvons bien dire qu'aucune ne lui fut aussi chère que la Société des Etudes du Lot ; il lui témoigna toujours un attachement et une assiduité exemplaires.

Il en devient membre au mois de février 1935. Il entrera au conseil d'administration le 22 décembre 1960, pour y garder la fonction importante de Commissaire aux Journées qu'il exerçait déjà depuis 1958. Qui pourrait oublier ici la sollicitude, l'attention minutieuse, le dévouement en un mot, de cet intendant fidèle chez qui s'était établie comme une permanence de notre compagnie ?

M. Irague, M. Fourgous, M. Calmon, les ancêtres, et puis Lagasquie, Tulet Lagarde... La peine que nous éprouvons de ne plus les retrouver dans l'enceinte de nos assemblées se nuance de mélancolie...

*Puisque voici l'automne avec ses feuilles mortes (Moréas)*, elles tombent l'une après l'autre à l'arbre de la famille et de l'amitié.

Sylvain TOULZE.

2e Fascicule 1978 Deuxième partie

# ACTES
# DU
# XXXIIe CONGRES

des Sociétés Académiques et Savantes
Languedoc - Pyrénées - Gascogne

Cahors 1977

# SOMMAIRE

Avant-propos, par Philippe Wolff ..... 7

I. — HISTOIRE

*A l'orée du Quercy : la noblesse dans un village tarnais : Roquemaure* (1337-1340), par Philippe Wolff ..... 11

*Un censier du jurisconsulte cadurcien Géraud de Sabanac, début du XIV^e siècle*, par Jean Lartigaut ..... 19

*La vie en Gourdonnais au XIV^e siècle, d'après les archives judiciaires*, par Annie Charnay ..... 31

*Seigneurs et paysans à Laroque-Toirac à la fin du Moyen Age*, par Pierre-Louis Pardieu et Michelle Fabre ..... 39

*Un exemple de décadence de l'Université sous Louis XIV : une agrégation frauduleuse à la faculté de droit de Cahors en* 1699, par Patrick Ferté ..... 51

*Le docteur Izarn, ami et conseiller de Bernadotte*, par Jean Vanel .. 57

*« Le Radical », journal de l'opinion républicaine dans le Lot sous la Monarchie de Juillet*, par J.-C. Requier ..... 65

*Sociétés de Jeunesse et communautés rurales en Quercy au XIX^e siècle*, par Christian Durand ..... 75

*Anatole de Monzie et le canton de Castelnau-Montratier*, par Pierre-Gaston Linon ..... 89

*Aspects de la vie et de la pratique religieuse dans le diocèse de Cahors de* 1910 *à* 1914, par Clément Nastorg ..... 101

FÉDÉRATION

des SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES et SAVANTES

LANGUEDOC - PYRÉNÉES - GASCOGNE

# CAHORS

# ET LE QUERCY

ACTES DU XXXII^e CONGRÈS D'ÉTUDES
tenu à CAHORS, les 17, 18 et 19 juin 1977

CAHORS
imprimerie Dhiver et Fils, 26, boulevard Gambetta
1978

# AVANT PROPOS

C'est à Cahors que, sur l'invitation de la Société des Etudes du Lot, la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne a tenu en 1977 son XXXII^e Congrès d'Etudes. Il y avait près de 25 ans qu'elle ne s'était réunie en cette ville. Cadre prestigieux cependant : c'est ce dont une visite limitée à l'architecture civile de la vieille ville — laquelle demanderait tant de travaux de remise en état ! —, visite que conduisit M. Bruno Tollon, maître assistant à l'Université de Toulouse-Le Mirail, convainquit les nombreux congressistes dès le vendredi après-midi. Cette visite fut suivie de l'assemblée générale de la Fédération, puis de la réception qu'offrit à la Mairie M. Maurice Faure, député-maire de Cahors, ancien ministre, et historien lui-même de formation.

Comme de coutume lors de nos Congrès, la journée du samedi fut consacrée aux travaux ; pour écouter les quelque 35 communications, les congressistes durent se répartir en trois sections. On n'en trouvera point ici tous les textes, soit que certains aient été déjà publiés par ailleurs (1), soit que leurs thèmes s'écartent de ceux qui avaient été retenus plus spécialement pour le Congrès. La journée, fort bien remplie on le voit, s'acheva par une conférence publique sur l'art préhistorique en Quercy (comparé à celui des Pyrénées), que donna M. Clottes, directeur de la circonscription préhistorique de Midi-Pyrénées, et qui intéressa vivement le public.

L'excursion du dimanche, qui fut dirigée par M. Bruno Tollon, fut d'autant plus réussie qu'elle s'en tint au parti que nous adoptons régulièrement dans de tels cas : voir peu de choses — mais des œuvres de qualité, — et bien les voir. Notre programme comprenait le prieuré des Augustines d'Espagnac, l'abbaye de Marcillac, dont des fouilles récentes permettent de mieux suivre l'évolution, enfin le château de Cénevières, que ses propriétaires s'efforcent non sans peine de bien entretenir, et dont ils nous ont fort aimablement fait les honneurs.

Il m'est agréable de terminer ces quelques lignes par des remerciements. Ils vont en premier lieu au Conseil Général du Lot et à la Municipalité de Cahors, sans les subventions de qui ces Actes — même réduits comme il a

(1) Kayser (B.) et Tulet (J.), L'évolution contemporaine de la société à Cahors, dans *Quercy-recherche*, oct.-déc. 1977, pp. 12-16.

été dit — n'auraient pu voir le jour. Ils s'adressent également à l'organisation locale : l'équipe de la Société des Etudes du Lot, animée par son président, M. le général Soulié ; le Directeur M. Huez et l'intendante M^me^ Rousseau de l'Ecole Normale, qui accueillit les travaux, et où fut pris le déjeuner du samedi. Comment enfin oublier les Toulousains qui contribuèrent au succès de ces journées : M. Bruno Tollon qui fut, avec beaucoup de compétence et de gentillesse le guide des diverses visites rappelées ci-dessus ; M. Jean Quéguiner, secrétaire général de la Fédération, assisté de M. Cau. A tous — en m'excusant des oublis que je pourrais commettre — j'adresse l'expression de la gratitude que leur gardent les membres de la Fédération.

Philippe WOLFF,
*Président.*

# *HISTOIRE*

# A L'ORÉE DU QUERCY : LA NOBLESSE DANS UN VILLAGE TARNAIS : *ROQUEMAURE (1337-1340)*

par Philippe WOLFF

La présente communication voudrait apporter une réponse, évidemment très ponctuelle (et nous nous garderons de toute généralisation hâtive), mais relativement précise et concrète, à la question : en ce début de deuxième tiers du XIVe siècle, quelques années avant la crise de la Peste Noire, quelle est la situation, matérielle et morale, de la petite noblesse dans les villages de notre région (terme volontairement laissé dans le vague) que la documentation nous permet d'appréhender ?

Elle se fonde sur un registre notarial, le plus ancien minutier que conservent les Archives de la Haute-Garonne — par erreur, d'ailleurs, car il devrait se trouver dans celles du Tarn — le n° 4473. J'ai déjà attiré l'attention sur ce registre, à la fois en raison et en dépit de son caractère assez unique à une date aussi tardive dans les régions voisines de Toulouse (1). Tenu par Pierre de Garric, notaire de Roquemaure, depuis le 5 septembre 1337, il s'arrête en février 1340 ; mais il est incomplet — des 94 feuillets contenant un peu plus de 400 minutes d'actes qui le composent, sept sont déchirés et donc à peu près inutilisables, tandis que, pour vingt autres, très effacés, une pénible lecture à la lampe de Wood a été nécessaire.

Il faut bien dire dès l'abord que Roquemaure ne se trouvait pas en Quercy, mais seulement à ses abords, et sous la dépendance des dames de Bruniquel, seigneurie quercynoise située à environ 35 km au nord. En fait, le village est situé dans la zone de collines assez pauvre délimitée au sud par le Tarn, venu d'Albi au nord-est et tournant pour adopter la direction du nord-ouest qui est celle de son affluent l'Agout. Le village a perdu depuis le XIVe siècle beaucoup de son importance : le recensement de 1975 y comptait 210 habitants, contre 544 en 1876 ; les chiffres avancés ci-dessous permettent de penser qu'il en avait alors beaucoup plus, sans qu'il soit possible de se montrer plus précis. En effet, j'ai commencé le travail qui

consiste à établir une fiche individuelle par personne nommée dans ces actes, fût-ce à titre de témoin ou de confront, seul moyen de passer cette société rurale « au peigne fin ». Près de 600 fiches ont déjà été dressées ; on peut prévoir qu'il y en aura entre 900 et 1 000. Bien entendu, il s'en faut que toutes ces personnes soient des habitants de la future commune de Roquemaure ; beaucoup demeuraient (la précision est donnée souvent, pas toujours) dans les localités voisines, où s'exerçait aussi l'activité de Pierre de Garric. Inversement, il convient de signaler que trois autres notaires sont, dans ce registre, mentionnés comme demeurant à Roquemaure : Me Guiraud Bartholomieu, notaire de la cour ordinaire ; Me Guiraud Boffat et Me Pierre de la Garrigue. Quatorze autres tabellions, domiciliés en d'autres lieux, mais officiant ici à l'occasion, apparaissent d'ailleurs dans nos minutes. Notre tableau de la population est donc forcément très incomplet.

Aujourd'hui, est-il besoin de le dire, il n'y a plus de notaire à Roquemaure. Le principal noyau de la commune comporte à l'évidence des bâtiments disparus, ainsi que le fait apparaître une comparaison, même rapide, du cadastre actuel avec un ancien plan (2).

La petite noblesse ne constituait, comme il est naturel, qu'une infime minorité au sein de cette communauté alors bien plus vigoureuse qu'aujourd'hui. Essayons d'abord d'en recenser les membres.

⁂

Ce recensement est défavorisé par l'absence habituelle de tout qualificatif de « noble » pour désigner des individus que nous devons cependant considérer comme tels. Seuls les dames de Bruniquel et Raimond-Roger de Comminges — c'est-à-dire des personnes extérieures à Roquemaure — sont dits nobles. Aux locaux, la qualité de chevalier vaut le titre de « sire » (*dominus*) (ou de « dame » pour leur femme), mais les damoiseaux (*domicelli*) ne méritent pas cette formule. Ceci précisé, passons-les en revue :

1° Les co-dames sont Bertrande et sa nièce Cécile de Bruniquel : cependant, dans tout le registre, nous ne trouvons qu'une exception (au fol. 73, la première est nommée) à l'anonymat dont les couvre l'habituelle mention *co-domine de Bruniquello*. Le tableau généalogique présenté ci-dessous est dû à la compétence de M. d'Alauzier, qui a beaucoup travaillé à Bruniquel (où d'ailleurs il n'a rien trouvé

qui concerne Roquemaure), et à son obligeance, dont je suis heureux de le remercier :

Raimond VI comte de Toulouse donne Roquemaure
à son bâtard Bertrand Ier vicomte de Bruniquel

Bertrand II (1271)

Raynal († fin 1328 ou janv. 1329)
ép. Brayde de Goth (de la famille du pape Clément V)

Marguerite (tôt décédée)
ép. Raimond-Roger de Comminges, vicomte de Couserans

Cécile

Bertrande

X

Un acte (fol. 35, n° 4) mentionne le blé appartenant à Noble Sire Raimond-Roger vicomte de Bruniquel dans la bailie de Roquemaure. En revanche, le registre nomme plusieurs fois Vénérable et Discret Sire Guilhem Garnier, clerc, juge de Roquemaure et de la vicomté de Bruniquel. C'est qu'évidemment ces co-dames ne paraissaient jamais à Roquemaure, et se bornaient à désigner l'agent chargé d'y rendre la justice. Il n'y a donc pas lieu d'insister sur cette famille.

2° En revanche, trois autres familles résident régulièrement à Roquemaure. Ce sont, par ordre alphabétique :

*a*) les Adhémar : feu Sire Raimond d'Adhémar, chevalier, est plusieurs fois évoqué, à propos de son fils Guilhem, damoiseau ; il est aussi question du fils de celui-ci, Arnaud, damoiseau, en âge de servir de procureur en 1338.

*b*) les Bermond : ici la génération disparue comprenait deux damoiseaux, feus Pierre et Raimond ; du premier est issue Sibille Bermonde (3) ; du second, Raimond et Pierre, également damoiseaux.

*c*) les Roquemaure, dont les liens de parenté ne nous apparaissent pas toujours avec netteté. La génération disparue comprend feu Sire Pierre chevalier et feu Bernard damoiseau. Etaient-ils frères ? On peut se le demander, sans plus. Du premier sont nés Pierre aîné et Bertrand jeune, tous deux damoiseaux ; du second, Pierre jeune, également damoiseau, et Thomase. On sait encore que ce Pierre jeune a épousé Cécile Rigaude, dont la dot est remise par une autre damoiseau, Pons Amiel. Mais quelle parenté exacte avec tous ces

Roquemaure attribuer à deux autres damoiseaux portant le même nom, et qui apparaissent à plusieurs reprises ?

— Escond (*Scondus*), nom qui vient sans doute d'oc *escount*, dissimulé ;

— et Bertrand aîné, dont la fille Brayde s'est mariée avec un damoiseau du village voisin de Tauriac, Bernard At.

3° Une autre famille encore, sans résider régulièrement à Roquemaure, y possède des biens. C'est la famille des Rabastens-Gaillac. On peut en proposer le schéma suivant :

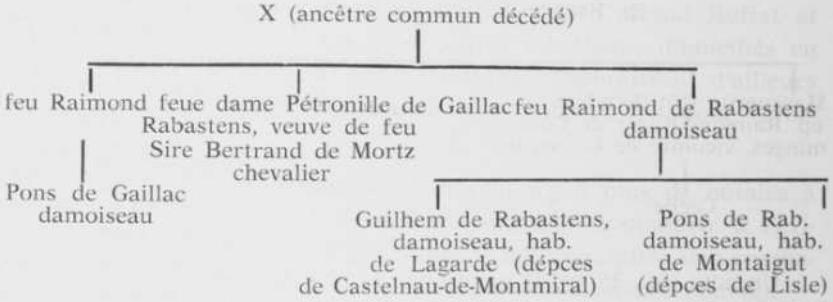


Pons de Gaillac est plusieurs fois indiqué comme héritier universel de Pétronille ; elle lui avait transmis assez de biens à Roquemaure pour qu'il pût y constituer des procureurs chargés d'en percevoir les revenus. Il est d'autre part désigné en une occasion (fol. 15) comme cousin de Pons de Rabastens. Ceci amène donc à leur supposer un ancêtre commun. C'est lui le personnage important de notre point de vue. Observons : qu'un Bertrand de Rabastens damoiseau est aussi indiqué ; et que le lieu où demeure Pons, et où un acte est passé le 24 janvier 1339 (fol. 48), Montaigut, n'est autre que ce village disparu depuis lors, où une mission polonaise entreprit des fouilles en 1964 (4).

4° Beaucoup plus occasionnels sont :

— Bernard At (ou Aton), damoiseau, de Tauriac (village situé à 10 km au nord-est de Roquemaure), déjà cité comme mari de Brayde de Roquemaure ;

— Pierre et Vidal de Montauti, damoiseaux, qui ont des terres à Roquemaure ;

— Pierre de Salvagnac, damoiseau, mari de Bertrande Gauffré, de Rabastens, qui vend une terre à Roquemaure ;

— Guilhem Raimond d'Esclau, damoiseau, qui n'apparaît que comme le procureur de Noble Sire Raimond-Roger de Bruniquel.

Je m'excuse de ce pointillisme, qui était nécessaire pour recenser toutes les personnes vivant en 1337-1340 : quatre appartenant à la famille du seigneur ou en dépendant ; douze résident normalement à Roquemaure ; trois y ont ou y ont eu des terres. Ainsi est — imparfaitement, car il devait y avoir des conjoints, de jeunes enfants, des collatéraux, qui n'apparaissent pas dans nos textes — délimité un groupe d'au moins douze à vingt personnes. Selon le point de vue auquel on se place, ce petit noyau — qui nous paraît relativement abondant — constitue, à des titres divers, la noblesse de Roquemaure.

⁂

Attachons-nous maintenant à caractériser la place que celle-ci occupe dans la société villageoise.

En premier lieu, notre registre permet de dater avec précision, à propos des Roquemaure, la disparition de la chevalerie villageoise : il y eut au moins deux chevaliers vivant à Roquemaure dans le premier quart du XIVe siècle ; il n'y en a plus maintenant. Le cas de la famille de Rabastens confirme cette constatation. Pas de raison de chercher ailleurs la cause que dans le souci d'économie auquel est habituellement attribué le phénomène.

Ceci dit, essayons de présenter quelques remarques sur la fortune de cette petite noblesse, sur le pouvoir qu'elle exerçait, sur la considération dont elle paraît avoir joui.

1° *Sa fortune :* faute d'inventaire *post mortem,* de partage de patrimoine, ou de testament, comme notre registre en contient quelques-uns pour des « roturiers », il n'est pas possible de fournir ici la description détaillée d'une fortune noble.

Nous savons que la seigneurie du lieu appartenait en indivis à deux femmes, membres de la famille ds vicomtes de Bruniquel. A ce titre le ou les bailes qui les représente(nt) sur place procède(nt) à des lausimes assez nombreuses. La seigneurie ne comprenait pas qu'une censive ; la mention d'un ayral (parcelle non bâtie) des co-dames comme confront d'un achat opéré à Roquemaure (fol. 34 v°) est l'indice qu'il devait bien exister aussi une directe. Le caractère fragmentaire de notre documentation rend évidemment peu significatif tout calcul de la proportion des redevances en espèces et en nature que leur valait cette censive : notons simplement qu'on en trouvait des deux types, celles en nature étant soit fixes, soit proportionnelles à la récolte.

Les lausines figurant dans le registre nous assurent d'ailleurs que la seigneurie de toutes les parcelles, bâties ou non, n'appartenait pas aux co-dames. Pétronille de Rabastens possédait à Roquemaure une

maison, ainsi qu'un certain nombre de biens, qui passèrent à Pons de Gaillac, et lui furent d'ailleurs contestés en justice. Arnaud et Guilhem d'Adhémar, Pierre et Raimond de Bermond, les Roquemaure, les Montauti approuvèrent aussi des cessions de biens qui dépendaient d'eux, et il en fut de même pour des habitants non nobles de Roquemaure et d'autres lieux (5). Il est bien impossible de calculer des proportions ; tout juste peut-on dire que les lausines des dames de Bruniquel l'emportent nettement en nombre. Mais on a l'impression d'une propriété très morcelée, au niveau de la seigneurie et encore plus, bien entendu, de la jouissance effective sous censive.

De toute façon, ces nobles possédaient des maisons dans le village de Roquemaure, parmi celles des paysans, et on peut se demander dans quelle mesure elles s'en distinguaient : la localisation de certains actes, des mentions de confront en portent le témoignage (6). Ces demeures abritaient, de façon temporaire ou permanente, des nobles comme Escond et Bertrand aîné de Roquemaure — et d'autres aussi certainement.

Indiquons enfin que ces nobles figurent à plusieurs reprises dans des actes d'achat (ainsi Pierre de Roquemaure jeune, fol. 2 v° ; Raimond de Bermond, fol. 67) ou même de vente (Pierre de Roquemaure aîné, fol. 67) de tonneaux : le vin était déjà, comme il l'est encore, la grande production de cette zone. N'en déduisons pas qu'ils se livraient au commerce du vin : ces tonneaux pouvaient bien contenir leur provision familiale.

2° *Son pouvoir :* à défaut de la propriété éminente de toute la seigneurie, les co-dames de Bruniquel en détenaient le pouvoir. Le personnel qui l'exerçait comportait un ou plusieurs bailes, désignés pour un an, qui au nom des co-dames procédaient aux lausines, percevaient les amendes, arrentaient le four commun — toutes fonctions attestées par des actes du registre, mais qui n'étaient sans doute pas les seules. Il y avait, nous l'avons vu, un juge, qui connaissait de causes — mineures seulement, à en juger par notre document — désignait des tuteurs et curateurs ; un notaire instrumentait auprès de son tribunal. Il y avait encore quatre consuls, cooptés pour un an, avec l'accord des co-dames (7) ; nous les voyons surtout répartir la taille et en surveiller le paiement, armer les sergents pour la guerre, juger certaines causes de caractère domanial (8).

Si j'ai insisté sur ces pouvoirs, c'est que plusieurs fois — mais nullement de façon exclusive — nous les trouvons exercés par des nobles : ainsi Pierre de Roquemaure aîné est-il mentionné comme baile du 14 avril 1338 au 6 avril 1339 ; Pierre de Roquemaure jeune en avril 1338 ; Bertrand de Roquemaure jeune du 30 septembre 1338 au 6 février 1340 ; Raimond de Bermond du 29 juillet 1339 au 6 février

1340. Plus épisodiquement, il leur arrive de remplir les fonctions de consul : Pierre de Bermond figure parmi les quatre consuls qui demandèrent, le 29 mars 1339, à élire des successeurs ; en 1341, Bertrand de Roquemaure aîné est l'un des consuls.

A notre connaissance, ces nobles n'exercent aucun rôle militaire. Nous nous trouvons alors dans les premières années de ce qui devait être la guerre de Cent Ans, et les échos en parviennent dans ce petit village tarnais. Parmi les testaments que j'ai analysés, quatre ont été dictés parce que leur auteur partait pour la guerre (9). Un certain Raimond Hoton, « sergent juré », donne quittance de son équipement aux consuls (10). Mais jamais nous ne voyons un noble mêlé à quelque question militaire que ce soit. Manquons-nous à en voir justement parce qu'ils sont partis ? Cela n'est pas impossible, mais aucune allusion ne permet de le penser.

3° *Ses rapports humains :* entre les habitants de Roquemaure, qu'ils fussent nobles ou non (au moins les plus aisés des roturiers), existaient forcément de nombreux rapports. Certes, nous voyons les nobles se servir volontiers, mutuellement, de témoins, d'arbitres et de procureurs. Mais ils nouent aussi de tels liens avec leurs voisins paysans : Pons de Gaillac se porte garant pour Jean Chatbert lorsque celui-ci est désigné comme curateur (1er juin 1339, fol. 59 v°) ; Escond de Roquemaure assiste comme témoin à l'inventaire qui est fait des biens de la fille de feu Guiraud Escandorn, et il sert d'arbitre dans un différend qui oppose celle-ci à Arnaude Escandorn (3 août et 10 septembre 1338, fol. 28 v° et 33 v°) ; Pons de Gaillac et Arnaud d'Adhémar, parmi d'autres, écoutent Sans Bechet dicter ses dernières volontés (9 avril 1338, fol. 19 v°) (11). Mentionnons pour terminer le legs d'un calice que Pétronille de Rabastens a consenti aux églises de Roquemaure (12).

Toutes ces données, dont nous sommes assez dépourvus par ailleurs pour la même époque, ont un caractère concret, précis, qui fait leur valeur. Dans quelle mesure cependant pouvons-nous généraliser leur enseignement, qui nous montre une petite noblesse assez mêlée à la vie des paysans ? Il faudrait, pour le savoir, que la documentation permette d'autres études du même genre.

## NOTES

(1) Je l'ai utilisé pour étudier « La mort à Roquemaure (Tarn), 1337-1340 », dans *Gaillac et pays tarnais*, Actes du XXXI^e Congrès..., Albi, 1977, pp. 19-28.

(2) Il s'agit de la copie, d'un plan de 1461, faite en 1694, et déposée aux Archives départementales du Tarn. Je remercie leur conservateur, M. Greslé-Bouignol, qui m'en a signalé l'existence.

(3) Selon un arbitrage du 7 février 1339, rendu entre elle et Raimond de de Valségur par Raimond de Bermond damoiseau et un roturier, Pierre Mosson (fol. 50 v°).

(4) Voir W. Hensel, A. Nadolski, A. Abramowiz..., « Le village déserté de Montaigut : rapport de fouilles », dans *Villages désertés et histoire économique, XI^e-XVIII^e siècle* (Paris, SEVPEN, 1965, pp. 303-326).

5) Un exemple entre autres : au fol. 36, du 22 octobre 1338, lausime de la vente d'une maison et d'un jardin au lieudit a Salvatges, par Alaysie Amade femme de Bernard Martel de Roquemaure (avec licence de son mari).

(6) Y a-t-il un certain groupement de ces maisons nobles ? Un indice en serait un acte du 9 novembre 1338 (fol. 37), où l'on voit Escond de Roquemaure s'affirmer devant les consuls propriétaire d'une maison qui se trouve entre sa demeure et celle de Bertrand de Roquemaure aîné.

(7) N'imaginons d'ailleurs pas que cette durée était jalousement surveillée par elles : le 29 mars 1339, ce sont les consuls qui se présentent à leur baile pour faire observer qu'ils ont été en fonctions pendant un an, qu'ils ne veulent pas s'en acquitter plus longtemps, et qu'ils sont prêts à élire de bons consuls sur ordre du juge ou en sa présence (fol. 53 v°).

(8) Ainsi un papier inséré entre les folios 61 et 62 porte les réponses de jurés interrogés sur le fait de savoir si les consuls ont le droit de lever des amendes sur les responsables de morts d'animaux ; certaines réponses restent évasives, mais en général elles sont affirmatives.

(9) Guilhem Baget et Jean Chatbert aîné, de Roquemaure, 17 mai 1338 (fol. 24) et 1^er juillet 1339 (fol. 61) ; Gitles Roland et Raimond Mel, de Buzet, 29 août 1338 (fol. 32 v° et 33).

(10) Le 28 août 1338, Raimond Hoton *serviens juratus ad eundum ad guerram Picardie ad servicium domini nostri Francie regis*, pour 25 bons sols toulsas et son *arnesium*, vêtements et armes (fol. 32 v°).

(11) A en juger par ses legs, il ne s'agit d'ailleurs pas d'un paysan particulièrement fortuné ; un notaire, mais aussi un tisserand, figurent parmi les autres témoins.

(12) Quittance des ouvriers de ces églises à Pons de Gaillac, qui leur remet ce calice pesant un marc d'argent, 12 septembre 1339, fol. 64 v°.

# UN CENSIER DU JURISCONSULTE CADURCIEN GÉRAUD DE SABANAC

(début du XIVe siècle)

Le fonds Greil de la Bibliothèque municipale de Cahors renferme sous la cote 125 un terrier, ou mieux un censier, ayant appartenu à Géraud de Sabanac. Il s'agit d'un registre d'une cinquantaine de folios en parchemin de 206 mm sur 314. La numérotation paraît postérieure au manuscrit et serait du XVe siècle. Avant même cette foliotation, il semble qu'on ait arraché deux feuilles entre les folios 28 et 29, c'est-à-dire entre la rubrique de Pontcirq et celle d'Espère, bien probablement des folios blancs en vue d'un nouvel usage. Dans l'état actuel, il faut déduire trois manquants (folios 6, 7 et 15) de ce document qui comptait 51 folios. Les folios 27 vo, 28 vo, 45 vo sont demeurés blancs, sans doute pour séparer les rubriques et permettre des additifs. L'écriture est une haute calligraphie de manuscrit parfaitement lisible. Quant à la couverture, elle est faite de la grosse d'un acte notarié du XVIe siècle.

Après avoir évoqué Géraud et sa famille, nous nous proposons d'analyser ce document pour établir un bilan, non de l'entière fortune foncière, les biens réservés ou roturiers n'apparaissant pas dans un censier, mais celui plus limité des seules rentes seigneuriales héritées ou acquises par un grand juriste dont la carrière se situe dans le dernier quart du XIIIe siècle et le premier quart du siècle suivant. Pour la commodité de l'exposé, nous avons regroupé les possessions dans quelques rubriques selon leur situation géographique : « autour de Catus » et il s'agit vraisemblablement de biens patrimoniaux, « dans la vallée du Lot », « à Cahors » et finalement « en Bas-Quercy ».

## GÉRAUD ET LES SIENS.

Le lundi avant la fête de saint Jean-Baptiste, 17 juin 1308, Géraud de Sabanac, docteur en droit civil, posait la première pierre du pont Valentré. Cet honneur lui revenait de droit en qualité de premier consul, mais il l'eût également mérité si, contrairement aux usages du temps, la ville avait tenu à faire appel à une personnalité éclatante. La carrière de ce grand juriste a été retracée par M. Henri Gilles dans son article : *Trois consultations de Doctores tholosani en faveur*

*du monastère de Prouille* (1). Géraud fut précisément l'un des consultants. Docteur ès-lois dès juin 1285, il joua un rôle de premier plan dans les affaires de sa ville, Cahors, dont il fut consul à plusieurs reprises, en particulier dans les difficiles relations de l'oligarchie marchande avec l'évêque et avec un nouveau partenaire non moins exigeant, le roi de France. De même, il intervint, hors du cadre municipal, comme agent du pouvoir central dans plusieurs affaires administratives ou judiciaires. M. Gilles nous le montre encore exerçant, entre 1313 et 1318, les fonctions de juge de premier ressort de la ville de Gourdon, pour mettre un terme à un conflit local. Par contre, il n'est pas certain qu'il faille l'identifier avec un autre Géraud de Sabanac qui, selon notre guide, joua un rôle important dans l'administration des finances sous Charles IV le Bel et fut successivement receveur de diverses sénéchaussées. Nous ajouterons, d'après Ed. Albe (2), qu'en 1296, Géraud le *legum doctor* fut arbitre entre le prieur et les habitants de Fons d'un litige portant sur la rédaction des coutumes. Il intervint également en 1311 dans une nouvelle transaction sur ces mêmes coutumes. De même, il prit une part active aux négociations qui aboutirent au paréage et permirent au roi de France de prendre pied à Figeac. Enfin, on sait, grâce à la *Saume de Lisle*, qu'il tenta de mettre un peu d'ordre dans les affaires bien compromises des sires de Gourdon de la première race. Géraud de Sabanac dut disparaître peu après 1330, laissant plusieurs enfants : des fils qui furent d'Eglise : Louis, moine de Tulle, Jacques, Hugues, l'un de ceux-ci s'était vu attribuer les revenus de l'église de Piquecos (3) et au moins une fille, Bertrande, mariée à Bernard de Cabasac, co-seigneur de Lalbenque.

Incontestablement, la famille de Géraud tirait son origine du hameau de Savanac (4), sur le Lot, en amont de Cahors. Une tour altière flanquée d'une salle occupe encore le centre du village. Au début du XIVe siècle, cette borie appartenait de façon indivise à plusieurs frères. L'un d'eux, Benoît, fils d'un autre Benoît, échangea en 1314 avec Sicard de Jean deux septièmes du château de Sabanac contre des biens à Cahors (5). Cependant le jurisconsulte appartenait à une branche qui avait quitté Sabanac depuis une ou deux générations puisque, très vraisemblablement, il succédait à Catus et sans doute à Salvezou à un certain Bernard de Sabanac, de Catus, mort en septembre 1270 à Gerzat dans l'actuel Puy-de-Dôme (6). Les armoiries du sceau de Géraud et celles de la pierre tombale de ce Bernard expatrié en Auvergne sont identiques.

Presque tous les membres de cette famille furent des juristes après Géraud, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater. Avant lui, un autre Géraud de Sabanac, official de Cahors, est témoin, le 6 juillet 1288, d'une transaction entre l'évêque de Cahors et Gaillarde

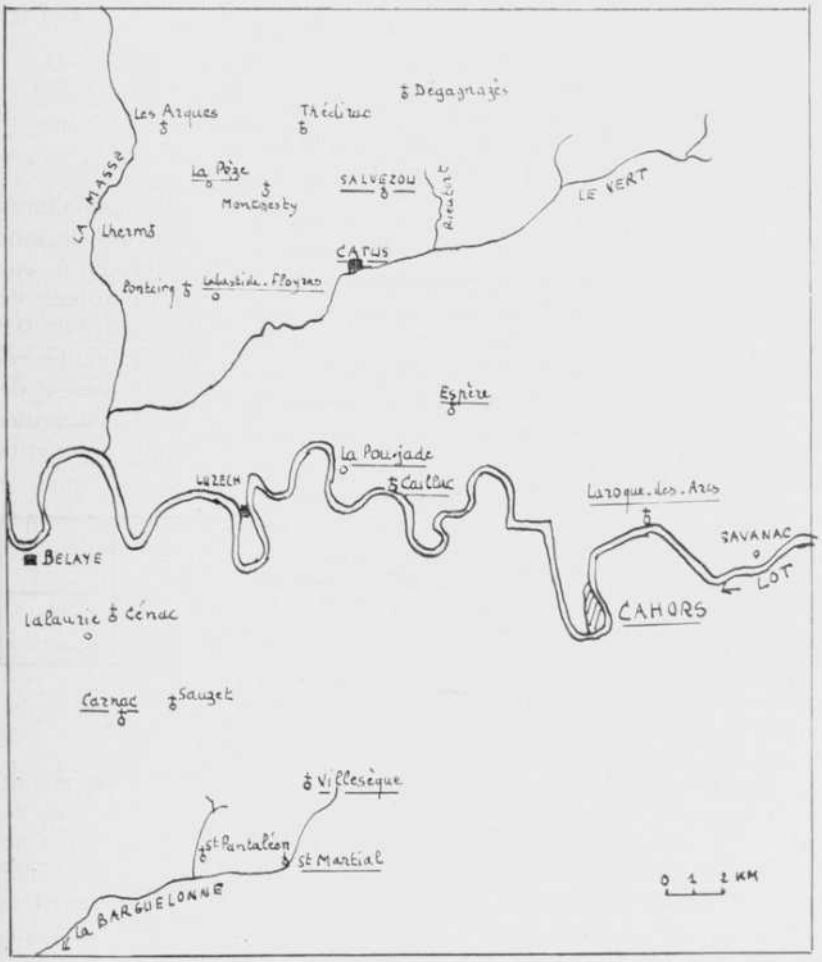


Les possessions de Géraud de Sabanac

de la Roque, prieure de Pomarède (7) qui, notons-le en passant, appartenait à une famille possessionnée au voisinage de la borie de Savanac.

Il nous a paru intéressant de connaître au moins une part des moyens d'existence d'un professeur de droit qui fut aussi un consultant, un administrateur local et un agent du roi, grâce à ce censier et en dépit des lacunes qu'il présente.

AUTOUR DE CATUS.

*A Salvezou.* — Le censier débute par l'analyse de reconnaissances féodales consenties par les hommes de Salvezou, 33 en tout, le jour de la fête de saint Hilaire 1312, soit le 14 janvier 1313 (n. st.) en faveur de Géraud de Sabanac, pour des tenures situées dans les paroisses de Catus, Salvezou, Thédirac et jusque dans les limites du prieuré de Dégagnazès, *en aquo dels bos homes*, les moines grandmontains. Le rédacteur, soucieux de la comptabilité des « ces, rondas de blat e de denies », s'étend fort peu sur les biens des tenanciers. Il est seulement permis de retrouver la répartition des cultures sur ces petits causses de la région de Catus.

| Maisons | Bouges et Granges | Jardins | Vignes | Terres | Prés | Bois |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 22 | 4 | 15 | 16 | 96 | 6 | 0 |

Total = 159 parcelles.

En plus du lieu de Salvezou, ces reconnaissances mentionnent un habitat dispersé ou semi dispersé : borie dels Clausels, mas de Biartz, de la Fargua, de la Garriga, maison isolée du Pog Beychonenc que nous ne pouvons identifier car le repeuplement qui suivit la guerre de Cent Ans entraîna un nouveau baptême du terrain. En particulier, nous aurions souhaité localiser le terroir de Las Martres qui n'aurait pas laissé les archéologues indifférents. On notera la faible proportion de prés, nous sommes sur un causse entaillé par l'infime ruisseau du Riotort, celle, relative, des vignes et l'absence totale des bois qui faisaient sans doute l'objet d'usages communautaires.

Les tenures paraissent supporter des charges assez lourdes, si toutefois les mesures de capacité avaient déjà la même valeur qu'à la fin du XVIII^e siècle. Nous avons été surpris de rencontrer à la place du quarton, subdivision classique de la quarte, une mesure inconnue

dans la région : le *lhioral*. Les redevances ont été regroupées dans le tableau ci-dessous :

| Cens | Mesures anciennes | Equivalents modernes |
|---|---|---|
| Froment | 61 quartes | 47 hl. 1/2 |
| Seigle | 8 quartes, 1 quarton 1/2 | 6 hl. 1/4 |
| Avoine | 7 quartes 3/4 | 6 hl. |
| Baillarge | 1/2 quarte | 0 hl. 39 |
| Mixture | 1 quarte | 0 hl. 78 |
| Gesses | 3 quartons | 0 hl. 60 |
| Gélines | près de 20 | |
| Argent | 3 L. 16 s. | |
| Acaptes | 3 L. 11 s. | |

On constatera sans surprise la prédominance du froment qui est de règle sur le causse. Les folios 6 et 7 ayant disparu, il conviendrait de majorer ces chiffres d'environ un cinquième pour avoir une idée approximative des revenus de la seigneurie de Salvezou.

*A Catus.* — Le mercredi après la fête de *Sancta Maria Candeliera*, 7 février 1313 (n. st.), les hommes de Catus vinrent à leur tour à nouvelle reconnaissance au nombre de 108. Quelques-uns des emphytéotes qui figurent à la rubrique de Catus résident cependant dans des paroisses du voisinage, telle Nuzéjouls, ou même à Cahors. Ajoutons un tenancier insolite : l'hôpital de Catus pour une vigne *al pog sanh Miquel*. La répartition des parcelles situées dans la directe de Géraud de Sabanac s'établit de la façon suivante :

| Maisons | Bouges | Jardins | Vignes | Terres | Prés | Bois |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 23 | 5 | 82 | 26 | 62 | 24 | 0 |

Total = 222 parcelles.

(mais il manque le folio 27, soit environ 1/16 du texte.)

Ces biens sont situés dans la paroisse de Catus, mais aussi dans celle de Salvezou dont le clocher n'est, à vol d'oiseau, qu'à 2,7 kms

du bourg. Quelques nouveaux noms de mas apparaissent, ceux de Vigueyral, Las Masserias, La Valada, Pog meja, Las Cazas. Quelques détails topographiques ne sont pas sans intérêt. On peut affirmer que Catus est déjà une ville forte : mention de la porte de Tanies et de celle *del cap del Borc*, et que, très vraisemblablement, on avait édifié avant 1313 le double rempart qui, gravissant la colline, relie la bourgade au château du prieur puisqu'une terre est située *à la costa del mur* (8). On notera le nombre élevé des jardins qui témoigne d'une structure quasi urbaine, mais aussi celui des prés situés pour la plupart dans la Vallée du Vert. Les jardins sont concentrés à l'extrémité de la ville, *al cap del Borc*, et en bordure d'un chemin qui conduisait à l'église Saint-Barnabé (9) dont les ruines forment un roncier au milieu des prés à l'ouest de Catus. Le rapport vignes/terres est plus favorable à la viticulture qu'à Salvezou, ce qui s'explique encore, non par la nature du sol, mais plus vraisemblablement en réponse aux besoins de la bourgade.

Il est difficile de spécialiser les cens et de dire, par exemple, que les quartons d'avoine sont dus sur les prés, on peut seulement constater que le cens des maisons est souvent payé en numéraire. On trouvera ci-dessous le tableau des redevances supportées par les hommes de Catus :

| Cens | Mesures anciennes | Equivalents modernes |
|---|---|---|
| Froment | 69 quartes 1/2 | 54 hl. 21 |
| Seigle | 6 quartes 1/2 | 5 hl. |
| Avoine | 41 quartes 1/2 | 32 hl. 70 |
| Mixture | 1/2 quarte | 0 hl. 39 |
| Noix | 1 quarte | 0 hl. 78 |
| Gélines | 3 | |
| Argent | 4 L. 2 s. | |
| Acaptes | 3 L. 5 s. | |

Rappelons qu'il manque environ 1/16 du texte, mais nous ne prétendons pas parvenir à une précision arithmétique ; nous avons usé de la mesure fromentale pour toutes les céréales faute de connaître la mesure « sivadière ». Cela n'empêche pas de constater la forte contribution en avoine que rien ne nous permet d'expliquer. Une des

maisons relevant de Géraud de Sabanac est pourvue d'un pressoir, indice isolé ne permettant pas d'évoquer le régime des banalités.

*La Pèze* est aujourd'hui un hameau de la commune de Montgesty implanté aux abords d'un antique chemin de crête et aux confins de trois communes : Les Arques, Lherm et Montgesty. Tout porte à croire qu'il s'agit d'une bastide de la dernière génération comme sa voisine la bastide de Floyras (10). Elle fut inféodée le 6 décembre 1313 par Géraud de Sabanac, seigneur direct de ce territoire et justicier jusqu'à 60 sous, la seigneurie éminente appartenant à Isarn, baron de Luzech, personnage remuant qui aurait pu favoriser cette tentative de peuplement aux limites de ses possessions et de celles de son rival permanent, l'évêque de Cahors (châtellenie de Lherm) et des terres du doyenné bénédictin des Arques, dépendance de l'abbaye de Marcilhac.

Après un préambule précisant que le cens en céréales est portable à la maison de Catus (11) pour la fête de saint Michel de septembre et les poules pour Noël, dispositions classiques dans le Quercy occidental, le rédacteur ne mentionne qu'un seul tenancier, Bernard Berri, qui exploite dans le territoire de La Pèze une terre de six sétérées, en gros six hectares, pour lesquelles il doit un cens de six quartes de froment, deux gélines et, en outre, six sous d'acaptes à mutation de seigneur seulement. A vrai dire, le fouage se distingue mal du cens si l'on en juge par la clause suivante : « *Mosenh G (Géraud) ha en tot foc ques fassa os cresca en ladicha bastida que es aldich territori 11 gualhinas de ces per foguagge* » (12). Un folio blanc fait suite à l'article de B. Berri. Faut-il conclure à une négligence du scribe ou admettre que le peuplement de cette bastide ne faisait que débuter, bien que les confronts de la terre de Berri fassent connaître les noms de deux autres paysans ? Quoi qu'il en soit, La Pèze, toujours qualifiée de bastide, reparaît en 1352 dans un hommage rendu par Guillaume-Amalvin de Luzech au vicomte de Turenne (13).

*A Pontcirq* (14) : bien peu de choses ! Trois émines de froment dues par les hommes de Labastide de Floyras (Labastidette) pour quatre terres, trois jardins et deux maisons ainsi qu'un pré situé dans la paroisse de Saint-Médard au terroir de Fon Polemia.

DANS LA VALLÉE DU LOT (15).

*A Espère*, quelques hommes de cette paroisse tiennent de notre jurisconsulte neuf terres, trois prés, un jardin et une maison. Leur contribution s'élève à 19 quartes de froment et une émine de noix. Il s'agit en effet d'un riche terroir.

Dans la paroisse voisine de *Caillac*, le mas de La Poujade donne un cens de neuf quartes d'avoine, deux setiers de vin, mesure de Cahors, une demi-quarte de noix, trois gelines, huit œufs, deux bottes (*faihs*) de paille et seize deniers. D'autres terres, toujours à Caillac, tenues à *quart e a meg quart*, rapportent chaque année trois quartes de froment, une émine de seigle et 14 sous de *talhada*. Avec ces quarts et ces huitièmes, faut-il conclure à des champarts ou au contraire à une sorte de bail *a fasio ?* Rien ne permet d'en décider. Nous avons là, semble-t-il, l'équivalent en gros d'un bail à semence ou à demi-semence sans la garantie d'un profit constant. Enfin deux habitants de Caillac doivent encore un cens d'une quarte de froment et d'une géline assorti d'une acapte de six deniers à mutation de seigneur.

A Cahors (16).

On dénombre d'abord une cinquantaine de maisons, quelques jardins, terres et vignes auxquels sont appliqués des cens insignifiants exprimés en oboles et en deniers, parfois de la monnaie du Puy, puis des acquisitions récentes de biens ayant appartenu à la dame de Combelas ou aux frères de Raymond Lauthier (en 1313) qui rapportent bien davantage : de 5 à 40 sous par article. Le total atteint 10 livres et demie. Ces immeubles sont disséminés dans Cahors, aux Soubirous, à Saint-Urcisse, au portal Guarrel, au portal Albenc ; l'une de ces maisons est même assise *sus lo pon velh*. Les tenanciers, s'il est permis d'user de ce terme, sont des artisans comme Huc le payrolie ou Arnal de Rocafa lo tendie, mais aussi des grands bourgeois cadurciens tels Guilhamon de Jean, Bernard de Cabazac, Pierre de Soplessa, Hélie de Bégous, certains d'ailleurs sont apparentés aux Sabanac. N'oublions pas enfin l'hôpital de la Grand'rue qui doit neuf deniers de cens et dix-huit d'acapte. En effet, celle-ci revient souvent en double du cens.

On peut joindre à ces rentes cadurciennes les redevances sur quelques parcelles acquises par Géraud de Sabanac d'un bourgeois de Cahors, Jean Ratier (17). Celles-ci sont situées entre Savanac, berceau de la famille, et Cahors, dans la paroisse de Laroque-des-Arcs. Au total une terre et six vignes (dont l'une fut à Arnal Dueze) rapportant chaque année un peu plus de huit sous. La proximité de la ville explique sans doute ce prélèvement en numéraire et non en nature.

En Bas-Quercy.

*Carnac* (18). — La majeure partie de cette paroisse formait une commanderie du Temple. Or, Géraud de Sabanac, nous dit M. Gilles, « participa à la liquidation des biens des Templiers en Quercy en qualité de curateur des biens du Temple » (19). Cela lui permit

sans doute d'acquérir quelques fiefs dans cette paroisse. A vrai dire, ceux-ci sont tenus par des habitants des paroisses voisines : Sauzet, Villesèque, Saint-Pantaléon, ainsi que du village de La Laurie, dans la juridiction épiscopale de Bélaye. Ils semblent situés pour la plupart à la périphérie de Carnac, du côté de Cénac et de Sauzet, principalement dans les terroirs de Lhigostos et de Farguetas, mais aussi al Fau, al Garric cau, als Fios, al cap de la carriera, ce dernier proche de Sauzet. On dénombre en tout un casal, 60 terres, 19 vignes et 6 prés dont le cens consiste en 58 quartes 1/2 de froment (environ 41 hl) (20), 2 gélines, 19 sous et pour les acaptes 28 sous.

*Villesèque et Saint-Martial.* — D'autres biens, dans ces mêmes parages, furent acquis en plusieurs fois (1325-1326) de Bernard de Carrof, chevalier (21). Ils sont tenus, nous dit-on, par les habitants de Villesèque et semblent situés au sud-ouest de cette localité, sur la rive droite de la Barguelonne, jusque dans la paroisse de Saint-Martial. La topographie du temps est déconcertante pour un familier du XV^e^ siècle ; on reconnaît seulement le mas de Pog gauselm (l'actuel Pech Caussen), la Coudougne et la garde de Malfromatge qui n'a pas attendu la guerre de Cent Ans pour surveiller le *Cami caorsenc* (22). Ces quelques tenures acquittent un cens de 13 quartes 1/4 de froment, 1 quarte 1/2 d'avoine, six sous en argent et 2 sous 10 deniers d'acaptes. Parmi les seigneurs directs signalés au hasard des confronts, l'église de Villesèque pour la borderie dels Plogals, B.B. de Labarthe, Bernard de *Pogpeiro* (Pech peyrou) et les « hommes de Durfort » (23).

*Lolmet et Gocavelh.* — Notre confusion est bien grande d'avouer que nous ne sommes parvenu à identifier ces deux territoires. Pour le premier, on penserait évidemment à la paroisse de Lolmie... Ces deux fiefs sont certainement très proches l'un de l'autre car certains noms de tenanciers se retrouvent dans l'un et l'autre. L'anthroponymie, lorsqu'il s'agit de noms d'origine, fait penser à la juridiction de Montcuq pour les uns, à celle de Lauzerte pour les autres. Le territoire de Gocavelh devait être assez étendu, étiré le long d'une vallée, puisqu'il comprend les moulins d'Urgel, de Las Trelhas, del Hisiot (?) et de La Garriga, rebelles à toute identification. L'attention du rédacteur s'est manifestement relâchée car, à l'exception de ces moulins, les tenures ne sont pas indiquées mais seulement les redevances dont le total est de 31 quartes 1/2, sans doute de froment (ce n'est pas précisé) pour Lolmet et 62 quartes 1/2 pour Gocavelh.

BILAN.

Pour finir, rassemblons dans un dernier tableau les rentes seigneuriales dont jouit Géraud de Sabanac au terme de son existence :

| Cens | Mesures anciennes | Equivalents modernes |
|---|---|---|
| Froment | 331 quartes 1/2 | 245 hl. |
| Seigle | 17 quartes | 11 hl. |
| Avoine | 60 quartes | 47 hl. |
| Baillarge | 1/2 quarte | 0 hl. 39 |
| Mixture | 1 quarte 1/2 | 1 hl. 17 |
| Gesses | 3 quartons | 0 hl. 60 |
| Noix | 3 quartes 1/2 | 2 hl. 70 |
| Vin | 2 setiers | |
| Gélines | 31 | |
| Œufs | 8 | |
| Paille | 2 bottes | |
| Argent | 21 L. 12 s. | |
| Acaptes | une trentaine de livres ? | |

Donc, au bas mot, 245 hectolitres de froment, et plus vraisemblablement 260, cela représente en gros 19 tonnes 1/2. La « suite » non plus n'est pas négligeable, en particulier l'avoine destinée aux chevaux, Géraud de Sabanac étant un grand voyageur. Nous avons été assez prudent pour laisser en monnaie de compte les cens en argent et les acaptes. L'envergure économique de ce patrimoine est indiscutable mais, du point de vue seigneurial, il n'en va pas de même. Seul Salvezou, même sans la haute justice qui appartient au baron de Luzech, peut passer pour un véritable fief. La tour de Catus, sans valeur militaire sérieuse, est par trop enkystée dans la ville, et les cens qui en dépendent sont noyés dans la directe du prieur de Catus, seigneur justicier. Après Géraud, des difficultés naîtront de cet aigre voisinage, au point qu'Hugues de Sabanac dut, en 1340, soutenir un siège dans sa tour de Salvezou où il s'était réfugié avec sa famille. Sa plainte est peut-être exagérée, mais, à l'en croire, l'ost ennemi aurait été conduit, en l'absence du prieur de Catus, par cinq moines nommés et quelques autres, assistés des officiers de la juridiction et du recteur de Montgesty.

Raymond de Sabanac, également *legum doctor* toulousain, a laissé une œuvre doctrinale (24). Il eut pour fils et héritier, avant 1403, noble Jean de Sabanac, bachelier ès-lois, possesseur du grand hôtel de Sabanac dans la Grand'rue de Cahors (25). Celui-ci, dernier de sa race, laissa vraisemblablement ses biens à un fils d'Hélie Buffet, bourgeois de Cahors : Jean Buffet, *legum doctor*, juge ordinaire de Toulouse en 1424 (26). Quoi qu'il en soit, les Buffet, bourgeois cadurciens, juristes et pour finir vaillants capitaines, avaient succédé aux Sabanac dans la seigneurie de Salvezou.

## NOTES

(1) *Revue d'histoire du droit*, t. XXXIX. — Groningen, Bruxelles, La Haye, 1971, en particulier pp. 178-182.

(2) Archives diocésaines de Cahors, fiches Sabanac.

(3) Bibl. Mun. Cahors, Ms 41.

(4) Comm. Lamagdeleine, cant. Cahors.

(5) Arch. dép. Haute-Garonne, 10.D.99 (case 7, n° 44).

(6) *P. de Fontenilles*, Recueil d'épigraphie quercynoise. *Bull. Soc. Etudes du Lot*, t. XXVI, 1901, p.169.

(7) Arch. dép. Gironde, H. 255/9.

(8) Fol. 25. Il avait été question, en 1976, de faire disparaître le segment occidental de ce rempart.

(9) Elle passe pour l'église primitive de Catus avant la construction de Saint-Jean, église du prieuré. Parmi les habitants de Catus au début du XIVe siècle, un B. de Sanh Johan, mais aussi un G. de Sanh Estier dont le patronyme évoque le patron spirituel de l'église paroissiale.

(10) Comm. Pontcirq, cant. Catus.

(11) Au centre de Catus, construction en forme de tour dite, en effet, « tour de Sabanac ». Ses ouvertures, par leur style, permettent de la dater de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle.

(12) Fol. 28.

(13) Arch. nat. $Q^1$ $151^1$. Le roi avait transporté à Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, et surtout neveu d'un pape, l'hommage qu'il recevait des barons de Luzech.

(14) Fol. 29.

(15) Fol. 29 v°, 30.

(16) Fol. 48 v°.

(17) Jean Ratier, consul en 1299, 1302, 1314, était probablement le fils de Pierre Ratier, également consul en 1276, appartenant à une famille originaire de Bruniquel. Cf. *L. d'Alauzier*, Inventaire des biens laissés par Pierre Ratier, bourgeois de Cahors en 1285, *Bull. Soc. Etudes du Lot*, t. LXIX, 1948.

(18) Fol. 31.

(19) *H. Gilles*, article cité, p. 180.

(20) Nous avons adopté une mesure inférieure à celle de Cahors pour le cas où il s'agirait de quartes de Luzech, de Bélaye ou de Montcuq.

(21) Les Carrof étaient peut-être originaires du lieu de Charroux, commune de Bélaye. Le premier attesté est Gaubert de Carrof en 1225. Autour de 1300, on les trouve dans les paroisses de Saint-Daunès et de Saint-Pantaléon et par la suite à Luzech et même en Gourdonnais avant leur disparition au début du XVe siècle. Un Bernard de Carrof, donzel de Saint-Pantaléon en 1323, avait vendu des cens à Bernard de Cabazac, gendre probable de Géraud de Sabanac (Lot, Fonds H. Guilhamon, papiers Guiscard de Bar, parchemin).

(22) Sur ce chemin et cette garde, voir *J. Lartigaut*, Les chemins de Cahors vers le sud-ouest au XVe siècle. *Bull. Soc. Etudes du Lot*, t. LXXXV, 1964, pp. 13-32.

(23) S'agirait-il des puissants seigneurs de Durfort ? Vers le milieu du XIIe siècle, Gaubert de Durfort avait fait donation au Temple de ses droits dans la paroisse de Carnac. (*A. du Bourg, Hist. du grand prieuré de Toulouse*, 1883, p. 554).

(25) Arch. dép. Haute-Garonne, 10-D (case 12, n° 78, parch.).

(26) *Ibidem*. 10-D-140 (case 12, n° 97).

# LA VIE EN GOURDONNAIS AU XIVe SIECLE D'APRÈS LES ARCHIVES JUDICIAIRES.

par Annie CHARNAY

Située aux confins du Quercy et du Périgord, à quatre lieues de la Dordogne, dans un paysage de prés, de bois et de vignes, caractéristique d'un terroir individualisé par sa formation géologique, la Bouriane, la petite ville de Gourdon a connu, au moyen âge, une activité, voire un rayonnement, dont elle a aujourd'hui perdu le souvenir.

Ville féodale dont les seigneurs prêtaient hommage aux comtes de Toulouse, ville fortifiée surveillant la frontière des domaines capétien et plantagenet, à égale distance de Bordeaux et de Toulouse, Gourdon était languedocienne au temps de la guerre albigeoise : en 1217, lorsque ses seigneurs abandonnèrent la croisade contre les hérétiques ; en 1241, lorsque Bertrand de Gourdon et son fils Fortanier furent inquiétés par l'inquisiteur Pierre Cella. Elle était gasconne à la fin du XIIIe siècle lorsque ses consuls prétendaient à l'impôt à la manière des Anglais de Guyenne, sans compoix ni estimes.

Elle présentait la même dualité dans ses relations commerciales, dirigées aussi bien vers le sud que vers l'ouest : tandis que le marchand drapier de Montpellier Bernard Boniface envoyait à Gourdon, en 1253, son représentant Armand de « Pomerio » (1), le Juif Izaac, de Bordeaux, obtenait du seigneur Pons II, en 1267, des coutumes et établissements pour lui-même, sa « maynada », et les autres commerçants juifs désirant s'installer à Gourdon (2). Avec les marchands de Cahors et ceux de Figeac, les Gourdonnais commerçaient jusqu'en Angleterre, tel ce Barthélémy de la Rive qui, en 1273, comptait parmi les Quercynois qui obtinrent d'Edouard Ier des licences d'exportation de la laine (3).

La ville était alors, avec ses métiers, ses marchands, son marché hebdomadaire, ses foires à partir de 1330, suffisamment florissante pour attirer des « étrangers », qu'ils soient de la vallée du Lot ou des bords de la Dordogne, d'Auvergne ou même de France (4). Elle pouvait abriter et nourrir, dans l'étendue de sa juridiction, une population à peu près égale à celle de la commune actuelle, cinq à six mille habitants, si l'on peut se permettre de risquer un chiffre d'après

le compte du fouage imposé par le roi, en 1343, dans la sénéchaussée de Périgord (5).

Au visiteur qui vient aujourd'hui admirer l'église Saint-Pierre, les maisons à colombage de la rue du Majou et les portes en ogives, Gourdon peut être présentée comme une cité médiévale. Pourtant, les édifices ont bien changé depuis le XIVe siècle. Du château, qui fut à l'origine de la ville, construit par les seigneurs, entretenu et défendu par les consuls pendant la guerre de Cent Ans, il ne reste plus pierre sur pierre. La promenade du Tour de Ville a remplacé les fossés, les portes de Ségur, du Roc et de Saint-Jean ont disparu, de même qu'ont disparu, au fond des faubourgs, le monastère du Mont-Saint-Jean et le couvent des « Menoretas ». De l'enceinte fortifiée il ne reste, au sud, que la porte du Majou et, au nord, quelques bribes de remparts. En revanche, les arcades de pierre jaune de l'actuelle mairie et les tours de Saint-Pierre n'existaient pas au XIVe siècle. L'église, commencée en 1303, achevée seulement en 1509, n'était au début du XIVe qu'un chantier où travaillaient des ouvriers venus de France (6). En 1492 elle n'avait encore qu'une tour et une voûte inachevée. Quant au consulat, il n'était qu'une maison parmi les boutiques, sur la place Saint-Pierre, avant la « convention a bastir la maison consulere et boucherie » passée en 1494 (7).

Plus que dans les monuments, on retrouve le moyen âge dans la topographie : rues étroites descendant de la place Saint-Pierre vers les anciennes portes et se prolongeant dans les faubourgs vers le Mont-Saint-Jean, la Capela et Sainte-Catherine, ruelles concentriques faisant le tour de la butte, à travers un dédale de maisons flanquées de cours et de jardins.

Au moyen âge, plus que jamais, vie rurale et vie urbaine se se mêlaient. Parce que la campagne nourrissait la ville, parce que, des villages voisins, on venait vendre au marché fruits, légumes et poissons, mais surtout parce que les agriculteurs habitaient dans la ville. Ils y avaient leurs maisons, leurs caves où rentrer la vendange, leurs greniers, leurs écuries et leurs étables. Par les rues de la ville ils menaient leurs chèvres, ânes et roncins, devant leurs portes ils laissaient picorer les poules et donnaient à manger aux cochons (8). Il était bien difficile, au moment des foires, de nettoyer rues et venelles et de réserver aux « oliers » un coin de terre sans décombres ni fumier (9).

Hors des murs, tout près des fossés, ils avaient des jardins, des « ortz » dûment bêchés où poussaient les poireaux, l'ail et l'oignon, les choux et les herbes fraîches, et plus loin, à la Poussie, Drigoulène ou Grimardet, leurs « fazendas » : terres semées de froment, de seigle et de mil, d'avoine et d'orge, de raves et de fèves ; vignes plantées, entre les rangs, de noyers, pêchers, pommiers, cerisiers et noisetiers,

figuiers et fenouils. Au Marché vieux, derrière l'église de la Capela, ils soignaient leurs « canabals » (10).

Ruraux, tous les Gourdonnais l'étaient lorsqu'ils pressentaient, à l'ardeur du soleil, la sécheresse proche (11), lorsqu'ils reconnaissaient, dans l'âtre d'un voisin, le feu de sarments bien trop clair pour être de son bois (12). Ils l'étaient dans leur manière de situer les événements passés : au temps où les raisins et les figues étaient mûrs, au temps où l'on ramassait les pêches, où l'on cueillait les cerises, le jour où l'on dépiquait sur le sol de la dîme, et dans leur sensibilité au rythme des jours et des saisons, eux qui se souvenaient qu'on devait être à la Toussaint quand à l'heure de matines il faisait encore nuit, eux qui savaient distinguer la nuit du jour en un luxe d'expressions : « de mati davan lo jorn, viro lo gal cant, de bel jorn, ges no agra hom dig l'Ave Maria, entre can e lop, a ora de dia falhen, de cer tart entre doas oras, al claven de la nog » (13).

Mais si le vocabulaire, l'habitat et la vie quotidienne étaient rustiques, les institutions ne l'étaient pas.

Depuis le milieu du XIIIe siècle, la ville avait des consuls. La charte de coutumes, octroyée en février 1244 par les coseigneurs Fortanier, Aymeric et Guillaume, instituait quatre prudhommes communaux chargés de défendre, garder et conseiller la communauté, aux côtés de deux sergents des seigneurs. Elle reconnaissait comme public et authentique le sceau communal, conférait aux prudhommes la police des rues, places et lieux de commerce, leur permettait de recevoir les amendes de moins de cinq sous, leur imposait le devoir de procéder, avec les viguiers et les sergents des seigneurs, aux enquêtes par témoins, dans les procès criminels notamment.

La charte de coutumes contenait les germes de cette autonomie urbaine qui fit l'originalité du régime municipal méridional et la puissance des villes italiennes.

Dès le temps de la charte les prudhommes se disaient consuls, et, comme la durée consacrait l'usage, le seigneur les tenait pour consuls (14). Ce n'était que le début d'un processus d'émancipation qui devait les conduire, au terme d'un siècle et demi de transactions et de rachats, au partage de la seigneurie, concrétisé par un traité de pariage avec le comte d'Armagnac en 1383. Tandis que les seigneurs de Gourdon, financièrement ruinés, aliénaient leurs droits — leudes, péages, justice — et abandonnaient leur responsabilité à l'égard de la communauté, les consuls, issus de la riche bourgeoisie, achetaient la seigneurie et prenaient le pouvoir dans la ville.

C'est le droit de justice qui, de tous les droits seigneuriaux, fut le plus difficile à acquérir. Il fallait, pour l'exercer, entrer dans la viguerie, institution complexe, d'origine carolingienne, dont le fonc-

tionnement était assuré par des régents au profit presque exclusif d'une famille de la noblesse rurale, toute-puissante à Gourdon et dans les environs, la famille d'Engolême.

Après la charte de coutumes, il fallut deux accords savamment négociés, l'un en 1286, l'autre en 1319, pour que soient déterminées les attributions respectives des consuls et des viguiers en matière de justice (15). Une « cour commune des consuls et des régents » en résulta, et les conséquences archivistiques de sa création nous sont précieuses. Nés de son activité, plusieurs registres d'audiences civiles et criminelles sont parvenus jusqu'à nous. C'est dans leurs lignes, notamment dans le texte des enquêtes criminelles (16) qui se lit comme une chronique, que sont dispersés les éléments d'une minutieuse étude sociale. Nous n'entreprendrons ici que de l'effleurer.

De 1311 à 1324, la cour commune a jugé une moyenne de 23 affaires criminelles par an : vol, coups et blessures, meurtre, port d'armes prohibées, brigandage, sorcellerie même, sans recours à l'official de Cahors, quand les pratiques maléfiques pouvaient avoir entraîné la maladie ou la mort.

Les enquêtes sur des vols ou des coups et blessures ont été de beaucoup les plus nombreuses.

Qu'ils aient volé un morceau de pain ou un panier de poires, une faucille ou une poêle, trois deniers ou un écheveau de fil de chanvre, les voleurs ont tous été condamnés avec sévérité. Plus qu'à la coutume les consuls et les viguiers ont eu recours, en ce domaine, au droit romain (17). Ils condamnaient à mort les récidivistes, envoyaient au pilori, bannissaient sans restriction, menaçant des fourches patibulaires les contrevenants. Même pour ceux qui disaient avoir volé par la faim et l'indigence extrême, parce qu'ils n'avaient pas de quoi manger, parce que leurs enfants mouraient de faim, les consuls n'ont pas été indulgents. Le fils orphelin de Thomas l'afachayre, pour le vol de trois pains et d'une « punhadiera » de graisse qu'il avoue n'avoir commis que sous l'emprise de la faim, a été banni à perpétuité et menacé de pendaison (18). Un père de famille, Guillaume de Naranhac, ruiné par la maladie de sa femme, qui avait engagé une couverture volée pour acheter du pain à ses enfants, a été chassé de Gourdon, avec l'autorisation toutefois de revenir jusqu'à l'étang de Milhargas pour travailler ses terres (19).

Dans une société où les critères moraux et religieux tenaient une grande place, le respect du bien d'autrui ne souffrait pas d'exception. Il suffisait d'entrer dans la vigne d'un voisin, de lui voler trois figues, de laisser une vache lui brouter son seigle, pour être passible du « cot », amende prononcée par la cour commune sur dénonciation des vigilants « cotiers ». Pour mériter l'estime de ses voisins il fallait être

honnête, et pour être réputé honnête il fallait avoir de quoi vivre. Car on ne trompait personne sur la qualité de ses « fazendas ». Tous les gens de la Capela savaient bien, par exemple, que Galhart Latremoleda, un sergent du consulat pourtant, ne brûlait pas dans son âtre que le bois de ses vignes (20), qu'il mangeait plus de poireaux qu'il n'en cultivait et qu'il rôdait la nuit de Drigoulène à la Poussie, en mauvais homme et mal famé qu'il était (21). A la Capela encore on savait bien que Bernard de l'Estanc traînait dans les rues à des heures indues, que sa femme portait un surcot beaucoup trop neuf pour être honnête (22), que cet homme « gran e lonc » aperçu chez la veuve Carrol juste avant la disparition du pain qu'elle venait de cuire, c'était sûrement lui (23). S'il avait été honnête, il aurait répondu quand on le saluait au lieu de fuir par les ruelles à la seule vue d'un passant (24). D'ailleurs ce Bernard de l'Estanc fréquentait du gibier de potence : Esteve Robi, Guiral Lalonganha, Guilhem Cassagra et Helias de Favars, des hommes mal famés et ne faisant aucun métier, pauvres et « accoutumés d'aller de nuit », bien connus, qui plus est, pour être enclins au jeu et piliers de taverne, « jogladors e taverniers ».

Devant des hommes au comportement aussi vil, que faire d'autre que ce que fit le digne G. Daimar qui eut le courage de suivre, une nuit, Galhart Latremoleda pour l'espionner et, le surprenant en train de découper une palissade, eut honte de lui et passa son chemin (25).

Guillaume Regoicho fut moins moralisateur et plus direct quand il surprit P. Baniart en train de lui vendanger sa vigne. Moins robuste à coup sûr que Galhart Latremoleda, et moins prompt à tirer le couteau, Pierre Aiceli dit Baniart mourut des suites de la bagarre. Mais comme il devait de l'argent à Regoicho, qu'il était déjà vieux et malade et qu'il pouvait s'être blessé tout seul en tombant d'un noyer, Regoicho, faute de preuves, fut absous (26).

Les enquêtes par témoins furent certainement menées avec diligence et circonspection mais, dans une époque où la violence était quotidienne, le respect des personnes semble avoir été un dogme moins établi que celui du respect des biens. Que la victime soit suspecte de malveillance et de mauvais esprit, que le médecin appelé par les consuls la déclare hors de danger de mort, et l'agresseur s'en tirait à bon compte (27). La société tolérait ce que réprouvait la morale ; on attachait tant d'importance à son bien qu'on n'hésitait pas à le défendre par la violence, en maltraitant le voisin indélicat ou le débiteur récalcitrant. Alors, le vin aidant, on se battait beaucoup dans les rues et dans les tavernes, à coups de pieds, de dents ou de pichet d'étain, on se jetait des pierres, on se tirait les cheveux, et dans le feu de la bagarre on ne craignait ni roi ni roc (28), ni consul.

La violence était taxée, comme le vol, par la coutume, et l'agresseur devait payer de fortes amendes à la seigneurie. Pourtant, si l'on se cachait pour voler, on n'hésitait pas à attaquer un adversaire en plein jour et au vu de tous, car il fallait des témoins pour qu'une offense soit publiquement vengée.

Tous les gestes de violence n'étaient d'ailleurs pas querelles après boire ou vengeances préméditées. Il arrivait qu'on se batte, simplement, pour défendre sa dignité : comment se laisser traiter, sans réagir, de « na orrea velha », de « tafur » ou de bâtard (« campich ») ? A plus forte raison, quand on était consul, on ne pouvait guère se laisser dire, par trois fois, « merda de ca », sans en venir aux mains (29).

Quel que soit leur rang social, qu'ils soient marchands, artisans ou domestiques, voleurs et bagarreurs n'échappaient pas à la justice. Tandis que les vrais brigands terrorisaient les consuls eux-mêmes.

Les seigneurs de Thémines, coseigneurs de Gourdon, étaient depuis toujours, pour un conflit de juridiction, les ennemis des consuls. Depuis leurs châteaux de Milhac et de Nadaillac leurs gens écumaient la campagne, citaient injustement les gens de Gourdon à l'assise du seigneur Gisbert, les interpellaient sans motif dans leurs vignes et leurs « fazendas » dans le seul but de les empêcher de travailler leurs terres et de rendre incultes toutes leurs possessions (30). Par deux fois les Thémines furent impliqués dans des affaires de meurtre. Leurs gens tiraient le couteau contre les sergents de la ville et les consuls eux-mêmes, pour aller à Nadaillac réclamer au seigneur Gisbert des sorcières qu'il avait fait prendre, se munirent d'une escorte de huit prudhommes et burent avant de partir quelque peu de vin « clariet » (31).

Du côté de Prouilhac et du Vigan les rives de la Melve et du Bléou n'étaient guère plus sûres. De leurs bories de Louménat et de Mandou les Engolême semaient la terreur au mépris de la justice consulaire, contraignant au silence les témoins susceptibles de déposer contre eux (32). Les consuls durent recourir aux gens du roi et faire enfermer dans les prisons de Domme Guillaume de Golema, de Louménat, son frère Bernard et leurs sbires pour pouvoir enquêter sur leurs multiples forfaits : attaque d'un marchand de Figeac, séquestration d'un sergent du consulat, enlèvement d'une femme, incendie d'un colombier, mauvais traitements à un prêtre et bien d'autres excès. Voleurs de chevaux et de bétail (33), ces bandits de grand chemin échappaient aux sergents du consulat, malheureux exécuteurs d'une justice de bourgeois, désarmés devant une redoutable survivance de la féodalité : le brigandage seigneurial.

La paix ne régnait donc pas tout à fait dans la campagne gourdonnaise et, bien avant les embuscades des Anglais, le chemin du Vigan

était un coupe-gorge. Couteaux tirés, procès interminables : ce début de XIVe siècle a été une époque de chicane et de lutte de clans. Pour prêcher la paix et l'entente dans le tumulte des « mizericordias » et des « ganivets », il fallait être quelque sage comme le très respecté Huc Pelegri, ou bien il fallait être une sorcière : car seules les « fachilheras » savaient mettre la paix entre adversaires, réconcilier maris et femmes, empêcher les enfants de mourir. Elles avaient le secret des philtres d'amour et apprenaient aux femmes comment se venger d'un mari infidèle en le faisant sécher comme fange au soleil. Et si elles voyageaient parfois dans l'autre monde, invoquant « Bausabut et Baraban et Lucifer lucifian », ce n'était que pour dénoncer, du haut de leur rêve, les forfaits des gens bien-pensants. Alors, pour que dorment en paix les consuls et les larrons, on brûlait au feu ardent les diseuses de vérités.

## NOTES

(1) FF 1 (138). Les cotes indiquées sans précision d'origine renvoient aux Archives municipales de Gourdon.

(2) Arch. dép. Tarn-et-Garonne, A 297, Saume-de-l'Isle, f. 1159-1160.

(3) Wolff (Philippe), Le Problème des Cahorsins, dans *Annales du Midi*, t. 62 (1950).

(4) FF 11, FF 12, *passim*.

(5) Bibl. nat., fonds latin 9194, copie du XVIIIe s. du compte du receveur royal Marchus de Proboleno.

(6) Sur les édifices gourdonnais voir : Bulit (Roger), Le Château de Gourdon, dans *Bull. Soc. Etudes du Lot*, t. 51 (1930), p. 1-53, et, plus récent : *Gourdon-en-Quercy, cité médiévale*, Gourdon, 1971.

Sur la construction de l'église nous nous permettons de citer : Monzat (Annie), *Gourdon-en-Quercy de la fin du XIIIe au milieu du XIVe siècle, thèse* Ec. des Chartes, 1970, dactyl., pp. 152-155.

(7) AA 3 f. 13.

(8) FF 12 f. 34 : R. Micholau est accusé d'avoir volé dans la rue « un izaric de fusta en que menjavo los porcs d'en Vidal Descairos ». FF 11, f. 9 et sq. : procès de Galhart Latremoleda.

(9) BB 1, f. 12 ; BB 18, f. 51.

(10) Ces renseignements sur les cultures sont tirés essentiellement des rôles du « cot », amende judiciaire punissant les auteurs de délits champêtres : CC 39.

(11) FF 12, f. 112 : procès de Raymonde de St Albi accusée de sorcellerie pour avoir, entre autres maléfices, déclaré en regardant le soleil : « hog an sera trop gran sequaressa ».

(12) FF 11, f. 9, procès de G. Latremoleda.

(13) FF 11, FF 12, *passim*.

(14) BB 20. Au dos d'une lettre de compromis donnée par les consuls en 1252 on peut lire ces mots : « lo temps lonc com se apelavo cossols en Fortanier los tenia per cossols ».

(15) BB 18, f. 40, BB 20.

(16) FF 11, FF 12, FF 20.

(17) FF 24, déclaration des consuls au comte d'Armagnac contenant des observations sur l'usage des divers articles de la coutume.

(18) FF. 12, f. 36.

(19) FF 12, f. 8.

(20) FF 11, f. 9 : un témoin déclare s'être chauffé chez Galhart « a bo fo de forcas e de lenha seca... e cre que fos estada la lenha d'autra fazenda e no pas de la soa ». Un autre l'a vu portant « fusta de vinha que no era ges d'aquo seo ni de bona fama ».

(21) *Ibid.* : « avols homs e d'avol fama, que mal fazia de nogs en fusta e en autras cauzas ».

(22) FF 12, f. 15 et sq. : « enqueras no ha gaire avia fag lo sobrecot a sa molher e no cre el que parla que lodig B. aquo pogues far d'aquo seo ».

(23) *Ibid.* : « ladicha forniera dich que veiayre lh'era que ela agues vist lains lodig B. de l'Estanc ».

(24) *Ibid.* : un témoin « gran re de vetz a troat de nog a hora sospechosa B. de l'Estanc en la carriera de la Capela secen sobre las taulas, e quant hom lo saludava mustems no respondia ».

(25) FF 11 : « Ac vergonha deldig Galhart e passet sen ».

(26) FF 11, f. 172.

(27) FF 11, f. 21.

(28) FF 11, f. 23, expression empruntée au jeu d'échec.

(29) FF 20, 7e cahier.

(30) FF 7 : citations illicites prononcées par Pierre Labroa, sergent de Gisbert V de Thémines.

(31) BB 1.

(32) FF 20, 1er cahier : « fuerunt facte informationes et forte propter terrorem hujusmodi persone nichil denunciaverunt contra ipsos nec requisite pluries per dictos consules recusaverunt instruere curiam ».

(33) A. Monzat, *op. cit.*, pp. 211-215.

# SEIGNEURS ET PAYSANS A LAROQUE-TOIRAC A LA FIN DU MOYEN AGE

par Michelle FABRE et Pierre-Louis PARDIEU

Le village de Laroque-Toirac est situé dans l'ancien pays de Quercy, sur la rive nord du Lot, à douze kilomètres de Cajarc et quinze de Figeac. Il est construit sur une reculée karstique, percée de nombreuses grottes, dominant le cours d'une rivière poissonneuse qui était aussi une voie de communication. Incontestablement, la localité est née de l'habitat troglodytique qui servit de refuge. Elle s'étendit d'abord sur une sorte de parvis, tout contre la falaise : l'étroit *castrum* primitif dont subsistent quelques pans de mur et la base d'une tour romane (le château édifié à la fin du Moyen âge occupe une part notable de ce premier réduit). Par la suite, les habitants, toujours plus nombreux, bâtirent leurs maisons, un peu plus bas, au creux d'un effondrement du front rocheux, à l'emplacement du village actuel.

Après avoir évoqué les origines de la seigneurie de Laroque-Toirac, nous nous proposons de faire connaître la famille seigneuriale du lieu et ses possessions, avant de décrire l'économie seigneuriale et de nous attacher pour finir au groupe des paysans de Laroque, au cours de la période 1450-1550.

## I. — Les seigneurs.

En 1233, Aymeric, Gaillard et Hugues de *Rupe*, chevaliers, en compagnie des seigneurs voisins de Toirac, se liguèrent avec les principales villes et de nombreux seigneurs du Quercy pour faire respecter la paix (1). Telle est la première mention des chevaliers de Laroque, mais il faut attendre 1320 pour rencontrer le premier acte concernant indubitablement cette seigneurie. Nous apprenons qu'il existait en ce lieu « un château avec fortifications et soixante feux dont un noble ». Ce document, éclairé par deux autres, un peu postérieurs, donne une première indication sur la répartition des pouvoirs. Un seigneur unique, celui de Montbrun, bientôt de la famille des Cardaillac-Brengues. Il détient la totalité de la haute justice avec les fourches patibulaires et partie de la basse juridiction et de la forte-

resse. Au-dessous de ce baron, ceux qu'il faut bien appeler les co-seigneurs et, en premier lieu, le seul résidant en 1320 : Bertrand de *Ruppe* (Laroque). Ce chevalier, vassal des seigneurs de Montbrun, avait la basse justice sur quinze feux, soit, en gros, le quart des habitants (2). On serait tenté d'en faire le descendant des *milites* qui reçurent en garde ce *castrum* dont ils prirent le nom. Il existait cependant d'autres co-seigneurs, plus exactement des nobles du voisinage, au patrimoine fort dispersé, qui possédaient quelques lambeaux de la directe sur le territoire de Laroque. Ainsi apprend-on qu'une île dans le Lot est, en 1334, indivise entre Bertrand de Laroque et les autres co-seigneurs (3).

Ce territoire de Laroque, nous ne sommes pas en mesure d'en préciser les contours avant le XVIe siècle. Et encore ! On a soutenu (4) qu'il débordait des limites de l'actuelle commune, du côté de Carayac. Cela nous semble douteux : l'abbé de Figeac y était le principal sinon l'unique seigneur justicier. La juridiction de Laroque s'étendait sur la paroisse de Saint-Affre et partie de celle de Toirac.

Grâce à la documentation réunie pour la période 1450-1550, et en nous appuyant sur les recherches de M. L. d'Alauzier (5), nous allons désormais, durant un siècle, nous intéresser aux seuls seigneurs locaux, les descendants des chevaliers de Laroque qui, par suite de fructueuses alliances et d'héritages, parviendront à constituer un patrimoine de quelque importance et entreprendront la construction d'un nouveau château dans lequel un décor peint retrace les étapes de leur réussite sociale.

A la première génération, sensiblement contemporaine de la fin des combats, Bertrand épouse Fayt Ebrard de Saint-Sulpice, fille d'un baron dont la famille parvint alors au faîte de sa puissance. Leur fils aîné, Jean, s'unit à une autre fille de baron, mais de moindre envergure, Louise de Felzins de Montmurat. Les deux dernières générations contractent des alliances plus lointaines, hors de la sénéchaussée : Claude de Laroque épouse en premières noces Agne de Mirabel et leur fils Bertrand une Auvergnate, Jeanne de Chauveron. Le même jour, la mère de Jeanne, dame de Tournemire, renforce les liens familiaux en s'unissant au père du fiancé.

Au fil des décennies, les représentants des trois premières générations parviennent à acquérir rentes nobles et biens ruraux tant des Cardaillac, seigneurs éminents, que des co-seigneurs et des tenanciers de la juridiction. Cet effort fit disparaître bon nombre de seigneurs directs : de quinze qu'ils étaient au XVe siècle, ils se retrouvèrent six au siècle suivant.

Le tableau ci-dessous témoigne des gains réalisés par les Laroque.

| Directe | Période | Mas | Terres | Vignes | Chenevières | Prés |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Laroque | XV^e s. | 2 | 49 | 17 | 6 | 4 |
| | XVI^e s. | 8 1/2 | 89 | 39 | 24 | 4 |
| Cardaillac | XVI^e s. | 5 1/2 | 100 | 24 | 20 | 1 1/2 |
| Total | XVI^e s. | 14 | 189 | 63 | 44 | 5 1/2 |

Comme les autres familles seigneuriales, les Laroque pratiquent une forme de droit d'aînesse et surtout limitent à chaque génération les mariages des cadets des deux sexes. Les surplus sont voués à l'Eglise. Si les filles cloîtrées sont peu « productives », tout au plus peuvent-elles faciliter l'admission de quelque nièce, les fils entrés en religion, ordinairement sous l'habit de saint Benoît, au monastère Saint-Sauveur de Figeac ou encore à Marcilhac, se comportent comme des séculiers, selon les mœurs du temps, et une partie des revenus de leurs prieurés : Saint-Loup, Aujols... parvient dans les coffres des seigneurs de Laroque. De plus, la transmission de ces prieurés, facilement assurée, garantit une permanence de ces revenus qui suivent la croissance des dîmes dans un pays qui achève sa reconstruction.

La titulature des Laroque donne une idée de la dispersion et aussi, dans une certaine mesure, de l'importance de leurs possessions. Bertrand et Jean se disent seigneurs ou co-seigneurs de Laroque-Toirac, Toirac, Carayac, Frontenac, Lavergne, Foissac, Balaguier, Ambayrac, tant en Quercy qu'en Rouergue. Claude s'affirme seigneur des mêmes lieux et, en outre, de Labathude, Sainte-Colombe, Saint-Bressou, Cardaillac (!) et Sonac en Quercy, de la baronnie de Tournemire en Haute-Auvergne. Le plus souvent, il ne s'agissait que d'une part de la directe d'une paroisse, voire d'un ou deux mas ; il est vraisemblable que la seigneurie de Lavergne, avec la justice, ait constitué le plus beau fleuron de leurs domaines quercinois. Petits seigneurs des bords du Lot, tels apparaissent les Laroque si on se limite à leur part de Laroque-Toirac. En revanche, l'ensemble de leurs fiefs, les revenus qu'ils en retirèrent, expliquent la construction, d'un seul jet ou presque, d'un nouveau château à la fin du XV^e siècle. Si la constitution de cette fortune exigea l'effort de plusieurs générations, une seule, engagée dans des procès malheureux, consomma la décon-

fiture des héritiers de Claude de Laroque, au milieu du XVIe siècle, précisément à l'orée d'une nouvelle crise de l'économie seigneuriale.

## II. — L'ÉCONOMIE SEIGNEURIALE.

Peut-être un bien grand mot pour rassembler les données que nous avons pu recueillir à partir des reconnaissances féodales, la modeste réserve restant enveloppée d'obscurité. Les redevances sont à la fois des rentrées, en nature et en argent, si l'on se place du côté du seigneur, mais aussi des charges pesant sur les familles paysannes de la juridiction. Ces contributions, fixées par la coutume pour l'essentiel, représentent un compromis entre les exigences du seigneur et ce que pouvaient supporter les tenures. Seigneur et paysans tirant leurs revenus de la terre, il n'est pas indifférent de connaître la nature du terroir de Laroque.

En gros, on peut distinguer trois zones (fig 1) : la « vallée », autrement dit la rive nord du Lot dont on n'ose évaluer l'étendue : le cours du Lot n'est pas encore stabilisé et ces bas-fonds sont inondables. Cette partie de la seigneurie constitue *la ribiera de La Roqua*, ou encore *la graviera* ou *los albarels*. Ces microtoponymes ne laissent aucun doute sur la nature du sol, ses ressources et aussi ses contraintes. Le *costal* succède à la plaine. Il a l'avantage d'être tourné vers le midi et offre à la vigne un sol et une exposition propices. Enfin, à l'étage supérieur, la plate-forme du causse avec des placages siliceux (*lo terrador del segalar*). On y rencontre, ici et là, des dolines assez fertiles dont le nom quercinois est *clop*. En fin de compte, les bois et les pacages l'emportent sur les cultures, sauf à la rencontre du causse et du versant où nous avons noté une forte proportion de terres labourables.

Que dire des productions ? Nous croyons qu'il convient d'insister une fois encore sur l'importance de la vigne constatée dès le milieu du XVe siècle et d'accorder une place éminente à l'élevage en raison de parcours communs mais aussi de *devèzes* qui témoignent de la part du sol affectée à la subsistance des troupeaux, celui du seigneur comme ceux de ses paysans. Les baux à cheptel contractés par des habitants de Laroque auprès de marchands et d'artisans de Figeac renforcent cette impression. Les terres labourables étaient évidemment réservées à la culture des céréales, mais lesquelles ? Si les cens reflétaient exactement les productions, on pourrait dire que le froment occupait la première place, suivi par l'avoine et, très loin derrière, par le seigle. Classement logique, d'ailleurs, qui correspond bien à ce que l'on sait des productions du causse et que confirment les contrats d'afferme des dîmes. Les chenevières (*canabals*) occupent de petites parcelles taillées dans les fonds humides. Elles étaient

indispensables à l'économie domestique, la famille rurale pratiquant l'autarcie la plus complète possible. Elles côtoient les jardins qui, eux-mêmes ne s'éloignent guère des maisons.

Revenons un instant à la vigne, qui dut procurer pas mal d'argent frais car le vin était de vente facile, autour de 1450, avant la reconstitution du vignoble en aval de Cahors. D'abord, pour constater que les *manobras*, les journées dues au seigneur, étaient affectées à la vigne en l'absence de prés de quelque importance. Ensuite, pour rapporter un contrat un peu particulier : En avril 1460, un sartre, Guillaume *de Servo*, pour se libérer d'une dette, vend à un prêtre du voisinage les fruits de sa vigne, située sous les rochers, durant quatre années et quatre cueillettes durant lesquelles il continuera à cultiver cette parcelle selon certaines conditions. Il sera tenu de tailler, de fouir par deux fois et de vendanger honnêtement (6).

Et les redevances ? En l'absence de champarts : quarts, quints, etc..., le cens en céréales constitue pour le seigneur la rentrée la plus importante. Celui-ci est portable à son grenier pour la fête de saint Julien (28 août) tandis que le cens en argent, quasi recognitif, et parfois la « poulaille », sont dus pour la Saint-André (30 novembre). Il n'est malheureusement pas possible d'évaluer le prélèvement opéré par le seigneur sur les récoltes de ses tenanciers de Laroque faute de connaître à la fois les rendements des terres et les superficies ensemencées. M. Lartigaut a pu faire ce calcul, non pour des bories, des exploitations agricoles, mais pour des parcelles isolées du Figeacois. Il constate une ponction de l'ordre de 6 à 8 %. Il est vraisemblable que les cens globaux appliqués à des mas aient été moins lourds. Ajoutons encore le fouage : une paire de poules par feu, ou deux sous en argent, et les manœuvres : deux journées par an pour chaque feu, selon le bon plaisir du seigneur quant à la date. Les banalités se traduisent à Laroque par l'obligation pour chaque tenancier de moudre ses grains au moulin seigneurial et de faire cuire son pain au four banal. N'oublions pas, pour finir, les droits de mutation : acaptes, lods et ventes.

### Les paysans.

Nous connaissons très mal le monde des tenanciers. Ceux-ci restent trop souvent pour nous des noms qui se succèdent. Cette succession cependant n'est pas sans intérêt. Nous allons d'abord vérifier cette continuité avant d'envisager les conditions de vie des laboureurs de Laroque. Nous avons recensé les familles des tenanciers de cette juridiction au temps de Bertrand, puis de Jean et enfin de Claude de Laroque. A l'époque de Bertrand, nous repérons quatorze familles au moment même où l'ensemble du Quercy voit affluer des

colons en provenance de l'Auvergne, du Rouergue et du Limousin. Par ailleurs, nous ne connaissons à Laroque qu'une seule famille d'immigrants, les Navar.

Avec Jean de Laroque, on dénombre huit autres familles, dont six s'établissent dans le *castrum*. Peut-être se trouvaient-elles déjà dans le voisinage, peut-être même dans la juridiction. Elles auraient été attirées par la sécurité qu'offrait l'enceinte fortifiée.

A l'époque de Claude de Laroque, dix-sept familles nouvelles viennent s'ajouter aux précédentes que l'on peut suivre durant trois générations. Au total, trente-neuf familles ont des biens, au XVI^e siècle, dans la directe de Claude de Laroque tandis que nous dénombrons quarante familles relevant de M. de Cardaillac, le seigneur éminent. On constate sans surprise que plus d'un pagès tenait des « fiefs » de l'un et l'autre seigneur. Après 1440, il est permis de parler d'une certaine permanence du peuplement ; les familles les plus anciennes ont marqué la microtoponymie ; on trouve à la fois une famille Cavaroc et le Mas de Cavaroc, des Escuffèle et le Mas d'Escuffelet, des Vonx ou Bons et le cirque de Bons...

Le village de Laroque est vraiment un monde fermé, celui du refuge (fig. 2). Deux villages en fait : le village haut accroché à la falaise et le village bas au développement quasi concentrique. Le village haut n'est qu'une suite de maisons qui se pressent les unes contre les autres, plus exactement des *cambras* ou *camerae* (chambres) car c'est bien d'une seule pièce par niveau qu'il s'agit. Cependant, il faut noter qu'à hauteur des portes du village, celle du Causse par exemple, nous trouvons des mentions de maisons à étage car le passage livrant accès au réduit occupait le rez-de-chaussée de l'une d'elles. D'ailleurs, pour des raisons de sécurité, le mur extérieur de ces maisons formant l'enceinte devait être le plus haut possible.

Si, au XVI^e siècle, le village s'accroît et s'organise autour d'une place commune, nous retrouvons toujours des paquets de maisons séparés par des venelles. Les chemins sont orientés vers le causse et le château ou en direction des fontaines. Conséquence d'une poussée démographique bien connue, ces *hostals* sont divisés en tiers et même en quarts. Il en est ainsi de la maison de Vonx dont le père possède quatre sixièmes et le fils deux sixièmes.

Les tenures sont formées de parcelles éparses dans toute la juridiction ou plus exactement dans chacune des grandes parties du terroir : plaine, causse, *costal*... Quelques pagès parmi les mieux nantis parviennent à constituer des ensembles de parcelles : c'est le cas du meunier Jean Viguier qui, par achat ou échange, regroupe une partie de son patrimoine autour de son moulin. Malgré ces efforts de remembrement, les héritages se morcellent davantage au début du XVI^e siècle par suite de la montée des hommes. Les mas, ceux de la Borie,

de Lolmie, Escuffelet, sont divisés en tiers, en sixièmes pour constituer des dots ; ainsi, en 1519, Jean Vialaret tient-il un sixième de « La Borie », du chef de sa femme, une Cavaroc.

L'exiguïté des exploitations agricoles aura pour conséquence l'endettement des tenanciers dont témoignent, au XVIe siècle, de nombreux surcens et quelques déguerpissements.

L'étroit quadrillage des chemins suggère une intense vie de relations avec les paroisses avoisinantes mais aussi avec la Ville, en l'occurrence, Figeac. Dans les campagnes, le manque de capitaux est chronique : ceux-ci vont venir de la ville voisine sous diverses formes dont la plus commune est le bail à cheptel. Dès le début du XVIe siècle, les confronts font apparaître des gens de Figeac qui ont acquis des terres dans la juridiction de Laroque.

Les reconnaissances féodales renferment quelques indications sur les métiers pratiqués par les habitants de Laroque lorsque ceux-ci ne sont pas agriculteurs. Nous avons regroupé ces données dans le tableau ci-dessous :

| | Barbiers | Meuniers | Maçons | Forgerons | Tailleurs | Cordonniers | Tisserands |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| XVe s. | | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | |
| XVIe s | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | 7 |

Le nombre insolite des maçons au XVe siècle, pour une si petite localité, pourrait s'expliquer par la construction du nouveau château. Les tisserands sont sans doute des cadets de laboureurs auxquels on n'a pu donner que deux ou trois parcelles dont un *canabal*.

Au fil des actes, l'abondance des prêtres et clercs rencontrés nous a paru assez surprenante : dix-sept entre 1491 et 1527 contre sept pour la période antérieure. Pour la plupart, ces ecclésiastiques sont issus des plus anciennes familles de Laroque. Bien sûr, il ne s'agit pas de bénéficiers, mais de simples prêtres obituaires qui trouvent parfois un complément de ressources en faisant quelques petites écritures pour le compte du seigneur. Ce fut le cas, notamment, de *Dominus* Etienne Fabre, qui reçut des reconnaissances féodales pour le compte de son maître. L'entrée dans les ordres de quelque cadet était, pour le paysan comme pour le seigneur, un moyen d'atténuer les conséquences d'une forte natalité. Mieux ! certains clercs parvenaient à

tirer leur épingle du jeu, tel Jean Cavaroc que nous voyons acquérir, de 1507 à 1528, six vignes, deux chenevières et deux jardins qui seront transmis à ses neveux.

En certains cas, l'artisanat fut le point de départ d'une promotion sociale. Chez les del Pon, de Toirac, nous trouvons d'abord un petit marchand, un couturier et un cordonnier, puis, à la génération suivante, un notaire (7). Les del Pon seront désormais notaires de père en fils. Il semble bien que le notariat consacre la réussite d'une famille et il nous est donné d'assister, à travers cette profession transmise d'une génération à l'autre, à la naissance de la bourgeoisie rurale au XVI^e siècle.

L'ensemble des familles vivant dans la juridiction de Laroque forme une communauté, image inversée de la seigneurie. Communauté encore bien fragile face au seigneur qui réside au milieu de ses pagès. Ses représentants sont deux jurats, parfois qualifiés abusivement de consuls, que nous voyons en action dans quatre circonstances :

— En 1473, ils participent, avec les représentants des paroisses voisines, à l'équipement de deux francs-archers, dont un habitant de Laroque (8).

— L'année suivante, ils vendent à Claude de Laroque le four du lieu avec ses « fruits et ses profits » (9).

— En 1490, Géraud Boyssorn et Raymond Cavarroc, syndics et jurats de Laroque, en compagnie d'un consul de Toirac et des deux ouvriers de l'église de Saint-Pierre (Toirac) (l'un de ceux-ci est d'ailleurs de Laroque) s'obligent envers un payrolier de Figeac qui s'est engagé à leur fournir deux cloches pour leur église (10). En 1513 encore, les habitants des deux communautés se réunissent pour édifier à grands frais une sorte de réduit fortifié dans les parties hautes de l'église Saint-Pierre qui prit alors l'aspect de donjon que nous lui connaissons (11).

Enfin, en 1533, les consuls de Laroque-Toirac, agissant au nom de la communauté, reconnurent à leur seigneur les herbages communs (12).

CONCLUSION.

Nous avions ainsi, face à face ou côte à côte, deux partenaires aux moyens inégaux, certes, mais solidaires. Si le paysan connaît des difficultés trop importantes et si l'organisation communautaire se révèle trop faible pour obtenir des améliorations, chacun des pagès peut s'enfuir, déguerpir ou s'endetter. Il ne fait alors qu'aggraver les difficultés du seigneur, détériorer encore plus cette économie seigneu-

riale déjà bien branlante. Les problèmes auxquels se heurtent les tenanciers se répercutent sur le seigneur qui ne reçoit plus les revenus escomptés. De plus, la construction du château coûte fort cher et c'est à partir de ce moment que Bertrand de Laroque commence à vendre des terres. Fut-il un piètre administrateur ? Ce qui est certain, c'est qu'il fit de nombreux procès, et l'acte de vente de la seigneurie de Laroque, en 1546, nous fait découvrir une situation financière fort compromise.

## NOTES

La présente communication reprend certains aspects développés dans un mémoire de maîtrise d'histoire intitulé « *Seigneurs et paysans à Laroque-Toirac à la fin du Moyen âge*, par Michelle Fabre et Pierre-Louis Par dieu ; Université de Toulouse-Le Mirail (à paraître). MM. L. d'Alauzier et J. Lartigaut nous ont fait bénéficier de leur connaissance des divers fonds des Archives départementales du Lot et plus particulièrement du minutier des notaires. Le second nous a également procuré un cadre général en nous confiant le manuscrit des chapitres consacrés aux structures de sa thèse sur « *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent ans, vers 1440 - vers 1500* » (en cours d'impression). Pour notre part, nous avons dépouillé les livres de reconnaissances féodales des XVe et XVIe siècles (dans la série E, supplément ou au fonds Gary n° 4), ainsi que des sources modernes et contemporaines, les cadastres notamment. Enfin, nous avons consacré une étude attentive aux importants vestiges archéologiques parvenus jusqu'à nous.

(1) Arch. comm. Cahors A.A. 1. Cf. E. Albe, *Cahors, inventaire... des archives municipales, première partie* (*XIIIe siècle*), p. 23. Voir aussi : L. d'Alauzier, Les seigneurs de Laroque-Toirac, *Bull. de la Soc. des Etudes du Lot*, t. LXXI (1950).

(2) Arch. Nat. JJ 59, n° 319 et JJ 56, n° 670.

(3) JJ 66, n° 670.

(4) Abbé Béziès, *Spicilège d'un curieux*, ms. 1883 (conservé au presbytère d'Ambeyrac).

(5) En particulier, article cité, note 1.

(6) Arch. dép. Lot, III E. 16/6, fol. 117 v°.

(7) dont les Archives du Lot viennent de recueillir un registre des années 1460.

(8) Arch. dép. Lot, III E. 27/1, fol. 1.

(9) *Ibidem*, III E. 32, fol. 280 v°.

(10) *Ibidem*, III E. 20/4, fol. 265 v°.

(11) L. d'Alauzier, De quelques travaux faits à l'église de Saint-Pierre-Toirac, *Bull. Soc. des Etudes du Lot*, t. LXXII (1951) .

(12) Arch. dép. Lot, E. Supplément (Laroque-Toirac), registre de 1533, fol. 68 v°.

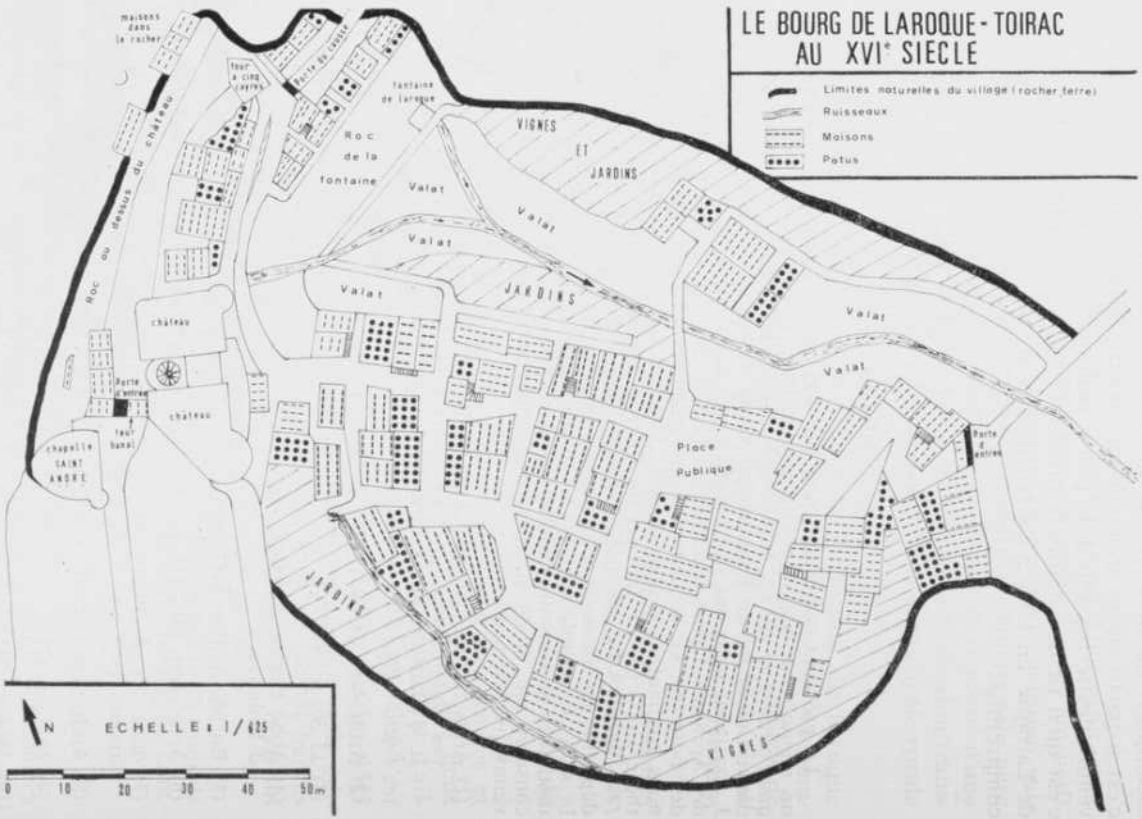
LE BOURG DE LAROQUE-TOIRAC
AU XVI^e SIECLE
Limites naturelles du village (rocher terre)
Ruisseaux
Maisons
Patus
maisons dans le rocher
tour à cinq coyres
Porte du causse
fontaine de laroque
Roc de la fontaine
VIGNES ET JARDINS
Valat
Valat
Valat
Valat
Valat
Valat
JARDINS
Roc au dessus du château
château
château
Porte d'entrée
tour banal
chapelle SAINT ANDRE
Place Publique
Porte d'entrée
JARDINS
VIGNES
N
ECHELLE : 1/625
0
10
20
30
40
50m

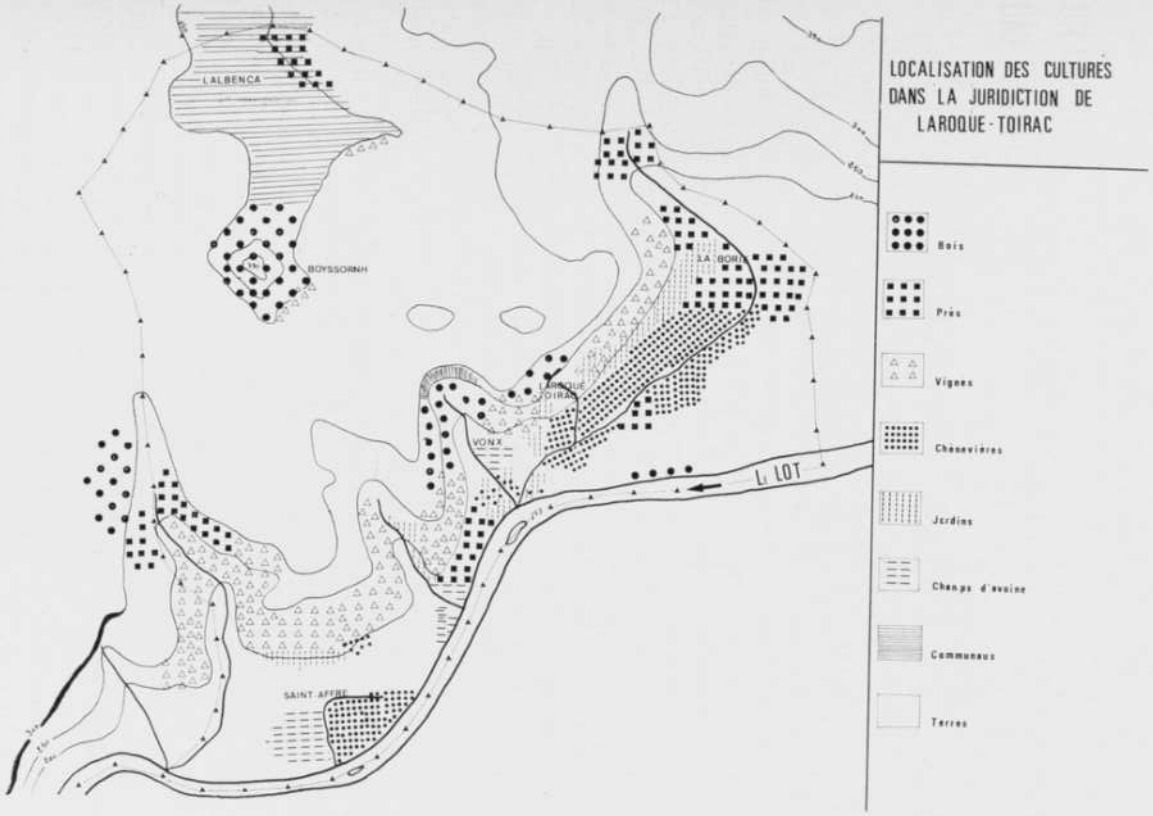
LOCALISATION DES CULTURES
DANS LA JURIDICTION DE
LAROQUE-TOIRAC
LALBENCA
BOYSSORNH
LA BORIE
LAROQUE TOIRAC
VONX
SAINT AFFRE
LE LOT
Bois
Prés
Vignes
Chènevières
Jardins
Champs d'avoine
Communaux
Terres

# UN EXEMPLE DE LA DÉCADENCE DE L'UNIVERSITÉ SOUS LOUIS XIV
# UNE AGRÉGATION FRAUDULEUSE A LA FACULTÉ DE DROIT DE CAHORS EN 1699

par Patrick FERTÉ

Le 14 août 1699, dans la salle de Droit de la Faculté de Cahors, les professeurs assemblés procèdent à la nomination de Pierre Romiguières comme docteur agrégé. L'acte, au point de vue formel, paraît parfaitement réglementaire. Rien, ou presque, ne trahit la parodie. Et pourtant ! Il s'agit là, comme je vais le démontrer, d'un exemple flagrant d'élection frauduleuse, jouée dans les règles de l'art de la mystification, et qui vient épaissir mon dossier sur l'hérédité de fait des chaires et agrégations dans les anciennes Universités.

La simulation de légalité aurait pu me masquer le subterfuge : c'est le personnage de l'élu, Pierre Romiguières, qui m'a persuadé d'enquêter avec soin sur les ressorts suspects de cette élection. En effet, ce Pierre Romiguières est, avec le père de sa bien-aimée, Jacques Berrié, docteur agrégé de la Faculté de Droit de Cahors, la tête de Turc d'une comédie anonyme en dialecte carcinol, intitulée « Scatabronda » (1).

Imprimée en 1697, soi-disant à Amsterdam ou encore à Paris, cette satire quercynoise est bien connue des bibliophiles et des historiens de la littérature occitane. En bref, elle se gausse du susdit Romiguières, alors médecin cadurcien sans le sou, qui courtise sans espoir Jeanneton, la fille du docteur agrégé de la Faculté de Droit de Cahors, Jacques Berrié, lequel a des ambitions sociales de plus haute envergure pour sa fille unique. A la fin de cette comédie aristophanesque, le pauvre carabin Romiguières est éconduit de la maison Berrié, lorsque l'inflexible docteur agrégé donne à choisir à sa fille entre ce piètre amant et son héritage. Le sujet est évidemment fort banal, mais l'intérêt de cette comédie vient du fait que c'est une satire sociale très mordante, circonstanciée, qui met en scène des personnages historiques du clergé et de l'Université de Cahors, en leur conservant leurs noms véritables et contant des anecdotes tout à fait authentiques.

Le Dr Jean Bergounioux avait, en 1928, démontré que la fin de la comédie « Scatabronda » n'était pas conforme à la réalité historique (2), puisque, quelques mois après sa publication, le 22 août 1697, Pierre Romiguières, médecin désargenté, a bel et bien épousé finalement la fille du docteur agrégé (3).

Je puis aujourd'hui ajouter un autre épisode, historique, aux vicissitudes de la difficile ascension sociale de Romiguières et qui ne le cède en rien à la comédie « Scatabronda » au point de vue de la mise en scène.

Le docteur agrégé Maître Berrié avait mal accepté que son gendre ne fût qu'un médicastre « sans oustal » et va le propulser d'autorité en haut de l'échelle sociale cadurcienne. Par un coup de baguette magique, on dirait aujourd'hui plus volontiers de « piston », Berrié père va effectuer la transmutation sociale de son gendre, au cours d'un plan en plusieurs séquences, orchestré avec la complicité de toute la Faculté de Droit.

Un an tout juste après son mariage, Pierre Romiguières, qui est médecin je le rappelle, est reçu bachelier en Droit le 13 septembre 1698, moins de deux mois après, licencié (le 4 novembre 1698), puis vraisemblablement quelques semaines après docteur en Droit (4). Evidemment, son beau-père Berrié, en tant que docteur agrégé, participe à l'examen oral de son gendre et signe même sans vergogne sur le registre des graduations de la Faculté, pour les actes de licence de son gendre.

Le médecin est donc promu presque simultanément bachelier, licencié et docteur en Droit, alors que théoriquement il lui aurait fallu trois ou quatre ans d'études juridiques. Il est vrai qu'à l'époque, dans la plupart des Universités du royaume, on assistait à une banalisation de ces passe-droit et à la raréfaction de la légalité. Mais le cas Romiguières dépasse en outrecuidance celui, généralisé, des gradués à la sauvette dans une Université de second ordre. Car cette triple graduation simultanée en Droit d'un médecin n'est que la première partie de la « métamorphose » qu'envisage le beau-père Berrié, docteur agrégé. Il y a encore deux phases à son programme.

Voyons la première qui ne tarde pas après les graduations : le 14 août 1699, on peut lire sur le registre de délibérations de la Faculté de Droit de Cahors ce qui suit : « Estant assemblés dans l'université « de Caors, mrs mes Jean Lefranc de Cais, professeur du Droit fran- « çois, Antoine Dupuy professeur du Droit, Antoine Pons, François « de Rey, Paul Frannihac, Pierre Peyrous, docteur aggrégés en ladite « faculté, s'est présenté Mre Jacques Berrié docteur aggrégé en ladite « faculté de Droit, lequel volontai(re)ment (*sic*) a fait démission de « la place d'aggrégé qu'il a en ladite Faculté purement et simplement

« entre les mains de mrs les professeurs et docteurs aggrégés de ladite « Faculté et a signé : Berrié » (5).

Voilà donc joué le deuxième acte de cette comédie qu'a tramée lui-même authentiquement Berrié alias Scatabronda, comédie en rien inférieure à celle qu'on a commise contre lui. Mais voyons le dernier acte de cette mise en scène.

Troisième tableau donc. Décor : la salle décrépite de la Faculté de Droit qui tombe alors en ruine, comme en témoignent les comptes de l'Université (en huit ans, j'ai dénombré 43 interventions d'artisans pour travaux de réparations urgentes) (6). Un professeur ne se plaignait-il pas du délabrement de leur salle en disant « qu'ils ne peuvent plus y faire leurs fonctions sans risque de leur vie » (7) ! Dans cette salle siège une assemblée de docteurs, régents et agrégés, en robe et chaperon cramoisi, coiffés du bonnet doctoral à floc rouge et vert. Sur un pupitre, le secrétaire inscrit : « Du 14e aoust 1699, « estant assemblés dans la grande sale de l'université de Caors par « ordre de monsieur le Vice-recteur, messieurs mres Jean Lefranc « de Cais, professeur du Droit, doyen et vice-recteur, Jean Filhol, « professeur du Droit françois, Antoine Dupuy, professeur du Droit, « Antoine Pons, François de Rey, Paul Frannihac, Pierre Peyrous, « docteurs aggrégés en ladite Faculté, Mr Foulhiac, professeur du « Droit et recteur, et Mr Pujol docteur aggrégé absents duement « appellés à l'ordinaire. A esté proposé par Mr Me Jean Lefranc de « Cais, doyen et vice-recteur susdit que Mr Jacques Berrié, docteur « aggrégé ayant fait démission de la place d'aggrégé qu'il avoit dans « ladite Faculté du Droit purement et simplement, entre les mains « de messieurs de ladite Faculté par acte de ce jour remis en mes « mains...

« Sur quoy ayant pris les suffrages de toute l'assemblée, a esté « unanimement délibéré et résolu que Mre Pierre Romiguières doc- « teur ez Droit en la présente Université est et demure nommé pour « remplir ladite place d'aggrégé vacante par la démission pure et « simple dudit sieur Berrié, comme ledit sieur Romiguières ayant « donné des preuves suffisantes pour exercer ladite fonction, soit « dans les actes publics qu'il a soutenus dans l'université en y pre- « nant ses degrés du Droit, soit aussy dans les argumens qu'il a « pendant longtemps portés dans la présente Université lors des gra- « dua(ti)ons qui si sont faites, ayant de plus préparé depuis long- « temps les aspirans aux degrés à la satisfaction du public, ainsi a « esté conclû.

« Et tout incontinent, ledit sr Romiguières ayant esté mandé par « les bedeaux a presté le serment en tel cas requis ez mains du sieur « Lefranc de Cais, doyen et a esté installé en ladite place de docteur

« aggrégé, sans préjudice pourtant audit sieur Berrié de pouvoir « faire les lectures publiques à l'absence des messieurs les profes- « seurs quand il en sera requis.

« (signé) : Lefranc de Cais, Filhol, Dupuy, De Rey, Frannihac, Pey- « rous, Bolzaguet secrétaire, Parra secrétaire » (8).

Le procès-verbal de cette imposture est un bel exemple de dissimulation subtile et élégante de la vérité et appelle plusieurs commentaires.

D'abord, à aucun moment, on ne commet la maladresse de mentionner le lien familial unissant le démissionnaire et l'élu ; ceci par prudence, et prudence non pas vaine puisque, quelques années après, en 1718, l'Université sera inspectée officiellement, afin d'y déceler les abus (9).

Cependant l'artifice est tout de même voyant. Car on signale que l'élu a donné des preuves « suffisantes » de sa capacité, notamment, dit-on, dans les actes de graduation. Mais alors tous les gradués de la Faculté pouvaient en dire autant, et ce n'était donc pas une qualité qui distinguait Romiguières des autres.

D'autre part, sentant bien que cette argutie est trop manifestement bancale, on fait un additif des plus spécieux à l'exposé des qualités juridiques qui l'ont fait choisir entre tous. En effet, on signale que Romiguières est répétiteur et prépare les étudiants aux grades. Une fois encore, on ment par omission. Romiguières n'a jamais donné de cours particuliers de Droit pour la bonne raison qu'il n'est lui-même qu'étudiant dans cette discipline, et gradué depuis quelques mois seulement. Pourtant ce n'est pas tout à fait un mensonge et on joue malhonnêtement sur les mots, car Romiguières a bien été répétiteur, mais de médecine ! C'est en effet un singulier atout pour être nommé docteur agrégé de Droit, aussi omet-on sciemment de préciser la matière de ses leçons particulières.

Cependant la farce est jouée ; le médecin Romiguières succède à son beau-père comme docteur-agrégé de Droit. Quoiqu'il n'ait pas le moindre rudiment de matière juridique malgré ses titres de bachelier, licencié, docteur et docteur agrégé, Romiguières aura droit en tant que tel de faire acte de présence aux graduations de la Faculté, comme membre du jury, et gagner ainsi bon nombre de pistoles. Disons à sa décharge qu'il y avait une aberrante interdisciplinarité des droits de présence aux graduations. Un professeur de médecine, par exemple, avait droit d'assister aux graduations des arts ou de théologie, et touchait pour cela 6 sols 9 deniers par examen (10) : Romiguières, quoique médecin, ne se sentait donc pas déplacé dans les graduations de Droit.

Cependant, en tant que docteur agrégé, il pouvait être amené, un jour ou l'autre, à monter en chaire pour suppléer un docteur régent de Droit décédé, pendant toute la durée du concours. Evidemment, Romiguières en ce cas n'aurait plus fait illusion bien longtemps dans la mesure où on lui demandait plus qu'un acte de présence. Aussi pare-t-on à cette fâcheuse éventualité en concédant à son beau-père, pourtant démissionnaire, le privilège de continuer de donner ses leçons en chaire, à la place de son gendre.

Désormais, donc, maître Berrié peut être fier de son gendre. Il a réussi par d'habiles manigances une revalorisation rétroactive du mariage peu huppé de sa fille unique, qu'il s'était résigné à consentir. Ce n'était pas tant le contenu intellectuel du titre qu'il revendiquait pour son gendre, mais le titre en lui-même, et la notabilité qu'il conférait. Sa vanité sociale s'en trouvait contentée. En outre, son gendre, devenant universitaire, pouvait espérer, dès lors, faire partie un jour du Corps de Jurande de Cahors, comme appartenant à l'un des quatre grands Corps de Ville. Son calcul n'était d'ailleurs pas présomptueux : nanti d'un tel atout social, le pauvre médecin cadurcien Romiguières, métamorphosé en docteur agrégé de la Faculté de Droit, put figurer sur la liste du Conseil de Jurande de Cahors en 1701 (11). Sa carrière municipale dépassa d'ailleurs celle de son beau-père auquel il devait tout, puisqu'en 1703 et 1704, Romiguières devint consul cadurcien (12).

Qu'on ne s'étonne pas qu'un médecin puisse devenir en quelques semaines docteur de droit, et même docteur agrégé de la Faculté. Cette parodie illustre la décadence des Universités aux derniers siècles de l'Ancien Régime. Les Universités constituaient des castes mal pénétrables où l'hérédité des chaires était usuelle. Même lorsqu'on y était obligé par des règlements de procéder à des concours publics pour les régences et agrégations, le jury était foncièrement partial ; les cabales étaient formées en coulisse, a priori, avant même que les contendants montassent en chaire, et l'élu était rarement un « étranger ». Le concours n'était fait que pour donner l'illusion réconfortante d'accessibilité par le mérite que réclamaient à juste titre de plus en plus de Lumières. Mais l'atout majeur, déterminant pour être pourvu d'une chaire, restait malgré tout la naissance ou l'anneau.

Les disputes étaient essentiellement l'affrontement des fils, gendres ou neveux des ex-titulaires, décédés ou démissionnaires. Il arrivait même qu'on convînt d'un roulement entre ces « titulaires en puissance », ces « titulaires-nés » pourrait-on dire, et il n'y avait même pas d'affrontement alors. Les rares fois où les cabales locales étaient déjouées par l'administration centrale, c'était qu'une autre cabale se jouait en plus haut lieu. J'ai démontré celles qui se tramèrent à Cahors, en 1717, pour la chaire de médecine vacante par le décès de

Jean de Sénaut (13). Une coalition de l'Université voulait coopter le vieux médecin cadurcien Guillaume Baudus : elle fut brisée par le roi qui fit nommer sans concours un « étranger », le Rouergat Jean Mailhès. Celui-ci était élève et ami de Chicoyneau, chancelier de la Faculté de Médecine de Montpellier et, chose capitale en l'affaire, gendre de Pierre Chirac qui venait juste d'être nommé premier médecin du régent.

Ces exemples ne sont pas des exceptions, mais des faits courants. Cahors n'a pas à jouer le bouc émissaire. J'ai également démontré les cabales dans la Faculté toulousaine, notamment l'élection, après concours truqué, du juriste Combettes d'Hauteserre en 1745 (14).

Ces vices, qui dévoyaient la qualité du recrutement universitaire, favorisés d'ailleurs par le mauvais exemple fréquent du pouvoir royal, corrodaient tout le système d'enseignement supérieur et contribuèrent beaucoup à faire des Universités des corps obsolètes, coupés des exigences neuves d'une société en mutation.

## NOTES

(1) *Scatabronda. Coumedio noubelo et histouriquo coumpousado per M.V.B.D.*, in-8° en VIII-31 p. Des exemplaires de cette édition figurent à la B. M. de Cahors (en double), à l'Institut d'Etudes Méridionales (Toulouse), à la Bibliothèque Municipale de Montpellier, ainsi qu'à celle du British Museum. Mais il existe plusieurs autres éditions, avec variantes sous-dialectales.

(2) Dr J. Bergounioux, *La paroisse Saint-Maurice de Cahors sous Louis XIV*, Cahors, A. Bergon, 1928, pp. 18-21.

(3) A. D. Lot, IV E 62-G-1, et B. M. Cahors, 84-4, *ad datum.*

(4) Bibliothèque interuniversitaire de Toulouse, section centrale (Droit), ms 92, ff. 188 ro, 188 vo, 189 vo, 190 ro.

(5) *Ibid.* ms 80, f° 33 ro.

(6) Patrick Ferté, *L'Université de Cahors au XVIIIe siècle* (1700-1751), *Le coma universitaire au siècle des Lumières*, Toulouse, l'auteur, 1974, pp. 38-45.

(7) *Ibid.*, pp. 40-41 et B. Interuniversitaire de Toulouse (Droit), ms 119, f° 15 vo.

(8) *Ibid.*, ms 80, f° 35 ro-vo.

(9) P. Ferté, *op. cit.*, pp. 269-270, et Bibl. Interuniversitaire de Toulouse (Droit), ms 78, f° 8.

(10) P. Ferté, *op. cit.*, p. 55.

(11) B. M. Cahors, ms 7, *ad datum.*

(12) *Ibid.*

(13) P. Ferté, *op. cit.*, pp. 264-270.

(14) P. Ferté, *ibid.*, pp. 135-140.

# LE DOCTEUR IZARN AMI ET CONSEILLER DE BERNADOTTE

par Jean VANEL

Dans sa remarquable biographie de *Bernadotte Chef de guerre et Chef d'Etat*, M. Gabriel Girod de l'Ain a évoqué, d'une façon rapide et sûrement incomplète, les rapports entre Bernadotte et le docteur Izarn (1).

Joseph Izarn naquit à Cahors, paroisse Saint-Urcisse, le 10 janvier 1766 ; il était le fils de Jean-Pierre Izarn et de Marianne Mestre. Il fit ses études à Toulouse où il fut reçu bachelier le 21 juillet 1788, licencié le 25 juillet 1789 et docteur le 16 juin 1791. Il fut médecin, professeur de physique, Inspecteur général de l'Université, membre de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris, secrétaire de la Commission d'Expérience de la Société Galvanique et correspondant de plusieurs sociétés savantes. De 1803 à 1815, il publia plusieurs ouvrages sur des questions scientifiques et un exposé sur l'instruction publique en France. L'un de ses ouvrages, paru en 1803 : *Des pierres tombées du ciel. Lithologie atmosphérique*, est dédié « au citoyen Laplace » qui avait jugé le travail de Joseph Izarn « digne de l'attention des Physiciens » (2).

Comment se nouèrent les rapports entre le docteur Izarn et Bernadotte ? M. Girod de l'Ain indique que, durant la période 1800-1801, Joseph Izarn fut médecin-chef de l'armée de l'Ouest. C'est au cours de cette époque qu'il aurait connu le général Bernadotte auquel il aurait donné des leçons de physique. En 1810, Joseph Izarn entretint avec Bernadotte, élu prince royal de Suède, une importante correspondance. En 1838, son neveu, Léopold-Joseph Arbus-Lapalme, écrivait qu'une offre d'achat des lettres de Bernadotte avait été faite sur la base de 20.000 francs ; il déclarait : « Il est inutile de dire que mon oncle vivant ne se défera jamais de cette correspondance si curieuse », et il ajoutait que cela donnait une idée de l'influence que Joseph Izarn pouvait avoir sur le roi de Suède (3).

Il est certain que, par un séjour de cinq ans en Suède et par ses missives, Joseph Izarn exerça sur le prince royal, puis sur le roi, une direction de pensée qui, même modeste, n'en reste pas moins pleine d'intérêt.

C'est encore Joseph Lapalme qui écrivait, le 24 février 1842, à Amédée Clausade, l'invitant à se joindre à son oncle qui devait partir pour la Suède vers le 8 mai : « Jamais tu ne trouveras une plus belle occasion. Le roi est vieux ; après lui, mon oncle ne voudra plus entendre parler de politique ni de la Suède, parce que sa liaison a été trop personnelle et trop intime, et trop jalousée pour lui laisser encore de l'influence sur le successeur et sur son entourage ».

A plusieurs reprises le roi manifesta le désir de revoir son ami. En 1842, il lui fit savoir par le comte Rosen, l'un de ses aides de camp, qu'il l'attendrait à Christiania. Le 25 mars, Joseph Izarn écrivait à Amédée Clausade : « Je suis très convaincu que le roi veut aller à Christiania et que ce voyage si souvent ajourné finira par s'effectuer aussitôt que la saison le permettra. Dans sa dernière lettre, en date du 8 mars, il me disait : « Vous recevrez prochainement votre itinéraire. Je suis décidé à tenir la parole que j'ai donnée ». Et il ajoutait : « Si le roi ne va pas en Norvège, je n'y vais pas non plus ».

Joseph Izarn avait 76 ans et un pareil voyage ne l'enchantait guère, et puis il y avait les obligations mondaines. « A Stockholm il y a toujours une étiquette qui gêne malgré la volonté du roi, et mon oncle ne veut plus à son âge en subir les exigences. Puis, il y a la reine, le prince, la princesse qu'il faudrait voir ; tout cela l'ennuie et, quel que soit son désir de voir le roi, il le verra à Christiania ou pas » (4). La venue du roi à Christiania était donc la condition essentielle au voyage de Joseph Izarn.

La rencontre eut lieu au mois de mai et les lettres postérieures laissent supposer qu'au cours de leurs entretiens Joseph Izarn conseilla au roi d'associer le prince royal à la conduite des affaires. Bernadotte fit la sourde oreille et, dans sa correspondance, parla davantage de la décision du Storthing de Norvège sur les assemblées religieuses et de ses plans financiers que de l'éventualité de confier au prince Oscar une part de responsabilité gouvernementale. Léopold Lapalme donna quelques indications dans ses lettres à Amédée Clausade : « ... le roi a écrit hier une longue lettre précisément sur la décision du Storthing de Norvège relative aux assemblées religieuses. Il ne dit pas un mot des conseils que lui donnait mon oncle de laisser au prince royal les tracas des affaires du pouvoir » (5).

« ... on s'occupe beaucoup de finance et de plans financiers ; c'est par là qu'on prétend régénérer la Suède. Mais pas un mot non plus de la question importante soulevée quand tu étais ici, par mon oncle ; je veux parler de la nécessité d'associer O. [Oscar] au gouvernement. On ne parle d'O. que pour dire qu'il a eu une atteinte d'affection rhumatismale dont il va bien maintenant. A ce propos, mon oncle lui a répondu qu'il ne trouvât pas mauvais que, malgré son silence

sur la grande question, il lui recommandât de plus belle d'y réfléchir et de s'exécuter, et il finit en lui disant : ce sera là, désormais, j'en préviens, mon *delenda carthago*, jusqu'à ce qu'on me dise : allez vous coucher (6) ».

En décembre, les lettres du roi traduisirent une certaine lassitude et la question financière trouva Joseph Izarn d'un avis contraire à celui de Bernadotte. Il n'approuvait pas les idées du souverain sur les banques et il avait protesté lorsque celui-ci avait voulu ajouter à un ouvrage sur la Suède le factum sur les banques (7). Le ministre de Suède à Paris avait un jour déclaré à Joseph Izarn : « Qu'y ferons-nous, mon Cher Ami, vous et moi lui en avons assez dit et écrit à propos de ses idées sur les banques ; je lui ai dit qu'à la Diète ses plus intimes serviteurs, moi le premier, voterions contre lui. Vous lui avez dit qu'il était dans une voie déplorable. Tenez, mon Cher Ami, avait ajouté le ministre en pliant le coin d'une carte qui se trouvait sur la table, voyez-vous cette carte ? Quoique vous fassiez, vous n'effacerez pas ce pli. Voilà son histoire ».

En 1843, une première atteinte de la maladie vint inquiéter les amis du roi. Ce ne fut d'ailleurs qu'une fausse alerte et Joseph Izarn put écrire le 26 janvier : « Malgré tous les dires des journaux, mon royal correspondant se porte tout aussi bien que moi et il vient de faire acte de bonne santé d'esprit et de corps par de nombreux et très louables changements dans le personnel de ses conseillers et ministres... ». L'amélioration ne fut pourtant que passagère. Le roi souffrait d'une mauvaise circulation du sang et le 26 janvier 1844, jour anniversaire de sa naissance, il eut une syncope. A 6 heures du matin, son valet de chambre, entrant dans son appartement, le trouva privé de connaissance. Les médecins appelés aussitôt pratiquèrent une saignée que la presse de l'époque jugea abondante.

Ce ne fut que le 7 février que le comte de Loewenhielm, ministre de Suède à Paris, reçut le courrier du 26 janvier. Il se rendit aussitôt au domicile de Joseph Izarn et lui donna tous les détails sur ce jour néfaste. Le vieil ami en fut atterré, non tant par l'événement lui-même que par la manière dont il vit qu'on l'avait compris à Stockholm. Le ministre lui parla de la saignée, lui dit comment et pourquoi on l'avait pratiquée et quels en avaient été les premiers effets. Joseph Izarn eut tout de suite conscience du danger. « Les malheureux, s'écria-t-il, ils vont me le tuer ! »

Le 16 février, il écrivit à Amédée Clausade une lettre dans laquelle sa pensée, mûrie par une longue réflexion, se précisa en d'étranges affirmations : « M. le Comte parti, je me mis à réfléchir sur tout ce qu'il venait de m'apprendre. Je descendis profondément dans mon sens intime et j'y puisai une robuste foi que je n'avais pas à taxer de

malheur cette journée du 26 qui devait, au contraire, produire un grand et très grand bien.

Malgré tout le déblatérage des journaux, je m'attendais à recevoir le dimanche 11 une lettre venant directement de la chambre du Roi à qui je n'avais pourtant pas écrit depuis le 31 décembre. La lettre ne manqua pas ; elle était du 30 et me confirmait dans ma confiance qui n'avait pas fléchi d'un cran depuis le 7, malgré toutes les nouvelles plus ou moins mauvaises qui me venaient de tous côtés. J'en ai reçu le 14 une seconde en date du 2 février également confirmative de mes pressentiments et j'en attends demain une troisième qui me fera définitivement conclure que l'accident du 26 était nécessaire pour que le prince royal fût enfin mis à la besogne dont il s'acquittera fort bien et que le roi entrât dans sa troisième phase que nous appellerons patriarcale.

« Toute ma peine est de le savoir si mal entouré. Ce n'est pas leur faute, les malheureux, s'ils ne lui ont pas enlevé une bonne décade qui lui revient encore et ce n'est pas la première fois que je puis dire à son sujet : « Ce que Dieu garde est bien gardé ». Je puis bien dire aussi qu'il a toujours été méconnu tant au moral qu'au physique ».

Depuis la visite du ministre du 7 février, Joseph Izarn fut, comme il le déclara lui-même, traîné entre la crainte et l'espérance. Il reçut deux lettres de Suède, datées des 30 janvier et 2 février, qui le rassurèrent, car la presse restait pessimiste. *Le Politique*, journal de Bruxelles, annonçait, fin janvier, que l'ambassade française avait reçu la nouvelle de la mort de Bernadotte. A la mi-février, les journaux de France, se basant sur des lettres venues de Copenhague et datées du 2 février, annonçaient qu'il n'y avait plus d'espoir de sauver le roi de Suède déjà en proie au délire. Le temps nécessaire à la transmission des nouvelles ajoutait encore à l'angoisse. De plus, il se confirma que la gangrène avait attaqué un pied et gagnait la jambe.

Joseph Izarn vécut ainsi dans la plus cruelle incertitude jusqu'au 8 mars. Ce jour fut, comme il l'écrivit à son ami Amédée Claude, très notable dans sa vie, par la plus étrange des coïncidences : « L'inquiétude continuelle d'un mois entier avait produit dans mon cerveau une telle lourdeur et dans les membranes thoraciques un tel embarras, que je ne pouvais ni penser, ni respirer qu'avec peine. Si j'avais été libre je me serais couché vers trois heures, mais pour ne pas alarmer je traînai jusqu'à 8 heures.

« Je pris à courts intervalles deux bonnes tasses de thé et je me mis au lit sans déclarer d'autre souffrance qu'un besoin de sommeil et de repos. Je fus bientôt saisi d'un cauchemar infernal et tenu dans une agitation fiévreuse qui ne s'apaisa que vers 5 heures et me laissa en repos jusqu'à 7.

« Je me levai croyant en être quitte ; comme à l'ordinaire je sonnai vers 8 heures. On m'apporta mon bol de café que je pris comme de coutume et si de rien n'était. Mais, vers 9 heures, sans ressentir douleur d'aucune sorte, j'éprouvai un besoin irrésistible de me remettre au lit. Et, pour qu'on ne pensât pas à me faire attendre qu'il fût refait, je sonnai et m'avançai sur les escaliers pour bien recommander qu'on n'entrât pas chez moi jusqu'à ce que j'eusse sonné de nouveau ; et par surcroît de précaution je fermai en dedans deux portes à clé et au verrou. Je me couchai et m'endormis presque aussitôt d'un sommeil calme...

« Cela dura ainsi jusqu'à trois heures et demie où, m'éveillant tout net, comme après un bon sommeil, je sautai de mon lit et m'habillai à la hâte, tout surpris de voir qu'il était 4 heures et ne pouvant m'expliquer comment j'avais pu dormir si longtemps, car je ne me souvenais pas de m'être levé le matin. Je me mis à sonner et je demandai par le tuyau porte-voix si l'on ne voulait pas faire mon lit. M^me^ C... et la bonne furent bientôt là, comme vous pouvez le penser et je ne fus pas peu surpris qu'il fallût leur ouvrir les portes ».

Le 10 mars, Joseph Izarn reçut une nouvelle lettre de Suède portant la date du 27 février et répondant à sa missive du 15 du même mois. Le roi le remerciait de la continuation de sa vieille amitié et lui renouvelait l'assurance de sentiments réciproques, mais pas un mot de la maladie. C'était de fort mauvais augure et le fidèle compagnon devina une lettre d'adieux : « J'eus encore dix jours à passer dans cette cruelle incertitude et sans pouvoir me douter que ce cœur qui avait inspiré ces lignes, et cette voix qui les avait dictées se fussent à jamais éteints l'avant-veille du jour où je les avait reçues. Ce ne fut que le 20 mars au soir que le ministre vint me communiquer la dépêche télégraphique de son collègue de Prusse qui nous donnait la cruelle certitude que la suspension léthargique de mon existence avait coïncidé, le 8, avec l'extinction trop réelle de celui dont j'avais reçu le 10 la dernière expression de ses sentiments pour moi.

« Pourquoi a-t-il fallu qu'une crise d'une aussi grande parité dans les symptômes et les premiers effets, n'ait été mortelle que pour celui qui avait tant de moyens d'en prévoir et d'en prévenir le résultat et qu'elle l'ait été le jour précis où l'autre en fut atteint, mais favorablement plutôt qu'avec danger ? Voyez-vous en cela un accident vulgaire ?

« Telle était notre destinée ; voilà tout ce qu'on peut en dire faute d'en savoir plus. Mais en cela mes inspirations ou pressentiments m'ont bien cruellement trompé, car j'avais même pensé et même dit dans une de mes lettres de l'an passé que le satellite suivrait sa pla-

nète jusqu'à la fin de 1845 et qu'elle ne s'éteindrait que dix ans plus tard. *O vanas hominum mentes !...*

« Je présume que vous pouvez mieux juger maintenant combien j'ai dû souffrir depuis le 7 février. Dès le 8 mars, ma porte fermée à tout venant ne s'est ouverte que pour le ministre de Suède dont la douleur parut d'abord plus vive que la mienne, mais ne put être si profonde parce qu'il jugeait l'événement tout autrement que moi. Il croyait, il croit et croira toujours que cette mort n'eut d'autre cause que l'action naturelle du *tempus edax rerum*, tandis que je crois et suis très convaincu que ce n'est pas à la nature que mon royal ami doit une telle fin, mais à sa position sociale et locale qui lui ont imposé une médication précocement mortelle.

« Oui, mon cher Clausade, tout me dit que, pour atteindre et dépasser sa quatre-vingt-dixième année, il n'a manqué à Charles-Jean que d'avoir un médecin aussi instruit sur ce qui se passe dans les secondes voies que dans les premières et, par malheur, celui qui lui fut envoyé d'Upsal, il y a bientôt 30 ans, n'a que trop prouvé qu'il ne s'est occupé que de celles-ci. Voilà pourquoi je dis *agnosco fatum*, et avec d'autant plus de raison que ce fut un anatomiste suédois, Olans Rudbeck, qui, au dix-septième siècle, fit connaître l'existence des vaisseaux lymphatiques et démontra leur importance chez les animaux vertébrés. Oui, malgré ses 81 ans, Charles-Jean avait longtemps à vivre encore et cette conviction, en moi si vive et si profonde, fait et fera le tourment de tous les jours que j'ai à lui survivre ».

Tels nous apparaissent les rapports entre Joseph Izarn et le roi de Suède à travers cette correspondance. Lorsqu'on sait combien Charles-Jean maintint loin de lui ses compatriotes — il ne correspondait même pas avec sa mère — on ne peut qu'être surpris par ces liens avec le médecin quercynois, liens qui conservèrent toute leur force jusqu'au dernier moment.

Selon M. Girod de l'Ain, qui présente Joseph Izarn comme « un Français intelligent et cultivé », le rôle assigné par Bernadotte à l'ancien professeur se bornait à « retourner à Paris, y nouer des contacts avec des journalistes et des écrivains auxquels il fournirait de la documentation en provenance du secrétariat du prince et, par ailleurs, tenir celui-ci au courant de ce qui se disait à Paris sous le manteau » (8).

La teneur des lettres de Joseph Izarn, son comportement envers le roi et les réactions du ministre de Suède semblent donner un caractère plus particulier à l'action du personnage, action qui ne se borna pas à la simple mission de « propagandiste », mais qui atteignit cette sphère des conseillers royaux qui, même dans une zone modeste et effacée, n'en apporte pas moins sa contribution à la marche des événements.

A ce moment, Joseph Izarn se trouvait bien loin des débuts de l'Université impériale auxquels il avait été associé et qui lui avaient déjà montré les délicates implications de la vie professionnelle et du monde politique.

A cette époque, au retour d'un voyage en Allemagne, Joseph Izarn, rencontrant le célèbre naturaliste Cuvier, lui fit part de son sentiment sur ces déplorables commencements. « Eh, mon Dieu ! oui, vous avez raison, lui dit le savant, mais prenez garde d'avoir trop raison ». Quelques jours après, Joseph Izarn causa avec Louis de Fontanes, grand-maître de l'Université, dans les jardins de sa demeure, à Courbevoie. Il exposa à nouveau ses craintes devant le désordre présent et s'attira cette réponse : « Mais, Monsieur, qui vous dit que l'on veuille que cela aille mieux ? » (9).

Joseph Izarn ne peut être complètement oublié et tout particulièrement dans cette ville de Cahors où il vit le jour.

Trois ans après la mort de Charles-Jean, Joseph Izarn s'éteignit à Paris, le 24 novembre 1847, et avec lui disparut peut-être le dernier témoin d'une étrange destinée et sûrement l'un des Français qui vécut le plus dans l'intimité de Bernadotte (10).

## NOTES

(1) Girod de l'Ain (Gabriel), *Bernadotte chef de guerre et chef d'Etat*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1968, p. 558.

(2) Aux Archives nationales, on ne trouve, dans le Fonds de l'Instruction Publique, aucune trace de dossier de carrière de Joseph Izarn. Sous la cote $F^{17}$ 20 982, il est seulement question de sa liquidation de pension comme inspecteur général de l'Université en non-activité en 1817. Joseph Izarn déclare, alors, être fonctionnaire public depuis 24 ans et résider à Paris, 41, place Saint-Germain-l'Auxerrois (pension de 3.000 francs inscrite au Trésor par ordonnance du 19 novembre 1817).

(3) Lettre de Léopold Arbus-Lapalme à son ami le docteur Amédée Clausade, de Rabastens (Tarn), en date du 26 août 1838. Léopold Lapalme (c'est sous cette appellation qu'il fut connu), était né à Caussade (Tarn-et-Garonne) le 28 février 1812 ; licencié en droit à la Faculté de Droit de Toulouse le 29 octobre 1832, il prêta serment au barreau le 4 septembre 1833. En 1841 il acquit un cabinet d'affaires à Paris et quitta Toulouse. En 1838 il avait épousé Madame Veuve Concez, née Froyon, de Paris.

Le docteur Izarn avait un autre neveu, Charles Izarn, qui, en 1843, était juge au tribunal de Première Instance de Cahors et membre du Conseil général du Lot, mais il reportait toute son affection sur Léopold Lapalme dont il fit son héritier.

A Toulouse, Léopold Lapalme avait eu comme condisciple Amédée de Clausade de Saint-Amarand, né à Rabastens (Tarn) en 1809 et mort dans la même ville en 1847. C'est par Léopold Lapalme qu'Amédée Clausade (ayant adhéré aux principes de la Révolution de 1830, il avait abandonné son appellation d'apparence nobiliaire) connut le

docteur Izarn et entretint avec lui une longue correspondance. Amédée Clausade, docteur en droit, docteur en médecine, se rendit en Suède en 1842 et, sur la recommandation du docteur Izarn, fut bien accueilli à la Cour.

Les lettres du docteur Izarn et de Léopold Lapalme citées dans cette étude font partie des archives de l'auteur.

(4) Lettre de Léopold Lapalme à Amédée Clausade (11 avril 1842).

(5) Ibid. (27 août 1842). M. Girod de l'Ain parle de ce conseil de Joseph Izarn au roi : « Charles-Jean allait avoir quatre-vingts ans le 26 janvier 1843. Izarn lui ayant suggéré dans ses dernières lettres de faire, à cette occasion, du prince royal son « alter ego » pour les affaires courantes du gouvernement, le roi lui fit répondre qu'il ne s'était jamais aussi bien porté ». (*op. cit.*, p. 629).

(6) Ibid. (6 octobre 1842).

(7) « La parution en Suède, en octobre 1842, de cette brochure fut un événement et, dès que l'on sut que le roi en était l'auteur, les critiques ne lui furent pas ménagées. L'idée d'accorder la même confiance aux billets de banque qu'à l'or ou l'argent paraissait absurde aux financiers ». (G. Girod de l'Ain, *op. cit.*, p. 629).

(8) Girod de l'Ain (G.), *op. cit.*, p. 558.

(9) Détails fournis par la lettre de Joseph Izarn à Amédée Clausade du 17 août 1843.

(10) Le roi de Suède assurait à Joseph Izarn une pension annuelle qui, en 1833, fut portée à 12.000 francs.

## APPENDICE

### Œuvres de Joseph IZARN

*Des pierres tombées du ciel, ou Lithologie atmosphérique, présentant la marche et l'état actuel de la science sur le phénomène des pierres de foudre, pluies de pierres, pierres tombées du ciel*, etc... Paris, Delalain fils, an XI, in-8°, VIII-422 p., pl.

*Explication du nouveau langage des chimistes, pour tous ceux qui, sans s'occuper de la science, voudraient profiter de ses découvertes*, Paris, Baudouin, an XII, in-8°, XI-148 p., pl.

*Manuel du galvanisme, ou Description et usage des divers appareils galvaniques employés jusqu'à ce jour, tant pour les recherches physiques et chimiques que pour les applications médicales*, Paris, J.-F. Barrau, an XII, in-8°, XXII-304 p., pl.

*Leçons élémentaires de physique et chimie expérimentale*, 1re partie, Paris, Levrault, Schoell et Cie, an XIII, in-8°, XXIV-241 p., pl.

*Exposé de l'état actuel de l'instruction publique en France, contenant un examen comparatif de ce qu'elle fut jusqu'en 1790, de ce qu'elle a été depuis, et de ce qu'il convient qu'elle soit, d'après les résultats bien appréciés de ces différents systèmes*, Paris, J.-G. Dentu, 1815, in-8°, VIII-160 p.

# "LE RADICAL"
## JOURNAL DE L'OPINION RÉPUBLICAINE DANS LE LOT SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

par Jean-Claude REQUIER

... « *Ce sont des générations de radicaux qui ont fait la République* »...

Jacques KAYSER.

Après le lent éveil de la Restauration, la presse régionale, sans prétendre rivaliser avec celle de la capitale, a connu sous la Monarchie de Juillet un véritable épanouissement, au point que l'on a pu parler pour elle d'un véritable « âge d'or ». *Le Radical*, journal de l'opinion républicaine dans le Lot sous la Monarchie de Juillet, apparaît ainsi comme un bon exemple de ces initiatives provinciales.

Comme dans toute la France depuis 1815, le « pays légal » est censé représenter le « pays réel » : cette opposition du droit et du fait prend naissance dans l'existence d'un suffrage électoral censitaire. Une petite élite sociale — une minorité de gens aisés — prend part aux luttes politiques et se partage en trois tendances :

— 1) Les Orléanistes ou Constitutionnels : le parti victorieux le plus puissant qui a l'appui officiel. Adhèrent à ce groupe la grande majorité du personnel administratif, fonctionnaires et bourgeois riches, soucieux d'ordre et de paix et très satisfaits du changement de dynastie en 1830.

— 2) Les Légitimistes ou Carlistes étaient plus combatifs : ils recrutaient dans l'ancienne noblesse, le clergé et parmi les gros propriétaires terriens tel Bouzon de Lacomté à Gramat.

— 3) Les Républicains déclarés semblent peu nombreux. Hormis Cahors et peut-être Gramat, ce groupement n'est pas implanté dans le Lot.

Aucune de ces tendances ne fait paraître une publication politique.

Le 6 novembre 1837, était fondé à Martel *Le Radical du Lot et de la Corrèze*, journal politique, littéraire et judiciaire. En fait, il n'y eut pas un journal, mais trois journaux :

— du n° 1 au n° 7 : *Le Radical du Lot et de la Corrèze.*

— du n° 8 au n° 179 (du 15 février 1838 au 24 juillet 1841) : *Le Radical, Journal du Lot.*

— du n° 180 au n° 321 (du 1er janvier 1842 au 30 décembre 1843), il devient *Le Radical*, journal des départements : Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne.

Le choix du terme « Radical », original pour l'époque, est très intéressant. D'après les recherches effectuées à la Bibliothèque nationale, il aurait été le premier journal à porter ce titre. Une lettre de Talin d'Eyzac, jurisconsulte à Allassac (Corrèze), adressée en 1837 à Lachièze, fondateur du *Radical*, nous éclaire quelque peu sur les raisons de ce choix. Après l'avoir « félicité » d'avoir osé établir dans le Lot... un journal libre et indépendant de toute influence »... il lui donne cet avis très officieux : « Je vous engagerai encore à changer le titre de votre journal. Le mot radical est plus mal interprété que le mot « libéral ». Il faudrait commencer à faire connaître la Constitution avant d'en demander la réforme et surtout la réforme radicale, or c'est ce que veut dire votre titre. »

Toujours à la fin de 1837, Lachièze reçoit une lettre de J.-Claude Lalinde de Brive. « Dans l'état actuel des esprits et des choses, il serait mieux, ce me semble, d'arriver au but en sauvant les apparences qui peuvent nuire. Vous feriez, par exemple, plus utilement de la propagande avec un titre moins offensif en apparence et cependant d'accord avec vos vues, votre système et vos opinions. *Le Populaire* par exemple, *Le Patriote, L'Indépendant*, sont autant de titres qui vous permettent d'arborer votre drapeau sans avoir en eux ce qui, dans celui de *Radical*, peut réduire votre liste d'abonnés en même temps qu'il peut provoquer de la part de l'autorité une surveillance plus sévère... »

Depuis la loi de septembre 1835, nul ne peut désormais adhérer publiquement à la République et l'emploi du substantif « républicain » est interdit, mais le mot « radical » porte en lui plus que le sens de « république ». Lors du grand procès du *Radical*, l'avocat du journal lancera aux juges : « *Le Radical* est un journal de progrès, de progrès complet comme l'indique son titre, mais de progrès sans déchirement » (1).

En quoi consiste ce progrès complet ? Seule l'étude de la ligne politique défendue par cet hebdomadaire, étude qu'il convient de faire précéder de l'étude du dossier administratif et technique, permet de mesurer à quel point l'objectif ambitieux a été atteint.

## I. — Le support juridique et matériel.

1) *Les gérants et la direction :* Peu de personnes se sont occupées de la direction et de l'administration du journal. Celui qui marqua le plus le *Radical* au début de son existence fut incontestablement Pierre-Marcellin Lachièze, avocat à Martel. Né en 1807, il appartenait à une famille aisée marquée par la tradition politique : son grand-père avait été député à la Législative. Il fit des études au collège royal de Cahors et à l'université de Toulouse. Animateur du groupe qui créa le *Radical*, « l'œuvre de vos entrailles », lui écrira Armand, il en sera le principal support financier. Très lié à Marcellin Lachièze, Pierre Lafon, médecin, originaire de Gramat, fut blessé et décoré à Paris durant la Révolution de 1830. Il était fiché comme « enragé républicain ».

Tous les gérants exerçaient une profession libérale : Lamothe, notaire à Floirac ; F. Souilhac, médecin à Saint-Céré ; F. Lachièze, frère de Marcellin, médecin à Martel. On assiste ainsi à l'apparition d'une nouvelle catégorie sociale qui influencera définitivement le destin de la nation.

En 1838, s'ajoutera à l'équipe de direction Edouard Armand, né à Cahors, ancien attaché à l'administration préfectorale. Des rapports nous le présentent comme très intelligent et très cultivé (2). Il renoncera à une carrière pour rédiger une feuille qui, espérait-il, « pourrait rendre quelques services à la cause républicaine ».

2) *Aspects financiers de la gestion :* Le *Radical*, journal d'opinion, coûta de l'argent à ses propriétaires. Il fallait d'abord avancer le cautionnement de 7.500 Fr, et en octobre 1841 l'organe de presse se retrouva avec un passif de 12.000 Fr dû au déficit de l'exploitation et aux diverses amendes relatives à des procès intentés par l'autorité. Si nous nous appuyons sur un tableau de valeurs comparées (1 Fr en 1830 = 30 Frs en 1977), le déficit serait de 360.000 Frs. Mais la mentalité du temps trouvait en effet tout naturel qu'un journal coûtât de l'argent à ses partisans. En 1838, Montalembert ne déclarait-il pas : « On n'a pas encore découvert le moyen de gagner des batailles sans tuer des soldats, pas plus que de faire aller des journaux sans tuer des écus » ?

3) *Structure et physionomie du journal :* Imprimé à Brive puis à Cahors, l'organe républicain est présenté dans un format petit in-folio avec 4 pages. Il apparaît comme un journal sérieux, de présentation typographique monotone, sans manchettes sensationnelles et sans titres alléchants. Ces allures austères traduisent une vive attention apportée aux sujets d'information grave et la prédominance donnée à la réflexion sur la distraction.

4) *Parution et diffusion :* « Eloignés des principaux centres de mouvement et de vie », les rédacteurs n'avaient pas toutes les facilités que trouvent de nos jours les journalistes... Par exemple, les événements vécus à Paris les 28-29 et 30 juillet 1830 ne furent connus que le 3 août dans toutes les villes du Lot. L'origine des nouvelles était double : d'une part les correspondants du *Radical*, des sympathisants dans les principales villes du département, et d'autre part une agence parisienne fournissant des extraits de feuilles quotidiennes, tel le libéral *National*.

Jusqu'en juillet 1840, le *Radical* est hebdomadaire. Il sort des presses le mercredi, le jeudi, puis le samedi « afin qu'il paraisse dans le département le dimanche, jour où le peuple pour qui nous l'avons créé ait le temps de le lire » (3).

En 1842, le journal cherchera dans l'agrandissement de son format et une double parution hebdomadaire « l'intérêt qui lui a peut-être manqué jusqu'à ce jour » (4). Mais, en raison de difficultés financières, il gardera jusqu'à la fin un original rythme de parution : un exemplaire tous les 5 jours.

Le coût de l'abonnement atteignait 6 Frs puis 7 Frs par semestre, et 12 Frs par an. En 1841 et 1842, le coût sera porté respectivement à 11 Frs et 20 Frs. La cherté du journal (pour 1977 : 432 Frs puis 720 Frs par an) est peut-être une des causes du faible tirage estimé à 200 ou 250 exemplaires. Il est à noter que l'*Emancipation* de Toulouse ne tirait qu'à 1.000 exemplaires. Nous sommes loin des 34.000 exemplaires du *Siècle*.

Le journal était distribué à Cahors par des livreurs à domicile et acheminé par la poste aux autres abonnés. A plusieurs reprises, le *Radical* eut à se plaindre des irrégularités commises par l'administration dans son acheminement, ce qui était un mode « de censure très commode ». A Gramat, le facteur était également commissaire de police.

Sur le plan géographique, le journal ne put jamais, à quelques exceptions près, exercer une grande influence en dehors du Lot. Même dans le département, encore convient-il de différencier le nombre d'abonnés du nombre de lecteurs à une époque où les organes de presse se lisaient beaucoup dans les cafés et même chez un boucher si l'on en croit un adversaire du *Radical* (5) : « quand cette mauvaise feuille paraissait, elle était lue avec avidité à Gramat surtout, dont le gérant était originaire. On l'envoyait dans toutes les échoppes et les consommateurs allaient bon train pour en faire le commentaire... Un boucher oubliant sa besogne, quand les articles arrivaient, étalait sa feuille et, avant de donner aux clients leur pot-au-feu, croyait de bon ton de leur servir les tartines de M. Lafon ».

De ce fait, le coefficient de diffusion, c'est-à-dire le nombre de lecteurs par exemplaire, varie de 8 à 10, chiffre plus élevé que la moyenne nationale, ce qui n'est pas étonnant pour un journal d'opinion où les lecteurs deviennent des propagandistes.

Ainsi, fondé par un groupe de jeunes républicains, le *Radical* a vu le jour dans un département privé de feuille politique locale. De présentation austère, « sans air et sans titre », c'est un journal sérieux et une tribune pour les luttes d'opinion et d'action publique. Par la conception traditionnelle de son rôle et le poids financier de la publication aggravé par le faible tirage, il appartient au monde d'avant Girardin et paraît fort éloigné de la conception balzacienne du journalisme et de la presse.

## II. — « Le Radical », organe d'opinion.

1) *La politique intérieure :* Une des tendances du XIXe siècle est de considérer comme nobles les grands problèmes intérieurs et extérieurs et de minimiser les questions économiques et sociales jugées peu attrayantes pour le lecteur.

Dès sa parution, le *Radical* se place dans l'opposition à la Monarchie de Juillet et rejette tout à la fois les prétentions de la branche aînée (les légitimistes) et l'idée d'un rétablissement de l'Empire. Le journal appartient incontestablement à l'opposition de gauche républicaine, mais il rejette en tous les cas expressément le babouvisme, la doctrine des partageux, des Egaux. Il semble également peu préoccupé par les théories socialistes utopiques de l'époque et s'il reprend des articles écrits par Louis Blanc dans la *Revue du Progrès* c'est davantage, semble-t-il, pour appuyer son opposition au gouvernement que pour défendre une doctrine encore mal définie et qui reste étrangère aux préoccupations essentiellement politiques des fondateurs.

Le mythe du peuple constitue un élément essentiel du programme politique du *Radical :* il conduira ce journal à lutter pour la souveraineté du peuple en préconisant une large réforme électorale et l'extension du droit de vote à tous.

Les faits divers eux-mêmes sont présentés en fonction de cette préoccupation, comme en témoignent les titres : « Bonnes actions du peuple », « Misère du peuple ». Le peuple est toujours bon et moral. Mais les termes de « peuple, populaire, prolétaire » n'évoquent pas l'existence d'une lutte des classes. Ils désignent l'ensemble des non-votants. C'est donc une conception essentiellement politique qui sera symbolisée par une revendication principale : la réforme électorale. Pour obtenir le suffrage universel, les actions seront multiples : pétitions nationales en 1838-39 et 1840 : 1.000, puis 2.665 signatures

recueillies dans le Lot ; et, en 1840, campagne de banquets. Trois seront tenus dans le département : à Labastide-Fortunière (6), à Payrac et à Gramat où 250 convives, symboliquement groupés autour du « glorieux diadème du drapeau tricolore », goûtèrent un repas frugal et terminèrent par la « Marseillaise » et de nombreux vœux : A la réforme nationale ! A l'égalité ! A l'éducation du travailleur ! Au peuple !

2) *Le* Radical *et les questions économiques et sociales :* Le Lot connaissant la misère des classes les plus pauvres, le paupérisme, les rédacteurs du *Radical* ne pouvaient manquer de s'y montrer sensibles. Plus que d'une doctrine économique, ils sont préoccupés par une organisation moralisatrice de la société. Ils souhaitent voir élever le niveau de tous par l'effet d'un progrès économique et social lié à la réforme politique et électorale.

Les moyens de cette émancipation pacifique, faite par une élite désintéressée, seront essentiellement le développement du crédit et de l'éducation. On est loin de la lutte des classes et de l'émancipation des travailleurs par eux-mêmes.

Les caisses d'épargne doivent faire cesser l'usure, promouvoir les activités économiques et devenir, en prêtant à tous, une banque de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. L'autre remède est l'instruction. Précurseur en cela de la III^e^ République et de Jules Ferry, le *Radical* souhaite développer une véritable éducation dans un département où la « civilisation est confiée à l'obscurantisme, au vandalisme ». La solution de cette œuvre de longue haleine est de former des instituteurs dans des écoles normales qui sont, « parmi les institutions destinées à activer la marche de la société, une des plus puissantes » (7). L'éloge qui y est fait des instituteurs est très voisin de l'image traditionnelle du maître d'école de la III^e^ République qui, « en exerçant un ministère moral, accélérera l'émancipation de la classe ouvrière » (8).

Le *Radical* heurtera, par ses conceptions laïques, un clergé qui entendait bien garder, sinon en droit, du moins en fait, le contrôle des écoles primaires. Défenseur du monopole universitaire, le journal s'opposera à la liberté de l'enseignement : « cette liberté n'est point du nombre de celles que la démocratie peut ambitionner » (9).

3) *Le* Radical *et la politique extérieure :* Elle tient peu de place dans le journal. Les questions diplomatiques n'étaient abordées que dans la mesure où elles apportaient de l'eau au moulin de la critique de la politique étrangère. En soutenant les libéraux européens en Pologne, en Espagne, en revendiquant l'héritage révolutionnaire et impérial, en réclamant une politique méditerranéenne active en Algérie et en Orient, le *Radical* développe deux thèmes essentiels : la

liberté et la gloire nationale, sans cesse mis en parallèle avec « cette Monarchie de Juillet qui n'a pour elle ni des souvenirs de gloire, ni l'ombre d'un grand nom » (10). De plus, un ton belliqueux et une anglophobie très marquée étonnent chez les rédacteurs.

### III. — « Le Radical », organe départemental.

1) *Les élections :* Comment les républicains, minoritaires dans le département, vont-ils mener les luttes électorales ? Lors de la parution du *Radical*, en novembre 1837, le Lot était représenté par cinq députés, et l'hebdomadaire estimait que « le département a le triste privilège d'être représenté à la Chambre par des nullités qui se sont succédé d'une manière vraiment désespérante » (11). En 1839, une coalition renverse le gouvernement, et le roi dissout l'Assemblée nationale. Des cinq députés du Lot, quatre y avaient adhéré, seul Bessières, de Figeac, n'en faisait pas partie. Des élections eurent lieu en mars 1839 et le *Radical*, voyant là le point de départ d'une révolution pacifique, s'abstint de toute critique contre les quatre députés opposants. Face à Bessières, le journal soutint Gaëtan Murat, descendant du roi de Naples, et fit alliance avec les légitimistes au nom d'une opposition rigoureuse. Cette coalition carlo-républicaine ne verra pas ses efforts couronnés de succès. En 1842, nouvelles élections. Maître Bac, avocat à Limoges et défenseur (12) du *Radical*, se présente à Martel mais il n'est pas élu. Dans les quatre autres circonscriptions, aucun candidat libéral n'est élu et le journal est déçu et découragé au regard des « spectacles de tant de misères et de tant de hontes », se plaint de l'irrégularité du scrutin et des pressions officielles : « Les septuagénaires ont rajeuni et les boiteux marchèrent ». Les sympathisants du *Radical* tentèrent leurs chances dans les élections municipales, sans briguer pourtant les postes de maires et d'adjoints directement pourvus par le préfet. En 1840, Lafon fut élu à une immense majorité à Gramat et, à Martel, M. Lachièze devint conseiller municipal malgré une cabale anti-réformiste qui voulait écarter « les hommes de progrès ».

2) *Les controverses avec le Clergé :* La lecture de la feuille républicaine étonne par le nombre d'articles relatifs à l'action du Clergé. Le journal en avait, il est vrai, affirmé le motif dans un réflexe de défense : « Il est reconnu aujourd'hui que les prêtres du département nous ont déclaré la guerre » (13). La quasi-totalité des ministres du culte partageaient des idées légitimistes ; à Gramat, un rapport de police nous apprend que le curé refuse ouvertement de faire prier pour le roi.

Les critiques adressées par le journal au Clergé ne touchent pas à la doctrine chrétienne, mais visent essentiellement les manifesta-

tions religieuses extérieures, telles les missions, qualifiées de « mascarades et de pratiques rigoureusement superficielles », l'intervention trop importante de l'Eglise dans la vie de l'Etat et son immixion dans l'enseignement.

L'affaire Bonhomme illustre ces différends. L'abbé Bonhomme, prêtre légitimiste, avait fondé à Gramat une maison de religieuses, la « Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Calvaire ». Lafon, dans un article, l'accusa de « cacher, sous la robe de l'hypocrisie, un zèle sauvage et une ambition démesurée, du fanatisme et de l'ambition » (14). L'affaire fit grand bruit, surtout à Gramat, et l'évêque écrivit au journal pour défendre l'accusé. Il n'y eut pas de procès mais le *Radical*, déjà traité de « pamphlet satanique », se vit adjoindre les qualificatifs de « mauvaise feuille, de mauvais journal, plein de venin et de fiel », et même celui de « journal impie ». Pourtant le *Radical* adhère au catholicisme libéral et souhaite faire participer la religion au grand combat pour la démocratie.

3) *Les difficultés avec l'autorité :* L'enjeu des luttes qui opposent la feuille d'opposition aux pouvoirs publics sera l'existence de l'unique journal politique du Lot. En juin 1841, une loi abandonna aux cours royales le soin de désigner les journaux pouvant recevoir les annonces judiciaires. Le *Radical* vit bien que ce texte constituait un moyen détourné de priver d'argent les feuilles d'opposition. Le tribunal de Cahors accorda en effet à une feuille à peine née, le *Journal administratif, agricole, littéraire et judiciaire du Lot*, le droit d'insérer ces annonces, et la feuille républicaine cessa de paraître le 24 juillet 1841, trois semaines après la création de la feuille ci-dessus nommée. Se débattant déjà dans les ennuis financiers, la loi avait précipité sa chute. Outre la spoliation des annonces, un autre moyen de pression des autorités était d'intenter des procès et de chercher par des amendes répétées à saper ses assises financières. Dans le département, comme partout, le pouvoir se montrera sévère envers ses détracteurs et c'est ainsi que la feuille républicaine se verra intenter sept procès, dont trois en cour d'assises. Trois fois le *Radical* est condamné, et le total des amendes et des frais de justice dépasse 8.000 Fr. Souilhac se verra même infliger un mois de prison. Ces procès répétés, ces « coups de main », eurent deux résultats : le retrait de M. Lachièze et la mise en sommeil du journal pour cinq mois le 31 juillet 1841. Les amendes infligées par la Cour avaient atteint leur but. Le *National* en profitera pour dénoncer les dures épreuves des feuilles indépendantes et le « système d'intimidation du ministère de l'étranger ».

**Conclusion.**

Le *Radical* a joué le rôle de soutien au parti républicain dans le Lot de 1838 à 1842. Il agit aussi comme catalyseur de la presse politique du département : en effet ce territoire, qui ne comptait aucun journal d'opinion en 1837, en voyait paraître trois, quatre ans après.

En 1841, furent créés à Cahors : la *Gazette du Quercy* (15), hebdomadaire légitimiste, par Bouzon de Lacomté, puis l'*Impartial du Lot* (16), trihebdomadaire constitutionnel, par J.-Louis Larnaudie, libraire. Ces deux titres connurent peu de succès : La *Gazette* dura un an, dépassant les six mois de l'éphémère *Impartial.*

Par son action directe, le *Radical* n'influença pas notablement le cours des événements nationaux, mais la destinée de ses fondateurs et la postérité de ses idées devaient le faire sortir de son isolement. Après la Révolution de 1848, les gérants du défunt journal fournirent la majorité du haut personnel administratif du Lot : Lafon devint commissaire de la République et Lamothe sous-préfet de Gourdon. Quant à Armand, il fut nommé sous-préfet de Clermont (Oise). M. Lachièze semble avoir été tenu à l'écart par ses anciens amis politiques. Effrayé depuis les émeutes de 1848 par les socialistes, il se déclarera déçu par l'évolution de la République : « Quel beau rêve, mon Dieu ! mais, hélas ! quel cruel réveil, quelle horrible réalité ! » Dans le *Courrier du Lot,* il s'opposera à Lafon devenu, en mai 1849, député d'extrême-gauche et collaborateur, avec Souilhac, du *Réformateur du Lot et du Cantal.* Le point culminant de ces duels épistolaires sera atteint lors de l'élection de L.-N. Bonaparte à la présidence de la République. Lachièze qualifiera le résultat de « victoire providentielle de l'ordre sur le désordre », mais il se retournera assez vite contre l'Empire. Son fils, Albert Lachièze, fera même un mois de prison avec Clemenceau. En 1862, étudiants à Paris, ils avaient organisé une manifestation pour commémorer l'anniversaire de la Révolution de 1848 !

Le *Radical* est-il l'ancêtre du radicalisme ? Dans la clientèle du journal, on retrouve de nombreux représentants de la petite et moyenne bourgeoisie, à l'existence aisée mais sans grosse fortune. Ils sont instruits et exercent souvent une profession libérale, médecin, avocat, notaire, qui les met en contact avec le peuple et ses problèmes. L'avènement du suffrage universel donnera à ces petits notables locaux le moyen d'occuper une place croissante dans la société. Rédacteurs et lecteurs font incontestablement partie de ces « couches nouvelles à qui Gambetta fera appel en 1869 dans son programme de Belleville. Par ses références constantes à la Révolution, son attachement viscéral à la liberté et à la propriété privée, son

opposition au cléricalisme et ses luttes pour l'instruction et la laïcité, la feuille républicaine préfigure l'idéologie radicale et le tempérament de ces hommes, ennemis de toute contrainte et individualistes, définis par Alain (17).

La conjugaison d'une volonté révolutionnaire et d'un certain conservatisme social, lié à l'individualisme et à la position moyenne des couches nouvelles, ouvre la voie à l'établissement de cette démocratie politique jugée par André Siegfried « idéologiquement audacieuse », mais « pratiquement tempérée» et si chère aux radicaux de la III^e^ République.

## NOTES ET REFERENCES

(1) Brochure imprimée à l'occasion du septième et dernier procès du *Radical*, intitulée « Procès du *Radical* », p. 29, Archives privées de la famille Lachièze.

(2) Dossier Edouard Armand, Archives nationales, AN F 18 1 155 7.

(3) *Radical*, n° 35 du jeudi 23 août 1838.

(4) *Radical*, n° 176 du samedi 3 juillet 1841.

(5) Montgrelet (B.), aumônier, *Vie de l'Abbé Pierre Bonhomme*, Paris, J. Marsch, 1892, p. 272.

(6) Actuellement Labastide-Murat.

(7) *Radical*, n° 72 du samedi 18 mai 1839.

(8) *Radical*, n° 88 du samedi 14 septembre 1839.

(9) *Radical*, n° 100 du samedi 11 janvier 1840.

(10) *Radical*, n° 34 du jeudi 16 août 1838.

(11) *Radical*, n° 24 du jeudi 7 juin 1838.

(12) Le jeune avocat de Limoges plaida pour l'*Emancipation* de Toulouse. Il était connu pour avoir plaidé dans l'affaire Lafarge avec Lachaud qui allait rester célèbre dans le monde du barreau. Libéraux et démocrates étaient pour M^me^ Lafarge, accusée d'avoir empoisonné son mari à l'arsenic, et les conservateurs contre elle.

(13) *Radical*, n° 41 du 5 octobre 1838.

(14) *Radical*, n° 47 du 24 novembre 1838.

(15) Aucun numéro conservé dans les dépôts officiels. Il existe néanmoins un dossier aux A. N., série F 18 473, Lot et Lot-et-Garonne.

(16) *L'Impartial du Lot*, journal politique, administratif, littéraire et des annonces judiciaires, un seul exemplaire spécimen déposé à la B. N.

(17) Alain, *Eléments d'une doctrine radicale*, Les avocats bleus, n° 24, Paris, Gallimard, 1925.

# SOCIÉTÉS DE JEUNESSE ET COMMUNAUTÉS RURALES EN QUERCY AU XIXe SIECLE

par Christian DURAND

L'étude de la « sociabilité » apparaît de plus en plus comme une des voies privilégiées de la recherche historique. Si les sociétés urbaines se prêtent plus volontiers à ce type d'enquête, témoignages écrits ou figurés permettent de saisir une sociabilité villageoise propre à éclairer les sociétés rurales. Assemblées des habitants ou de fabriques, confréries, sociétés de jeunesse en constituent autant de manifestations.

Les remarques qui suivent visent à présenter une institution mal connue, les reinages qui, avec les sociétés de jeunesse, constituent une forme de sociabilité dont les liens demandent à être explicités.

Quelques exemples puisés dans le cadre quercynois permettent d'en présenter les aspects et de tracer les grandes lignes d'une évolution depuis le XVIe jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Les reinages consistent en la vente aux enchères publiques et annuelles de titres (roi — reine — capitaine du roi — prévôt...) à l'occasion des fêtes religieuses ou patronales pour les confréries. Les titres sont parfois multipliés et variés à l'infini. Nous en avons un exemple plein de pittoresque avec « lo Realme de Nostra Dama de la Gleyza de Doela » (le Royaume de Notre-Dame de l'Eglise de Douelle) en 1532 (1). Sont mentionnés, en effet, le roi, la reine, le porte-étendard, les officiers de la Cour : capitaine du roi, grand gouverneur, prévôt, maître d'hôtel, le pâtre, le bouvier et leur valet, puis les soldats : archers et arbaletriers, ainsi que les demoiselles et servantes de la reine.

Ces mises aux enchères ont lieu dans l'église paroissiale, ou, sous l'influence de la Contre-Réforme, devant le porche : affirmation du lien qui existe entre paroisse et reinage. Les enchères se font en livres tournois ou deniers mais, le plus souvent, la dignité du roi comprend une certaine quantité de cire destinée à l'entretien du luminaire de l'église ou à l'achat d'un cierge qui fait partie de l'adjudication. (Cf. le texte, reproduit en annexe, du reinage de Douelle).

Traditionnellement, le montant de ces enchères n'est versé qu'à terme échu ; c'est-à-dire au bout d'un an, lorsque l'on rend le Royaume. Ce qui donne lieu à de véritables contrats dont on trouve mention soit dans les registres paroissiaux, soit dans les archives des confréries.

Cette pratique pose le problème de la nature des rapports existant entre paroisse et reinage, rapports qu'on ne saurait réduire à la seule analyse des liens matériels entre les deux institutions.

J.-P. Gutton, dans un article des *Cahiers de l'Histoire* (2), fait remarquer « qu'il est rare de ne rencontrer qu'un seul Royaume par paroisse. Ceux-ci sont placés sous le vocable de la Vierge et d'une multitude de saints ; ils correspondent pour les adjudicataires à des obligations différentes. Beaucoup de ces reinages ne sont qu'une forme de dévotion à un saint. Les curés indiquent couramment, sur leurs registres, que telle personne a pris le Royaume de tel saint « meu de devotion, pour leur devoction »... Le lien entre Royaume et pratique de piété est encore affirmé par l'existence, en plusieurs bourgades du Lyonnais, d'un « roi du Pain-Béni ».

Mais il est d'autres cas où la royauté semble conférer le droit et le devoir d'organiser la fête patronale.

Il est à remarquer que très souvent le principal Royaume d'une paroisse est placé sous l'invocation du saint patron du lieu. Dans ce cas, les membres du reinage organisent une procession, et le droit de porter la bannière ou la statue du saint est également mis aux enchères (d'où l'importance et le rang que prend le porte-étendard dans la Cour Royale, comme à Douelle).

Le chanoine Sol précise qu'à Bagnac, le cierge de la confrérie est mis à l'encan et qu'à Lauzerte, le pénitent qui porte le Christ de la Confrérie doit acheter cet honneur (3).

Au XVI^e^ et au début du XVII^e^ siècle, cette procession du reinage avait un éclat certain : « on venait dans les églises tambour battant, mèche allumée et au son des instruments, on se glissait jusqu'au pied des autels avec des gens armés de piques et de hallebardes, grimaçant surtout aux femmes et aux filles, dansant avec des cierges en mains et allant ainsi à l'offrande ; les plus hardis et les plus effrontés étaient les rois et les reines de la confrérie » (4).

Ce double aspect des Royaumes n'est pas sans poser problème. Ce que l'on saisit pour les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles correspond-t-il à une situation originelle ? On peut se demander, avec J.-P. Gutton, « si, aux derniers siècles de l'Ancien Régime, le Royaume lié à la fête n'est pas en train de décliner au profit du Royaume pratique de dévotion, encouragé par le Clergé ». C'est ainsi qu'à Teyssieu, le reinage ne consiste plus, à la fin du XVIII^e^ siècle, qu'à la mise aux enchères des bâtons du dais pour les confrères du Saint-Sacrement (5).

Lorsque le caractère de fête patronale domine sur celui de dévotion, le Clergé y est peu favorable, surtout à partir de la Réforme du Concile de Trente. Et, d'une manière générale, tout ce qui est manifestation tapageuse est combattu.

Le Quercy eut son heure de gloire avec Monseigneur de Solminihac, qui employa tout son zèle et une bonne partie de son activité pastorale à faire cesser ce qu'il appelle des « excès et abus scandaleux » (voir à ce propos la biographie de Monseigneur de Solminihac par le Père Chastenet - XVII^e et le dossier sur les reinages aux archives de l'Evêché). Plusieurs ordonnances des autorités civiles et religieuses virent encore le jour au siècle suivant pour réglementer les fêtes patronales et interdire de « faire le sauvage », sans grand succès, il est vrai (6).

Il semble donc que progressivement, et sous l'influence de la réforme tridentine, les Royaumes ont été assagis et partiellement transformés en œuvres de dévotion, contribuant à assurer les besoins de la paroisse, alors qu'au XVI^e siècle la fête l'emporte.

Ces quelques remarques ne suffisent pas cependant à éclaircir tout ce qui a trait aux Royaumes. Il reste, en effet, à démêler les liens entre reinages et Abbayes de jeunesse. Les folkloristes, dont A. Van Gennep, comparent volontiers ces deux institutions que de nombreuses similitudes rapprochent.

L'existence de telles sociétés de jeunesse est fort ancienne dans les villes du Languedoc : « La charte d'Ambialet, accordée par le vicomte Trencavel en 1136, reconnaît dans le Roi des Jeunes de cette ville une institution coutumière... Sous l'Ancien Régime, la désignation du Chef de jeunesse pouvait se faire par la compétition ou la mise aux enchères d'un ou plusieurs clerges. »

« Carcassonne, comme Limoux, connaît les jeux du Papegeai, de l'Aigle et du Serpent qui demeurent vivants jusqu'à la Révolution. Dans les villes, la dimension communautaire traditionnelle est conservée au niveau de chaque quartier. Ainsi, à Carcassonne, sur la rive gauche de l'Aude, a lieu, le premier janvier de chaque année, la chasse au roitelet qui permet de désigner « lo rei de jovent » du quartier Saint-Jean. Le trente et un décembre, le roi en fonction réunit la jeunesse et annonce le concours pour le lendemain. Les jeunes gens s'y assemblent armés d'une perche et se lancent le long du fleuve à la recherche du roitelet, « reipetit », oiseau associé par homonymie à la charge temporaire du roi des jeunes. Le vainqueur entre en grande pompe dans la ville tandis que l'oiseau, fruit de sa chasse, est entouré de guirlandes et brandi au sommet d'une perche. Le six janvier suivant, le nouveau roi se rend, vêtu d'un manteau de pourpre frappé à la croix de Malte, à la Grand-Messe de Saint-Vincent, puis,

accompagné de sa Cour, va saluer les Consuls et leur présenter les vœux de la jeunesse. La journée se termine par un banquet » (7).

Ces sociétés de jeunesse apparaissent dans les archives judiciaires des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles à l'occasion de fêtes calendaires, de police des mariages, de rixes de paroisse à paroisse. Ce sont ces jeunes gens qui « soutiennent l'honneur du lieu dans les bagarres, souvent très graves, qui sont le complément presque obligé des fêtes baladoires. Ce sont eux qui organisent les charivaris en cas de mariages disproportionnés ; ce sont encore eux qui soumettent les jeunes mariés à d'étranges épreuves le premier dimanche de Carême qui suit leur union » (8).

A Cahors, les jeunes se manifestent également en corps constitué, mais sans porter de nom particulier. Il semble d'ailleurs que leur principale occupation soit de molester les étudiants de l'Université. La lecture des dossiers judiciaires, en particulier pour la période 1695-1707, a fait dire à P. Ferté que « c'était des bandes de forbans musclés, meneurs de la jeunesse locale non scolarisée, qui se faisaient fort de détrousser et malmener ces écrivaillons étrangers qu'ils paniquaient dans leurs échauffourées » (9). Les étudiants n'étaient d'ailleurs pas en reste. Quelques années plus tard, nous les voyons s'organiser en parti, chercher querelle à de braves Cadurciens, trousser les servantes sur les bords du Lot... Le juge criminel les définit comme « des gens qui font profession de querelles journellement et qui se distinguent par des marques et des cocardes. Ils portent tous cocarde bleue au chapeau » (10).

Cette évocation des Abbayes de jeunesse et de leurs fonctions dans le cadre du rituel coutumier permet de saisir les points de rencontre des deux institutions. Un certain nombre de faits prouvent qu'elles ne sont pas étrangères les unes aux autres.

Et d'abord l'existence d'une Cour, dont la fonction parodique s'inscrit dans le cycle carnavalesque, domaine rituel de l'intervention de la jeunesse. Le reinage de Douelle en est un bon exemple : nous y trouvons, en effet, le fou du roi et de la reine sous les noms curieux de « Passatemps » et de « Fay à soun aise », le Chassemouche (cassamosca), le mignon du roi, le taste-vin accompagné du porteur de dauzil (cheville de bois que l'on enfonce pour mettre le tonneau en perce). Ces deux derniers personnages personnifient à eux seuls la fête populaire en Quercy. Il faut rappeler ici l'intronisation du roi dans l'église paroissiale « tambour battant, au son de la flûte, accompagné de gens apostés qui portent des piques et hallebardes, font des grimaces aux femmes et aux filles », selon la description empruntée au Père Chastenet (11).

Voilà un faisceau de présomptions qui permet d'affirmer que, dans quelques cas au moins, les Royaumes ont été proches des

Abbayes de jeunesse. Mais il faudrait connaître les prérogatives de ces rois de confrérie et leur évolution afin d'établir une conclusion. Seule l'étude systématique des registres paroissiaux du début du XVIe siècle jusqu'à la Révolution peut permettre de prendre la mesure des interférences entre ces deux institutions.

On peut néanmoins reprendre l'hypothèse formulée par J.-P. Gutton pour le Lyonnais : « Il est possible, dit-il, que, dans nos régions, l'absence du mot d'Abbaye de jeunesse pour les campagnes s'explique par la lutte que la Réforme catholique a menée contre elles... Il est permis aussi de penser que Royaumes et Abbayes de jeunesse ont pu se confondre, parce que les deux institutions se rencontraient dans l'organisation et la police ludiques du village. Il est possible enfin que le clergé post-tridentin ait favorisé l'évolution, tout en créant des Royaumes féminins pour mieux encadrer et christianiser les groupes d'âges dans des reinages assagis, des reinages de dévotion » (12).

Ces développements montrent que les reinages ne sont pas seulement en lien avec la paroisse mais qu'ils intéressent aussi la communauté d'habitants, le point sensible étant l'organisation de la fête patronale.

Au XIXe siècle, si les jeunes travailleurs élisent toujours un roi de la jeunesse, ses fonctions s'amenuisent. Il est simplement et essentiellement roi de la fête. « A Montfort-sur-Boulzane (Aude), jusqu'en 1930, les jeunes élisent un « cap de joglar », chef de musique. A Sète, le Capitaine de jeunesse, son lieutenant et son enseigne sont désignés à l'occasion de joutes. A Villespy (Aude), où l'institution est vivace jusqu'en 1840, l'élection n'a plus lieu que parmi les jeunes métayers » (13).

Dans les campagnes, des jeunesses unies et particularistes perpétuent l'institution ancienne, favorisant ainsi la cohésion communautaire. Malgré la censure tenace des autorités religieuses, puis civiles, pour toute manifestation échappant à leur contrôle, censure que nous voyons aboutir au milieu du XIXe siècle, « la jeunesse, en tant que corps constitué, reste très active et continue à exercer des droits que la société extérieure lui conteste mais que la tradition communautaire reconnaît » (14). Ainsi, « le Roi » de la jeunesse bénéficie d'une considération qui en fait un interlocuteur auprès des autorités villageoises. C'est que l'essentiel des activités de la jeunesse a pour fin la défense et l'animation festive de la communauté.

La préparation de la fête votive, qui est de son ressort exclusif, se fait lors de veillées desquelles les adultes (c'est-à-dire les mariés) sont exclus. Les jeunes gens se chargent d'aménager la salle ou la grange qui servira pour le bal, alors que les jeunes filles s'occupent de la décoration. Les dépenses engagées à cette occasion sont généra-

lement couvertes par des quêtes (réalisation symbolique de l'alliance communautaire) que font les jeunes principalement chez les notables de l'endroit. Dans l'après-midi du dimanche, « les jeunes gens profèrent des cris, qui ressemblent à une espèce de hennissement, vont sur la place avec un gâteau, qu'ils nomment fougasse et qu'ils ornent de rubans fournis par leur maîtresse ; souvent, chaque commune a sa fougasse et ses couleurs ; c'est la bannière autour de laquelle chaque cotterie va danser la bourrée au son de la vielle et de la cornemuse. Quelques fois, ajoute Delpon, les jeunes filles prennent part à ces jeux bruyants ; alors naissent des rivalités entre jeunes gens de diverses communes et il est rare que la fête se termine sans quelques rixes graves » (15). Cette coutume quercynoise est à rapprocher d'une tradition languedocienne : « Dans la partie qui touche aux Pyrénées, les jeunes gens désignent le « Cap de Joclan » qui suvreille le bal muni d'une canne et d'un chapeau enrubanné, symboles de sa fonction. Il choisit lui-même une cavalière-reine des jeunes. Parfois, ils sont accompagnés d'un garde du corps chargé de faire régner l'ordre dans le bal en expulsant les partcipants ivres ou en étouffant les bagarres qui éclatent entre les jeunes gens des communautés voisines, ou encore en veillant à ce que les jeunes filles du village soient invitées et courtisées en priorité par les jeunes gens de l'endroit » (16).

Le troisième jour de la fête, les jeunes, accompagnés de la musique, présentent de maisons en maisons leur fouace ornée de feuilles de laurier et de rubans et jouent un morceau pour susciter un don aussi généreux que possible. Avec le produit de cette aubade, le groupe des jeunes organise un banquet qu'il accompagne de chants et de danses.

L'intervention dans le cycle festif ne se limite pas à la « botte », elle concerne aussi la période du premier de l'an, celle des jours gras avec Carnaval, ainsi que celle du Renouveau en mai. Les feux de joie traditionnels, en particulier ceux de la Saint Jean, sont allumés par les jeunes. Il en est de même des feux commémoratifs qui, de l'Ancien Régime à la République, en passant par la fête révolutionnaire, empruntent le masque de l'ancienne institution.

Le Carnaval illustre un autre aspect des droits de la jeunesse, droits qui concernent cette fois la police des mœurs. Le comportement de ce groupe social est caractéristique tout au long du cycle, s'appuyant sur un rituel alimentaire qui fait de la surconsommation une exigence et qui voit les jeunes festoyer avec le produit des tournées de quêtes, c'est tout un monde nouveau que Carnaval bâtit sur le mode de l'inversion et de la dérision.

La jeunesse prépare son intervention en cachette. Le secret est rendu nécessaire par l'exercice de ses prérogatives : le jugement carnavalesque et le charivari.

Les jeunes gens se répandent dans les rues masqués et déguisés : selon le témoignage du Chanoine Sol, des hommes s'habillent en femme et des femmes en homme. Ce déguisement ne saurait constituer un simple camouflage ; s'il assure l'anonymat de l'individu, il lui permet de se fondre dans le groupe, légitimant ainsi ses actions. La jeunesse promène un bonhomme de paille ou un mannequin costumé de vieux habits, personnification du Carnaval. Celui-ci est ensuite jugé. Au cours de ce jugement, c'est toute une parodie de l'appareil judiciaire que la jeunesse développe (17).

Le jugement carnavalesque a une signification sociale profonde, il peut aller jusqu'au contrôle économique et à la contestation politique. « L'allusion à des faits d'actualité mettant en cause des personnalités locales est en effet incluse dans le réquisitoire. La défense exprime les droits de la jeunesse, mais le jury, à l'unanimité, décide la mort » (18).

L'exécution du bonhomme Carnaval, qui est livré aux flammes, s'accompagne de cris lugubres et d'un grand tumulte. L'assemblée entière fait un vacarme d'enfer. Ce chahut violent n'est qu'une variante du charivari, fort répandu en Quercy. C'est d'ailleurs « pendant le cycle carnavalesque que s'expriment les vindictes publiques pour sanctionner certains états de faits : maris battus par leurs épouses, épouses infidèles, remariages. Et c'est la jeunesse locale qui les organise... Le charivari, pour lequel on utilise toute sorte d'instruments, châtie par le vacarme, l'insulte et la chanson satirique les contrevenants à la morale communautaire. Il se confond aisément avec le jugement carnavalesque où le mannequin intronisé, personnification du cycle, est vénéré mais brûlé cependant au terme de son règne » (19).

Le groupe des jeunes a d'importantes fonctions matrimoniales : il contrôle presque toutes les étapes de ce rite de passage à l'occasion duquel il peut être amené à remplir son rôle juridique. Toute alliance est soumise à son approbation. Les remariages de veufs et de veuves sont prohibés, surtout s'il y a une grande différence d'âge entre les époux.

De même, le mariage d'une fille avec un étranger est soumis à la juridiction des jeunes. Pour ces mariages, la jeunesse se contente, dans la majorité des cas, d'exiger une rançon : lors de la cérémonie, le veuf ou l'étranger offrent à boire à la jeunesse et paient au groupe une amende. Mais, lorsque le justiciable refuse de se plier à la règle communautaire, il est passible, comme tous les contrevenants à la morale sexuelle, d'un violent charivari, sanction dont dispose la jeunesse pour faire respecter le coutumier villageois.

Le tour de l'âne s'applique, lui, pour les maris cocus ou battus. Delpon le décrit ainsi : « Lorsqu'une femme a battu son mari, et dès

que le public en est instruit, on va chercher un âne, on y fait monter le mari qu'on arme d'une quenouille et auquel on donne la queue de l'animal pour bride ; on le fait ensuite promener dans toute la commune. Si le mari s'est caché, on prend le plus proche voisin et on le place sur l'âne, comme pour le punir d'avoir permis qu'autour de son habitation une femme s'écartât du respect dû à son époux (*sic*). On nomme cette burlesque promenade « paillade », parce que, si on ne trouve ni le mari, ni le voisin, on met sur l'âne un mannequin de paille »... (20).

Carnaval est une fête à dominante virile ; la violence rituelle du groupe des jeunes s'exerce à l'égard des fautifs et plus généralement des femmes, mais c'est aussi la mise en scène collective de toutes les formes d'une sexualité ordinairement refoulée... « L'individu immergé dans le groupe décuple ses pouvoirs et réalise symboliquement ses désirs. Mais il est évident que les limites rituelles restent étroites, la transgression est prévue dans la règle, et seules de rares circonstances sociales obligent à aller au-delà, jusqu'à la contestation qui installe le Carnaval dans la vie » (21).

Ce domaine de l'intervention juridique des jeunes ne se limite pas aux seuls délits matrimoniaux ; il inclut tout le coutumier communautaire. La sanction reste le charivari. La promenade sur l'âne, ou son équivalent languedocien le « corre l'ase », peuvent aussi sanctionner un enrichissement frauduleux ou un arriviste. Ce qui témoigne de l'ampleur des droits de la jeunesse et de son importance comme facteur de cohésion sociale. Enfin, le charivari frappe tout représentant de la hiérarchie qui refuse aux jeunes l'exercice de leurs droits. De tels conflits sont nombreux aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; ils vont susciter un contrôle policier de plus en plus vigilant et, au début du XIX^e^ siècle, les autorités préfectorales mettront tout en œuvre pour canaliser cette violence rituelle qui se maintiendra cependant près d'un siècle.

La jeunesse garantit par cette violence l'intégrité du territoire communal et veille à la sauvegarde des droits collectifs contre les empiètements des communautés voisines. De sauvages batailles opposent les garçons lors des fêtes locales, des foires ou de la conscription.

De 1816 à 1834, pour le seul arrondissement de Figeac, les archives judiciaires de la série U comprennent 96 dossiers de rixes entre les jeunesses de divers villages à l'occasion de foires ou de fêtes votives ! (22). Ces rixes répétées entre villages n'ont parfois d'autres causes que « quelques jactances antérieures et réciproques et la prétention de la part des habitants de l'une et l'autre commune (il s'agit ici de Bretenoux et Saint-Michel en guerre tout au long de l'année 1822), de constater qu'ils avaient les uns sur les autres la supériorité du courage et de la force » (23).

C'est que la jeunesse a pour mission de défendre l'honneur de la communauté. Un bon témoignage nous en est fourni par un rapport de la brigade de gendarmerie de Lacapelle-Marival à propos de la rixe du 8 septembre 1822 à Thémines, jour de dimanche et fête votive, survenue entre les jeunes gens de la commune et ceux de Rueyres, Théminettes et Issendolus. « La provocation de cette rixe est venue que ledit jour, il était fête votive en cette commune, cela fût que faisant danser le gâteau après la sortie des Vêpres, les jeunes gens des communes étrangères leur ont cherché des raisons, en voulant leur faire tomber le dit gâteau par terre et se sont pris au même instant à leur lancer des coups de pierres, les uns aux autres » (24). La tentative d'enlèvement de la fougasse aux couleurs de la communauté ayant échoué, la fête se termine en bataille rangée... De telles escarmouches se répètent pratiquement à chaque rencontre entre jeunes gens, notamment lors des foires du voisinage.

Les efforts des édiles municipaux pour y mettre fin ne sont pas toujours couronnés de succès, malgré l'intervention de la gendarmerie et même du sous-préfet. Béduer et Camboulit ont été en guerre d'août à décembre 1819, ont fait la paix en janvier 1820 pour se quereller à nouveau cinq ans plus tard ! La correspondance du préfet du Lot contient ce rapport d'une visite de conciliation effectuée par le sous-préfet de Figeac auprès des habitants de ces deux communes (25) : « Je me suis rendu le 6 janvier (1820) à l'endroit du rendez-vous ; à mon arrivée on a fait carillon dans les deux communes et tous les habitants se sont rendus sur les limites. Je leur ai représenté les dangers auxquels leur imprudence les avait exposés, que leur querelle ne pouvait être considérée comme une rixe mais comme un attroupement armé et séditieux... que sans doute le gouvernement avait déjà pris des mesures pour faire entrer des troupes dans le département qui seraient placées sur leur commune et qu'il était à craindre qu'ils fussent ruinés par leur occupation... J'ai alors appellé messieurs les maires et les adjoints qui, chacun au nom de leur commune, se sont promis une éternelle amitié et se sont embrassés. De suite, douze jeunes gens des deux parties ont passé les uns chez les autres avec une bouteille à la main ; ils ont été accueillis de toutes parts avec des acclamations de joie, se sont embrassés et ont choqué les verres.

« J'ai alors engagé les habitants de Béduer à passer le pont qui les séparait de ceux de Camboulit... les hommes et les femmes de ces communes formèrent des danses au son d'un instrument qu'ils avaient amené ; quelque temps après, ils passèrent tous dans celle de Béduer où ils recommencèrent à danser...

« L'on portait toujours de part et d'autre des bouteilles de vin dont je craignais les vapeurs, alors j'engageais tout le monde à se

retirer. Douze jeunes gens de Camboulit furent amenés à Béduer et, réciproquement, douze de ceux de cette commune à Camboulit où ils furent fêtés ».

Le sous-préfet poursuit : « Serai-je aussi heureux pour ceux de Cardaillac et de Rueyres ? J'ai commencé à y travailler à la foire d'Assier. Six jeunes gens de ces deux communes, à la tête desquels doivent être leurs maires, se rendront à Lacapelle... Je compte beaucoup sur Mr le Maire de Cardaillac pour aider à les concilier. Il les a empêché de se rendre à la foire d'Assier quoiqu'ils eussent fait tous leurs préparatifs, mais très peu sur Mr le Maire de Rueyres qui n'a pas su les empêcher d'y venir au nombre de 120, formant un attroupement à la tête duquel était un drapeau noir : lorsqu'ils ont connu la force armée qu'ils devaient y trouver, ils se sont arrêtés à un quart d'heure de distance où ils ont bu une barrique de vin qu'ils avaient amenée avec eux, ils y ont laissé leur drapeau et ne sont arrivés que par pelotons de 6 à 8 ».

Nous avons là un témoignage exceptionnel sur la vigueur du coutumier avec ce rituel de conciliation entre deux communautés au travers de leur jeunesse. Ce document montre, en un raccourci saisissant, comment fête et révolte sont intimement liées dans une communauté rurale. Ce qui explique qu'en cette première moitié du XIXe siècle une grande partie du département du Lot (l'arrondissement de Figeac mais aussi le Gourdonnais) soit en effervescence et en rébellion larvée contre les autorités. Le sous-préfet écrit en 1816 que « cet esprit d'insubordination de la jeunesse fait craindre que les opérations de recrutement ne causent de l'embarras à l'administration »... Les rapports préfectoraux sont en effet remplis de cas de rébellion contre les agents de la force publique venus chercher un déserteur que tout le village cache. Les agents du fisc venant recouvrer des contributions ne sont pas mieux reçus. Dans les deux cas, la solidarité communautaire joue. Et le sous-préfet d'ajouter : « Il est à craindre que nous verrons encore le scandale que nous ne voyons que trop souvent dans les affaires de ce genre, une troupe de faux témoins qui, au mépris de leur serment, n'avaient rien vu ni entendu ; dans ce cas, l'impossibilité de punir les coupables produira nécessairement un mauvais effet » (26).

Tableau éloquent de la société rurale en cette première moitié du XIXe siècle !

Ces sociétés de jeunesse seront petit à petit intégrées et digérées par la société civile, sous la double influence de l'Eglise, au travers de la propagation du culte marial et du développement des Œuvres de l'Apostolat (Enfants de Marie pour les jeunes filles) et des autorités civiles. Ainsi, verrons-nous désigner comme Roi de la jeunesse le conscrit qui a tiré le plus petit numéro ou encore, lors

de la fête votive, les jeunes, drapeau tricolore en tête, sonner le réveil devant la maison des membres du conseil municipal. Bel exemple d'intégration aux idéaux de la III^e^ République !

Jeunesse, fête et violence, tels sont les trois pôles qui permettent de saisir cette sociabilité caractéristique des communes rurales.

## NOTES

(1) Archives dép. Lot, série J, document communiqué par M. Prat, Bibliothèque de la Société des Etudes du Lot, réf. QY 1 CM 245.

(2) Gutton (J.-P.), Reinages, abbayes de jeunesse et confréries dans les villages de l'ancienne France, in *Cahiers de l'Histoire*, 1975, 1, p. 445.

(3) Sol (Eugène), *Le Vieux Quercy*, Paris, Nourry, 1929, réédition Maison des Œuvres, Cahors, 1969, tome I, p. 206.

(4) Salvat (Abbé), *Quercy*, tome III, édité à la fin du XVIII^e^ siècle, paraphrasant R.-P. Chastenet, *La vie de Mgr Alain de Solminihac*, Cahors, 1663, p. 471.

(5) Sol (Eugène), *op. cit.*, tome I, p. 206.

(6) Durand (Chr.), *Mentalités et comportements paysans en Quercy au XIX^e^ siècle*, Maîtrise d'Histoire, Université de Toulouse, 1976, voir les chapitres II, p. 57 et VII, p. 195.

(7) Fabre (D.) et Lacroix (J.), *La vie quotidienne des paysans du Languedoc au XIX^e^ siècle*, Collection « Vie quotidienne », Paris, Hachette, 1973, p. 157.

(8) Gutton (J.-P.), *op. cit.*, p. 448.

(9) Ferté (Patrick), *L'Université de Cahors au XVIII^e^ siècle*, Toulouse, Fournié, 1975, p. 209.

(10) Ferté (P.), *op. cit.*, p. 212.

(11) R. P. Chastenet (Léonard), *La vie de Mgr Alain de Solminihac*, Cahors, 1663.

(12) Gutton (J.-P.), *op. cit.*, p. 450.

(13) Fabre (D.) et Lacroix (J.), *op. cit.*, p. 159.

(14) Fabre (D.) et Lacroix (J.), *op. cit.*, p. 161.

(15) Delpon, *Statistique du département du Lot*, Paris, Bachelier, 1831, p. 206.

(16) Fabre (D.) et Lacroix (J.), *op. cit.*, p. 263.

(17) Durand (Chr.), *op. cit.*, voir chapitre IV, p. 87 et suivantes.

(18) Fabre (D.) et Lacroix (J.), *op. cit.*, p. 432.

(19) Fabre (D.) et Lacroix (J.), *op. cit.*, p. 432.

(20) Delpon, *op. cit.*, p. 207.

(21) Fabre (D.) et Lacroix (J.), *op. cit.*, p. 218.

(22) Arch. dép. Lot, 28 U 106 - 28 U 109.

(23) Arch. dép. Lot, 7 M 10. Rixes entre habitants de communes voisines, principalement entre jeunes gens, à l'occasion des foires et fêtes votives, de 1815 à 1834.

(24) Arch. dép. Lot, 7 M 10.

(25) Arch. dép. Lot, 7 M 10.

(26) Arch. dép. Lot, 6 M 1.

## REINAGE DE DOUELLE (1532)

Ensec se lo Realme de Nostra Dama de la Gleysa de Doela de l'an M V cens et XXXII e lo XV jorn d'aust, et Primo :

| | |
|---|---|
| It. lo Ray demoret sobre Arnal Bes, fustié, à X II, p. I de cera | |
| It. la Rayna demoret sobre Johana Laurière, molher Thomas Roquas à XI II, p. ung carto | |
| It. l'estardié es subre Olivo Alibert ..... | V cartos cera |
| It. Moyse Brugel, lo quart espasié ..... | XII d. |
| It. lo prumié espasié es subre Esteve Guardo ..... | I s. Vi d. |
| It. lo commisary del Ray es Peyre Castania alias guasco, de la Dentilhagua ..... | XII d. |
| It. Bertran Faure lo del Ray ..... | a X d. |
| It. Paulet Colom, de Trespos, lo perbos (prévôt) del Ray. | a XX d. |
| It. G. Rauffie, lo ters espasié ..... | a Vl ardits (1) |
| It. Johan Valete, lo quart espasié ..... | a Vl ardits |
| It. lo quint espasié es Johan Fornié, de Lacapelle .... | a XX d. |
| It. lo primié erchié del Ray es Ramon Fornié ; fil de P. | a XX d. |
| It. lo passatemps del Ray es Peyre Artiguas ..... | a XX d. |
| It. lo pastre del Ray es Peyre Delpech de Merquès .... | III s. VI d. |
| It. lo Cassamoscas del Ray es Johan Crosas ..... | a XX d. |
| It. lo segon Balestié es Bernard Cascavel ..... | a XX d. |
| It. lo Balestié de Johann Raynal fil de Johan ..... | a XX d. |
| It. lo quart espasié es Johan Téron filh ..... | a XX d. |
| It. lo Vaylet del pastre es Johan Sol, filh de G. ..... | a XX d. |
| It. Johan Laurens, filh de Peyre, balestié ..... | a XX d. |

It. lo tastavy del Ray es Arnal Téron ..... a XX d.

It. lo V° balestié es subre Bonet Nouel, teysseyre .... a XX d.

It. lo capitany del Ray es subre Johan Sanegra ..... a XX d.

It. lo gran Governeur del Ray es Ramon Marcilhac .. a XX d.

It. Bès.

It. lo petit menho del Ray es Antony Raynal, filh de Tonhia . . . . ..... a XXI d.

It. lo qui portera los dosels (2) al tastavy es Anthoni Costas . . . . . ..... a XX d.

It. fay son ayse (3) del Ray es Bernard Bès ..... a XX d.

It. lo teysseyre del Ray, Peyre Roquas ..... a XX d.

It. la primera demmysela es Guirauda Bessa, filhe de Tonhieu . . . ..... a X d.

It. Margarida Laurera ..... a X d.

It. Marqueta Albanha ..... a X d.

It. Guilhalma Ghasonia ..... a X d.

It. Johana Roquanieras ..... a X d.

It. Margarida Petita ..... a X d.

It. Finela Baccalara ..... a X d.

It. Johana de Laffon ..... a X d.

It. Peuroneta Rigalda, filh de Stève ..... a X d.

It. Johana Alazarda ..... a X d.

It. Ramon de Lafon ..... a X d.

It. Catherina Aliberta, filha d'Estève ..... a X d.

It. Johana Maratuech ..... a X d.

It. Anthonia Aliberta, filha d'Estève ..... a X d.

It. Marqueta Bessa ..... a X d.

It. Alis Sola . . ..... a X d.

It. Esclamonda Valeta, de Cessac ..... a X d.

It. Jacques Furbina ..... a X d.

It. Johana Sorbina ..... a X d.

It. Peyrona Bessa, filha de G. Bès, dit Guilhamot ..... a X d.

It. Peyrona Ginesta ..... a X d.

It. Margarida Reganhaga ..... a X d.

It. la primeyra domeyssela de la Reyna ..... a VII d.

---

(1) Ardit : petite monnaie de cuivre valant un liard.

(2) Dosel, dauzil : fausset, cheville de bois que l'on dichait dans le tonneau quand on voulait déguster le vin.

(3) Le fou du Roi : celui qui en fait à son aise (guise).

(Archives du Lot ; série J).
Document communiqué par M. Prat,
Bibliothèque de la Société des Etudes du Lot.

# ANATOLE DE MONZIE ET LE CANTON DE CASTELNAU-MONTRATIER

par Pierre-Gaston LINON

Ce n'est pas sous-estimer le rôle des diverses personnalités qui ont tenu leur place dans le cadre limité de la commune et plus tard du canton de Castelnau-Montratier que de constater qu'aucune d'elles ne saurait être comparée à Anatole de Monzie. Mais, pour bien montrer celui-ci tel qu'il fut au cours des quinze années durant lesquelles il représenta le canton de Castelnau au Conseil général du Lot, il est nécessaire de jalonner les *principales étapes de l'évolution politique dans la commune de Castelnau sous les divers régimes que la France a subis ou s'est donnés au XIX^e^ siècle.*

## L'organisation municipale et l'opinion sous les divers régimes :

*Le Consulat et le Premier Empire :* En application de la Constitution de l'an VIII, le préfet du Lot nomme maire de Castelnau le notaire Guillaume Foujols, ainsi que douze conseillers municipaux, par arrêté du 2 novembre 1800. Maire et conseillers entrent en fonctions, après avoir prêté le serment de fidélité à la Constitution, le 7 novembre.

Guillaume Foujols ne tarde pas à être nommé juge de paix ; il est remplacé par Jean-Louis Laval, qui restera en place jusqu'au 29 août 1813. A cette date sera nommé, par le baron Bailly, préfet du Lot, en qualité de maire de Castelnau, un médecin, Jean-Baptiste Laval. Aucun mouvement d'opinion ne s'est fait jour au cours de cette période, dans la commune.

*La Première et la Deuxième Restaurations :* Dix jours après la signature du traité du 11 avril 1814, le 21 avril, le conseil municipal est réuni sous la présidence du maire, en exécution d'une circulaire émanant du préfet du Lot en date du 14 avril. C'est pour entendre d'abord un discours que je cite textuellement, car il est à méditer :

« *Depuis plus de vingt ans, la France gémit dans les malheurs de l'anarchie ou de la plus exécrable tyrannie : il nous est enfin permis d'exprimer sans crainte nos sentiments trop longtemps compri-*

*més pour l'auguste famille des Bourbons que le vœu de la nation rappelle au trône de ses ayeux nos rois légitimes. Payons notre tribut d'hommages et de remerciements respectueux à nos seigneurs les membres du gouvernement provisoire... de qui l'Etat vient de recevoir le service le plus signalé et chaque famille française un bienfait digne d'une éternelle gratitude. Que des actions de grâce soient rendues aussi à nos libérateurs, les souverains alliés, et surtout à cet empereur qui, touché de nos malheureuses destinées, nous apporte la paix du fond de ses Etats outragés et semble n'être venu sur une terre jadis si fertile en lauriers que pour y cueillir le plus beau fleuron de sa couronne, le bonheur du monde. Vive le roi !* »

L'assemblée s'est séparée après avoir donné son aval aux actes du gouvernement provisoire et du Sénat relatifs au rétablissement de la dynastie des Bourbons. Le 25 septembre suivant, elle se réunissait de nouveau, pour prêter le serment ci-après : « Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité, et si, dans ma commune ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au roi ». Cette formule a été prononcée par chacun des membres individuellement.

Le 20 février 1815, le même maire Jean-Louis Laval, dont la mission a été renouvelée, réunit le nouveau conseil municipal qui comporte des noms ne figurant pas dans la liste du précédent conseil, en remplacement de membres qui ont été écartés. C'est ainsi que figure parmi eux noble Joseph de Belleud, frère puîné de ceux qui périrent de mort violente lors des événements sanglants de mai 1791. C'est d'ailleurs lui qui devient maire sous la Deuxième Restauration, en vertu de l'arrêté du préfet du Lot en date du 16 mai 1816 ; il restera en fonctions jusqu'en 1830, au moment même du départ de Charles X pour l'exil.

*La Monarchie de Juillet :* Par arrêté du préfet du Lot, en date du 6 août 1830, Pierre-Benoît Périer de Féral, membre du précédent conseil municipal et qui avait à cette place prêté le serment que l'on sait, est nommé maire de Castelnau. Il prêtera, le moment venu, le serment de fidélité au roi des Français, et jurera aussi obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume ; par contre, plusieurs conseillers appartenant à l'ancien conseil suivront noble J. de Belleud dans sa retraite, en donnant comme lui leur démission, ce furent les moins nombreux. Ils furent remplacés par d'autres, dont l'installation eut lieu le 10 octobre 1830. Mais le juge de paix, Jean-Gabriel de Bonal, fils du dernier baron de Castelnau, ayant refusé de prêter serment à la nouvelle Charte, fut considéré comme démis-

sionnaire ; le choix du nouveau maire pour le remplacer se portera sur Jean-Louis du Cayla de Redon.

Jusque-là, maires et conseillers municipaux ont été nommés par l'exécutif. Mais, dès 1831, la loi du 21 mars améliore la situation en stipulant que les conseillers municipaux doivent être élus en fonction du nombre des habitants, par les citoyens les plus imposés de la commune au rôle des contributions directes, dont les services antérieurs, les titres et diplômes, ou la profession libérale, garantissent « leurs lumières et leur indépendance ». En application de la même loi du 21 mars 1831, les maires et adjoints doivent être obligatoirement choisis parmi les conseillers municipaux ; leur nomination n'est donc plus laissée à la discrétion de l'exécutif. Le 20 mai 1831, le maire Jean-Louis du Cayla, assisté du percepteur et du juge de paix, dresse la liste des électeurs. La population de la commune est de 4.416 âmes ; il y aura 270 électeurs, plus 17 autres désignés en vertu de l'art. 11 de la loi. Les élections se feront dans trois sections, dont deux groupent 100 électeurs chacune, la troisième 87 seulement. Cette dernière section n'élira que 7 conseillers, tandis que les deux autres en éliront l'une et l'autre 8, soit au total 23 conseillers municipaux. La municipalité choisie sur ces bases assure correctement sa mission sans difficultés jusqu'environ 1840 ; mais, peu à peu, le climat se dégrade. Et il y a, au cours des années allant de 1842 à 1848, une cascade de dissolutions et de nouvelles élections.

*La Révolution du 24 février 1848 et la Deuxième République :* Le 24 février 1848, l'émeute parisienne a chassé Louis-Philippe des Tuileries, Dès le 29, le maire de Castelnau, Limayrac, écrit au préfet pour lui annoncer que la population « a reçu dans le calme la nouvelle d'un nouveau gouvernement », et que « tout le monde est animé du meilleur esprit pour le maintien de l'ordre ».

Le 2 mars et le 10 mars, conseil municipal et population manifestent en faveur du gouvernement républicain. Le 10, notamment, un service funèbre a été célébré, dans l'église de Castelnau, « en commémoration des victimes qui ont succombé les 22, 23 et 24 février pour la défense de la liberté ». Y ont assisté : le conseil municipal, le juge de paix, tous les fonctionnaires publics précédés des gardes nationaux de la localité. « Presque toute la population y a également assisté avec le plus grand recueillement ».

Le 29 juillet 1848, a lieu le tirage au sort des conseillers municipaux à élire dans chaque section, le lendemain 30 juillet ; et c'est le 19 août que les nouveaux conseillers sont installés et élisent pour maire Jean-Pierre Limayrac et pour adjoints Tailhade et Jean Feyt.

L'application de la Constitution du 4 novembre 1848 n'a pas de répercussion immédiate sur l'organisation municipale dans la com-

mune. Mais, le 5 août 1849, c'est un maire provisoire, Jean-Baptiste Mazelié, notaire à Castelnau, qui va présider la séance du conseil municipal ; il en sera ainsi jusqu'au 13 mars 1850, date à laquelle le conseil municipal élit pour maire J.-B. Tailhade, qui prend ainsi la place de Mazelié, démissionnaire en tant que maire (mais qui demeure conseiller municipal), sous prétexte du travail imposé par son étude. Approuvée par le préfet, l'élection du 3 mars a donc mis les choses au point et, le 17 mars, les nouveaux maire et adjoints dûment installés, la nouvelle organisation municipale est en place.

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 prouve que le président n'a pas hésité à violer son serment. Toutefois, il s'est trouvé quelque sept millions de Français pour l'absoudre. Les membres de la municipalité de Castelnau étaient certainement du nombre, de même qu'ils ont approuvé la Constitution que le président Louis-Bonaparte a faite suivant la mission reçue par lui des électeurs, Constitution du 14 janvier 1852, dans laquelle il conserve, il est vrai, le titre de Président de la République, et où sont confirmés et garantis les grands principes de 1789, « base du droit public des Français ».

La délibération du conseil municipal de Castelnau en date du 2 octobre 1852, en tout cas, mérite notre attention ; bien que récemment renouvelé, il comprend, à très peu près, les mêmes membres que la veille. Chacun d'eux prête le serment prescrit par l'article 14 de la Constitution : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président ». Le conseil municipal, après cette formalité, vote la motion suivante qui se passe de commentaires : « Le conseil municipal, désirant voir le gouvernement s'asseoir sur des bases solides et durables, émet le vœu que la forme en soit changée, et que l'Empire soit proclamé ».

*Le Second Empire :* En effet, le 1er décembre 1852, le Président de la République, plébiscité les 20 et 21 novembre, prend le titre de Napoléon III. La dignité impériale et l'hérédité, rétablies par le sénatus-consulte du 7 novembre, se trouvent dès lors confirmées.

Le vœu exprimé par le conseil municipal de Castelnau est comblé. Aussi bien, le 12 décembre, après avoir voté une somme de cent francs dont la majeure partie est destinée, « conformément aux désirs de Sa Majesté », à des œuvres de bienfaisance, il se rend, avec les autorités et la gendarmerie sous les armes, à l'église pour assister à un *Te Deum* « chanté en grande pompe ». Ainsi prenait naissance, sur le plan local comme national, dans le *triomphalisme* et l'allégresse, un régime dont l'action fut, certes, positive à plusieurs égards, mais qui devait disparaître sous les ruines.

Mais, le 20 mai 1854, le maire Tailhade, qui a donné sa démission au préfet, est remplacé, en vertu d'une ordonnance impériale, par

M. Limayrac, plus connu sous le prénom de Léopold. Avec lui, c'est encore un notable qui assume les fonctions de maire : propriétaire de plusieurs domaines, dont celui de Génibrède, dans la commune, il administre sagement et pour le bien commun les affaires publiques, secondé, il est juste de le souligner, par un conseil municipal où siègent des hommes qui seront un jour ses adversaires politiques, et dont le plus notoire est ce J.-B. Mazelié qui a déjà été maire et le redeviendra. Mais, pendant plus de vingt ans, l'harmonie subsistera au conseil municipal où il ne sera question que des intérêts communaux, à l'exclusion des problèmes strictement politiques.

*La chute de l'Empire et le gouvernement de la III^e^ République :* Le désastre de Sedan, avec la capitulation de Napoléon III et sa captivité, du 2 septembre 1870, l'effondrement corrélatif de l'Empire qui s'est, pourrait-on dire, « volatilisé », suivant l'expression imagée de Maurice Reclus, suivis de l'organisation de la défense nationale, ne pouvaient manquer d'avoir une répercussion sur les diverses administrations publiques. Ainsi en fut-il à Castelnau où, par arrêté du nouveau préfet du Lot en date du 7 octobre 1870, une « commission » chargée provisoirement de l'administration municipale était nommée, dont faisaient partie le maire en exercice, Léopold Limayrac, de même qu'un ancien adjoint et qui deviendra maire, Gustave Feyt.

Le renouvellement du conseil municipal du 30 avril 1874 rendit à l'administration communale ses 23 conseillers, dont l'installation eut lieu le 14 mai suivant. Et, ce jour-là, se dessine pour la première fois la distinction entre droite et gauche. En effet, au moment de la désignation du maire, les conseillers se sépareront : sur 21 votants, le maire sortant, Léopold Limayrac, n'obtiendra que 14 voix ; et il y aura six bulletins blancs. Le premier adjoint, Pierre Sabatié, n'aura que 13 voix sur 20 votants, et le deuxième adjoint, Guillaume Valmary, 12 voix sur 20 votants également. On peut fixer à six les voix de ceux qui, dans un proche avenir, se diront de gauche.

Elu député du Lot, le maire de Castelnau, Léopold Limayrac, appartient donc à l'Assemblée nationale qui s'est installée à Versailles le 20 mars 1871, au moment où vient d'éclater à Paris l'insurrection de la « Commune ». L'Assemblée, comme on sait, était en majorité monarchiste, mais comptait un centre-droit orléaniste et une droite légitimiste ; il y avait en regard une forte minorité de 250 républicains, de toutes nuances. Mais la position que Léopold Limayrac occupera à l'Assemblée nationale et ses votes le classent à droite de manière irrémédiable, et il perdra son siège de député lors des élections de 1876.

Cependant, demeuré maire en 1874, et conseiller général du Lot, il présente une liste avec ces deux titres aux élections municipales du 7 janvier 1878. Il a cette fois, en face de la sienne, une autre liste

dont le chef est Jean-Baptiste Mazelié, déjà maire par deux fois et conseiller municipal sans interruption depuis plusieurs décennies. Le plus grand nombre d'élus appartiendra à cette liste (de gauche), bien que, sur 1.167 inscrits et 977 votants (83,70 %), Léopold Limayrac ait totalisé sur son nom 612 suffrages, tandis que J.-B. Mazelié n'en recueillait lui-même que 514. J.-B. Mazelié devient, par décret du 6 février signé par le Président de la République, maire de Castelnau, avec pour adjoints, nommés par le même décret, Gustave Feyt et J.-B. Laval.

L'entente ne dure pas parmi les membres de la nouvelle majorité, de telle sorte que le maire démissionne sans esprit de retour. Il a comme successeur Louis Tailhade, un républicain plus intransigeant, nommé par décret de Jules Grévy du 22 mai 1879. Le calme ne reviendra pas pour autant et, pendant un quart de siècle, il en sera ainsi au sein d'une gauche pourtant majoritaire dans la plupart des scrutins. Querelles de personnes, jalousies, ambitions refoulées... ? L'unanimité se refera un moment, cependant, à l'occasion de la mort de Gambetta. Car la mère de l'illustre tribun et sa grand-mère, née de Latour-Montfaucon, étaient nées à Castelnau et, de surcroît, lui avaient transmis des gènes d'authentique noblesse, ce qui ne l'empêcha pas de devenir l'un des fondateurs de la III^e^ République. Drapeau mis en berne, vote d'un crédit de cent francs pour l'érection à Cahors du monument en l'honneur de Gambetta, seront la matérialisation des sentiments de la population de Castelnau à l'égard du grand patriote.

En 1878 a commencé, à Castelnau, la longue querelle de l'école, par un vote pour la laïcisation de l'école des garçons, devenue réalité en 1879 et à laquelle a répliqué la création immédiate, par un groupe d'habitants, d'une école privée confiée aux maîtres écartés de l'école publique ; ce sera un sujet de division permanent durant plus d'un quart de siècle. Et cela, tant sur le plan local que sur le plan national. La laïcisation à Castelnau, survenue quelques années plus tard, de l'école des filles, n'arrangera pas les choses, et moins encore la politique d'Emile Combes.

Quoi qu'il en soit, la majorité du conseil municipal est toujours de gauche. Cependant, lors des scrutins des 6 et 13 mai 1888, l'opposition gagne des sièges, obtenant 9 conseillers contre 14. Fait plus symptomatique encore, le maire sortant Louis Tailhade n'a pas été réélu conseiller municipal, non plus que ses adjoints. Il leur est reproché, au maire surtout, des manières cassantes et une dureté de ton dont portent la trace certains écrits. Le nouveau maire de Castelnau est Pierre-Jules Mazelié, avoué à Toulouse, fils de J.-B. Mazelié, ancien maire. Mais le climat n'est pas au beau fixe et, en 1889, P.-J. Mazelié

donne sa démission. Il est remplacé par Gustave Feyt, qui a maintes fois siégé au conseil municipal comme adjoint.

Mais, deux mois à peine après l'entrée en fonctions du nouveau maire, il y a de nouvelles élections, le 4 août, et l'on assiste à un renversement de majorité. La gauche n'a que 6 sièges, l'ancienne opposition 14. Le docteur Bessières, conseiller général du canton, devient maire. Il le restera peu de temps, en raison d'un incident électoral survenu dans la section de vote de Saint-Aureil. Son colistier, Maître Antonin Valmary ceint l'écharpe, le docteur Bessières demeurant conseiller municipal.

Les élections du 15 mai 1892 rendent la majorité à la gauche, favorisée, à coup sûr, par le sectionnement électoral soigneusement élaboré par d'habiles tacticiens en la matière ; la gauche restera majoritaire longtemps encore, et en tout cas jusqu'en 1914. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que dans l'esprit public l'idée républicaine a fait son chemin, de telle sorte que le plus grand nombre d'électeurs est acquis à la République : radicale pour les uns, conservatrice à la manière de Thiers pour d'autres, enfin pour certains dans la ligne d'un homme tel que Marc Sangnier, la République ne sera plus contestée, au début du XXe siècle, que par de rares nostalgiques de l'Empire et, surtout, par de non moins rares tenants d'une monarchie.

La querelle de l'école, exacerbée par un anticléricalisme qu'aggravent des mesquineries de clocher, rendra le climat de la commune très déplaisant. Il en est ainsi surtout au cours des années 1894, quand Gustave Feyt est maire de Castelnau, et des années 1904 à 1912, alors que Jules Mazelié, au lendemain de la mort de Gustave Feyt, réoccupe le fauteuil de maire... en attendant de donner une dernière fois sa démission.

## L'action politique d'Anatole de Monzie dans le canton de Castelnau-Montratier, de 1904 à 1919.

Il y avait à Castelnau, en nombre d'esprits tout au moins, une volonté de changement, quand l'heure approcha, en 1904, du renouvellement des conseils généraux, car le siège de représentant du canton au Conseil général du Lot, était renouvelable. Le canton, traditionnellement modéré, était représenté par un républicain conservateur, le docteur Bessières, ancien externe des hôpitaux de Paris, agnostique, qui avait succédé à Léopold Limayrac.

Les dirigeants politiques de gauche, qui détenaient la majorité dans le conseil municipal du chef-lieu, cherchaient à conquérir le siège de conseiller général ; mais il leur fallait un candidat susceptible de battre le conseiller sortant. Il leur fut indiqué, en la personne d'Anatole de Monzie, par l'un des fils du maire, Martial Feyt, peut-être aussi par son frère, étudiants à Paris où ils fréquentaient un

des cénacles de caractère politique, ce qui les avait mis en rapport avec leur futur candidat.

Cependant, A. de Monzie ne vint certainement pas sur place sans se documenter à diverses sources. Il en avait une, excellente, en la personne d'un futur grand-commis de la IIIe République, Gaston Bouniols, dont la famille était propriétaire à Espanel, dans la commune et le canton de Molières, qui jouxte celui de Castelnau. Gaston Bouniols occupa, dans les divers cabinets ministériels de l'éminent homme d'Etat qu'était alors Charles de Freycinet, divers postes essentiels, et il avait pour A. de Monzie, chef de cabinet comme lui, une amitié que ce dernier lui rendait largement. Très informé des faits de la politique dans la région où il passait de longs congés et où vivaient plusieurs membres de la famille Bouniols, il donna à coup sûr à son ami son propre avis.

Après avoir, en juriste, fait l'analyse et la synthèse des diverses informations reçues, A. de Monzie est donc candidat au Conseil général du Lot dans le canton de Castelnau-Montratier, patronné par les personnalités locales de gauche et avec l'étiquette de « républicain socialiste » que, d'ailleurs, il conservera. Il mène une campagne extrêmement active au cours de laquelle il impressionne ses électeurs par l'agrément de sa parole non moins que par l'habileté de sa dialectique et la vivacité de ses réparties. Et, le jour du scrutin (26 juillet 1904), il est élu avec 447 suffrages, contre 412 à son concurrent. Il l'a emporté à une majorité de 35 voix sur 1.141 inscrits et 883 suffrages exprimés. Son élection, ayant fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat, est confirmée par la haute juridiction dans un arrêt de rejet (n° 17.150 du 22 janvier 1906).

Voilà donc A. de Monzie implanté dans le canton de Castelnau-Montratier et, du même coup, dans le département du Lot. C'est le point de départ d'une carrière politique fulgurante et, bien que ceci n'ajoute rien au lustre de sa carrière, il n'est que juste de le souligner. Sa place est désormais assurée dans le canton où il recueillera toujours des majorités plus ou moins importantes, car la hauteur et la nouveauté de ses vues attirent à lui des électeurs du centre-droit, voire de droite. En revanche, il est vrai, ces vues précisément détacheront de lui, sans peut-être qu'ils le disent assez fort pour se faire entendre, des hommes aveuglés par d'étroits partis pris.

Sans se laisser embrigader, évitant même pendant plusieurs années de figurer sur la liste du maire de Castelnau, J. Mazelié, qui a succédé à Gustave Feyt, décédé un mois avant le scrutin du 26 juillet 1904, poursuit son chemin, notamment dans le canton, où il a de solides amitiés et plusieurs appuis très sûrs. L'un d'entre eux mérite que son nom soit connu : Jean Giles, dont je dirai un mot.

Mis au courant, par Giles précisément, des conflits personnels qui existent parmi les membres les plus en vue au sein de la majorité, A. de Monzie se tiendra toujours très au-dessus de ces conflits. Il ne se désintéressera pas pour autant des problèmes sérieux qui se posent dans la commune de Castelnau. Le plus complexe, et qui n'a pas de précédent en doctrine ni en jurisprudence, se trouve posé par l'application de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. L'administration des Domaines demandait la remise des documents, titres et valeurs de la fabrique, ainsi que de la mense curiale. Or elle se heurta à un refus, les valeurs ayant été affectées par voie d'adjudication légale à la reconstruction de l'église curiale, ce qui, déclaraient les détenteurs de ces valeurs, impliquait que l'administration supérieure devait respecter le traité régulier conclu avec l'entrepreneur. Les valeurs provenaient, d'ailleurs, des dons faits par l'ensemble des familles de la paroisse, *intuitu rei*, en vue de la reconstruction de l'église. Il y avait donc un grave conflit d'ordre juridique, et la solution impliquait une construction juridique habile et courageuse.

Curieusement, c'est un préfet arrivé depuis peu dans le département, M. Chapron, qui la présenta lui-même, le 4 février 1907, au maire et au curé-doyen de Castelnau qu'il avait convoqués : les valeurs seraient remises soit au séquestre avec une retenue de 5 %, soit à une commission spéciale dont les membres n'exigeraient aucune rétribution. Maire et curé-doyen furent donc invités à désigner chacun un administrateur désintéressé, ce qui fut fait sur-le-champ, et les deux membres de la commission choisis furent officiellement nommés par arrêté préfectoral du 11 février 1907 : Maître Valmary était administrateur comptable avec la collaboration de M. Tulle. Le 18 février suivant, en l'étude de Maître Valmary, furent remis par M. Dousset, curé-doyen, les fonds, titres, créances et valeurs mobilières ayant appartenu à la fabrique de Castelnau et affectés à la reconstruction de l'église, ainsi que les documents y relatifs. L'entreprise pouvait donc être conduite à sa fin. Au seul point de vue économique, la solution intervenue eût été satisfaisante ; elle l'était plus encore au point de vue social, car nombre d'ouvriers du bâtiment, en chômage comme l'avait fait remarquer l'entrepreneur J.-P. Gramond, avaient ainsi un travail assuré pour plusieurs années. Les intérêts en jeu étaient donc tels, en marge, du reste de l'aspect strictement religieux, qu'un homme politique tel que de Monzie ne pouvait pas rester indifférent. Son comportement ultérieur — il siégera alors comme conseiller municipal de Castelnau — le démontre et, bien qu'il n'y ait aucun écrit établissant son intervention en 1907, celle-ci paraît résulter à l'évidence de la hâte avec laquelle un préfet tout nouveau s'est saisi personnellement du dossier, et de sa décision.

En cette même année 1907, A. de Monzie devenait propriétaire du petit domaine de la Tailhade, à une demi-lieue à peine de Castelnau, dont il faisait l'acquisition par acte authentique retenu par Maître Lacaze, notaire à Saint-Paul, le 6 novembre 1907. Dès lors il passera de longues vacances avec sa famille dans cette résidence fort agréable où il recevra de nombreux amis, et entre autres Gaston Bouniols, dont il est à présent le voisin. Il y recevra aussi des électeurs et maints solliciteurs. Mais, de son côté, il visitera fréquemment les communes du canton dont il est le représentant actif et dévoué. Sa présence et celle de sa famille à la Tailhade, durant les mois d'été, est une source d'animation pour Castelnau, qui s'en félicite.

A. de Monzie a manifestement adopté Castelnau. Entre tant d'autres administrés, il faut mentionner ici ce Jean Giles, dont le nom est inséparable de celui de de Monzie. Maître forgeron dont la lignée ancestrale appartint depuis le XVII^e siècle à l'artisanat de la ferronnerie, d'abord à Lamolayrette (aujourd'hui section de la commune de Flaugnac) et, depuis le XIX^e siècle, à Castelnau, rallié à la République dès la première heure, il sera pour A. de Monzie un véritable hommelige dans les bons et les mauvais jours. A. de Monzie, en retour, lui assurera cette amicale et même affectueuse sympathie qui fut l'un des traits dominants de son caractère, très riche de « sensibilité humaine », ainsi que Louis Planté l'a souligné. Et de Monzie ne manquera pas d'associer Armand, le fils de Jean, à ce sentiment.

Fait à noter, ni l'un ni l'autre ne lui demanda jamais rien pour soi ; tous deux lui conservèrent leur attachement après son départ de Castelnau. En juin 1937, Armand ayant demandé à le voir à la clinique parisienne où A. de Monzie était en traitement à la suite d'un grave accident, il le reçut d'urgence et le garda près de lui deux heures, où ils revécurent le Castelnau des années 1904 à 1919.

Au conseil municipal de Castelnau, où, de guerre lasse, il avait consenti à entrer sur la liste de J. Mazelié, il se sentait mal à l'aise et, manifestement, il ne pouvait qu'être agacé par la lenteur de débats sur des questions mineures, et plus encore, lui, juriste de grande classe, quand se manifestait l'esprit procédurier d'un maire resté trop marqué par son ancienne profession. Il en donna la preuve un jour où une discussion s'enlisait dans la procédure à propos de l'église en voie de reconstruction en imposant, à la manière qui lui était propre, de confier l'examen du point litigieux à lui-même et aux deux membres de la commission spéciale, MM. Tulle et Valmary, tous deux membres du conseil municipal.

Mais c'est sa politique générale que, dans la commune et dans le canton, un grand nombre d'administrés ne comprendront pas. Si l'on y ajoute des griefs subalternes tels que des revendications non satisfaites ou des ambitions déçues, on n'est nullement surpris que

A. de Monzie soit resté conseiller municipal tandis que d'autres suivaient le maire démissionnaire. On dirait aujourd'hui qu'ils n'étaient pas sur la même longueur d'onde.

A. de Monzie avait fait planter des pins noirs d'Autriche sur le plateau crayeux à l'extrémité duquel se trouve la maison de la Tailhade. Ils atteignaient déjà une hauteur raisonnable lorsque, ayant abandonné Castelnau, non sans nostalgie certainement, mais sans esprit de retour, devenu sénateur du Lot et maire de Cahors, il revendit sa petite propriété au docteur René Godeau, par acte gardé aux minutes de Maître Fourniols, successeur de Maître Lacaze, le 16 juin 1920. De cette nostalgie, sa correspondance témoigne. A un correspondant de Castelnau qui, en mars 1930, lui avait envoyé un papier à la suite d'un articulet paru dans son journal *Le Quercy*, il écrivait de sa plume très ferme, modèle de netteté, une lettre qu'il terminait ainsi : « Veuillez recevoir... et l'expression de sentiments qui s'associent à mes souvenirs de jeunesse et à vos souvenirs de famille ». (Son correspondant était parent par sa mère de Gaston Bouniols). Il fallait à A. de Monzie des horizons plus larges et un champ d'action à sa mesure. Castelnau est en droit de regretter son départ pour bien des raisons.

(*) Article fondé sur les archives municipales et paroissiales de Castelnau, ainsi que sur des papiers de famille confiés par A. Gilles, et des documents personnels.

# ASPECTS DE LA VIE ET DE LA PRATIQUE RELIGIEUSE DANS LE DIOSÈSE DE CAHORS DE 1910 à 1914

par C. NASTORG

Pour une approche de la vie et de la pratique religieuse dans le diocèse de Cahors au début de ce siècle, il n'est pas indifférent de rappeler, même brièvement, quelles nuances ou variétés de terroirs il représente entre le Massif Central et l'Aquitaine (1). Au Nord-Est, voici les hautes terres de granit et de schistes au relief creusé de profondes ravines et aux multiples et vifs ruisseaux. Sauf la Dordogne, le Célé et le Lot, ces ruisseaux s'étiolent puis disparaissent du paysage à partir d'une ligne qui va de Vayrac au Nord, à Gramat et vers Figeac au Sud ; à une écharpe verdoyante et grasse, la Limargue, succèdent des plateaux arides et aux ombres plus rares : les Causses du Quercy, austères sans être monotones, comme l'a bien montré René Clozier (2). Ils couvrent la majeure partie du département avec une extension maxima sur le parallèle de Cahors, mais sont à leur tour surmontés, vers l'Ouest, de dépôts argileux ou siliceux suffisants pour donner au Gourdonnais un nouveau paysage, proche de celui du Périgord ; au Sud-Ouest, les couches calcaires plus récentes n'ont pas résisté à l'érosion et laissent apparaître, au creux de nouvelles vallées, les mollasses indécises de l'Aquitaine.

Il faudrait dépasser Caussade et Lauzerte pour atteindre les paysages aquitains, mais l'histoire a fait que ces régions du Bas-Quercy ne font plus partie de notre département. La vie des hommes, vers 1900, se modèle encore sur ces horizons si divers, tandis que le passé commun subsiste à travers des monuments, des traditions, des récits, une langue, aussi, que presque tous, même en ville, comprennent ou pratiquent (3).

Sans mésestimer la valeur et le poids de cet héritage, il faut cependant insister sur les profondes modifications survenues dans le Lot depuis 1870 environ. Pour les saisir, il suffit de s'arrêter un peu sur l'évolution démographique et le type de vie économique avant 1914.

La population du Lot est de 202.402 habitants en 1911 ; elle était de 289.919 en 1870, soit une diminution de plus de 25 % (4). Les

régions les plus touchées sont les Causses et le Gourdonnais avec un maximum de 42 % dans le canton de Labastide. L'émigration rend compte en majeure partie de ce phénomène et il n'est pas étonnant, dès lors, que la pyramide des âges (gr. I) reflète une nette tendance au vieillissement ; à cela il faut ajouter une natalité faible (14 %) et une mortalité élevée (22,80 %). Les responsables civils et religieux en sont bien conscients, comme ils le sont aussi des problèmes économiques qui s'y rattachent.

Le sénateur Rey le constate, vers 1900 : « La moyenne du revenu agricole est d'environ 315 frs par tête... Par conséquent, une famille de quatre personnes, dont trois au moins sont en état de travailler, ne gagne en moyenne qu'une douzaine de cents francs... Qu'on compare avec ce chiffre si faible, qu'on ne peut même obtenir qu'en se mettant à trois ou quatre, le traitement des plus petits fonctionnaires : cantonniers et facteurs ruraux... Nombreuses sont les familles (qui)... se trouvent dans la gêne et même dans la misère. Elles n'ont d'autre moyen actuellement d'y échapper qu'en émigrant... » (5).

Les structures professionnelles de la population, (75,70 % de la population active dans l'agriculture), le morcellement et la faible superficie des propriétés (133.000 de moins de 10 ha en 1882 sur 144.000) malgré la prédominance du faire-valoir direct, le manque de renouvellement de l'outillage, le faible rendement en céréales, la situation précaire d'un vignoble à peine reconstitué, tout concourt à faire du Lot un milieu rural d'une grande pauvreté (6). Mgr Cézerac n'a pas tort de parler, en 1913, de « désolation du Quercy » (7). Encore s'en tient-il à une analyse de type moral et religieux, commune alors dans le monde ecclésiastique. Il apparaît aujourd'hui qu'à envisager la situation sous ces deux aspects seulement, le propos ne paraît guère convaincant, tant la vie religieuse semble vivante et bien enracinée, dans un contexte économique des plus précaires.

## I. — *Le clergé et les fidèles : approche sociographique.*

Le diocèse de Cahors présente alors un bel ensemble institutionnel : 3 archiprêtrés, 29 doyennés, 480 paroisses pour 330 communes ; parmi ces paroisses, 26 ont été créées depuis 1840 (8) et il a été bâti ou remanié 40 églises dans le diocèse depuis 1880 (9). Le quadrillage paroissial a tenu compte, dans sa mise en place, de la dispersion de l'habitat, des désirs des habitants, de la qualité des chemins et surtout de la forte pratique religieuse (10). Voilà pourquoi ce tissu, devenu trop ample, est encore maintenu alors que la population moyenne des paroisses n'est que de 420 habitants et qu'il y en a 46 % de moins de 300 habitants.

Il est vrai que le corps clérical est encore important : 531 prêtres dans le ministère, soit un prêtre pour 381 habitants. On peut y ajouter 85 prêtres rattachés à d'autres diocèses, 35 en congé, 69 retirés du ministère, soit 710 prêtres originaires du diocèse..., et l'on ignore tous ceux qui font partie d'ordres religieux ou missionnaires. Le nombre des postes vacants : 42, tient en grande partie à la diminution de la population. Les attaches rurales de ce clergé sont très fortes : 85 % environ des prêtres sont d'origine rurale, avec toutefois, parmi eux, 20 % issus des artisans ruraux qui ne représentent que 13 % de la population. Le monde des artisans n'est-il pas le premier à souffrir des transformations de l'agriculture ? Il n'est pas de région du Lot qui ne fournisse de prêtres mais le Ségala vient en tête : « La sève sacerdotale ailleurs si appauvrie, y garde encore de sa force et de sa vertu. La terre du seigle est devenue terre du froment » (11). Comme l'ensemble de la population, ce clergé vieillit. Autour d'un noyau solide de 251 prêtres entre 40 et 60 ans (47 %) on compte 118 prêtres de plus de 60 ans (22 %) et seulement 160 prêtres de moins de 40 ans (31 %) (gr. II, III, IV). Les crises politiques et religieuses s'ajoutent aux facteurs démographiques et la courbe des entrées au Grand Séminaire et des ordinations chute sérieusement depuis 1890 tandis que le nombre des départs volontaires du Grand Séminaire (40 sur 282 entrées) devient inquiétant (12). Ce qui domine, c'est le sentiment d'une profonde homogénéité : presque tous ces prêtres sont d'anciens élèves du Petit Séminaire de Montfaucon, fondé en 1816. Les Lazaristes les ont formés jusqu'en 1905. Les prêtres diocésains, qui prennent alors le relais, continuent dans le même esprit selon les modèles bien connus du XIXe siècle (13) : zèle pastoral, piété monastique, obéissance et discipline, limites aussi de l'imagination, voilà de quoi faire un clergé solide, selon les normes du temps (14).

Au sommet de la pyramide institutionnelle, les derniers évêques ne font pas contraste. Mgr Enard, le dernier évêque concordataire, venait de la Meuse (1896-1906) mais il était ancien archiprêtre de Commercy. Son successeur, Mgr Laurans, vient de la Lozère (1906-1912) et représente bien l'esprit de résistance aux lois laïques des Républicains, esprit qui a orienté le choix de Pie X à cette époque. Son engagement dans la lutte contre les manuels condamnés en 1908 lui vaut les louanges des catholiques intégraux (15). On ne s'étonne pas, non plus, de le voir poursuivre et démasquer les sillonnistes parmi les séminaristes et d'en retarder plusieurs pour les ordinations (16). Aux yeux de son clergé il passait pour « réservé, un peu méfiant, mieux armé pour la lutte des idées que pour l'organisation pratique » (17). A sa mort, il est remplacé par un vicaire général d'Auch, Mgr Cézérac (1912-1918) qui répond mieux aux besoins d'or-

ganisation ressentis par le clergé, au lendemain de la Séparation (18). C'est à son épiscopat que nous devons un important lot de compte-rendus de visites épiscopales, de carnets de notes des vicaires généraux, de rapports et d'éléments d'informations multiples ; à travers ces documents, il est possible de saisir non seulement les options pastorales du chef du diocèse mais aussi la vie religieuse des fidèles, ses caractéristiques et son originalité (19).

Nous constatons tout de suite une grande fidélité aux gestes religieux traditionnels, en dehors de la pratique dominicale et des Pâques. Les enfants non baptisés ne sont signalés qu'une fois et pour les années 1912-1913, la *Dépêche*, attentive à ces marques d'anti-cléricalisme, ne signale qu'un mariage civil (20). Elle ne peut relever, pour les mêmes dates, qu'une vingtaine d'enterrements civils et jamais de refus de communion solennelle par les parents. Et le journaliste de conclure : « Combien y a-t-il de familles qui ne font pas baptiser leurs enfants ou ne leur font pas faire leur première communion ? Il n'y en a point. Combien y a-t-il de mariages, chaque année, de mariages purement civils, en dehors de mariages de divorcés ? Il n'y en a point. Combien d'enterrements civils ? Il n'y en a pas non plus » (21). En dehors des villes, l'usage des derniers sacrements est à peu près constant, même si l'on tarde parfois à faire venir le prêtre auprès du mourant (22).

Cette première impression de forte pratique se confirme lorsqu'on aborde la pratique pascale (confession et communion) et la présence à la messe dominicale.

La pratique pascale des assujettis, hommes et femmes comptés ensemble, n'est nulle part, semble-t-il, inférieure à 20 %, même dans les paroisses urbaines. Ainsi, sur 427 paroisses où il est possible de le vérifier, on trouve 155 paroisses — soit 36 % de l'ensemble — où la pratique pascale est supérieure à 90 %, c'est-à-dire quasi uanime ; pour 136 paroisses — soit 32 % de l'ensemble — la pratique dépasse 75 % ; pour 90 paroisses — soit 21 % de l'ensemble — la pratique atteint encore 60 % des assujettis ; il reste 46 paroisses — soit 11 % de l'ensemble — où la pratique pascale va de 60 à 20 % (Carte 2). Cahors se rattache donc bien à ce bloc de diocèses du Massif Central à forte pratique que Gabriel Le Bras rapproche des terroirs de Bretagne ou d'Alsace (23). Yves-Marie Hilaire fait la même constatation, à la même époque, pour les régions rurales du diocèse d'Arras (24).

La répartition géographique de ces 427 paroisses dans le diocèse fait toutefois apparaître des zones de moindre pratique : il s'agit des vallées de la Dordogne et du Lot, des petites villes, sauf Saint-Céré, de la zone urbaine de Figeac et de plusieurs localités du Gourdonnais, au-delà de Souillac. Aux motifs habituels de moindre pratique — val-

lées, petites villes — viennent s'ajouter des phénomènes anciens, comme la présence de protestants dans le Souillagais, ou plus récents comme la construction des voies de chemin de fer ou la présence de mines (Saint-Perdoux).

Au point de vue socio-professionnel, plusieurs témoignages de curés (25) permettent d'avancer que les fonctionnaires hommes pratiquent peu ; les défections des instituteurs sont normales, dans le climat de l'époque ; les artisans et commerçants des bourgs ne sont pas non plus très fervents, parfois aussi les planteurs de tabac (26).

Pour ce qui est des sexes, l'âge de la communion solennelle constitue pour tous une étape critique plusieurs fois signalée (27). La pratique des hommes est aussi moindre que celle des femmes. Le vicaire général Pomarel, qui a fait des calculs, estime que, à 58 %, les hommes du diocèse font leurs Pâques (Carte 3) (28). Le Ségala et les Causses constituent encore les gros bastions de pratique masculine. M. Pomarel ne parle pas de la pratique féminine, estimant sans doute qu'il n'y a pas de problème ; il est vrai qu'elle est très forte mais, dans les villes, elle n'est guère que de 50 % et ailleurs parfois de 55 % (29).

Plus significatif que ce dimorphisme habituel de la pratique entre hommes et femmes, voici un autre phénomène qu'il n'est pas rare de constater : le nombre des pratiquants réguliers est plus important à la messe dominicale qu'à la communion pascale. Le vicaire général Pomarel en est conscient : « En prenant pour base la statistique du devoir pascal vous pouvez conjecturer le devoir dominical..., non réciproquement » (30). Il en est ainsi environ dans 215 paroisses. « Beaucoup trop de monde à la seconde messe », celle où l'on ne communie pas, disent les curés. La répartition géographique de ce phénomène n'est pas très claire. Les raisons sont à chercher du côté de ce que les curés appellent le respect humain ou mieux le « jansénisme ». L'usage de la double confession, introduit à l'occasion des missions paroissiales, a parfois été maintenu, à l'occasion de Pâques, par des curés, au XIXe s., et a laissé des traces. « Sen pas coufessaires » dit-on à Gluges, bonne paroisse (31). Les signes de détachement par rapport à la loi de l'Eglise commencent à se manifester, pour les hommes surtout, par leur absence à la confession et à la communion de Pâques, tandis que leur présence à la messe dominicale continue.

Le regard sur la pratique semble, dès l'abord, assez extérieur mais il permet ici de déceler une carence dans la pastorale des sacrements ou dans la présentation de la foi chrétienne. Tel curé le constate sans songer à s'interroger sur cet encadrement clérical et ses ambiguïtés : « Leur déclarer — aux hommes — qu'on va se saisir d'eux, et c'est bien là le sens du mot « mission », suffirait à les faire aussi-

tôt se mettre en garde ; ceux qui seraient déjà un peu rapprochés reculeraient d'autant » (32).

II. — *Quelques indices de vitalité chrétienne :*

En dehors des pratiques déjà énumérées, d'autres types d'approche restent possibles pour cette époque. Leur inconvénient est de se présenter sous forme de touches ou de notations dispersées ; leur avantage est de faire mieux saisir les dynamismes ou les faiblesses de la vie chrétienne collective.

Les délais de baptême, faciles à contrôler pour l'ensemble des paroisses (33), reflètent bien la pénétration de toute une vision du salut familière aux chrétiens du XIX siècle (34). Leur relevé, pour les années 1911 à 1914, recoupe, à quelques nuances près, la carte de la pratique (carte 4). Le sud du diocèse et le Causse en général font preuve d'une scrupuleuse fidélité aux statuts diocésains qui prévoient le baptême dans les trois jours. Le Ségala se montre plus réticent, avec un délai dépassant rarement les huit jours. Au-delà des sanctions sont prévues mais peu appliquées, surtout en ville (35).

La résistance à la communion fréquente apparaît comme assez vive dans les meilleures paroisses. La pratique dominicale et la confession pascale suffisent, dans les mentalités, à faire d'honnêtes chrétiens. Aller au-delà, c'est verser dans la dévotion ou passer pour « menet ». La désaffection des hommes et des jeunes gens pour l'œuvre de l'Apostolat de la prière est significative (36).

Par contre la prière en famille est fréquente dans le sud du diocèse et une grande partie du Causse. Elle est plus rare dans le Ségala et surtout l'ouest du département. Elle se maintient parfois, alors que le curé décèle des signes de fléchissement dans la vie chrétienne, comme un gage d'espérance et de solidité (37).

On ne peut guère insister sur la pratique des vêpres ; elle semble réservée aux femmes, aux jeunes filles et aux enfants ; parfois les hommes et les jeunes gens s'y rendent nombreux, témoins d'une tradition locale ou d'un type d'agglomération particulier (38).

Si l'on se réfère davantage aux problèmes du moment, on peut penser aussi au rendement du denier du clergé. La loi de séparation l'a imposé mais il se heurte aux mentalités des ruraux puisqu'il fait appel, non à des ressources agricoles qu'ils partagent volontiers avec leur propre curé, mais à leur argent liquide rare et précieux. Mgr Laurans n'a pas su ou pu l'organiser de façon suffisante ; ce sera la tâche de Mgr Cézérac, à travers de multiples tâtonnements pour la répartition, les modes de perception... En définitive c'est au curé que revient la part la plus ardue : le porte à porte d'abord nécessaire. « C'est la plus rude corvée de tout mon ministère » soupire le curé

de Latronquière (39). Quant au résultat, il recoupe deux réalités différentes : la richesse relative des terroirs et le taux de pratique religieuse. C'est ainsi que le sud du diocèse pratiquant et plus favorisé atteint, pour les années 1911 à 1913, une moyenne de 1,20 à 1,50 F par habitant. Aucune ville n'y parvient, sauf Saint-Céré, tandis que les taux moyens de 1 à 1,20 F recouvrent en général le Ségala et les Causses. Les taux plus faibles prédominent dans la campagne Gourdonnaise, autour de Figeac, Vayrac et Martel et dans nombre de petites villes ou grosses bourgades. Les résultats ne sont pas influencés en général par la présence de familles fortunées, comme en d'autres régions de France, mais davantage par la présence d'un prêtre pensionné (carte 5), ce qui suffit à démobiliser la générosité des paroissiens, peu ouverts au collectif (40).

Depuis longtemps, en France, une bataille est engagée autour de la presse catholique et des écoles libres. Qu'en est-il à Cahors ? Rien d'étonnant, à première vue, si l'on doit constater quelque retard pour la presse en général. La *Revue Religieuse de Cahors et de Roc-Amadour* n'a débuté qu'en 1889 mais elle ne dépasse guère le cercle des ecclésiastiques. Pour les fidèles a été lancée, par l'abbé Magne, *la Croix du Lot* en 1891. Plus tard vient un autre hebdomadaire : *la Défense*, fondé en 1897 par l'abbé Viguié. Ce dernier prend en main les deux journaux en 1907 et parvient à tirer 7 300 *Défense* et 1 000 *Croix du Lot en* 1913 (41). Il n'existe pas de quotidien local. *L'Express du Midi* et le *Télégramme* y suppléent. En définitive, selon les responsables, l'équilibre entre bonne et mauvaise presse, c'est-à-dire *La Dépêche* surtout, se maintient à peu près le dimanche : 10 000 journaux de part et d'autre (carte 6). Pour la semaine, on ne compte guère que 3 000 bons quotidiens contre 10 000 mauvais. Cependant l'effort commence à porter ses fruits et dans le sud du département « beaucoup de portes se ferment devant elle (*La Dépêche*) et les bons journaux se répandent de plus en plus (42).

Avant la loi de 1901, il y avait dans le diocèse une seule école secondaire libre, le petit Séminaire de Montfaucon, 16 écoles primaires de garçons et 175 de filles dont 80 encore communales. Faute d'organisation, il fut ensuite très difficile d'assurer la survie de ces écoles. Chaque curé garde l'initiative si bien que l'évêque, en 1912, estime le nombre des élèves des écoles libres de filles à 1350 pour 54 établissements et l'Inspecteur d'Académie à 2 546 pour 76 écoles. Des incidents se sont produits ici ou là (43) ; l'évêque, Mgr Laurans a pris des positions de principe très fermes, mais « jamais, selon l'Inspecteur d'Académie, il n'a existé dans le département de mouvement d'opinion vraiment général et sérieux contre l'école publique » (44). Les écoles libres sont le mieux implantées dans le sud du diocèse, proche de la maison-mère de deux congrégations fémini-

nes de droit diocésain créées au XIXe siècle : les Filles de Jésus de Vaylats et les Religieuses de la Miséricorde de Montcuq.

Avec la « bonne presse » et les écoles libres, nous voici entrés dans le domaine des « œuvres ». Il en est d'autres d'animation spirirituelle comme les confréries ou plus apostoliques comme les mouvements d'hommes ou de femmes.

Le diocèse de Cahors n'a pas dérogé à l'inflation, générale au XIXe siècle, des confréries, associations ou pratiques de piété, sans compter la tradition revivifiée des pèlerinages.

Les confréries existent pratiquement partout, en particulier la confrérie du Saint-Sacrement, absente de 5 paroisses seulement ; de même la confrérie du Saint-Rosaire. Certaines paroisses importantes ont 5, 6 ou plus, confréries de fondation ancienne ou nouvelle. Hélas ! on doit bien reconnaître, qu'avec le temps, leur aspect est devenu formel et leur caractère surtout financier ou honorifique (45).

Les mois, octaves, neuvaines, triduums... sont souvent signalés, mais il n'est pas facile de se rendre compte de leur vitalité. On y parvient mieux pour les missions paroissiales auxquelles se consacrent, vers 1910, 7 prêtres détachés à temps plein : les missionnaires de Roc-Amadour. On parvient ainsi à une certaine fréquence des missions ; tous les 10 à 15 ans dans les principales paroisses et environ 15 missions par an. Les résultats immédiats sont impressionnants avec nombre de « retours consolants » mais il vaut mieux ne pas se leurrer sur la persévérance : on voit même se créer une nouvelle catégorie de pratiquants, parmi les hommes : ceux qui ne remplissent leurs devoirs religieux qu'à l'occasion des missions (Carte 7) (46).

Autre manifestation de la vie religieuse : les pèlerinages. Roc-Amadour, restauré et rénové récemment, reste le grand centre diocésain de dévotion à la sainte Vierge. Il est relayé par d'autres centres secondaires : N.-D.-de-l'Ile à Luzech, N.-D.de-Vêle à Vers, N.-D.-du-Roc-Traocat à Sauliac, N.-D.-des-Neiges à Gourdon, N.-D.-de-Pitié à Dégagnazès... Les paroisses environnantes organisent les jours de visite à ces divers centres alors qu'on se rend régulièrement à Roc-Amadour et que commencent à s'organiser des pèlerinages diocésains à Lourdes (47).

Quant aux œuvres nouvelles, de style plus apostolique, deux surtout ont quelque importance vers 1910 : la « Ligue Patriotique des Françaises » et les « Jeunesses Catholiques ». La « Ligue » a été implantée dans le Lot en 1908 par Mlle de Valette. Son succès a été rapide et certain puisqu'on compte 66 groupes et 4 795 ligueuses en 1913 et que le bulletin : *Le Petit Echo* tire à 2 470 exemplaires. La « Jeunesse Catholique » remonte à 1903 et le premier congrès s'est

tenu en 1904, mais les débuts ont été rapides, trop rapides : nombreuses courses de quelques jeunes gens à travers le diocèse,... nombreuses déclamations, ... noms lancés et pris au hasard, ... arrière-pensée politique un peu partout ; voilà les premiers groupes. Ils ne pouvaient pas vivre et ils sont morts de fait ». Malgré cela le travail a été repris, par l'abbé Saliné, en particulier, et en 1914, il est possible de repérer 46 groupes stables avec 600 adhérents et un tirage du Bulletin de 1 200 exemplaires (48). La localisation de ces groupements n'est pas sans intérêt puisqu'on y remarque un certain décalage par rapport à la pratique traditionnelle. C'est ainsi que les groupes de ligueuses sont nombreux dans le Gourdonnais et plus rares dans le Ségala et le sud du diocèse. Les groupes de « Jeunesse Catholique » sont axés sur les gros centres : Saint-Céré, Cajarc, Lacapelle-Marival, Martel, Gramat et la basse vallée du Lot (49).

A travers cette mosaïque de pratiques, d'institutions, de coutumes religieuses — et encore n'a-t-on pas envisagé d'autres aspects plus folkloriques — tend à se dessiner le visage d'une chrétienté rurale bien conservée mais en retard dans ses réactions et ses capacités d'initiative. Cela ressort, en particulier, du tardif développement des « œuvres » nouvelles et des réticences par rapport aux impulsions venues de Rome, pour la communion fréquente en particulier (50). D'autres aspects inquiètent davantage les responsables religieux qui nous paraissent, au contraire, en harmonie avec les mouvements nationaux de l'époque, ou tout au moins, les constantes régionales : la résistance à l'impulsion nataliste de l'Eglise et le glissement politique vers la gauche.

III. — *Quelques rapports entre la pratique religieuse, le milieu humain et la vie politique.*

L'une des options pastorales de Mgr Cézérac, manifestée dès sa lettre de 1913 sur la « Désolation en Quercy » a été de lutter contre la dépopulation qu'il attribue à l'émigration et surtout à la désaffection pour les familles nombreuses. C'est un écho direct de la lettre du Cardinal Mercier de 1909, pour ce dernier point (51) et une adaptation au contexte du sud-ouest et du diocèse de Cahors (carte 8). Les allusions à la contraception sont claires et la condamnation en est faite en termes sévères tant pour l'individu que pour la société. A cela s'ajoutent des arguments de type patriotique, des allusions aux traditions natalistes locales... Il termine, toujours comme le Cardinal Mercier, en glorifiant les familles nombreuses « trop rares encore » et en les confiant à la Providence, comme gage de sécurité (52).

La question reste ouverte du lien à faire entre la pratique et la natalité dans le Sud-Ouest et la comparaison des cartes de natalité

et de pratique pour Cahors à cette époque n'indique pas de direction claire : sans doute la natalité est plus forte dans les pays fidèles que sont les Causses et le Ségala, mais le sud du diocèse, scrupuleux dans sa pratique, n'est pas une région à forte natalité. Le Gourdonnais et le Souillagais, pays à pratique déficiente, ont une natalité relativement élevée. On ne semble pas loin de la conclusion qui s'impose pour le Tarn-et-Garonne où « les ménages pratiquants ne se distinguent en rien des tièdes, des indifférents ou des hostiles » (53).

Surgit enfin une dernière question que l'examen de la vie religieuse permet de poser et parfois de situer un peu mieux : la discordance entre la permanence d'une pratique religieuse forte et bien structurée et le glissement très net du Lot vers la gauche radicale à partir de 1890 (cartes 9 et 10).

C'est une attitude qui étonne et scandalise les curés et qui révèle en même temps leur tempérament politique. Voici le Ségala chrétien qui vote pour le radical Bécays : « A cet homme, des chrétiens notoires, qui font profession de croire et même de pratiquer, ont osé donner leur vote mais aussi l'appui de leur influence ; et cela 15 jours après Pâques, 15 jours après leur confession annuelle, 15 jours après leur communion pascale... » (54).

C'est, en tout cas, une attitude qu'il est facile de vérifier à partir du relevé des voix de gauche en 1914, de la tendance politique des maires en 1912 et de la pratique masculine à la même époque. Des régions très pratiquantes votent à gauche ; des régions moins pratiquantes ne votent pas pour cela à gauche ; certaines régions enfin accordent à peu près leur vote et leur pratique soit dans le sens de la droite pour une bonne partie du Causse fidèle, soit dans le sens de la gauche pour le Gourdonnais et le Souillagais.

Les hypothèses d'explication sont multiples mais aucune semble-t-il, n'est généralisable pour le Lot.

Celle qui se présente d'abord : la précarité de la situation économique, a déjà été relevée par de Monzie, dans ses carnets, où il s'indigne de la « politique de clientèle » qu'il doit mener et par l'abbé Calvet dans son étude sur la vie religieuse dans le diocèse de Cahors : « Nos paysans qu'une terre fatiguée ne peut plus nourrir appartiennent à qui les aide à vivre » (55). Les demandes de secours, d'interventions, de recommandations s'accumulent par milliers dans les cahiers de correspondance du député Lachièze (56).

Et cependant ces hommes restent fiers et méfiants à l'égard de l'homme de la ville, à l'égard du curé aussi par suite d'un anticléricalisme de vieille date dont il serait bon de connaître les racines. Cet anticléricalisme est réel, note l'abbé Calvet, « dans certaines paroisses où tout le monde fréquente l'Eglise et fait ses Pâques » (57). Il

note aussi qu'il n'y a jamais eu dans le Lot de tradition monarchique bien enracinée. Les grandes familles sont rares et le ralliement au premier, puis au second Empire a marqué les mentalités : « Quand le paysan passa du Bonapartisme à la République... il ne croyait pas que son vote pût nuire à ses intérêts religieux... Il se souvenait que le clergé avait fait opposition à l'Empire et il le soupçonnait véhémentement de vouloir rétablir la monarchie et la dîme. Voilà une des idées les plus tenaces du paysan quercynois. Cela explique qu'en politique le paysan, même pratiquant, ait presque toujours voté contre son curé (58) ».

Le type de vie religieuse qui lui est alors proposé, fait de minutieuses prescriptions, favorise, sinon nécessite, pour un minimum d'autonomie, de maintenir quelques domaines réservés. Il y en a un où depuis longtemps, il n'entend pas que le curé intervienne, c'est celui de la sexualité et de l'affectivité ; l'autre, celui du vote politique, est d'acquisition plus récente et mobilise d'autant plus ses réflexes de réserve ou d'opposition.

Le paysan peut encore se prévaloir de quelques bons exemples de républicains qui sont restés chrétiens et pratiquants comme la famille Lachièze de Martel dont l'un des membres est député du Lot jusqu'en 1902. Les élus, d'autre part, même radicaux, prennent bien soin, dans la tradition de Gambetta, un autre lotois, de bien distinguer entre leur respect des croyances religieuses et leur anticléricalisme politique. Au miveau des maires l'ambiguïté est encore plus frappante : « Mr Murat, (maire et conseiller général de Saint-Céré) est sans conteste le chef du parti républicain de la région... mais il est trop bon et conciliant... Il fait élever sa fille chez les congréganistes », comme d'autres maires républicains de la région de Limogne ou Lalbenque (59).

Dans le clergé lui-même, les attitudes d'engagement à droite ne sont pas très nombreuses. Les renseignements généraux connaissent peu de camelots du roi et signalent seulement des mouvements de « Jeunesse Catholique » (60). Il y a sans doute eu des prêtres rattachés à l'Action Française ; il y en a, en tout cas, de franchement antirépublicains, comme l'abbé Viguié, directeur de *la Défense* (61). Les Sillonnistes, quant à eux, se laissent mieux deviner. Sur 30 grands séminaristes, vers 1905, on peut compter une dizaine de Sillonnistes. Un professeur du Grand Séminaire, l'abbé Foissac, lit *l'Eveil Démocratique* et rassemble quelques fidèles. Devenus prêtres, ces Sillonnistes continuent à écrire sur leurs espérances et leur action sociale à Pierre Lachièze, le fils du député progressiste de Gourdon, alors professeur de philosophie à Rodez et responsable du Sillon du Lot (62).

*Conclusion :*

Ainsi toute une série de causes rend mieux compte de la diversite des attitudes dans les domaines de la vie politique. Le tableau sans nuance d'une chrétienté figée dans une attitude de défense et de retrait par rapport au monde de son temps, sur lequel elle a peu de prise, ne retiendrait pas toutes les possibilités, même faibles, de réveil et d'ouverture.

On peut faire confiance, assurément, à la richesse et à la profondeur de la tradition religieuse locale. Elle a adopté, dans son ensemble, les schémas et les structures de l'Eglise du XIXe siècle à dominante géographique et hiérarchique. Elle est freinée, dans son essor, par le manque de liens avec l'extérieur et sa situation de retard économique. Les vertus de patience, de ténacité et d'autonomie lui restent et comme la terre rouge de ses dolines, rendent possibles de futures moissons.

NOTES

(1) G. Le Bras, *Etudes de sociologie religieuse*, Paris, P.U.F., 1945, T. II, pp. 71.

(2) R. Clozier, *Les Causses du Quercy*, Paris, Baillière, 1940, 183 pp.

(3) Arch. par. de Montdoumerc. Livre de Paroisse.

(4) Les données statistiques, pour l'évolution de la population, ont été communiquées par Mme Toujas, U.E.R. de Géographie, Toulouse. Voir aussi les Annuaires statistiques et administratifs, Cahors, Laytou.

(5) Archives privées. Sénateur Rey. Feuilles ajoutées vers 1910 à l'édition de 1889 de ses *Etudes agrologiques des principaux terrains du département du Lot*, Cahors, Brassac, 1889, et intitulées : « Considérations sur l'avenir du département du Lot ».

(6) L. Gay et R. Gromas, *Monographie agricole du département du Lot*, Paris, 1930, Ministère de l'Agriculture.
— R. Clozier. Evolution de la vie rurale en Quercy. Revue *Pyrénées*, juillet-octobre 1943.
— E. Rey, *L'agriculture progressive dans le Lot*, Cahors, Girma, 1908.
— E. Rey, *La culture rémunératrice du blé*, Paris, Baillière, 1914.

(7) *Revue Religieuse de Cahors et de Roc-Amadour*, 1912-1913, p. 305 et suiv.

(8) J. Calvet, Une monographie d'un diocèse français. Le Diocèse de Cahors. *Revue Catholique des Eglises*, Paris, Fév. 1905, p. 79 et suiv.

(9) Arch. dioc. Pouillé en 3 vol. (Cahors, Figeac, Gourdon). Il est composé de feuilles doubles reliées ; une par paroisse. Sur ces feuilles, sont recopiées de la même main, les réponses des curés à un questionnaire dont le modèle est au recueil « Cahors ». Ce pouillé a été composé entre 1836 et 1840.

(10) Même source que ci-dessus.

(11) Pour l'étude du clergé du diocèse, voir : les « Ordos » (Arch. dioc.), Congrès Eucharistique diocésain de Roc-Amadour. Compte-rendus, Cahors, Plantade, 1913.
— J. CALVET, *Mémoires*, Lyon, Chalet, 1967.

(12) Arch. du Grand Séminaire de Cahors. Registre des Elèves.

(13) E. BESSIÈRES (Supérieur du Grand Séminaire après 1905), *Quelques notes de pastorale*, Cahors, Plantade, 1912, 2 fascicules, 96 + 96 p.

(14) R. AUBERT, *Le pontificat de Pie IX*, Paris, Bloud et Gay, 1952, p. 451.

(15) E. BARBIER, *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France*, Bordeaux, Cadoret, 1923, 5 vol., T. V, p. 172.

(16) Arch. du Grand Séminaire. Registres des Elèves. Notes et appréciations. Arch. privées (famille Lachièze). Important dossier sur le Sillon du Lot, *Revue des Questions Actuelles*, 1910, T. 107, p. 134.

(17) *La Défense*, du 23 juillet 1911.

(18) *La Défense*, du 24 nov. 1911.

(19) Arch. dioc. dans les dossiers des paroisses, il n'est pas rare de trouver des copies des procès-verbaux de visites pastorales, sorte de synthèses.

(20) Sources : dépouillement de la *Dépêche* pour les années 1912 et 1913.

(21) Cité dans la *Défense* du 28-6-1908.

(22) Paroisse de Souillac Livre de paroisse. Voir aussi : Arch. privées. Castelfranc. Arch. dioc. Paroisse de Lissac, Aujols...

(23) G. LE BRAS, *Etudes de sociologie religieuse*, T. I, p. 325.

(24) Y.-M. HILAIRE, *Une chrétienté au XIX^e s. La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*. Lille, P.U.L., 1977 ; 2 vol., 1017 p. Un des derniers travaux parus, dans la ligne de la sociologie religieuse et de l'étude des mentalités. Importante bibliographie.

(25) Congrès eucharistique diocésain de Roc-Amadour, Cahors, Plantade, 1913, p. 73 : rapport du Ch. Vayssié.
Arch. dioc. Paroisse de Saint-Fleurien.

(26) Arch. dioc. Par. de Cadrieu, Tour-de-Faure, Saint-Géry.

(27) Arch. dioc. Par. de Lissac.

(28) Congrès eucharistique de Roc-Amadour, rapport de M. Pomarel, v.G.

(29) Arch. dioc. Par. de Cahors (Cathédrale), Figeac (Le Puy), Capdenac, Carennac...

(30) Congrès eucharistique de Roc-Amadour, rapport de M. Pomarel, p. 20.

(31) Arch. dioc. Par. de Gluges, rapport pastoral.

(32) Arch. dioc. Par. de Figeac, Saint-Sauveur, rapport de 1914.

(33) Voir les registres de catholicité F.L. Charpin, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville. Le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse*. Paris, le Centurion, 1962.

(34) E. GERMAIN, *Parler du salut ? Aux origines d'une mentalité religieuse*. Paris, Beauchesne, 1967.

(35) Arch. dioc. Par. de Béduer. Statuts diocésains, 1854. Paroisse de Saint Géniès.
— P. MAUREL, *Nouveau droit canon et statuts diocésains*, Brive, Imprimerie Catholique, 1919, p. 20.

(36) Arch. dioc. Par. de Béduer.

(37) Arch. dioc. Par. de Bouziès-Haut et Promilhanes.

(38) Arch. dioc. Par. de Belmont-Sainte-Foy.

(39) Arch. dioc. Par. de Latronquière.

(40) Arch. Dossier « Denier du clergé », note de 1911. Par. de Lissac...

(41) *La Défense*, 12 janvier 1913.

(42) Arch. dioc. Par. de Castelnau. Congrès eucharistique de Roc-Amadour. Rapport sur la Presse.

(43) Arch. dioc. Rapport Saliné. 1912 ; A.D. Lot 5 M 38. Lettres de 1908, 1909, 1910.

(44) A.D. Lot 5 M 38 : Rapport du 31 janvier 1913.

(45) Congrès eucharistique de Roc-Amadour, pp. 151-153.

(46) La *Défense* donne régulièrement les comptes-rendus des missions ainsi que la *Revue religieuse*. Témoignages oraux (1967) de Mgr Dablanc et du chanoine Lacroix, anciens missionnaires de Roc-Amadour à partir de 1907.

(47) J. CALVET, *Une monographie religieuse...* La Défense donne les dates des retraites, les jours de visite des paroisses ainsi que la *Revue Religieuse*.

(48) Arch. dioc. Rapport Saliné.

(49) Voir les cartes d'implantation et la mentalité chrétienne de la région de Castelnau bien décrite par Mgr Calvet : Mémoires...

(50) Congrès eucharistique de Roc-Amadour, rapport de M. Pomarel.

(51) Cal MERCIER, Lettre pastorale sur « les devoirs de la vie conjugale » ; *Questions actuelles*, 1909, p. 297 et suiv.

(52) Mgr CÉZÉRAC : Lettre pastorale sur « la désolation en Quercy » ; *Revue Religieuse*, 1912-1913, p. 305 et suiv.

(53) G. LE BRAS, *Etudes de sociologie religieuse*, Paris, P.U.F., 1955, T. I, p. 263, note 1, citant une étude démographique de S. Canal sur le Tarn-et-Garonne (Etudes démographiques... 1934).

(54) *La Défense* du 3 mai 1914. Voir le Livre de Paroisse de Gorses. A.D. Lot 3 M 75.

(55) J. CALVET, *Monographie religieuse...* p. 85.

(56) Arch. privées. Papiers Lachièze. Cahiers de correspondance.
Papiers de Monzie : quelques carnets de notes manuscrits.

(57) J. CALVET, *art. cité*, p. 79.

(58) J. CALVET, *art. cité*, p. 78.

(59) A.D. Lot V Supplément 4 : dossier de M. Cayla.
A.D. Lot, 6 M 17 : Dossier sur la situation politique des communes du Lot après les élections municipales de 1912.

(60) A.D. Lot, 6 M 17. A.D. Lot 8 M 37 ; A.D. Lot, 6 M 18.

(61) A.D. Lot 5 M 38.

(62) Archv. privées, famille Lachièze-Rey, Martel.

*N.B. :* Pour plus de détails consulter :
C. Nastorg : La pratique religieuse dans le diocèse de Cahors avant 1914 ; mémoire de maîtrise présenté sous la direction de M. Godechot, Toulouse, 1967. Dépôt : Bibliothèque Universitaire de Toulouse.

DORDOGNE
LOT
TARN
BOUILLAC
BORDOS
SALVIAC
CATUS
MONTAUB
LABENQUE

# GUIDE POUR LES COMMUNES ET PAROISSES DU LOT.

I

# PYRAMIDE DES AGES. LOT

Recensement 1911.

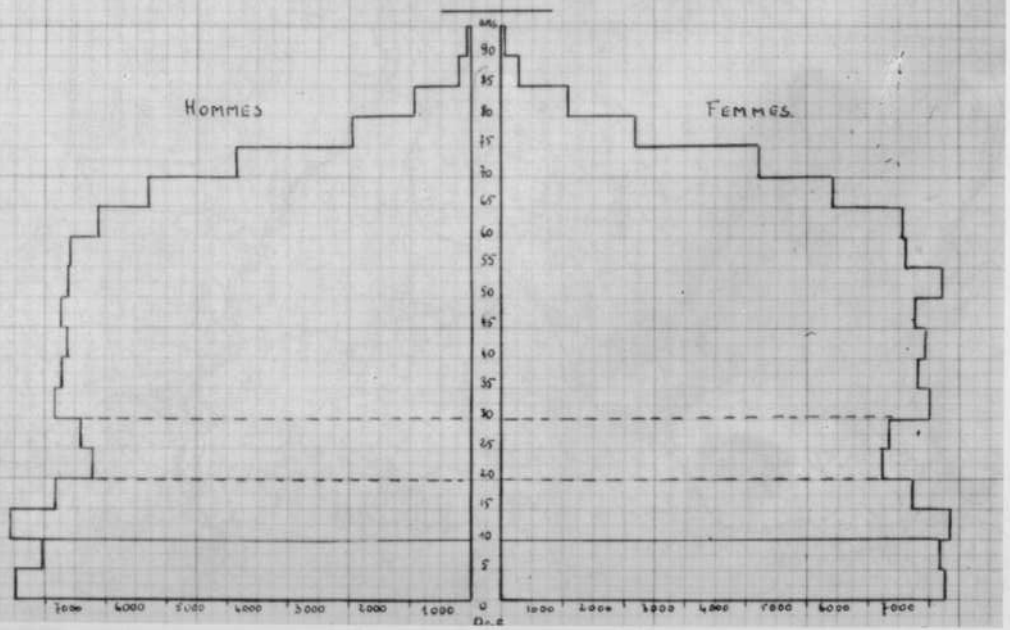

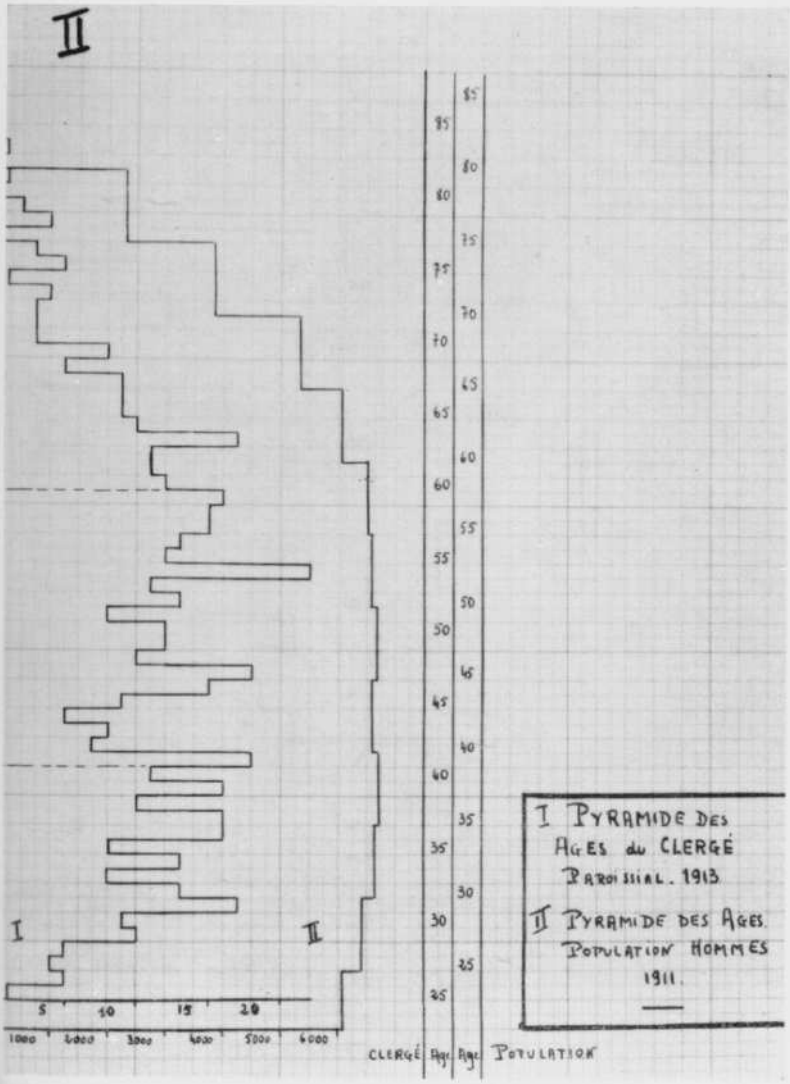
II
I
II
5
10
15
20
1000
2000
3000
4000
5000
6000
CLERGÉ
Age
Age
POPULATION
I PYRAMIDE DES AGES du CLERGÉ PAROISSIAL. 1913
II PYRAMIDE DES AGES. POPULATION HOMMES 1911.

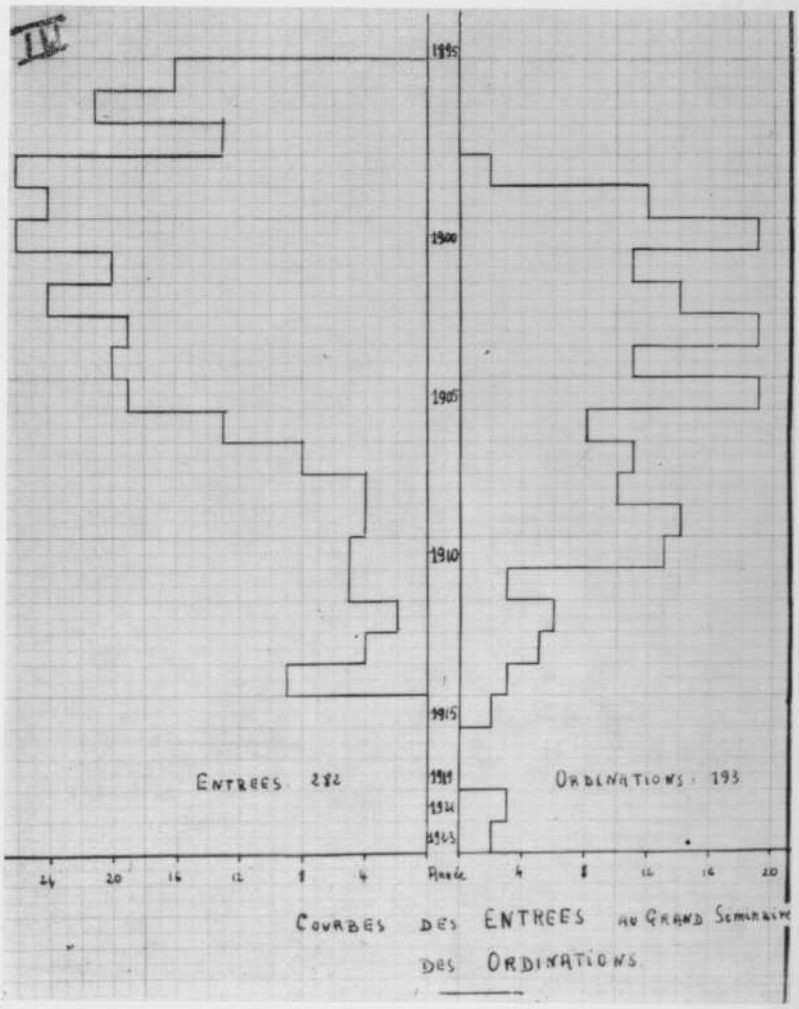
IV
1895
1900
1905
1910
1915
1919
1924
1923
ENTREES 282
ORDINATIONS : 193
24
20
16
12
8
4
Année
4
8
12
16
20
COURBES DES ENTREES AU GRAND SEMINAIRE
DES ORDINATIONS

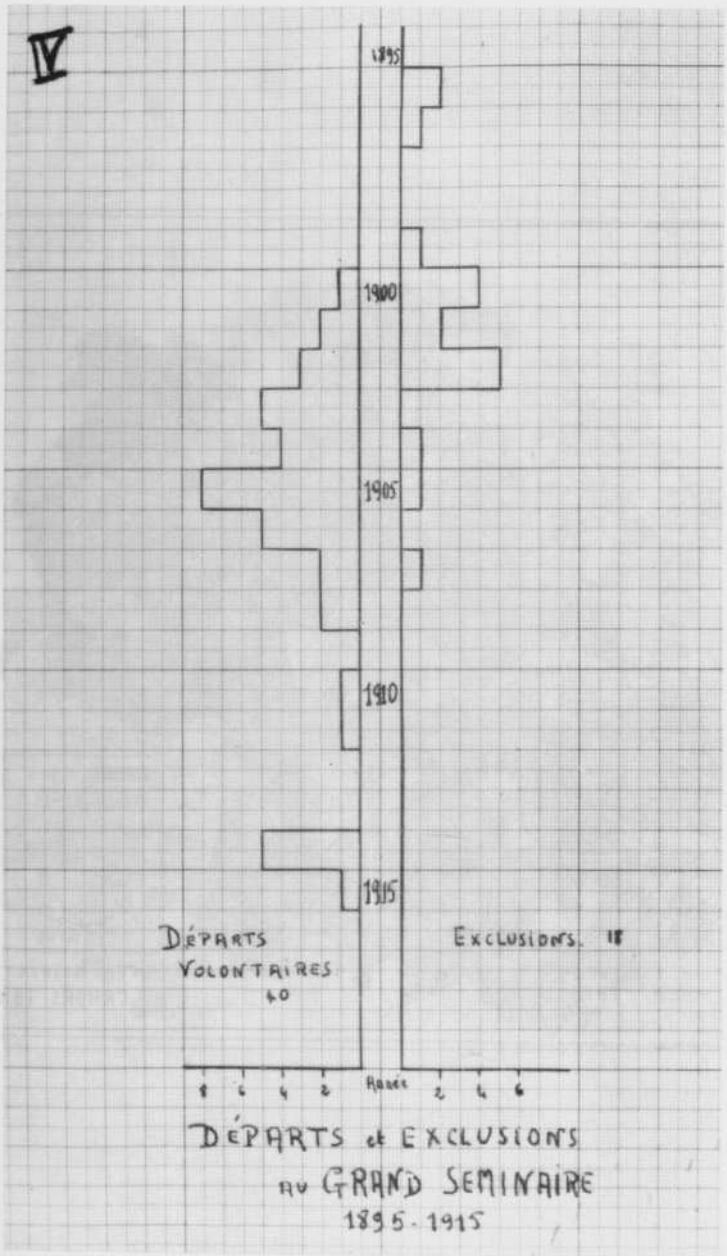


DÉPARTS et EXCLUSIONS
AU GRAND SEMINAIRE
1895-1915

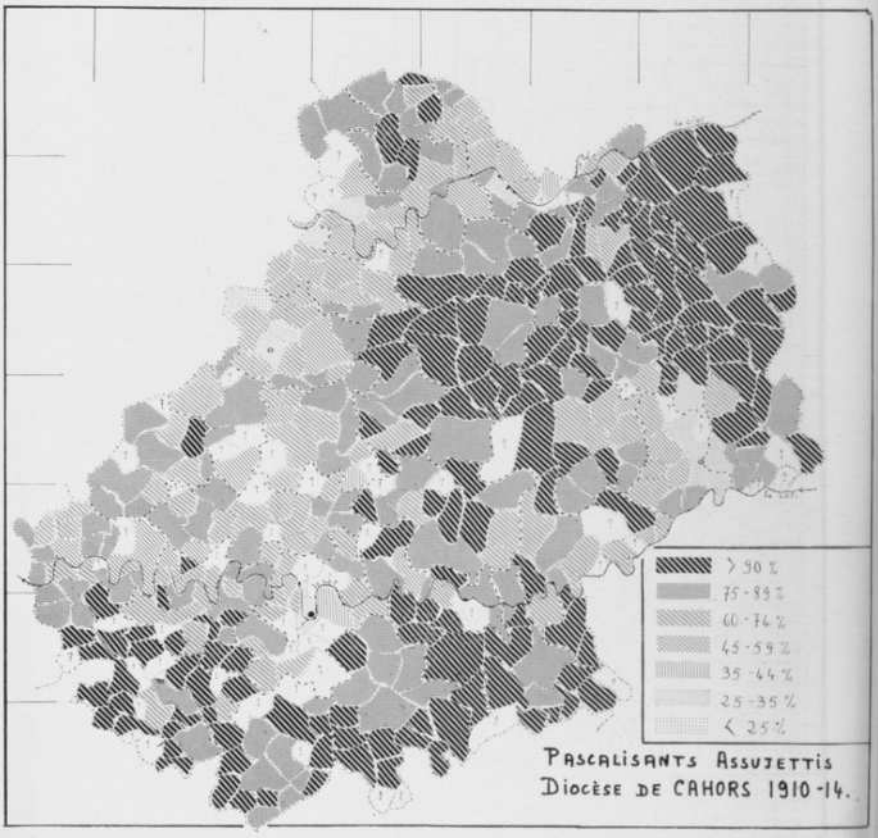
> 90 %
75 - 89 %
60 - 74 %
45 - 59 %
35 - 44 %
25 - 35 %
< 25 %
PASCALISANTS ASSUJETTIS
DIOCÈSE DE CAHORS 1910-14.

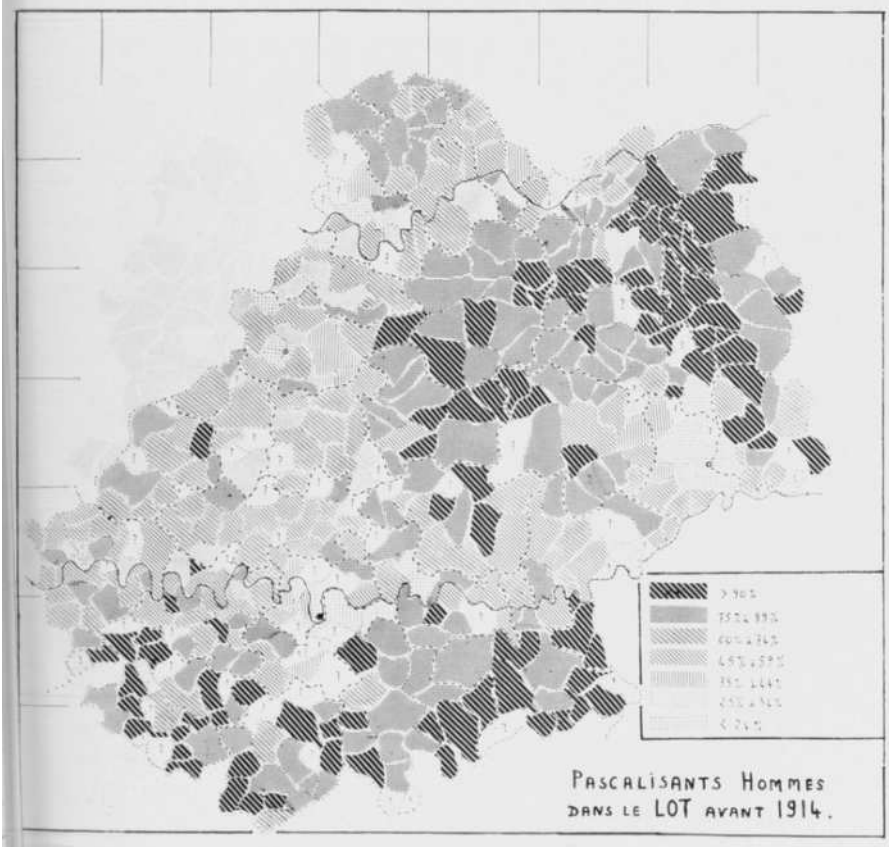
PASCALISANTS HOMMES
DANS LE LOT AVANT 1914.

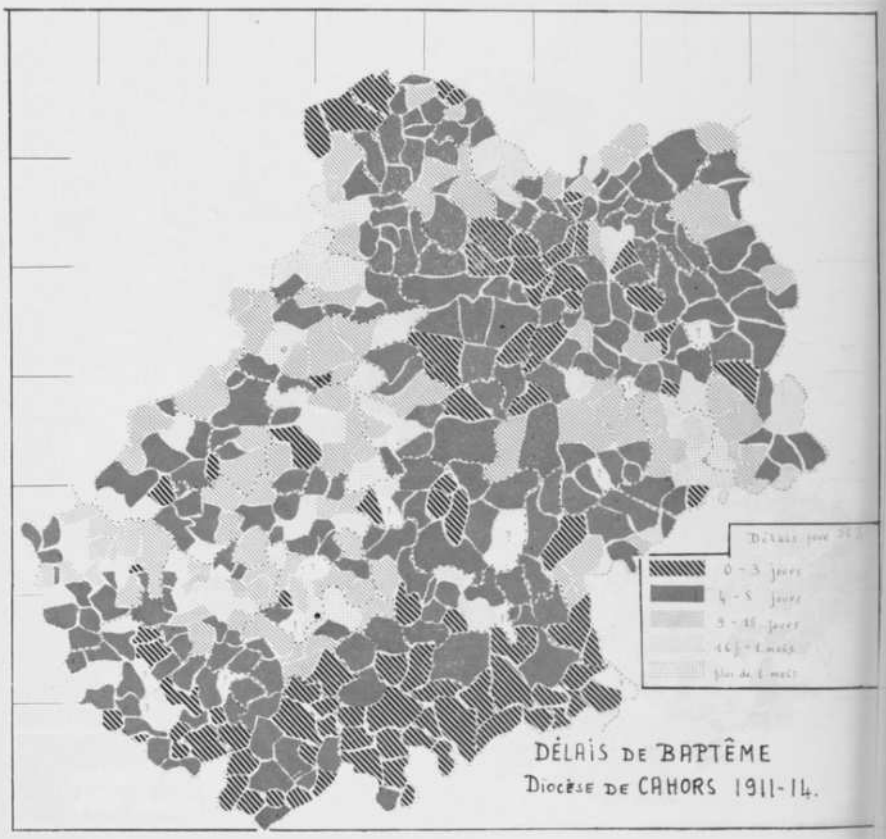
0 - 3 jours
4 - 5 jours
DÉLAIS DE BAPTÊME
DIOCÈSE DE CAHORS 1911-14.

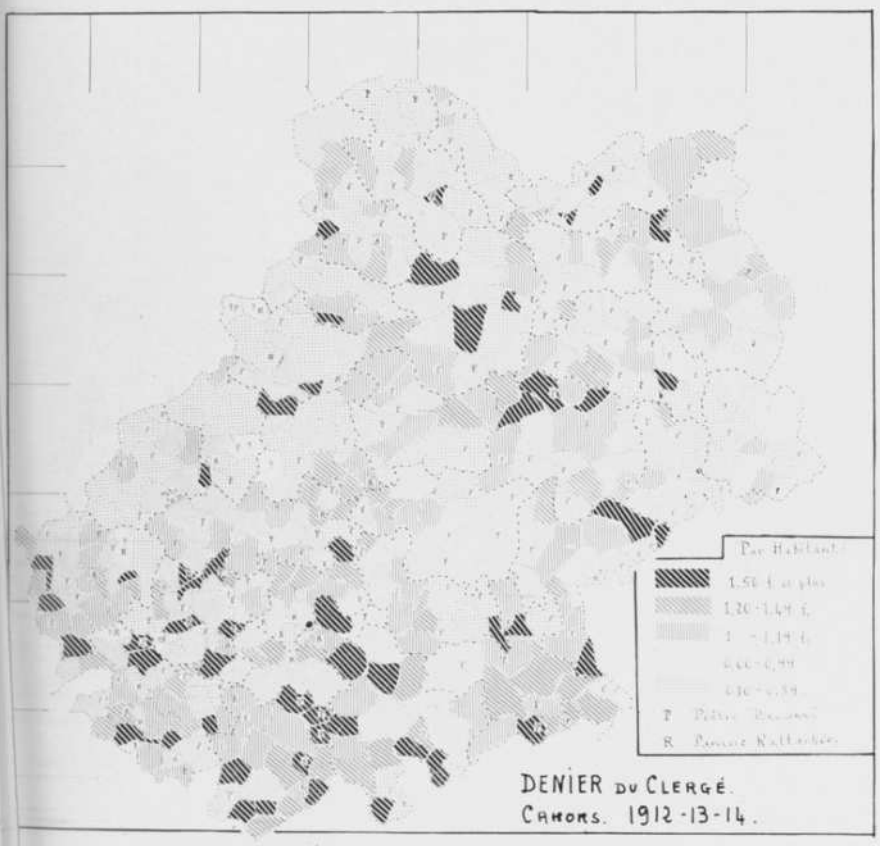
Par Habitant
1,50 f. et plus
1,20 - 1,49 f.
1 - 1,19 f.
0,60 - 0,99
0,30 - 0,39
P Prêtre Rouanné
R Paroisse Rattachée
DENIER DU CLERGÉ.
CAHORS. 1912-13-14.

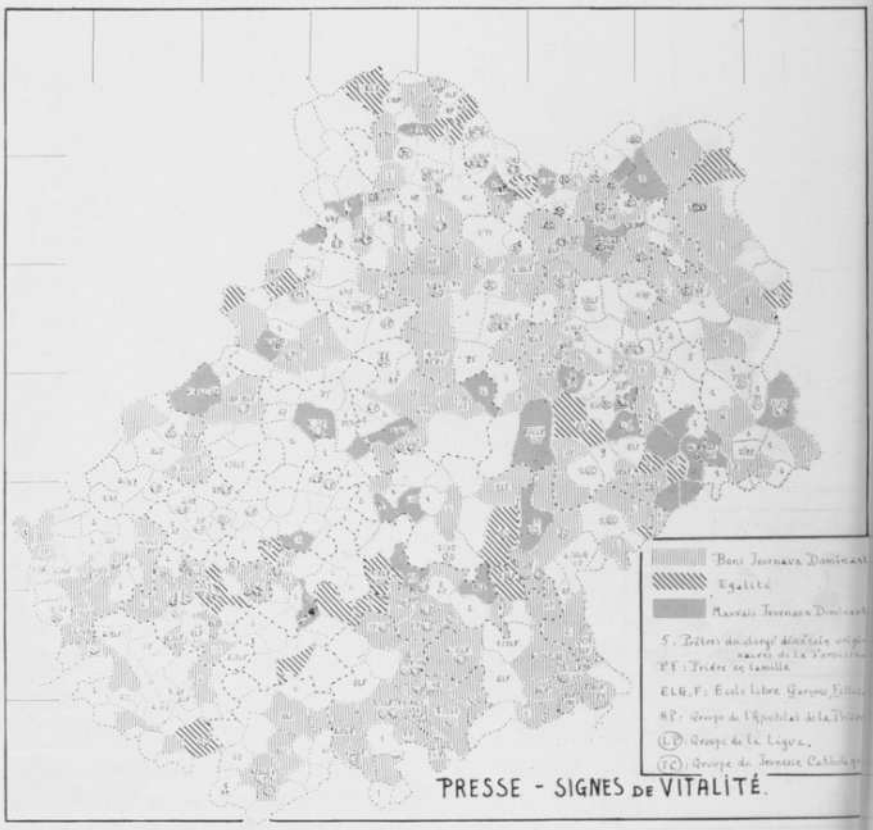


PRESSE - SIGNES DE VITALITÉ.

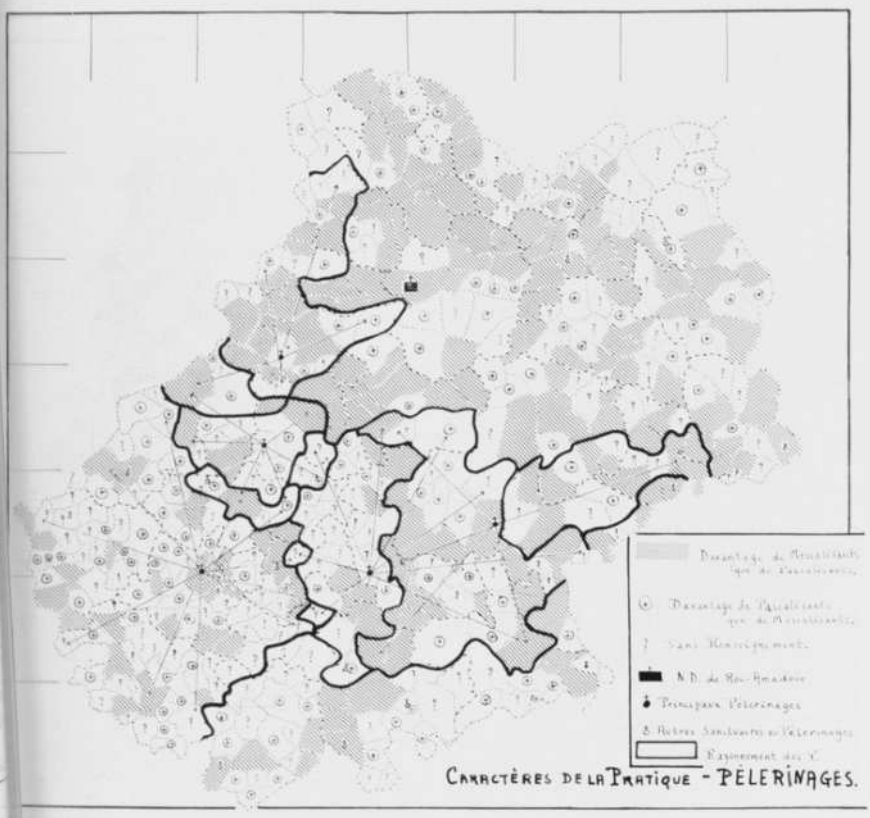


CARACTÈRES DE LA PRATIQUE - PÈLERINAGES.

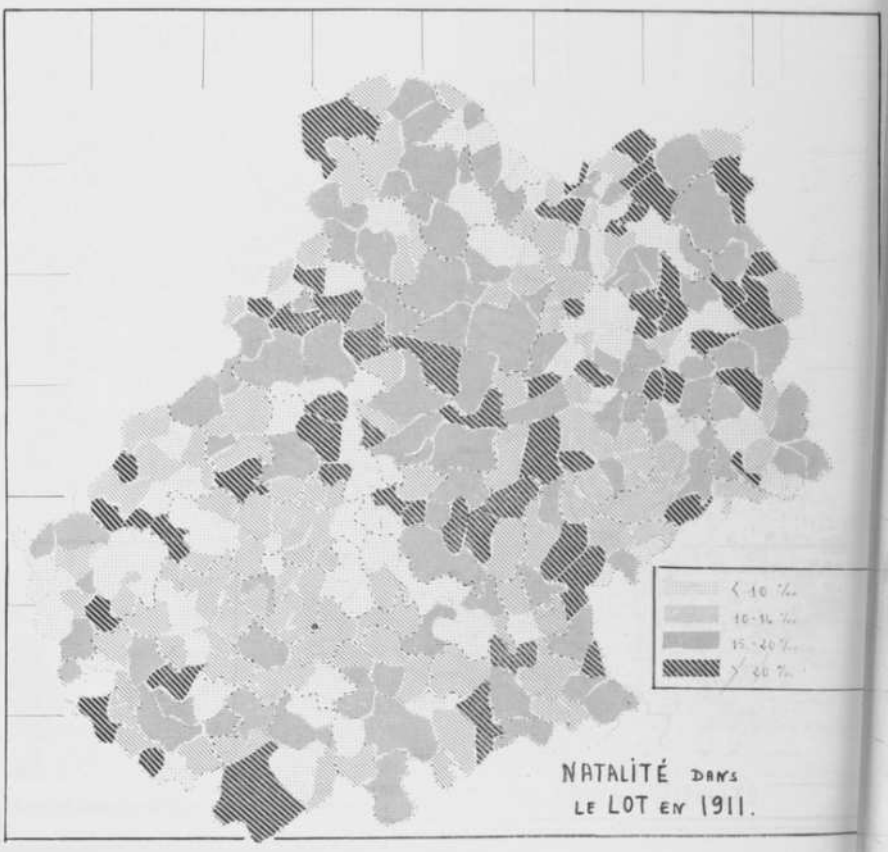


NATALITÉ DANS LE LOT EN 1911.

Voix de la Gauche dans le Lot en 1914.

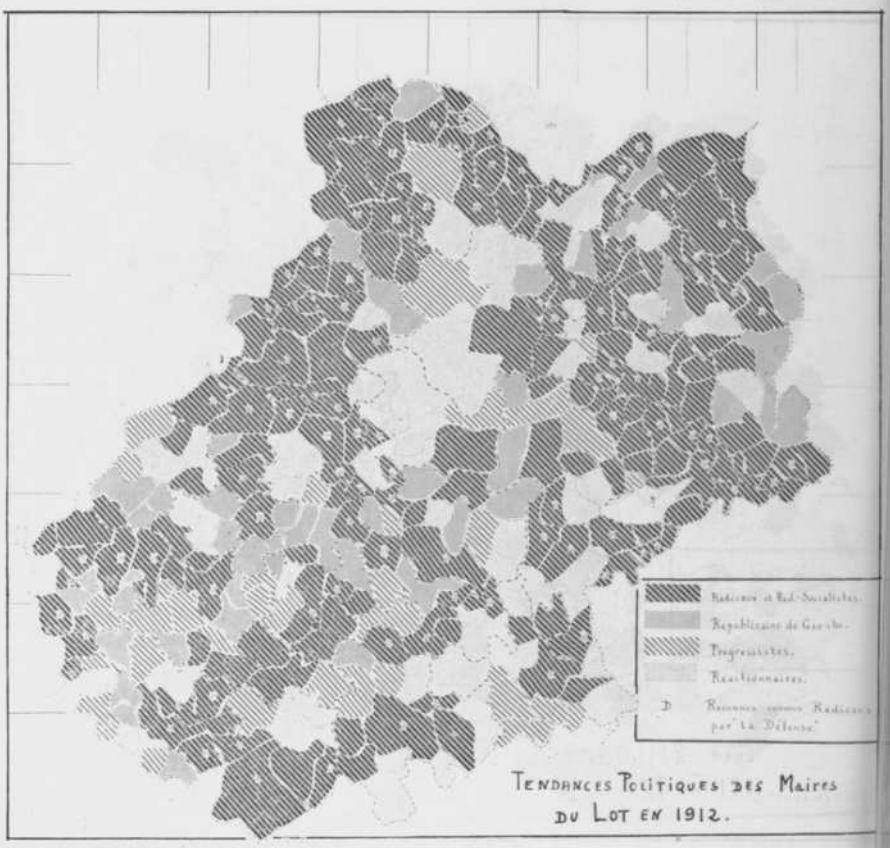


TENDANCES POLITIQUES DES MAIRES DU LOT EN 1912.

# SÉANCE PUBLIQUE D'ÉTÉ

## CHATEAU DES BOUYSSES

*Jeudi* 3 *août* 1978

C'est au domaine des Bouysses, que M. Brechignac récemment installé dans ses fonctions de Préfet du Lot, a établi son premier contact avec notre Compagnie, en présence d'une grande affluence de sociétaires résidants ou estivants, ainsi que de nombreux sympathisants. Assistance nombreuse, certes, mais aussi de qualité, où se comptaient bon nombre de personnalités de mondes très divers, attirés par un programme particulièrement éclectique, développé dans un cadre exceptionnel.

Les Bouysses, pourquoi ? Certes, la découverte d'un vignoble de la vallée devait compléter une documentation pratique déjà entreprise par nos sociétaires sur la connaissance du milieu quercynois (1). En outre, la libre disposition des célèbres caves des Bouysses, les plus vastes parmi les plus belles que la tradition du Cahorsin nous ait léguées, en ce lieu qui fut au cours des siècles d'abord seigneurial, puis monastique, bien d'état, domaine familial (2) avant que l'époque contemporaine n'y greffat diverses formes juridiques d'exploitation, constituait un cadre particulièrement original pour notre traditionnelle réunion d'été, grâce à l'obligeante proposition dont M. José Baudel avait eu l'heureuse initiative.

Par sa proximité de Cahors, dont l'éloignement n'est que d'une dizaine de kilomètres, le domaine des Bouysses nous laissait le loisir d'y tenir, sur une fin d'après-midi d'été, plutôt une séance publique « hors les murs » qu'une véritable « séance foraine » au sens que notre tradition réserve habituellement à ce terme, ainsi qu'on le verra plus loin.

M. Vialatte, Président du Conseil d'administration de la Cave coopérative de Parnac, société ici locataire et créatrice de son récent

---

1) Voir dans le bulletin précédent pp. 78-79, à propos de la sortie du 28 juin, la visite du château de Hauteserre et de son vignoble.

2) BSEL-1960 - LXXXI p. 15 Agar, Comte de Mosbourg (Gal P. Keller) - BESL-1976 - XCVII p. 67 Centenaire de la mort de M^me^ Fournié (Colloque).

vignoble pilote, nous accueillit dans la plus vaste des trois nefs composant les caves du château. C'est dans cette nef, équipée en salle de conférence, qu'il nous souhaita la bienvenue dans des termes particulièrement courtois, dont notre président le remercia.

Ce fut ensuite la présentation de la conférencière M^me^ Jacoub, quercynoise d'adoption et voisine des Bouysses par sa résidence estivale d'Albas. Chargée de mission au Musée national des monuments français, son érudition bien connue sur l'architecture de nos églises romanes allait lui permettre de s'étendre sur la situation du Quercy dans l'art des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Elle le fit avec autorité et passion, servie par une très agréable diction et constamment soutenue dans le développement de son propos par une succession de projections particulièrement didactiques.

L'intérêt qu'y prit le public se manifesta par le prolongement d'une courtoise discussion, dont l'académicien Jean Fourastié, notre conférencier de l'an dernier, ouvrit le feu, principalement sur la querelle de l'image mettant dans une opposition « dramatique » Moissac et Beaulieu : ici, la représentation populaire de Dieu le Père ; là, l'abstraction du Christ incarné.

Parmi les autres intervenants, laissons une place particulière à cette autre jeune médiéviste qu'est M^me^ Pècheur, dont le nom nous est devenu familier par ses travaux sur Carennac, d'abord avec les chapiteaux de l'église, ensuite par l'*invention* de la fresque du Dit des trois morts et des trois vifs récemment découverte dans une annexe du Prieuré. Ce fut un moment d'émotion, quand, invitée à venir à la tribune pour mieux développer sa question, M^me^ Pècheur se trouva à côté de M^me^ Jacoub. Ces deux femmes, également passionnées de recherche, ne s'étaient encore jamais rencontrées. Elles se tendirent amicalement la main et ce geste fut salué par un jaillissement spontané d'applaudissements, qui leur fit ovation.

En attendant qu'un prochain bulletin puisse faire paraître le texte de sa conférence, nous remercions vivement M^me^ Jacoub du soin qu'elle a mis à nous éclairer sur la sculpture quercynoise au cours des âges d'or du Moyen-âge, dans le contexte privilégié de lieu de passage propre au Quercy médiéval, terre de communication des gens et d'idées.

⁂

Il revenait ensuite à M. José Baudel, Directeur de la Cave coopérative de Parnac, de nous faire la présentation du vignoble des Bouysses en nous conduisant auprès des alignements des ceps en jeune production.

Cette leçon de choses devait être préfacée dans la salle de conférence par un abrégé sur l'exploitation du domaine, accompagné d'un

rappel dogmatique sur la nature du vignoble de Cahors dans son ensemble. On trouvera plus loin l'essentiel de cet exposé.

Puis, de retour sous les voûtes des caves, nous nous trouvions attendus par un vin d'honneur agréablement accompagné, et c'est dans l'euphorie générale qu'une surprise allait nous enchanter : l'invitation à nous rendre sous huitaine à Carennac, lancée par M^me^ Pêcheur et M^me^ Gauthier, ainsi que nous le relatons plus loin.

Une telle cascade de rencontres en période d'été souligne l'enrichissement que notre société peut et doit y trouver ainsi que le confirme depuis trois ans le succès de nos séances publiques, « au temps des vacances ».

P. S.

## LE CHATEAU DES BOUYSSES ET SON VIGNOBLE

La présentation du château des Bouysses devrait commencer par son histoire, mais en la matière je n'aurai rien à apprendre aux érudits que vous êtes, d'autant que votre société a déjà évoqué ce lieu où vécurent de grands Quercynois tels que Laurent Agar ou Rosalie Fournié. Aussi, me bornerai-je à vous rappeler qu'au XIII^e^ siècle le seigneur de Rassiels donna ce domaine à Dame Guillemette de l'Ordre des Cisterciennes et que la Révolution le mit en vente comme bien national. La famille Agar l'acheta, dont le plus célèbre devenu comte de Mosbourg fut le Ministre des Finances du roi Murat. Les propriétaires actuels l'ont loué à la Cave Coopérative de Parnac qui vient d'y établir un vignoble pilote.

Cette exploitation viticole de vingt hectares d'un seul tenant est une unité très rare dans cette zone très morcelée de la vallée.

Nous sommes ici à l'intérieur d'un des nombreux méandres du Lot qui enserrent les terrasses d'alluvions anciennes étageant leurs galets mêlés d'argile depuis le lit actuel de la rivière jusqu'au monticule constitué par l'affleurement du socle calcaire omni-présent sous la masse alluviale. On peut dresser de ce lieu la coupe que voici :

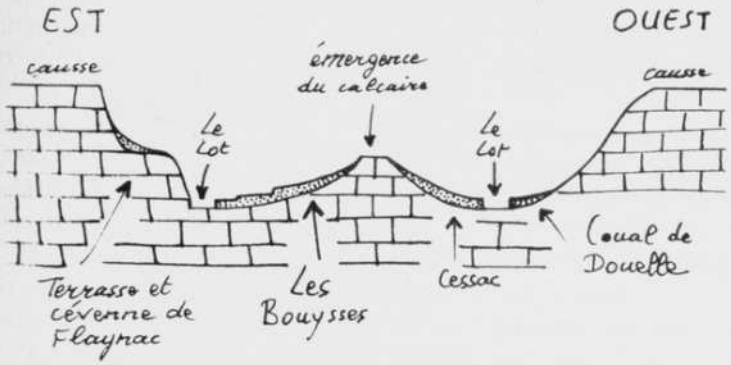

Le dernier hectare de vigne planté ce printemps nous a obligés à extraire du sol d'importantes quantités de pierres et certaines de nos parcelles sont à pic de 30 à 40 m au-dessus du Lot.

Quant à l'exposition de ces terrasses, elle est idéale puisque Sud-Est.

De telles situations sont nombreuses tout au long des communes de la vallée, ce qui incite à élargir ce propos à la comparaison générale entre vignoble du causse et vignoble de la vallée, puisque pour certains le vrai vin de Cahors serait uniquement produit sur le causse, alors qu'il se serait dénaturé, — disent-ils — en descendant dans la vallée.

En ce qui concerne l'ancienneté du vin de Cahors dans la vallée, la seule existence de cette grande cave séculaire qui nous abrite suffirait à démentir cette allégation.

Pour ce qui est de l'agronomie, que faut-il à un vin de cru

— un encépagement

— un sol

— un climat, et mieux un micro-climat.

L'ENCEPAGEMENT est imposé le même dans toute l'aire délimitée, causse comme vallée.

LE SOL doit être exempt de limons fertiles, ce qui est le cas du causse et des terrasses de la vallée. Dans cette vallée, ont été soigneusement éliminées du classement les terres limoneuses, notamment à l'endroit des « couals », ces pointes à l'entrée et à la sortie des « cévennes » là où le Lot vient buter à droite et à gauche contre le causse ou les émergences calcaires dans la vallée.

La fertilité des terrains classés du causse et de la vallée est variable, mais cette matière première peut être corrigée par l'homme qui dispose de deux moyens pour donner à la plante sa vigueur optimale en vue d'une qualité optimale. Ces deux moyens sont : le porte-greffe et la fumure.

1° *Le porte-greffe :* le vigneron a le choix entre de nombreux porte-greffes offrant tous les degrés de vigueur. Dans les sols les plus caillouteux, on greffera sur un porte-greffe puissant et sur un sol plus fertile on atténuera les effets de cette fertilité par un porte-greffe faible. Ainsi dans les deux cas obtiendra-t-on la même vigueur optimale.

2° *La fumure* est le deuxième moyen pour maîtriser la vigne, c'est-à-dire par exemple pour lui conférer en sol maigre une vigueur comparable à celle que lui donnerait un sol plus riche. Les progrès

de l'agronomie sont tels qu'aujourd'hui on peut lever des cultures « sans sol » avec un simple sable support et des solutions nutritives.

Du causse ou de la vallée, aucun ne possède donc l'exclusivité du bon terroir puisque par le jeu des porte-greffes et des fumures on peut obtenir dans toutes les situations la condition « végétale » de la qualité.

LE CLIMAT. Le climat général est le même sur le causse et la vallée. Il bénéficie de cette remontée de relative sècheresse en provenance de la plaine garonnaise, ainsi que d'un vent d'autan périodique.

Mais le micro-climat est à l'avantage de la vallée en raison :

— de son altitude plus basse car chacun sait que la température décroît avec l'altitude,

— des cuvettes formées par les méandres,

— de la protection des Cévennes,

— du volant thermique constitué par la rivière.

Le verdict en est donné par la vigne elle-même qui mûrit ses fruits dans la vallée huit à dix jours plus tôt que sur le causse.

D'autres preuves concourent au sérieux du classement géographique actuel du Vin de Cahors :

— les experts de 1949, outre leur compétence, ont bénéficié d'une circonstance exceptionnellement favorable : le vin de Cahors était à l'époque sans valeur économique. Il était même ruineux de le produire, au point que la mise sur pied de son statut juridique et technique laissait tout le monde indifférent y compris les maires des communes. Aujourd'hui, ces mêmes experts ne travailleraient plus dans la même sérénité...

— les médailles obtenues tous les ans au Concours Général Agricole sanctionnent la qualité du vin de la vallée.

— les plus grands crus du monde sont à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer s'agissant du Médoc, ou bien au pied de la côte s'agissant de la Bourgogne.

L'opposition entre le vignoble du causse et celui de la vallée est donc sans objet. Ces deux supports du Vin de Cahors en ont toujours été le berceau et sont en réalité éminemment complémentaires.

J. BAUDEL

# VISITE COLLECTIVE DE LA FRESQUE DE CARENNAC

Le jeudi 10 août 1978, pour la première fois la très belle fresque de Carennac sur *le Dit des trois morts et des trois vifs* allait être montrée à un public largement sensibilisé par l'article de M^me^ A.-M. Pècheur, paru, il y a moins d'un an, dans notre bulletin (XCVIII, 1977, 3^e^ trim. p. 213).

La situation de cette œuvre dans une propriété privée ainsi que la précarité de son support et la difficulté de son accès avaient, à juste titre, contraint les propriétaires, généralement absents de Carennac, à des mesures d'interdiction (justifiées aussi par l'indélicatesse d'une effraction, dont on ne peut que s'indigner).

Mais, en réponse à une curiosité qui ne cessait de s'étendre et profitant de leur présence estivale à Carennac, M^me^ Gauthier, propriétaire, et M^me^ Pécheur, *inventeur* de cette fresque cinq fois centenaire, nous avaient, avec l'appui moral et matériel de la Société des « Amis de Carennac », très obligeamment conviés à une visite collective, selon une invitation lancée lors de la séance publique des Bouysses, ainsi que nous l'avons déjà relaté. Cette invitation reçut un très large écho, et l'accueil qui nous fut fait se trouva empreint de la plus grande courtoisie.

Dans l'enceinte du doyenné les « Amis de Carennac » réunis dans la grande salle du château avaient organisé une charmante réception. Un bon feu éclairait la cheminée monumentale en cette journée d'août, où l'ardeur de l'été ne donnait pas encore à plein. Dans cette salle d'apparat du XVII^e^ siècle (ayant connu naguère son utilisation comme salle de restaurant) on pouvait admirer les belles décorations du plafond à la française, ainsi qu'un tableau représentant un prélat nommé François Salignac de la Mothe-Fénelon, selon une homonymie dans laquelle le choix irait ici plutôt à l'oncle doyen qu'à l'illustre neveu, archevêque de Cambrai. Quittant des yeux ce portrait d'homme d'église, on pouvait voir que la foule des visiteurs entrait en masse, se faisant de plus en plus dense et atteignant — c'était bien le cas de le dire — *plus qu'un évêque ne pouvait en bénir...*

M^me^ Pècheur, dans un excellent abrégé, nous prépara à la découverte de la fresque et rappela les circonstances récentes et fortuites (mais n'aide-t-on pas le hasard ?...) de son invention.

Le ratafia était déjà servi et le moment était venu de remercier, au nom de tous, ceux qui nous recevaient.

Acceptant avec discipline son fractionnement en groupes successifs, l'assistance accéda par la terrasse du cloître à la salle décorée de cette immense fresque.

Il n'est pas possible de décrire cette peinture murale mieux que l'a déjà fait M^me^ Pècheur elle-même dans l'article précité. Mais transporté *in situ,* le visiteur imprégné du souvenir qu'il a des chromophotographies correspondantes ne peut manquer d'être saisi par un double élément de surprise, quant à l'étendue de la fresque d'une part, quant à sa couleur d'autre part.

La première et grande surprise tient à l'étendue du développement pictural, dont les dimensions ne permettent pas à l'œil de l'observateur de l'embrasser dans son ensemble, comme avait pu le faire l'objectif grand-angulaire du photographe. Echappant au regard qui voudrait la voir tout entière, la fresque lui offre par contre avec une délicieuse complaisance les détails de sa composition, dans laquelle les différents plans de la scène et la profondeur de champ du paysage donnent à cette œuvre une grande originalité par rapport à tant d'autres œuvres de même inspiration. Un autre effet de la découverte en vraie grandeur, ajouté à celui de l'éclairement latéral, est de faire ressortir les blessures du mur, qui balafrent cet ensemble et justifient l'urgence d'une prémunition contre de plus graves dégradations.

L'autre grande surprise tient à la couleur dont les tons vifs au moment de dégagement de la fresque — époque à laquelle les photographies publiées ont été prises — ont considérablement terni depuis lors. L'explication en est simple et nous laissons parler sur ce sujet M^me^ Pècheur elle-même avec ce qu'elle nous a écrit :

« Sous l'enduit épais qui recouvrait depuis plusieurs siècles la « fresque, un certain équilibre s'était établi, sur le plan hygrométrique « notamment, qui a brusquement été rompu par la mise au jour des « peintures. Lors du dégagement les pigments encore humides conser- « vaient toute leur fraîcheur ; en un an, l'action de l'air, de la lumière « et de la poussière a terni les coloris. Ce phénomène est d'ailleurs « bien connu des spécialistes et le restaurateur des monuments histo- « riques me l'a confirmé. Au demeurant il n'est pas irréversible : lors « de la restauration, le dépoussiérage et l'application des fixatifs auront « pour effet, outre de consolider la peinture, de lui redonner son éclat « primitif. »

La fresque pourra donc être sauvée, rétablie dans ses valeurs initiales.

⁂

Après le vandalisme érigé en système sous l'empire — ô dérision ! — du culte de la raison, poursuivi par le pillage de plus d'un siècle, Carennac panse ses plaies. Les Monuments historiques ont préservé de la ruine le gros œuvre du prieuré ; les propriétaires des annexes du doyenné contribuent avec intelligence et obstination au sauvetage de ce qui peut encore être sauvé : la fresque du Dit des trois morts et des trois vifs, que l'active intervention de M^me^ Pècheur a réussi à faire classer, est un exemple de ces heureuses initiatives, qui évitent aux dépouilles d'un riche passé de sombrer dans le néant. Puisse-t-il y avoir pour chacun de ceux, qui travaillent dans ce sens, une retombée bénéfique de l'inscription votive relevée sur un chapiteau du narthex de ce doyenné : « *Benedicta sit anima ejus !* » Ce sera la conclusion de notre visite.

Pierre SOULIE.

# SORTIE DE SOUILLAC

*Dimanche* 17 *septembre* 1978

## I — Visite de la ville

La journée de Souillac, qui avait été préparée en accord avec l'Associaton des Amis du vieux Souillac, prévoyait un programme particulièrement gourmand, et, à la lueur de la réalité, ce n'était pas une journée qu'il aurait fallu, mais un congrès de plusieurs jours pour consacrer à chaque poste d'étude tout le temps, qu'il lui aurait convenu.

Autocar venu de Cahors et voitures particulières étaient au rendez-vous de 10 heures au pied du chevet de l'abbatiale, l'un des plus beaux de l'art roman.

On disposait de 50 minutes — le temps séparant deux offices du dimanche — pour visiter l'abbatiale, sa crypte, la tour-porche et le musée en cours d'installation. Pour la commodité, la centaine de personnes présentes fut séparée en deux groupes : l'un sous la conduite de M. Rouvès, Président des Amis du vieux Souillac, l'autre sous celle de M. Gaignebet, agrégé d'histoire et de M. Georges Monteils.

La visite de l'église n'a évidemment pu revêtir qu'un caractère superficiel, l'attention portée sur tel détail détournant l'esprit de tel ensemble, comme celui des sculptures intérieures, dont il faudrait bien analyser le remploi, — remploi que certains auteurs qualifient d'« incohérent ». Combien serait-il utile d'élever le débat dans une analyse situant les rapports de l'art de Souillac avec celui de Moissac ou de Beaulieu, à travers les « épaves » laissées ici par le vandalisme des siècles passés ?

Telles sont les réflexions suscitées par notre brève visite, en nous incitant à revenir à Souillac pour mieux profiter d'un long moment d'examen et de réflexion.

Il faut rendre hommage aux bonnes volontés qui se déploient actuellement pour aménager les étages de la tour en salles de musée, rassembler des collections, classer des archives, et féliciter tout spécialement MM. Gaignebet et Monteils pour une réalisation qui commence à prendre corps.

Dans ses commentaires M. Gaignebet insista particulièrement sur la croisée de chemins convergeant à Souillac avec la grande voie d'eau qu'est la Dordogne.

M. Monteils nous fit largement profiter de ses connaissances dans l'explication des substructions massives en béton, auxquelles il a fallu avoir recours pour soutenir la tour et l'ensemble de l'église.

Après l'abbatiale St-Pierre ce fut, sous la conduite de nos guides, la visite des ruelles du vieux Souillac au cours d'une découverte que les plus curieux n'auraient pas osé imaginer.

Une vue d'ensemble sur la ville et la vallée de la Dordogne a été facilitée à la faveur d'une courte diversion en voiture par le circuit des Molières.

La matinée devait se terminer à l'Hôtel de Ville, où, dans l'immense nef gothique de l'ancienne église paroissiale St-Martin, nous étions accueillis par M. Alain Chastagnol, maire de Souillac. Dans son allocution de bienvenue notre hôte insista sur l'important programme de rénovation de l'abbaye et des anciens quartiers de la ville, résurrection historique qui arrive au moment où s'affirment de nouveau la personnalité et l'âme des régions.

Nos remerciements firent ressortir combien de rencontres comme celle de ce jour étaient bénéfiques pour une meilleure connaissance de ces cités, qui peuvent être autre chose qu'un point noir marqué sur nos cartes routières !

Nous étions ensuite attendus au restaurant « La Renaissance » où, retrouvant M. Malvy, député de la circonscription, nous allions occuper toute la salle à manger avec plus de cent couverts.

Le menu, qui n'avait pas été annoncé, fut une agréable surprise pour les convives, et de plus grâce à une de nos sociétaires de Souillac, dont la courtoisie n'eut d'égale que sa discrétion, il nous fut permis d'apprécier combien la production locale sait intervenir de façon capiteuse avant un bon repas, comme après celui-ci.

Nous remercions aussi notre délégué M. Yronde pour les paroles aimables avec lesquelles il nous a accueillis au restaurant, de même que nous lui sommes reconnaissants des nombreux articles de presse consacrés à l'annonce et au déroulement de cette journée, que l'on peut marquer d'une pierre blanche.

P. S.

## II — Séance foraine

*Président :* Général Soulié

La séance foraine, élargie en séance publique dans le palais des congrès de Souillac en cette après-midi du 17 septembre, a subi une compression d'horaire tenant à l'abondance des autres centres d'intérêt de cette journée.

Après les souhaits de bienvenue de M. Rouvès, président des « Amis du vieux Souillac », l'ordre du jour commençait par un rapide rappel des diverses manifestations déroulées depuis la séance ordinaire de juin. Outre les réunions dont le compte rendu figure d'autre part, notre société a été invitée à la célébration du centenaire de la Société scientifique historique et archéologique de la Corrèze à Brive, le 10 septembre, où notre Vice-Président M. Dalon nous a représentés.

*Condoléances :* Le Président fait part du décès de M. Gilbert Borredon et exprime les condoléances de notre société à sa famille.

*Promotions :* Ont été élevés au grade d'officier :

— le Docteur Vaysse, dans l'ordre de la Légion d'Honneur ;

— M. Foucaud, dans l'ordre des palmes académiques.

M. J.-M. Buscailhon a été promu Ingénieur-Général de l'Armement.

A tous ces promus la Société des Etudes adresse ses félicitations.

*Présentation de nouveaux membres :*

— M. Alain Chastagnol, Professeur, maire de Souillac, présenté par l'abbé R. Péchuzal et le Général Soulié ;

— M. Georges Rouvès, commandant retraité (Armée de l'Air), Souillac, par l'abbé R. Péchuzal et M. Georges Monteils.

— M. Maurice Laujol, retraité à Souillac, par MM. Yronde et Bardes ;

— M. Jacques Monteil, Juriste, Paris par MM. Claval et Gipoulou ;

— M. Maurice Vignard, Professeur retraité, Puy-l'Evêque, par MM. Claval et Gipoulou ;

— M. Yves Borredon, Agriculteur à Montlauzun, Président de la Chambre d'Agriculture, par M. Fénelon et le Général Soulié ;

— M. Alain Foumentèze, Artiste peintre à St-Céré, par M. Besse et le Général Soulié ;

— M. Louis Nuville, Militaire de carrière, Feytiat, par M. Jacques Nuville et le Général Soulié ;

— M. et M^me^ Pierre Borderie, Enseignant, Toulouse, par le Général Buscailhon et le Général Soulié ;

— M. Bernard De la Conception, Instituteur à Cézac, par M. et M^me^ Cassot ;

— M^me^ Marie-Christine Ingouf, Caniac-du-Causse, par MM. d'Arnaudy et Dalon ;

— M^me^ Marie-Louise Salinié, retraitée du Ministère de l'Agriculture, Cahors, par M^lle^ Bardes et M. Lucien Faure ;

— Comité d'expansion de Rocamadour et du Haut-Quercy, à Gramat, par M. de Miramon et le Général Soulié ;

— M. Gérard Peirello, Propriétaire, Paris, par l'Amiral Witrand et M. Pouli ;

— M. et M^me^ Michel Langlois, Directeur de la Caisse centrale de coopération économique, Paris, par M^me^ Pècheur et le Général Soulié ;

— M. Paul Poulet, Professeur, Collège de Lacapelle-Marival, par M. Claval et le Général Soulié ;

— M^me^ Berthe Landes, Institutrice retraitée, Molières, par MM. Claval et Bardes ;

— M. et M^me^ Cécile, Colonel retraité, Souillac, par MM. Gaignebet et Monteils ;

— M. et M^me^ Bienaymé, Enseignant, Versailles, par M^lle^ Maïsetti et M. Chiché ;

— M. Jean-Claude Vidal, Instituteur, Serges-Richemont, par M^me^ Gary et le Général Soulié.

*Présentation de travaux.* Nous avons reçu une importante étude de Mme Juillet sur Galiote I de Genouillac-Vaillac, religieuse de l'Hopital-Beaulieu et des Fieux. Ce travail, particulièrement intéressant par la revue qu'il donne de plusieurs études biographiques de la vénérable mère, l'est surtout par l'apport d'importantes acquisitions recueillies aux archives des Bouches-du-Rhône. Il paraîtra dans notre prochain bulletin.

*Dons.* M. le Professeur Gaignebet fait dédicace à notre société du livre « La Provence de 1900 à nos jours » dont il est co-auteur, ayant rédigé la partie relative à « l'épreuve des guerres ». Le texte d'une conférence de présentation de ce livre, joint à celui-ci, ajoute à l'intérêt de cet ouvrage. Nous en remercions bien vivement notre éminent sociétaire ;

— Mme Jacoub nous fait parvenir la photocopie d'un article de M. Jacques Thirion paru dans la revue américaine Gesta (1976), « Observations sur les fragments sculptés du portail de Souillac » ;

— A l'occasion du centenaire de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, nous avons reçu de M. Dautrement « L'Atlas d'archéologie préhistorique de la Corrèze » par M. J.-L. Couchard.

*Communications.*

LES LIBERTÉS COMMUNALES (*M. A. Chastagnol*) M. Alain Chastagnol, maire de Souillac, ne pouvait mieux matérialiser son admission au sein de notre société, qu'en participant activement à l'ouverture de la partie académique des débats de ce jour avec un long exposé sur les libertés communales. Restreinte avant la consolidation de la monarchie, l'autorité communale s'est façonnée au Moyen âge contre les seigneurs avec l'aide du Roi par l'octroi de franchises. Puis, avec le renforcement du despotisme, celui du Roi, de la Révolution ou de l'Empire, on a assisté au déclin des libertés acquises, avant d'attendre, longtemps après, l'amorce d'une décentralisation régionaliste accordant plus d'aisance à l'administration locale. L'orateur a puisé une grande partie de son argumentation dans les chartes de plusieurs communes du Quercy, mais aussi dans une documentation souillagaise, dont une requête adressée au roi Henri IV par l'assemblée communale de Souillac en 1594, et l'analyse du budget municipal en 1868.

CULTES ET SACRALITÉS EN QUERCY *M. l'abbé Robert Péchuzal* Nous ne nous étendrons pas sur la communication de M. l'abbé R. Péchuzal, puisque on en trouvera le texte ci-après. En la personne du Curé de Souillac transparaît bien la figure de l'animateur des anciens colloques de Rocamadour, qui s'étaient institutionnalisés dans ce haut-lieu de pélerinage, quand M. Péchuzal en était le recteur. Ces « Cultes et Sacralités en Quercy » qui se rapportent ici à l'attitude devant la mort, faite soit de piété, soit de crainte, ont trouvé une illustration de circonstance avec la projection de diapositives recueillies par l'objectif de M. Chiché lors de la visite de la fresque du Dit des trois morts et des trois vifs cet été à Carennac.

PROJECTIONS (*M. Chiché*)

HISTOIRE DE SOUILLAC (*M. Gaignebet*) Sa vocation d'historien, qu'une carrière universitaire devait fixer en Provence, allait provoquer chez M. Gaignebet un ardeur désir de retour aux sources historiques de son terroir familial de Souillac. Nous avons vu ailleurs l'ardeur avec laquelle notre sociétaire — l'un de nos doyens d'ancienneté — a consacré une partie de cet été à la création d'un musée local. Des contraintes d'horaire n'ont pas laissé à notre érudit compatriote le loisir de développer largement ses vues, à l'aide de nouvelles données, sur deux millle ans d'histoire à Souillac. Citons l'essentiel des thèmes sur lesquels nous serons avides d'être plus longuement instruits :

— Les Romains sont venus à Souillac, puisqu'on y a trouvé des urnes funéraires et des poteries du 1er siècle.

— Les Normands ont remonté la Dordogne. (La frayeur qu'ils inspiraient aux cités accessibles par d'autres voies d'eau est à l'origine du transfert des cendres de saint Martial, évêque de Limoges).

— La tour, mérovingienne ou carolingienne, de l'église dite « tour porche » est en réalité une tour-donjon. Le conférencier évoque d'autres tours carrées de la région et compare leurs cotes. Ces tours carrées, qui ont précédé l'architecture des tours rondes, sont des ouvrages militaires, même ici, en domaine monastique.

— Si, selon toute probabilité, il y a eu un château à Souillac, nous n'en aurons la certitude qu'au fruit des recherches, qui seraient à entreprendre, notamment à partir des caves des maisons de la ville.

En fait, bien des problèmes sont posés, qui restent encore obscurs et qui laissent place pour les chercheurs à une masse considérable de travail.

LES SEIGNEURS DE BÉTAILLE (*M. Vernet*) Convoitises et rancunes des barons de Castelnau à l'égard de leurs suzerains Vicomtes de Turenne avaient amené ces derniers à organiser une avancée de défense à Bétaille. M. Vernet s'attache essentiellement à la généalogie des seigneurs de ce fief dans une étude minutieuse s'appuyant sur des bases bibliographiques suscitant des compléments en cours de recherches.

⁂

Le bilan de cette journée est hautement satisfaisant. Il s'est soldé par une participation élevée de sociétaires, qui aurait même dépassé la moyenne habituelle pour de telles sorties, si bon nombre des notres

n'avaient pas été détournés de Souillac par la concurrence d'un autre voyage culturel.

Par ailleurs la rencontre avec une société locale se chargeant de l'accueil est particulièrement bénéfique pour les uns et pour les autres. Le nombre d'admissions nouvelles enregistrées à cette occasion est nettement éloquent.

De plus la participation active des Amis du vieux Souillac, soit pour la conduite des diverses visites, soit pour la présentation des communications de l'après-midi a fait que nous nous sommes pratiquement trouvés devant une « table mise », — la table des agapes de l'esprit, bien sûr, pour ne parler que de celle-là, car l'autre aussi aurait bien eu droit à nos éloges...

# ESQUISSE SUR QUELQUES SACRALITÉS DE LA RÉGION SOUILLAC-MARTEL

Etant recteur de Rocamadour j'avais eu à organiser en 1970 un premier colloque groupant chercheurs et savants autour de « St Louis, pèlerin de Rocamadour ». M. Edmond Michelet, lui-même pèlerin fidèle de Notre-Dame de Rocamadour, était alors ministre des Affaires Culturelles. Ce colloque fut présidé par M. Dupront, professeur à la Sorbonne qui donna une communication fort appréciée sur « les sacralités de Rocamadour ».

C'était là un sujet auquel il tenait particulièrement. Il y tenait à tel point qu'il décida de réunir un autre colloque à Rocamadour ayant pour thème : « Les sacralités du Quercy ». Ce colloque, il faudra le réaliser, et cette ébauche que je vous soumets ce soir n'est qu'un très bref aperçu de ce que pourraient comporter ces recherches.

Présenter les sacralités d'une région, même aussi petite que notre Quercy, est une entreprise téméraire et hasardeuse. Une telle œuvre exige, en effet, un double travail qui correspond à deux méthodes de recherches bien connues : l'analyse et la synthèse. La deuxième ne peut être possible qu'à la suite d'enquêtes locales précises et minutieuses. Or, ces enquêtes sont loin d'avoir été conduites dans toutes les branches de l'ethnographie, de toutes les activités humaines, et cela dans toutes les paroisses ou communes de notre région.

Aussi bien n'ai-je la prétention de présenter cette intervention que comme un programme de recherche bien limité.

Je me suis arrêté à la vie de quelques paroisses du canton de Martel et de Souillac, à certaines coutumes ou croyances des hommes, plus particulièrement, cela va vous paraître peut-être étrange, aux cimetières et aux croyances ou superstitions concernant la mort.

Cette brève étude ressort à la fois de l'histoire et du folklore et elle est, je le répète, très limitée. Les quelques faits folkloriques recueillis ici ou là apparaissent comme des épaves, dispersées, anonymes, dénaturées parfois par une longue usure. Mais ils ont une véritable valeur de documents nous indiquant le comportement et l'état d'esprit des hommes d'autres générations. Seuls, sans attache historique ils

apparaissent très dispersés. Il faut le recul du temps et le lien de l'histoire pour en saisir tout le sens et la portée. On ne saurait en effet dissocier histoire et folklore. Car si le rattachement d'un fait floklorique à une coutume ancienne peut seul lui donner toute sa consistance, la survivance de cette coutume dans le folklore est pour le chercheur un précieux témoignage de sa vitalité populaire.

Mais venons-en plus directement au sujet de ma communication.

⁂

La vie de l'homme est marquée par des cérémonies rituelles que l'on retrouve dans toutes les civilisations et à toutes les époques et qui correspondent à chacune des grandes étapes de la vie : la naissance, l'initiation à l'âge adulte ou adolescence, le mariage et la mort.

Ces rites on les appelle communément « des rites de passage ». Ils ont pour fin magique d'assurer « un changement d'état ou un passage d'une société magico-religieuse ou profane dans une autre ».

Ils ont également un objet plus particulier que l'on ne saurait dissocier du précédent et qui tend à provoquer par des rites divers (prières, impositions des mains, cérémonies, etc.) la prospérité et la fécondité, la protection des puissances secrètes qui veillent sur l'homme et l'expulsion des démons ou forces du mal qui semblent plus dangereux à ces périodes « de passage » d'un état dans un autre.

Ces actes sont très fortement empreints d'un cérémonial liturgique qui les apparente souvent au rituel chrétien. Ils ont ainsi créé un « folklore » traditionnel, étroitement lié à la vie populaire et ces actes on les retrouve, spécialement dans la vie de nos campagnes, particulièrement formalistes en ce qui concerne le rituel des âges de la vie : naissance, adolescence, mariage, mort.

Si j'ai choisi ce soir des réflexions sur la mort, c'est paradoxalement parce que dans la conscience de la plupart des humains, ce n'est pas à partir de la naissance (ou pour les chrétiens, hélas, du baptême) que la vie prend son sens. C'est lorsqu'est posée la question dernière, celle de la destinée, et c'est trop souvent par comparaison avec la mort que surgit l'interrogation essentielle : qu'elle est le sens de la vie ? N'est-ce pas d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle à l'heure actuelle, les jeunes s'interrogent et questionnent si souvent sur le problème de la mort et de la destinée.

⁂

A partir des enquêtes déjà faites dans 7 paroisses du canton de Martel et 2 du canton de Souillac, je voudrais illustrer quelques constantes que l'on retrouve partout dans le monde, mais peut-être d'une manière plus disparate que dans cette petite région (ceci dit sans chauvinisme aucun).

Malgré leur familiarité avec la mort, les Anciens, c'est un fait, redoutaient le voisinage des morts et les tenaient à l'écart. Ils honoraient les sépultures, en partie par respect pour leurs ancêtres mais aussi parce qu'ils craignaient le retour des morts. Aussi, le culte qu'ils consacraient aux tombes avait-il pour but d'empêcher les défunts de « revenir » troubler les vivants. Les morts étaient considérés comme impurs ; trop proches ils risquaient de souiller les vivants. Le séjour des uns devait être séparé du domaine des autres afin d'éviter tout contact. Voilà pourquoi les cimetières de l'Antiquité étaient toujours hors des villes ou des villages, plus spécialement le long des routes.

Regardez : à Cressensac on trouve des sépultures de ce genre, fort anciennes, à la Babourie, au Chaffol bas, au Vaurès, à Peyre-Levade, mais toujours dans des endroits assez écartés des lieux d'habitation, aucune trace d'autre construction n'ayant été décelée ou constatée dans ces parages.

Cependant, cette répugnance à la promixité des morts a bientôt disparu chez les anciens chrétiens. On retrouve ce fait d'abord en Afrique, ensuite à Rome. Nous verrons que même chez nous il en fut ainsi. Ce changement est à remarquer : il traduit une très grande différence entre l'attitude païenne et la nouvelle attitude chrétienne à l'égard des morts. Désormais, et pour longtemps, au moins jusqu'au XVIII^e^ siècle et même chez nous jusqu'au XIX^e^ siècle, les morts ont cessé de faire peur aux vivants et les uns et les autres cohabiteront dans les mêmes lieux, les uns avec les autres. Et c'est ainsi que les cimetières furent mis autour des églises ou des chapelles, églises de hameaux, de villages, de paroisses ou de villes.

On trouve même des sépultures dans les églises et cela non seulement pour des notables, des prêtres ou des moines, mais même pour des gens d'humble condition dont on ne connaît rien. A Gignac, par exemple, on a cessé d'enterrer dans l'église vers 1780 et l'on voit dans cette même église de nombreuses pierres tombales marquées d'initiales et d'une croix. On peut y voir encore une pierre gravée aux insignes d'un maître-maçon : équerre, compas, croix.

Cette cohabitation des morts et des vivants explique le nombre imposant de cimetières disparus dans les quelques paroisses de la région Martel-Souillac que j'ai pû visiter.

Ainsi, à Cressensac l'on retrouve trace de quatre cimetières disparus : l'un autour de l'église où l'on a cessé d'enterrer le 25 novembre 1821, un cimetière dit « des pauvres » à l'emplacement actuel d'une statue de la Vierge, un troisième au village du « Pin » au sud-ouest du bourg actuel. Il y avait là d'ailleurs une chapelle, Notre-Dame Peinte, qui apparaît pour la dernière fois en 1748 comme située dans le terrier du Seigneur de Tersac mais déjà à cette date cette chappelle n'existait

plus. Enfin, près du village actuel de Martignac, on a retrouvé des squelettes en 1933.

A Gignac, on en retrouve un autour de l'église (jusqu'en 1830). De même à St-Bonnet (1830).

Dans la commune de Cazillac qui compte à l'heure actuelle 3 cimetières : l'un à Cazillac, toujours autour de l'église, l'un à Paunac (actuellement au bord de la route de l'Hôpital-St-Jean à Martel) l'autre à Lasvaux, situé sur la route entre Cazillac et Lasvaux depuis 1820, on compte neuf cimetières disparus et tous à côté d'une église ou chapelle de village ou hameau : St-Julien, St-Cyprien, St-Liaubès, Chapelle, Chapelle-Batal, un cimetière de Ste-Anne à Cazillac, mentionné en 1664, un à Lasvaux autour de l'église, deux à Paunac : l'un autour de l'église jusqu'en 1820, un deuxième désaffecté près de la route conduisant au bourg et où l'on a cessé d'enterrer en 1950.

Dans la commune de Sarrazac, nous connaissons 6 cimetières disparus : autour de l'église même de Sarrazac jusqu'en 1820, le cimetière de Joannès près de l'ancien monastère de St Geniès mentionné en 823 dans le Cartulaire de Beaulieu, un cimetière mérovingien dans la falaise Est surplombant le bourg de Sarrazac, un ancien cimetière autour de l'église de l'Hôpital-St-Jean, un autre autour de l'église Valeyrac et le dernier, cimetière de l'église ou chapelle Ste Marie-Madeleine, cimetière carolingien et utilisé encore au XIV^e^ siècle.

De ces quelques investigations je retire deux constatations et une conclusion :

— la grande majorité des emplacements de ces anciens cimetières sont indiqués encore aujourd'hui par une croix.

— la plupart, surtout ceux situés autour des églises actuelles, sont devenus des places publiques, vers 1820 et 1830 où les gens se rassemblent mais où, semble-t-il, ils ont évité de construire des maisons d'habitation.

— Que penser de notre civilisation moderne, récente, je veux dire dans la circonstance celle qui remonterait vers 1820-1830 ? Ne serions-nous pas revenus aux croyances ou superstitions de l'Antiquité ? La mort ne serait-elle pas pour nous, non seulement un fléau qu'il faut combattre mais même supprimer. Les hommes n'ont-ils pas tendance de plus en plus à éloigner les morts de leurs habitations ? Voyez où se trouvent actuellement les cimetières dans la plupart de nos communes ou villages ?

Un journaliste écrivait récemment : « La société a expulsé la mort sauf celle des hommes d'Etat ». Il aurait pu ajouter aujourd'hui (« et des Papes »). Ils ont droit aux honneurs de la télévision, de l'eurovision

même. Ce que je vais dire ne s'applique pas encore à nos campagnes, mais le processus est engagé. Dans une ville moyenne, rien n'avertit plus les hommes que quelque chose s'est passé. On ne sonne plus le glas dès qu'est connue la mort de quelqu'un. Le sonne-t-on même aux trois angélus du matin, de midi et du soir ? L'ancien corbillard noir et argent est devenu une banale limousine grise quand il ne s'agit pas même d'une fourgonnette quelconque. La société ne fait plus de pause, la disparition d'un individu n'affecte plus sa continuité. Tout se passe dans la ville comme si personne ne mourait plus.

Certes ces changements ont été lents, étalés sur plusieurs générations. Un certain nombre d'entre nous, la très grande majorité sans doute, se souviennent avoir connu, par exemple, la coutume de voiler les glaces de la chambre mortuaire, ou les seaux d'eau, superstition où il est facile de reconnaître la peur du revenant, dont l'eau comme les glaces avait gardé l'image ou le contact ; de ne pas montrer les morts aux enfants, d'arrêter la pendule de la maison, le défunt n'étant plus dans notre temps à nous, de voiler de crêpe les ruches, etc.

La communauté de voisinage qui reprenait alors ses droits pendant quelques jours, se substituait à la famille. Dans les villages c'étaient les voisins qui faisaient la veillée du mort, entretenait la chandelle qui brûlera toute la nuit (ordinairement un cierge de la Chandeleur) et préparant le café qui est distribué aux veilleurs.

A l'issue des funérailles un repas réunissait la famille, resserrant les liens du voisinage et de parenté, souvent relachés par les circonstances de la vie. Repas traditionnel au même titre que celui de la Communion et du Mariage.

Aujourd'hui un renversement complet des mœurs s'est fait ou paraît s'être fait ou semble sur le point de se faire et d'une manière rapide. Dans ma jeunesse, les femmes en deuil disparaissaient sous les crêpes et les grands voiles noirs. Et aujourd'hui ? Nous ne pouvons nier la rapidité et la brutalité du changement (sur lequel je ne porte d'ailleurs aucun jugement).

⁂

Pourquoi avoir abordé ce sujet ? Je le disais au début : mon but était surtout de présenter ce que pourrait être lors qu'un colloque prochain notre programme de recherches, et d'investigations sur les sacralités du Quercy.

J'aurais pu évoquer certaines superstitions ou croyances de notre belle région de Souillac-Martel. Si vous allez à Cressensac vous pourrez ainsi voir une maison qui porte deux miroirs encastrés dans le mur pour effrayer les mauvais esprits. L'on pourrait encore citer la croyance

au mauvais œil principalement en ce qui concerne la maladie des gallinacées et du bétail, les consultations des guérisseurs ou devins, aujourd'hui encore spécialement dans la région de Cressensac, la croyance dans les revenants, l'ail qu'il ne faut pas mettre en terre à la pleine lune sinon il sera rond, le fait de ne pas aimer entreprendre un nouveau travail le vendredi. A la pleine lune il ne faut ni tailler la vigne, ni tuer le cochon, pas plus qu'il ne convient de faire la lessive durant la Semaine Sainte, cela fait mourir les hommes.

Permettez-moi pour terminer de signaler enfin la « Fête de la Grêle », le 29 avril, (St Pierre de Vérone) pour la commune de Cazillac. Cette fête qui aujourd'hui comporte encore une messe, était très solennelle autrefois. On la comparait facilement en importance à la Fête-Dieu. Elle se déroule à la suite d'un vœu fait par la population au XVII^e siècle, pour se protéger de la grêle. Il y aurait également à mentionner la fontaine de Saint-Ferréol entre Paunac et Friac (commune de Cazillac) déjà connue en 1583 et dont on prend les eaux pour conjurer et guérir les maux des yeux et les engelures.

Autant de dévotions, de coutumes, voire de croyances ou de superstitions qu'il sera intéressant d'étudier et dont il faudra tirer des conclusions pour demain. L'homme a toujours eu et il aura toujours besoin de « signes ». Les hommes et les femmes du monde populaire parlent souvent avec nostalgie des fêtes de leur enfance. Il n'y a plus beaucoup de véritables fêtes, de fêtes ou l'on s'exprime, où l'on ne s'ennuie pas. Et pourtant les gens simples éprouvent le besoin de partager leur joie ou leur peine au moment des grands événements de la vie. Il est temps d'appeler les créateurs pour nous aider, et pourquoi pas à la lumière des célébrations ou coutumes d'antan, à inventer des fêtes nouvelles.

Abbé Robert PECHUZAL.

# LA PETITE CLOCHE DE L'ÉGLISE DU PUY A FIGEAC

Dans le numéro du 3e trimestre 1977 de *Le Quercy à Paris*, notre confrère M. Sors a donné (I) sans commentaire les inscriptions de deux cloches de Notre-Dame du Puy à Figeac.

Dans celle de la petite cloche telle qu'elle a été donnée, il y a des erreurs d'interprétation. Voici comment on doit la lire (2) :

1re ligne : *SIT DOMINUM BENEDICTUM - SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS - BEATE*

2e ligne : *PATER AUGUSTINE ORA PRO NOBIS - DAME ANNE AGNES LAJUNIES PRIEURE*

3e ligne : *DE CE MONASTERE - MESSIRE BENOIT PEZET RECEVEUR DE FIGEAC PARREIN*

4e ligne : *JEANNE DE DUFFAU LAJUNIES MARREINE* - 1787.

On voit qu'il faut lire l'inscription d'une façon continue sans tenir compte des lignes. Il y a en latin dans un ordre hiérarchique des invocations à Dieu, à la Sainte Vierge et à Saint Augustin *qualifié de père*. Puis en français le nom de la « prieure de ce monastère », les noms des parrain et marraine de la cloche. Enfin la date.

Il résulte de l'inscription que la cloche a été faite non pour Le Puy, mais pour un prieuré de religieuses augustines. Elle vient d'Espagnac où en 1787 la prieure était bien Anne Agnès Lajunies (3).

Dans le Lot de l'époque tout au moins, lors de la suppression des ordres religieux à la Révolution, du mobilier, des ornements et des linges sacrés des églises des couvents furent distribués à des paroisses du diocèse. C'est sans doute ainsi que parvint au Puy sa petite Cloche (4).

*Octobre* 1977
L. d'ALAUZIER.

---

1) D'après les Ponts et Chaussées.

2) Nous remercions M. Foucaud qui a bien voulu vérifier pour nous le texte de l'inscription et qui nous a confirmé, détail essentiel, que chaque ligne occupe tout le tour de la cloche. Nous avons mis un tiret à la fin de chaque proposition de l'inscription pour en faciliter la compréhension.

3) D'après Albe, il y a quatre formes « etc » différentes de son nom.

4) Signalons, d'après Viré, *Espagnac*, p. 6, qu'il reste dans le petit clocher de l'église d'Espagnac une cloche de 1518.

# CLAUDE DE BIRON, DAME DE SAINT-SULPICE *

par Germaine CLAVAL

## V. — CLAUDE DE BIRON, DAME DE SAINT SULPICE, A LA COUR DE FRANCE

Quand s'ouvre l'année 1571, les Saint-Sulpice sont établis à la cour. Ils ont un logement au Louvre même et une maison en ville.

« J'ai loué, écrivait Jean, le 10 juillet de l'année précédente, une maison pour y loger et nous retirer et, quand je saurai votre venue, je la meublerai. » Le 26 août il précisait qu'avant de paraître à la cour Claude et lui devraient « dresser leur ménage et équipage ».

C'est fait, les voilà installés. Claude prend ses fonctions de dame d'honneur de la Reine-Mère. La cour est jeune. Charles IX a 25 ans, sa femme Elisabeth d'Autriche 17 ; elle est la douceur et le charme mêmes, lui est à l'aube de son règne personnel et rien dans son caractère ne paraît inquiétant. Brantôme rapporte que le roi, en sa jeunesse, était « d'un naturel fort ouvert, prompt et actif, vigilant, éveillé et peu songeur. Brillant, courageux, hardi, si la reine sa mère qu'il honorait fort ne l'avait arrêté, il aurait été en personne aux armées et lui seul les aurait commandées ». Il passait sa fougue au dehors en exercices violents auxquels il excellait, estimant les habitations des sépulcres. Mais il avait voulu savoir la poésie et se mêlait d'écrire. Si le mauvais temps, la pluie ou l'extrême chaleur l'empêchaient de sortir il envoyait quérir Messieurs les poètes et passait son temps à deviser avec eux.

A côté du roi, ses deux frères cadets, Henri et François, glorieux, piaffants, sa sœur, Claude la sage, devenue par son mariage duchesse de Lorraine et l'éblouissante Marguerite qui sera la folle reine Margot. Gravitant autour des princes, tout ce que la noblesse française compte d'important... Mais la véritable puissance qui mène tout et que chacun craint c'est la quinquagénaire en vêtements noirs et coiffe de veuve, la face pateline et le regard lourd, la Reine-Mère, Catherine de Médicis.

---

(*) Suite de l'article inséré dans le premier fascicule de 1978.

Les dames et les filles dont elle s'entourait, dont elle se servait parfois pour ses intrigues, devaient, selon Brantôme, paraître déesses et entretenir les visiteurs. On déployait un luxe inouï. Les hommes eux-mêmes se couvraient de pierreries.

Catherine désirait que sa cour fût « un vrai paradis du monde, et école de toute honnêteté ». Elle tenait par-dessus tout à l'agrément de la conversation, prétendant réunir seigneurs et dames pour leur apprendre à converser. Papotages, commérages, traits d'esprit, galanteries, récits, mots plaisants, compliments et perfidies allaient leur train sous le couvert du beau langage, des formes cérémonieuses, d'une courtoisie raffinée.

La Reine tenait son cercle tous les après-midi sauf en cas de chasse ou si l'on courait la lance ou la bague « que les dames allaient participer au plaisir ». Le soir, après le dîner, les devis reprenaient s'il n'y avait bal. Catherine inventait toujours quelque nouvelle danse ou quelque beau ballet quand il faisait mauvais temps. Elle inventait aussi des jeux et y passait son temps avec les uns et les autres. Elle aimait fort voir jouer des comédies. Elle raffolait de musique et en donnait souvent plaisir à la cour dans sa chambre. Elle s'occupait les doigts à besogner après des « ouvrages de soie où elle était tant parfaite qu'il était possible ».

Sans doute, après ses années de retraite, Claude de Biron jouissait-elle de la vie animée et brillante. Nous l'imaginons avec vraisemblance faisant auprès de la Reine quelque merveilleux ouvrage de main tout en suivant les propos et jetant de temps à autre des paroles de « bonne rencontre ». Elle porte de fastueuses toilettes, elle arbore ses bijoux, elle en a beaucoup et de splendides. Dans un inventaire cité par le chanoine Albe (bijoux hérités par la fille de Claude) nous ne comptons pas moins de 13 carcans (colliers courts) : un carcan de pierreries où il y a 5 chatons de diamant, 5 chatons de rubis et 10 chatons de perles ; un carcan où il y a 9 saphirs blancs et 9 chatons de perles, etc... Il y a les courdées pour mettre en l'encolure — 17 — tout aussi riches ; des bracelets (8 paires), des perles pour lier les cheveux (dont une coiffe de 390 perles), des aiguillettes que l'on met à la tête par jeu de 5, 6, 9 que nous renonçons à compter.

Mais Claude a trois joyaux plus précieux encore, ses trois fils, aimés des princes, agréables aux dames, débordant de joie de vivre et tout fiers de voir leur mère très aimée tenir sa place dans la brillante guirlande de dames.

Pourtant, cette première année à la cour n'est pas pour Claude exempte d'épreuves. Elle est enceinte, une fois de plus. Elle ne peut suivre la cour qui s'est transportée à Blois. Dans une lettre, Jean qui s'y trouve s'ébahit du long temps qu'elle met à accoucher. Henri

lui écrit que toutes les dames de la cour lui demandent si sa mère accouchera et viendra bientôt et disent qu'elles lui veulent écrire. Il l'informe que le bal se tient chaque soir et qu'il commence à danser.

Elle accouche enfin, mais elle n'est pas relevée qu'elle apprend par des lettres de ses beaux-frères que son avant-dernier-né, Jean-Claude, est décédé après une fièvre de quinze jours, Madame d'Espagnac en a un extrême regret. L'abbé annonce aussi à l'accouchée la mort de sa sœur Jeanne, ancienne prieure de Pomarède, devenue Madame de Boissières.

Le 17 octobre 1571, Jean sait enfin qu'il est père d'une fille. Il veut remettre le baptême après le retour de la cour à Paris, le duc d'Alençon en sera parrain. Mais sans doute craint-on que l'enfant ne vive pas car elle est baptisée le 26 octobre et c'est le maître d'hôtel du duc d'Alençon qui tient l'enfant prénommée Catherine (sans doute en l'honneur de la Reine-Mère).

Les esprits, cependant, semblent tournés vers la paix. La Reine-Mère pense à reprendre les pourparlers de mariage, abandonnés depuis 1568, entre Henri, héritier du trône de Navarre, et sa fille Marguerite. Un tel mariage couperait court aux amours de celle-ci avec le duc de Guise dont Catherine ne veut pas et mettrait le prince protestant sous sa coupe. « Le génie d'intrigue de cette femme, écrit Pierre de Vayssière, sa perfidie naturelle lui ont toujours persuadé qu'un ennemi ou un rival vivant près d'elle, soumis à une incessante surveillance, enlacé dans le réseau de son espionnage et de ses ruses, serait facilement dominé et fatalement vaincu. »

Jeanne d'Albret, mère du futur Henri IV, reste longtemps méfiante. Ce n'est qu'au début de l'année suivante (1572) qu'elle se décide à partir pour négocier le mariage. Elle rejoint la cour à Blois et juge cette cour sans indulgence.

Elle écrit à son fils, resté dans ses Etats, le 8 mars 1572 : « Madame (sa future bru) est belle et bien avisée et de bonne grâce mais nourrie en la plus mauvaise et maudite compagnie... Ce porteur vous dira comme le roi s'émancipe : c'est pitié. Je ne voudrais pas pour toute chose au monde que vous fussiez ici pour y demeurer. Voilà pourquoi je désire vous marier et que vous et votre femme vous retiriez de cette corruption, car encore que je la croyais bien grande, je la trouve davantage... Si vous y étiez, vous n'en échapperiez jamais sans une grande grâce de Dieu. »

Du 11 mars, toujours à son fils :

« La Reine se prit à rire car elle ne parle à moi qu'en badinant. Elle se dédit de beaucoup de choses qu'elle m'avait dites. Je m'ébahis comme je puis porter les traverses que j'ai car on me gratte, on me

pique, on me flatte, on me brave, on veut me tirer les vers du nez... Je suis mal logée car on fait des trous sur mes chambres et ma garde-robe. Madame d'Uzès (maîtresse d'atours et confidente de Catherine) y est logée. »

Jeanne d'Albret ne devait pas voir le mariage de son fils. Après cinq jours de maladie, elle mourait le 9 juin 1572. Elle avait 44 ans.

Cette mort, selon M. de la Mothe, toucha vivement M^mes^ de Biron et de Brizambourg, belle-sœur et sœur de Claude. Sans doute Claude elle-même la ressentit-elle douloureusement. Elle était à peu près de l'âge de la reine de Navarre et leurs fils aînés, Henri tous les deux, n'avaient qu'un an de différence, Henri de Navarre, né en 1553, ayant 19 ans, Henri de Saint-Sulpice, né en 1554, 18.

Sans égard au deuil récent du marié, le mariage se fit avec la pompe ostentatoire par laquelle Catherine de Médicis et ses fils croyaient se mettre au-dessus de l'humanité, dans une gloire de demi-dieux. Les Saint-Sulpice étaient bien placés pour suivre les réjouissances auxquelles leurs aînés figuraient probablement et qui durèrent cinq jours, du 17 au 21 août. Et, dès le 22, la tentative d'assassinat de Coligny par Maurevert inaugurait les journées sanglantes. Dans la nuit du 23 au 24 c'était le massacre de la Saint-Barthélemy.

Nous n'avons pas à en parler. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de penser à la situation des deux orphelins, Henri de Navarre et sa petite sœur Catherine, sans autre recours dans cette cour atroce que leur force intérieure et les exemples de leur mère. Voilà ce qu'écrivait Henri de Navarre, plus tard, dans un mémoire adressé à la Reine-Mère :

... « advint après mes noces la Saint-Barthélemy où furent massacrés ceux qui m'avaient accompagné à Paris, dont la plupart n'avaient bougé de leurs maisons durant les troubles. Entre autres fut tué Beauvois qui m'avait gouverné depuis l'âge de neuf ans. Vous pouvez penser quel regret ce me fut voyant mourir ceux qui étaient venus à ma simple parole et sans autre assurance que (celle) que le roi m'avait faite, me faisant cet honneur de m'écrire que je le vinsse trouver et m'assurant qu'il me tiendrait comme frère. Or ce déplaisir me fut tel que j'eusse voulu les racheter de ma propre vie puisqu'ils perdaient la leur à mon occasion. Et même les voyant tuer jusques au chevet de mon lit, je demeurai seul, dénué d'amis et de fiance. »

Les Saint-Sulpice formaient un bloc catholique, mais Claude était née Biron et pouvait facilement devenir suspecte : ses deux sœurs et ses deux belles-sœurs n'étaient-elles pas réformées, son frère cadet n'avait-il pas été tué à Montcontour dans les rangs protestants, son frère aîné n'inquiétait-il pas par sa largeur d'esprit les catholiques

intolérants ? Que faire au cercle de la Reine sinon se taire, souriant vaguement sur son ouvrage de soie ? En dehors du cercle, Claude agissait au mieux. Une lettre de remerciement qu'elle reçut de la duchesse de Savoie, tante de Charles IX, nous le prouve.

« J'ai entendu, écrit la duchesse, que durant ce désastre qui est arrivé à Paris, vous avez retiré et mis en votre protection, pour l'amour de moi, Montreuil, sachant bien qu'elle était de ma nourriture, en quoi vous m'avez fait un si grand plaisir que je n'ai voulu faillir de vous en remercier de tout mon cœur ... je vous prie avoir toujours pour recommandée la dite-Montreuil que j'aime tant que j'estimerai tous les plaisirs et bons offices que vous ferez pour elle comme faits à moi-même... de Turin, 6 septembre 1572, Marguerite de France. »

Henri de Navarre et son cousin Condé furent contraints d'abjurer et, dès le 29 août, sous le regard narquois de Catherine de Médicis, ils assistaient à la messe de la Saint-Michel. La captivité dorée d'Henri de Navarre dura quatre ans. Ce que fut la cour en ce temps, laissons-le dire au roi de Navarre lui-même :

« Mon cousin, écrit-il à Monsieur de Miossens, la cour est la plus étrange que vous l'ayez jamais vue. Nous sommes toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine sous la cape... Vous ne vîtes jamais comme je suis fort en cette cour d'amis, je brave tout le monde. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille car ils disent qu'ils me tueront et je veux gagner les devants. »

Charles IX et sa mère pouvaient se féliciter de leur génie politique : un chef protestant tué, deux autres captifs, des centaines de leurs partisans les plus dévoués massacrés, ils avaient bien travaillé pour l'Eglise, car c'est en champions de l'Eglise qu'ils se voyaient encore.

En fait, ils avaient ouvert une période de guerres civiles dont chacune fut plus atroce que la précédente :

quatrième, de 1572 à 1574 ;

cinquième, de 1575 à 1576 ;

sixième, de 1576 à 1577.

Quoi qu'il pût penser au fond de lui-même, Jean continua à servir ses souverains, il ne séparait pas la royauté de la France. Claude resta attachée à la cour.

Dès que la nouvelle de la Saint-Barthélemy était arrivée à La Rochelle, la ville forte des protestants avait repris son visage de guerre. Ses magistrats l'avaient approvisionnée, ils avaient demandé

secours à l'Angleterre, ouvert leurs portes aux huguenots des provinces voisines, revu leurs défenses.

Charles IX et sa mère essayèrent d'amadouer la cité en lui envoyant Biron comme gouverneur (Biron qui n'avait dû qu'à son sang-froid d'échapper au massacre). Mais les Rochellois lui fermèrent leurs portes. Les souverains essayèrent de La Noue, protestant estimé même des catholiques ; les rebelles finirent par le laisser entrer, mais il accepta de se mettre à leur tête.

Alors commença un siège interminable mené par Biron avec des forces insuffisantes. Des renforts lui arrivent qui sont exécrables. Enfin, en février 1573, les princes eux-mêmes paraissent sur le théâtre de guerre : le duc d'Anjou, le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé... Quelle humiliation, quel crève-cœur pour Henri de Navarre de venir combattre la ville où naguère sa mère et lui avaient trouvé refuge... Cependant il fait « le rieux et le bon compagnon ».

Dans la suite des princes, trois Saint-Sulpice : le père et ses deux aînés. Claude séjourne non loin, à Brizambourg, chez sa sœur.

*1er mars 1573.* Son mari lui écrit :

« La Motte a eu une arquebusade qui ne perce pas son pourpoint. Nos enfants ont couché tous les jours aux tranchées. »

*7 mars 1753.* « Monsieur d'Aumale a été tué d'un coup de canon... Monsieur de Biron qui se trouvait près de lui est sans mal. A la même heure j'étais avec Messeigneurs à une tranchée où un coup donna qui manqua nous emporter. Nous nous trouvâmes tout couverts de terre et de pierres et sans aucun mal. Nos enfants à même instant étaient à cheval à l'escarmouche... »

*5 avril 1573.* « Ma mie... envoyez votre litière qu'elle soit ici mardi et notre fils (Henri) partira mercredi lequel est si maigre qu'il lui faudra du temps pour se refaire... Il y a en ce siège de la longueur mais je prévois plus de maux encore que jamais. »

*7 avril 1573.* « Ma mie je suis si las que je ne puis remuer car nous avons été depuis trois heures du matin jusqu'à neuf heures embesognés... Notre fils Armand a triomphé : il est blessé d'une arquebusade à la jambe mais il n'est en aucun danger, l'os n'étant point offensé. Henri a besoin d'un bon régime et je vous prie y prendre bien garde. »

*13 avril 1573.* « Ma mie, depuis le départ de son frère, Armand s'est trouvé fort mal ayant eu une grande fièvre, n'ayant pu manger ni dormir et une grande rêverie. Il a fallu faire deux incisions à sa plaie ; aujourd'hui il a dormi un peu et le trouvent les médecins et les chirurgiens mieux... Prenez bien garde à Henri qu'il ne retombe... »

*18 avril 1573.* « Loué soit Dieu de ce qu'il lui a plu d'ordonner de notre fils Armand ! »

Armand vient de succomber à ses blessures. Il avait 18 ans.

Son père aurait voulu le tenir loin du danger. Au mois d'octobre 1572 il lui avait enjoint de revenir à la cour. Mais Armand était resté à Brouage, écrivant le 6 octobre à son père :

« Comme il faudra peut-être marcher contre ceux de La Rochelle, il y aurait peu d'honneur pour moi de revenir à la cour et de fuir l'occasion de se battre pour le Roi. »

L'Abbé de Marcillac écrit le 26 mai à Claude :

« J'ai vu par votre lettre le récit déplorable de la perte que nous avons faite d'un de nos neveux que je ne saurais assez honorablement nommer à cause de la vertu resplendissante en lui qui le faisait estimer et priser en sa vie et après son décès le fait décorer de titres et de louanges héroïques et néanmoins infiniment regretter comme d'une perte irréparable... »

Comment Claude supporta-t-elle ce coup ? En femme d'abnégation, certainement, qui pense d'abord aux autres, en croyante aussi, l'Abbé rend à plusieurs reprises témoignage à la foi profonde de sa belle-sœur. Elle ne pouvait s'abîmer dans la douleur d'avoir perdu un fils, il lui fallait sauver l'autre, Henri, terriblement amaigri, si faible qu'on avait dû l'amener en litière de La Rochelle à Brizambourg et qui reprenait à peine goût à la vie quand la mort de son frère et compagnon, d'un an plus jeune que lui, le plongeait dans le désespoir. Heureusement pour Claude, elle avait près d'elle sa sœur Jeanne, dame de Brizambourg, très affectueuse et dévouée.

Cependant, le Quercy est lui aussi un théâtre de guerre. L'Abbé de Marcillac semble avoir pour maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Il écrit, en mars 1573, à sa belle-sœur Claude :

« ... il y a longtemps que Comiac eût été pris sans ce que nous y fîmes mettre un capitaine et des soldats dont les habitanst paient des trois parties deux et Monsieur de Saint-Sulpice une. S'il ne le trouve bon et préfère pour épargner 100 écus perdre une maison telle... nous ferons selon son mandement. De ma part je me suis réparé et fortifié comme j'ai pu à Marcillac où nous avons entretenu depuis septembre plus de trente arquebusiers. Madame d'Espagnac (la prieure) tient des soldats aussi mais Brengues est entre nous deux et nous n'en sommes pas maîtres. Tous mes voyages sont à Saint-Sulpice où il y a assez de gens pour le garder si autres affaires ne se présentent. Bien est vrai que nous y souhaiterions plus votre présence que toutes les forces qu'on pourrait nous bailler tant parce que vous

n'en seriez plus en peine que parce que vos sujets cuident qu'ils en auraient quelque soulagement. »

En avril 1573, l'Abbé informe Jean qu'une compagnie de huguenots s'est logée dans le château de Coannac et n'en veut sortir. Pour moins de 100 écus, l'Abbé obtient son départ mais les hommes emportent tout ce qu'ils peuvent sans néanmoins mettre le feu au château comme ils disent en avoir reçu l'ordre.

Et l'Abbé termine : « Il serait grandement nécessaire que Madame ma sœur fut par deça que je cuide qu'elle aurait plus de crédit et de moyen que nous. »

Cependant la guerre va tourner court : le duc d'Anjou est appelé au trône de Pologne. Catherine, toute à la joie de voir son fils préféré ceindre une couronne, bâcle la paix. Le siège est levé, les Rochellois obtiennent la liberté religieuse pour les Réformés et des places de sûreté : La Rochelle, Montauban, Nîmes et Sancerre.

Le 4 septembre, l'Abbé est bien aise d'apprendre que Claude et Jean ont l'intention de venir par deçà mais ils n'y viennent pas. Sont-ils du voyage de la cour qui accompagnera le roi de Pologne jusqu'à la frontière ? Peut-être. Leur fils Henri est de la suite du Roi qui l'aime beaucoup. Il paraît avoir été un des « mignons » que stigmatise d'Aubigné, ces beaux jeunes gens, courtisans privilégiés, courtisés à leur tour parce qu'ils ont la faveur du Roi. Qu'ont-ils fait ?

— « Rien du tout. Ils sont mignons du prince. »

Henri est du petit groupe (où on le surnomme Colette) avec François d'O, Jacques de Lévis, Monsieur de Saint-Luc.

Claude est toujours attachée à la cour cependant que son mari est sans cesse en mission (en Poitou, en Saintonge, à La Rochelle, à Avignon). Il est fourbu mais il n'ose se plaindre.

En janvier 1574, il écrit de Chef-Boutonne (il a un grand rhume et une grande douleur de reins) :

« Je ne vaux plus rien pour la poste. Vous pourriez dire cela comme en riant à la reine. »

En juin de la même année il est à Avignon. Claude lui fait de la cour le récit de la mort de Charles IX et l'informe que des « amis de cour » ont profité de son absence pour occuper sa chambre et sa garde-robe. Elle a pu ravoir la première mais non la seconde. Elle a fait habiller de noir leurs pages et leurs laquais.

Cette mort de Charles IX — à 24 ans — amène le retour en France du roi de Pologne qui va régner sous le nom d'Henri III. Henri de Saint-Sulpice, revenu lui aussi, est toujours en faveur.

La rébellion du duc d'Alençon, dans l'été 1575, a mis fin aux fonctions de surintendant de sa maison que Jean de Saint-Sulpice remplissait auprès de lui, mais le voilà qui suit la Reine-Mère dans le voyage qu'elle entreprend pour amener le prince à se soumettre.

En octobre ils sont à Blois, en novembre à Niort, en janvier 1576 à Châtellerault.

Claude est toujours à la cour. Il semble que les Saint-Sulpice ne s'appartiennent plus. Les souverains disposent d'eux à leur guise mais c'est de la main des souverains que tombent les charges, et Jean en veut plus encore pour ses fils que pour lui-même. Et il sait que le charme de Claude, sa finesse lui aident singulièrement.

Antoine, le troisième fils, est destiné à l'Eglise. Dès 1572, il a reçu — à 16 ans — les abbayes de Belleperche et de Lagarde-Dieu ; en 1573, il est pourvu de l'abbaye de La Trappe qu'il échange l'année suivante pour celle de Saint-Evroult.

De retour de Pologne, Henri est gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et capitaine de cent chevau-légers pour la garde de Sa Majesté. Il va en Quercy pour recruter sa compagnie et il éblouit le bon oncle Abbé qui écrit à Claude :

« Je dois vous dire ma joie d'avoir vu mon neveu... accompli de tant de belles vertus et perfections... en sorte que nous venons à concevoir une espérance très certaine que la splendeur de notre maison n'éclairera pas seulement un siècle ou génération mais s'étendra, Dieu aidant, de beaucoup en l'avenir. »

Cependant, les trois aiglons que Catherine de Médicis retenait à la cour prenaient successivement le large. Le premier, Louis de Condé, en 1574, passait de la Picardie où il avait été envoyé dans son gouvernement, en Allemagne, où il recrutait une armée de reîtres menée par le duc Jean-Casimir. En septembre 1575, le duc d'Alençon échappait à sa mère Catherine de Médicis pour se mettre à la tête du parti des « Politiques ». Enfin, en février 1575, Henri de Navarre glissait entre les mailles, abandonnant sa femme la reine Margot et gagnait la Guyenne.

Pour Henri III la situation était critique. Jean-Casimir atteignait la Loire, le duc d'Alençon était prêt à le joindre à la tête de grosses troupes. La Reine-Mère multiplie les négociations et moins que jamais elle ne peut se passer de Jean de Saint-Sulpice. Tant bien que mal, elle accorde les partis. La paix dite de Monsieur est signée le 6 mai 1576. Jean-Casimir se retirera. C'est dans cette circonstance que nous voyons apparaître le quatrième fils Saint-Sulpice dont il a été fort peu question jusqu'ici. Bertrand, qui doit avoir une quinzaine d'années,

est envoyé en Lorraine pour servir d'otage au duc Jean-Casimir en raison des sommes qui lui ont été promises par le Roi.

C'est au début de l'année 1576 que l'aîné des Saint-Sulpice, Henri, comble les vœux de ses parents en épousant l'héritière de Nègrepelisse. Jean pensait déjà à ce mariage dix ans plus tôt, en 1566.

Henri III écrit à Henri de Saint-Sulpice, le 7 mars 1576 :

« Je suis si aise quand j'entends des nouvelles de ma troupe et qu'ils peuvent avoir contentement en quelque chose qu'ayant su qu'êtes pour vous marier et que c'est ce que vous désirez qu'il me semble que c'est moi qui le suis encore un coup.

« Aimez toujours bien Henri car il aime bien fort Henri et venez-vous en après avoir fait vos affaires, priant Dieu de vous conserver. »

Le roi écrit mais ni le père ni la mère du marié, retenus par leurs charges, n'assisteront au mariage.

## VI. — RETOUR A SAINT-SULPICE

Claude et Jean reviennent à Saint-Sulpice dans le courant de l'été 1576. Le retour au pays ne dut pas être bien joyeux : ils trouvaient un des deux châteaux où ils résidaient ordinairement et plusieurs de leurs maisons pillées, leurs terres ravagées, leurs paysans misérables. Ils amenaient avec eux leur petite Catherine mais qu'était devenue Chrétienne ? Nous avons feuilleté à sa recherche la correspondance des Saint Sulpice. Les oncles en donnent des nouvelles :

— 12 août 1573 — L'Abbé annonce qu'on la met en bel équipage pour tenir compagnie à sa tante de Brizambourg.

8 octobre 1573 — Monsieur du Cluzet écrit que sa nièce a été un peu malade et commence d'avoir les pâles couleurs.

30 janvier 1574 — Le recteur de Saint- Sulpice signale que l'enfant se porte bien, grâce à Dieu.

En février 1574 — Mademoiselle de Saint Sulpice fait un séjour chez son oncle du Cluzet qui trouve qu'elle se fait bien honnête.

25 mai 1574 — L'abbé pense à un mariage pour elle avec le baron, fils de Monsieur de Suzanne, de l'âge de 18 ans bien beau et fort honnête. Monsieur de Suzanne a fort de quoi, soit en Picardie, soit dans le Quercy.

26 septembre 1574 — (La fillette devait aller rejoindre ses parents. On préparait son départ). « Sur votre avertissement, écrit sans commentaire l'Abbé à son frère, le voyage de ma nièce est arrêté et elle reste à Espagnac. »

Il est bien probable que Jean destine Chrétienne au cloître. A quoi bon lui faire connaître la cour ? Elle restera à Espagnac chez sa tante prieure. Sans doute sa petite tombe se glisse-t-elle entre celles des religieuses car elle figure sur le testament de son père de 1572 mais n'est pas mentionnée sur celui de 1577. Elle a vécu 8 ans au moins, au plus 11.

Claude qui a quitté la cour, semble-t-il, pour raison de santé, s'installe définitivement en province. Pour Jean il n'est pas question d'abandonner ses fonctions. A cette époque les premiers serviteurs du roi servaient tant qu'ils étaient valides et mouraient bien souvent sur la brèche. Ils ressentaient comme une disgrâce d'être laissés à l'écart des affaires, oubliés dans leurs terres. Simplement Jean vient se « rafraîchir » comme on disait, se reposer, reprendre des forces et aussi mettre ordre à ses affaires. De plus il prendra le pouls de la province pour renseigner ses souverains.

Il semble qu'il ait bien le droit de souffler un peu. La paix de « Monsieur » vaut ce qu'elle vaut, tiendra ce qu'elle pourra mais elle a été signée. Les chefs de l'opposition, comblés, se tiendront tranquilles un temps. Le fils rebelle obtient l'Anjou et prend le titre de duc d'Anjou, Condé reçoit le gouvernement de la Picardie, Henri de Navarre, redevenu protestant, rentre dans ses Etats avec le gouvernement de la Guyenne.

Le 8 septembre 1576, Jean de Saint-Sulpice écrit à Henri III « Etant venu en ce pays de Gasconnie pour voir Madame la Comtesse de Nègrepelisse et ma belle-fille, j'allais hier baiser les mains au roi de Navarre. ... Parlant avec lui... (je lui dis) que votre Majesté m'avait commandé que je l'assurasse de sa bonne volonté et affection envers lui en tout ce qui se présenterait pour son bien et sa grandeur... il me répondit qu'il n'avait d'autre délibération que de vous faire très humble service. »

« Etant à Saint Sulpice je fus visité de tous les gentilhommes du Quercy tant d'un parti que de l'autre et des Consuls des villes principales auxquels j'ai fait entendre votre bonne intention à la conservation de la paix. »

D'autre part, en tant que chef de famille Jean de Saint Sulpice peut s'estimer satifait et regarder l'avenir de sa maison avec un optimisme justifié. Son aîné Henri, qu'il a adroitement poussé et qui s'est, par sa bonne grâce attiré la faveur du roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre de Roi et capitaine de 100 chevau-légers est aussi avancé dans sa carrière à 23 ans que son père l'était à 35.

Pour Antoine, Jean saisit la chance au vol. Le siège épiscopal de Cahors est vacant, il le lui fait attribuer. Antoine n'est encore que sous-diacre, il a 20 ans alors que l'âge requis est 27. N'importe ! Sans plus

tarder Antoine évêque entre solennellement à Cahors, le 11 novembre de cette année 1576.

Bertrand fait un bon départ pour un cadet en servant de garant à la parole du Roi qui devra bien se souvenir de ce trait de dévouement de la maison Saint Sulpice. Cependant Jean veillera à ce que son fils n'aille pas plus loin que la Lorraine où par ailleurs la cour du Duc peut lui être une excellente école « de vertu et d'honnêteté. »

« Suivant ce qu'il a plu à votre Majesté me mander, écrit Jean à Henri III, j'écris à Monseigneur le Duc de Lorraine qu'il lui plaise s'assurer que mon fils ne partira pas de Lorraine (pour l'Allemagne) sans son congé et votre exprès commandement... Vous plaise quand il y aura demeuré quelque temps qu'un autre y vienne à sa place. »

De sa fille Catherine Jean n'a pas encore à s'inquiéter, ce n'est qu'une enfant.

Claude a dû profiter de son retour au pays pour rendre visite à sa belle-fille.

« Puisque la Comtesse et sa fille souhaitent sa visite écrit-elle à Henri le 17 août, et qu'elle désire aussi les voir, elle le prie de l'accommoder d'une couple de chevaux de coche et lui promet qu'elle mettra peine que ne seront point gâtés. »

Prend-elle le repos dont elle a besoin ? Nous en doutons. Le désarroi de ses maisons ne la jette-t-il pas dans cette activité qui est dans sa nature et dont Monsieur de la Mothe s'inquiète pour sa santé ?

Elle ressent plus cruellement que son mari la perte de ses enfants. Lui, soucieux en premier lieu de la grandeur de sa maison, déplore certes les morts prématurées mais voit aussi que son héritier principal aura peu de charge et pourra maintenir le patrimoine. Claude tremble pour ceux qui restent. La joyeuse Catherine ne sera-t-elle pas atteinte par quelque maladie impitoyable comme celle qui a emporté Chrétienne ? Antoine n'a jamais été fort. « Monsieur de Cahors, écrit Jean, le 4 novembre, s'est trouvé mal avec grande détresse (à Toulouse) et est venu ici (à Cahors) en litière. Il se trouve mieux. » Bertrand n'est pas resté longtemps en Lorraine, le voilà de retour à Saint Sulpice mais il est atteint d'une fièvre quarte. Il n'est pas jusqu'au brillant Henri, Comte de Négrepelisse qui ne mette la mère en souci. Il est homme de guerre, et la guerre lui a déjà tué un fils. La paix arrivera-t-elle à s'établir ? Les temps sont bien incertains. Cette fougue de jeunesse, cette ardeur trop prompte que ne freine pas l'expérience n'entraîneront-elles pas vers le danger le jeune capitaine ? Il a la superbe de ceux qui ont été portés aux honneurs sans connaître les difficultés et les avanies et parfois l'insolence qui vient aux favoris des rois ; bien qu'il soit droit et sans méchanceté ne se fera-t-il pas des ennemis ?

Claude espère que le mariage l'assagira et le rendra tendre. Il a été député et se rend aux Etats généraux prévus par la paix de Monsieur, qui se tiennent à Blois. Jean va dans la même ville pour siéger au Conseil du Roi. Claude se rassure de penser que le plus réfléchi et circonspect des pères contiendra et protègera le fils aventureux et aussi que le père qui en fait toujours plus qu'il ne peut pourra être secouru de la force du fils.

Et c'est le drame, en cette fin décembre 1576. Jean de Saint Sulpice le raconte ainsi dans une lettre à l'Amiral de Villars, lieutenant du Roi en Guyenne.

« Sur quelques paroles que Monsieur de Saint Sulpice, mon fils, a eues avec le jeune vicomte de Tours en jouant au passemailh, desquelles Monseigneur d'Aumale les avait accordés, ayant laissé le jeu et il en pensait être tout dehors, lequel vicomte le vint appeler au sortir du bal environ sur les onze heures de nuit dont lui, trop confiant le suivit seul au bas des degrés de ce château, vers la porte du Foy où ayant attiré des gens à sa pose ils assassinèrent le jeune gentilhomme à coups de dague sans lui donner le loisir de mettre la main à l'épée ; de quoi, à une heure de là il rendit l'âme quasi entre mes bras et je loue Dieu qu'il lui fit la grâce de se reconnaître et de l'invoquer fort chrétiennement à la fin. »

L'arrêt de condamnation du meurtrier fut rendu à Blois, le 6 mars 1577 le Roi y étant.

« Jean de Beaulne, vicomte de Tours, convaincu de l'homicide commis en la personne de Henri de Saint Sulpice est condamné à être décapité sur un échafaud qui sera dressé devant la porte du château de Blois et pour réparation civile paiement 20 000 livre tournois, 500 livres d'amende envers le Roi, 600 livres pour une messe à perpétuité en l'église Saint-Sauveur pour l'âme du défunt, 200 livres aux pauvres et les dépens. Le reste de ses biens sera confisqué et acquis comme il appartiendra. »

Le Vicomte s'enfuit à temps pour échapper au châtiment, il se réfugia en Avignon et il semble, quoiqu'il se soit dans la suite rendu coupable de deux nouveaux meurtres, qu'il soit parvenu à échapper à la justice.

Voilà les malheureux parents réunis à Saint-Sulpice dans ce château que Jean fait agrandir depuis qu'il en est le maître, que Claude embellit depuis qu'elle y est entrée, ce château réputé une merveille mais où ils ne trouvent que le deuil, la ruine de leurs espoirs et la maladie.

Les souverains n'arrêtent pas d'envoyer leurs ordres à Saint-Sulpice. Ils n'ont pas tant de serviteurs de sa loyauté, de son enver-

gure, de son dévouement. Jean ne peut obéir. Monsieur de la Mothe l'excuse auprès des souverains.

« J'ai été, écrit-il le 14 juin 1577, très humblement baiser les mains de leurs Majestés de votre part et leur témoigner votre regret de n'avoir pu venir à Bergerac à cause d'une fièvre tierce qui vous avait surpris et que Madame de Saint-Sulpice n'avait bougé d'un mois du lit, ce que leurs Majestés jugèrent incontinent procéder de votre très juste douleur et vous ont tenu pour légitimement excusé. »

Mais, aussitôt qu'un peu de santé revient à Saint-Sulpice, le voilà sur les routes. Il rejoint la Reine-Mère à Agen. Celle-ci, ne pouvant décider son gendre Navarre à revenir à la cour, lui amène sa femme dans son gouvernement de Guyenne. Jean de Saint-Sulpice seconde Catherine de Médicis dans les négociations de paix, car les paix se succèdent sans régler le fond des problèmes. Une guerre s'assoupit à peine, la pacification n'est pas complète que déjà une autre commence. La paix de Bergerac est signée en mars 1579 mais, dès l'année suivante, Jean travaille à la conclusion d'une nouvelle paix, celle de Fleix, près Sainte-Foy, signée le 15 novembre 1580.

Entre temps, il a fait une apparition à la cour qui sera sa dernière. Le roi l'a fait chevalier du nouvel Ordre qu'il vient d'instituer, « Le Saint-Esprit », institution qui paraît à Jean « fort hors de propos au temps où nous sommes ».

Plus qu'un nouveau collier, ce que Jean voudrait obtenir c'est le paiement des sommes qui lui sont dues.

« Mais, écrit-il à Claude le 19 janvier, le Roi a bien recommandé mes affaires à ces Messieurs des Finances jusqu'à s'en courroucer, mais je n'en puis venir à bout. »

C'est un homme décoré et redécoré, mais usé et désabusé, qui rentre à Saint-Sulpice, usé au service du Roi et désabusé car ce Roi incapable ne paie pas ses bons serviteurs et rend vains tous leurs efforts, tous leurs travaux, tous leurs succès.

La paix de Fleix semble n'avoir fait qu'inaugurer une nouvelle guerre, la septième, qui sera particulièrement cruelle pour le Quercy. Cependant le château de Saint-Sulpice, où résident ses seigneurs, ne paraît pas avoir été même menacé. Ceux-ci sont bien servis, bien défendus, respectés, ils ont des parents et des amis dans tous les partis.

Claude paraît peu. C'est son mari qui correspond avec les consuls, les gentilshommes du voisinage, les juges, le gouverneur du Quercy, qui s'occupe de la rentrée des redevances, de la défense de ses sujets qu'il admoneste à l'occasion, qui demande des passeports (au Roi de Navarre, à Monsieur de Turenne). Il ne renonce pas mais il est toujours malade, et Claude l'est souvent.

« Je suis en peine, lui écrit M. de la Mothe en juin 1580, de ce que vous m'avez mandé de votre courte haleine et de l'indisposition de Madame de Saint-Sulpice. Je vous supplie tous les deux de ne pas vous laisser aller à la mélancolie car elle n'aiderait nullement à vos affaires et ruinerait vos personnes. Mangez un peu moins de vinaigre, de fromage et de salade, usez davantage de raisins de Corinthe et de Damas et que Madame de Saint-Sulpice se nourrisse davantage et se donne du repos. »

Mais comment Jean de Saint-Sulpice pourrait-il surmonter sa mélancolie ?

Il est homme de tradition et d'autorité et le royaume est en confusion. « Ce nous est une chose bien étrange, remarque son frère du Cluzet, que nous ne voyions personne pour gouverner et repousser les ennemis en ce quartier et cependant ils font une infinité de voleries. Nous n'osons aller et venir. Si Dieu n'a pitié de ce pauvre peuple il sera ruiné plus que jamais. »

Homme âpre au gain et ménager d'argent, Jean ne peut se faire payer par le roi. Ses revenus entrent irrégulièrement, tant ceux de ses terres que ceux des bénéfices ecclésiastiques que le roi lui a concédés.

Attaché par-dessus tout à maintenir la grandeur de sa maison et à l'établir dans la suite des temps, il voit le sort menacer ses possessions dispersées et s'acharner contre sa race. Ce fils aîné qu'il a préparé à son rôle de chef de famille, lui faisant donner une éducation complète et raffinée, le menant à un brillant mariage, ce fils tel qu'il l'a pu souhaiter, beau, charmant, intelligent, on le lui a assassiné à 23 ans. Sachant comme la mort fauche les jeunes, Jean avait assuré la relève avec un second fils aussi flatteur et de bonne espérance que son aîné et ce fils est déjà tombé sur le champ de bataille. Ayant dédié le troisième à l'Eglise, il ne lui en reste plus qu'un dont il s'est moins soucié, qu'il destinait à vivre modestement comme son propre frère du Cluzet, dans ses terres, s'employant pour ses frères pourvus de hautes fonctions.

Encore si les deux fils qui lui restent satisfaisaient pleinement le pauvre père ! Certes Antoine, l'évêque, est infiniment cultivé, il peut haranguer les princes ; Bertrand est de bonne volonté, « sage pour son âge et bien « complexionné », mais Jean voudrait les garder près de lui pour les conseiller et aussi pour s'en faire aider : ils n'en ont cure. Ils sont allés à la cour tous les deux s'occuper des affaires de leur père mais n'ont pu rien obtenir de ses dons et de ses pensions. Ils n'ont rien fait que de s'y montrer. Il est vrai qu'ils sont bien jeunes : l'évêque a, à l'époque, 22 ans et son frère 15 ou 16.

Parti pour faire son quartier (les gentilshommes servaient trois mois par an) Bertrand se voit retenu dix-huit mois par le Roi. Jean

supplie celui-ci de lui rendre son fils, Henri III fait la sourde oreille. La cour fascine, enchante Bertrand mais le met dans de cruelles difficultés. Il est « en grande nécessité d'argent », il emprunte. Peut-il refuser l'honneur de mener la Princesse de Lorraine à un ballet où il doit être habillé à ses couleurs, en satin blanc le premier soir, en orange et noir le second, car le ballet se donne deux jours ? Plus le jeune homme s'endette, plus il craint la colère de son père, plus il supplie sa mère de lui envoyer de l'argent et de lui garder « ses bonnes grâces ».

Il rentre enfin. Pour une fois, son père écrit au Roi sans humble politesse.

« Il a plu à Votre Majesté me renvoyer mon fils après être demeuré dix-huit mois sous votre commandement, s'en étant revenu sans avoir pu obtenir ni pour lui ni pour moi aucune chose qui m'est un extrême regret de connaître par là le peu de souvenance que Votre Majesté a de mes services et de mes peines. »

Enfin, voilà l'héritier à la maison ! Son père a préparé son mariage avec Marguerite de Montsalès dont le bon jeune homme tombe amoureux. Le mariage a lieu à la fin de 1579. Dans les lettres de ce temps on sent la satisfaction de Jean, un certain amusement chez Claude.

De son côté, l'évêque, ce petit saint, a une envie irrésistible d'aller à Rome. Son père trouve qu'en ces temps difficiles la place d'un évêque est à la tête de son diocèse et, d'autre part, il craint les dangers (il se parle de peste en Italie) et tout autant peut-être les frais du voyage. Il obtient des Etats du Quercy qu'ils fassent une démarche auprès du Roi pour obtenir de remettre le voyage à une autre époque. Mais Antoine met dans sa manche l'évêque d'Auxerre et le Roi lui-même, et le voilà parti avec César, le neveu de l'archiprêtre de Tuscan... L'un ou l'autre donnent des nouvelles : ils sont à Venise, à Turin, à Milan, le carême les trouve à Notre-Dame-de-Lorette, proche de l'Adriatique, Antoine envoie de fort bonnes graines à sa mère et lui demande de l'argent, l'ambassadeur de Venise voit dans le jeune évêque l'homme qu'il faudrait pour lui succéder, Antoine se purge à Florence, il est très heureux bien que sans nouvelles de sa famille. Enfin le voilà à Rome pour la Semaine Sainte dont il suit les exercices, il visite les cardinaux Pellevé et Farnèse, il baise les pieds du pape qui lui dit : « Vous êtes jeune comme était Timothée, vous devez chercher à l'imiter en ce que vous pourrez. » Est-ce le retour ? Non, les compagnons veulent voir Naples. Ah ! qu'ils choisissent bien leur moment ! Le 28 mai, Henri IV arrive en vue de Cahors ; l'attaque commence le jour suivant entre 11 heures et minuit pour se terminer dans la nuit du 1er au 2 juin. L'évêque a perdu une belle occasion de s'illustrer, par une conduite héroïque ou, mieux encore peut-être, par

une habile négociation qui aurait sauvé le troupeau, bergers et brebis, et du même coup le palais épiscopal qui est pillé et la cathédrale qui est dévastée. Mais qui sait si les parents — du moins la mère — ne sont pas secrètement soulagés de savoir leur fils évêque loin du théâtre de guerre ? Leur fils Bertrand — qu'on appelle le baron — n'y est pas non plus. Atteint d'une maladie qui court — la quoqueluche — il a quitté sa jeune femme, mal guéri, et a dû s'aliter à Saignes.

Les Saint-Sulpice se recommandent à leurs amis protestants. Le Roi de Navarre qui les connaît bien, qui a été le camarade de leurs fils, n'est pas mal disposé à leur égard, mais la guerre est la guerre !

Le Vicomte de Gourdon fait ce qu'il peut. Entre le 1er juin et le 23 il écrit au moins cinq fois à Saint-Sulpice pour l'informer de ses démarches. Monsieur de Terride s'emploie aussi mais il dit carrément à Monsieur de Saint-Sulpice que l'orage aurait pu être évité, mais que, l'orage étant là, Saint-Sulpice devrait répondre clairement aux ouvertures qui lui sont faites alors qu'il ne discourt que de l'extrême pauvreté de l'évêque.

Il est sûr que les atermoiements et les finasseries du vieux diplomate ne sont pas de circonstance ; si Claude avait gouverné, bien probablement, elle aurait fait la part du feu et limité les dégâts. Nous savons qu'elle a, dès la première heure, alerté un de ses parents, le baron de Salignac, lequel, blessé à la cuisse lors de l'assaut de Cahors, n'a pu que le lendemain se faire porter au palais épiscopal où il a trouvé fort peu de meubles et quelques livres qu'il a rachetés 100 écus, fait ranger dans des coffres et porter au grenier.

Le 20 juin, le Conseil du Roi de Navarre décide que « s'il plaît à Monsieur de Saint-Sulpice de bailler 2 000 écus (six mille livres) on le laissera jouir entièrement du revenu de l'évêché et de l'abbaye de Lagarde et sera quitte et déchargé des décimes de l'année courante ». La somme ne nous paraît pas exorbitante car nous voyons dans le même temps la rançon de Monsieur de Tuscan, grand archidiacre de Cahors, fixée à 26 000 livres.

Les catholiques essayant de reprendre la ville, les protestants montrent un peu d'humeur à leurs amis catholiques. Le 18 décembre, le Vicomte de Gourdon écrit à Jean de Saint-Sulpice qui lui a demandé de veiller à la cathédrale de Cahors :

« J'eusse fait le bandoul aujourd'hui pour la conservation du temple sans le réveille-matin que nous avons eu de la surprise qu'on a voulu nous faire au pont de Vallandres. » Et il spécifie dans la même lettre que les catholiques sont menés par Monsieur de Vezins et « le baron votre fils ».

Entre une guerre qui se continue malgré la proclamation de paix du duc d'Anjou de janvier 1581 et une guerre qui se prépare c'est

toujours la France ravagée où chacun se garde comme il peut. Saint-Sulpice reste épargné. Ses maîtres s'y confinent. Jean entretient toujours une importante correspondance avec le Roi, le frère du Roi, des personnages importants de la cour et de la province, des gens d'affaires à son service, des solliciteurs qui lui demandent des recommandations.

Claude l'écoute, réfléchit avec lui, le conseille judicieusement quoique avec discrétion, ayant aux doigts un de ces beaux ouvrages qui enchantent les heures grises. Au milieu de tant de malheurs et d'incertitudes, le château a pourtant son sourire : Catherine a maintenant une dizaine d'années. On a d'elle une lettre à son frère l'évêque fort pétulante et enjouée. L'enfant était volontaire si l'on en croit Monsieur de la Mothe qui se recommande aux « bonnes grâces de la demoiselle qui vous gouverne ».

La santé de Jean de Saint-Sulpice décline. De quoi souffre-t-il ? Il est question de courte haleine, il est parlé d'une petite tumeur sur la paupière, d'un rhume qui lui tombe sur la cuisse. Le médecin, souvent consulté, ordonne à l'apothicaire de préparer des emplâtres de gomme ammoniac, il prescrit du parfum d'ambre pour les accoutrements de tête, du sucre rossat à mettre dans le lait d'ânesse si on use de celui-ci.

Jean sent bien que ses jours sont comptés. Il revoit son testament et y ajoute un codicille, le 23 octobre 1581, donnant à Claude le revenu de Coanac, château, bois et boriages. Il meurt quelques jours plus tard, le 5 novembre. Si bien des choses ont pu décevoir Jean de Saint-Sulpice dans sa vie, une au moins ne lui a jamais manqué : l'amour que sa femme lui a voué. Elle l'assiste jusqu'à la fin. Il est, selon sa volonté, enseveli dans l'église de Caniac. Claude y fera célébrer les « honneurs funèbres » qui seront illustrés par la présence de l'évêque de Sarlat.

Un protégé, Le Roy, qui se dit écolier, écrit à la veuve :

« Il ne peut se faire autrement que vous ne soyez fort triste du décès de Monsieur de Saint-Sulpice, tant pour le long temps que vous avez demeuré ensemble en toute tranquillité que pour le bon traitement qu'il vous a donné et vous à lui jusqu'aux derniers effets de sa vie. »

« Quant à nous, dit Monsieur de la Mothe, qui demeurons privés de lui et vous principalement qui étiez tous deux une même chose, je sais que l'accident ne peut être que grief et plein d'une extrême douleur. »

Dans les années difficiles et mélancoliques qui vont suivre, Claude aura cependant, en 1584, une étonnante série de fêtes dont Guyon de Maleville, attaché d'abord à Jean de Saint-Sulpice, puis à son fils l'évêque, nous a laissé un pompeux récit. Ces fêtes ont été données

à Cahors, par l'évêque, à l'occasion de l'entrée à Cahors du nouveau Sénéchal du Quercy qui est son frère Bertrand.

Le logis de l'évêque ne se sent plus de l'occupation de Cahors par les troupes d'Henri de Navarre. « Il a été grandement accru et agencé. »

« Un grand nombre d'invités et un plus grand nombre d'autres personnes accoururent pour se contenter en un festin ouvert à tout chacun par plusieurs jours et spectacles de combats à la barrière, assauts de bastions élevés exprès, courses de bagues, ballets, mascarades et continuels et divers passe-temps. »

Le susdit évêque, « entre plusieurs sortes d'honneurs et bonne chère qu'il fit à sa parenté », avait fait couvrir les murs de la salle du festin, qui était la plus grande et la plus belle du pays, d'une part avec les armes paternelles des Saint-Sulpice... qu'il avait colloquées à celles de Monsalez, de Lévy, Caylus, Astissac, Gordon, Cardaillac, Vigan, Vaillac, Mombrun, Mommurat, et d'autres... et, d'autre part, avec les maternelles qui étaient celles des Biron, de Saint-Blancard, Brizambourg, de la Force et autres diverses. La demoiselle de Saint-Sulpice avait aussi ses armes particulières où pendait symboliquement la lampe de la vierge sage.

Les invités, entre les amusements, regardaient les armoiries et devises et « pointillaient » dessus. En particulier Armand de Biron (le futur Maréchal) « s'amusait attentivement », pièce après pièce, et tâchait de découvrir toute finesse.

Ce qui nous paraît touchant dans ces fêtes, c'est l'hommage des fils à leur mère. Elle est là, parée comme une dame de cour, avec l'affabilité et l'usage qui lui ont toujours fait des amis ; elle est là, aussi heureuse qu'elle peut l'être désormais, sa jeune fille à ses côtés, son fils Antoine évêque et son fils Bertrand sénéchal, donnant, avec une prodigalité qu'eût sans doute réprouvé leur père, des fêtes splendides où ils paraissent dans leur jeune gloire dont ils font honneur à leur mère très aimée.

Laissons parler Maleville :

« On joua un soir une bergerie en laquelle entre-autres beaux traits pour une allusion aux premières lettres des noms du susdit évêque, du dit sénéchal son frère et de la dite dame de Saint-Sulpice leur mère qui étaient Antoine, Bertrand, Claude, il était dit en bons vers que tant que les étoiles des deux premières lettres de l'alphabet tiendraient le haut du ciel du Quercy, regardées d'un bénin aspect de la troisième, les troupeaux se porteraient bien et, pour la fin, une villanelle y fut dansée de bonne grâce ayant ce refrain : Claudine, Dieu te garde, la mère aux deux bergers. »

Ce fut dans cette grande affluence de famille qu'une joie particulière fut donnée à Claude, celle de tenir sur les fonts baptismaux

la première petite-fille que la vie lui donnait, née de Bertrand et de Marguerite de Monsalès, et qui fut prénommée Claude comme sa marraine.

Maleville raconte que, dans la belle salle de l'évêque, sous les armoiries de la dame de Saint-Sulpice, était placée une ancre qui symbolisait un souhait maternel : « que si les siens ne montaient pas plus haut qu'au moins ils fussent par de longs jours affermis en l'état présent ». Mais, dit mélancoliquement le narrateur, « ce ne lui fut donné car cette fête fut la dernière des grandeurs de cette maison illustre ».

Claude de Biron mourut deux ans après, ayant survécu cinq ans à son époux, avant d'avoir elle-même atteint la soixantaine.

Dans le courant de l'année suivante, Bertrand succombait aux blessures qu'il avait reçues à la bataille de Coutras, laissant un fils qui mourut en bas-âge et deux filles.

Claude avait songé à établir sa fille Catherine. Monsieur de La Mothe s'était fait l'avocat d'un prétendant, Pons de Thémines-Lauzières, qui lui semblait devoir « être préféré à tout autre égal ou supérieur en biens, tant par les qualités de sa personne, que son extraction, l'illustration de sa maison et son voisinage ».

Le mariage de Pons — qui devait devenir Maréchal de France — et de Catherine fut célébré le 5 août 1587. Claude était déjà décédée mais Bertrand y assistait.

Quoique Claude, dame de Saint-Sulpice, ait mis au moins cinq fils au monde, le nom de la maison disparut à la génération qui la suivit.

Du château de Saint-Sulpice tel qu'elle l'avait laissé nous ne pouvons nous faire une idée que d'après la description faite par Delpon. Il y avait une longue galerie de tableaux, la richesse des meubles répondait à la profusion et à la beauté des tableaux, la bibliothèque contenait près de 3 000 volumes.

Le passage de ce château dans la descendance des d'Uzès lui fut funeste. Inhabité, démeublé, il n'était déjà plus qu'une ruine un siècle après la mort de Claude.

Il est curieux de constater que, si les pierres n'ont pu défier le temps, des liasses de papiers restés plus de quatre siècles dans l'ombre nous ont restitué, grâce au travail d'Edmond Cabié qui les a transcrits, classés, annotés et publiés en 1906, un tableau fragmentaire, mais d'une exactitude indiscutable, de la France, d'une province, d'une famille influente dans la seconde moitié du XIVe siècle. De ce tableau se dégage, pour nous qui l'y avons cherchée au cours du millier de pages échappées au naufrage du temps, la physionomie de Claude de Biron, dame de Saint-Sulpice, dont nous n'avons rien lu qui ne soit à son éloge.

## BIBLIOGRAPHIE

— *Guerres de religion dans le Sud-Ouest de la France et principalement dans le Quercy d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice de 1561 à 1590.* Documents classés, annotés et publiés par Edmond Cabié, 1906.

— *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard de Saint-Sulpice de 1562 à 1565. Mission dans le même pays en 1566.*
Documents classés, annotés et publiés par Cabié, 1903.

— *L'Hébrardie (monographie de l'Abbaye de Marcillac, du prieuré d'Espagnac et du château de Saint-Sulpice en Quercy)* par le chanoine Albe et Armand Viré, 1926.

— *Esbats de Guyon de Maleville sur le pays du Quercy,* publiés par la Société des Etudes du Lot en 1900.

— *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeilles, Abbé et Seigneur de Brantôme* avec une introduction et des notes de Prosper Mérimée, 13 volumes. Librairie Plon 1858-1895.

— *L'Eglise de Cahors à l'époque moderne* par le chanoine Sol, 1947.

— *Armand de Gontaud (premier Maréchal de Biron 1524-1592)* par R. de Gontaud-Biron, 1950.

— *Les Institutions de la France au XVI^e^ siècle* par Gaston Zeller, 1948, Presses Universitaires de France.

— Les Grandes Etudes Historiques. *Henri IV* par Pierre de Vaissières, 1928.

— *La vie quotidienne au temps de la Renaissance,* Abel Lefranc, 1938.

## ERRATA

Dans le précédent bulletin :

— première page, dernière ligne : lire *Musée national des Monuments Français* au lieu de *Musée national des Arts Français ;*

— page* 78*, ligne 22 : lire la *Garde-Dieu* au lieu de la *Chaise-Dieu :*

— page* 78*, ligne 23 : lire *Dadine* au lieu de *Dodine ;*

Le lecteur a lui-même rétabli l'orthographe du mot Diocèse à la première ligne du titre de l'article de C. Nastorg (p. 101) ;

Le nom de J. Lartigaut, auteur de l'article intitulé *Un censier du jurisconsulte cadurcien Géraud de Sabanac* qui figure au sommaire des Actes du Congrès, a été omis accidentellement à la page 19, à la suite du titre de cet article.

# HOMMAGE PUBLIC A ANDRÉ DAVID

Le dimanche 21 mai à 11 h 30, dans le hall de la grotte de Pech-Merle, la Municipalité de Cabrerets et la Direction des grottes ont rendu un hommage public à la mémoire d'André David inventeur de la célèbre caverne.

Notre collègue M. Abad, président du Comité départemental de spéléologie du Lot dévoila une plaque commémorative sur l'entrée de la grotte. Puis dans une allocution, M^me^ Labrousse, maire de Cabrerets, rappela les circonstances de la découverte, le mérite d'André David qui surmonta tous les obstacles avec une persévérance admirable, ensuite elle évoqua le souvenir de cet homme exceptionnel dans sa vie quotidienne à Cabrerets, parla de ses recherches sur les motivations des artistes paléolithiques et les divers sites préhistoriques de la région.

Un vin d'honneur clôtura la cérémonie.

Cette manifestation s'est déroulée en présence de la famille du disparu et de nombreux habitants des environs. On notait la présence de la direction et de tout le personnel de la grotte, des maires et conseillers généraux des environs. Une délégation, conduite par M. Bouyssou, représentait la Société des Etudes du Lot.

3e Fascicule 1978

# ACTES
# DU
# XXXIIe CONGRES

des Sociétés Académiques et Savantes
Languedoc - Pyrénées - Gascogne

*PAGINATION SPECIALE*

Cahors 1977

# ACTES
# DU
# CONGRES
(suite)

## SOMMAIRE

*La Grotte de Cabillière à St-Simon (Lot)*, par J. Clottes, L. Genot, L. Hugonie ..... 133

*La Grotte du Cloup rond, à Crégols (Lot)*, par Jean Clottes et Michel Carrière ..... 163

*Cahors gallo-romain d'après les sauvetages*, par René Pauc .... 177

*Eglises romanes du Lot, à absides polygonales et à chapiteaux pliés*, par Louis d'Alauzier ..... 195

---

L'ensemble des Actes du Congrès est réuni en un volume édité par la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, 11, bd Griffoul-Dorval, 31400 Toulouse.

# *ARCHEOLOGIE*

# LA GROTTE DE CABILLIÈRE, A SAINT-SIMON (LOT)

par J. CLOTTES, L. GENOT, L. HUGONIE

Cette petite cavité, découverte par G. Francoual et signalée par le Groupe Spéléologique du Causse (1967-1968), s'ouvre au flanc d'une des innombrables dolines qui parsèment le Causse de Gramat.

Située sur la parcelle n° 81, section A, du plan cadastral de Saint-Simon, elle appartient à M. David Hugues, du Mas del Vit, à Saint-Simon, qui nous a donné toutes facilités pour la fouiller, ce dont nous le remercions (*).

Au cours des travaux de topographie, quelques tessons de poteries furent découverts mêlés à l'éboulis de surface. La cavité, très isolée, ne pouvait être protégée efficacement, ce qui motiva une fouille de sauvetage (autorisation n° 2, en date du 11/2/1975), qui fut menée par deux d'entre nous (L. G. et L. H.) au cours de l'année 1975.

La cavité possède deux entrées très étroites, peu distantes l'une de l'autre (fig. 1). De dimensions très réduites, puisque son développement maximum est de peu supérieur à 12 m, l'étroitesse de ses galeries la rend malaisée d'accès et exclut toute possibilité d'habitat. Elle comporte trois étages de mini-galeries superposées, communiquant les unes avec les autres par de petites cheminées.

Pour plus de commodité, nous avons appelé ces galeries A, B et C, de la plus basse (A) à la plus haute (C), et nous les avons subdivisées en secteurs délimités par des points naturels, car il était impossible de mettre en place un carroyage classique. Trois secteurs ont ainsi été déterminés dans la galerie A (Aa, Ab et Ac) et six autres dans la galerie B (Ba, Bb, Bc, Bd, Be et Bf).

Des phénomènes d'aspiration de remplissages ne pouvaient manquer de se produire dans ce micro-système à galeries superposées et, de fait, seuls le secteur A et une partie (?) des secteurs Bd et Bf

(*) Nous adressons également nos plus vifs remerciements à M^me^ G. Delibrias, qui a bien voulu procéder à une analyse radiocarbone ; à J.-L. Vernet, qui a étudié les charbons ; à J. Erroux pour son étude des céréales ; à M. Vidal, qui a accepté de se charger de l'étude des vestiges les plus récents ; à J.-P. Mohen pour les renseignements qu'il nous a donnés, et enfin à C. Juge pour les dessins du mobilier du Bronze final.

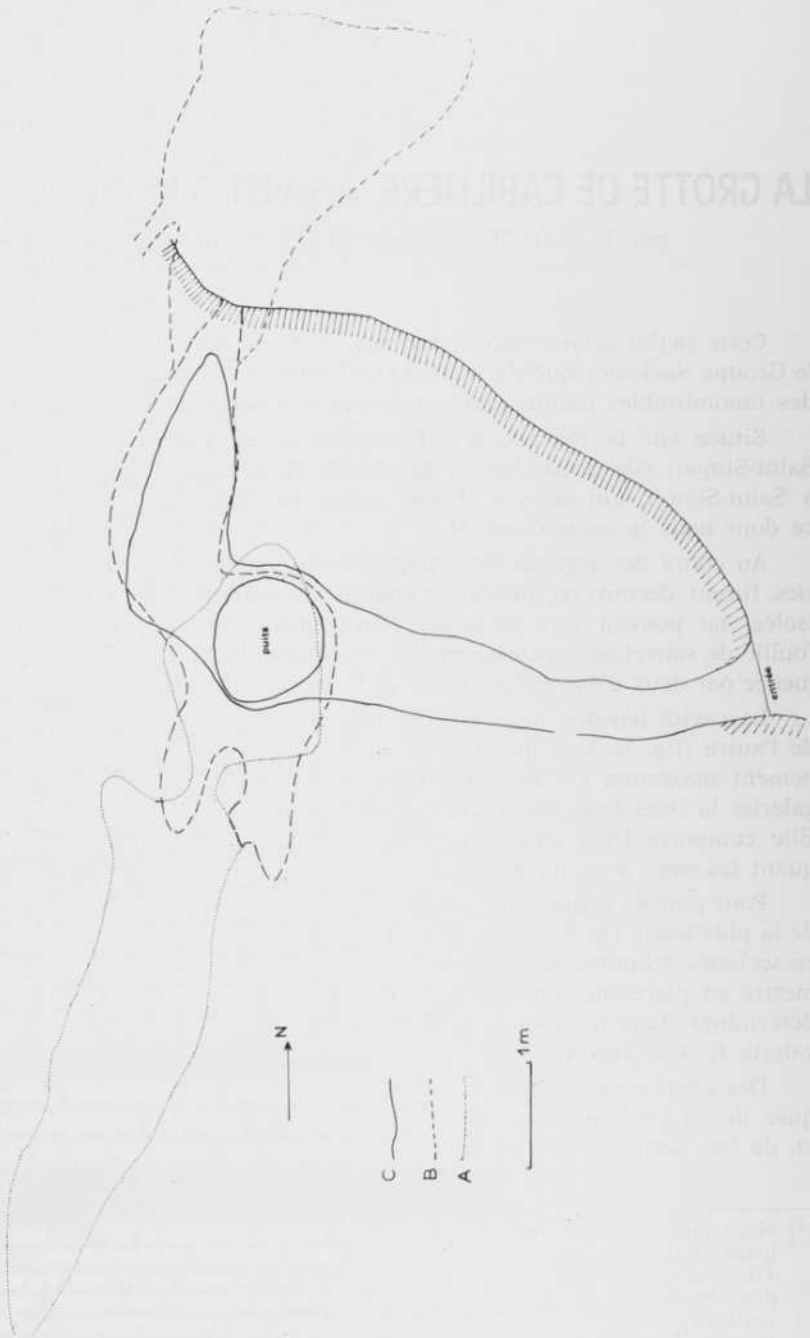


Fig. 1. — Plan général de la cavité, avec ses divers niveaux.

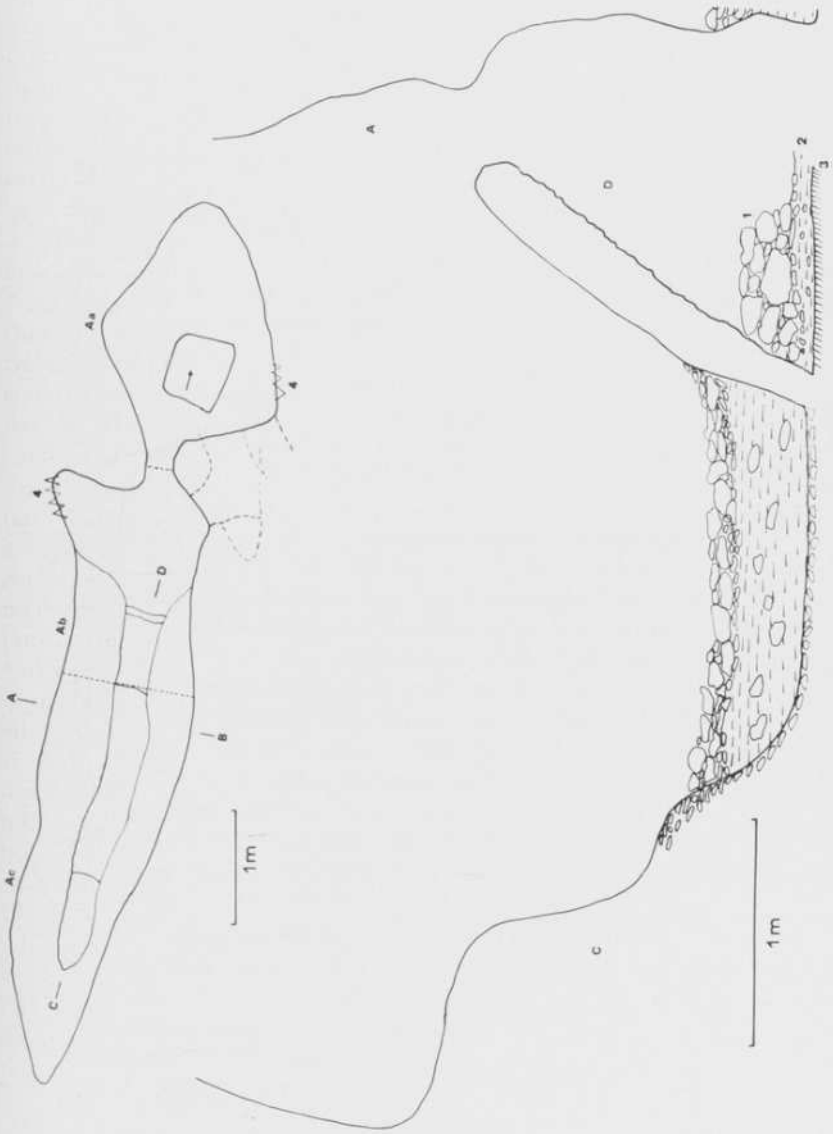


Fig 2. — Niveau A. Plan et coupes
1 : couche superficielle à blocs rocheux.
2 : couche archéologique.
3 : sol argileux avec pierres.

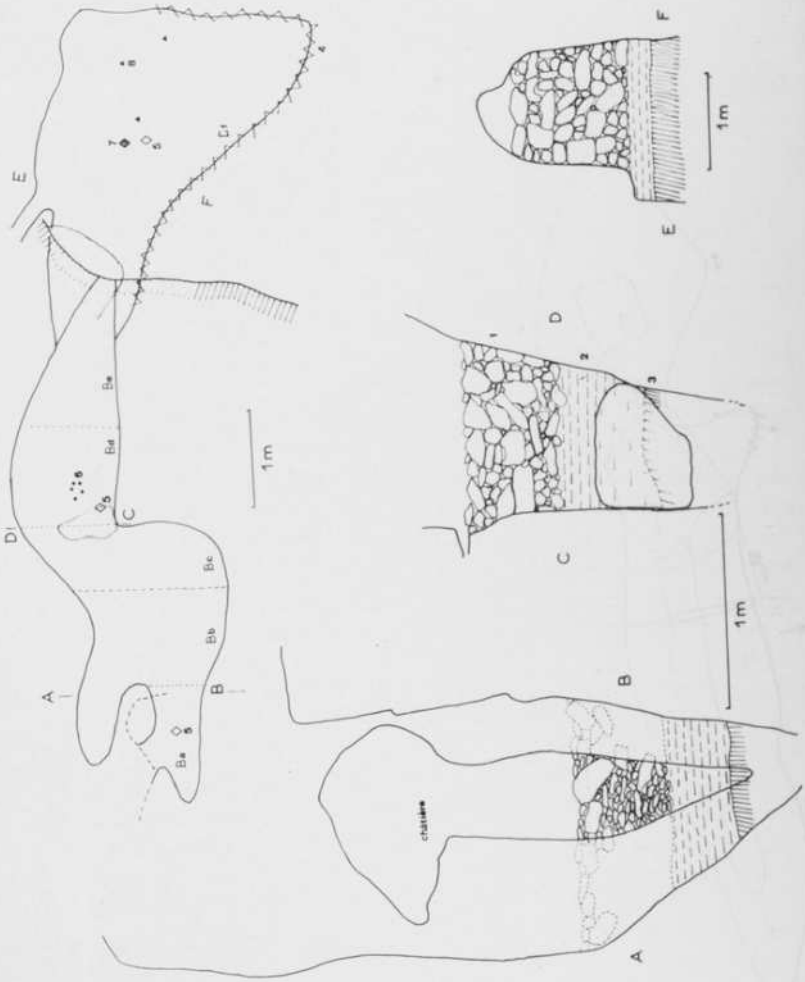


Fig. 3. — Niveau B. Plan et coupes.
1, 2, 3 : cf légende de la fig. 2.
4 : traces de piochage sur les concrétions.
5 : fibules.
6 : os brûlés.
7 : fusaïole.
8 : fragments de crâne.

étaient en place. Nous avons constaté les traces d'un éboulement venu de B en direction de Aa et Ab. En outre, des terriers avaient taraudé le remplissage, surtout dans la galerie B. Les hommes eux-mêmes ont apporté des bouleversements ; par exemple, de nombreux tessons du grand vase (fig. 6, n° 1) ont été trouvés dispersés dans toute la grotte, y compris dans les niveaux supérieurs où ils n'ont pu qu'être amenés par l'homme, puisque la majeure partie de ce vase était en place dans la couche du Bronze final.

Des coulées de calcite en voie de désagrégation, donc assez tendres, ont été anciennement débitées, avec une sorte de « pioche » de 3 cm de large environ, dont les traces sont encore bien visibles (fig. 4). Dans la galerie A, aucun éboulis ne les recouvrait, alors que des traces identiques, dans la galerie B, étaient complètement cachées sous l'éboulis. Bien que la désobstruction de toutes les galeries n'ait pas été terminée, ces traces ont été repérées sur plusieurs mètres carrés. L'épaisseur de calcite enlevée semble varier de 2 à 10 cm.

Il n'est évidemment pas possible de dater ces travaux, qui restent malaisément explicables. L'hypothèse, qui vient immédiatement à l'esprit, d'un élargissement du passage, se heurte au fait que dans certains cas (salle A), ils affectent des parties de la galerie notablement plus larges que d'autres qui n'ont pas été touchées. Il reste l'utilisation de la calcite prélevée ; mais à quoi pouvait-elle servir ? Notre collègue et ami R. Simonnet a fait des constatations identiques dans plusieurs cavernes de l'Ariège (exploitation au pic de massifs stalagmitiques dans les grottes de Fontanet, de Bédeilhac et surtout de la Petite Caougno de Niaux ; dans cette dernière cavité, une partie de l'entaille est cicatrisée par une reprise de la coulée, indice d'une certaine ancienneté des travaux). Il a émis l'hypothèse qu'il a pu s'agir de tentatives de prospection dans le but de découvrir du salpêtre lors des moments de grand besoin ou d'imposition (R. Simonnet, 1975, p. 191).

Hormis en Ac et partie de Bd, le mobilier récolté l'a été hors stratigrahie. Il comprend un mélange appartenant à plusieurs époques (Bronze final, Tène, Moyen-Age). Des ossements d'animaux et des charbons ont été également remarqués dans la plupart des secteurs, avec un maximum d'ossements en Aa, Ab, Ba et Bc.

Le remplissage comprenait, de bas en haut :

— un sol argileux, chargé en éléments calcaires, stérile, fortement calcité en Ac ;

— une couche, où furent trouvés les vestiges archéologiques, faite de pierraille calcaire et de terre argileuse assez légère, avec nombreux nodules de calcaire provenant de coulées de calcite pourrie (0,10 à 0,40 m d'épaisseur) ;

Fig. 4. — Traces de piochage sur de vieilles concrétions

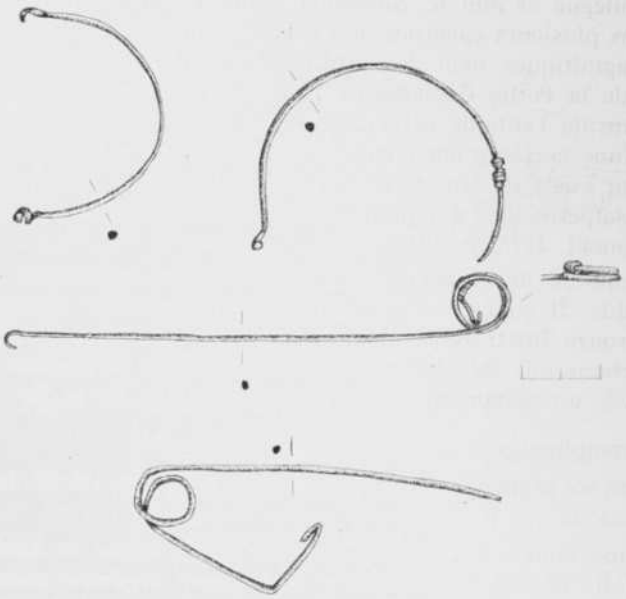

Fig. 5. — Fibules. En haut : fibules en bronze de la Grotte de Cabillière.
En bas : fibule en fer de l'abri des Battuts, à Penne (Tarn), Musée d'Albi.

— un éboulis superficiel, de puissance très variable, pratiquement sans terre.

La zone non remaniée en Ac était limitée d'un côté par une forte coulée stalagmitique, de l'autre par une dalle écroulée, qui s'était fichée en position oblique et était soudée à la base par la calcite. La couche occupait un espace restreint : 1,70 m de long × 0,35 m de large × 0,30 d'épaisseur. Elle était truffée de charbons, mêlés à de nombreuses graines de céréales brûlées. Elle a livré trois vases du Bronze final reconstituables (fig. 6, n°s 1, 2, 3). A noter l'absence totale d'ossements. Une analyse radiocarbone sur charbons a donné 2840 B. P. ± 100 (GIF-3578), soit 890 avant J.-C. Les charbons, analysés par J.-L. Vernet, appartenaient surtout au Chêne à feuillage caduc (*Quercus* sp. ; 31 échantillons), et comprenaient un échantillon de Peuplier (*Populus* sp.).

En Bd, le long d'une dallette verticale en calcite, qui faisait la séparation entre les secteurs Bd et Bc, subsistait un mince lambeau de couche en place, avec des tessons du Bronze final et un fragment de fibule (fig. 2, n° 5 ; fig. 5, haut). Le reste du secteur Bd était bouleversé par un terrier.

LE MOBILIER DU BRONZE FINAL.

a) *Les fibules en bronze :* Elles appartiennent au même type, archaïque et très simple. La plus grande (L : 12,7 cm) présente un ressort unilatéral fait par un double enroulement de la tige, avec petite spirale cassée, dont une partie se retrouve sur l'arc ; l'ardillon est recourbé à la pointe ; l'arc, cintré et simple, est bien développé, semi-circulaire ; aplati intérieurement, son épaisseur (0,32 cm × 0,23 cm) est supérieure à celle de la tige, dont la section est pratiquement ovalaire (0,19 × 0,16 cm). Nous ne possédons que l'arc d'une autre fibule très voisine ; lui aussi a un porte-ardillon sommaire, fait par un aplatissement et une demi-torsion d'une extrémité ; l'autre extrémité présente une double spire de faible dimension. C'est cet arc de fibule qui a été trouvé en place en Bd.

b) *La céramique* (fig. 6). De très nombreux tessons ont été découverts dans la cavité. Nous ne décrivons ci-après que les formes reconnaissables, les bords et les décors ; les numéros sont ceux de la figure 6.

1. Secteur Ac. Grand vase domestique à col convexe, mesurant 44 cm de haut et 31,8 cm de diamètre, non décoré. Le bord, arrondi, est légèrement éversé. La carène, assez haute, est bien marquée, presque anguleuse. Fond plat. Dégraissants nombreux. Couleur extérieure, du jaune clair au gris sombre. Nombreuses vacuoles internes.

2. Secteur Ac. Jatte à col droit, moins haute (11,6 cm) que large (20,3 cm), à rebord éversé présentant un méplat et une cannelure interne. Sous le col, l'épaulement est bien marqué par un sillon, probablement fait avec une fine baguette, déterminant un ressaut. Fond plat de petite dimension, légèrement bombé à l'intérieur. Céramique fine, lustrée extérieurement, gris foncée, presque noire, à nombreuses petites vacuoles, peu

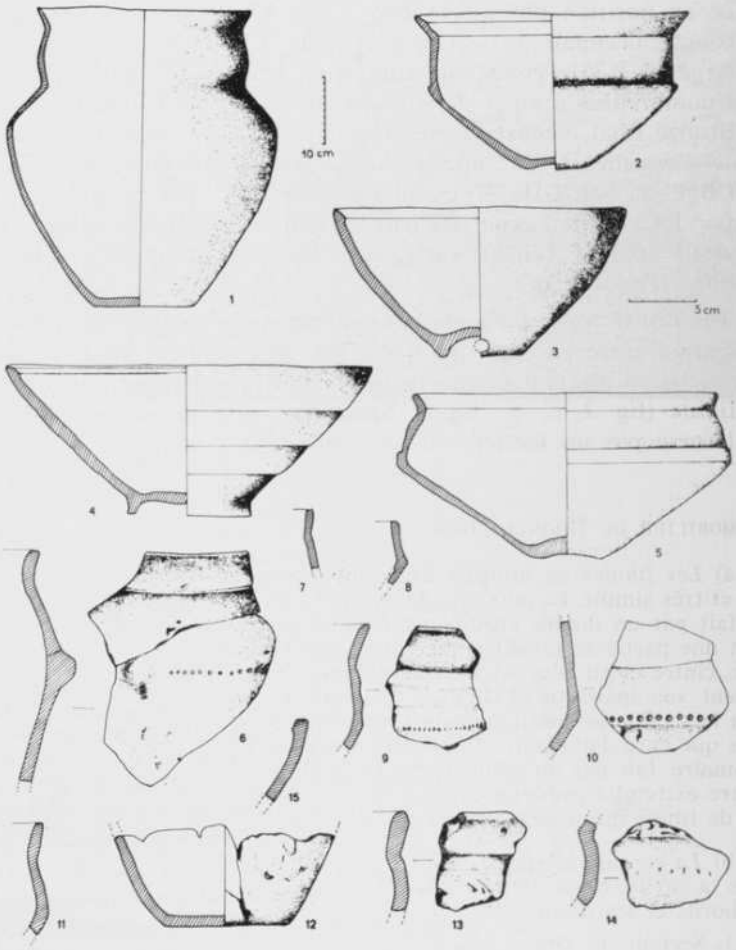


Fig. 6. — Céramiques du Bronze final de la Grotte de Cabillière.

épaisse (0,47 cm sous l'épaulement), à petits dégraissants de calcaire et calcite.

3. Secteur Ac. Coupe à bord arrondi avec méplat et relief interne. Pied annulaire avec deux perforations importantes opposées. Hauteur : 11 cm ; diamètre : 21,8 cm. La pâte est assez grossière, avec de nombreux dégraissants de calcaire et calcite ; extérieurement, elle porte des traces de lustrage en tous sens, et elle est gris-clair, alors que la face interne est d'un gris très sombre.

4. Secteurs Bb et Bc. Coupe très évasée (10,9 cm × 17 cm) à fond annulaire ; le bord, non éversé, est marqué intérieurement par deux méplats. A l'extérieur, trois lignes circulaires en relief, irrégulièrement espacées, imitent les échelons que l'on trouve généralement à l'intérieur de ce type de vase. La pâte, épaisse (0,91 cm), à dégraissants calcaires, porte de nombreuses stries de lustrage ; extérieurement, elle est beige-clair avec des plages sombres ; intérieurement, elle est d'un gris sombre, presque noir.

5. Secteur Bf. Jatte à col convexe et rebord éversé arrondi avec un large méplat interne ; épaulement sur la carène. Hauteur : 12,3 cm ; diamètre : 22,5 cm. Le petit fond concave est très renflé à l'intérieur. La pâte, gris-noire, est bien lustrée, fine (0,61 cm d'épaisseur), à tout-petits dégraissants micacés et calcaires, intérieurement très noire.

6. Secteurs Ba, Bd, Bf. Tesson d'un très gros vase à bord arrondi très légèrement éversé, globuleux, avec, sur la panse, un bouton volumineux auquel aboutit une rangée de pastillages ronds imprimés dans la pâte. Celle-ci est noirâtre, à menus dégraissants calcaires. La couleur, extérieurement, est variable, grise avec plages rougeâtres.

7. Secteurs Bd, Bf. Bord peu développé, légèrement éversé, peu épais (0,61 cm). Gris extérieurement. Nombreux dégraissants calcaires.

8. Secteur Ac. Fragment de large bord éversé lissé intérieurement et extérieurement, à pâte claire sur les deux faces mais charbonneuse à l'intérieur, à dégraissants calcaires.

9. Secteur Ba. Bord légèrement éversé, suivi d'un méplat et de deux larges cannelures, puis d'une ligne de petites incisions verticales. Céramique lustrée à l'extérieur mais actuellement érodée, beige clair avec des plages sombres. Nombreuses vacuoles sur la face interne. Dégraissants de calcaire et calcite. Epaisseur : 0,82 cm.

10. Secteurs Aa, Ac, Ba, Bc, Bf. Panse d'un vase caréné, décoré d'une ligne de points profondément marqués dans la pâte juste au-dessous de la carène, ainsi que par des lignes en relief marquées par aplatissement de la pâte, comme pour le vase n° 4. La pâte, à nombreux dégraissants calcaires, a été lissée extérieurement sur la partie haute du vase, et laissée beaucoup plus grossière sous la carène.

11. Secteur Bb. Tesson d'un grand vase non décoré à bord droit arrondi et carène marquée. Couleur sombre, presque noire par endroits ; lissage externe. Dégraissants calcaires.

12. Secteurs Bc, Bd, Bf. Fond plat d'un vase à pâte peu soignée bien que relativement peu épaisse (0,7 à 0,8 cm) ; l'extérieur, beige clair, porte encore les traces de coups de doigts, ainsi que d'un lissage vertical assez fruste. Dégraissants calcaires de toutes tailles.

13. Secteur Bc. Bord éversé arrondi de vase à pâte épaisse (1,1 cm), décoré sur le col d'incisions séparées, apparemment par groupes de deux. Pâte beige très clair à dégraissants calcaires.

14. Secteur Bb. Ce tesson est en tous points semblable au précédent et pourrait appartenir au même vase si ce n'est que le décor est fait d'une ligne de dépressions circulaires à peine marquées.

15. Tesson de coupe (cf n° 3) dont le bord est arrondi et équarri par places, avec un épais bourrelet interne avec méplat très oblique. La pâte, noirâtre et épaisse (0,96 cm), est lissée intérieurement ; elle a été laissée rugueuse à l'extérieur. Petits dégraissants calcaires.

La céramique trouvée dans la grotte de la Cabillière date indiscutablement du Bronze final, mais la comparaison de ses composantes avec les poteries signalées dans plusieurs gisements du Quercy permet de rétrécir quelque peu la fourchette.

En effet, nous remarquons que certaines des caractéristiques du Bronze final II, comme les urnes biconiques à carène aiguë et surtout les cannelures légères sur le col ou la panse, si abondantes à la grotte du Noyer (Esclauzels), ne sont pas représentées, bien que les vases à col n° 2 et n° 5, avec carène bien marquée et épaulement, puissent avoir tout à fait leur place dans le Bronze final II local ; ce type de vase, d'ailleurs, persiste aussi à la période suivante, et il est connu sur le site de Terre-Rouge, à Cahors, daté de 740 avant J.-C. ± 70.

Inversement, les décors les plus typiques du Bronze final III que sont les méandres symétriques, les traits incisés faisant le tour du vase, les bords équarris simples (Grotte des Poteries, à Vers ; site de Capdenac-le-Haut), sont absents à la Cabillière, alors que le pied annulaire foré (n° 3) est fréquent à cette époque (Perte du Cros, à Saillac) et que la cannelure large (tesson n° 9) surclasse la cannelure légère.

Par conséquent, tant les arguments positifs que négatifs classent l'occupation « Champs d'Urnes » de la Cabillière à la charnière Bronze final II - Bronze final III, comme celle de l'Igue Blanche à Sauliac, datée de 950 avant J.-C. (± 70 ; GIF. 1882), où les cannelures légères ne se retrouvent plus que sur le bord interne des vases, et où les formes sont moins anguleuses que précédemment. La date obtenue à la Cabillière (890 avant J.-C. ± 100) s'accorde donc très bien avec les éléments archéologiques.

Ce contexte bien établi est particulièrement précieux pour dater les fibules découvertes, d'un type très rare en France : la plus récente étude (Duval, Eluère, Mohen, 1974) signale deux exemplaires à arc cintré simple et filiforme et porte-ardillon étroit, comme celles de Cabillière ; ce sont celle de Dammartin (Jura), à ressort fait d'une seule spire, et celle d'Argenton-sur-Creuse (Indre), à arc torsadé et ressort fait de deux spires. Cette dernière se trouvait dans un milieu archéologique daté de la fin de l'Age du Bronze (IXe - VIIIe siècles) (*op. cit.*, p. 9).

Les fibules de la Grotte de Cabillière comptent donc parmi les exemplaires les plus anciens de France et les mieux datés. C'est dire leur intérêt (*).

Leur type, très simple, a pu durer localement, puisque celle des Battuts, à Penne (Tarn), s'en rapproche beaucoup, bien que l'arc soit coudé (fig. 5, bas). Cette fibule, en fer, est plus récente de deux siècles au moins que celles de Cabillière.

CONCLUSION.

L'occupation de cette cavité minuscule au Bronze final est malaisément explicable. Deux possibilités, qui ne sont d'ailleurs pas exclusives, peuvent être envisagées : — un habitat dans la doline proche, avec pénétration dans la grotte par une galerie profonde actuellement colmatée ; dans ce cas, la grotte ne serait qu'une sorte d'appentis ou d'annexe de l'habitat principal ; — l'établissement d'un foyer pour torréfier les céréales en profitant de conditions naturellement favorables, comme cela a été constaté dans la Grotte du Noyer, à Esclauzels.

## BIBLIOGRAPHIE

CLOTTES J. et LORBLANCHET M., 1969. — La Grotte du Noyer (Esclauzels, Lot) (note préliminaire), *Congrès Préhistorique de France*, XIX^e^ session, Auvergne (1972), pp. 145-164.

CLOTTES J. et COSTANTINI G., 1976. — Les civilisations de l'Age du Bronze dans les Causses, *La Préhistoire Française, C.N.R.S.*, tome II, pp. 470-482.

DUVAL A., ELUÈRE C., MOHEN J.-P., 1974. — Les fibules antérieures au VI^e^ siècle avant notre ère trouvées en France, *Gallia*, tome XXXII, fasc. 1, pp. 1-61.

FRANCOUAL G., CANET G., GENOT L., LORBLANCHET M., 1967-8. — Inventaire des cavités de la région de Saint-Simon et Théminettes (Causse de Gramat, Lot), *Société méridionale de Spéléologie et de Préhistoire*, tomes XIV-XV, pp. 73-77 ; cf p. 75.

GALAN A., 1967. — La station néolithique de la Perte du Cros à Saillac (Lot), *Gallia Préhistoire*, tome X, fasc. 1, pp. 1-60.

(*) Une autre fibule très archaïque de même type, en bronze, de petite taille, provient d'un tumulus de Saillac (Lot) et se trouve au Musée de Cahors. Elle était associée à deux épingles en bronze à tête enroulée. On pourrait dater l'ensemble du Bronze final. Cette fibule est faite d'une simple tige de bronze, le ressort n'étant que l'extrémité recourbée de l'arc.

JANIS J.-C., 1972. — Fouilles de sauvetage à la Perte du Cros, *Montauban et le Bas-Quercy*, Actes du XXVII^e Congrès d'études de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, et du XXIV^e Congrès d'études de la Fédération Historique du Sud-Ouest, pp. 45-71.

LORBLANCHET M. et GENOT L., 1972. — Quatre années de recherches préhistoriques dans le Haut-Quercy (1967-1971), *Bulletin de la Société des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot*, tome XCIII, pp. 71-153.

SIMONNET R., 1975. — Les gisements préhistoriques de l'Ariège et l'exploitation des phosphates des grottes à la fin du XIX^e siècle, *Couserans et Montagne ariégeoise*, Actes du XXX^e Congrès d'études régionales de la Fédération Languedoc-Pyrénées-Gascogne, pp. 191-199.

ANNEXE I

# LES CÉRÉALES DE LA GROTTE DE LA CABILLIÈRE A SAINT-SIMON (LOT)

par J. ERROUX

L'échantillon soumis à l'étude était divisé en deux paquets :

— Le premier concernait un prélèvement fait dans un vase. A la réception, il était *très humide* et correspondait à un volume de 315 cm³ environ, contenant de la poussière de charbon, des débris de bois calcinés, des cailloux. Il contenait également des grains de céréales carbonisés, plus ou moins abîmés ; certains, en bon état, ont pu être mesurés, comptés, déterminés ; d'autres ont pu être déterminés et comptés, mais non mesurés, car mutilés ou tronqués ; enfin, de nombreux fragments, provenant très probablement de grains de céréales brisés, n'ont pu être déterminés et leur numération est sans intérêt (leur nombre ne peut faire connaître le nombre de grains dont ils provenaient à l'origine).

— Le deuxième paquet provenait d'un prélèvement fait dans la couche où se trouvait le vase et correspondait à un volume de 680 cm³, contenant : poussière charbonneuse, débris de bois calcinés, des cailloux plus abondants que dans le premier paquet et, en outre, de nombreux ossements de petits rongeurs.

Les restes de grains carbonisés de céréales étaient beaucoup plus nombreux, soit, comme précédemment, à l'état plus ou moins abîmé, soit à l'état de fragments déterminables, soit encore à l'état de fragments permettant seulement d'affirmer qu'il s'agissait de grains de céréales.

Le premier prélèvement comportait environ 700 grains ; le second, plus riche et plus volumineux, 1.700 grains environ (il s'agit de grains déterminés et comptés, mais pas toujours mesurés).

Il faut cependant tenir compte du fait que le premier prélèvement, très humide, présentait certaines difficultés d'examen : les grains étaient entourés d'une sorte de poussière charbonneuse, agglomérée par l'eau, d'où on ne pouvait guère les dégager qu'en risquant

de les voir se résoudre en une sorte de « bouillie ». Après divers essais, seule une dessication lente a permis de dégager et de consolider les grains et d'en faciliter l'examen. L'analyse a permis de déceler la présence de céréales uniquement.

*Blés.* — Ces céréales, par ordre d'importance décroissante, sont : l'Amidonnier, le blé tendre *aestivo-compactum*, l'Engrain pour les Blés.

*Orges.* — L'Orge vêtue polystique se situe, au point de vue importance, entre le blé tendre *aestivo-compactum* et l'Engrain.

*Avoines.* — Enfin, trois grains rappelant des Avoines (?) mais que leur petit nombre ne permet pas de préciser davantage.

A) Etude des blés.

La majeure partie des grains de blé de ce gisement ne présente pas les caractères-types des espèces auxquelles ils appartiennent : il y a de nombreuses formes qui apparaissent comme intermédiaires entre celles de l'Amidonnier (*Triticum dicoccum* Schübl) et celles du blé *aestivo-compactum* Schiem.

C'est d'ailleurs une difficulté fréquente rencontrée dans la diagnose basée uniquement sur l'examen des caryopses carbonisés. Par exemple, les caractères typiques du grain de *dicoccum :* « forme allongée et fine, face ventrale légèrement concave, carène régulièrement arquée avec hauteur maximum au 1/3 antérieur de la longueur près du germe » sont souvent atténués : les grains sont souvent relativement courts, avec leurs flancs légèrement plus renflés, aussi bien vers le germe que vers l'apex, ou bien seulement vers l'apex ; d'autres présentent une face ventrale très plate, parfois même légèrement convexe ; d'autres encore ont un dos plat avec une hauteur égale depuis le germe jusqu'à l'apex.

Parmi les blés *aestivo-compactum*, à côté de quelques rares formes typiques : « à l'aspect compact, de longueur relativement faible, à face ventrale plate, avec un dos de hauteur régulière, avec la plus grande largeur du côté du germe », se trouvent des grains relativement allongés avec la largeur maximum située vers l'apex, alors que d'autres possèdent un dos surélevé au-dessus du germe. Parfois les grains ont la même largeur sur toute leur longueur.

La combinaison de ces divers aspects rend difficile la distinction entre *dicoccum* et *aestivo-compactum*.

L'analyse biométrique apporte heureusement une importante contribution à la diagnose.

a) *Triticum dicoccum Schübl. Amidonnier :*

Les grains rapportés à cette espèce possèdent les caractéristiques biométriques suivantes :

$$\left.\begin{array}{l} L\ (5{,}3 - 6{,}9)\ \overline{5{,}8} \times l\ (2 - 4)\ \overline{3{,}1} \times h\ (2 - 4)\ \overline{2{,}6} \\ L/l = 1{,}9\ ;\ L/h = 2{,}2\ ;\ l/h = 1{,}2 \end{array}\right\} \begin{array}{l} L = \text{longueur.} \\ l = \text{largeur.} \\ h = \text{hauteur.} \end{array}$$

Parmi les formes atypiques, celles à dos plat mesuraient :

$$\left\{\begin{array}{l} \overline{5} \times \overline{2{,}5} \times \overline{2{,}5} \\ L/l = 2\ ;\ L/h = 2\ ;\ l/h = 1 \end{array}\right.$$

ou :

$$\left\{\begin{array}{l} \overline{5{,}5} \times \overline{3} \times \overline{2{,}5} \\ L/l = 1{,}8\ ;\ L/h = 2{,}2\ ;\ l/h = 1{,}2. \end{array}\right.$$

Il est curieux de noter qu'à Saillac, dans le Lot, M. Hopf a décrit, dans du Chasséen de la Perte du Cros, des formes atypiques analogues donnant un aspect hétérogène à l'ensemble.

b) *Triticum aestivo-compactum* Schiem. Blé cf. tendre :

Les grains qui ont été rapportés à cette espèce dans l'échantillon de la Cabillière présentent une certaine gamme de variations que l'on peut essayer de grouper sous les formules suivantes :

$$L\ (4 - 6)\ \overline{5{,}2} \times l\ (2{,}5 - 3{,}5)\ \overline{3{,}3} \times h\ (2{,}5 - 3)\ \overline{2{,}8}$$

$$L/l = 1{,}6\ ;\ L/h = 1{,}9\ ;\ l/h = 1{,}2.$$

Tellez et Ciferri ont décrit, du Bronze d'Almizaraque en Espagne, des Blés mesurant : 5,2 × 3,3 × 2,9 ; donc très voisins de ceux étudiés ici.

Mais dans les grains de la Grotte de la Cabillière figurent des exemplaires mesurant :

$$\overline{5{,}5} \times \overline{3{,}5} \times \overline{2{,}5}$$

$$L/l = 1{,}6\ ;\ L/h = 2{,}2\ ;\ l/h = 1{,}4$$

qui sont très voisins de ceux décrits par Pinto da Silva à Baléal (Enéolithique) sous le nom évocateur de *T. sphaerococcum var. globiforme* (équivalent au *T. aestivo-compactum* d'E. Schiemann).

Les Blés de Pinto da Silva ont en effet les caractéristiques suivantes :

$$\left\{\begin{array}{l} \overline{5{,}3} \times \overline{3{,}3} \times \overline{2{,}6} \\ L/l = 1{,}6\ ;\ L/h = 2\ ;\ l/h = 1{,}3 \end{array}\right.$$

mais voisinent avec des formes plus courtes :

$$\left\{\begin{array}{l} \overline{4{,}6} \times \overline{3{,}3,} \times \overline{3{,}0} \\ L/l = 1{,}4\ ;\ L/h = 1{,}5\ ;\ l/h = 1{,}1 \end{array}\right.$$

rappelant certains types figurant à la Cabillière, tels que :

$$\left\{\begin{array}{l} \overline{5} \times \overline{3{,}5} \times \overline{3} \\ L/l = 1{,}4\ ;\ L/h = 1{,}6\ ;\ l/h = 1{,}1. \end{array}\right.$$

*Transition :* Il y a donc de nombreuses formes de *transition* qu'il est certainement inutile de séparer.

c) *Triticum monococcum* L. Engrain :

Ce blé Engrain (que l'on considère souvent comme ayant été une espèce accompagnant les autres Blés, mais sans être spécialement cultivée) semble jouer en effet, ici, un rôle très secondaire et n'est représenté que par un petit nombre de grains. Les caractéristiques biométriques sont :

$$L\ (5{,}5 - 6)\ \overline{5{,}9} \times l\ (2{,}5 - 3)\ \overline{2{,}9} \times h\ (3)\ \overline{3}$$

$$L/l = 1{,}2\ ;\ L/h = 3{,}2\ ;\ l/h = 0{,}9.$$

Le dernier indice souligne la très grande hauteur relative de ces grains très étroits, à germe pointu, à face ventrale très convexe.

B) Etude des Orges.

Les Orges ne sont représentés que par :

— *l'Orge polystique vêtue Hordeum vulgare L. var. Polystichum.*

Beaucoup de grains examinés sont déformés : ceux qui sont restés normaux ont les caractéristiques suivantes :

$$L\ (4{,}5 - 8)\ \overline{5{,}7} \times l\ (2{,}5 - 3{,}5)\ \overline{3{,}1} \times h\ (2 - 3)\ \overline{2{,}3}$$

$$L/l = 1{,}8\ ;\ L/h = 2{,}5\ ;\ l/h = 1{,}3.$$

Parmi ces grains normaux, il en est qui ont les nervures dorsales bien visibles et une dissymétrie nette : ce qui est caractéristique des orges polystiques vêtues.

Les grains très longs (8 m/m) sont des grains « non éboutés » (pour employer un terme technique moderne) qui ont conservé « le bout », l'extrémité de la glumelle inférieure.

La proportion des Orges, dans l'échantillon total, est faible.

Conclusion.

Les grains trouvés à Saint-Simon (Lot) dans la Grotte de la Cabillière, par MM. Genot et Hugonie, comportent Amidonnier, blé tendre *aestivo-compactum*, Engrain, orge polystique vêtue dans des proportions que l'on ne peut qu'indiquer d'une façon approximative.

En raison de la présence de nombreux fragments de grains de céréales trop petits pour être déterminés et dont le nombre ne pourrait pas donner une idée précise du nombre de grains intacts leur ayant donné naissance, en raison aussi de l'abondance de formes atypiques intermédiaires, on ne peut qu'indiquer les proportions approximatives suivantes :

— 55 % d'Amidonnier,

— 26 % de blé tendre *aestivo-compactum*,

— 4,7 % d'Engrain,

— 14,2 % d'orge polystique vêtue.

Des grains en très petit nombre (trois repérés dans l'échantillon total) évoquent des grains d'Avoine, mais leur effectif trop réduit ne permet pas d'être affirmatif ni, encore moins, de préciser de quelle Avoine il s'agit.

Bien qu'il s'agisse d'un dépôt du Bronze final, la proportion de grains provenant de blés à grains vêtus (Amidonnier, Engrain) est très forte.

En ce qui concerne les Orges, se vérifie une fois de plus la prédominance des orges vêtues à partir du Bronze. La Grotte de la Cabillière ne livre, semble-t-il, que des orges à grains vêtus. A partir du Bronze, il est admis que les orges nues, même si elles existent, sont en nombre tellement faible qu'elles échappent à l'observation.

⁂

## OUVRAGES CONSULTES

CASTELLETI L., 1972. — Contributs alle ricerche paletnobotaniche in Italia, *Instituto Lombardo di Scienze et Lettere Milano.*

HOPF M. et SCHUBART H., 1965. — Getreidefunde aus der Coveta de l'Or, Heidelberg, 1965.

HOPF M., 1967. — La Station Néolithique de la Perte du Cros, *Gallia Préhistoire,* tome 10, 1967.

HOPF M. et PELLICER CATALAN M., 1970. — Neolithisce Getreidefunde in der Hohle von Nerja (Prov. Malaga), *Madrider Mitteilungen,* Heidelberg.

HOPF M., 1971. — Vorgeschichtliche Pflanzenreste aus Ostspanien, *Madrider Mitteilungen,* Heidelberg.

TELLEZ et GIFFERRI, 1954. — Trigos arqueologicos de España, Madrid.

ZEIST (Van W.), 1970. — Prehistoric and early historic food plants in the Netherland, Groningen, Wolters, Noordhoff Publishing.

ANNEXE II

# NOTES SUR QUELQUES CÉRAMIQUES DES Ier ET IIeme AGE DU FER ET DE LA PÉRIODE MÉDIÉVALE TROUVÉES DANS LA GROTTE DE LA CABILLIÈRE (Commune de Saint-Simon Lot)

par Michel VIDAL

Avant d'entreprendre l'étude chronologique de ce mobilier céramique, métallique et osseux trouvé en surface (1), il convient de souligner que la grande majorité des fragments de vases recueillis correspondent à une typologie nettement imprécise. Néanmoins, les quelques éléments céramiques parfaitement discernables (lèvres, fonds et décors) correspondent à trois périodes discontinues qui font suite à celle du Bronze final dont les vestiges ont été reconnus *in situ* (2).

## I. — Premier Age du Fer.

D'ores et déjà, il semble exister un hiatus d'occupation, puisqu'il est possible de remarquer l'absence de céramiques du début de la période de Hallstatt.

Nous avons pu classer un certain nombre de fragments dans le Hallstatt II et III (3), chronologie qui n'apparaît pas dans le matériel provenant de la grotte du Noyer (Lot) (4). Mis à part, bien entendu, un certain nombre de fragments de panses de typologie indéterminée, nous retrouvons par ordre de proportion d'emploi décroissant (fig. 7) :

— Des urnes non tournées à lèvres, en bourrelet plus ou moins proéminent et dont le col et la panse ont été régulièrement lissés. Les teintes de pâtes sont uniformément beige orangé ou marron clair (fig. 7, n° 30). Elles ont toujours un dégraissant apparent composé de fines particules de mica blanc et de grains de quartz beaucoup plus conséquents. L'amorce du départ de la panse est marquée, toutes les fois, par un ressaut incurvé qui limite ainsi le col.

Cette forme, qui est sans doute le prototype des urnes peignées de la Tène II et III, se retrouve dans maints gisements du Languedoc

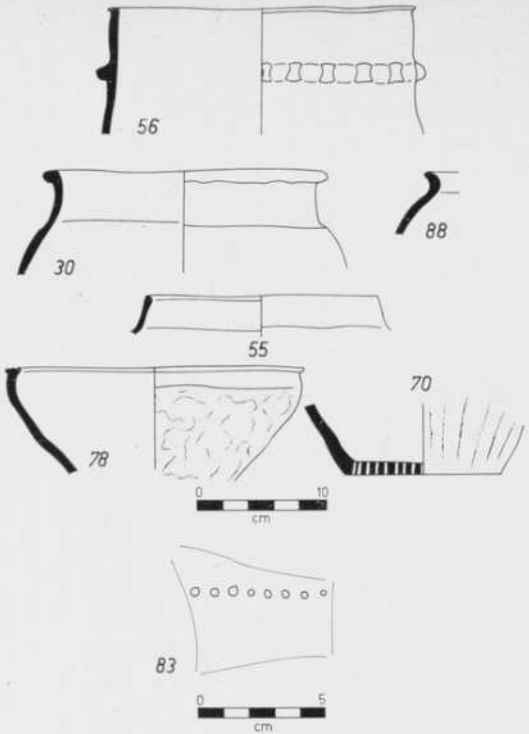


Fig. 7. — Céramiques de la période de Hallstatt II et III.

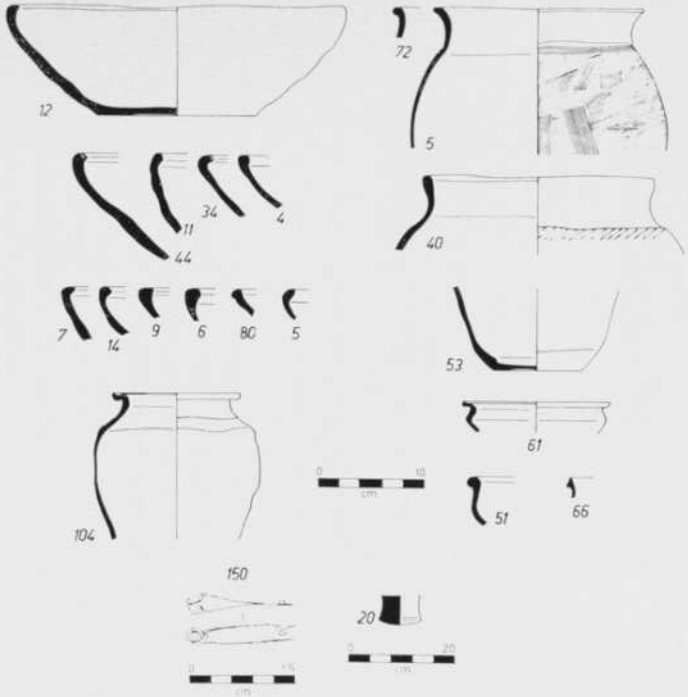


Fig. 8.— Céramiques et fibule en bronze de la Tène III.

oriental datés du VIe siècle avant J.-C. Par exemple à Cabrisson (5) (fin du VIe siècle), dans un des niveaux de l'*oppidum* du Vié-Cioutat (6) et dans la région toulousaine, à Estarac, dans un habitat abandonné vers le milieu du VIe siècle (7).

— Des urnes non tournées à col très court et à lèvre déjetée vers l'extérieur, dont l'aspect de façonnage est identique aux précédentes (fig. 7, n° 88). On les signale d'ailleurs dans les mêmes gisements, et en particulier à Vié-Cioutat, où elles offrent des morphologies variées, datées pour la plupart entre le VIe et le IVe siècles avant J.-C. (8).

Viennent ensuite, mais en unique exemplaire :

— Une coupe profonde à lèvre plate et cannelée (fig. 7, n° 78) dont la paroi intérieure a été lissée alors que la face extérieure a été égalisée par grattage. La pâte, bien épurée, présente une teinte beige uniforme qui la différencie des céramiques précédemment décrites. Cet exemplaire est comparable à un profil de coupe restituée par B. Dedet et provenant de l'*oppidum* de Vié-Coustat dont le milieu stratigraphique correspondant est compris entre la fin du VIe et la fin du IVe siècles (9). Elle ne serait pas non plus sans rappeler les coupes signalées en nombre sur l'*oppidum* de Roque-de-Viou, mais datées postérieurement dans le IVe siècle avant notre ère (10).

— Un fragment de lèvre, « inclinée vers l'intérieur et représentatif d'une urne à panse surhaussée à profil arrondi » (11) (fig. 7, n° 55). Egalisée par un lissage fait à la main, elle est de teinte noirâtre et comporte un dégraissant fin très peu apparent. Cette lèvre est à comparer au type 221 K de la classification de B. Dedet et M. Py, dont la forme provient de la nécropole de Millas, datée entre 650 et 600 (12).

— Un fond de « passoire » (fig. 7, n° 70) dont la pâte bien épurée est de couleur beige orangée alors que les faces extérieures et intérieures sont noires. Façonné grossièrement, l'extérieur est égalisé par enlèvement de matière, ce qui a donné un profil à décors de « facettes » verticales.

— La partie supérieure d'une urne à panse peu renflée dont la décoration est faite, à la base du col, d'un cordon en relief orné d'impressions digitées régulièrement (fig. 7, n° 56). La pâte, uniformément noire, se compose d'un dégraissant apparent et fin de particules de mica blanc et de grains de quartz. La forme est typique de maints gisements du Premier Age du Fer (13) puisqu'elle a été utilisée au VIe siècle dans les habitats de Montlaurès (14), à Estarac près de Toulouse (15), dans la Seine-et-Marne à Chartrettes (16), dans le Puy-de-Dôme sur l'*oppidum* des Côtes (17), dans la Drôme sur celui du Pègue (18) et encore dans l'Aude sur l'*oppidum* des Canonges où elle est alors trouvée dans une strate datée des environs de 450 (19).

— Enfin, l'épaulement d'une urne non tournée et dont le diamètre maximum est orné d'une ligne de dépressions circulaires, peu profondes et espacées régulièrement (fig. 7, n° 83). Ce type de décor, au demeurant peu habituel, se retrouve dans un niveau d'habitat de l'*oppidum* de la Font du Coucou, habitat occupé de 550 à 510 av. J.-C. (20).

***

La chronologie que nous avancions au début de ce chapitre est donc bien établie puisqu'elle se rapporte uniformément à une datation postérieure au VI^e^ siècle et située sans doute « en charnière » avec celle de la Tène.

II. — Tène III.

Les céramiques classées dans cette période sont de loin les plus abondantes. Elles ont un aspect très grossier et ne sont presque jamais tournées, ce qui laisse présumer qu'elles sont des productions artisanales locales. L'uniformité de texture confirme ce fait car elles ont une pâte de couleur noirâtre à fort dégraissant de particules de mica blanc très fin ou de grains de quartz plus grossiers. Les faces extérieures ont été lissées très grossièrement alors que les lèvres ont subi un léger tournage pour les égaliser.

La forme la plus abondante est représentée par les terrines à lèvre déjetée vers l'intérieur (fig. 8, n^os^ 12, 44, 11, 34, 4, 7, 14, 9, 6, 80, 5). Ces coupes, de grand diamètre, ont une surface de pose très importante, ce qui les fait différer des types plus élaborés de la Tène finale. Aucun exemplaire n'est décoré et la seule remarque que nous puissions faire est le lissage systématique des parois extérieures et intérieures.

Leur morphologie appelle quelques remarques puisque ces vases de tradition hallstattienne font partie, dans ce gisement, non d'un état ancien mais plutôt d'une survivance typologique qui a duré, au moins dans cette région, jusqu'au début de la période augustéenne. En effet, par comparaison, les céramiques de la grotte du Noyer offrent une majorité de formes façonnées à la main (terrines) qui ont été utilisées conjointement avec des types tournés (terrines à fond annulaire, balustres, ovoïdes, jarres à décors estampés, imitations de campanienne) et qui sont sans conteste d'époque augustéenne (21). Les mêmes similitudes se retrouvent d'ailleurs pour les mêmes céramiques provenant de l'*oppidum* celtique de Manching (22), détruit par les légions romaines en 15 av. J.-C. (23). Plus près de nous, ces formes de terrines correspondent pour l'Aveyron au *terminus post quem* de

150 avant J.-C. (24), alors que, pour le Toulousain, il correspond plutôt à une datation plus tardive qui ne peut toutefois aller au-delà de la première moitié du I^er^ siècle avant J.-C. (25). La position commercialement excentrée des populations Cadurques pourrait expliquer ces différenciations technologiques.

Les urnes peignées (fig. 8, n^os^ 72, 5, 40, 53) correspondent à deux types morphologiques sans variation chronologique. Le premier profil présente une panse peu évasée, surmontée d'une lèvre fine, haute et légèrement incurvée (fig. 4, n^os^ 5 et 72). La seconde forme est au contraire plus ventrue alors que sa lèvre est épaisse et plus courte (fig. 8, n° 40).

Ainsi, deux influences de conception sont évidentes. On peut, en effet, comparer l'urne peignée n° 5 à des profils du Languedoc oriental (26), alors que l'autre est plus typiquement toulousaine (27).

Les décors sont peignés par larges plaques ou composés d'incisions inclinées tracées sur l'épaulement ou exécutées par grattage sur la panse (n° 53). Ils sont comparables à ceux qui furent utilisés durant tout le premier siècle avant J.-C.

Cette forme, longtemps utilisée, n'a pas de contexte chronologique précis, mais se situe comparativement au cours de la Tène III.

La technique grossière déjà entrevue plus haut au sujet des terrines se retrouve ici pour le profil restitué d'une jatte non tournée (fig. 8, n° 61), à carène saillante. Elle présente une lèvre à large méplat intérieur, surhaussé d'un rebord vertical. Sa pâte est de couleur noirâtre, très finement dégraissée par des particules de mica blanc.

Malgré son apparence grossière, cette coupe est à comparer à des jattes carénées trouvées dans le puits funéraire I de Vieille-Toulouse, daté entre 50 et 30 avant J.-C. (28) et sur l'*oppidum* de Manching (29).

Un même archaïsme se reconnaît lorsqu'on observe l'urne à lèvre rainurée (fig. 8, n° 104). Son façonnage est grossier alors que la forme est d'inspiration plus récente, comprise dans le troisième quart du premier siècle avant notre ère. La forme la plus comparable serait une imitation de vase métallique qui provient du puits funéraire I d'Estarac (Haute-Garonne), daté par G. Fouet du début du premier siècle avant J.-C. (30).

Parmi les céramiques qui sont légèrement plus récentes, nous pouvons distinguer un profil de coupe basse à lèvre en bourrelet, dont la pâte gris pâle a un engobe gris foncé (fig. 8, n° 51). Ce vase tourné est absent de la typologie toulousaine mais est couramment signalé dans les milieux césariens et au début du règne d'Auguste, en territoire Rutène et Gabale (31).

Enfin, une lèvre moulurée provient d'un col d'oenochoé de fabrication indigène (fig. 8, n° 66), dont un exemplaire est signalé dans le puits IV de Vieille-Toulouse comblé antérieurement à 50 av. J.-C. (32).

A la suite de ces céramiques indigènes qui occupent, en proportion, une place prépondérante, nous avons reconnu quelques rares fragments importés.

Le plus caractéristique est figuré par un pilon d'amphore court et massif (fig. 8, n° 20) qui se rapproche des types Républicains III A ou III B de la classification de F. Benoît (33). Ces amphores, utilisées durant tout le premier siècle avant J.-C. (34), sont, dans la région toulousaine, contemporaines des formes Républicaines I (35), formes qui sont loin de représenter l'élément caractéristique de la nécropole Saint-Roch à Toulouse (36).

Nous trouvons ensuite un fragment d'anse en campanienne à pâte rouge (type A) (37) dont le modèle est assez fréquent dans les *oppida* de Provence (38). Il s'apparente aux luminaires trouvés par F. Benoît dans l'épave du Grand-Congloué (39) dont la date de naufrage (150-130 avant J.-C.) est depuis quelque temps sujette à controverse (40).

Ces séries importées sont en petit nombre et l'examen comparatif du matériel de la grotte du Noyer a amené les mêmes constatations.

Le mobilier métallique n'est figuré que par une fibule à ressort, à corde interne et à porte-ardillon ajouré. L'arc triangulaire est décoré sur ses bordures par un filet en creux (fig. 8, n° 150). Façonnée par martelage, cette fibule est à classer parmi les exemplaires de Nauheim (41).

Datées jusqu'à présent dans la seconde moitié du premier siècle avant J.-C. (42), elles pourraient maintenant être plus anciennes et couvrir en utilisation tout le cours de ce siècle (43). Cette affirmation paraît corroborée par la présence d'un exemplaire similaire dans la tombe 82 d'Ornavasso, datée par un denier de L PORCIVS LICINIVS frappé entre 112 et 92 avant J.-C. (44).

***

Il apparaît tout de suite que la phase d'occupation correspondant à la Tène III se situe plutôt dans le cours de la première moitié du premier siècle avant J.-C. En effet, la prédominance des formes façonnées à la main et l'absence quasi totale des céramiques tournées excluent une datation basse césarienne et, à plus forte raison, augustéenne. La faible proportion des séries importées ne fait que confirmer cette chronologie, chronologie complétée par les nouvelles hypothèses de datation émises pour les fibules de Nauheim.

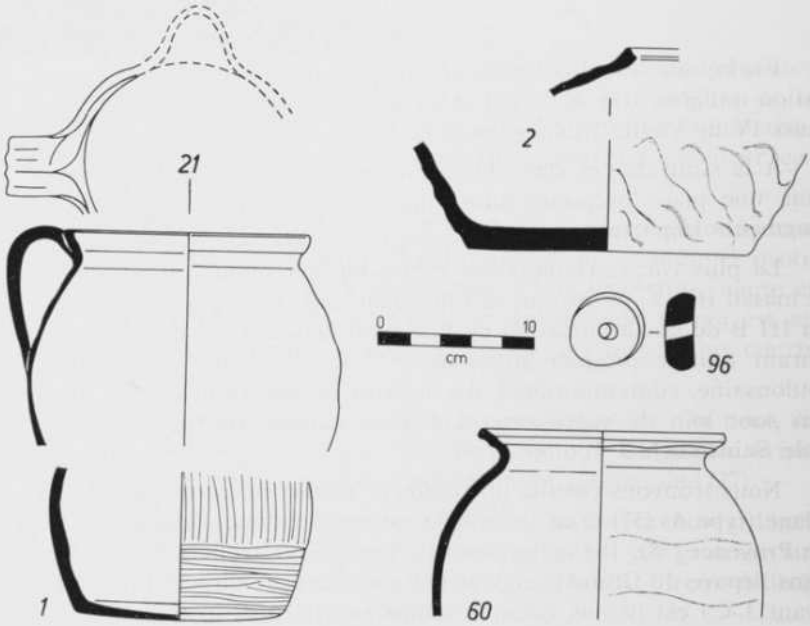


Fig. 9. — Période médiévale — Céramiques diverses.

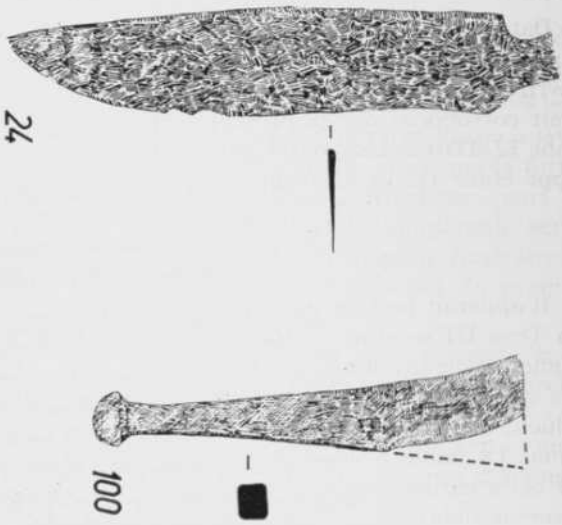


Fig. 10. — Période moderne. Objets en fer.

III. — Période médiévale.

Les céramiques classées dans cette période sont peu nombreuses mais sont figurées par des morphologies caractéristiques (fig. 9).

En premier, nous pouvons distinguer le profil d'un pégau (fig. 9, n° 1) à pâte de couleur orangée, décoré de bandeaux horizontaux et verticaux tracés au brunissoir. Viennent ensuite une cruche ansée, au bec pincé ou ponté dont la face extérieure est très irrégulière (fig. 9, n° 21), une urne noire à lèvre inclinée et à col très court (fig. 9, n° 60), une jarre à provision très grossière dont nous ne possédons que le fond et un fragment de lèvre (fig. 9, n° 2) et enfin une fusaïole (fig. 9, n° 96).

⁂

Il paraît bien difficile de dater ces céramiques car leur contexte se trouve être malheureusement hors stratigraphie. Néanmoins, par comparaison avec plusieurs sites, nous suggérerions une chronologie relative des XIIe et XIIIe siècles (45).

IV. — Période moderne.

On peut considérer que les deux objets en fer de la figure 10 sont modernes. Le premier est une lame de couteau qui ne présente aucune des caractéristiques antiques (soie avec anneau terminal et dans le prolongement du dos, plus grande importance de la lame) (46). Le deuxième objet est un embout de bâton ferré dont la chronologie est difficile à déterminer. Néanmoins, on pourrait le donner contemporain du couteau.

⁂

Le meilleur élément local de comparaison nous est donné ici par les fouilles de J. Clottes et de M. Lorblanchet dans la grotte du Noyer. Cette grotte inoccupée durant la période du Hallstatt, ainsi que celles de la Tène I et II (47) a été utilisée plus tardivement aux époques gallo-romaines et médiévales.

En dehors, bien entendu, des céramiques du Bronze final trouvées en stratigraphie dans les deux grottes comparées, il apparaît avant tout que les périodes anciennes de la Tène ne sont pas représentées.

Toutefois, dans celle de la Cabillière, apparaît une occupation de la fin du Premier Age du Fer (VIe siècle avant J.-C.), alors que l'époque de la Tène III occupe dans les deux gisements une place prépondérante. Néanmoins, en chronologie absolue, cette dernière période est comprise, à la Cabillière, dans la première moitié du premier siècle

avant J.-C., alors que le matériel de la grotte du Noyer comporte un mobilier morphologiquement augustéen.

Le stade suivant, correspondant à l'utilisation de la Cabillière, ne reprend que bien plus tard, à l'époque médiévale, alors que la grotte du Noyer présentait un établissement intermédiaire au gallo-romain (48).

Donc, on constate une simultanéité d'occupation dans les périodes du Bronze final et de la Tène III, qui correspond peut-être à des habitats (49) « occupés en période d'insécurité » (50).

⁂

NOTES (Annexe II)

(1) Je remercie M. J. Clottes, Directeur de la Circonscription des Antiquités Préhistoriques de Midi-Pyrénées, d'avoir bien voulu me confier l'étude de ces vestiges. Les conditions de leur découverte, faite par L. Genot et L. Hugonie, sont mentionnées dans l'article de M. J. Clottes.

(2) Sur les céramiques de cette période, se reporter à l'article précédent.

(3) Chronologie reproduite par A. Bocquet et Ch. Lagrand, *Néolithique et Ages des Métaux dans les Alpes françaises, Livret-guide A9, Union internationale des Sciences Préhistoriques et Protohistoriques*, Nice, 1976, p. 16.

4) J. Clottes et M. Lorblanchet, La grotte du Noyer (Esclauzels) (Lot), dans *Congrès Préhistorique de France, XIX^e^ session, Auvergne*, 1969 (1972), pp. 145-164. Voir plus spécialement p. 153.

(5) B. Dedet et M. Py, Les tombes protohistoriques de la Bergerie Hermet à Cabrisson (Gard), dans *Gallia*, 31, 1973, 1, p. 44, fig. 9, n° 7.

(6) B. Dedet, Les niveaux protohistoriques de l'*oppidum* de Vié-Cioutat à Mons-Monteils (Gard) (fouilles 1966-1968), dans *R.A.N.*, VI, 1973, p. 57, fig. 48, n^os^ 468, 469.

(7) Provisoirement, M. Labrousse, Informations archéologiques, dans *Gallia*, XXVIII, 1970, 2, pp. 412-413.

(8) B. Dedet, dans *R.A.N.*, VI, 1973, p. 43, fig. 34, n^os^ 328, 329, 334, 336, ...

(9) B. Dedet, dans *R.A.N.*, VI, 1973, p. 34, fig. 27, n° 263.

(10) P. Garmy, Cinq ans de recherches sur l'*oppidum* de Roque-de-Viou (Gard), dans *R.A.N.*, VI, 1973, p. 16, fig. 10, n° 6, et P. Garmy, *L'oppidum protohistorique de Roque-de-Viou*, 1974, pl. 43, 44, 73 et p. 88 pour la datation.

(11) B. Dedet et M. Py, *Classification de la céramique non tournée protohistorique du Languedoc méditerranéen*, dans *R.A.N., Supplément 4, op. cit.*, p. 47.

(12) Même référence que précédemment, mais à compléter par le tableau synoptique 4, en fin d'ouvrage.

(13) Il n'est pas dans notre sujet de donner l'étude exhaustive des divers gisements comportant ce type de céramiques. Nous avons choisi à dessein une répartition géographique étendue et diversifiée, pour bien montrer la répartition de ces urnes.

(14) Y. Solier et J. Giry, Les recherches archéologiques à Montlaurès. Etat des questions, dans *Narbonne, Archéologie et Histoire*, Montpellier, 1973, p. 91, fig. 7, n° 10.

(15) Voir plus haut, note 7.

(16) J. Degros, J. Guffroy, J. Tarrete, La fosse hallstattienne de l'Enfer, à Chartrettes (Seine-et-Marne), dans *Gallia*, 34, 1976, 1, p. 74, fig. 14, n° 4.

(17) P. Eychart, L'oppidum des Côtes, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), dans *Celticum III*, 1961, pl. 21, n° 468 et pl. 24, n° 1570.

(18) Ch.-H. Lagrand, L'oppidum Saint-Marcel, Le Pègue (Drôme), dans *Néolithique et Ages des Métaux dans les Alpes françaises, Livret-guide A9, U.I.S.P.P.*, Nice, 1976, p. 3, fig. 4, n° 18.

(19) M. Passelac et G. Rancoule, Note préliminaire sur l'oppidum des Canonges (Villasavary, Aude), dans *B.S.E.S.A.*, LXXXI, 1971, p. 98, fig. 7, n° 7 et p. 100, fig. 8.

(20) M. Py et C. Tendille, Fouille d'une habitation de la dernière moitié du VI^e siècle sur l'oppidum de la Font du Coucou, commune de Cabrisson (Gard), dans *R.A.N.*, VIII, 1975, pp. 33-65.

(21) Sur l'étude céramologique correspondant à l'époque de la Tène III, se reporter provisoirement à l'étude de J. Clottes et M. Lorblanchet (note 4).

(22) J. Kappel, *Die Graphittonkeramik von Manching*, Wiesbaden, 1969, Taf. 43, n°s 1064, 1065. — V. Pingel, *Die Glatte DrehscheibenKeramik von Manching*, Wiesbaden, 1971, Taf. 75, 76, 77.

(23) W. Kramer, La fin de la civilisation de la Tène et l'occupation romaine au Nord des Alpes, dans *Etudes Celtiques*, XIII, 1973, p. 630.

(24) A. Vernhet, *Céramiques gauloises et céramiques d'importation dans les départements de l'Aveyron et de la Lozère du deuxième siècle avant J.-C. jusqu'à l'époque augustéenne, Maîtrise d'histoire régionale*, Montpellier, 1971, p. 69 et pl. XII.

(25) Sur ce type de céramique, G. Fouet, Vases gaulois de la région toulousaine, dans *Gallia*, XXVIII, 1970, 1, pp. 25-26, fig. 12. Certaines datations seraient jugées trop « hautes » actuellement.

(26) B. Dedet, M. Py, *Introduction à l'Etude de la Protohistoire en Languedoc oriental*, Caveirac, 1976, pp. 88-89, pl. XXII, n°s 4 et 5.

(27) Voir, provisoirement, G. Fouet, dans *Gallia*, XXVIII, 1970, p. 14, fig. 2.

(28) G. Fouet, Puits funéraires d'Aquitaine. Vieille-Toulouse et Montmaurin, dans *Gallia*, XVI, 1958, 1, p. 134, fig. 15, n° 142. — G. Fouet, dans *Gallia*, XXVIII, 1970, p. 23, fig. 9, E.

(29) V. Pingel, *Die Glatte...*, 1971, Taf. 63, n° 950.

(30) G. Fouet, dans *Gallia*, XXVIII, 1970, p. 11, n. 2. Au sujet de la datation de ce puits, voir plus haut la note 25.

(31) A. Vernhet, *Maîtrise d'histoire régionale*, 1971, p. 75, pl. XV, n°s 9 à 11.

(32) G. Fouet et R. Mounié, Vieille-Toulouse : puits funéraire n° IV, dans *Pallas*, IX, 1960, p. 232, fig. 6, n° 85.

(33) F. Benoît, Typologie et épigraphie amphoriques. Les marques de Sestius, dans *R. E. Lig.*, XXIII, 1957, pp. 258-270.

(34) Sur la chronologie de ce type d'amphore, essentiellement M. Labrousse, *Toulouse antique...*, 1968, pp. 143-150.

(35) F. Benoît, dans *R. E. Lig.*, XXIII, 1957, pp. 270-272.

(36) Dans ce sens, G. Fouet, Un nouveau puits funéraire gaulois, rue Saint-Roch à Toulouse, dans *M.S.A.M.F.*, XXX, 1964, p. 48.

(37) N. Lamboglia, Per una classificazione preliminare della ceramica campana, dans les *Actes du I^er^ Congrès International d'Etudes Ligures*, Bordighera, 1952, pp. 139-206.

(38) F. Benoît, *Fouilles sous-marines. L'épave du Grand-Congloué à Marseille*, XIV^e^ supplément à *Gallia*, 1961, p. 196.

(39) F. Benoît, XIV^e^ supplément à *Gallia*, 1961, p. 111, pl. XVII.

(40) J.-P. Morel, *Céramique à vernis noir du Forum romain et du Palatin*, Paris, 1965, pp. 25-26, n. 3.

(41) J. Werner, Die Nauheimer Fibel, in *Jahrbuch des römischgermanischen Zentralmuseum Mainz*, 1955, 2, Abb. 1, n^os^ 3 et 15, Abb. 5, A., Abb. 6, C et D.

(42) J. Werner, Die Nauheimer Fibel..., p. 50. — L. Lerat, *Catalogue des collections archéologiques de Besançon. Les fibules gallo-romaines, Annales Littéraires de l'Université de Besançon*, 1956, p. 4 et pl. I, n^os^ 19 et 29.

(43) G. Chapotat, *Vienne gauloise. Le matériel de La Tène III trouvé sur la colline de Sainte-Blandine*, 1970, pp. 62-63 et pl. IX, n° 3.

(44) P. P. Agostinetti, *Documenti per la Protostoria della Val d'Ossola, San Bernardo d'Ornavasso e le altre necropoli preromane*, Milano, 1972, p. 102, fig. 87, n° 2 et p. 265, n° 36.

(45) SUR LES PEGAUS : J. Thiriot, Les fours de potiers et bronzier de Saint-Gilles-du-Gard, dans *Ecole Antique de Nîmes*, n° 10, 1975, p. 68, fig. 15, p. 70, fig. 16 et p. 79, fig. 29. — W. Hensel, A. Abramowicz, J. Gassowski, J. Okulicz, S. Suchodolski, S. Tabaczynski, Dans l'Albigeois : le château et le village de Montaigut, dans *Ecole Pratique des Hautes-Etudes. Archéologie du village déserté*, 1970, p. 40, fig. 20, n^os^ 11 à 14. SUR LA CRUCHE ANSÉE : A. Abramowicz, J. Chapelot, A. Nadolski, J.-M. Pesez, T. Poklewski, Le village bourguignon de Dracy, dans *Archéologie du village déserté*, p. 130, fig. 83, n° 3. — J.-F. Baratin, Chronique d'archéologie médiévale. Les vases funéraires médiévaux du Musée de Pithiviers, dans *R.A.C.*, XII, 1973, p. 138, pl. 6, n° 5.

SUR L'URNE OVOÏDE : W. Hensel, A. Abramowicz, ....., ... Le village de Montaigut..., p. 41, fig. 21, n^os^ 15 à 19. — L. Leciejewicz, J.-M. Pesez, M. Rulewicz, S. Tabaczynski, Sur le Lévezou : l'établissement médiéval de Saint-Jean-le-Froid, dans *Archéologie du village déserté*, p. 87, fig. 52, n^os^ 1 à 5 et fig. 53, n^os^ 4 et 6.

SUR LA JARRE : W. Hensel, A. Abramowicz, ..., Le village de Montaigut..., p. 41, fig. 21, n^os^ 10 et 11.

Les chronologies de ces sites se situent pour la plupart entre le XI^e^ siècle et le Bas-Moyen-Age.

(46) Comparer par exemple avec les couteaux de la Tène II et III figurés par J. Dechelette, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, II, 1914, p. 1363, fig. 599.

(47) J. Clottes et M. Lorblanchet, *Congrès Préhistorique de France*, 1972, p. 153.

(48) J. Clottes, M. Lorblanchet, *Congrès Préhistorique de France*, 1972, p. 156 et p. 163, fig. 12. Les céramiques reproduites dans cette figure (vases à décors estampés) sont datées des III^e^ et IV^e^ siècles après J.-C.

(49) Ceci serait peut-être confirmé par la présence de vestiges osseux carbonisés.

(50) J. Clottes, M. Lorblanchet, *op. cit.*, p. 164.

# LA GROTTE DU CLOUP ROND A CRÉGOLS (Lot) *

par Jean CLOTTES et Michel CARRIERE

*Historique et situation.*

La Grotte du Cloup Rond, commune de Crégols (Lot), s'ouvre dans la partie basse d'une petite falaise (calcaire lithographique du Bathonien supérieur) dans une des nombreuses vallées sèches du Causse de Limogne, la vallée du Bournac, à une vingtaine de kilomètres à l'Est de Cahors. Ses coordonnées Lambert sont : X : 548,25 et Y : 237,20.

Elle fut découverte par le Groupe Spéléologique du Quercy et nous fut signalée en 1971 par son Président, G. Astruc, après que les spéléologues eussent remarqué quelques tessons de poteries grossières à la surface du sol dans le fond de la grotte.

L'entrée de la cavité est des plus réduites et mesure à peine 0,80 m de large sur 0,40 m de hauteur. Une reptation dans un boyau assez bas, long de 7 à 8 m, permet d'accéder à un petit puits profond d'environ 3 m, au pied duquel s'est formé un éboulis à forte pente qui occupe une « salle terminale » longue de moins de 7 m et large de 1 à 1,50 m, où la voûte est à 2 m environ au-dessus du sol actuel (fig. 1). Lors de la découverte de cet étroit boyau, les spéléologues avaient ramassé des tessons à la surface et surtout au pied de l'éboulis, qui vient buter et se termine contre un reste de plancher stalagmitique (fig. 3).

Il était à craindre que ce gisement, si gisement il y avait, ne fût rapidement pillé une fois connu, et nous avons donc procédé à une fouille d'urgence en août 1971, dans le cadre des activités de la Direction des Antiquités Préhistoriques de Midi-Pyrénées (Clottes, 1973), avec l'aide de G. Astruc et de J.-F. Clottes, et l'autorisation de M. Faurie, de Trespoux, métayer, en l'absence du propriétaire de la grotte.

---

(*) Nous remercions bien vivement G. Astruc, qui nous a signalé la grotte et en a effectué le relevé topographique, ainsi que F. Prat qui a bien voulu déterminer la faune.

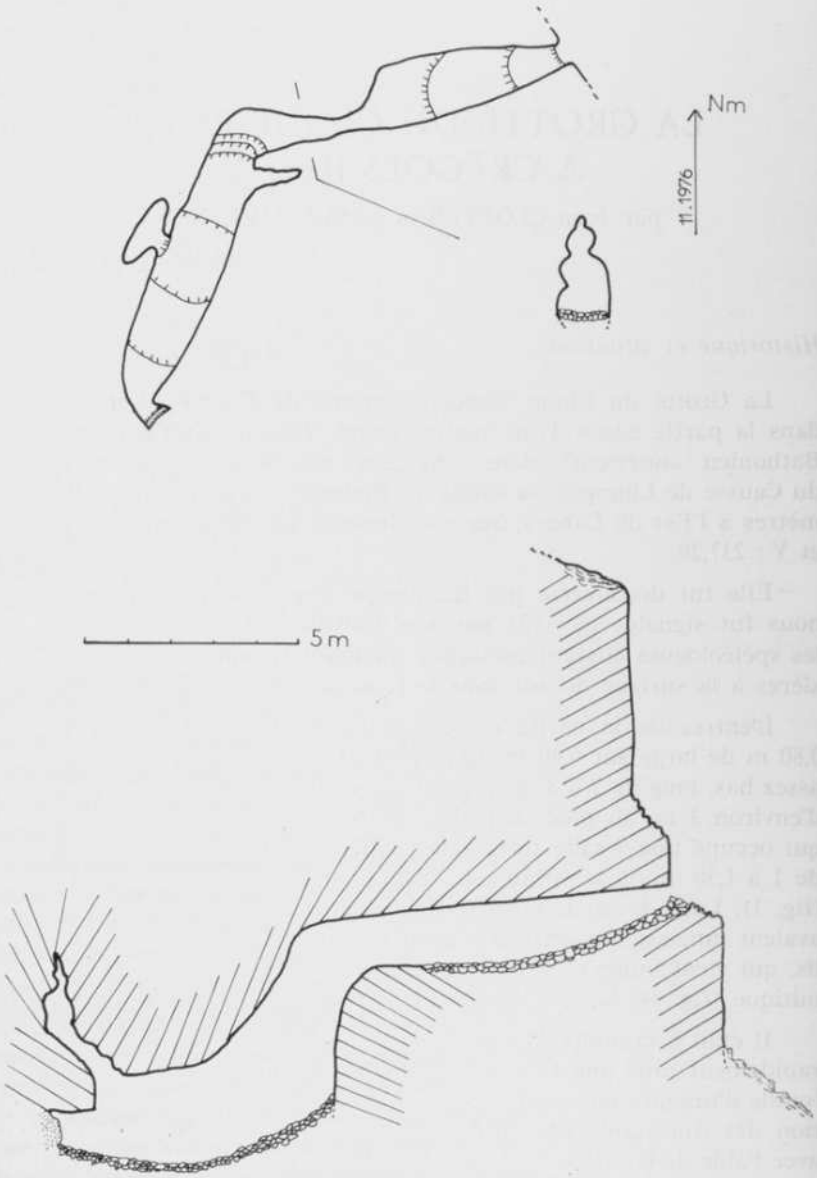


Fig. 1. — Plan (en haut) et coupe longitudinale (en bas) de la Grotte du Cloup Rond, à Crégols (Lot). *Relevé G. Astruc.*

*La cavité et les observations faites à la fouille.*

Après carroyage, toute l'étendue de l'éboulis a été fouillée, sur une épaisseur de 0,80 à 0,90 m. Cet éboulis, au très fort pendage (fig. 3), se composait de plusieurs couches (fig. 2), qui comprenaient de haut en bas :

— une couche glaiseuse d'épaisseur variable faite d'une argile rouge avec peu d'éléments lithiques, plus épaisse et plus compacte vers la base de l'éboulis ; c'est dans cette couche superficielle et au contact de la couche sous-jacente, qui constituait donc un sol, que se trouvaient la plupart des vestiges récoltés ;

— une couche noirâtre, elle aussi de puissance variable et n'occupant pas toute la superficie de la cavité, faite d'un cailloutis mêlé de terre ;

— un épais cailloutis sec, sans terre, stérile ;

— vers le bas de l'éboulis, les deux couches précédentes reposaient sur une nouvelle couche de glaise pure compacte, d'épaisseur indéterminée.

Les vestiges recueillis se composent essentiellement de tessons de poteries appartenant à 9 vases au minimum, dont un (fig. 6, n° 7) a pu être reconstitué aux trois-quarts. Le mobilier lithique se réduit à une scie en silex ; le mobilier osseux à un fragment d'os poli ; la faune à quelques ossements, surtout de chien et de veau, très épars et non brûlés. Les vestiges découverts ont été coordonnés (fig. 2 et 3), et leur dispersion, comme leur position superficielle, prouve qu'ils n'ont pas été déposés dans la grotte, mais qu'ils ont glissé sur ou au bas de l'éboulis, à l'exception d'un groupe plus important de tessons morcelés appartenant à un ou deux vases seulement, trouvés dans la partie haute de l'éboulis.

Cette petite grotte n'a pu servir d'habitat. Nous avons d'ailleurs remarqué, lors de la fouille, que, bien que nous soyons fort peu nombreux (2 ou 3 au maximum), il devenait très difficile de rester dans la cavité après deux ou trois heures de travail, et que nous souffrions tous de maux de tête dus à l'espace confiné dans lequel nous nous trouvions. Toutes les constatations faites à la fouille confirment l'absence d'habitat : le mobilier est des plus réduits, et la faune, quasi-absente, a pu être amenée par des prédateurs ; il n'existe pas de couche archéologique véritable, les vestiges étant simplement dispersés sur l'éboulis ou dans sa partie superficielle ; aucune trace de feu n'a été découverte, à l'exception de très rares et minuscules charbons (restes de torches ?). La cavité comprenait de tout petits boyaux

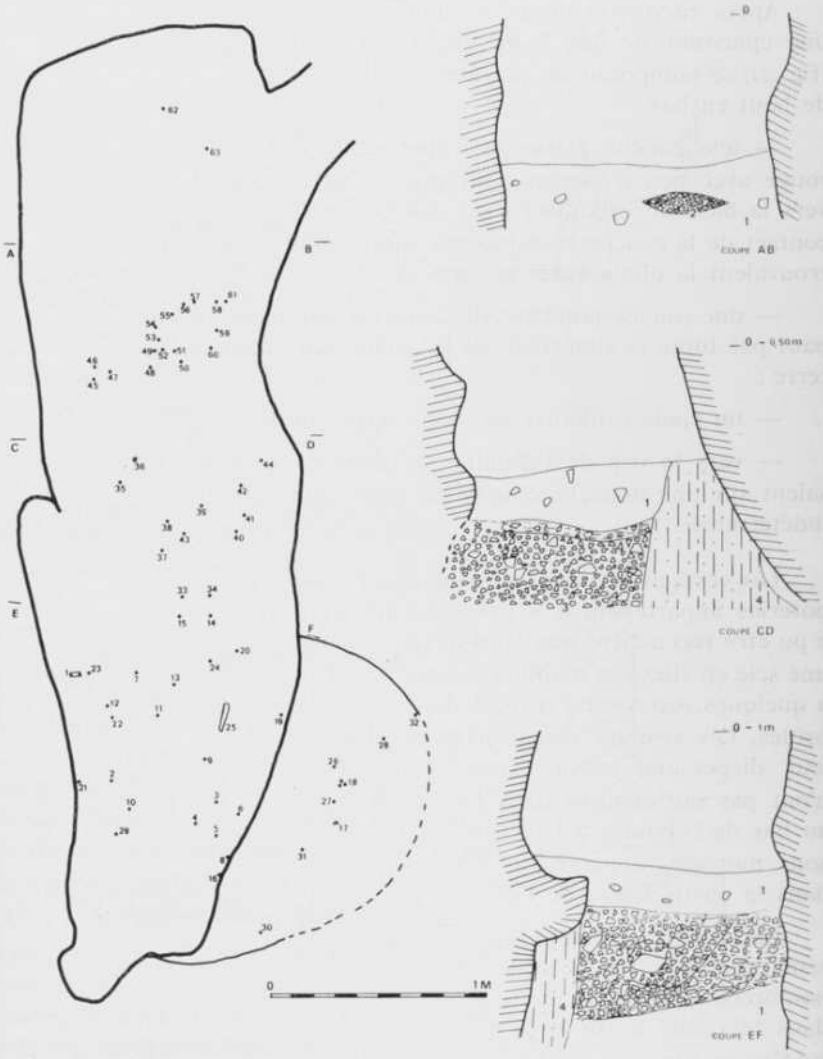


Fig. 2. — A gauche, plan de la fouille avec la situation du mobilier : tessons, sauf les n° 1 (scie), 17 (os poli), 25 (os), 36 (dent). A droite, coupes transversales : 1) : argile. 2) : cailloutis et terre noire. 3) : cailloutis sec. 4) : mond-milch.

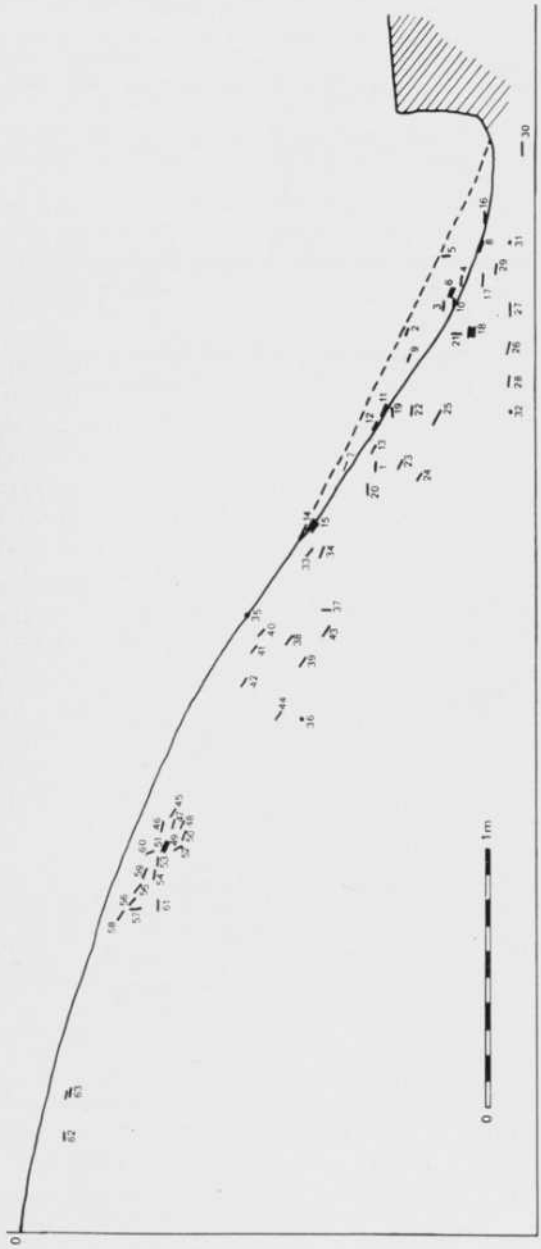


Fig. 3. — Coupe en long de la partie fouillée, avec la position du mobilier.

ou réduits secondaires, que nous avons minutieusement explorés et qui ne renfermaient pas le moindre vestige.

Deux hypothèses seulement rendent compte des faits observés, du moins en partie :

1) Quelques poteries auraient pu être déposées au bord du petit puits, et, à la suite de fortes pluies, une coulée de glaise les aurait entraînées dans le puits où elles se seraient brisées et dispersées sur l'éboulis. Néanmoins, quelques observations restent inexplicables : Que faisait la scie en silex avec ces poteries ? Si dépôt il y avait, pourquoi ? Y avait-il une réserve de provisions dans ces vases, qu'il eût été aisé de protéger contre les renards ou blaireaux en colmatant la minuscule entrée de la galerie ? Mais alors, pourquoi ne nous a-t-il pas été possible, malgré la minutie de nos recherches, de remonter entièrement les vases déposés ? Nous n'avons que deux formes complètes (fig. 6, n$^{os}$ 4 et 7), mais ces vases sont loin d'être entiers, et nous n'avons pu retrouver les tessons manquants ; en outre, nous n'avons qu'un seul tesson d'un vase caréné bien reconnaissable (fig. 6, n° 1).

2) Aucune trace d'habitat n'existe à l'intérieur de la cavité, nous l'avons vu, et il ne paraît pas possible que des animaux aient entraîné une série de tessons plus ou moins volumineux aussi loin à l'intérieur de la grotte. Il reste donc l'hypothèse d'un dépôt volontaire de poteries fragmentaires, soit au bord du puits, soit jetées au bas du puits, pour une raison qui nous échappe. On serait tenté d'évoquer des offrandes à caractère cultuel, comme A. Soutou l'a fait pour certaines découvertes rodéziennes dans la Grotte de Sargel, dans l'Aveyron (Soutou, 1966, p. 12).

*Le mobilier.*

Il comprend :

— une scie allongée (8,66 cm de long sur 2,67 cm de large), à encoches bilatérales, en silex gris, à section triangulaire épaisse (1,22 cm), retouchée sur les deux bords (fig. 4 et 5). Cette scie porte un lustré irrégulier sur la face plane, près des deux bords (fig. 4), ainsi, semble-t-il, que sur le bord où les retouches sont les plus plates. La zone non lustrée, sur la face plane mais également sur le dos, est légèrement plus claire, comme si cette scie avait été emmanchée en son milieu ;

— un petit fragment de côte poli sur une face, reste de pendeloque ou de lissoir (?) ;

— les tessons d'une dizaine de vases :

- un tesson de vase caréné très fin (0,33 cm d'épaisseur au bord), noir-rougeâtre, lissé intérieurement et extérieurement, à dégraissants de quartz assez petits avec de très fines particules de mica (fig. 6, n° 1 ; n° 33 du relevé) ;

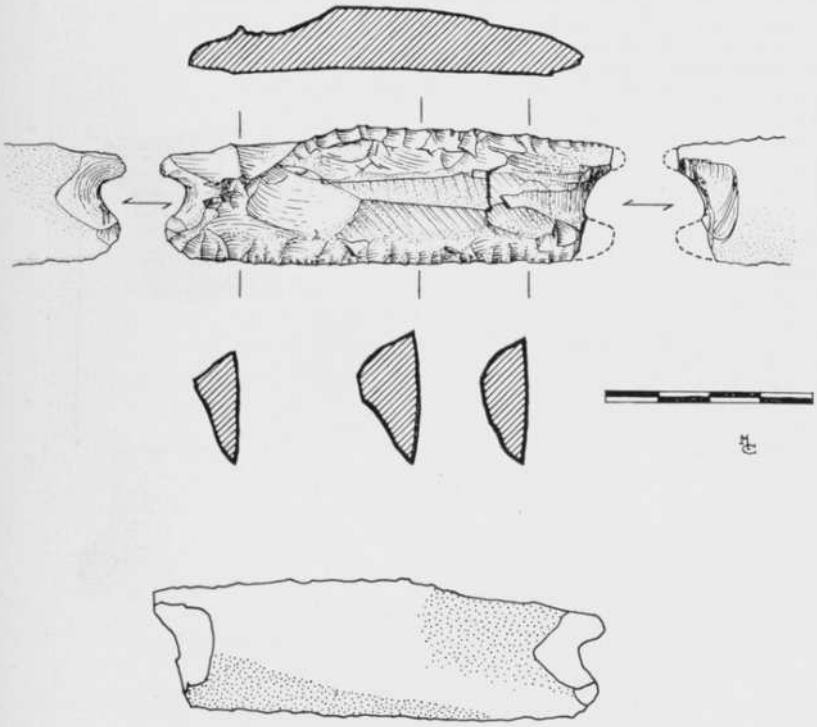

Fig. 4. — Scie à encoches en silex. Le lustré est porté en grisé.

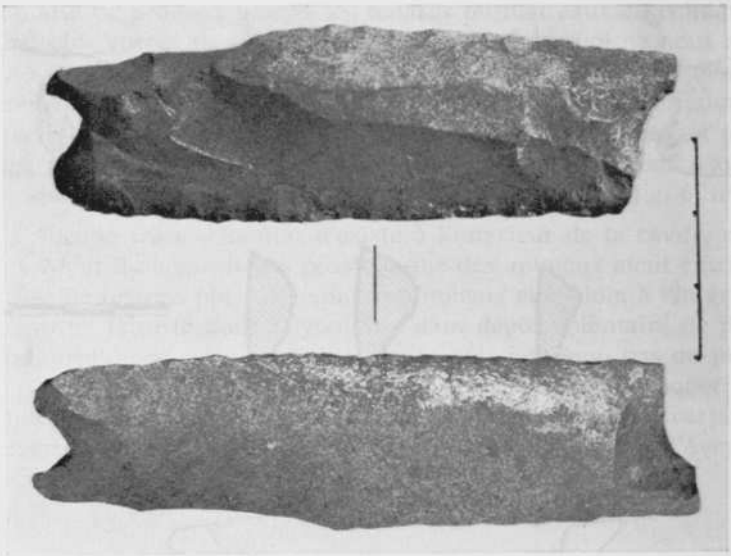

Fig. 5. — Scie à encoches en silex. Noter le lustré.

- un tesson à deux cordons minces superposés (fig. 6, n° 2) ; la pâte, grossière et très friable, est gris-rose extérieurement, grise intérieurement, avec abondants dégraissants de calcite ; un autre tesson isolé, à petit cordon simple, pourrait appartenir au même vase ; ils ont d'ailleurs été trouvés non loin l'un de l'autre (n°s 39 et 40 du relevé) ;
- grand vase cylindrique à fond plat, à pâte brun-rouge extérieurement, plus noire à l'intérieur, épaisse (1,4 cm), avec traces de lissage sur les deux faces ; dégraissants calcaires (fig. 6, n° 3) ; n°s 2 et 3 du relevé) ;
- trois tessons provenant du même vase, probablement hémisphérique, avec un tout petit bouton à 2 cm sous le bord, ont été recueillis par les spéléologues. La pâte, de couleur sombre sur les deux faces, est tout aussi fine que celle du vase caréné ; elle est bien cuite, avec dégraissants micacés (fig. 6, n° 6).
- plusieurs tessons d'un vase à gros tenon (fig. 6, n° 5), probablement cylindrique, extérieurement beige clair, intérieurement noir, fait dans une pâte rougeâtre mal cuite et qui se désagrège, à gros dégraissants de calcite, mal régularisée sur les deux faces (n°s 21, 48, 49, 52, 58, 59 du relevé) ;
- de nombreux tessons, très morcelés, d'un vase à pâte identique (si ce n'est qu'elle est noire sur les deux faces), se distinguent malaisément du précédent (n°s 50, 55, 56, 60, 64, 37, etc.), et nous aurions pensé qu'il s'agissait de la même poterie si ce n'est que des fragments de bords ne présentent pas la même concavité ; parmi ces tessons, l'un d'eux porte un tout petit bouton ;
- plusieurs tessons d'un bol (fig. 6, n° 3) à pâte également grisâtre sur les deux faces, à abondants dégraissants de calcite (n°s 7, 23, 24, 31, 44) ;
- volumineux tessons d'un grand vase (31 cm de haut sur 28 cm de diamètre), à panse renflée et deux gros tenons opposés, à fond plat. Les parois ont une épaisseur irrégulière, allant jusqu'à 1,7 cm sur la panse, mais le raccord de la panse et du fond, trop mince, a provoqué une déformation latérale du vase au moment de la cuisson (fig. 6, n° 7). La pâte, brun-rougeâtre, n'a pas été uniformément régularisée : elle porte des marques de doigts surtout près de l'un des tenons, ainsi que des traces très irrégulières de lissage. Les dégraissants, peu nombreux et de toutes tailles, sont fait de calcaire et de quartz. N°s de relevé : 5, 6, 7, 11, 15, 16, 18, 26, 27.

En résumé, cette céramique comprend de grands vases à tenons et à fond plat, de forme cylindrique ou renflée, parfois avec cordons lisses simples ou doubles, ainsi que des poteries plus fines, soit carénées soit en forme de bol, à fond vraisemblablement rond, éventuellement munies d'un petit bouton sous le bord.

Ces caractéristiques la rattachent soit au Néolithique final, puisque tous ces éléments, y compris les fonds plats, sont présents et même abondants dans le Crosien (niveau I de la Perte du Cros, à Saillac ; niveau III de la Balme de Marsa, à Beauregard ; cf Galan, 1961, 1967), soit plutôt au Chalcolithique qui lui succède (Marsa, niveau II ; Foissac ; grottes du Noyer, à Esclauzels (Lot) et du Four, à Caylus (Tarn-et-Garonne) ; cf Clottes, 1974, 1976), comme nous incite

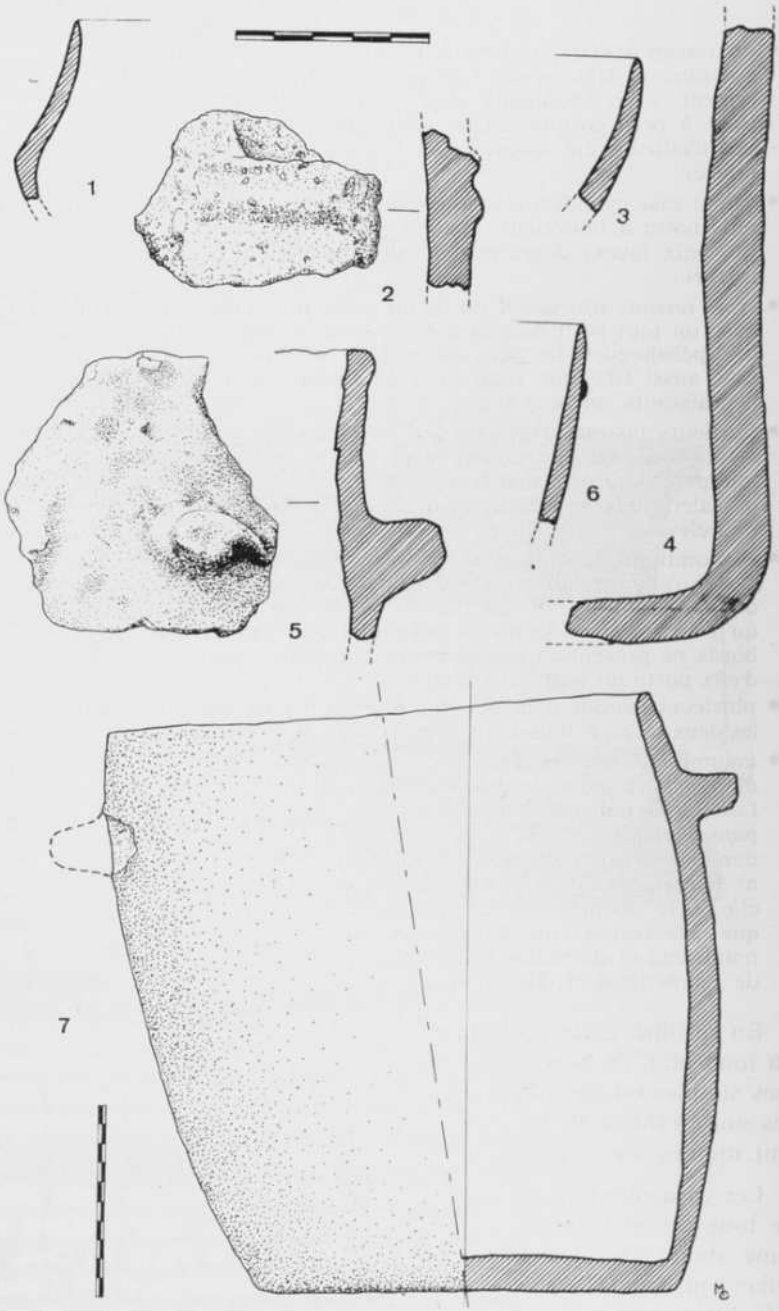


Fig. 6. — Céramique du Cloup Rond, à Crégols (Lot).

à le penser son association avec la scie à encoches en silex, également présente dans le niveau II de Marsa et à la Grotte du Four, dans des milieux indiscutablement chalcolithiques.

A propos de ce dernier gisement, nous avons fait l'inventaire des scies à encoches quercynoises, assez nombreuses dans le Chalcolithique local, et nous avons noté que, contrairement aux scies du type Grand-Pressigny bien connues par ailleurs, elles étaient souvent sur longues lames, ce qui paraît être une caractéristique locale (Clottes, 1974, pp. 395-396).

L'anse nasiforme typique de l'Artenacien est absente à Crégols. L'effectif réduit de la céramique ne permet pas de tirer encore de conclusions à propos de cette absence, et il serait prématuré d'envisager l'existence d'une civilisation autre que l'Artenacien dans le Chalcolithique quercynois, même si cela n'est pas impossible.

L'étude de la Grotte de Foissac (Aveyron) permettra sans doute d'y voir plus clair ; dans cette grotte, où une date de 3 960 B.P. ± 130, soit 2 000 B.C. (Ly. 1221) a été récemment obtenue, la plupart des éléments actuellement connus renvoient au Chalcolithique récent des Grands Causses : perles cylindriques à renflement médian en cuivre, cordons lisses superposés, pichet à une anse, à décor de cordon simple en arceau au-dessus de la carène, qui évoque certains décors fontbuxiens (grotte du Grand-Concouillet, à Saint-Hippolyte-de-Montaigu, Gard) ; notre collègue et ami G. Costantini nous a signalé que, sur les Grands Causses, un décor à double arceau était présent sur un vase trouvé dans le tumulus non mégalithique de Longues Abrits, à Millau, avec des flèches foliacées bifaces, des fragments de tôle de cuivre, une palette en schiste, etc...

Néanmoins, un petit vase de Foissac à carène très haute, muni d'un bouton, rappelle des formes semblables trouvées dans les niveaux artenaciens (F. 4 et c. 4) du Noyer et de Marsa (niveau II). Ce type est absent à la phase récente du Groupe des Treilles. Il ne serait donc pas étonnant que les recherches qui restent à faire à Foissac révèlent d'autres éléments artenaciens sur ce site.

Peut-être le Chalcolithique quercynois, lorsqu'il sera mieux connu, se caractérisera-t-il par l'assimilation d'influences diverses, venues de l'Ouest (Artenac) et de l'Est (Groupe des Treilles), comme le laisseraient croire non seulement Foissac, mais également le niveau II de Marsa, avec ses parures rodéziennes associées à une céramique artenacienne, ainsi que les pendeloques métalliques des grottes du Four et du Noyer.

## ETUDES CITEES

CLOTTES J., 1973. — Informations archéologiques, *Gallia Préhistoire*, t. XVI, fasc. 2, pp. 481-523 ; cf p. 514.

CLOTTES J., 1974. — La Grotte du Four, à Caylus (Tarn-et-Garonne), *Bull. Soc. Préhist. Fr.*, t. LXXI, Et. et Tr., fasc. 1, pp. 383-400.

CLOTTES J., 1976. — La Grotte de Foissac (Aveyron), *Trav. de l'Institut d'Art Préhist.*, Univ. Toulouse-le-Mirail, t. XVIII, pp. 37-44.

GALAN A., 1961. — La Grotte de Marsa (Beauregard, Lot), *Gallia Préhistoire*, t. IV, pp. 91-142.

GALAN A., 1967. — La station néolithique de la Perte du Cros, à Saillac (Lot), *Gallia Préhistoire*, t. X, fasc. 1, pp. 1-60.

SOUTOU A., 1966. — La grotte-sanctuaire de Sargel (Saint-Rome-de-Cernon, Aveyron), *Ogam*, n° 103-104, t. XVIII, fasc. 1-2, pp. 1-16.

ANNEXE

# DÉTERMINATION DE LA FAUNE DE LA GROTTE DU CLOUP ROND, A CRÉGOLS - LOT

par F. PRAT *

*Canis familiaris.*

Chien :

— 1 crâne (calvarium). Pièce n° 1 ;
— 1 métacarpien III droit ;
— 1 métatarsien II gauche ;
— 1 métatarsien III gauche ;
— 1 métatarsien V gauche ;
— 1 première phalange. Pièce n° 2.

*Bos.*

Bœuf :

Les os suivants représentent très probablement un même individu très jeune :

— 1 incisive ou canine lactéale. Pièce n° 36 ;
— 2 capitatotrapézoïdes (1 dr. et 1 g.). Pièces n°s 7 et 8 ;
— 2 épiphyses distales de tibias (1 dr. et 1 g.). Pièces n°s 5 et 6 ;
— 1 cuboscaphoïde droit. Pièce n° 3 ;
— 1 grand cunéiforme droit. Pièce n° 4 ;
— 1 portion proximale d'os canon postérieur droit. Pièce n° 25.

*Ovis aries.*

Mouton :

— 1 première phalange. Pièce n° 9.

*Ovis aries* ou *Capra hircus.*

Mouton ou Chèvre :

— 1 portion proximale de radius gauche. Pièce n° 10.

*Bufo.*

Crapaud :

1 fémur.

---

(*) Institut du Quaternaire, à Bordeaux.

# CAHORS GALLO-ROMAIN D'APRÈS LES SAUVETAGES

par René PAUC

Dès le XVII^e siècle, des esprits curieux et cultivés comme Dominici et l'abbé de Fouilhac (1) s'intéressaient aux antiquités que les travaux de creusement mettaient au jour à Cahors, mais les premiers objets de la vie quotidienne antique conservés au Musée n'ont pas été rassemblés avant sa création, en 1875, année qui est celle du premier sauvetage important réalisé, il est vrai, avec plus ou moins de bonheur, dans le chantier de la Caserne d'Infanterie (2).

Il faut attendre les interventions de l'ingénieur Thiéry, dans la rue Wilson, notamment dans le chantier de la Banque Populaire, en 1950, pour retrouver une moisson aussi intéressante (3).

Depuis une dizaine d'années, avec l'aide, surtout, de plusieurs membres du Groupe Spéléologique du Quercy (4), nous avons nous-même effectué divers sauvetages (fig. 1), dont le plus intéressant à tous points de vue, et notamment pour les conditions de travail, fut sans conteste celui du n° 100 de la rue Frédéric-Suisse, en 1971.

En effet, la plupart du temps, ces recherches ponctuelles dans des chantiers de construction sont une compétition avec un engin mécanique qu'il n'est guère possible d'arrêter et qui ne laisse pas le loisir d'observations minutieuses.

La partie orientale de la presqu'île cadurcienne, où s'est retranchée la ville médiévale, étant depuis longtemps la plus bâtie et surcreusée de caves, nos interventions ont, presque toujours, concerné la zone Ouest, où subsistent encore des jardins. Malheureusement, outre que la surface non bâtie s'amenuise un peu plus chaque jour, les nouvelles méthodes d'ancrage des immeubles sans sous-sol, au moyen de piliers de béton coulé dans des puits de 80 cm de diamètre descendant jusqu'au support rocheux, suppriment toute possibilité de sauvetage.

Les travaux faits et les mobiliers étudiés nous ont permis un certain nombre de constatations et de déductions concernant le

Cahors gallo-romain, quant à son organisation et sa vie et quant au problème de ses origines.

⁂

L'unique vestige architectural encore apparent est l'Arc dit de Diane qui se dresse entre le Groupe scolaire Nord et la rue Charles-de-Freycinet et qui appartient aux thermes romains. Mais on a retrouvé, à diverses époques, des parties de l'aqueduc qui amenait l'eau de la vallée du Vers. En outre, on admet généralement que certains égouts de la ville antique font toujours partie du réseau actif. D'autres, tel celui que nous avons vu (fig. 2) au n° 100 de la rue Frédéric-Suisse, curieusement dallé de grands panneaux de terre cuite remployés, à décor mouluré de lyres, ont été interrompus et partiellement comblés, soit anciennement, soit, plus souvent, sans doute, à l'époque moderne.

Tout le reste est depuis longtemps bouleversé, ainsi sous la cité médiévale, ou recouvert d'un épais remblai dont la puissance paraît être, d'ordinaire, d'au moins deux mètres, comme c'était le cas, par exemple, dans les anciens jardins Iches, au nord de la caserne Bessières, ou à l'emplacement du Crédit Agricole. La configuration du théâtre romain, recouvert au siècle dernier, explique le fait que, lors de la construction de la Chambre d'Agriculture, un puits ait atteint des gradins ou un dallage à l'exceptionnelle profondeur de huit mètres.

On demeure confondu devant l'énormité du volume de terres transportées et déversées sur les ruines de la cité gallo-romaine, d'autant que celle-ci était vaste puisqu'il semble qu'au nord on la trouve encore à cent cinquante mètres au-delà de la muraille des XIVe et XVe siècles, et que, sur l'axe est-ouest, elle occupait presque toute la largeur de la presqu'île, depuis l'actuel Quai de Regourd jusqu'à la Plaine du Pal et au Pont Valentré, si l'on en croit les découvertes faites dans les siècles passés (5).

Sous ces remblais, les creusements font, parfois, apparaître deux couches noires qui semblent être d'incendie.

⁂

Il arrive encore que soit utilisé dans l'enseignement un prétendu plan de Cahors gallo-romain, œuvre presque entièrement imaginaire, où la ville est présentée fermée par une muraille et où figurent, outre le tracé d'un *castellum* gaulois et de diverses rues, dont le *cardo* et le *decumanus*, le *Forum* localisé à l'emplacement du marché actuel, le Champ de Mars occupant, en gros, la Plaine Saint-Namphaise, le Temple de Jupiter, l'Arc de Diane, distinct des Thermes, le Théâtre, sans oublier les portes décumane et prétorienne (6).

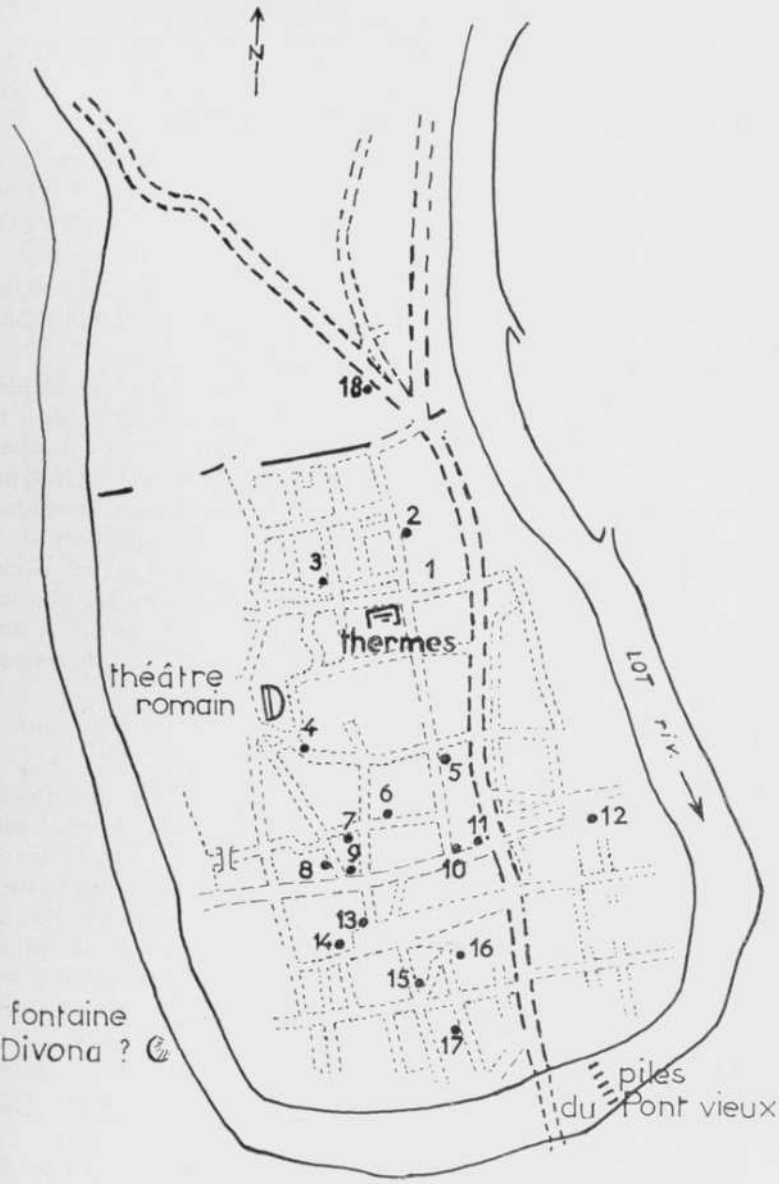


Figure 1. — Vestiges romains et points de sauvetage.
(1 : Caserne d'infanterie ; 2 : Jardins Iches, rue E.-Zola ; 3 : croisement des rues Du Bellay et de la Caserne ; 4 : mosaïque au dauphin, rue J. Murat ; 5 : Crédit Agricole ; 6 : 100, rue F.-Suisse ; 7 : 173, rue F.-Suisse ; 8 : 72, rue A.-France ; 9 : Banque de France ; 10 : Hôtel Wilson ; 11 : Banque Populaire ; 12 : Annexe W du cloître de la cathédrale ; 13 : Hôpital (1971) ; 14 : Hôpital (1975) ; 15 : 91, rue d'Hauteserre ; 16 : Jardin du Carmel ; 17 : 166, rue des Hortes ; 18 : 512, avenue du 7e R.I.)

Or, ainsi que l'ont déjà noté M^lle^ Colette Imbert (7) et M. Michel Labrousse (8), rien ne permet de dresser un plan de la cité romaine (9).

Aucune trace de fortifications antiques n'a été rencontrée à ce jour, et l'affirmation de leur présence par divers historiens locaux, dont Lacoste (10), n'a point de fondement. On sait, d'ailleurs, qu'en règle générale les cités furent ouvertes jusqu'au Bas Empire (11).

Et pas davantage il n'est de preuve de l'existence à Cahors, avant la conquête romaine, d'un quelconque castellum gaulois, sans parler du fameux *Uxellodunum* (12).

Quant aux deux grandes artères perpendiculaires et au quadrillage, caractéristiques des cités romaines, ils demeurent ignorés, ici, et ce ne sont pas des creusements ponctuels mettant, un court laps de temps, au jour des structures très limitées, qui peuvent les préciser et donner une vue d'ensemble de la ville antique. Cependant, si l'on considère le tracé des rues médiévales et modernes de la presqu'île cadurcienne, au sud des remparts des XIV^e^ et XV^e^ siècles, il paraît raisonnable de penser, avec M. Michel Labrousse, que leur réseau, avec ses grands axes perpendiculaires, semble « obéir à deux directions majeures qui seraient celles d'un *cardo* et d'un *decumanus* de l'époque romaine » (13).

Des monuments de *Divona*, seuls sont connus de façon sûre le théâtre et les thermes (fig. 1).

Du premier, demeuré visible jusqu'au XIX^e^ siècle, il a, heureusement, été publié une étude avec vue d'ensemble, élévation et plan, peu de temps avant qu'il ne soit, pour une bonne part, démoli et totalement recouvert de terre (14). Appuyé à la pente ouest, il mesurait 92,70 m de diamètre et pouvait se comparer par la taille aux théâtres de Fréjus, de Vaison, de Valence et de Toulouse (15). Si les dimensions d'un théâtre ou d'un amphithéâtre étaient en rapport avec l'importance de la population, il faudrait en conclure que Cahors comptait, alors, autant d'habitants que Toulouse, ce qui n'est pas vraisemblable. Le nombre de places offert par le théâtre de Toulouse a été estimé par M. Maurice Broëns à environ 5.000 (16) et par M. Michel Labrousse entre 6.000 et 6.500 (17).

Les thermes ne sont réellement connus que depuis les fouilles de sauvetage de 1953-1956, entreprises en raison de la construction du Groupe scolaire Nord, et grâce à l'important article que leur a consacré M. Michel Labrousse (18). Il ne fait, désormais, plus de doute que l'Arc dit de Diane n'est autre chose qu'un élément architectural de cet ensemble de constructions à usage balnéaire.

D'autres thermes, plus petits et privés, devaient, sans doute, exister à Cahors, à en juger par diverses trouvailles de tétons de

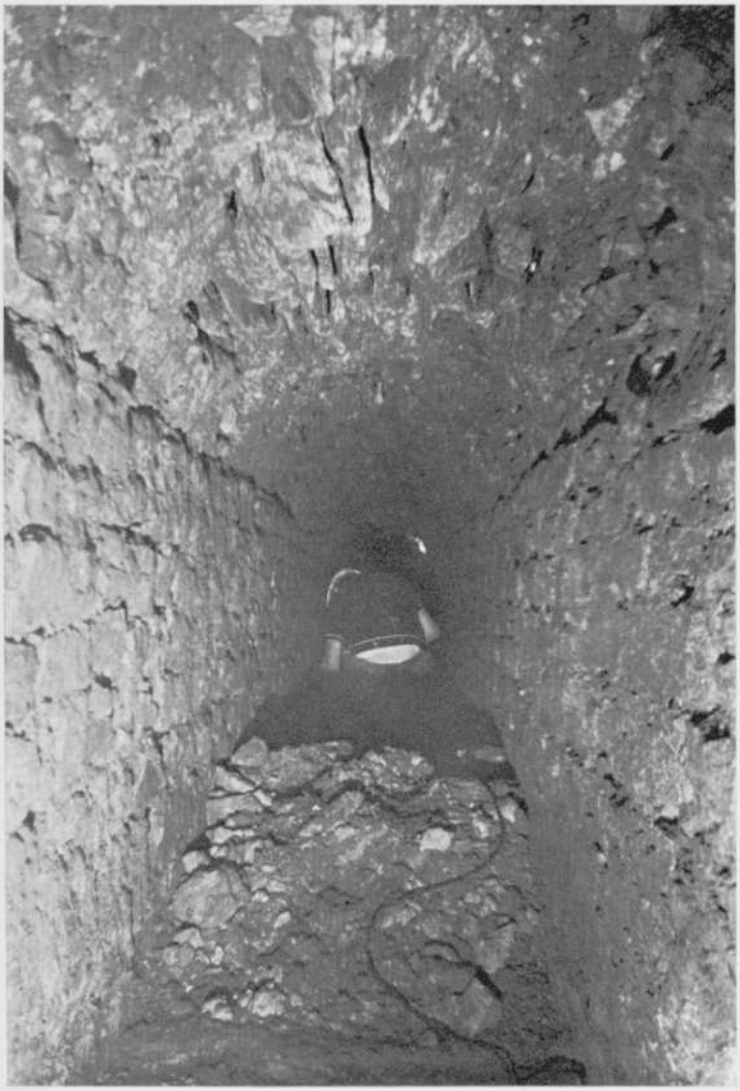

Fig. 2. — Egout romain au n° 100 de la rue Frédéric-Suisse.

*Photo Gabriel Maury.*

*tegulae mammatae* que nous avons faites dans des chantiers : au Crédit Agricole, à l'Hôpital (1970), au 91 de la rue d'Hauteserre, au 72 de la rue Anatole-France et au chantier d'extension de la Caisse de Sécurité Sociale.

Avec les nombreuses mosaïques repérées, et parfois enlevées, çà et là (19), ces constructions publiques ou privées témoignent de la richesse de la ville et de l'aisance d'un certain nombre de ses habitants ; et l'on ne s'étonne pas de trouver, un peu partout, le grès de la région de Frontenac (20), transporté par voie d'eau, et les marbres des Pyrénées.

⁂

Cependant, à côté de ses monuments, dont il est aisé d'imaginer, faute de la voir, la prestance, voire l'élégance, Divona offrait d'autres visages : l'un simplement inesthétique, l'autre désagréable.

Les parements de murs en petit appareil régulier ne devaient garnir qu'assez rarement les murs des demeures privées, car nous n'en avons vu dans aucun de nos sauvetages. On en a signalé à la Banque de France (1905) (21), au premier chantier de la Banque Populaire (1950) (22) et dans la rue Saint-Géry, en 1968 (23).

Il semble que, comme dans d'autres villes romaines, à Pompéi, par exemple, le décor ait été réservé à l'intérieur des maisons.

En outre, les sauvetages ont mis en évidence la juxtaposition ou le voisinage de riches demeures et d'ateliers artisanaux, dans la rue Frédéric-Suisse et à la Banque de France (24).

L'élément désagréable est constitué par les dépotoirs, et il n'est, pour ainsi dire, pas de chantier où on n'en ait trouvé. Celui du n° 100 de la rue Frédéric-Suisse, devant lequel passait un caniveau dallé de marbre (!) était encore nauséabond, en dépit des siècles écoulés. Un autre, dans le sous-sol de l'Hôtel Wilson, comportait une couche qui nous a paru être de la chaux.

⁂

Si désagréables soient-ils, parfois, pour le chercheur, les dépotoirs n'en sont pas moins, avec les ateliers, la principale source de renseignements sur la vie et sur l'activité des hommes. De rares objets disent le travail, d'autres la parure ou le jeu ; mais abondent les témoins du quotidien le plus ordinaire : os, dents et coquilles, qui sont déchets alimentaires, et vaisselle. Toutes choses à quoi s'ajoutent, le cas échéant, une ou plusieurs monnaies, des fragments de décors muraux, des tuiles marquées, etc.

Seuls seront considérés ici, et encore de façon très sommaire, déchets alimentaires et céramique.

Les dépotoirs explorés renfermaient, peu ou prou, des os de bovidés et de moutons, rarement des cornes de bouvillons, toujours et en plus ou moins grande majorité, des mâchoires de porcs ou de sangliers (elles se sont révélées particulièrement abondantes dans le sous-sol de l'Hôtel Wilson).

Découverte exceptionnelle : celle d'un fragment de bois de cerf dans des terres provenant du n° 512 de l'Avenue du 7e Régiment d'infanterie (point n° 18).

A en juger par les coquilles d'huîtres présentes un peu partout, les produits de la mer étaient appréciés à Divona ; cependant, nous n'avons pas trouvé la moindre valve de moule.

Quant aux coquilles d'escargots, elles n'ont encore été qu'assez rarement rencontrées.

Il faut signaler, enfin, la présence, assez étonnante, de plusieurs plastrons de tortues dans le dépotoir du n° 100 de la rue Frédéric-Suisse.

De la consommation des liquides alimentaires que sont l'huile et le vin seules témoignent les amphores spécialisées. Celles qui amenaient à Cahors l'huile d'olive de la Bétique apparaissent même les plus nombreuses.

Et les fragments de lampes à huile en terre cuite ne manquent pas, depuis le modèle hellénistique à bec en queue d'aronde jusqu'aux *firmalampen* (type V de Ponsich) (25), avec, pour les pièces signées, la prédominance de la marque C.OPPI.RES (26) qui semble avoir été très répandue dans le sud de la Gaule, (fig. 3).

Mais leur nombre paraît insignifiant à côté de celui des poteries, communes ou sigillées.

Si aucun vase gaulois assuré ne semble avoir été trouvé à Cahors, certaines formes de tradition gauloise, notamment la grande coupe à paroi oblique et bord rentrant qui figure parmi les productions de Carrade (27), soit en sigillée rouge (Hermet 24), soit en claire ou autrement (28), voisinent avec les formes d'origine italique ; et telle coupe grise est agrémentée, intérieurement, d'étroites bandes lissées au brunissoir, d'influence celtique. On rencontre aussi, quelquefois, des tessons de vases à enduit translucide, peints de losanges quadrillés, décor qui a également été trouvé dans le Massif Central, à Montans et à La Graufesenque, et, en général, considéré, depuis Déchelette, comme d'origine celtique (29).

Nous nous bornerons à noter la fréquence du micaçage des pâtes des poteries communes, en dehors des vases dorés ou argentés par ce moyen et qui, eux-mêmes, ne sont pas rares. Cette caractéristique

se retrouve sur une intéressante coupe de 16 cm de diamètre à pâte beige-brun et fine peau noire micacées, recueillie sous l'Hôtel Wilson et rappelant la forme sigillée Drag. 24, sans décor à la molette.

Outre la plupart des formes classiques de la Gaule méridionale, la sigillée lisse offre un léger pourcentage de variantes ou même de formes originales que l'on chercherait vainement dans les classifications courantes (30). Ainsi, peu de temps avant de découvrir que le même type d'assiette avait été fabriqué à Carrade, nous avons récolté, à Cahors, un tesson rappelant la forme 2 de Haltern (31), mais avec une paroi plus franchement courbe et éversée dans sa moitié haute. Et l'unique fragment de vase sigillé incisé que nous ayons jamais trouvé (au point n° 3, au croisement des rues J.-Du-Bellay et de la Caserne) comporte le haut en pot de fleur et le sablage intérieur des mortiers Drag. 45 de Lezoux à têtes de lions (fig. 7).

Les vases moulés sont, en grande majorité, des Drag. 29 et 37. Ensuite viennent les Drag. 30 ; et le reste paraît insignifiant.

Le nombre d'estampilles à lecture sûre atteint, aujourd'hui, la centaine. 50 % sont attribuables à La Graufesenque, 23 % à Montans, et 12 % à Lezoux ; le reste représentant les noms de potiers attribués, sans autre précision, à la Gaule du Sud, des inconnus, une marque arétine et un PVDENTIS, avec N et T liés, qu'en raison de sa forme nous croyons devoir rapporter à l'atelier de Carrade (32).

Si la sigillée claire B est loin d'être absente, aucun fragment de sigillée paléo-chrétienne ne semble avoir été découvert, à ce jour, bien qu'une petite officine spécialisée dans cette production ait été trouvée sur le territoire de la commune de Saint-Paul-de-Loubressac, à une vingtaine de kilomètres au sud de Cahors (33).

***

Dans la ville, un atelier de potier comportant, au moins, deux fours et ayant fabriqué des poteries communes a été mis au jour, en 1875, dans le chantier de la Caserne d'infanterie (34) ; puis, en 1923, une petite fabrique d'antéfixes, avec un four, dans le jardin de la Banque de France (35).

C'est tout ce que l'on connaît de l'industrie de la terre cuite à Cahors, à l'époque romaine.

Il est possible qu'y aient été, également, produites des tuiles et des briques, mais aucune tuilerie n'a été repérée : aussi, serait-il imprudent d'attribuer à des officines divonaises (36) les marques sur tuiles recueillies en divers endroits de la cité, et ce d'autant plus que les découvertes de tuileries antiques que nous avons faites, ces dernières années (37), nous permettent de rapporter les estampilles

Fig. 3. — Une des lampes
à la marque
C. OPPI RES

Fig. 4. — Lampe à bec
en queue d'aronde
décorée de têtes de pélicans

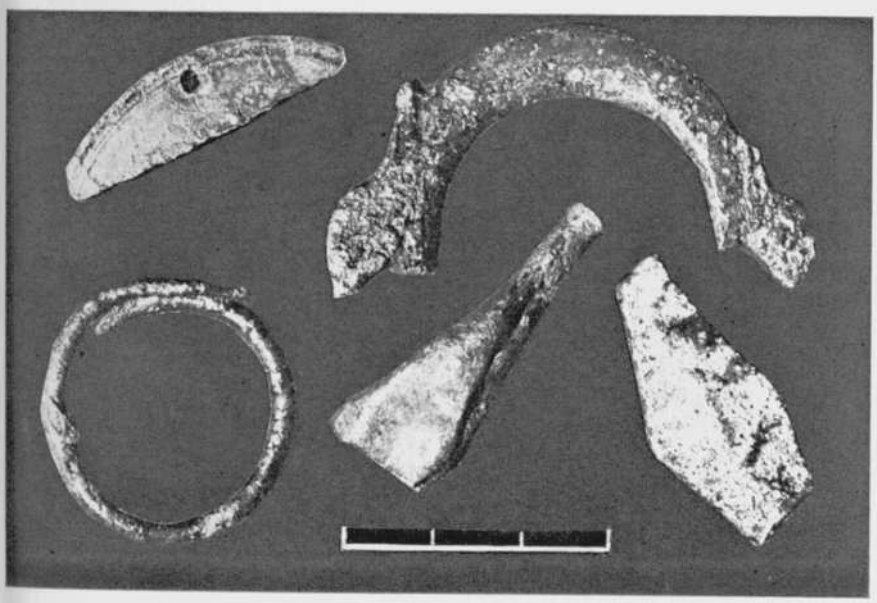

Fig. 5. — Déchets de bronze de l'atelier de bronzier.

QFLAVI.GRA et SLS (38) à un atelier situé dans la commune de Saint-Denis-Catus ; les QVINTI.AS et PATVLCIANI à celui de Carrade (Cajarc) ; la marque SSGEN du Musée à l'officine du tuilier GENIALIS, qui travaillait sur le territoire de la commune actuelle de Thédirac ; et que le timbre biligne MARINI/LEGITVMI provient, sans doute, du nord-est du Lot, car on l'a également signalé à Ceint-d'Eau, près de Figeac, et à Saint-Pierre-Toirac (39).

En ce qui concerne une des productions des tuileries, les *tegulae mammatae*, il convient de préciser que les appendices déjà signalés plus haut, à propos des thermes, et provenant de divers chantiers, sont de formes et de tailles différentes, ce qui interdit de parler d'un modèle unique de Cahors.

⁂

En dehors du travail des mosaïstes dont on peut apprécier la qualité, la seule autre activité artisanale de Divona que nous connaissions est celle d'un ferronnier-bronzier dont nous avons partiellement retrouvé l'atelier, en 1971, au n° 100 de la rue Frédéric-Suisse (point 6). Il y avait là, à même le sol ancien, vers 2 mètres de profondeur, par rapport au niveau de la rue, une sorte de petit foyer lenticulaire en terre cuite sur place, entouré de cendre, et auprès duquel nous avons recueilli une loupe de fer, qui adhérait fortement au sol, et une monnaie en bronze d'Auguste. La faible partie des deux couches à vestiges en place respectée par la pelle mécanique et le dépotoir voisin ont livré de nombreux déchets de fer et de bronze, dont certains étaient soudés, accidentellement, entre eux ou à des tessons de poteries ; ainsi que deux petits creusets en terre cuite vitrifiée et quatre fibules en bronze.

Dans ce métal l'atelier a fabriqué des fibules, des pointes, des épingles, de petits anneaux, mais, aussi, des objets en tôle tels que, par exemple, des appliques décoratives et peut-être, également, à en juger par une sorte d'anse, de la vaisselle (fig. 5). L'une des fibules est du type gaulois de la Tène II, à ressort nu à corde intérieure à l'arc, qui s'est maintenu jusqu'au cours du premier siècle de notre ère ; les trois autres, du type à ressort protégé, dont deux avec queue de paon (fig. 6) et une avec arc non interrompu (40).

On notera que la sigillée recueillie sur ce site est, en majorité, de haute époque et que la forme lisse Drag. 35/36, qui est apparue vers 60, en est absente.

Pour ce qui est du fer, nos trouvailles se sont bornées à un marteau, un ciseau, quelques morceaux de plaques ou d'objets indéterminés, des fiches et de nombreux clous.

⁂

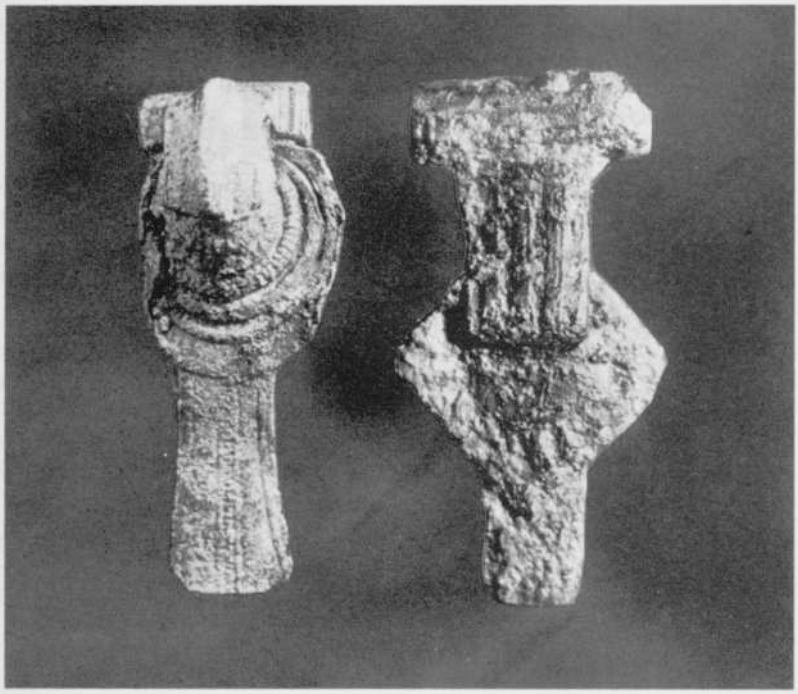

Fig. 6. — Fibules à plaque circulaire ou rhomboïdale et à queue de paon.

Les villes s'enorgueillissent volontiers de leurs origines, quand elles sont lointaines, et telle cité française fêtait avec éclat, il y a peu de temps, son bimillénaire, mais le point de départ de la majorité d'entre elles est noyé de brumes et de légendes. C'est le cas pour Cahors.

Devant la vanité des hypothèses, seuls les vestiges qu'elle garde dans son sous-sol peuvent justement témoigner, mais il faudrait, chose impossible, pouvoir les retrouver tous ! (41)

Nous devrons nous contenter des sauvetages faits depuis bientôt cent ans, et plus particulièrement dans les dix dernières années, qui ont laissé un mobilier : c'est dire que nous ne saurions exclure absolument l'éventualité de nouvelles découvertes de nature à modifier nos conclusions.

Mais, de tous les objets recueillis, ne sont à retenir pour la solution du problème que ceux dont la période d'usage a été très courte et est bien ou, du moins, assez bien délimitée, ce qui n'est pas le cas, en particulier, des monnaies. En l'occurrence, le rôle de témoin privilégié revient à certaines céramiques sigillées et à un type de lampe à huile en terre cuite.

En 1875, était trouvée, dans le chantier de la Caserne d'infanterie, une estampille biligne arétine, CREST/HEVOD, d'abord mal lue par Paul de Fontenilles (42), dont les deux noms légèrement abrégés représentent, respectivement, deux potiers, CRESTVS et HEVODVS, qui travaillaient dans le célèbre atelier de Cn.Ateius, dans la dernière décade, en gros, du règne d'Auguste.

Dans le même secteur de Cahors, un autre chantier ouvert, en 1972, dans l'angle nord-ouest du carrefour des rues J.-du-Bellay et de la Caserne, a donné quelques fragments de coupe italique (fig. 7, haut à droite).

A la même période augustéenne sont attribuables des tessons de deux petits bols Drag. 27 dépourvus de lèvre débordante et décorés à la molette (fig. 7), recueillis dans le sondage B', au n° 100 de la rue Frédéric-Suisse ; sondage qui a également livré des fragments de deux Ritterling 5 augustéens ou tibériens avec décor à la molette. S'ajoute, trouvée en C', la marque VIAT (fig. 7) (43).

En outre, ont été récoltés au point 2, rue E.-Zola, une assiette Drag. 17a, aussi moletée et portant la marque SVROS (44), des tessons estampillés CELATI, dans un double cadre, et ACVTI (fig. 7) — ce dernier potier bien connu à Montans (45) — timbres trouvés récemment dans les couches les plus basses de La Graufesenque (46) et qui pourraient remonter à l'époque d'Auguste, ainsi qu'un ATEANI (fig. 7).

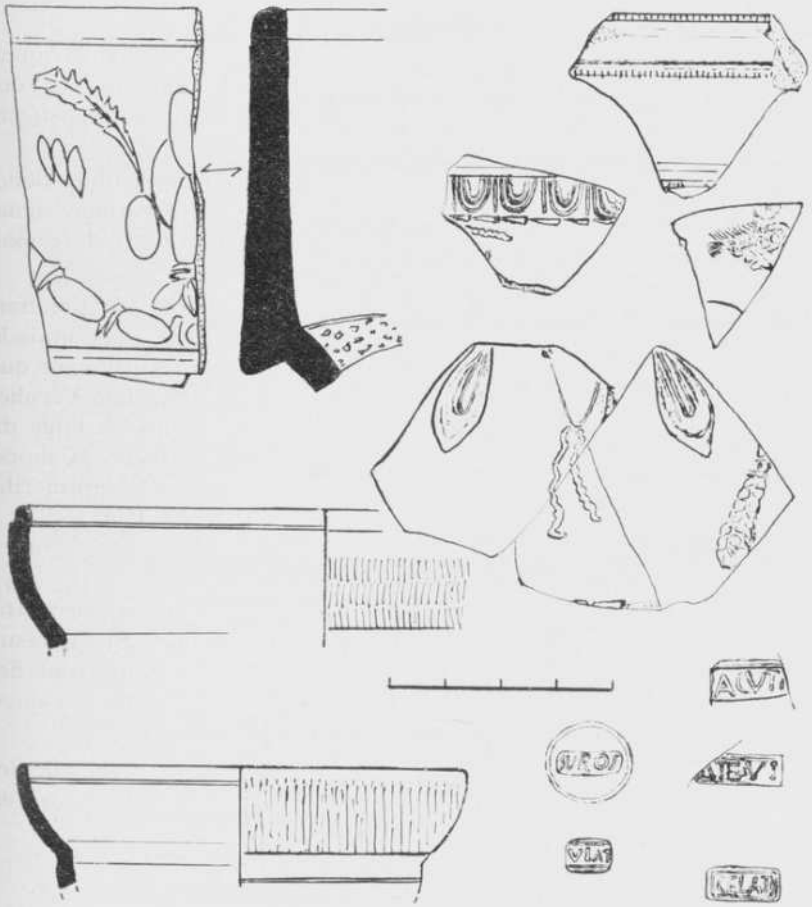

Fig. 7. — Céramiques sigillées et estampilles.

Enfin, plusieurs lampes à huile de la série hellénistique à bec en queue d'aronde, toutes incomplètes, ont été recueillies : un exemplaire assez fruste dans une cave ancienne située sous l'annexe ouest du cloître de la cathédrale (actuellement Agence des Bâtiments de France) ; deux au n° 100 de la rue Frédéric-Suisse ; un autre dans le sous-sol du nouvel Hôtel Wilson ; et plusieurs morceaux au 72 de la rue Anatole-France.

Ce type, orné de deux têtes de pélicans stylisées et symétriques (fig. 4) (47), est bien daté depuis les travaux de Lerat et de Ponsich (48) : on note encore sa présence dans les camps augustéens d'Oberaden et de Haltern, puis il disparaît.

L'existence de Cahors à l'époque augustéenne ne semble, donc, pas faire de doute et les diverses monnaies de cette période signalées (49) viennent, en quelque sorte, appuyer, *a posteriori*, le témoignage des céramiques.

Mais nous ne sommes pas capable, pour autant, de préciser, dans le règne d'Auguste, le moment exact où eut lieu la création de la ville. Aussi, nous paraîtrait-il téméraire de considérer autrement que comme une hypothèse la proposition avancée par MM. Alain Vernhet et Bernard Pajot dans un article sur « Les civilisations de l'Age du Fer dans les Causses » : « Ainsi, vers 20 avant J.-C., *Divona* (Cahors) prend le relais de Murcens, *Segodunum* (Rodez) celui de Montmerlhe et *Anderitum* (Javols) celui de Saint-Bonnet-de-Chirac » (50).

***

Cette synthèse, si limitée, de diverses façons, soit-elle, s'est attachée à rendre compte du plus lointain passé de Cahors. Si ses résultats, quant à l'organisation et à la vie de la cité antique, sont des plus modestes, du moins devrait-elle contribuer à clarifier la question de ses origines.

Peut-être, aussi, et c'est le vœu de l'auteur, incitera-t-elle les Cadurciens à mieux aider à sauver ce qui peut encore être sauvé du commun héritage.

## NOTES

(1) Dominici, *Histoire du Pays de Quercy*, XVII^e siècle. Copie à la Bibl. Munic. de Cahors, Ms. 120 à 122.
Fouilhac, *Chronique du Pays de Quercy*, XVII^e siècle. Copie aux Archives dép. du Lot (F 136).

(2) Fontenilles (Paul de), Rapport sur les fouilles faites pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre 1875 à la Caserne d'infanterie de Cahors, in *Bull. Soc. Et. Lot*, tome II, 1876, pp. 105-110 et pl.

(3) Thiéry (Jean), Compte rendu des découvertes faites lors des fouilles de la rue Wilson, in *Bull. Soc. Et. Lot*, tome LXXI, 1950, pp. 130-132. Puis, note de Michel Labrousse dans *Gallia*, IX, 1951, p. 139.

(4) MM. Guy Astruc, Serge Déchet, Michel Dutrieux, Gabriel Maury, du Groupe Spéléologique du Quercy ; et, aussi, Alain Dauch.

(5) Guyon de Maleville, chronique ms., fin XVI^e siècle, chap. XVI, début (deux remarquables mosaïques dans le quartier voisin du pont Valentré). Ms. Bibl. Cahors.

Dominici, *op. cit.*, Ms. Bibl. Cahors, p. 43.

Calvet (F.-A.), Fouilles aux Cadourques, in *Annuaire du Lot*, 1840, p. 45 (fin de la note 1 de la p. 44).

Malinowski (Jacques), Sanglier en bronze trouvé le 13 mars 1872 en faisant les fouilles d'une maison, sur la voie ferrée, in *Courrier du Lot*, 16 mars 1872.

(6) Baudel (Ernest), *Evolution d'une ville : Cahors en Quercy*, Cahors, 1928.

(7) Imbert (Colette), *Cahors à l'époque gallo-romaine : Divona*, Mém. D.E.S., Toulouse, 1960. Un exemplaire à la Bibl. Munic. de Cahors.

(8) Labrousse (Michel), A Cahors et en Quercy au temps des Romains, in *Bull. Soc. Et. Lot*, tome LXXV, 1954, p. 87, et *Inventaire archéologique du département du Lot pour la période gallo-romaine*. Ms. Bibl. Sorbonne W 1969 (42 bis), 2 vol. in 4°.

(9) Sur notre plan de Cahors (fig. 1), où nous avons porté les routes et l'essentiel des rues de la ville moderne, sous la ligne des fortifications des XIV^e-XV^e s., et seulement esquissé les voies de la partie médiévale, nous nous sommes borné à situer le théâtre et les thermes antiques ainsi que les vestiges du Pont Vieux et les points où ont eu lieu les sauvetages qui sont à la base de cette communication. Si la tradition donne le Pont Vieux pour romain, G. Depeyrot (Le Pont Vieux de Cahors, ..., *Cahiers d'Archéologie subaquatique*, III, 1974, pp. 151 à 161) le croit médiéval. Mais Divona, carrefour de routes, pouvait-elle n'avoir point de pont pour le franchissement du Lot ?

(10) Lacoste (Guillaume), *Histoire générale de la province de Quercy*, 2^e édit., 1968, tome I, livre II, p. 105.

Voir, sur cette question, les Notes de M. Michel Labrousse dans la nouvelle édition de l'ouvrage de Lacoste, p. XV (« Nous connaissons à Cahors la ligne de remparts établie au VII^e s. par saint Didier, et les fortifications dressées aux XIV^e et XV^e s. pour barrer la presqu'île du Lot. Par contre, il n'a vraiment été reconnu aucun vestige certain d'une ou de plusieurs enceintes de l'époque gauloise et gallo-romaine ») et la bibliographie qui les accompagne.

(11) Clavel (Monique) et Lévêque (Pierre), *Villes et structures urbaines de l'Occident romain*, Paris, 1971, p. 62.

(12) Lescale (Paul), *L'énigme d'Uxellodunum*, Cahors, s. d.

(13) Labrousse (Michel), A Cahors et en Quercy au temps des Romains, *loc. cit.*, p. 87.

(14) Calvet (F.-A.), Fouilles aux Cadourques, *loc. cit.*, pp. 31-48. Aussi, Albert Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, III, 2, 1958, pp. 837-839.

(15) Labrousse (Michel), *Toulouse antique*, Paris, 1968, p. 444.

(16) Broëns (Maurice), *Essai de topographie antique de Toulouse*, Paris, 1951, p. 19.

(17) Labrousse (Michel), *Toulouse antique*, p. 444.

(18) Labrousse (Michel), Les thermes romains de Cahors, in *Gallia*, tome XXI, 1963, 1, pp. 191 à 225.

(19) Sur les mosaïques, voir notamment Malinowski, Notice sur les anciennes mosaïques trouvées à Cahors..., in *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne*, Paris, 1881, pp. 167-175 ; le Mém. de D.E.S. de M^lle^ Imbert (*supra*, note 7) ; et surtout l'*Inventaire archéologique du département du Lot pour la période gallo-romaine*, de M. Michel Labrousse (*supra*, note 8), pp. 115-146.

(20) Labrousse (Michel), A Cahors et en Quercy au temps des Romains, *loc. cit.*, p. 89.

(21) Girma (J.), Trouvailles archéologiques faites sur l'emplacement de la Banque de France, in *Bull. Soc. Et. Lot*, tome XXX, 1905, pp. 453-454.

(22) Voir *supra*, note 3.

(23) Découverte de M. G. Depeyrot, selon l'*Inventaire archéologique...* de M. Michel Labrousse, p. 149.

(24) Pour le chantier de la Banque de France, voir *supra*, note 21, et Billières, in *Bull. Soc. Et. Lot*, tome XLIV, 1923, pp. 24-25.

(25) Ponsich (Michel), *Les lampes romaines en terre cuite*, notice technique n° 9 du Touring-Club de France, pp. 10 et 12, fig. 2.

(26) Bailly (Robert), Marques de potiers sur lampes dans la Narbonnaise, in *Cahiers Ligures de Préhist. et d'Archéol.*, 11, I, p. 91.

(27) Pauc (René), Les céramiques sigillées de Carrade, commune de Cajarc (Lot), in *Bull. Soc. Et. Lot*, tome XCIII, 1972, 2, p. 204 (p. 26 du tiré à part).

(28) Ibid., planche V, haut.

(29) Déchelette (Joseph), in *Revue Arch.*, 1909, p. 21, et *Manuel d'Archéol. préhist.*, tome IV, pp. 998-1000.

Durand-Lefebvre (Marie), Etude sur la décoration des vases de Montans, in *Gallia*, tome XII, 1954, pp. 86-87. Cet auteur établit un rapprochement entre les vases peints de Montans et « certaines pièces de la Péninsule, comme le vase de Nesario (Istrie) ».

(30) La seule publication sur le sujet semble être l'article de Stanfield (J.A.), Unusual forms of Terra Sigillata, publié dans *The Archaeological Journal*, 36, 1929.

(31) Loeschke (S.), Keramische Funde in Haltern..., *Mitteilungen der Altertumskommission für Westfalen*, 5, 1909, pl. X.

Le n° 4 donné par Ch. Goudineau à la p. 20 du tome IV des Fouilles de l'Ecole française de Rome à Bolsena (*La céramique arétine lisse*) est plus proche de nos exemplaires, et plus encore la 6^e^ des formes lisses de La Muette publiées par A. et J. Lasfargues et H. Vertet dans Les estampilles en sigillée lisse de l'atelier augustéen de La Muette, à Lyon, in *Figlina*, 1, 1976, p. 45, fig. 1.

(32) Elle a été trouvée en plusieurs exemplaires à Carrade, en 1976, et un autre a été recueilli au Mas-de-Cardaillac, situé au-dessus, dans une annexe probable de l'atelier.

(33) Foucaud (Gilbert) et Vialettes (Irénée), Un atelier de poterie estampée du IV^e^ s. dans le Lot, in *Bull. Soc. Et. Lot*, tome XCIII, 1972, 2, pp. 251-269.

(34) Voir *supra*, note 2.

(35) Voir *supra*, note 24.

(36) Labrousse (Michel), Amiantus, briquetier de Cahors, in *Bull. Soc. Et. Lot*, tome LXXIV, 1953, 2, pp. 117-119.

(37) Sur l'ensemble de cette question, voir René Pauc, *Les tuiliers gallo-romains du Quercy*, à paraître.

(38) La première est la marque de Quintus Flavius Gra... (?), dont A. Viré avait donné la double lecture erronée OFLAGRA, OFLVGRA (en dernier lieu, Potiers et tuiliers gallo-romains du Quercy et du Rouergue, in *Bull. Soc. Et. Lot*, 1943, 3-4, pp. 206-207). La seconde, avec un appendice suivant le dernier S avait été lue par le même auteur : SISO ou OSIS (*loc. cit.*, p. 208).

(39) Plusieurs exemplaires de cette marque ont été recueillis par M. G. Depeyrot. Cf. Marinus Legitumus, briquetier et tuilier gallo-romain du Quercy, in *Bull. Soc. Et. Lot*, tome XCV, 1974, 2-3, pp. 63-71.

(40) Lerat (L.), Catalogue des collect. archéol. de Besançon, II, 1956, *Les fibules*, 1er groupe, respectivement types I/A et II/A et B.

Dollfus (M.-A.), Catalogue des fibules de bronze de Haute-Normandie, extrait des *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, tome XVI, 1973, Paris, pp. 63 et sq. ; pp. 96 et sq.

(41) Nous en tenant strictement à notre sujet, nous ne pouvons pas évoquer le problème des premiers habitants.

(42) Fontenilles (Paul de), *loc. cit.*, p. 108. Aussi, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XIII, 10009, 139 ; Oxé-Comfort, *Corpus Vasorum Arretinorum*, Bonn, 1968, pp. 89, 182 d ; et Michel Labrousse, *Inventaire archéol.* ..., p. 627.

(43) Oswald (Felix) enregistre bien un VIATICVS, potier de La Graufesenque, dans son *Index of potters'stamps on terra sigillata*, mais il n'est pas possible que le nôtre soit flavien.

(44) Cette estampille paraît inconnue et, vu son aspect, ne peut correspondre au potier SVRVS ou SVRIVS de Montans qu'Oswald (*op. cit.*, p. 309) situe dans la période Néron-Vespasien ; mais, peut-être, à celui qu'il présente, *ibid.*, p. 310, associé à NIGER, à l'époque tibérienne. La pâte de l'assiette, en tout cas, semble indiquer l'atelier de Montans.

(45) Oxé-Comfort, *op. cit.*, n° 225 a : CELATI dans double cadre. Pour ACVTVS, de Montans, *ibid.*, n° 21, et Oswald, *op. cit.*, p. 3. Oswald indique comme période celle de Tibère à Néron.

(46) Renseignement donné par M. Alain Vernhet.

(47) C'est le type à « têtes d'oiseaux » de Lerat, Les lampes antiques, t. I du *Catalogue des collect. archéol. de Besançon*, 1954, p. 4, n°s 25, 26.

(48) Lerat, *op. cit.*, p. 5 ; et Ponsich, *op. cit.*, p. 8 et p. 13, fig. 3.

(49) Labrousse (Michel), *Inventaire archéologique* ..., p. 172.

(50) in *La Préhistoire Française*, C.N.R.S., 1976, tome II, p. 692, 2e col., Les villes-marchés.

Faisant allusion à de tels transferts, J.-J. Hatt (*Histoire de la Gaule Romaine*, Paris, 1959, p. 91) se montre plus circonspect.

# EGLISES ROMANES DU LOT A ABSIDES POLYGONALES ET A CHAPITEAUX PLIÉS

par Louis D'ALAUZIER

Dans *Les églises romanes du Rouergue* (1), Vallery-Radot a signalé une quinzaine d'églises romanes rouergates à chevets polygonaux ayant à l'intérieur du chevet une arcature dont les arcs retombent dans les angles sur des « tailloirs échancrés en V » pour épouser la forme de la muraille. A Canac et à Sainte-Eulalie-d'Olt, les chapiteaux ont une forme correspondante ; ce sont des chapiteaux « pliés » (2), c'est-à-dire dont la face avant est plus ou moins en forme de dièdre creux. Il est probable que c'est le cas de nombre d'entre elles. Vallery-Radot dit que, dans le Lot, l'église de Saint-Pierre-Toirac présente des tailloirs échancrés.

Nous connaissons dans le Lot quatre églises qui ont des tailloirs échancrés et des chapiteaux pliés, pour la retombée des arcs de l'arcature qui garnit leur abside polygonale. Celles de Saint-Pierre-Toirac naturellement, Lunan, Lasvaux et Duravel.

SAINT-PIERRE-TOIRAC (fig. 1 à 5) (3). — Ce fut un prieuré de l'abbaye de Figeac à laquelle l'église et le lieu auraient été donnés en 889 par l'évêque de Rodez. L'abside, qui serait du milieu du XII^e siècle (4), est pentagonale ; elle est garnie à l'intérieur d'une arcature qui retombe dans les angles sur des tailloirs échancrés et sur des chapiteaux pliés. Les colonnettes sont prismatiques. Un des chapiteaux est à entrelacs ; les trois autres sont à entrelacs et à palmettes.

LUNAN (fig. 6 à 10). — Autrefois Jonant ou Junan (5). Ce fut également un prieuré de Figeac. Il y aurait eu à Jonant une « cellulam » (petit monastère) dès 821, date à laquelle elle aurait été cédée par l'évêque de Cahors Agarn au roi d'Aquitaine Pépin I^er. Celui-ci la donna à l'abbaye de Conques, et elle passa à l'abbaye de Figeac à la suite de la fondation de celle-ci en 838 (6). Les moines de Jonant seraient alors allés à Figeac.

L'église se trouve dans une position pittoresque, presque isolée au fond d'une combe qui descend vers le Lot. Le chœur est roman, la nef et les bas-côtés sont du XV^e siècle (7). L'abside est pentagonale ; elle est garnie à l'intérieur d'une arcature dont les arcs entourant les

trois fenêtres retombent trois fois sur quatre sur des tailloirs échancrés et des chapiteaux pliés très simples ; deux de ceux-ci présentent des feuilles d'eau ; le troisième a sa corbeille nue ; sa partie supérieure a des traits gravés se terminant en spirales dans les angles du chapiteau.

Saint-Pierre-Toirac et Lunan sont limitrophes du Rouergue, près du bord du Lot.

LASVAUX (commune de Cazilhac, dans le nord du Lot (fig. 11 à 13). — Cette belle église est surtout connue par la très belle sculpture romane quadrangulaire qui y sert de support de bénitier (8) ; elle est de provenance inconnue. L'église, romane, comprend un chœur et une nef. La porte, occidentale, est entourée de « moulures limousines » avec de petits chapiteaux sans tailloirs. Il en est de même des fenêtres de la nef et de l'abside. Celle-ci est pentagonale ; elle est garnie, comme à Lunan, d'une arcature dont les arcs retombent autour des fenêtres sur des tailloirs échancrés et des chapiteaux pliés ; trois de ceux-ci ont aux angles des feuilles d'eau, le quatrième y a des ovales avec en haut des têtes.

DURAVEL (fig. 14 à 22) (à la limite ouest du Lot). — Ce fut un prieuré conventuel de Moissac. L'église, mais non le lieu, fut donnée à cette abbaye en 1055. L'église actuelle comprend une nef de deux travées avec bas-côtés, un transept débordant (sous le carré duquel est une crypte), un chœur avec une abside en hémicycle, une absidiole nord carrée du XV^e^ siècle (10), et une absidiole sud pentagonale. A l'extérieur, celle-ci a entre ses modillons des métopes perforées comme non loin de là, dans le Lot-et-Garonne, les églises de Monsempron, de Saint-Front-de-Lémance et de Sauveterre-de-Lémance. A l'intérieur, entièrement peint (peintures modernes), se trouvent une arcature haute à un élément par côté, avec des chapiteaux de forme ordinaire, et, au-dessous d'une corniche, une arcature basse à deux éléments par côté, avec dans les angles des tailloirs échancrés dont les chapiteaux ne sont pliés qu'à peine dans le haut de la corbeille. Entre les colonnettes de cette arcature, il y a des niches demi-circulaires, comme l'abbé Cabanot en a signalé dans des églises du Gers. Les chapiteaux sont ornés de palmettes et de masques, sauf trois. L'un de ceux-ci a des lions dressés dont les têtes sont aux angles du chapiteau. Dans un autre, deux anges emportent dans une mandorle l'âme d'un bienheureux, comme à Saint-Sernin de Toulouse à la porte des Comtes. Enfin, dans le troisième, deux monstres rabattent violemment vers le bas la tête d'un usurier (11) pour le faire « cracher » dans une écuelle placée, comme à Blars (Lot), entre ses pieds ; curieusement, n'ayant pas la place de mettre la bourse de l'usurier à l'endroit où elle devait être, le sculpteur l'a mise au-dessus de sa tête comme

un parachute ; le côté droit du chapiteau représente un serpent dressé ; sur le côté gauche, un saint Michel, curieusement moustachu et barbu, foule aux pieds le serpent.

## NOTES

(1) Dans *Bulletin Monumental* de 1940, pp. 5 et sq.

(2) Voir *Le Glossaire Roman* de la *Collection du Zodiaque.*

(3) Sur cette église, voir la notice de M. Thibout, dans le *Congrès Archéologique de France* de 1937, pp. 45 et sq. Mais ce ne fut qu'en 1513 que la nef fut surélevée de façon à donner à l'ensemble de l'église son aspect actuel de tour barlongue. (L. d'Alauzier, *Bulletin de la Société des Etudes du Lot,* 1951, pp. 1 et sq).

(4) D'après M. Thibout. Tandis que les murs du bas de la travée droite du chœur et l'absidiole du sud seraient du XI^e^.

(5) Encore en 1279, dans deux actes des 3 et 8 décembre relatifs à une même terre, elle est dite une fois à Lunan et l'autre fois à Junan. (Arch. dép. du Tarn, E 314, f° 61, registre de Pons André, notaire à Capdenac).

(6) Levillain, *Actes de Pépin I^er^ et de Pépin II d'Aquitaine,* n° 2, 31 et 32.

(7) Une des clefs de voûte de la nef porte les armes des La Roque, seigneurs de Larroque-Toirac : (d'argent) à trois rocs d'échiquier (de gueules).

(8) Marcel Durliat, *Un chapiteau roman à Lasvaux (Lot),* dans *Bulletin Monumental,* 1971, pp. 49 et sq.

(9) Bibliographie sommaire : Rey, *Congrès Archéologique de France,* de 1937, pp. 49 et sq, *Duravel ;* M^lle^ Marguerite Vidal, dans *Quercy Roman* de la *Collection du Zodiaque,* 1959 (avec un plan faux, quoique pris aux Arch. des Monuments Historiques) ; L. d'Alauzier, *La Crypte de Duravel,* dans *Annales du Midi,* 1974, pp. 207 et sq (M. Michel Jacoub a fait remarquer que, sur les 10 chapiteaux remployés qui sont contre les murs de la crypte, 9 sont des chapiteaux d'angle).

(10) Rey, *op. cit.,* p. 288.

(11) La tête manque. Elle avait été visiblement réparée autrefois. Elle devait l'être au moment du Congrès Archéologique de 1937, d'après la photographie qui se trouve dans le volume de ce Congrès, p. 290.

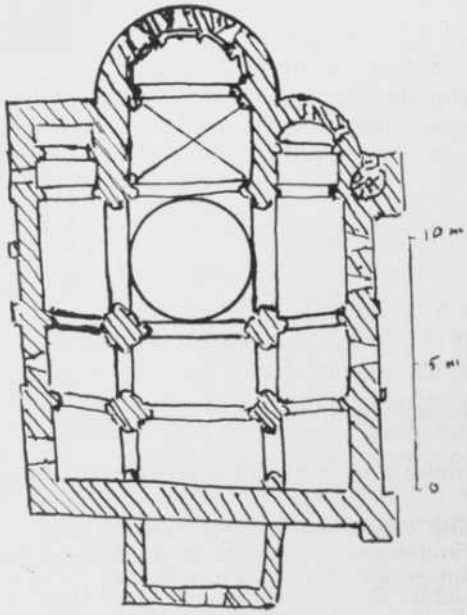


Fig. 1. — Saint-Pierre-Toirac.

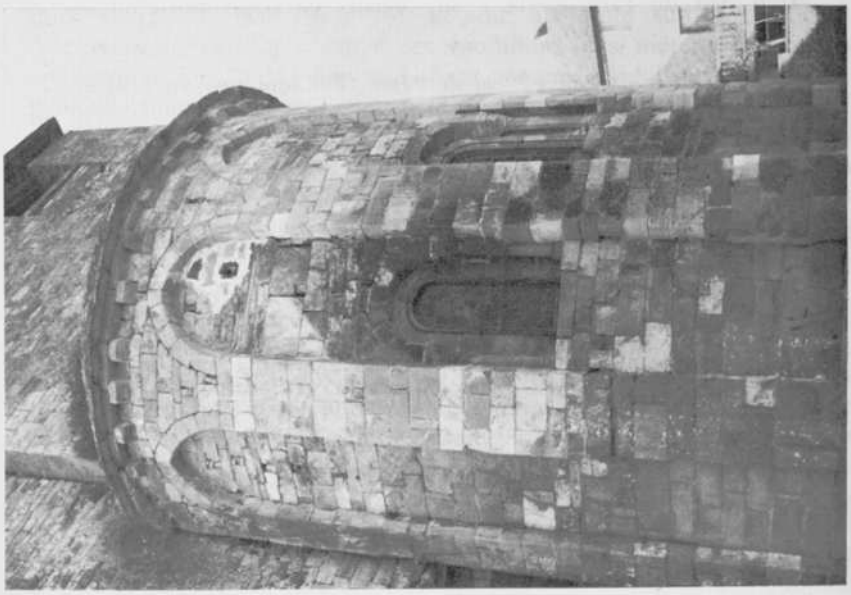

Fig 2. — Saint-Pierre-Toirac.

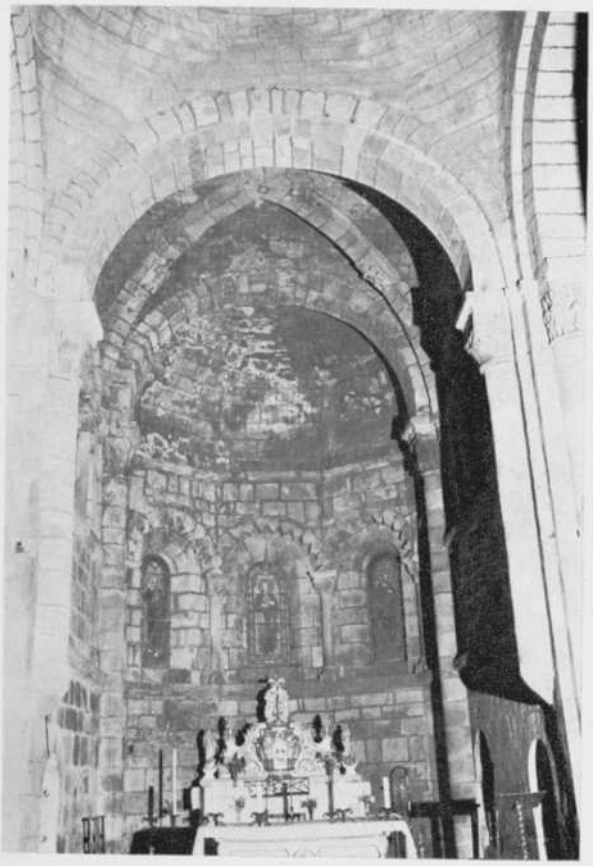

Fig. 3. — Saint-Pierre-Toirac.

Fig. 4. — Saint-Pierre-Toirac.

Fig. 5. — Saint-Pierre-Toirac.

Fig. 6. — Lunan.

Fig. 7. — Lunan.

Fig. 8. — Lunan.

Fig. 9. — Lunan.

Fig. 10. — Lunan.

Fig. 11. — Lasvaux.

Fig. 12. — Lasvaux.

Fig. 13. — Lasvaux.

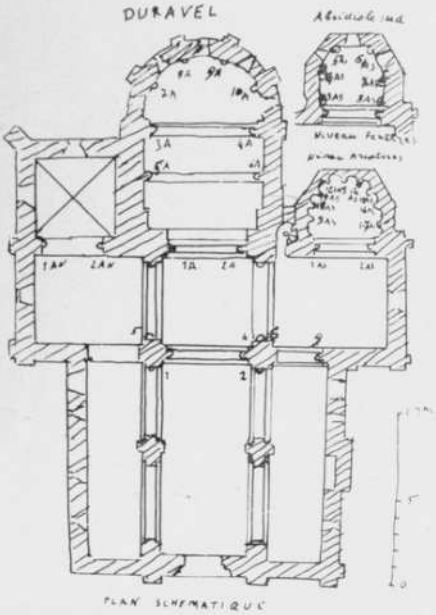


Fig. 14. — Duravel.

Fig. 15. — Duravel.

Fig. 16. — Duravel.

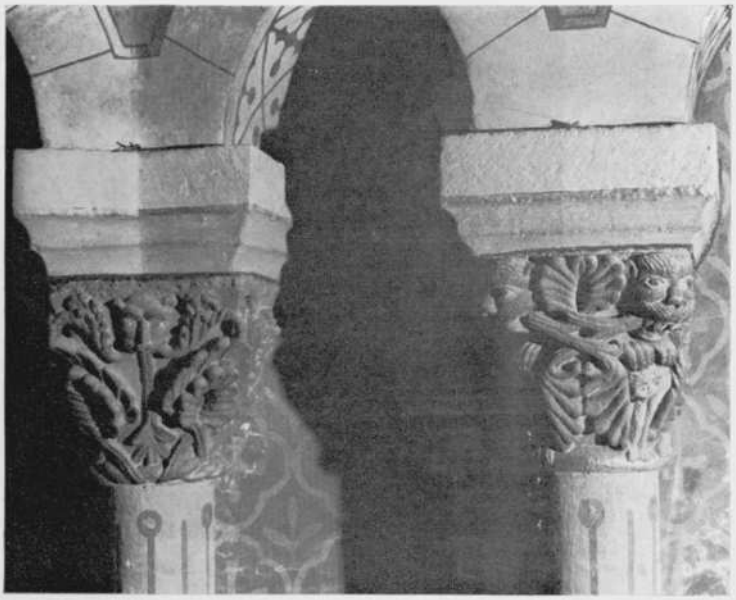

Fig. 17. — Duravel.

Fig. 18. — Duravel.

Fig. 19. — Duravel.

Fig. 20. — Duravel.

Fig. 21. — Duravel.

Fig. 22. — Duravel.

# Séance Publique du 17 Décembre 1978

*Président :* Général Soulié.

Un auditoire très nombreux se pressait dans la grande salle de conférences de la Chambre de Commerce de Cahors, que le Président Fénelon avait bien voulu mettre à notre disposition à l'occasion de notre traditionnelle séance publique d'hiver, troisième séance publique de cette année (avec celle des Bouysses en août et celle de Souillac en septembre).

Accompagnant à l'estrade officielle notre Président d'honneur l'Ingénieur Général d'Alauzier, le Général Soulié salue les autorités présentes et fait part des excuses de quelques absents (1).

Puis il jette un regard sur l'année écoulée, faisant d'abord mémoire des membres décédés, parmi lesquels M. le Proviseur Dassié et M. Jean Lagarde dont la disparition a creusé un grand vide au sein de notre Conseil d'Administration. Ces vacances ont été respectivement comblées par l'élection de M. Lorblanchet et celle de M^lle^ Denjean. Souhaitant la bienvenue à ces nouveaux administrateurs, le président souligne que l'élection de M. Lorblanchet n'est en fait qu'une réintégration, puisque l'abandon du siège qu'il occupait précédemment n'avait été dû qu'à son départ pour l'Australie, dont il sera question plus loin. Quant à M^lle^ Denjean, que des rapports professionnels mettaient fréquemment en rapport avec M. Lagarde, cédant à des sollicitations unanimes elle a courageusement pris en mains les fonctions de « délégué aux journées », qu'occupait avec bonheur son regretté confrère.

Le Président adresse un mot de bienvenue aux sociétaires nouvellement admis en 1978, dont le nombre dépasse le double de nos pertes, décès y compris.

---

(1) Un repas groupant une soixantaine de convives avait précédé la séance publique. Le table d'honneur avait été placée sous la présidence de M. le Préfet, que M^me^ Bréchignac avait accompagné. S'y trouvaient également M^me^ Orliac, représentant M. Maurice Faure, député-maire, accompagnée de M. Loubradou, adjoint délégué aux affaires culturelles, Mgr Rabine, évêque de Cahors, ainsi que M. Mirallès, inspecteur d'Académie, récemment arrivé dans le Lot, qui s'étaient excusés de ne pouvoir assister au repas, honorèrent de leur présence la séance elle-même.

Cette vitalité ressort par ailleurs des contacts que nous savons entretenir selon une tradition où la courtoisie et le respect de chacun excluent tout esprit de polémique.

*Contacts avec nos sociétaires, d'une part.* Les réunions du premier jeudi du mois permettent de serrer de près l'actualité de nos études et recherches : c'est ainsi que les deux communications dont rappel sera fait à la fin de cette séance publique, ont été présentées ce premier jeudi de décembre, quelques jours seulement après les découvertes qui les concernent, ceci valant déjà prise de date pour leurs inventeurs.

*Les permanences* tenues le mardi après-midi au siège de la société ouvrent accès à notre bibliothèque et accueillent les demande particulières de renseignements.

*La publication de notre bulletin trimestriel,* par sa teneur, le rythme régulier de sa périodicité, la qualité de son impression et l'importance de son tirage que nous avons dû élever à 1 100 exemplaires, nous vaut une place enviable parmi les Sociétés de la Fédération. Cette publication suscite d'ailleurs des éloges dont nous pouvons être fiers vu la qualité et la diversité des autorités dont ils émanent : s'il n'en fallait citer que quelques-uns pour le courant de cette année, nous limiterions notre évocation aux écrits de l'académicien Jean Fourastié, du Président Monnerville, du Député-Maire Maurice Faure et — ce qui ne manque pas d'intérêt — d'un moine bénédictin et d'un missionnaire d'Afrique noire ! Que les nombreux autres correspondants dont l'avis constitue un soutien à notre effort, veuillent bien nous excuser de ne pas élargir l'éventail de nos citations.

*Les séances publiques* ont déjà été évoquées plus haut. L'accueil qui continue à être fait à la séance publique d'été vaut consécration de cette innovation, avec la prise de contact de tout un public saisonnier et sa participation active, comme cela a été le cas cette année avec la conférence de Madame Jacoub, l'an dernier avec M. Jean Fourastié, et nous parlerons plus loin de nos projets pour l'an prochain.

*La reprise des journées foraines* est un excellent moyen de décentralisation de notre action en établissant une liaison bénéfique avec les éléments et groupements locaux : nous l'avons vu cette année avec les « Amis du vieux Souillac » comme d'autre part avec les « Amis de Carennac ».

*Nos sorties annuelles* se singularisent par leur objectif didactique. Leur sérieuse préparation permet de dominer de très haut le simple caractère touristique inhérent à de tels voyages. Rappelons que cette année, outre les visites commentées de sites et monuments en Bas-Quercy (Puycelsi, Bruniquel, Montpezat, Saux) et en Haut-Quercy (Souillac, Carennac et sa fresque) notre curiosité s'est portée sur une approche technique du vignoble de Cahors (Hauteserre et les Bouysses).

*Rapports avec les autres sociétés savantes.* Notre Compagnie a été représentée au congrès fédéral de Tarbes et au centenaire de la société archéologique de Brive. Notre bulletin a publié cette année les actes du congrès de la Fédération, qui s'était tenu à Cahors en 1977 : chacun de nos sociétaires en a eu ainsi connaissance.

Nous attendons avec avidité la publication de la thèse que notre éminent confrère M. Jean Lartigaut a soutenue devant l'Université de Toulouse-Mirail. Préfacée par M. l'académicien Ph. Wolff, Président de notre Fédération, cette œuvre-maîtresse fera honneur à la Société des Etudes du Lot.

⁂

Ainsi donc notre activité durant l'année écoulée a confirmé la bonne tenue de notre organisation, qui va entrer dans sa 107e année, longévité bien vivante, qui contraste avec la fragilité de sociétés à vocation académique ou historique trop localisée, qui ne peuvent survivre à la disparition d'un animateur, comme cela a été malheureusement le cas cette année pour l'Association des Amis du Maréchal Bessières, dont nous saluons dans sa glorieuse mémoire son Président-Fondateur, qui était également notre sociétaire : le Général Miquel.

Face à ces émiettements et sans avoir rien à ajouter ou à modifier dans nos statuts, la Société des Etudes se trouve qualifiée pour recueillir l'héritage moral de ces sociétés disparues, grâce à sa polyvalence littéraire, scientifique et artistique attachée à tout ce qui est du Quercy.

Voilà ce qui dans la bouche de notre Président pouvait apparaître comme un compte rendu moral de l'année écoulée ; restait à ébaucher l'étendue de nos projets déjà arrêtés dans leurs grandes lignes pour 1979.

⁂

Il est en effet d'ores et déjà possible d'annoncer — avec toute la relativité de certitude inhérente à ce genre de prévisions — que la prochaine séance publique (séance publique d'été) se tiendra le jeudi 2 août avec à son programme une conférence de Madame Pécheur sur « *la fresque en Quercy* ».

Le dimanche 16 septembre, Luzech sera le siège d'une journée foraine, comprenant en particulier une conférence publique de M. Jean Lartigaut sur « *la seigneurie de Bélaye* ». M. le maire de Luzech nous a déjà assurés de son accord et de son soutien.

Dans un an ajourd'hui (en fait le dimanche 16 décembre 1979) Madame le Professeur Claude Juskiewenski parlera devant notre public cadurcien de « *Henri Martin, peintre du Quercy* ». L'abondante iconographie dont elle dispose, ajoutée à celle — en bien des points inédite — que nous rassemblons, illustrera son exposé répondant au vœu de

ceux qui ont eu le bonheur d'approcher le maître, dont l'affection pour notre pays voulut qu'il y fixât sa tombe.

Il faut également signaler que, en 1979, le congrès national de Préhistoire, qui se déroulera partie à Montauban, partie à Cahors, mettra notre société à contribution pour sa préparation matérielle.

Enfin c'est tout près de chez nous, à Villefranche-de-Rouergue que se tiendra cette année le congrès de notre Fédération ; les chevauchements historiques concernant le Rouergue et le Quercy seront pleins d'intérêt pour nous tous.

⁂

Le président avait ensuite l'avantage de présenter au public le conférencier de ce jour.

M. Michel Lorblanchet, originaire du Haut-Qercy, a toujours été animé par un esprit de recherche spécialement axé vers la préhistoire. Titulaire d'une licence d'histoire et géographie de l'Université de Montpellier, il obtient un diplôme d'études supérieures grâce à un travail sur les Cévennes. Sa vocation, sagement mûrie, éclate alors avec sa thèse de Doctorat en préhistoire (3e cycle) soutenue en Sorbonne sur « *les grottes ornées du Quercy* ». De chercheur en préhistoire il devient attaché de recherches au C.N.R.S. puis chargé de recherches.

Voici que l'Institut australien d'étude des Aborigènes s'intègre dans un contexte international et s'ouvre à des chercheurs étrangers. C'est ainsi que, invité (au sens le plus généreux du terme) par les Australiens, le C.N.R.S. y détache Michel Lorblanchet pour une campagne de cinq ans, en tant que « mis à la disposition d'un laboratoire étranger », — période qui sera ramenée de 5 ans à 3 ans en raison de ses fonctions de créateur et de conservateur du musée de Cabrerets qui l'attendent en Quercy.

C'est précisément le temps qu'il consacre à cette mise sur pied de notre musée de préhistoire qui retarde sa soutenance de thèse de doctorat d'Etat, qui portera sur « *l'art paléolitique en Quercy* ». Nous lui souhaitons d'obtenir bientôt ce nouveau grade universitaire qui renforcera le prestige de la S.E.L. puisque M. Lorblanchet est membre de son conseil d'administration.

La parole est alors donnée au conférencier qui, durant deux heures, fera découvrir, illustrations à l'appui, le fruit de sa campagne de recherches et les enseignements qu'il en tire.

⁂

Il eût été regrettable de ne pas profiter de l'occasion pour placer sous les yeux d'un aussi nombreux public quelques uns des clichés ayant trait aux récentes découvertes dont il est question ailleurs dans le présent bulletin, et c'est sur ces projections que se termine notre séance traditionnelle d'hiver sous les chauds applaudissements des auditeurs.

# De L'ART PREHISTORIQUE du QUERCY à L'ART VIVANT D'AUSTRALIE *

## LA DECOUVERTE DE L'AUSTRALIE ET DES ABORIGENES PAR LES EUROPEENS

Pendant des dizaines de millénaires les habitants primitifs du continent australien vécurent dans leur vaste pays sans contact avec l'extérieur.

Les premiers étrangers à visiter les côtes australiennes sont des pêcheurs malais qui à partir du 14e siècle viennent collecter des bêches de mer (limaces marines considérées comme aphrodisiaques) sur les rivages septentrionaux de l'Australie. Ces pêcheurs ont une influence très superficielle sur la civilisation des tribus aborigènes qu'ils rencontrent.

La découverte de l'Australie et de ses habitants par les Européens s'effectue au 17e siècle et c'est une découverte fortuite.

Au 17e siècle les Hollandais ont la maîtrise des mers. Pour se rendre à leurs Comptoirs des « Indes Orientales » c'est-à-dire à Java et à leur port Batavia, l'actuel Djakarta, ils suivent la route des épices tracée au 16e siècle par les Portugais, le long de l'Afrique Orientale en passant par le canal de Mozambique. Mais, c'est une route pleine d'obstacles ; les accalmies et les vents contraires retardent les voiliers, la chaleur étouffante endommage les cargaisons et fait souffrir les équipages.

Dès 1611 Hendrick Brouwer décide de suivre un autre itinéraire. Après le Cap de Bonne Epérance il s'avance résolument vers l'Est. Profitant des grands vents d'Ouest qui soufflent au sud du Cap, le long des « quarantièmes rugissants » il franchit à pleine vitesse près de 5 000 km puis, bifurque vers le Nord et pour la première fois atteint Java après un parcours record de 6 mois alors que la durée moyenne de la traversée de Hollande à l'Indonésie était d'un an. Ce gain de 6 mois est décisif : Une nouvelle route des épices est ouverte et la découverte de l'Australie va immédiatement suivre.

---

* Conférence donnée lors de la séance publique du 17 décembre 1978.

Les bateaux marchands hollandais se rendant régulièrement en Indonésie longent alors à quelque distance la côte occidentale de l'Australie. Plusieurs de ces voiliers pris dans des ouragans sont jetés sur la côte inhospitalière de ce pays désert qu'ils ignorent. Beaucoup de ces naufragés survivent et explorent les côtes dont ils commencent à dresser des cartes. Dès 1627 les Hollandais connaissent toute la partie ouest et sud de l'Australie c'est-à-dire plus de 10 000 km de côte. Ils baptisent le pays qu'ils viennent de découvrir : « Nouvelle Hollande ».

En 1642, puis en 1644 la Compagnie des Indes Néerlandaises envoie le grand navigateur Abel Tasman continuer vers l'Est, l'exploration de la Nouvelle Hollande et découvrir de nouvelles richesses et de nouvelles routes commerciales. Il découvre la Tasmanie et la Nouvelle Zélande et le long de la côte Occidentale de l'Australie il entre en contact avec les Aborigènes.

C'est un des tout premiers européens à rencontrer des Aborigènes, il en donne une description peu flatteuse : Ce sont dit-il « des noirs nus et très cruels, avec des cheveux bouclés, armés de flèches et de javelots et utilisant de grands coquillages marins (grands gastéropodes : Melo amphora) comme récipients à boire ».

Dans l'ensemble les navigateurs hollandais qui ont découvert et exploré les côtes australiennes au long du 17e siècle ont unanimement déclaré qu'il s'agissait d'une terre déserte, sans intérêt commercial, dangereuse pour la navigation et dont les indigènes sont « sauvages et cruels ».

A la fin du 17e siècle le pirate anglais William Dampier fréquente à deux reprises (1692 et 1694) les côtes septentrionales et occidentales de l'Australie en des lieux déjà connus des Hollandais. Il publie deux ouvrages sur ses voyages dans lesquels il donne une description des Aborigènes qui concorde avec celle des Hollandais : « Les habitants de ce pays sont le peuple le plus misérable de la terre, écrit-il, ils n'ont ni maison, ni habits, ni moutons, ni volailles, ni fruits... (il insiste donc sur l'absence d'élevage et d'agriculture). A part leur forme humaine, ils diffèrent peu des brutes. Ils sont grands, droits et minces, avec de longs membres maigres. Ils ont de grosses têtes, un front arrondi et de grandes arcades sourcillères. Leurs paupières sont à demi fermées pour se protéger contre les mouches et ils sont presque aveugles... ».

Sa description des Aborigènes demeure pendant plus d'un siècle la source à laquelle se réfèrent navigateurs et philosophes européens s'intéressant aux natifs et aux curiosités naturelles de la Nouvelle Hollande. Il faut attendre la fin du 18e siècle et la publication du « contrat social » de Rousseau en 1762 pour que les mentalités européennes changent complètement. Les concepts rousseauistes du « Bon Sauvage » et de « l'Etat de Nature » amènent alors les navigateurs à souligner la dignité et l'humanité des natifs de Nouvelle Hollande.

Le Capitaine anglais James Cook en 1770 (sur son voilier célèbre : « l'Endeavour ») le premier trouve un passage entre la Barrière de Corail et la Côte Orientale Australienne. Il en dresse la carte avec précision. Il est ainsi le premier découvreur de l'Australie propice à la colonisation. C'est lui qui ouvre la voie à la colonisation du continent. Imprégné des idées de Rousseau il écrit dans son journal de voyage « les natifs de ce pays ne sont pas nombreux, leur peau est d'un noir foncé. Ils semblent être d'une race craintive et inoffensive, hommes, femmes et enfants sont entièrement nus. On dit que nos ancêtres après avoir mangé le fruit défendu du Paradis étaient nus eux aussi et qu'ils en eurent honte. Ces gens là sont nus mais ils n'en ont pas honte ! Ils vivent surtout de poisson et gibier, ils n'ont pas d'agriculture. On peut dire qu'ils sont à l'état de nature. Ils peuvent paraître à certains comme les plus infortunés de la terre mais en fait ils sont bien plus heureux que nous, européens... »

Une telle description contraste donc vigoureusement avec celles de Dampier et des Hollandais...

Au tournant du siècle, pendant la période Napoléonienne, les explorateurs français de distinguent en Australie. C'est une période de grande rivalité entre la France et l'Angleterre qui sont en guerre. Entre 1800 et 1804 le Commandant Baudin dirige un voyage d'exploration aux « Terres Australes » avec deux corvettes « Le Géographe » et « Le Naturaliste » et une équipe de 23 savants. Cette expédition mérite d'être signalée ; elle reste peu connue alors que les chercheurs français y ont fait un travail fantastique.

Ils ont en effet ramené 100 000 échantillons divers et déterminé plus de 2 500 espèces nouvelles d'animaux et de plantes. 8 volumes sont publiés à la suite de l'expédition mais, le musée du Havre conserve dans ses archives une impressionnante série de documents inédits qui constituent une mine inépuisable pour l'anthropologue et le préhistorien s'intéressant aux aborigènes.

Il faut comprendre l'intérêt de ces documents : ces explorateurs, qu'ils soient français ou d'autres nationalités, sont les *seuls* européens à avoir vu les Aborigènes vivre une vie traditionnelle encore intacte. Ce que nous retrouvons dans leurs journaux de bord, leurs dessins, leurs descriptions, c'est de la préhistoire vivante et lorsque l'Anthropologie et l'Archéologie naissent un siècle plus tard, la civilisation Aborigène est déjà profondément modifiée par la colonisation.

La lecture des journaux de bord de ces marins et savants inconnus, de l'expédition Baudin est émouvante. Sur les 23 membres de l'équipe scientifique, 3 seulement reviendront, parmi lesquels les nommés Le Sueur et Petit, dessinateurs et Peron, zoologiste qui meurt 3 ans plus tard épuisé par l'expédition. Tous sont imprégnés des idées de Rousseau :

ils cherchent le contact avec les bons sauvages, ils les aiment et les étudient. Dans ces journaux de bord on découvre des scènes émouvantes : imaginez par exemple ces jeunes révolutionnaires sur les rivages perdus de la Tasmanie en train de chanter la Marseillaise devant une troupe d'Aborigènes, qui répondent par leurs chants, leur propre Marseillaise, et par des danses. Pour établir le contact et les amuser ils jouent des castagnettes... Le zoologiste Peron avait fabriqué et apporté avec lui un dynamomètre afin de mesurer la force des hommes primitifs. Sa surprise est grande de constater que les marins français pourtant corrompus par la civilisation sont physiquement plus forts que ces sauvages à « l'état de Nature ».

Ces chercheurs inconnus effectuent en réalité la première recherche scientifique sur le terrain parmi des Aborigènes qui n'ont jamais vu de blancs auparavant. Ils précèdent d'un siècle les recherches anthropologiques officielles qui suivent.

Ainsi cette ère d'exploration maritime qui se poursuit au XIX^e^ siècle avec des navigateurs tels que Flinders et King apporte des informations uniques sur les Australiens primitifs et sur les dernières années de la préhistoire Aborigène.

*La colonisation proprement* dite de l'Australie est par contre une bien triste affaire...

Au romantisme modéré de James Cook et des savants de l'expédition Baudin succède le plus sombre racisme sur lequel se fonde la colonisation. Il est inutile de s'étendre sur cette dernière ; elle fut très néfaste aux Aborigènes. Signalons simplement ce texte d'un auteur anglais, Cunninghan, qui exprime l'opinion générale lorsqu'il écrit en 1827 : « Les Aborigènes vivent dans un état animal qui les situent véritablement au stade zéro de la civilisation, ils constituent un lien entre l'homme et les singes ; d'ailleurs, il ne manquerait qu'une queue à quelques vieilles femmes pour parfaire l'identité ».

Nous rejoignons donc les opinions méprisantes du pirate W. Dampier et des marchands hollandais du 17^e^ siècle.

Dans la deuxième moitié du 19^e^ siècle, sous l'influence du darwinisme, la grande ancienneté de l'homme est admise. Les savants s'intéressent aux Aborigènes mais, ils les considèrent comme les survivants figés des débuts de l'humanité et les comparent aux préhistoriques européens les plus anciens (à l'époque) ; ils en font « les moustériens des antipodes » !

Ces théories qui ne sont fondées sur aucune observation scientifique supposent un certain mépris des Aborigènes renforçant les colons australiens dans leur racisme.

Voici ce qu'écrit en 1886 un journaliste de Melbourne résumant parfaitement les effets du colonialisme sur les Aborigènes : « Les villes

détruisent par l'ivrognerie et la débauche. Dans les campagnes 15 à 25 % tombent sous les balles des blancs. Les tribus se soumettent et les maladies européennes (grippe, variole, oreillons) complètent le processus d'extermination ».

A l'extrême fin du 19e siècle, sous l'influence des tout premiers anthropologues Howitt et Fison, et Spencer et Gillen qui publient en 1899 leur célèbre ouvrage « Les Natifs du Centre de l'Australie », les mentalités évoluent de nouveau comme elles avaient évolué à la fin du 18e siècle. C'est alors que la réalité Aborigène est découverte. Ces études objectives réalisées sur le terrain parmi des Aborigènes portent à la connaissance des européens l'originalité profonde et la complexité de la civilisation des Australiens. C'est alors seulement que l'on réalise que leur dénuement matériel ne correspond à aucun retard sur les plans social, intellectuel, religieux et qu'il est en fait une remarquable adaptation à un milieu naturel très hostile à l'homme.

La population Aborigène diminue considérablement pendant le premier siècle de la colonisation. Elle passe ainsi de 300 000 au moment de l'arrivée des blancs à 100 000 au début du 20e siècle. Puis, elle augmente beaucoup. Elle est estimée aujourd'hui à 400 000 dans un pays peuplé de plus de 13 millions d'européens.

## LA VIE QUOTIDIENNE ET MATERIELLE DES ABORIGENES

Quelques groupes vivent encore aujourd'hui leur vie traditionnelle dans le Nord et le Centre de l'Australie.

Les Aborigènes sont des chasseurs, pêcheurs, collecteurs, semi nomades. Leur nomadisme est une adaptation à un milieu dont les ressources sont inégalement réparties dans le temps et l'espace. Ce milieu est souvent désertique mais, le long des côtes, et surtout dans le Sud où les ressources sont plus abondantes le nomadisme est moins marqué. Les Aborigènes sont capables de vivre de façon permanente dans des régions qui n'ont presque pas été colonisées par les blancs et où les blancs doivent créer un milieu entièrement artificiel pour pouvoir survivre.

Au moment de l'arrivée des blancs ils vivent en bandes de 20 à 50 individus formées de quelques familles apparentées. Ces bandes sont associées de façon lâche à d'autres bandes, l'ensemble formant une tribu de quelques centaines d'individus. Il a existé 500 à 600 tribus en Australie et autant de dialectes qui ont une certaine unité fondamentale et dont beaucoup ont disparu sans être étudiés.

La Société Aborigène est caractérisée par une forte division du travail : Les hommes sont chasseurs, ils chassent les grands animaux : kangourous, émeus... tandis que les femmes, accompagnées des enfants, sont collectrices de nourriture végétale, chassent les petits animaux

(lézards, insectes, lapins) et pratiquent la pêche. Ce sont finalement elles qui assurent la survie quotidienne de la bande.

On peut dire qu'ils tirent parti de tout ce qui peut être mangé : comme les français et contrairement aux anglo-saxons, ils adorent les coquillages, les huitres crues, les lapins, les escargots. Ils ont en fait une nourriture plus variée que celle des européens et sont physiquement parfaitement sains à l'arrivée des blancs, d'autant plus que les maladies des marsupiaux (kangourous) ne sont pas transmissibles à l'homme.

A l'arrivée des blancs, les Aborigènes se trouvent à un stade *pré agricole* mais, ils n'ont adopté ni l'agriculture, ni l'élevage. L'Indonésie et la Nouvelle Guinée toutes proches les connaissent pourtant depuis 10 000 ans ! Ceci n'est pas étonnant :

Les plantes et les animaux d'Australie ne se prêtent pas à la domestication. Les kangourous ne s'élèvent pas. D'autre part, les Aborigènes sont si bien adaptés au pays et vivent dans une telle harmonie avec lui que la chasse et la cueillette leur assurent une existence souvent facile. Ils n'ont pas besoin de devenir agriculteurs. C'est une vision mécanique et réductrice de l'humanité que de croire qu'elle a suivi partout la même évolution. L'agriculture n'est pas un stade évolutif obligatoire ; ils auraient d'ailleurs pu adopter l'agriculture s'ils en avaient eu besoin. Ils savent utiliser certaines plantes comme les « yams », tubercules sauvages, sans éliminer les souches ce qui permet de faire des collectes successives. Ils savent faire des réserves de graines, de plantes, de coquillages, ils savent faire sécher la viande et les fruits.

Ils utilisent des graines d'herbes sauvages qu'ils coupent à l'aide de faucille de pierre, ils écrasent ces graines sur des meules, ils obtiennent de la farine avec laquelle ils préparent des galettes, c'est-à-dire des sortes de pain. Ainsi, contrairement à ce que croient toujours certains préhistoriens français trop éloignés des réalités ethnographiques ni la faucille, ni la meule à broyer le grain, ni même le pain sont des indices d'agriculture. La hache polie ne peut être non plus associée d'ailleurs au néolithique et au début de l'agriculture puisque les Aborigènes l'utilisent depuis 20 000 ans, c'est-à-dire depuis l'époque des solutréens chez nous...

Ils savent contrôler les mouvements et la densité du gibier en pratiquant des brûlis saisonniers qui provoquent la croissance de l'herbe nouvelle assurant la progression des espaces verts au détriment de la forêt. Cette herbe verte attire les kangourous et les wallabies qui sont tués au javelot ou capturés à l'aide de filets. C'est là un stade proche de la domestication mais nous pouvons remarquer que contrairement à ce qu'ont tendance à croire certains préhistoriens européens, l'apparition de pollens d'herbes dans une séquence statigraphique ne dénote pas forcément l'apparition de prairies artificielles et d'élevage.

L'absence d'agriculture et d'élevage chez les Aborigènes n'est nullement une preuve de retard culturel. Les éleveurs européens de bovins et d'ovins se massent dans les régions tempérées du continent alors que dans l'Australie Centrale et Tropicale désertique ou semi désertique ils échouent souvent dans leurs tentatives agricoles. Une génération d'éleveurs de bovins suffit pour ruiner complètement certaines régions du Centre et pour les transformer en désert complet alors que ces mêmes régions ont soutenu une économie Aborigène pendant 2 000 générations.

L'absence d'élevage et d'agriculture chez les premiers australiens est finalement due à deux facteurs principaux :

— La stabilité du continent au cours des millénaires : il n'y eut pas de glaciations ni de changements climatiques aussi marqués qu'en Europe. L'évolution en Australie fut lente et progressive.

— Un équilibre parfait entre la nature et une population humaine contrôlée dont la densité fut constamment fonction des ressources naturelles. Dans ces conditions l'agriculture n'était pas nécessaire et elle ne fut pas adoptée.

*Les outils :* ils sont admirablement adaptés à la vie semi-nomade des Aborigènes. Ils sont peu nombreux, légers et facilement transportables et ce sont des outils à tout faire. La civilisation matérielle des Australiens peut être considérée comme « une civilisation du bricolage » selon une expression de Levi Strauss.

## ASPECTS SUR LA VIE SPIRITUELLE DES ABORIGENES

Les Aborigènes sont des êtres profondément religieux. Les moindres de leurs actes dans la vie sont des actes religieux dirigés par des croyances qui varient de région à région. Ces croyances expliquent tout : l'origine de la vie, les coutumes tribales, la présence et l'abondance des ressources naturelles qu'ils utilisent. Les rites et les cérémonies sont complexes ; ils occupent une part importante de la vie des adultes...

Les Aborigènes désignent la période de la création du monde par un terme poétique : « Le Temps du Rêve ». A cette époque du début, la terre n'était pas formée. Elle était, selon eux, une vaste plaine sans relief où reposaient et d'où surgissaient les grands esprits qui prenaient des formes mi-humaines mi-animales : des hommes-kangourous, des hommes-serpents, des hommes-aigles. Ce sont ces grands ancêtres esprits qui façonnent le relief, les collines, les grottes, les rivières, etc... Après leurs créations ils disparurent dans le ciel ou s'enfoncèrent dans la terre. Ce sont eux aussi qui firent naître à la vie les hommes, les animaux, les plantes, les armes et les outils pour aider les hommes dans leur vie quotidienne. Ces êtres ancestraux ne disparurent pas en

fait complètement. Leurs esprits ou leurs âmes continuent à vivre sous des formes différentes. Les Aborigènes comme les chrétiens croient à l'existence et la survie de l'âme, la mort n'était pour eux qu'un phénomène physique, un passage. La survie des esprits forme un lien vivace entre le passé et le présent. L'existence de ces êtres ancestraux du Temps du Rêve et leurs exploits sont retracés dans une *mythologie* aussi riche et aussi poétique que la mythologie grecque que parfois d'ailleurs elle rappelle.

Ces mythes ne sont pas pour eux de simples histoires poétiques. Ils croient profondément ce qu'ils racontent car pour eux, ne l'oublions pas les ancêtres du Temps du Rêve ont créé les lois et les règles sociales que tout individu doit aveuglément suivre sous peine de mort ou de punition.

Les mythes que chacun apprend par cœur ont été transmis de générations en générations au cours des siècles et des millénaires. Certains de ces mythes racontent les exploits d'êtres ancestraux plus importants que les autres et ils se retrouvent avec de légères variations dans toutes les régions d'Australie.

C'est le cas par exemple du mythe du serpent arc-en-ciel, un grand serpent qui apparaît sous forme d'*un arc-en-ciel* à la saison des pluies et qui commande la pluie, c'est-à-dire la renaissance de la nature.

C'est le cas aussi du mythe de la Terre Mère dont les enfants auraient créé les différentes tribus Aborigènes ; de grandes cérémonies comme les rites « kunapipi » se développent dans toute l'Australie du Nord pendant la saison sèche. Ces cérémonies sont centrées sur les idées de renaissance et de fertilité des humains et des animaux. Tout le savoir spirituel est détenu par les anciens de la tribu. Il n'y a pas de chef. Les hommes âgés sont des sages ; ils dirigent les cérémonies et transmettent leur savoir aux jeunes au cours de cérémonies d'initiation qui sont des séries d'examens, d'exploits à accomplir, d'épreuves à subir...

La plupart de ces cérémonies s'effectuent en des lieux sacrés et loin de la vue et de la présence des femmes : c'est une affaire d'hommes.

Ces rites nécessitent que l'on peigne des dessins totémiques sur le corps des participants, sur le sol, sur les surfaces rocheuses ou sur des objets. Des coiffures très complexes et élaborées faites de branches, de feuilles, de cheveux, complètent souvent les décorations corporelles.

Les Aborigènes ne se considèrent pas comme distincts de la nature. Ils se considèrent comme une partie intégrante de l'ordre naturel dans lequel hommes, plantes et animaux sont étroitement liés ensemble et ils s'efforcent toujours instinctivement de vivre en harmonie avec tous les êtres vivants avec lesquels ils partagent le monde. Cette idée d'harmonie profonde, vitale, avec la nature (qui nous est devenue si étrangère)

est illustrée par le *totémisme* qu'ont aussi connu les indiens d'Amérique. Chaque clan Aborigène a un totem animal ou plante qui devient le protecteur du clan et de chaque membre du clan et avec lequel il entretient des relations particulières. Ce totem est même le symbole de l'origine ancestrale commune de tous les membres du groupe ; ainsi le totem est un lien avec le Temps du Rêve et les ancêtres esprits.

## D'OU VIENNENT LES ABORIGENES ?

Alors que les Hominidés, ces grands singes ancêtres de l'homme, tailleurs de galets pour fabriquer de grossiers outils ont colonisé déjà l'Afrique, l'Asie et l'Europe, vastes étendues de terres rattachées les unes aux autres, depuis plusieurs millions d'années (certains restés africains et Asiatiques du plus vieil ancêtre de l'Homme ont même été datés de 14 millions d'années), l'Australie et l'Amérique par contre sont peuplées très tardivement.

Dans sa colonisation de la surface du globe l'homme préhistorique a été arrêté par des barrières marines et en particulier par la mer de Timor et la mer d'Arafoura (prolongement de l'Océan Indien) séparant les îles de la Sonde du continent australien et par le détroit de Bering entre la Russie et l'Alaska.

Or, pendant la dernière période glaciaire ces barrières s'estompent considérablement. Vers la fin de la dernière glaciation le climat s'étant beaucoup refroidi, une grande quantité d'eau est bloquée sur les pôles sous forme de glace ce qui entraîne une baisse nette du niveau marin et donc un retrécissement marqué des détroits en question.

L'homme d'ailleurs continue à évoluer et à progresser. Il acquiert alors quelques moyens rudimentaires de navigation qui lui permettent enfin de franchir ces petits bras de mer déjà diminués par la baisse des eaux.

C'est ainsi qu'il y a environ 40 000 ans l'Australie et l'Amérique du Nord reçoivent les premières migrations humaines (l'Amérique du Sud est peuplée plus tardivement encore, il y a environ 10 000 ans et la Polynésie à une époque encore plus récente).

Les premiers arrivants en Australie proviennent de l'Indonésie à l'aide de radeaux et par vagues successives qui s'échelonnent sans doute sur une période d'une dizaine de millénaires. Ils peuplent tout l'espace australien, y compris la Tasmanie. Ces premiers hommes prenant pied sur le continent australien sont des homo sapiens-sapiens et non des « moustériens des Antipodes ». Ils appartiennent à la même race que l'homme de Cro-Magnon qui chez nous exécute les peintures de Lascaux et de Pech Merle.

Les homo sapiens européens sont aussi intelligents que nous. Ce sont nos ancêtres directs comme les homo sapiens australiens sont les

ancêtres directs des Aborigènes d'aujourd'hui. Ainsi, sur l'échelle de l'évolution anthropologique nous sommes les frères de race des Aborigènes : nous sommes tous des homo sapiens.

Il est donc possible d'établir un parallélisme entre le Quercy paléolithique et l'Australie : les homo sapiens-sapiens sont l'aboutissement de l'évolution de l'homme ; ce sont des êtres supérieurs, ce sont des *artistes*.

Chez nous, ils vivent au pays du calcaire où les grottes sont profondes. Ils fréquentent ces grottes parce qu'il fait froid. Ils chassent surtout les rennes et peignent sur les parois des grottes des bisons, des chevaux, des mammouths, des cerfs et des bouquetins, c'est-à-dire la faune locale adaptée à un climat froid ou frais. Ils peignent aussi des signes et des motifs abstraits. Au même moment, la situation est similaire aux antipodes. Les homo sapiens des antipodes eux aussi fréquentent les cavités et abris naturels, eux aussi peignent sur les parois rocheuses les animaux qui les entourent ainsi que des motifs abstraits.

Voici par exemple une paroi ornée par les Aborigènes préhistoriques il y a 20 000 ans dans la grotte de Koonalda dans le Sud de l'Australie (daté par le C 14) et voici à Pech Merle des tracés digitaux exécutés eux aussi il y a quelques 15 ou 20 000 ans !...

Nous retrouvons les mêmes gestes, la même main, le même esprit peut être ?

L'art Aborigène et l'Art Paléolithique de notre région sont contemporains. Tous deux sont nés au même moment il y a 20 à 30 000 ans. Ce sont des arts de grands chasseurs. Comment ne pas penser à les rapprocher et à les comparer ? Nous, européens, considérons complaisamment l'Europe comme le berceau de l'art, mais les progrès actuels des recherches préhistoriques en Australie établissent la grande ancienneté de l'art Aborigène. Nous ne sommes plus le nombril du monde et nous devons donc partager avec nos voisins, les Aborigènes, la gloire d'avoir inventé l'art.

Comme en notre région d'ailleurs l'art rupestre australien enregistre l'évolution du milieu naturel au cours des millénaires car, tout comme nos chasseurs de rennes, les Aborigènes ont représenté sur les parois des animaux préhistoriques aujourd'hui disparus.

Les premiers hommes parvenant en Australie trouvent un climat légèrement plus humide et des étendues sans doute plus verdoyantes qu'aujourd'hui. Ils chassent des marsupiaux et des émeus géants (des kangourous de 3 m de hauteur) et un *loup* à peau rayée, le Thylacine. Ce dernier figure dans les peintures rupestres de l'Australie du Nord.

Après avoir donné un aperçu du contexte dans lequel se situe l'art rupestre australien nous devons maintenant tenter d'en définir les principaux aspects.

Fig. 1. — Abri de San George-Laura (Cap York, Australie du Nord-Est). Mains négatives rouges et peinture négative rouge de boomerang.

Fig. 1 *bis*. — Grotte de Pech-Merle (Cabrerets, Lot). Main négative rouge et ponctuation de même couleur.

## LES PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ART RUPESTRE AUSTRALIEN

L'Australie abonde en sites d'art rupestre. Ils se comptent par milliers alors que le chiffre approximatif de 150 grottes ornées paléolithiques est retenu pour l'ensemble de la zone franco cantabrique).

Gravures et peintures sont souvent associées et se retrouvent sur toute l'étendue du continent sauf deux exceptions : les gravures sont inconnues dans le Victoria, dans la région de Melbourne, et les peintures sont quasiment inconnues en Tasmanie.

La plupart de ces figures sont préhistoriques. Quelques rares abris peints dans le Pays d'Arnhem, le Kimberley et le Centre continuent cependant à être utilisés. Les fouilles récentes (Lac Mungo) ont montré que l'utilisation de pigments et notamment de l'ocre, soit pour des peintures corporelles, soit pour l'art rupestre, débute à une période antérieure à 30 000 ans. Les sites d'art rupestre, les plus anciens datés au radiocarbone sont la grotte de Koonalda, déjà mentionnée, dont les tracés digitaux sont antérieurs à 20 000 ans, les gravures de l'abri d'Earlyman (Laura, Cap York) antérieurs à 13 000 ans, des gravures d'Ingalddi datées d'une période de 4 000 à 6 000 ans et enfin les blocs gravés que j'ai découverts au cours de la fouille d'un amas coquiller de Dampier sur la côte de l'Océan indien que le carbone 14 situe dans une période antérieure à 4 000 ans et comprise probablement entre 8 000 et 4 000.

Les recherches se poursuivent et de nouvelles datations hautes sont attendues.

Peintures et gravures n'ont pas des répartitions identiques bien que les répartitions se recouvrent en certains endroits. Les peintures sont surtout nombreuses et florissantes dans l'Australie tropicale, c'est-à-dire dans des abris des régions gréseuses du Nord, tandis que les gravures sont plus nombreuses dans toute la moitié sud et au centre, souvent dans des sites ouverts : chaos rocheux ou sur des dalles au sol (grès, basalte, granite, dolérite, etc.). Les mêmes motifs schématiques peints ou gravés se retrouvent dans tout l'espace australien ; les plus connus sont :

— des motifs géométriques simples : cercles concentriques ou non, barres simples, points gravés, cupules, arc de cercles,

— des empreintes de pieds d'animaux, pieds d'émeus et de kangourous,

— empreintes de mains négatives ou positives nombreuses (fig. 1 en haut),

— des représentations humaines en bâtonnets. Ce sont des bonhommes filiformes souvent peints en rouge ou gravés. Les figurations humaines représentent 1/3 à 1/2 des figurations. Leur abondance en

Australie contraste avec la rareté des figurations humaines dans l'art paléolithique.

A cet art schématique qui constitue le fond de l'art australien et qui s'étend sur tout le continent s'ajoutent des figurations naturalistes de grande taille et très spectaculaires. Mais, l'art naturaliste n'existe pas dans le Sud ; il se concentre au Nord, à l'Est et à l'Ouest dans une zone côtière d'environ 200 km de largeur. On a donc une frange côtière tropicale d'art naturaliste qui recouvre la nappe à peu près continue d'art schématique rudimentaire.

Si nous entrons dans les détails, l'art rupestre australien se caractérise en fait par la régionalisation des styles ; il existe une dizaine de grands centres artistiques où les sites d'art rupestre sont très denses et présentent des styles et des caractères particuliers.

## A. — *PEINTURES NATURALISTES*

**La Terre d'Arnhem :** c'est la région où se développent les peintures *radioscopiques* et les peintures *Mimi*.

Les peintures *radioscopiques* sont des figurations animales de grandes tailles montrant des organes internes comme s'ils étaient vus aux rayons X et traités en motifs décoratifs.

D'après les peintres Aborigènes qui pratiquent encore localement ce type de peinture, dont l'origine remonte au moins à plusieurs siècles, ces figures sont exécutées dans un but magique, pour favoriser la chasse et la pêche et la multiplication des espèces.

Ces figures représentent les ancêtres-esprits du Temps du Rêve, les premiers esprits des kangourous et des poissons. L'acte du peintre qui est un acte créateur et symbolique a pour but de perpétuer, d'entretenir l'essence de vie de ces animaux pour qu'elle se diffuse dans une multitude de nouveaux animaux.

Les peintures *Mimi* sont souvent associées aux peinures radioscopiques mais elles sont aussi parfois plus anciennes et certaines datent de plusieurs millénaires. Ce sont des figurations mythologiques. Ce sont des silhouettes humaines animées et filiformes représentant des esprits qui vivent dans les grottes et portent des éventails, des javelots, des sacs à main. Certains sont de bons esprits et d'autres des esprits dangereux qui mangent les morts. Une fois encore l'acte du peintre est symbolique : peindre c'est prier, invoquer le pouvoir des esprits représentés et ceci dans des buts très divers : parfois dans un but de magie amoureuse, pour obtenir les faveurs d'une femme,... parfois les peintures Mimi sont exécutées par des femmes qui désirent un enfant. L'utilisation de ces peintures est donc souple et variée.

**Le Kimberley :** Dans ce secteur du Nord-Ouest de l'Australie se trouvent des peintures célèbres représentant des divinités que les Aborigènes appellent des *Wondjinas*. Ce sont de grandes figurations humaines sans bouche qui atteignent parfois 5 mètres de hauteur et sont peintes sur fond blanc. Elles possèdent un ornement de tête en forme d'arc qui rappelle le bandeau d'ocre rouge et de graisse que s'appliquent sur le front les Aborigènes de cette région (fig. 2).

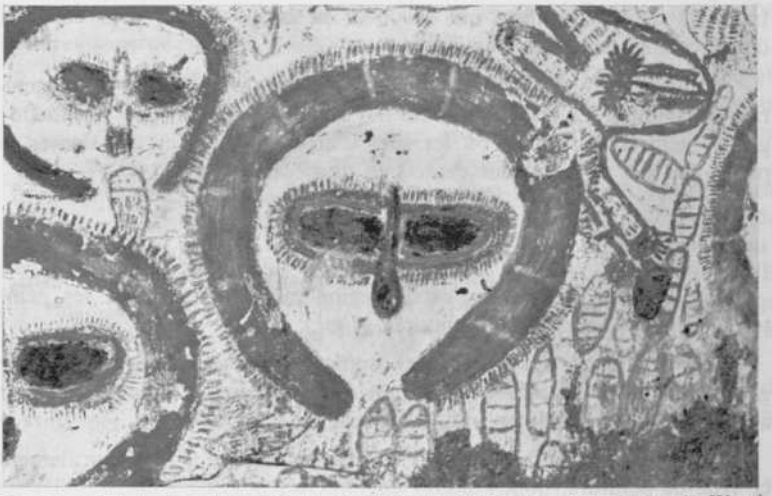

Fig. 2. — Kimberley (Australie du Nord-Ouest). Peintures polychromes de Wondjinas.

Les Wondjinas sont les ancêtres des clans locaux ; ils ont créé le monde, le relief et les animaux pendant le Temps du Rêve, puis se sont retirés dans les abris du Kumberley pour y mourir et avant de disparaître ont tracé leur image sur les parois.

Les leaders des clans actuels retouchent et repeignent saisonnièrement les peintures des Wondjinas au cours des rites, de recréation, de régénération de la nature en priant les Wondjinas de multiplier les esprits des bébés, des totems, des animaux et des plantes, en amenant aussi le retour de la saison des pluies.

D'autres figurations mythologiques existent dans la partie orientale du Kumberley, par exemple des représentations des « Frères-Eclairs ». Ce sont les illustrations d'un mythe dont les héros sont deux frères-esprits qui commandent la pluie et le tonnerre. Il s'agit en fait d'une variante locale et d'une extension orientale du culte des Wondjinas.

**Au Cap York,** dans la région de Laura se développe un art naturaliste très florissant. Des centaines d'abris peints présentent de grandes figures humaines et des animaux, des kangourous, des oiseaux, des crocodiles, des tortues, des chauves-souris (fig. 3).

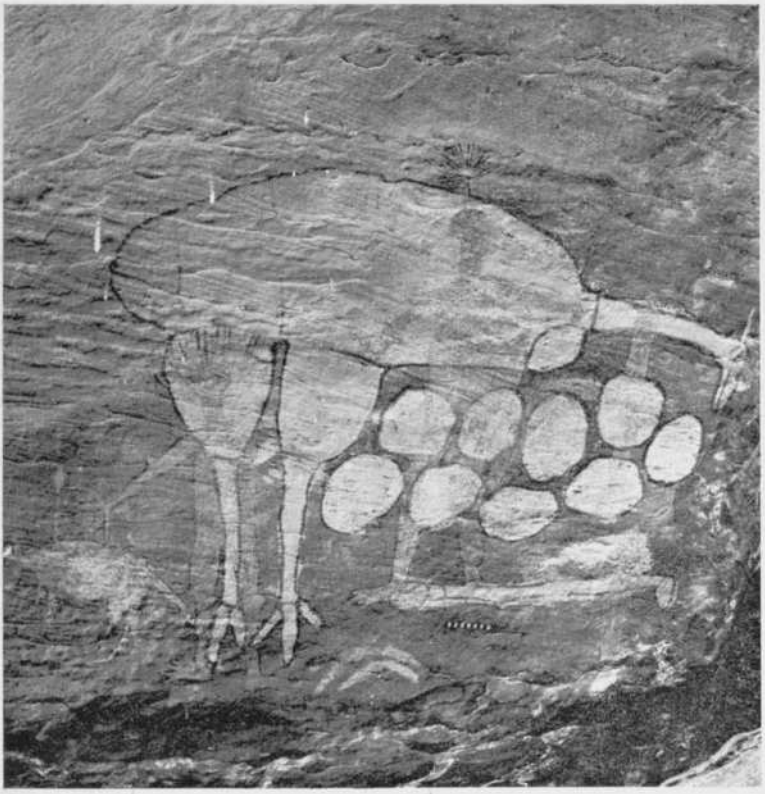

Fig. 3. — Abri de l'Emeu, Laura (Cap York, Australie du Nord-Est). Grande représentation blanche cernée de noir d'un émeu et de ses œufs superposée à plusieurs figurations humaines (plus pâles) à coiffures cérémonielles rayonnantes. En bas, représentation d'un propulseur et de deux boomerangs. En bas à gauche, un petit kangourou avec un javelot planté dans le dos (à demi-effacé).

Les figurations humaines sont soit des figures mythologiques, c'est-à-dire des représentations des esprits ancestraux du Temps du Rêve, soit des représentations d'esprits mauvais et dangereux que les Aborigènes appellent des « Quinkans », soit encore des figures magiques liées notamment à la magie amoureuse ou à la magie de la destruction.

Pour la magie de la destruction une figure humaine particulière percée de javelots était exécutée sur la paroi et des rites particuliers étaient accomplis dans l'abri qui avaient pour but de provoquer la mort d'un individu particulier.

Les représentations animales sont pour la plupart des représentations d'animaux totémiques. Les peintures de mains négatives (simples signatures) et parfois positives ainsi que les dessins au pochoir de petits animaux ou d'objets tels que des boomerangs sont aussi très nombreux au Cap York (fig. 1 et 1 *bis*).

Le long de la Côte Orientale du Cap York, sur les îles de la Grande Barrière de Corail les peintures rupestres abondent aussi. J'ai découvert en particulier dans un de ces abris une peinture de bateau à voile représentant un « lagger » (deux mâts) qui d'après les Aborigènes locaux fréquentait ce point de la côte vers 1930 pour la pêche des bèches de mer. C'est donc une simple peinture commémorative. L'art rupestre Aborigène n'est pas toujours un art sacré, il est aussi parfois un art profane.

**Dans les Monts Crampians** au Sud Est de l'Australie, nous trouvons un art rupestre schématique très différent de l'art naturaliste de l'Australie tropicale. Dans l'abri de Glenisla par exemple la paroi est couverte de barres rouges alignées. J'en ai relevé 2 500. D'après les derniers Aborigènes de la région il s'agirait d'un calendrier lunaire. Il y a aussi une cinquantaine de figurations humaines en bâtonnet d'un style très simple.

## B. — *GRAVURES*

**Région de Sydney :** les gravures abondent dans la région de l'embouchure de la rivière Hawksbury à 50 km au nord de Sydney. Elles sont exécutées sur le sol, sur de grands dallages naturels de grés, sur des éperons rocheux dominant le Pacifique. Ce sont ces gravures que découvrent les premiers colons à la fin du 18e siècle et que signalent et reproduisent les Français Peron et Lesueur dans leur « Voyage d'Exploration aux Terres Australes ».

Ces figures sont gigantesques : ce sont des humains, des kangourous, des émeus, des poissons grandeur naturelle et souvent plus grands que nature. Il y a notamment une baleine gravée de 30 mètres de long et des figurations humaines de plus de 5 mètres de long.

5 000 figures environ sont groupées dans un rayon de 10 à 15 km. Elles ont été obtenues par piquetage et la rainure a été ensuite calibrée, usée par frottement. Certaines représentations humaines gigantesques sont les représentations d'une importante divinité du Temps du Rêve, un dieu tout puissant qui aurait créé le milieu et les coutumes sociales des tribus locales.

Les figurations animales sont des figurations d'animaux totémiques en relation avec des rites de multiplication des espèces.

**Australie du Sud et du Centre :** des dizaines de milliers de gravures se groupent à quelques centaines de km au nord d'Alélaïde (Australie du Sud) dans des étendues semi désertiques couvertes d'épineux et de buissons abandonnées aujourd'hui à l'élevage extensif du mouton. Les figures sont sur des dalles au sol. Ce sont de très vieux dessins piquetés, ils rappellent les gravures du Cap York et de la région de Laura qui ont été datées de plus de 13 000 ans par le radiocarbone. Ce type d'art rupestre peut persister pendant de nombreux millénaires. Beaucoup de ces dalles gravées portent le « vernis du désert » qui les protège. Ces dessins presque tous préhistoriques représentent des pieds de kangourous, d'émeus, des boomerangs, des arcs et des figures géométriques, par exemple des cercles. Un des plus grands sites de la région est celui de Panaramittee qui compte sans doute plus de 10 000 figures.

Tous les motifs sont ici représentés en plan et jamais de profil comme c'est par contre la règle dans les autres Centres Artistiques Australiens. Ainsi il n'y a pas de figure humaine complète mais, simplement des empreintes de pas. Pas de silhouette de kangourous mais, la marque laissée dans le sable par le pied des kangourous ; c'est un art de chasseurs habitués à lire les empreintes sur le sol, c'est aussi un art des régions semi désertiques ou désertiques où le sol est dénudé et conserve des empreintes.

Certains sites où les empreintes de pied d'émeus abondent sont interprétés par les Aborigènes actuels comme le lieu de naissance des esprits émeus qui vivaient au Temps du Rêve à une époque où le paysage était en formation et où les roches étaient encore tendre, d'où la présence des empreintes. Les sites à gravures sont des lieux sacrés où des cérémonies sont accomplies pour la persistance et la multiplication des émeus.

Dans tout le centre de l'Australie l'art rupestre est du même type que celui du Sud. Ce sont surtout des gravures au sol ou dans des abris, mais il y a quelques abris à peintures autour d'Alice Spring et au pied du massif d'Ayers Rock.

Les motifs sont toujours soit des dessins géométriques, soit des empreintes. Dans certains endroits désertiques du Centre de l'Australie les Aborigènes continuent à peindre et à utiliser ces motifs qui ont une

origine préhistorique. Comme les motifs sont peu nombreux ils sont employés dans des compositions diverses avec des sens qui varient selon le cas. Chaque motif a ainsi une série de sens différents.

Les cercles concentriques par exemple représentent des seins de femme, ou un camp aborigène, ou un point d'eau, ou bien des empreintes de pied de dingo, ou bien des empreintes de genou dans le sable. Les arcs emboités représentent soit des écrans paravent pour protéger un camp et son feu, soit des hommes couchés sur le sol, soit des boomerangs, etc., etc.

Seul bien entendu un vieil aborigène pleinement initié aux rites et aux mythes de sa tribu peut fournir une explication de ces dessins qui est toujours très complexe.

**Le Pilbara et la Côte de l'Océan Indien :** j'ai étudié les gravures rupestres de la côte tropicale de l'Océan Indien au cours d'un séjour sur place de 6 mois. Il existe environ 100 000 figures dans un rayon d'une dizaine de kilomètres non loin du petit port minier de Dampier.

Sur des chaos de rocher de matériau intrusif proche du basalte, sont gravés des figurations humaines (1/3 du total) des animaux terrestres et marins (kangourous, oiseaux, serpents, tortues, poissons) et des motifs géométriques simples (fig. 4).

Cet art du Pilbara est à la fois naturaliste et schématique avec notamment des motifs géométriques et des empreintes comme l'art des régions centrale et méridionale.

Beaucoup de figures sont préhistoriques comme l'a montré la fouille que j'ai effectuée dans cette région.

Les derniers Aborigènes de l'endroit attribuent l'exécution de ces gravures aux « Margas » un peuple qui habitait le pays au commencement du monde. Ainsi ces gravures préhistoriques ont perdu leur sens originel et ont été intégrées dans la mythologie actuelle. Certaines figures ont été réutilisées et regravées au cours des millénaires.

## ART MOBILIER

Dans le Nord de l'Australie des peintures sur écorce sont associées à l'art rupestre. Ce sont surtout des illustrations de mythes, des peintures didactiques.

## CONCLUSION

A la suite de ce bref aperçu de l'art rupestre australien les points suivants doivent être soulignés :

1) Importance et richesse du contexte social et culturel de l'art rupestre. L'art rupestre n'est qu'une partie d'un tout ; il perd son sens

Fig. 4. — Dampier (Australie de l'Ouest). Figuration mi-humaine mi-animale gravée ; elle est pourvue d'une coiffure rayonnante et d'une queue de kangourou. (Les photos sont de l'auteur).

lorsqu'il est isolé du milieu dans lequel il se développe, il est ainsi étroitement associé à la mythologie, à des chants et à des cérémonies complexes et variées.

2) La signification de l'art rupestre Aborigène est *diverse*. Il est à la fois un art sacré et un art profane.

Il est un art sacré c'est-à-dire magique et religieux. Peindre ou graver sur la roche est souvent pour les Aborigènes un acte vital. Peindre est à la fois *communiquer* et *exercer un pouvoir*.

Comuniquer avec le monde des esprits et avec la nature, affirmer son appartenance à un ordre universel dans lequel l'homme, les animaux et les phénomènes naturels sont étroitement liés.

Mais l'artiste australien est, comme tout artiste, un créateur ; par ses peintures il recrée ce que les dieux avaient déjà créé pendant le Temps du Rêve. Il s'assimile aux divinités créatrices il devient lui même un donneur de vie et il a le pouvoir de rendre à nouveau féconde la Nature qui multipliera les animaux et les plantes dont il se nourrit.

A chacun son rôle dans l'Univers : la tâche de l'homme est d'accomplir des rites, notamment d'exécuter des figurations rupestres et celle de la Nature est d'être une pourvoyeuse assurant la subsistance de l'homme. Ainsi, Magie de la chasse, Magie de la fécondité associées au totémisme, Magie de destruction ou d'amour sont parmi les motivations les plus courantes de l'art rupestre aborigène.

Mais il est aussi des images plus gratuites, qui ne sont pas toujours sacrées : représentations de créatures légendaires, art anecdotique commémorant certains événements de la vie quotidienne. Certaines images rupestres répondent aussi au simple plaisir de peindre ou à la volonté de l'artiste de laisser à jamais sur la roche un témoin de son passage.

3) Ajoutons que la signification de l'art rupestre australien est non seulement diverse mais, *changeante*. Le même motif peut avoir parfois des sens différents selon les moments et selon les compositions où il est employé. De plus, au cours des millénaires les gravures et peintures ont été retouchées et réutilisées en leur insufflant des sens nouveaux car les mythes eux mêmes évoluent au cours du temps.

Le dynamisme de l'art rupestre est aussi une intéressante notion à retenir.

L'Art rupestre d'Australie peut-il nous aider à comprendre celui de l'âge du Renne ? Oui dans une certaine mesure.

Il est possible de comparer les arts australiens et paléolithiques d'abord parce qu'ils sont contemporains et sont des manifestations complémentaires d'un seul et même phénomène humain : l'invention de l'art par l'homo sapiens. Ils sont tous deux les plus vieux arts du

monde. Leurs formes sont parfois semblables et parfois différentes mais l'homme est multiple, il s'enrichit toujours de ses différences et ne se définit d'ailleurs qu'au travers de sa multiplicité.

La reconnaissance de la double ancienneté de l'art occidental et de l'art australien confère à chacun d'eux une dimension nouvelle et leur accorde un supplément d'humanité. Ni l'un ni l'autre ne peuvent être considérés comme le produit du hasard, d'une race isolée ou d'un milieu particulier. L'un et l'autre sont les expressions d'un progrès fondamental et universel de l'esprit humain que l'on ne peut appréhender qu'en les étudiant simultanément.

L'art rupestre Australien est d'autant plus attachant qu'il est un art de chasseurs parvenu vivant jusqu'à nous. Il exprime un mode de vie et de pensée qu'ont connu toutes les sociétés du globe et qui était sans doute dans l'ensemble celui des chasseurs de Rennes paléolithiques.

Il nous apporte des éclaircissements sur la nature profonde de l'art rupestre en tant que *mode d'expression*. Il nous démontre la complexité et la richesse des significations que peut revêtir toute forme d'art rupestre. Les interprétations de l'art quaternaire successivement émises depuis les débuts des recherches, depuis Salomon Reinach et l'Abbé Breuil à Leroi Gourhan, de l'art pour l'art à la magie de la chasse ou de la fécondité, du totémisme au symbolisme sexuel se retrouvent toutes *sans exception* dans le fond inépuisable des motivations de l'art Aborigène. Tout ce qui a été dit de la signification de l'art paléolithique est plausible mais toutes ces interprétations sont *réductrices* parce qu'elles sont partielles.

Comme celui des chasseurs de kangourous, l'art rupestre des chasseurs de rennes n'est pas un art gratuit *ou* un art sacré *ou* un art magique *ou* l'expression d'un symbolisme sexuel... il peut être *tout* cela à la fois. Le dialogue avec les artistes Aborigènes apporte cette vérité éclatante que l'art rupestre est vie, foisonnement, diversité, mouvement, dynamisme.

Devant la magnificence des philosophies qui soutiennent l'art rupestre Aborigène le chercheur se sent impuissant à pénétrer par lui même le secret de cet art et à accéder à sa signification profonde. Le dialogue avec les peintres lui permet de mesurer avec quelle facilité son esprit peut tomber dans les pièges d'une interprétation subjective parce qu'il se trouve enfermé dans son intellectualisme, sa tendance à schématiser, son esprit de système, sa mentalité d'européen modelée par les conventions sociales et culturelles de son temps.

En fin de compte c'est au contact de l'art rupestre Aborigène que j'ai pu réaliser à quel point :

— L'art paléolithique est un *art fossile* qui a perdu son contexte. Toutes les images rupestres paléolithiques qui nous sont parvenues par

delà plus de 10 millénaires d'oubli sont les épaves d'un monde englouti, riche de couleurs, de mouvements et de sons, que nous ne pouvons pas reconstituer. En l'absence des récits, des chants, des danses, des rites et cérémonies qui présidèrent à l'exécution des peintres et les motivèrent nous ne pouvons pas avoir la prétention aujourd'hui de deviner le sens de l'art paléolithique.

— Il est ainsi hors de doute que nous ne saisirons jamais la signification précise de telle figure, de tel panneau, de telle grotte ornée en particulier mais l'étude de l'art Aborigène nous permet d'accéder à des mécanismes éternels et des constantes du comportement humain créateur dans les sociétés de chasseurs. Ainsi la diversité des significations, leur modification au cours des millénaires, l'existence de grands thèmes liés à la mythologie, la magie, le totémisme, la sexualité ou simplement à un élan esthétique peuvent dans leur généralité s'appliquer à l'art des grottes ornées de l'âge du Renne.

J'ai le sentiment que beaucoup a été dit sur la signification de l'art paléolithique et que nous ne dépasserons guère les généralités auxquelles les chercheurs précédents ont déjà abouti.

L'art rupestre Aborigène nous inflige donc une leçon d'humilité en nous faisant prendre plus clairement conscience des limites de la recherche sur l'art paléolithique.

Que reste-t-il donc alors à étudier dans nos grottes ornées ?

Il reste à relever les peintures et gravures avec le plus grand souci de la précision et du détail. C'est-à-dire à étudier les documents en les soumettant à la sévère critique que toute démarche scientifique réclame et en les considérant comme des documents le plus souvent incomplets et mutilés par l'érosion.

L'étude des documents trouve son intérêt en elle-même ; elle n'a pas besoin d'être justifiée par une constante recherche de signification, elle apporte des renseignements divers concernant notamment le style des figures et son évolution, la technique d'exécution des œuvres, le psychologie de l'artiste...

Il reste aussi à tenter de retrouver ce qui peut être ressuscité du contexte disparu de l'art paléolithique.

Il faut essayer de répondre à cette question fondamentale : « quelles ont été les activités de l'homme paléolithique dans les grottes qu'il a ornées ? » Pour cela il faut fouiller les grottes ornées, rechercher les moindres traces laissées par leurs utilisateurs et les dater avec précision. Il faut aussi situer l'art dans son contexte culturel, c'est-à-dire, toujours par des fouilles, établir des relations entre les habitats et les grottes ornées paléolithiques.

Toutes ces études chemin faisant peuvent ouvrir des perspectives sur le sens des œuvres rupestres mais, cette possibilité peut être considérée comme accessoire. Libéré alors des contraintes d'une recherche trop systématique de la signification, peut être verrons-nous mieux ou différemment ces œuvres léguées par nos lointains ancêtres, peut-être deviendrons-nous plus sensibles à leur mystère, à leur profonde richesse, à leur éternelle beauté.

Michel LORBLANCHET.

# CREATION PAR LE PAPE JEAN XXII DE SEIZE EVECHES DANS LA FRANCE MERIDIONALE *

Jacques Duèse, originaire de Cahors, ancien évêque de Fréjus, puis d'Avignon, Cardinal de Porte, fut élu Pape au Conclave de Lyon le 7 août 1316. Il choisit le nom de Jean XXII et fut couronné dans la Primatiale de Saint-Jean le 3 septembre. Le 2 octobre, la barque de Saint-Pierre le conduisit en Avignon qu'il ne devait plus quitter durant ses dix-huit années de pontificat.

Du 22 février 1317 au 1er mars 1318 il créa 16 évêchés : Luçon et Maillezais aux dépens de Poitiers ; Tulle, Saint-Flour, Sarlat, Condom, Vabres, Castres furent séparés de Limoges, de Clermont, de Périgueux, d'Agen, de Rodez ou d'Albi, Alet et Saint-Pons furent enlevés à Narbonne, enfin Lavaur, Lombez, Mirepoix, Montauban, Rieux et Saint-Papoul furent formés au détriment de Toulouse, et pour deux paroisses, de Cahors.

Ainsi, en un an, 26 diocèses furent modifiés et Toulouse devint siège d'archevêché. Durant tout l'Ancien Régime aucune réorganisation ecclésiastique ne fut d'une telle ampleur jusqu'à la Constitution Civile du Clergé votée le 12 juillet 1790, sanctionnée le 24 août.

Il ne semble pas qu'une rénovation aussi considérable ait beaucoup attiré l'attention. Nombreux sont les historiens qui la passent complètement sous silence. Certains l'indiquent ; mais ils n'ajoutent aucun commentaire.

M. Wolff (Histoire du Languedoc), Dom Gaillard (Cf. bibliographie de G. Mollat dans ses « Papes d'Avignon ») ont donné des remarques intéressantes qui concernent le seul Languedoc, soit à peu près la moitié du sujet.

Deux grands historiens, auteurs de travaux d'une érudition admirable, ont porté des jugements acerbes qu'il convient sans doute de nuancer dans l'optique actuelle, beaucoup plus favorable aux Papes

(*) Cet article présenté à la S.E.L. en séance du 1er juin 1978 a été écrit par M. Gaignebet avec une pensée de reconnaissance pour notre ancien Président, le chanoine Sol, dont l'ouvrage sur Jean XXII a qualifié celui-ci d'un des plus grands papes de l'Histoire.

d'Avignon depuis les études d'Y. Renouard et B. Guillemain, par contre, moins attachée aux splendeurs extérieures depuis Vatican II.

G. Mollat (Les Papes d'Avignon, 10e éd., p. 50) estime que le morcellement de Toulouse fut « poussé un peu à l'extrême » et que ces « évêchés végétèrent au milieu d'une gène perpétuelle ».

Noël Valois (Histoire littéraire de la France, Tome XXXIV, 1914, p. 494) parle de « spéculation financière de premier ordre », « d'intérêts politiques, peut être aussi de certaines rancunes personnelles ».

Ces mêmes auteurs invoquent très brièvement « le salut des âmes », sans lier la lutte contre les hérésies à ces créations.

Tout en s'inclinant avec respect devant l'érudition dont témoignent ces auteurs, ne peut-on sur un point très particulier essayer d'apporter quelques précisions ?

1) Ces 26 remaniements opérés en une année et non retouchés par la suite, ne témoignent-ils pas d'une décision ferme, réfléchie, certainement mûrie dans l'esprit du Pape depuis un long temps ?

2) L'ancien évêque de Fréjus n'a-t-il pas voulu pourvoir le pays occitan d'évêchés de moyennes dimensions, faciles à contrôler, à visiter, analogues à ceux de Provence. Si Aix, Arles, Fréjus couvraient de grandes étendues, celui d'Avignon qu'il avait administré, ceux de Marseille, Toulon, Cavaillon, Carpentras, Apt, Vaison, Orange étaient modestes, mais bien en main.

3) Les créations johannites ne vont pas, comme on pourrait le croire, favoriser des villes-marchés importantes : à Castelnaudary est préféré l'humble Saint-Papoul, etc. En règle générale, ce sont de vieilles abbayes bénédictines ou victorines (Castres, Vabres) qui deviennent sièges d'évêchés.

4) Les nouveaux prélats sont-ils des courtisans qui ne résident pas ? Loin de là, la plupart n'eurent aucun avancement, ils moururent au lieu où ils avaient reçu la mître, au bout de 11 ans à Alet, de 10 à Castres, de 23 à Condom, de 38 à Montauban. Le nouvel évêque de Lombez, Arnold Roger est fils du Comte de Comminges, il résidera 11 ans avant d'être nommé à Clermont où il mourra en 1336 (1).

Pour les évêchés septentrionaux, des relations personnelles ont pu jouer un rôle ; mais les facteurs géographiques rendant les transports difficiles ont dû intervenir : Luçon et Maillezais dans le Marais

(1) Il est aisé de vérifier ces précisions en consultant « *Series Episcoporum ecclesiae catholicae... du P. Pius Bonifacius. GAMBS. O.B.S. Ratisbonæ* 1873 » considéré comme « usuel ».

Poitevin, Saint-Flour à plus de 100 km de Clermont, Tulle éloigné de Limoges, Sarlat séparé de Périgueux par la Forêt Barrade.

5) Pour les autres, c'est sur *la lutte contre l'hérésie* qu'il faut mettre l'accent. Il semble bien que les nouveaux évêchés aient été essentiellement des *postes de combat dans des bourgs peu fortunés, donc plus évangéliques.*

A quelques pas de Saint-Affrique, le pauvre évêque de Vabres ne vit-il pas dans un château-fort ? Le mieux connu des nouveaux promus par Jean XXII, *Jacques Fournier,* à Pamiers en 1317, à Mirepoix en 1326, combattra les hérétiques avec une vigueur qui lui vaudra le chapeau de cardinal et plus tard en 1334 à la mort de Jean XXII la tiare pontificale. L'exemple de Benoit XII n'est-il pas convaincant ?

Est-il possible d'aller plus loin ?

Au XIII^e siècle, le Pays d'Oc sous l'influence de la doctrine cathare se révèle anarchique, puis séparatiste, même après Montségur.

Au contraire, au XIV^e siècle, le Prince Noir aura beau chevaucher jusqu'à Narbonne en 1355, l'attachement au royaume de France est inébranlable. Et plus encore au temps du « roi de Bourges ». Parmi les causes qui expliquent un chargement aussi considérable est-il exagéré de penser que le « quadrillage » installé par Jean XXII fut l'une d'elles, et que le Pape de Cahors contribua à la consolidation morale et politique du royaume ?

Enfin, à la critique d'évêchés trop petits ne peut-on objecter que si Maillezais fut transféré à La Rochelle en 1648, par contre toutes les autres créations johannites durèrent jusqu'en 1790.

Onze furent supprimés à cette date, *la raison de leur fondation ayant disparu depuis longtemps.* Luçon, chef-lieu de canton, Saint-Flour chef-lieu d'arrondissement, Tulle et Montauban chefs-lieux de département ont survécu, prospéré. Des noms d'illustres prélats leur sont associés.

J.-B. GAIGNEBET.

# HYGIENE A FIGEAC AU DEBUT DU XV^e SIECLE *

Les historiens d'aujourd'hui commencent à s'intéresser aux « aisements » (1), aux humbles nécessités de la vie quotidienne dont seul les anges, sont paraît-il déchargés. On voudra bien m'excuser de consacrer cette brève communication à un témoignage d'hygiène assez exceptionnel dans notre documentation.

Le 6 juin 1418, un fondeur de cloches de Figeac, Guillaume de Boyssa, récent acquéreur d'une maison qui avait appartenu à Antoine de Livernon, bourgeois de Figeac, passe contrat (2) devant le notaire Gaspard La Serventia avec un certain Pierre Jolia qui s'engage à bien curer et nettoyer (3) les huit latrines de cette maison. On peut en donner la répartition : quatre sont à l'usage des ouvroirs qui occupent le rez-de-chaussée, une autre jouxte la chambre contiguë à la salle, une sixième est installée au bout de l'escalier sans doute logé dans une tour, les deux dernières enfin desservent l'étage supérieur.

L'entrepreneur « promet de bien curer de telle sorte que les latrines s'écoulent (*habeant cursum*) vers l'égout (*doat*) de la *Carreria recta*. Pour cela, il devra desceller les *ayguerias* et des pierres du mur, puis après un efficace nettoiement, tout bien remettre en place au dire de deux prudhommes : un artisan et un prêtre dont la compétence en ce domaine n'apparaît pas clairement. De ce qui sera trouvé dans les latrines, un tiers appartiendra à Jolia et deux tiers au propriétaire de la maison. Nous ne sommes pas en Chine et mon interprétation est peut-être fausse, mais je pense qu'il s'agit d'éventuelles épaves et non d'autre chose. Par malheur, l'acte est déchiré sur le bord, après le mot *res*, et l'on ignorera toujours l'enjeu de ce partage. L'ouvrier recevra 44 sous tournois, le prix d'une bonne vache, pour mener à bien cette opération

---

* Communication présentée à la séance du 11 mai 1978.

(1) S. Roux, La constructi on courante à Paris du milieu du XIV^e siècle à la fin du XV^e siècle, *La construction au Moyen Age*, Besançon, 1973.

(2) Arch. dép. Lot, III E. 7/9, fol. 13.

(3) *Ad curandum mundifficandum...*

de salubrité. Les travaux furent réalisés à la satisfaction de tous et l'acte cancellé le 18 octobre suivant.

Il est possible de localiser la maison « de Livernon » franche de tous cens et rentes. Elle se trouvait dans la gache de Bénagut, à l'angle de deux rues : la *carreria recta* allant au pont du Griffoul et la rue d'Ortabadial. Le nouveau propriétaire n'en avait pas encore acquitté le prix, soixante livres tournois, aux Pauvres honteux du Christ de la ville de Figeac, héritiers des Livernon (4).

Nous avons pensé qu'il valait la peine de consacrer ces quelques lignes aux huit appendices utilitaires d'une demeure bourgeoise du Figeac médiéval en constatant que la multiplicité des *secretas* n'était pas le privilège des seules maisons fortes de nos campagnes.

Jean LARTIGAUT.

(4) Lot, III E. 7/9, fol. 18.

# GROTTE PREHISTORIQUE DU MOULIN

par Jean-Pierre LAGASQUIE

Le samedi 18 novembre 1978, dans le cadre d'un important travail de prospections et d'explorations, trois membres du Groupe Spéléologique du Causse, MM. Laurent et Noël Brun avec Jean-Pierre Lagasquie découvrent une nouvelle grotte ornée préhistorique.

La grotte du Moulin (*) est une cavité exigue qui n'excède pas trente mètres de développement. Il faut franchir successivement trois étroitures pour arriver aux figures. Il fallut quatre heures de désobstruction, à la base d'une importante coulée stalagmitique, pour franchir la deuxième étroiture, et découvrir les peintures, à dix-huit mètres de l'entrée, à la base d'une galerie haute et étroite (un mètre de large pour quatre mètres de haut), au sol concrétionné.

Pour la description des peintures nous laissons la parole à M. Michel Lorblanchet, spécialiste d'art paléolithique : « trois bisons sont identifiables et il est probable qu'il existait au moins un quatrième bison. Aucun autre sujet n'est reconnaissable. Ces représentations caractérisées par leur habileté graphique, l'excellence des proportions, la représentation des quatre membres en perspective (sur la figure la plus visible) l'association des teintes plates et du tracé linéaire, sont clairement magdaléniennes. Elles pourraient être plus récentes que les figures de bison de Pech-Merle ; elles sont du moins plus réalistes et moins conventionnelles que ces dernières. » (1) — *Fig.* 1 *et* 1 *bis : p. suiv.*

L'extrême état de dégradation des parois, tout en apportant une confirmation de l'ancienneté des figures, partiellement recouvertes de formations concrétionnaires est peut être à l'origine de la destruction d'autres tracés. Une étude détaillée de la grotte peut nous apporter les éléments d'analyse manquants. Celle-ci est en cours de réalisation par Michel Lorblanchet et Jean-Pierre Lagasquie avec la collaboration de Noël Brun.

---

* Pour des raisons de conservation des peintures, nous n'indiquerons pas l'emplacement de la grotte.

(1) — Bison peint, nouvelle grotte ornée découverte dans le département du Lot (*photo M. Lorblanchet*).

— Bison (*relevé M. Lorblanchet*).

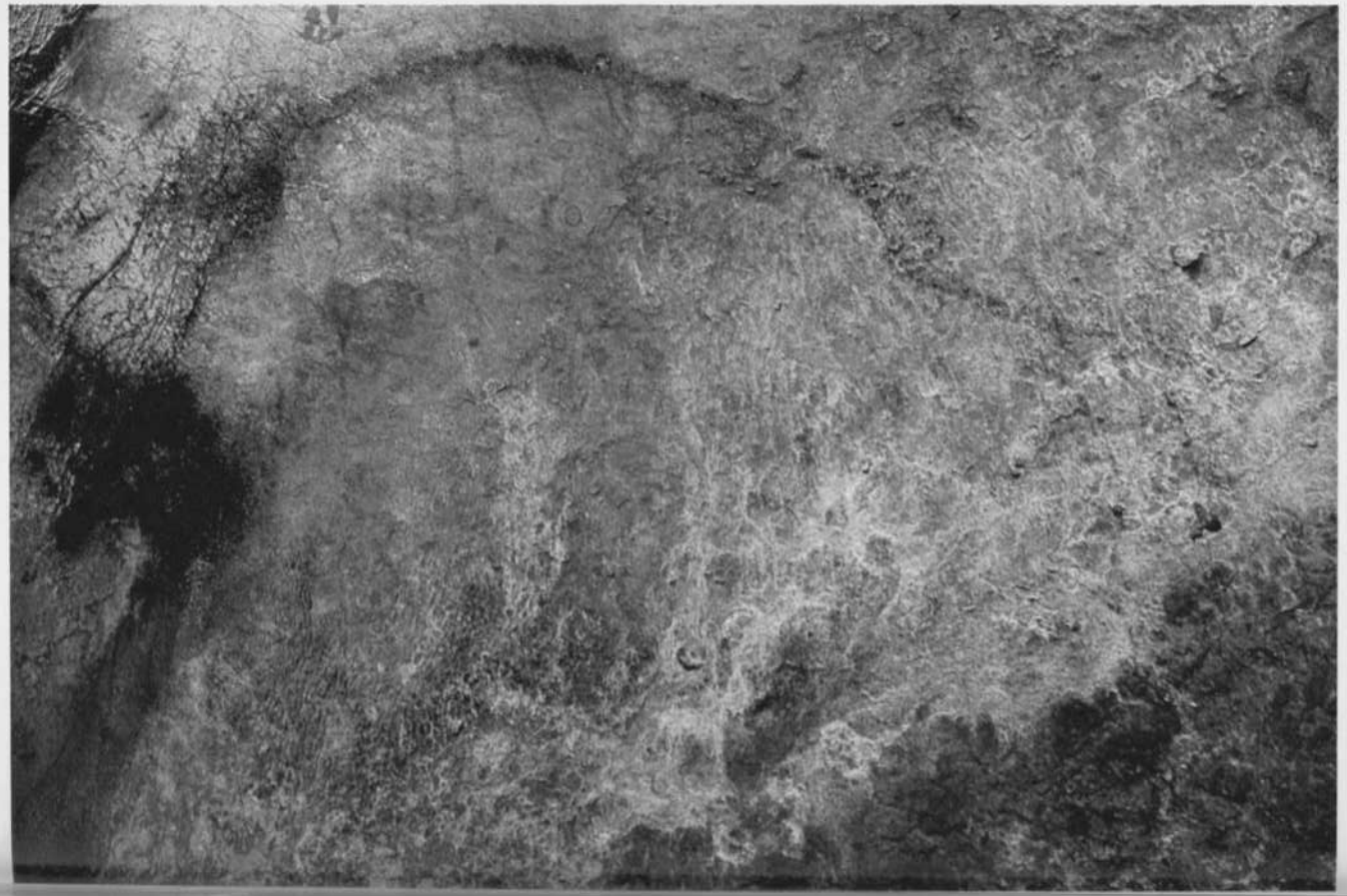

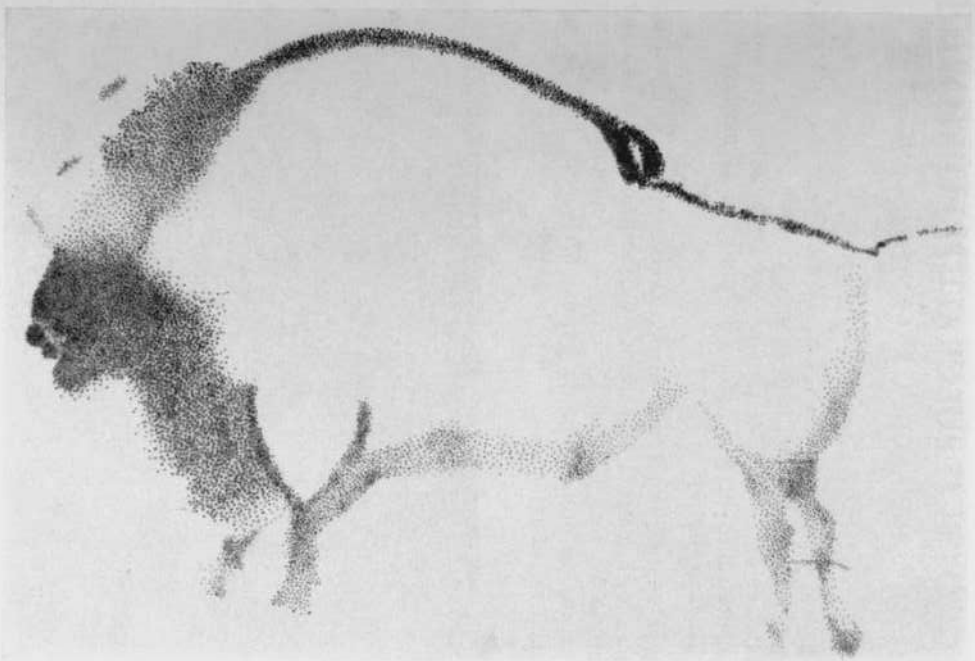

# UNE GROTTE SEPULCRALE PREHISTORIQUE

par M. LORBLANCHET, L. GENOT et L. HUGONIE

Les grottes sépulcrales préhistoriques sont rares en Quercy, c'est pourquoi la découverte qu'on réalisée fin avril 1978, quatre spéléologues lotois MM. et M$^{mes}$ Clara et Couderc est importante. Il s'agit d'une salle ossuaire située dans une grotte du causse de Gramat de 130 mètres de longueur (fig. 1).

Ayant appris fortuitement la découverte, M. L. Genot réussit à convaincre les inventeurs de l'amener sur les lieux ; il déclara alors la découverte à M. Jean Clottes, Directeur des Antiquités préhistoriques. Après accord du propriétaire du terrain, M. Clottes lui attribua une autorisation de sauvetage.

Fig. 2. — Pot pris dans la calcite.

Fig. 1. — Ci-contre : Ossuaire de l'Age du Bronze Final récemment découvert dans le département du Lot (*Photos M. Lorblanchet*).

Les travaux, à raison de quelques séances par mois, sont effectués en collaboration avec MM. Michel Lorblanchet et L. Hugonie et avec la participation sporadique des inventeurs. Une porte en grille est installée dans la châtière d'entrée.

La fouille de sauvetage a d'abord consisté en un ramassage systématique de nombreux tessons de poteries et d'ossements d'animaux jonchant le sol d'une première salle préhistorique. L'ensemble de ces trouvailles appartient au bronze final. Le sauvetage se poursuivit dans la salle ossuaire terminale, où il est actuellement en cours. Dans ce secteur une partie du matériel (restes dispersés d'environ 25 individus et vases parfois entiers dàtant du Bronze final) est prise dans la calcite (fig. 2). Ces vestiges trop fragiles sont laissés en place ; il ne seront pas enlevés et seront étudiés *in situ,* après en avoir dressé un plan précis. Par contre tous les éléments non soudés au sol sont prélevés pour étude après les avoir photographiés et en avoir fait le plan. Ces relevés permettront, si besoin, de replacer ultérieurement les vestiges à leur emplacements originels.

L'étude anthropologique des ossements s'effectue parallèlement au sauvetage par M. Cogoluen (Université C.-Bernard, Lyon) en collaboration avec M. Duday (C.N.R.S.).

# QUELQUES "PIERRES" DE CARENNAC AU MUSÉE LAPIDAIRE DU CHATEAU DE CASTELNAU A BRETENOUX

Le 18 avril 1932, Jean Mouliérat, propriétaire du château de Castelnau à Bretenoux faisait don à l'Etat du château et de son mobilier, celui-ci comprenant de nombreux fragments de sculpture rassemblés dans une galerie transformée en dépôt lapidaire.

Toutes les pièces se trouvent décrites avec précision dans l'inventaire effectué à cette époque (1) ; toutefois il n'y est jamais fait mention de leur provenance et les tentatives de datation sont le plus fréquemment maladroites.

Depuis lors les sculptures sont restées en place, pratiquement ignorées par les recherches des historiens.

Dans un récent article, M. Léon Pressouyre a pu cependant démontrer que 19 chapiteaux ou impostes déposés à Castelnau provenaient de l'église de Sainte-Croix-du-Mont en Gironde démolie au XIX^e^ siècle (2).

D'autres éléments de sculpture, au demeurant d'un intérêt moindre du point de vue archéologique, proviennent selon toutes vraisemblances du prieuré voisin de Carennac. Le présent article n'a pour ambition que d'en tenter l'inventaire.

I) *Une dalle de chancel et une fenestella* (fig. 1 et 2)

— Inventaire de la donation Mouliérat :

• n° 65 : « Une dalle de pierre, décor entrelacs, époque XII^e^, dimensions 1,05 m - 0,60 m.

• n° 55 : Une claustra, dalle de pierre à huit jours circulaires disposés sur deux rangs, décor faible relief, entrelacs, époque XI^e^ siècle, 0,75 m - 1,05 m ».

La datation proposée dans l'inventaire est trop tardive pour ces deux dalles qui sont manifestement du X^e^ siècle (3).

Aucun indice archéologique ne permet de rattacher ces deux dalles à l'église primitive carolingienne de Carennac puisqu'il n'en reste

Fig. 1.

Fig. 2.

aucune trace (4). Seul le témoignage de Lefèvre Pontalis, remontant à 1921 permet de fonder une telle hypothèse (5) : « ... Monsieur Mouliérat, propriétaire du château de Castelnau, a recueilli dans une cave du village de Carennac deux plaques de chancel en marbre blanc qui doivent provenir de l'église carolingienne de Carennac citée dans la charte de 932. La première est encadrée par une natte à trois brins qui forme quatre pointes aux angles ; la partie centrale est occupée par des entrelacs irréguliers qui se relient à la bordure ; un des anneaux contourne une palmette.

La seconde bordée d'entrelacs plus serrés sur trois côtés seulement devait être ornée au centre de huit rosaces qui ont été défoncées pour transformer cette plaque en clôture de fenêtre ; les tores qui encadrent chaque trou rond sont rattachés par des liens et des fruits à gros grains se détachant dans les écoinçons ; trois croix de Saint-André dont l'une est pattée sont creusées dans la ligne d'axe. »

II) *Deux chapiteaux romans* (6)

— Inventaire de la donation Mouliérat :

• n° 56 : « Posés sur la claustra, art. 55, quatre chapiteaux de 0,20 m de haut, le premier du XIII^e siècle, décor tête de chimère avec rinceaux de feuillages, les deuxième et troisième du XII^e s., décor végétal assez abimé, le quatrième du XII^e, entrelacs simples sur la corbeille. »

Les deux chapiteaux provenant de Carennac sont le premier et le quatrième de cette description. Nous avons montré dans un récent article que ces deux chapiteaux provenaient vraisemblablement des entrées latérales du porche de l'église de Carennac murées au XV^e siècle (7).

Des quatre chapiteaux recevant les archivoltes externes des entrées nord et sud du porche, un seul est encore en place. Il s'agit d'un petit chapiteau d'angle, sans tailloir, mesurant 20 cm de haut sur 21 cm de large, dont l'astragale très fine ne mesure qu'un centimètre. Son épannelage est tronconique et la partie supérieure du bloc est entaillée sur chaque face de deux échancrures ménageant un dé saillant orné d'un masque crachant des feuillages. Deux feuilles grasses suivent ces échancrures et s'enroulent aux angles en volutes.

Les deux chapiteaux de Castelnau sont, par leurs dimensions et leur épannelage, identiques à ce dernier. D'autres éléments de comparaison s'ajoutent : les échancrures de même profondeur, les volutes d'angles, les feuilles dont les lobes en se retournant offrent à chaque pliure un petit trou foré au trépan, et enfin, sur l'un d'eux, le masque aux petites oreilles pointues, à la chevelure incisée, aux yeux larges et à la bouche distendue.

Ce groupe de chapiteaux se situe vers le milieu du XII^e siècle et appartient à un courant commun à tout le Sud-Ouest de la France, que l'on retrouve aussi dans le Lot aux baies de la salle capitulaire de Marcilhac-sur-Célé.

III) *Deux autres chapiteaux romans* (fig. 3 et 4)

— Inventaire de la donation Mouliérat :

• n° 93 : « Dans les deux encoignures, à droite et à gauche de la porte, deux colonnettes, fût cylindrique lisse de 1,04 avec bases circulaires romanes à boudin de 0,22 m et chapiteaux romans de 0,20 m, époque XII^e, décor personnages et animaux. »

Ces deux petits chapiteaux d'angles offrent la particularité iconographique de représenter le tétramorphe sur deux chapiteaux distincts. L'un en effet figure l'aigle et l'ange, l'autre le lion et le taureau.

Ils s'apparentent étroitement par leur matériau, leurs dimensions, leur épannelage et leur structure au groupe des chapiteaux du porche dont nous venons de voir trois exemples au chapitre II. Le matériau employé est en effet un calcaire plutôt gris, très friable, à grains fins. Les dimensions correspondent exactement : 21 cm de large et 20 cm de haut, l'astragale d'un centimètre, fine, légèrement débordante est conçue d'une manière identique. La forme et la profondeur des échancrures soulignées par les feuilles s'enroulant en volutes, sont également en tout point comparable. La main du sculpteur ou le style de l'atelier du groupe du porche se retrouve, bien que les motifs soient différents, dans l'emploi fréquent des trous de trépan à usage décoratif ou expressif et dans le traitement des ailes et des feuilles, plumes et nervures étant figurées par des bourrelets parallèles. On reconnaît par ailleurs sur ces deux chapiteaux une manière qui semble inspirée de celle du Maître du tympan : en particulier malgré un cadre différent, le sculpteur dispose le lion et l'aigle de façon semblable : les deux quadrupèdes sont représentés en marche, leur tête au niveau du dé du chapiteau, tournée vers l'intérieur et levée vers le ciel.

D'un point de vue archéologique, il est difficile dans l'état actuel de nos connaissances d'assigner à ces deux chapiteaux une place précise dans le porche de Carennac. Cependant tous les détails matériels et stylistiques coïncidant, il est impossible de les exclure de la sculpture carennacoise et plus précisément du groupe du porche.

IV) *Deux bases romanes.*

— Inventaire de la donation Mouliérat :

• n° 93 : (cf. chapitre III).

Fig. 3.

Fig. 4.

Ces deux bases semblent aussi provenir des ouvertures latérales du porche de l'église de Carennac, où elles devaient supporter les colonnes et les chapiteaux étudiés au chapitre II. Un élément nous permet de fonder cette hypothèse : la présence d'une base encore en place à l'entrée nord du porche. Cette base également de 22 cm de haut comporte dans les mêmes proportions des éléments de mouluration identiques.

V) *Un modillon roman.*

— Inventaire de la donation Mouliérat :

• n° 27 : Un fragment de corbeau roman portant une face d'homme sculptée, hauteur 0,20 m.

Il manquait au bas-côté sud de la nef de l'église de Carennac plusieurs modillons qui furent remplacés lors de restaurations récentes par des modillons modernes à décor géométrique. Parmi les modillons romans encore en place, certains présentent des masques humains de facture identique à celle du modillon de Castelnau : visage long, front bas, menton pointu, pommettes saillantes, yeux en amande dont la prunelle épaisse est creusée d'un trou de trépan, et petites oreilles situées en haut des tempes en forme de crochet.

VI) *Deux bases de piliers de cloître* (8).

— Inventaire de la donation Mouliérat :

• n° 60 : « Deux fragments de base de piliers du XV^e^ avec moulures à pénétrations, hauteur 0,75 m. »

Le cloître de Carennac connût depuis la Révolution jusqu'à son classement en 1942, bien des vicissitudes. Les différents propriétaires qui l'occupèrent ne se souciant pas de la beauté du lieu exécutèrent quelques « transformations » afin d'adapter les galeries à leurs préoccupations : porcherie, grange ou étable. A cet usage, plusieurs bases de piliers furent démolies ; certaines sont heureusement encore en place, nous offrant un élément de référence, d'autres furent restaurées, d'autres sont encore remplacées par un blocage inesthétique. Nul doute que les bases de piliers de Castelnau appartenaient aux galeries gothiques du cloître de Carennac ; leurs dimensions correspondent à celles des bases manquantes, et leur matériau et leurs moulurations sont en tout point semblables aux bases qui subsistent.

VII) *Un culot d'ogive.*

— Inventaire de la donation Mouliérat :

• n° 37 : Un fragment de corbeau roman portant un personnage en relief très abimé.

Il ne s'agit pas d'un corbeau roman comme le décrit l'inventaire, mais d'un culot d'ogive du XV^e siècle représentant un moine en buste. Il est aisément comparable aux culots d'ogive du cloître de Carennac qui ont subsistés pour la plupart aux dégradations et qui représentent également des moines en buste reconnaissables à leur tonsure et à leur habit. On peut observer la même position du buste projeté à l'horizontale sous l'ogive, les mêmes traits du visage — tête ovale et menton puissant —, les mêmes mains courtes dont les doigts sont à peine séparés par de légères incisions et enfin les mêmes plis des robes, larges et plats.

Anne-Marie PECHEUR.

NOTES

1) Inventaire mobilier du château de Castelnau donné par M. Mouliérat à l'Etat Français. Acte reçu par M^e Courcier et M^e Burthe, notaires à Paris, le 8 et 18 avril 1932. *Paris archives de la Direction de l'Architecture.*

2) Léon Pressouyre, *Les chapiteaux de Sainte-Croix-du-Mont* (Gironde, Bulletin Monumental, tome 136-I, 1978, p. 7-33.

3) May Vieillard Troiekouroff, *La cathédrale de Clermont du V^e au XII^e s., Cahiers archélogiques, XI,* 1960.

4) M. Deloche, *Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu en Limousin.* Documents inédits de l'Histoire de France, Paris 1859, charte n° 48. En 932, l'église Saint-Saturnin située dans le bourg de Carennac est donée avec toutes ses dépendances à l'Abbaye de Beaulieu par Frotard, vicomte de Cahors et sa femme Adalberg.

5) Lefèvre Pontalis, *Carennac, Congrès archéologique de France, Limoges* 1921, p. 423-424.

La description correspond sans aucun doute aux deux dalles de Castelnau, cependant il faut noter deux erreurs : les dalles ne sont pas en marbre mais en calcaire, et la fenestella n'a pas été « défoncée », les six trous devaient exister dès l'origine pour permettre aux fidèles de voir des reliques sans les toucher.

6) Il s'agit des deux chapitaux de gauche posés sur la fenestella, (fig. 2).

7) Anne-Marie Pécheur, *L'église de Carennac et ses chapiteaux,* B.S.E.L., tome XCVII, 1976, Juillet-Septembre, fig. 18, 19, 20.

8) On aperçoit un des piliers sur la figure 2.

# ACQUISITION DE PUY-L'EVEQUE ET LUZECH PAR L'EVEQUE DE CAHORS *

Puy-l'Evêque et Luzech devinrent au XIII^e siècle des possessions de l'évêque de Cahors. Dans *Series et acta episcoporum cadurcensium* (édition de 1617, p. 90), Guillaume de Lacroix a rapporté la chose (1) d'après une bulle du 25 janvier 1227 du Pape Grégoire IX qu'il avait trouvé « dans un manuscrit de très vieux évêques de Cahors f° 41 ». Ce manuscrit (du XV^e siècle) nous est parvenu. Il se trouve dans le manuscrit 41 de la Bibliothèque municipale de Cahors. La bulle y est bien au f° 41.

Mais Lacroix y a dit des choses inexactes.

1° L'évêque se serait emparé (invadere) des deux forteresses et Ayma, traducteur de Lacroix au XIX^e siècle, a mis à tort dans la bulle, « vous vous êtes rendu maître ». Or il y a « acquisieris », tu acquis, tu achetas. La chose fut faite légalement et non par la force.

2° Chose inexplicable, Lacroix dit que la bulle ne parvint à Cahors qu'en 1313, presque 100 ans après avoir été écrite. En réalité, il est reproduit dans le manuscrit 41 une copie officielle de la bulle qui fut faite par l'official de Cahors le 2 décembre 1313 à la requête du procureur de l'évêque. L'établissement d'un tel vidimus n'indique aucunement que la bulle venait d'arriver à Cahors. Ce qui serait inconcevable.

Octobre 1977,

L. d'ALAUZIER.

---

* Communication présentée à la séance du 3 novembre 1977.

(1) Lacoste n'en parle pas.

# GUILLAUME DU BREUIL, UN FIGEACOIS OUBLIE

Il semble qu'on ait bien oublié dans le Lot un Figeacois, Guillaume du Breuil, mort en 1345. Jurispérit, il fut un avocat au parlement de Paris célèbre en son temps et son ouvrage, le *Stilus curie parlamenti* (de Paris) est encore très connu.

Pour cette notice, nous avons utilisé, en plus de documents du temps, l'introduction de l'ouvrage de Félix Aubert *Guillaume du Breuil, Stilus curie parlamenti,* 1909, qui donne, sans références précises, des renseignements sur la vie de du Breuil (1).

Guillaume du Breuil naquit à Figeac (2) dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle. Son codicille de 1345 (3) nous fait connaître divers membres de sa famille. Ses frères Raymond, alors décédé, et Guibert, un fils de Raymond, Guillaume, un autre neveu Bernard du Breuil, curé de « Sermesiis », Johannet du Breuil dont il n'est pas précisé le degré de parenté. Il mentionne aussi une sœur religieuse, sa sœur Jeanne, Jean de Sarlat, fils de celle-ci, et son cousin Etienne Belli, jurispérit, d'une famille de Figeac bien connue. Y figure également « dom » Bernard Belli (donc un prêtre) qui devait être son cousin, un de ceux dont le consentement devait être demandé pour le mariage de ses fils s'ils avaient moins de 25 ans. D'autre part, parmi les témoins du mariage de Guillaume du Breuil (4) il y a Guiral du Breuil, custode du couvent des frères mineurs de Rodez qui devait être son parent, peut-être son oncle.

On ignore tout de la jeunesse et des études de du Breuil. Dès les premières années du XIV^e^ siècle, il est célèbre. En 1314, il est un des deux juristes choisis par le roi d'Angleterre pour être ses représentants auprès du parlement de Paris. Quatre ans plus tard il l'était encore. Il assista le prince de Galles quand celui-ci rendit hommage au roi de France à Vincennes.

Mais il fut aussi l'avocat de Robert d'Artois dans sa revendication du comté d'Artois. Il fut accusé de complicité dans les faux de celui-ci et fut suspendu comme avocat. Mais le 23 avril 1332, cette suspension fut annulée à la prière du roi de Navarre (5).

C'est pendant sa suspension qu'il dut écrire son *Stilus Curie parlamenti ;* il le termina entre juin 1330 et le 9 mai 1332.

Il eut de nombreux procès.

Vers la fin de sa vie il fut mis en prison, pour des « crimes » dont il avait été accusé (6), et ses biens auraient été confisqués (7). Mais en 1343 le Pape Clément VI écrivit au roi pour le faire mettre en liberté et le faire renvoyer comme clerc devant les tribunaux ecclésiastiques, ce qui fut fait. On ignore la suite.

Toutefois, d'après Aubert il fut solennellement réhabilité par un arrêt du parlement du 23 décembre 1350 (8). La date doit être fausse, car ce même 23 décembre 1350 un arrêt du parlement entre sa veuve et ses fils, demandeurs et Barasc de Castelnau, seigneur de Thémines, dans un procès commencé par du Breuil, dit déjà qu'il fut absous après sa mort des crimes qui lui avaient été imputés (9).

Aubert dit que c'est lui le maître Guillaume du Breuil qui fut anobli en novembre 1320 à la demande du comte d'Armagnac (10). Le comte lui assigna bien une rente sur le trésor royal (11) ce qui montre la faveur dont du Breuil jouissait auprès de lui ; et dans son testament du 23 janvier 1353, son fils Pierre est bien dit noble si l'on en croit l'inventaire de 1501 des « Archives du roi à Rodez » (12). Mais même dans ce testament, et dans tous les autres documents que nous avons vus où est nommé Guillaume du Breuil, il est dit maître et jamais noble.

Il avait des rentes à Toulouse, Colomiers (Haute-Garonne), Figeac Peyrusse (Aveyron), les terres de Malleville (Aveyron) (13), Espeyrac (Aveyron), Albiac (14), des biens à Val-St-Germain (15) dans la Chatellenie de Rochefort, à Beauvais, à Arcueil « près de Paris » et aussi à « Auny près de Pontoise » où ses ayants droits eurent un « messier » (16).

On lui attribuait 10 000 livres de rente, ce qui est énorme pour un simple particulier de cette époque.

Par contrat du 29 juillet 1319 (17) passé à Toulonjac (Aveyron) (18), il épousa Belregard ou Belesgarde (19), fille de Gaillard Béral, chevalier, seigneur de Vaylats. Elle était « majeure de 16 ans ».

Après avoir testé à Figeac le 3 septembre 1338, il fit un codicille à Paris, dans sa maison près de la porte St-Honoré, le 14 novembre 1345 (20).

Il dut mourir peu après, car le 12 décembre suivant le Pape écrivit une lettre en faveur de sa veuve et de ses enfants.

Belregart lui survécut longtemps. Elle devait être morte depuis peu quand le 18 mai 1375, sur la requête de Bertrand de Castelpers, son héritier (et petit-fils, on le verra), et d'un de ses exécuteurs testa-

mentaires, le parlement manda à un de ses huissiers de faire procéder à l'inventaire de ses biens meubles, à ses funérailles, à faire dire des messes pour le repos de son âme et à faire délivrer des vêtements aux pauvres (21).

Dans son codicille, du Breuil nomme ses fils encore mineurs, Bertrand et Pierre, qui furent tous deux ses héritiers, on le sait par ailleurs, et sa fille Marguerite, déjà femme de Bertrand de Castelpers, à laquelle avait été constituée 3 000 livres de dot.

Nous ne savons à peu près rien sur Bertrand du Breuil. Il devait vivre encore en 1348 (22). Il dut mourir en pupillarité, en tout cas avant son frère Pierre et sa sœur Marguerite (23).

Pierre fut héritier de son père avec son frère, nous l'avons dit, et de celui-ci par la substitution ordonnée par le testament de leur père (24). Il testa le 23 janvier 1353 n.st. (25) faisant héritier sa mère (26) mais évidemment seulement pour la partie de ses biens dont il pouvait disposer en dehors de la substitution prévue en faveur de sa sœur par le testament de leur père. On sait qu'il était mort le 7 septembre 1355 (27). Il fut enterré aux frères mineurs de Figeac (28).

Marguerite épousa en 1334 Bertrand de Castelpers et en 1353 Alzias de Séverac, seigneur de Beaucaire (cne de Nauviale, Aveyron). Elle eut finalement les biens de son père. Elle fit son testament à Rodez, « maison du seigneur de Séverac », le 8 septembre 1360 (29). Elle y nomme sa mère Belregard, son premier mari, ses enfants Castelpers, Guillaume, Bertrand et quatre filles (30). Enfin elle confirme à son second mari Alzias de Séverac la donation qu'elle lui avait faite juste avant leur mariage (31) de ses droits à Espeyrac et Albiac et elle lui lègue Malleville. Elle dut mourir peu après. En tout cas, Alzias se dit veuf dans un lauzime à Béduer fait le 14 août 1361 (32).

Il y eut plus tard un procès sur les biens des du Breuil, plus spécialement probablement sur Albiac, Espeyrac et Malleville, entre le fils et héritier de Marguerite, Bertrand de Castelpers, et Amaury de Séverac, le futur maréchal de France, fils d'Alzias et de sa seconde femme Marguerite de Capendu (33). Nous ignorons à quelle date il fut entamé. Il dut être un certain temps en sommeil, car un arrêt du parlement du 31 juillet 1392 autorisa Amaury à le reprendre (34). C'est peu après probablement que furent établis des « Articles » sans date d'Amaury de Séverac contre Bertrand de Castelpers au sujet de l'héritage des du Breuil qui donnent des détails très intéressants dont nous avons utilisés certains (35).

Le 4 juin 1400, un arrêt du parlement ordonna la restitution par Amaury de Séverac à Bertrand de Castelpers des biens immobiliers qui

avaient été au moment de leurs morts à Pierre et Marguerite du Breuil, enfants de Guillaume, ordonna qu'il lui paie 4 000 livres tournois pour les biens meubles, et le condamna aux dépens (36).

L. d'ALAUZIER.
*mai* 1978

NOTES

1) Dans ce cas, en principe, nous n'indiquons pas la référence à cet ouvrage.

2) Un acte du 24 décembre 1360 mentionne, gache de Tonfort, un bien de ses hoirs. — Arch. Dép. du Lot, III E I/I, F° 103.

3) Voir plus loin.

4) Voir plus loin.

5) Arch. Nat. X 1 A 8845 f° 203.

6) Cf. plus loin son codicille et un arrêt de 1350.

7) En partie seulement pensons nous.

8) Les biens confisqués durent alors être rendus à ses héritiers.

9) Arch. Nat. X 1A 13 f° 87. Le registre parlement criminel contenant décembre 1350 n'a pas été conservé.

10) Arch. Nat. JJ 58 f° 61.

11) Confirmation par le roi en juillet 1329. — Arch. Nat. JJ 66 n° 115.

12) Bibl. Nat. Fr. 18958 f° 86 et Arch. dép. du T. et G. A 319 f° 57 — deux originaux.

13) Cf. Arch. dép. du T. et G. A 72 f° 125. -- Hommage fait le 27 août 1323 au cte d'Armagnac au nom de du Breuil pour des biens nobles à Malleville et dans d'autres paroisses.

14) Dans le Lot et non en Rouergue comme le dit Aubert. — En 1333, du Breuil acheta aux enchères la seigneurie d'Albiac saisie sur Pierre d'Albiac. Barasc de Castelnau, coseigneur de Thémines, avait des droits sur les biens de ce dernier (Arch. Nat. JJ 77 n° 105). Il obtint on ne sait pourquoi des « lettres » lui donnant Albiac au détriment de du Breuil. D'où un procès par celui-ci, puis par ses héritiers, qui donna lieu en 1350 à un arrêt du parlement de Paris dont il a été parlé plus haut. Un second arrêt du 14 mai 1351 adjugea Albiac à la veuve de du Breuil et à sa fille (Arch. Nat. X 1A 13 f° 127). Mais les deux arrêts furent prononcés par défaut, Castelnau ne s'étant pas présenté prétextant toujours être aux « guerres de Gascogne », à Marmande la dernière fois. Aussi le procès dut-il continuer. Castelnau dut le perdre en définitive, car le 7 septembre 1355 il fut mandé de le forcer à payer à la partie adverse 120 livres parisis 6 sous 5 deniers de dépens (Arch. Nat. X 1A 16 f° 44) et Albiac appartint bien à la fille de du Breuil, on le verra.

15) Aujourd'hui Laval en Brie (Seine-et-Marne). Cf. Furgeot, *Actes du parlement de Paris* T. I, N° 473, arrêt du 23 décembre 1331 sur des cens à Val St-Germain dus à du Breuil.

16) Arch. Nat. X 1C n° 59. — Auny, aujourd'hui Osny, Val d'Oise.

17) Arch. Nat. JJ 61 n° 423, d'après un vidimus de 1322.

18) D'après Barrau, *Documents historiques du Rouergue*, T. I, 1858, p. 624, un des coseigneurs de Toulonjac était alors Bernard Saumade (d'une famille de Villeneuve d'Aveyron), docteur ès lois, beau-frère de la mariée d'après le contrat de mariage.

19) Les deux formes se rencontrent dans les actes.

20) Bibl. Nat. Doat Vol. 43 f° 297, d'après un vidimus du 9 février suivant des « Archives du roi à Rodez ». Il y parle de legs à ses serviteurs qui lui restèrent fidèles quand il fut emprisonné.

21) Arch. Nat. X 1A 24, f° 59 et 62 (2 copies du mandement). Nous remercions le professeur Timbal, madame Metman et monsieur Martin de nous avoir indiqué ce mandement, et des arrêts du parlement de 1392, 1394 et 1400 qui seront cités plus loin.

22) Furgeot, *op. cit.*, T. II, 1960, n° 8544.

23) Voir articles d'Amaury de Séverac contre Bertrand de Castelpers mentionnés note 35.

24) Document cité ci-dessus.

25) Mention dans Bibl. Nat. Fr 18958 f° 86 et aux Arch. Dép. du T. et G. A 319, f° 57.

26) Inventaire Mataldy du XVII° siècle des Archives du Domaine à Montauban, Quercy liasse B n° 10, aux Arch. Dép. du T. et G. C 310.

27) Arch. Nat. X 1A 16 f° 44.

28) Testament de sa sœur Marguerite. Voir plus loin.

29) Bibl. Nat. Doat vol. 44 f° 128.

30) Elle n'avait pas eu d'enfants Séverac. Voir les articles d'Amaury de Séverac cités note 35.

31) Juste avant le mariage parce que le droit prohibait les donations entre époux. Si l'on en croit les dires de Bertrand de Castelpers, son fils, contre Amaury de Séverac (arrêt de 1400 du parlement entre ces deux personnages cité note 36), Marguerite aurait été enlevée par violence par Alzias de Séverac et ce dernier l'aurait forcée au mariage.

32) Arch. Dép. du Lot III E 2 f° 51.

33) Capendu (Aude). Voir en particulier les articles d'Amaury de Séverac cités note 35.

34) Arch. Nat. X 1A f° 97.

35) Bibl. Nat., Doat vol. 193, f° 257. Le 18 juillet 1394, le parlement ordonna d'enquêter sur la vérité des articles des parties (Arch. Nat. X 1 A 41, f° 62).

36) X 1A 47, f° 276.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

**Séance du 5 octobre 1978** *

*Président :* Général Soulié

Après avoir présenté les condoléances de la Société aux familles de M^lle^ Julia Guary, de Brive, et de Maître Desbirons, avocat à Gourdon, membres récemment décédés, le président fait un bref rappel des réunions et sorties de l'été.

*Présentation de nouveaux membres :*

M. et M^me^ J. d'Aubarède, Capitaine de Vaisseau (E.R.), Payrac, présentés par le Général d'Arcimoles et le Général Picquet ;

M^me^ Hélène Baldy, retraitée de l'Enseignement, Cahors, par le Général Soulié et M^me^ Maurel ;

M^me^ Hélène Grimal, retraitée des P.T.T., à Cahors, par M. Ségala et M^me^ Maurel ;

M. Marcel Guggiari, L'Hay-les-Roses, par M^lle^ Maïsetti et M. Chiché.

*Dons :*

de M. Lartigaut, 1°) un extrait des Actes du Congrès national des Sociétés savantes (1971), *Le repeuplement en Quercy au XV^e^ siècle ;* 2°) un extrait des *Annales du Midi* (1977), *Honneurs funèbres et legs pieux à Figeac au XV^e^ siècle ;*

---

* *Présents :* MM. et M^mes^ Bidan, Cassot, Chiché, Goutal, Grunberg, Général et M^me^ Martinaud ; M^mes^ Baldy, Durand, Alayrac, Guilmet, Grimal, Hugues, Labatut, Maurel G., Raimondeau, Soulié P., Sécher, Toulza, Vignon ; M^lles^ Couderc, Deanjean, Hugon, Jouclas, Maïsetti, Tranier ; MM. d'Alauzier, Bardes, Général Bertrand, Cablat, Claval, Dalon, De la Conception, Lorblanchet, Malbec, Montaudié, Moulinier, Capitaine Thomas, Vitrac.

*Excusés :* M^mes^ Belot, Du Cheyron, Mendailles, MM. Bouyssou, Lartigaut, Ségala, abbé Toulze.

— de M^me^ Jacoub, la photocopie d'une étude de J. Thirion, *Observations sur les fragments sculptés du portail de Souillac* (Extrait de *Gesta International Center of medieval Art*, 1976) ;

— de M. J.-P. Lacaze, un extrait des *Annales des Ponts et Chaussées*, 4e trimestre 1977 : *Pratique et théorie de la planification urbaine ;*

— de M. Christian Molinié, le premier n° du Bulletin de l'Association, *Marminiac, Passé-Présent.*

*Correspondances reçues :*

Du Centre méridional de rencontres sur le 17e siècle, de Marseille, l'annonce de son 7e Colloque sur : « La qualité de la vie au 17e siècle » avec le programme.

*Avis de classement :*

Inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments Historiques de :

— La salle capitulaire de l'ancien monastère des Junies ;

— de l'église de Fontanes-Lalbenque en totalité ;

— de la gariotte du mas de Lartillou à Espédaillac ;

— des façades et toitures du 18e siècle et de la chappelle de l'hôpital de Figeac ;

— de l'église de Fajoles, en totalité ;

— de l'église de Floirac, en totalité ;

— de la chapelle de St-Médard-Lagarenie à Issepts, en totalité.

Le président rappelle que la séance publique aura lieu le dimanche 17 décembre à 15 h 30, à la Chambre de Commerce. M. Lorblanchet y traitera *De l'Art préhistorique du Quercy à l'art vivant d'Australie.*

*Communications :*

TOPONYME « ESTRESSES » (*M. Lapauze*)

M. Dalon donne lecture d'une communication de M. Lapauze.

Evoquant la victoire de Raoul de Bourgogne sur les Normands, en 887 à Estresses, l'auteur se penche sur l'origine de ce nom de lieu, à la frontière du Limousin et du Quercy. Le cartulaire de Beaulieu parle à ce propos de *Dextresses* (Destricios). Les divers plans du cadastre mentionnent *d'Estresses* ou *Estresse*. Le château d'Estresse, sur la commune d'Astaillac, et le moulin d'Estresse, sur la commune de Beaulieu, sont tous deux sur la rive droite de la Dordogne. Sur la rive gauche, la plaine est fermée par le roc de Daumaret (ou Domarès). L'étroitesse de la plaine en amont pourrait être à l'origine de ce toponyme dans le dialecte de la région (Estrexe, estresse

= étroite. Cf., à Sarrazac, la « combe estrexe ou estresse »). Le mot *destricios* correspondrait à *destructios* dans le sens de « difficulté »... A noter que l'historien Higounet donne la date de 940 pour la bataille d'Estresses, date qui ne permettrait pas d'attribuer la victoire à Raoul de Bourgogne, mort en 936.

Armand VIRÉ (*M. Abad*) — Le président analyse rapidement le travail de M. Abad intitulé : *Un grand précurseur de la spéléologie lotoise, Armand Viré*. Etude biographique et bibliographique qui groupe et complète les travaux de ce grand chercheur.

CARDINAL DU POUGET (*M. Guilhamon*) — Une note communiquée par M. Guilhamon se réfère aux recherches effectuées par M. Merceron, et faisant mention du cardinal du Pouget, membre de la Cour pontificale d'Avignon ; ce prélat eut son palais édifié dans la cité voisine de Villeneuve-les-Avignon et fut inhumé au monastère du Pouget, où il ne reste que quelques vestiges du gisant. M. Merceron a relevé sur une pierre encastrée dans le mur d'une maison les armes du cardinal surmontées du chapeau avec houppes, que l'on retrouve en deux endroits du vêtement représenté sur le gisant. La présentation de deux photographies accompagne cette communication orale.

PÉLERINAGE A COMPOSTELLE EN 1428 (*J. Lartigaut*) — Lecture est donnée d'une courte note signalant un pèlerinage à Compostelle accompli par un frère mineur de Figeac, pour dix écus d'or, en exécution de l'une des dernières volontés d'un bourgeois de cette ville.

## Séance du 9 novembre 1978 *

*Président : Général Soulié*

En ouvrant la séance, le président présente les condoléances de la Société aux familles de MM. Maurice Ollier à Pradines, Elie Puech à Aujols, Jean Notz à Castelnau-Montratier, René Sudreau à Cahors, membres récemment décédés.

---

* *Présents :* MM. et M^mes^ Bellot, Bidan, Boureau ; Ségala ; M^mes^ Brun, Di Constanzo, Du Cheyron, Grimal, Guilmet, Hugues, Labatut, Maurel G., Vignon ; M^lles^ Cavaroc, Deanjean, Hugon, Van der Gaag ; MM. d'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Cablat, Cassot, Claval, Dalon, Lapauze, Lartigaut, Lorblanchet, Malbec, Montaudié, Capitaine Thomas, abbé Toulze, Vitrac.

*Excusés :* MM. et M^mes^ Chiché, Faivre ; M^mes^ Durand Alayrac, Baldy, Mendailles, Soulié P., Le Stum, Général Bertrand.

Il adresse ses félicitations à M. l'abbé Gauzin nommé Vicaire général et à M. Guy Capmeil, promu chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

*Présentation de nouveaux membres :*

M. et M^me^ Boureau, Pharmacien à Saint-Géry, présentés par M. et M^me^ Bidan ;

M. Patrick Chapoulaud, Adjoint de Direction, Gindou, par MM. Lartigaut et Bardes ;

M^me^ Juliette Rogier, Arcachon, par M^lle^ Jouclas et le Général Soulié ;

Sœur Marie-Lucie, Dominicaine monastère d'Escayrac, par M^me^ Maurel et M. Malbec ;

M. François Nuville, Pilote militaire, Feytiat, par MM. J. de Geniès et R. de Lamberterie ;

M. et M^me^ François Tricaud, Professeurs, Collonges-au-Mont-d'Or, par M^lle^ du Mazaubrun et le D^r^ Saint-Hillier ;

M. André Rousselle, Retraité, Cahors, par MM. Fantangié et Ségala ;

M^me^ Louise Di Constanzo, Retraitée, Cahors, par M^mes^ Couderc et Villette ;

D^r^ Roger Turc, Vétérinaire-colonel, Toulouse, par le Général Soulié et M. l'abbé Toulze ;

M. et M^me^ René Treille, Professeur, Villefranche-de-Rouergue, par MM. l'abbé Toulze et Libet.

*Dons :*

— de M. l'abbé Rocacher, un exemplaire de la thèse de doctorat de 3^e^ cycle qu'il a présentée à l'Université de Toulouse-le-Mirail : *Rocamadour et son pèlerinage ;*

— de M. Labrousse, un tiré à part de son étude *Marques d'amphores à huile espagnoles trouvées à Toulouse, Cahors et Rodez,* extrait des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* (1977) ;

— de M. Lorblanchet : 1°) un exemplaire de son ouvrage *L'Art préhistorique en Quercy, la grotte des Escabasses* (Thémines, Lot), 2°) un tiré à part *La grotte de Rocadour,* de J. Arnal, J.-L. Couchard et M. Lorblanchet, extrait de *Archivo de Préhistoria Leventina* (1969), 3°) un tiré à part de son étude *Nouvelles figures pariétales paléolithiques en Quercy,* extrait du *Bulletin de la S.P.F.* (1971), 4°) un tiré à part, *La grotte de Ste-Eulalie à Espagnac,* par M. Lorblanchet, M^me^ F. Delpech, Ph. Renault et C. Andrieux, extrait de *Gallia Préhistoire* (1973).

La Société remercie les donateurs.

*Communications :*

Le général d'Alauzier signale que les 13 et 14 octobre a eu lieu, à Cahors un colloque sur la cathédrale, organisé par la *Société Française d'Archéologie*. Comme suite à ce colloque, un article sur la cathédrale paraîtra dans le *Bulletin monumental*.

M. Lartigaut rend compte du colloque qui s'est tenu à Bazas et en Agenais du 19 au 21 octobre dernier, sous les auspices de la commission de géographie historique, du Comité national de géographie du centre de recherches sur l'occupation du sol et le peuplement, de l'Université de Bordeaux III sur : « Les apports de l'Histoire et de l'archéologie à l'explication du village et de la maison rurale. »

Après avoir souligné l'intérêt des communications présentées par des historiens, des géographes et des archéologues, M. Lartigaut retient seulement deux thèmes. Il se demande d'abord dans quelle mesure la typologie des « Castelnaux » gascons (bourgs qui se sont développés auprès d'une forteresse, souvent d'une motte, au cours du 12e siècle) peut trouver son explication en Quercy où nous avons Castelnau-Bretenoux et Castelnau-Montratier. A son avis, Béduer pourrait fort bien être un « Castelnau ». Ensuite, il dit quelques mots sur les maisons à empilage de poutres découvertes en Agenais autour de Montastruc et de Saint-Pastour, dans une partie du diocèse d'Agen où vinrent s'établir des Quercinois vers la fin du 15e siècle. Il se garde bien de mettre en relation ces migrations et un mode de construction aussi insolite que difficilement datable dans l'état de la question.

Avant de lever la séance, le président signale que la séance mensuelle de décembre sera suivie de l'Assmblée générale au cours de laquelle il sera procédé au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration et au comblement de vacances.

## Séance du 7 décembre 1978 *

*Président :* Général Soulié

En ouvrant la séance le président adresse les condoléances de la Société aux familles de M. Jacques Ferrand à Gourdon et de M. Cabannes à Cahors.

---

* *Présents :* Général et Mme Bertrand, MM. et Mmes Bidan, Boureau, Chiché, Faivres, Général et Mme de Pourichkevitch ; Mmes Du Cheyron, Durand Alayrac, Guilmet, Hugues, Labatut, Massabeau, Maurel G., Raimondeau, Soulié P., Tulet, Vignon ; Mlles Cavaroc, Couderc, Denjean, Hugon, Van der Gaag ; MM. Alard, Astruc, Bardes, Barry, Bouyssou, Brun, Cablat Claval, Dalon, Delmon, Gérard, Gerschel, Grandperret, Lagasquié, Lorblanchet, Malbec, Montfort, Ségala, abbé Toulze, Vitrac.

*Excusés :* M. et Mme Jourdan, MM. d'Alauzier, Lartigaut.

*Présentation de nouveaux membres :*

M^me^ Lucie Bach, retraitée, Cahors, présentée par MM. Fantangié et Ségala ;

Docteur et M^me^ Juskiewenski, Chirurgien, Toulouse, par M^r^ de Gorsse et le Général Soulié ;

M. Yves-Marie Mannessier, Etudiant, Peyrilles, par M. de Lauriston et le Général Soulié ;

M. Jean-Louis Alard, Chef de service aux Allocations familiales du Lot, Cahors, par MM. Bouyssou et Bardes.

*Correspondance reçue :*

De l'Association pour la diffusion de l'archéologie méridionale, dont le siège est à Lambesc (Bouches-du-Rhône), une circulaire annonçant la création de sa revue annuelle *Documents d'archéologie méridionale.*

*Dons :*

— De l'Association Corrèze-Culture : une brochure sur les circuits culturels en Corrèze ;

— De M. Poulet et de M^me^ Hasselberger : l'ouvrage *Tolosa capitala occitana* édité par la Bibliothèque Municipale de Toulouse à l'initiative du Centre régional d'Etudes Occitanes ;

— De M. Abad : un tiré à part de son article *Un grand précurseur de la spéléologie lotoise, Armand Viré,* paru dans la revue du Comité départemental de spéléologie du Lot (4^e^ fascicule 1978).

*Communications :*

Le général Soulié présente une communication de M^me^ Pécheur sur diverses pièces sculptées en provenance du prieuré de Carennac et conservées au Musée lapidaire du château de Castelnau à Bretenoux (dalle chancel, fenestella, chapiteaux, bases et modillons romans, culot d'ogive).

M. Dalon projette une série de diapositives représentant quelques églises romanes ou en partie romanes du Lot dont certains détails sont généralement peu connus (Cassagnes, Degagnazès, St-Sauveur-la-Vallée, Blars, Orniac, Sénaillac-Lauzès, Maxou, etc.).

MM. Lagasquie et Lorblanchet nous présentent pour terminer des diapositives relatives à deux découvertes récentes : une nouvelle grotte ornée et une grotte sépulcrale préhistorique. Ces deux communications accompagnées de photographies sont insérées dans le présent bulletin.

## ASSEMBLEE GENERALE

La séance mensuelle terminée, les membres présents se réunissent en assemblée générale pour renouveler les membres sortants du Conseil d'administration (M^me^ Maurel, MM. Bouyssou, Chiché et Ségala) et pourvoir au remplacement de deux administrateurs décédés (MM. Dassié et Lagarde).

Les membres sortant sont réélus à l'unanimité.

Sont élus, également à l'unanimité :

M. Lorblanchet qui, après une mission de trois ans en Australie, retrouve sa place au Conseil.

M^lle^ Denjean, qui assumera les fonctions de « commissaire aux journées et excursions » en remplacement de M. Lagarde.

PUBLICATIONS RECUES AU COURS DE 1978

— Bull. Soc. des Etudes des Hautes-Alpes, 1978 (1).

— Le Pays Sedanais, n° 5 (2).

— Bull. Soc. Ariégeoise, 1977 (3).

— Bull. Soc. d'Etudes Scient. de l'Aude, 1977 (4).

— Bull. Soc. des Amis de Villefranche, 1977 (5).

— Rev. de la Haute-Auvergne, 1977-1-2 et 3, 1978-1 (6).

— Rocafortis, n°s 9 et 10.

— Mém. de la Soc. Archéol. et Hist. de la Charente, 1975-1976.

— Lemouzi, n°s 65 à 68 (7).

— Bull. Soc. Scient., Hist., Archéol. de la Corrèze, 1977 (8).

— Mém. Soc. des Sciences Nat. et Archéol. de la Creuse, 1976 (9).

— Bull. Soc. Hist. et Archéol. du Périgord, 1977-4, 1978-1-2 et 3 (10).

— Combat-Nature, n°s 31 à 34 (11).

— Mém. Acad. des Sciences, Belles-Lettres de Besançon, 1976-1977.

— Bull. des Soc. d'Hist. Nat. de Franche-Comté, 1976-1977.

— Bull. Soc. d'Hist. Nat. du Pays de Montbéliard, 1976-1977, 1978 (12).

— Mém. Acad. des Sciences, Inscriptions... de Toulouse, 1977 (13).

— Annales du Midi, n°s 131 à 135 (14).

— Recueil de l'Académie des Jeux Floraux, 1977 (15).

— Rev. de Comminges, 1977-4, 1978-1-2 et 3 (16).

— Bull. Soc. Archéol. du Gers, 1977-4, 1978-1-2 et 3 (17).

— Actes de l'Académie de Bordeaux, 1978.

— Bull. Soc. Linnéenne de Bordeaux, n°s 9 et 10.

— Cahiers du Bazadais, n°s 40 à 42 (18).

— Rev. Hist. et Archéol. du Libournais, n°s 166 à 169.

— Bull. Acad. des Sciences et Lettres de Montpellier, 1977 (19).

— Rev. des langues romanes, 1977-1.

— Bull. Soc. de Borda, 1977-2-3 et 4, 1978-1-2 et 3 (20).

— Mém. Soc. d'Agric., Sciences et Belles-Lettres d'Orléans, 1977.

— Rev. religieuse du diocèse de Cahors, n$^{os}$ 1 à 24 (21).

— Bull. N.-D. de Rocamadour, n$^{os}$ 64 à 74 (22).

— Oltis, n° 70 (23).

— Cavalier et Roi, n° 9 (24).

— Cahiers de Maynard, n° 7 (25).

— Rev. de l'Agenais, 1977-4, 1978-1-2 et 3 (26).

— Bull. Soc. Antiquaires de la Morinie, n$^{os}$ 432 à 434.

— Bull. Hist. et Scient. de l'Auvergne, 1977-2-3 et 4, 1978-1 (27).

— Rev. de Pau et du Béarn, 1977 (28).

— Les Amis du Château de Pau, n° 1952-1977.

— Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres et Arts de Lyon, tome 32 (29).

— Bull. Soc. Hist. Nat. d'Autun, n$^{os}$ 84 à 88.

— Bull. du Muséum d'Hist. Nat., suppl. 1977 (30).

— La France latine, n° 72/73.

— Le Quercy à Paris, n$^{os}$ 10 à 13 (31).

— Messages des P. et T., n$^{os}$ 264 à 275.

— Bull. Soc. littéraire des P.T.T., n$^{os}$ 128 à 131.

— Bull. Soc. Antiquaires de Picardie, 1977-2-3 et 4, 1978-1, Tables 1975-1976 (32).

— Bull. Soc. Archéol. de Tarn-et-Garonne, 1977 (33).

— Bull. Soc. Scient. et Archéol. du Var, 1974-1975 (34).

— Bull. Soc. Antiquaires de l'Ouest, 1977-2.

— Revue Mabillon, n$^{os}$ 270 à 274 (35).

— Bull. Soc. Archéol. et Hist. du Limousin, 1976-1977 (36).

— Ethnologia, n$^{os}$ 3-4, 6-7-8.

— Antiquités nationales, n° 9.

— Bull. Institut Archéol. Liégeois, 1976.

— Bull. Soc. Neuchateloise de Géographie, n° 22.

— Panorama, n°s 79 à 89.

— Cahiers d'études compostellanes. Fasc. sur l'année romane Poitou-Charente - Parthenay (1976). (Extrait du cahier de Fangeaux, n° 13 Assistance et Charité » - De Bruges à Rocamadour et St-Jacques de Compostelle dans les « Itinéraires de Bruges » (15e s.) court extrait et carte).

## NOTES

1) P. 21 à 74 : F. Ernaud étudie les peintures murales découvertes dans les restes de l'ancienne église des Cordeliers d'Embrun (1 photo en couleurs).

2) Numéro consacré au cinqantenaire de la Société « Les amis du vieux Sedan ». Le professeur Debré, natif de Sedan a donné pour ce numéro quelques pages sur son enfance heureuse à Sedan.

3) M. Lartigaut nous dit (p. 117) qu'Antoine Traversier, seigneur de Cazenave est de la même famille que nos Traversier quercinois, originaires de Vicdessos (Ariège) qui jouèrent un rôle déterminant dans la résurrection d'une industrie du fer en Quercy au XVe siècle.
P. 161 à 179 : Le culte des eaux et les sources consacrées (Yvette Boy).

4) P. 133 à 148 : A la suite de son article sur le couvent de la Merci de Mas-Saint-Puelles, G. de Capella donne des éléments de bibliographie sur l'« Ordre de la Merci ».
L'église de l'ordre de la Merci de Cahors existe toujours. Elle était encore récemment transformée en garage à l'angle de la route de Lalbenque et de la rue de la Merci.

5) P. 27-28 : C.R. de la sortie de cette société en 1977 à Cajarc et Larroque-Toirac.
P. 193 à 206 : Article de R. Pulou sur les anciennes mines d'argent et de plomb de Villefranche-de-Rouergue.
P. 217 à 225 : Notes de M. Crabol sur six lettres de Charles de Pomairols (notre société a visité le château de celui-ci à la Pèze en octobre 1977).

6) L'étude de M. Leymarie sur « les moulins hydrauliques et à vent du Cantal » se poursuit dans ces 4 fasc. de la Revue.
1977/1, p. 44 en note : selon l'ingénieur Bernis, le départ. du Lot possédait en 1815 : 871 moulins hydrauliques ayant 1765 « tournants ».
1977/2, p. 105 à 115 : L. Levadoux à propos du « Bouyssou de Rouffiac » donne des indications de toponymie et de botanique.
P. 143 : A Trin signale l'ouvrage de Paul Lentrat sur les « Croix d'Auvergne ».
1977/3, p. 52 à 54 : Dans « Comment Charles de Noailles devint le plus jeune évêque de Saint-Flour » P. Chassang nous apprend que ce fut grâce à Raymond Rouchon, né à Saint-Pierre-de-Cuzance, diocèse de Cahors, qui fut évêque de Saint-Flour par intérim en 1599-1602. L'acte de résignation de ce dernier avait été rédigé, contre espèces sonnantes, le 14 décembre 1601, au château de Lentour, paroisse de Mérignac-en-Quercy.
P. 57 : Charles Noailles pour complaire à Louis XIII composa un ouvrage intitulé « L'empire du Juste ».

« Le président et poète François Maynard, commensal de la maison des Noailles, plaça en tête de ce volume une ode dont sont extraits ces vers flatteurs mais très significatifs ».
Voici les deux derniers : *Ton livre* .....
.....
*Mérite qu'un chapeau te couvre*
*Qui soit de la couleur du sien.*
Maynard souhaitait à Charles de Noailles le chapeau de cardinal comme celui de Richelieu.
1977/4, p. 353-354. Les peintures romanes de l'église St-Géraud d'Aurillac (Abel Beaufrère).

7) Dans les fasc. 65-66-67 : Suite de l'étude sur les châteaux de Curemonte de M.-L. Blanc.
n° 65, p. 22 à 34 « Un site limousin prestigieux : l'abbaye de Grandmont » par F. Gernioux. Jusqu'à la veille de la Révolution Grandmont avait une filiale faubourg St-Georges à Cahors.
n° 66. Ce numéro contient plus de cent contes ou courts récits (3e série) de Marcelle Delpastre. (Textes limousins et traductions françaises).

8) P. 6 à 8. Programme des manifestations pour le centaire de cette Société les 9 et 10 septembre 1978.
P. 27 à 37 : Article de R. Maisoneuve pour les botanistes : du Catalogue d'Ernest Rupin (1884) aux recherches et publications de ces dernières années.
P. 93 à 97. Jean Vinatier a tiré d'un vieux registre-terrier concernant la famille Cardalhac, anciens seigneurs de Végennes et Curemonte :
— le récit d'un pèlerinage de neuf habitants de Curemonte en 1538 à « N.-D. de Rocquemador et de là jucques au lieu de Monseigneur St-Jacques-en-Conpoustelle ».
— un acte de décès de Galhiot de Genoulhac, Grand Ecuyer de France (le 15 octobre 1546) sans précision sur le lieu du décès. Les deux familles de Genoulhac et de Cardaillac étaient proches parentes.
P. 198. En Vicomté de Turenne : Dessin de Mme Simone Hymon du « repaire de Corlac » à Sarrazac (Lot) d'après une photo en couleurs de Mme Paul de Nussac.

9) P. 377 à 382. R. Lucagne, à propos de la publication de la carte de la végétation de la France — feuille n° 46 de Moulins — fournit beaucoup de renseignements pour la lecture de cette carte (établissement — différentes finalités — symbolique des couleurs, traits pointillés — notice — cartons...).

10) 1977/4, p. 260. Une note indique qu'un dépliant cartonné avec 12 diapositives en couleurs sur les fresques de la chappelle du Cheylard (St-Geniès, entre Sarlat et Montignac) est mis en vente pour financer la restauration de la chappelle.
1978/1, p. 69 à 74. Guy Penaud dans « Un franc-maçon périgourdin : Eugène Le Roy » signale que les relations maçoniques nouées par Le Roy jouèrent un rôle important pour la publication du « Moulin du Frau » et pour sa carrière littéraire.
P. 77 à 79. Article nécrologique précis et détaillé sur Jean Maubourguet ancien Secrétaire général de la Soc. Hist. et Archéol. du Périgord (Jean Secret).
1978/2, p. 83. On signale le don par le majoral Jean Monestier de « Laus del canonge Juli Cubaynes » (Monte-Carlo, 1977).
1978/3, p. 231 à 235. Notes sur les fresques de l'église de Trémolat (Jean Secret).

11) n° 31, p. 58. Cette page illustrée de 4 photos donne le compte rendu de la sortie de l'association « Sauvegarde des Maisons et Paysages du Quercy » qui eut lieu en 1977 entre Montcuq, Lauzerte et Montaigu-de-Quercy.
n° 33, p. 49. La même association souhaite une reprise rapide des activités du « Fonds départemental de sauvetage et de mise en valeur du patrimoine architectural du Lot » en sommeil depuis mars 1975. A cette époque ce fonds

avait permis de primer 51 opérations pour un montant évalué à 1 400 000 F. P. 49. Photographie du nouveau bureau des P.T.T. de Prayssac. Dans la légende on lit « ... la qualité de l'ouvrage peut se discuter mais son intégration dans la ville n'a pas été prise en compte... ».

12) 1978, p. 38 à 43. Par l'étude des pelotes de déjection de la chouette-chevêche A. Pharisat arrive à la conclusion que le couple de chevêches dont provenaient les pelotes a détruit chaque année 2 000 campagnols et des milliers d'insectes. « C'est un témoignage... très démonstratif à verser au dossier de la protection de la chouette-chevêche ».

13) Certaines communications d'un très haut niveau comme celles de D. Blanc « sur la physique du noyau de l'atome » et la « structure intime de la matière » sont pour des spécialistes. Plus accessible est celle de H. Sabatier sur « le curieux et fécond tiercé de l'uranium ». « L'hommage à André Ferran » d'André Moulis est humain, délicat, fait connaître la personnalité d'André Ferran.

14) n° 131, p. 21 à 43. Etude de Daniel F. Callahan de l'Université du Delaware (U.S.A.) sur « Adémar de Chabannes (moine limousin du XI^e s.) et de la Paix de Dieu ».
Dans la relation du concile de Limoges (1031) Adémar mentionne une légende racontée par l'évêque de Cahors, Dieudonné, sur des miracles qui empêchèrent l'enterrement d'un cavalier excommunié, dans une église.
n° 134, p. 457 à 469. « Honneurs funèbres et legs pieux à Figeac au XV^e s. ». Etude de J. Lartigaut basée sur 95 testaments de figeacois, passés entre 1430 et 1500 « l'éventail des legs nous renseigne sur les diverses manifestations de la piété à la fin du Moyen-Age ».
n° 135. Numéro consacré à la bibliographie de la France méridionale (année 1976).
Dix-huit cents références dont une quarantaine sur notre département ou des articles de membres de notre Société.

15) P. 101 à 111. Hommage rendu le 10 juillet 1976 à l'occasion des jeux poétiques de Lauzerte par P. de Gorsse au poète « de lumière et d'espoir » : Paul Bonetti.
P. 179 à 185. Raport sul concors de lenga d'oc per lo Majoral-abat Silvan Toulze, mestre en jocs florals.

16) 1977/4, p. 506. Sommaire détaillé du tome I-1977 de la Revue : « L'architecture rurale en pierre sèche ». Revue publiée par C. et J.-M. Lassure.
Parmi les nombreux articles plusieurs sont écrits par C. Lassure. Celui sur les cabanes du Causse de Limogne est l'œuvre de notre vice-président P. Dalon.
1978/3, p. 313 à 317. Les monnaies du Sanctuaire des Eaux de la Hillère à Montmaurin (Haute-Garonne) par Georges Depeyrot.
P. 328. Dom Jean de La Barrière (né à St-Céré) d'abord moine cistercien créa un nouvel ordre : les Feuillants (du nom de l'abbaye de Feuillant non loin de Muret). Le premier couvent des Feuillantines fut créé à Montesquiou-Volvestre (Haute-Garonne) en 1588.

17) 1977/4, p. 482 à 502 et 1978/, p. 53 à 66. A. d'Antin de Vaillac étudie à partir des « Commentaires » de Monluc comment celui-ci fit face à une guerre insurrectionnelle dans le Sud-Ouest de la France au début des Guerres de Religion.
1978/3. Ce bulletin nous apprend le décès de H. Polge, archiviste du Gers de 1948 à sa mort.
P. 271 à 277. M. Bordes Maurice fait son éloge funèbre. L'éloge est suivi d'une bibliographie sommaire.
Dans chaque bulletin de la S.A.G. un article était signé Henri Polge soit de philologie ou de techniques, soit d'histoire ou d'ethnographie... mais toujours d'une érudition surprenante et d'une plaisante originalité.

18) n° 41, p. 377 à 535. Fin de l'étude consacrée par J.-B. Marquette aux Albrets (1240-1360).
Dans les pages 439 à 448 on voit le pape Jean XXII nouvellement élu, intervenir comme conciliateur entre Amanieu d'Albret et Sans Aner de Piis, être l'objet d'un complot (1317), essayer de ramener la paix en Gascogne (1319) faire de nouvelles tentatives vaines pour obtenir la paix (1322).
P. 522. Deux fils du sire d'Albret prennent le prieuré de Fons près de Figeac (1356).
P. 524-525 Bertucat, un bâtard d'Albret, opère en Quercy (1357).

19) P. 1 à 7. Les gentilhommes verriers dans l'Ariège et le Languedoc par le pasteur Jean Cadier.
P. 109 à 112. P. Pariselle pose la question : Faut-il croire aux énergies de remplacement (énergies solaire et éolienne, géothermique...). Réponse sans ambiguïté, affirmative.

20) 1978/1, p. 39 à 51. Par J. Tonnadre « Un vivant hommage à J.-Ch. de Borda » et en complément la vie sur le « Borda » vaisseau-école.

21) n° 5, p. 61. Des portions de fresques sont mises au jour dans l'église de Pradines.
n° 7, p. 97 à 99. Compte rendu par l'abbé Bessières du mémoire de maîtrise en Sorbonne de notre sociétaire Philippe Naszalyi sur « la reconstruction concordataire dans le diocèse de Cahors (1802-1815) ». Nous rappelons que M. Naszolyi a fait don à la S.E.L. d'un exemplaire de son mémoire.
n° 8, p. 106. Fondation récente d'une maison de dominicaines à Escayrac, commune de Lascabanes.

22) n° 64. Sur la couverture de ce numéro (et de plusieurs autres dans l'année) : Rocamadour vu et dessiné par des Japonais.
n° 68. Article de Jean Rocacher sur deux sportelles de Rocamadour dans une collection toulousaine.

23) Ce numéro paraît malgré le deuil qui a frappé le directeur d'Oltis en la personne de sa fille Anne-Marie Audouy. Le bureau et les membres de la Société des Etudes du Lot s'associent à la douleur des parents.

24) P. 15 à 20. Ambert et Murat (J. Long).
P. 21 à 47. La mort de Joachim Murat à travers l'histoire et la légende. Témoignages et documents (J. Vanel).

25) P. 25 à 27. Jean-Pierre Lassale croit pouvoir identifier « La Belle Vieille » : Cloris serait Madame de Plas, née Jeanne de Calvimont.

26) 1977/4, p. 313 à 327. Par H. Guilhamon : Le procès en adultère de Catherine de Ladoux, baronne de Ferussac (1774-1781).
1978/1, p. 13 à 30 : Recherches sur la navigation et les gens de rivière à Clairac aux XVII^e^ et XVIII^e^ s. (Claude Martin).
P. 31 à 41 : Intrigues orléanistes en Agenais et en Quercy en 1790 (H. Guilhamon).

27) 1977/3, p. 323 à 352. La construction du four à pain et la panification domestique (Jean-Louis Boithias).

28) P. 191 à 197 : Ariane Bruneton note une évolution lente dans les coutumes de l'alimentation rurale béarnaise au XX^e^ s. et en cherche les motivations. (Motivations sans doute valables dans les milieux ruraux d'autres provinces).

29) P. 87 à 102. Hommage à Pascal Bonetti, poète français (1886-1975). Cf. note 15.
P. 164 à 173. Causerie optimiste de Louis Néel de l'Académie des Sciences, prix Nobel, sur « les énergies nouvelles chimères ou réalités ». Il y fait le point sur les dangers du nucléaire.

30) Page 54 est signalée la découverte d'un crâne d'Amphictis (Mamalia, carnivora) dans l'Oligocène supérieur des Phosphorites du Quercy. C.R. Acad. des Sciences Paris, série D 1976, 283 : 327-330, 1 fig.

31) Tous les numéros contiennent des articles courts, mais intéressants sur le Quercy.
Nous trouvons :
(n° 10) Le vieux Gourdon et (n° 12) l'église des Cordeliers de cette ville (A. Monzat) et (n° 11) Gourdon au XIX^e s. (Ch. Girardot). Sur les bastides (n° 10) Labastide-du-Haut-Mont, (n° 11) Rudelle (L. Lasvaux).
Sur Castelnau-Bretenoux : (n° 11) le site (A. Lacombe) (n° 12) huit siècles de son histoire et (n° 13) la restauration du château par Mouliérat (L. Lasvaux). Des notes sur la littérature d'oc (J.-L. Rigamondi) et dans le n° 13 sur les troubadours d'hier et d'aujourd'hui (G. Darnis) L. Lasvaux nous parle (n°° 11 à 13) de Joachim Murat et de sa famille ; A. Noël (n° 10) de Blanqui à Bretenoux et (n° 12) de l'industrie textile à Figeac ; l'abbé J. Verdier (n° 13) de Montgesty et de Jean-Gabriel Perboyre.
Une poésie de A. Lacombe sur « La Quilloboumbo » (n° 13).
Un métier « entouré de mystère » le sourcier, par Escaffre (n° 13).

32) 1978/1, p. 183 à 206. A l'occasion du 250^e anniversaire de la naissance de Lhomond à Chaulnes-en-Picardie, l'abbé Jean Desbory consacre un long article à l'auteur du « De viris illustribus urbis Romoe ».

33) P. 69 à 91. Les écrivains occitans de Tarn-et-Garonne de Marcabrun à Perbosc (Georges Passerat).

34) Pages 125 est signalé un travail de notre sociétaire J.-B. Gaignebet « sur les inscriptions de Six-Fours ».

35) n° 274, p. 289 à 316. St-Genou de l'Estrée, par Dom Goury. Le dossier hagiographique très fourni de St-Genulfus (St Genou), venu de Rome avec son père Genitus évangéliser la Gaule contient la « vita interpolée de Cahors ». Dans le courant du X^e s. des clercs de Cahors crurent reconnaître dans Gedurnicensis, première ville convertie par St Genou et non identifiée, leur propre cité. Ils s'annexèrent le Saint. La « vita interpolée » révèle les préoccupations du clergé à l'époque et fait connaître quelques coutumes de la ville.

36) Dans le tome de 1976, p. 191 à 196, Louis Bonnaud nous parle des croix funéraires corporatives et dans le tome de 1977, p. 151 à 171, des coqs de clochers en Haute-Vienne, et donne ensuite des éléments de bibliographie relatifs à l'histoire et au symbolisme du coq sur les clochers des églises.

## MANIFESTATIONS DE LA SOCIETE DES ETUDES prévues en 1979

— Sortie de printemps : dimanche 20 mai
(confins Lot-Aveyron Visite des grottes de Foissac).

— Séance publique d'été : jeudi 2 août
Madame Pécheur : *La fresque en Quercy.*

— Journée foraine de Luzech : dimanche 16 septembre
avec séance publique
M. Lartigaut[e] :
1°) *Coup d'œil sur Luzech vers 1375.*
2°) *La chatellenie de Bélaye au Moyen-Age.*

— Séance publique d'hiver : dimanche 16 décembre
Madame le professeur C. Juskiewenski :
*Henri Martin, peintre du Quercy.*

---

## MANIFESTATIONS AUXQUELLES LA S.E.L. EST APPELEE A PARTICIPER EN 1979

— Villefranche-de-Rouergue : 8, 9, 10 juin :
XXXIV[e] congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne.

— Cahors : du 5 au 9 septembre :
congrès national de préhistoire.

---

## ERRATUM

Troisième fascicule 1978, séance foraine de Souillac :
page 94, ligne 7 : au lieu de *Saint-Pierre,* lire *Sainte-Marie.*

4e Fascicule 1978 Deuxième partie

# ACTES
# DU
# XXXIIe CONGRES

des Sociétés Académiques et Savantes
Languedoc - Pyrénées - Gascogne

Cahors 1977

# ACTES
# DU
# CONGRES

(suite et fin)

## SOMMAIRE

*La palmette moissagaise (palmette perlée), extension et dégénérescence*, par Jacques Bousquet ..... 211

*Le décor de Saint-Pierre-Toirac et la sculpture romane rurale en haut-Quercy*, par Dorothée Jacoub ..... 231

*Prix-faits pour l'église de Cremps* (1528-1535), par Jean Lartigaut ..... 247

*Les commandes de tabernacles à Toulouse, pour les églises du Quercy au XVII^e siècle*, par Georges Costa ..... 255

*L'apparition de l'escalier droit dans les châteaux du Quercy*, par Monique Escat et Bruno Thollon ..... 261

*L'abbé Chevalt* (1817-1876), *restaurateur des sanctuaires de Roacamadour*, par Jean Rocacher ..... 277

*L'ensemble des Actes du Congrès est réuni en un volume, édité par la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, 11, boulevard Griffoul-Dorval, 31400 Toulouse.*

# *ARCHEOLOGIE*

(suite)

# LA PALMETTE MOISSAGAISE (Palmette Perlée) EXTENSION ET DÉGÉNÉRESCENCE

par Jacques BOUSQUET

Que de volumes sur le bestiaire dans la sculpture romane, trop souvent teintés de symbolisme artificiel ou de mysticisme douteux ! Les motifs végétaux et décoratifs ont eu beaucoup moins de succès, peut-être parce qu'ils ne prêtent pas à littérature (1). Ils peuvent pourtant fournir des points de comparaison précis, et confirmer des relations indiscutables.

Nous voudrions en fournir ici un exemple, ou plutôt plusieurs liés, qui paraissent correspondre à de véritables cheminements stylistiques d'autant plus intéressants qu'ils sont limités à une zone assez étroite : du Bas-Quercy à la Haute-Auvergne. Mais nous ne prétendons pas avoir tout vu, ni faire un inventaire, seulement poser quelques données et en tirer des réflexions. Je tiens dès l'abord à remercier M. d'Alauzier, dont le répertoire photographique m'a beaucoup aidé (dans les limites du département du Lot, hélas !) et à qui je dédie cette étude.

C'est de Moissac que nous partons, avec sous le porche les huit chapiteaux portant la fameuse croisée d'ogives « primitives » et les arcades adjacentes. Les trois qui nous intéressent directement n'ont pas été reproduits depuis les dessins d'Ernest Rupin, dont le livre reste encore fondamental (2).

C'est tout d'abord (fig. 1) celui à gauche de l'arcade derrière l'entrée Sud. Il comporte sur deux grandes feuilles (ou crochets selon la terminologie de Baltrusaïtis), deux gueules de monstres vomissant des feuilles qui s'étagent et se redoublent dans leur retombée. Mais parlons plutôt de palmettes, car il ne s'agit pas d'un élément naturel (3), mais d'une série de lobes ou plutôt de tubes juxtaposés finissant en petits globes un peu plus gonflés que leur support. Ils vont en s'étalant par huit ou par neuf, avec une aisance qui leur donne une allure presque réaliste. Mais c'est bien le motif de tiges finissant par des boules qui sera pour nous essentiel (4).

Sur un autre chapiteau (fig. 2), une variante très proche montre, sous des monstres gueule ouverte et tirant la langue, des « bouquets » de lobes remontant en sens inverse vers le haut avec un arrondisse-

ment demi-sphérique, moins accentué que pour le précédent (5). Mais les deux recherches sont bien liées et en « contrepoint », car la vraie création ne part pas du néant, comme veut le faire croire un certain art contemporain, mais de « variations autour d'un thème ».

Un troisième chapiteau (fig. 3) montre le souci ou même l'obsession d'un motif : la boule ! Rupin a parlé fort justement de « fruits globuleux parsemés de perles » (6). De grosses « mûres », dirions-nous, pour rejoindre la flore réelle, car ces globes perlés viennent au bout de tiges entrelacées comme celle d'un buisson, mais sans feuilles.

Le souci d'échapper à la nature, ou plutôt de lui chercher des contrastes, apparaît avec le chapiteau décoré de trois étages de « crossettes », sortes de cônes finissant par une pointe qui se retourne sur elle-même, comme une petite boule percée d'un trou, schéma utilisé couramment à l'époque romane pour traduire le sol ou la terre, de façon purement idéographique (7). Nous le retrouvons ici, il s'associe à des têtes de cerfs très naturalistes, qui viennent sous les volutes.

Les quatre autres chapiteaux sont purement naturalistes, avec deux lionnes tenant un petit (ou une proie) dans leur gueule, leurs corps croisés en X (et c'est l'esquisse du fameux motif du trumeau, qui aura lui aussi toute une descendance), ou deux autres lions tenant un couple d'oiseaux dans leur gueule (toujours le motif de la gueule avalant ou vomissant quelque chose), ou encore des lions « bicorporates », selon l'heureuse expression de V. Slomann, avec deux corps pour une seule tête, les corps se croisant encore en X sur la face. Et on aboutit au dernier chapiteau (8), avec la figuration de Samson écartelant la gueule du lion, qu'on a pu rapprocher du schéma antique de Mithra égorgeant le taureau (9).

Quel sens donner à cet ensemble ? Montée de la terre-mère vers le végétal, puis le zoomorphe ? Lutte du bien et du mal, terrassé par Samson, préfigure du Christ (10) ? Et il y a deux Samson, l'un barbu, l'autre imberbe, symboles des âges de la vie. On ne s'arrête plus dès qu'on se livre à ce genre de commentaires faciles. Mais ne faudrait-il pas insister plutôt sur le souci du sculpteur d'utiliser une gamme très variée, avec pourtant des répétitions de motifs pour assurer une certaine unité, de montrer sa maîtrise des lois de la stylistique romane, avec les mêmes points forts et les mêmes lois de symétrie ? C'est ainsi que nous comprendrions le mieux, croyons-nous, avec le « moment créateur », les motivations essentiellement artistiques d'un très grand artiste.

N'est-ce pas le même sculpteur qui a travaillé tout de suite après au portail plaqué contre la tour-porche, du côté Sud ? Sans entrer dans des appréciations de goût qui risqueraient d'être purement personnelles, contentons-nous de noter qu'on trouve, pour la garniture

des ébrasements latéraux, la même association de l'animal et du pseudo-végétal, avec sur deux bandeaux une série de rats, cailles ou autres petits animaux qui paraissent grimper à l'assaut et, sur le bandeau le plus extérieur, une série de feuilles au profil courbé en S et à la face s'élargissant vers le haut (fig. 5). Elles paraissent sortir d'une sorte de collerette et se dressent dardées en avant, un peu comme une tête de serpent (cobra). Par-dessus, le sculpteur a placé un motif composé d'une série de tiges fines finissant par des boules (11). C'est une autre variante de notre palmette (la quatrième forme si nous voulions numéroter pour faire plus savant, ou plutôt la troisième, car les « mûres » représentent un motif différent, malgré sa parenté).

Mais c'est bien notre premier motif, mais traité plus finement avec des palmettes à multiples lobes perlées, qui reparaît pour le premier chapiteau de l'arcature de droite, près de l'ange du dernier des rois mages (fig. 6).

Plutôt que de classifier il vaudra mieux observer et noter comment, autour du merveilleux tympan du Christ d'Apocalypse, la première voussure vers l'intérieur est couverte de feuilles à lobes arrondis, proches de notre première forme, et la deuxième de petits animaux (encore) alternant avec de véritables palmettes à cinq lobes. Dans ces deux cas, le bout des lobes est creusé d'une cavité concave (inversion du motif cylindrique, nous la retrouverons). Et, sur la dernière voussure, ce sont des motifs de lobes arrondis, proches du deuxième chapiteau du porche (12).

Pour le motif de lobes creux, rapprochons les rosettes à six lobes sur le nimbe du symbole de l'ange, et plus encore les rouelles décorées d'une étoile de huit tiges finissant par des « boules creuses », sur le coussin derrière le Christ, sur les couronnes des vieillards (13).

Le motif « en cobra » apparaît aussi au portail intérieur ouvrant du porche vers la nef, dans les biseaux concaves à bordure perlée encadrant les colonnettes des piedroits (14). On y note encore la palmette à tiges perlées et aussi le décor de boules creusées de quatre trous en quatrefeuilles, qui a servi à décorer la corniche à l'extérieur du porche, à droite, sous la scène de la fuite en Egypte et qu'on retrouve au porche de la cathédrale de Cahors (15), où le décor de gros boutons en bandeaux verticaux a été employé systématiquement des deux côtés. Alors qu'à Mauriac (Cantal), dont nous aurons à reparler, on en a utilisé seulement deux, plus proches de Moissac, à côté des anges encadrant le Christ en Ascension sur le tympan (16).

Sautons de Moissac à Cahors.

Nous y trouvons deux liaisons directes avec Moissac. Sur le pourtour du chœur, des demi-colonnes subsistantes de la cathédrale romane portent des chapiteaux dont le premier, du côté Nord, est très proche du premier que nous avons étudié à Moissac (fig. 4) : gueules de lions vomissant des palmettes retombantes. Le style est plus fruste et simplificateur. Le deuxième reprend le chapiteau de crossettes, mais en supprimant les têtes de cerf (17). Nous nous croyons fondé à proposer qu'à Cahors on a tenté de copier Moissac, mais on a dû assez vite y renoncer, car tous les chapiteaux suivants sont du type dit « de Beaulieu », tronc de cône engagé dans un tronc de pyramide.

Au porche de Cahors, c'est encore l'expansion de la palmette moissagaise, mais sous sa forme bien élaborée, avec des éventails de lobes portant des perles, réunis par des tiges entrecroisées très librement comme sur le chapiteau des mûres. Il y en a là au moins cinq exemplaires pour les petits chapiteaux interrompant les boudins « limousins » qui cernent le portail à droite et à gauche. Certains ont été refaits, mais sur le modèle ancien, dont il subsiste un exemplaire au moins (18).

Avant de revenir en Quercy, montons tout de suite jusqu'en Corrèze, pour retrouver les diverses formules étudiées, grâce à quelques belles photos de M^me^ M.-M. Macary. Le chapiteau du chasseur d'oiseaux, à Lubersac, associe des fruits perlés et des feuilles dont les lobes sont creusés comme des boules en négatif (19). Sur la colonne torsadée de Saillac, des feuilles allongées se terminent par des spirales gonflées (20).

C'est à dessein que nous avons commencé par les variantes les plus éloignées, car c'est bien la formule des tiges perlées, retombant en coquilles sur les angles, qui apparaît sur le seul chapiteau ancien conservé de la cathédrale de Tulle (fig. 7) (21). Viennent s'y joindre la formule de deux feuilles aux tiges se croisant « en ciseau », dont j'ai évoqué ailleurs l'archaïsme (22), et, en bas, une collerette de feuilles dont l'extrémité se recourbe en s'aplatissant, motif auquel nous reviendrons en dernier lieu pour les origines de la palmette perlée.

Motif de deux feuilles arrondies entourées de perles « vomies » par une tête humaine sur un petit chapiteau du chœur de Malemort près Brive (23). Je l'ai retrouvé aussi au porche de Saint-Chamant près Tulle, dont le tympan comporte une « Ascension » comme à Cahors (24).

Ce groupe de la Corrèze, étudié plus en détail, nous montrerait sans doute l'activité d'ateliers particulièrement habiles en sculpture, sûrement en liaison avec le foyer de Moissac.

Mais un autre chef-d'œuvre est situé en position de relais vers le Bas-Limousin, à la limite Nord du Quercy : c'est la grande église à coupoles de Souillac (25). Tout le monde connaît l'admirable haut-relief d'Isaïe, si proche du portail de Moissac que je croirais volontiers pour ma part qu'il s'agit du même maître, car il ne faut pas multiplier les génies (26). S'il s'agissait d'un autre, ce ne pourrait être qu'un de ses meilleurs disciples, formé directement à Moissac. Il ne subsiste que des fragments d'un portail qui a dû être un ensemble extraordinaire s'il a pu être achevé (27). Et que trouvons-nous, en haut du fameux trumeau couvert de monstres entrelacés sur la face, avec du côté droit des hommes luttant et du côté gauche le sacrifice d'Abraham ? Pour décorer le biseau du grand tailloir (fig. 8), ce sont encore des palmettes retombantes de dix ou onze lobes, finissant par des boules (28). C'est bien le motif de Moissac, encore plus systématisé, vraiment une « marque de fabrique ».

Les très beaux chapiteaux du pourtour du chœur n'ont été jusqu'ici étudiés par personne. A côté de thèmes figuratifs (l'Annonciation que j'ai rapprochée du haut-relief de Conques) (29), il y a des motifs végétaux. Un chapiteau de feuilles d'acanthe grasses, « à l'auvergnate », mais aussi un autre avec des feuilles lancéolées entourées de perles sur les côtés (fig. 9), celles-ci viennent par-dessus une feuille de fond, comme pour le motif en cobra du porche de Moissac, avec au-dessus des groupes de fruits perlés et d'autres, plus gros, remplaçant les volutes. Ce sont les « mûres » de Moissac.

Serait-il trop audacieux d'en rapprocher la coiffure des deux enfants nus mettant une main dans la gueule d'un lion dont la queue les enserre ? Ils sont traités en symétrie, comme les deux Samson du porche de Moissac.

Enfin, dérivation plus lointaine des palmettes retombant sur les angles comme à Brive, un autre chapiteau avec de grandes feuilles en éventail partagées par des lobes creusés en cuvette (toujours l'alternance du convexe et du concave) (fig. 10).

Cette formule se retrouve sur un autre chapiteau de Souillac et paraît s'être diffusée en Corrèze (29 *bis*).

Nous pouvons à présent mieux situer les liens languedociens du porche d'Ydes, à l'extrême Nord du Cantal. M. Pierre Quarré a très bien montré les rapports iconographiques (Annonciation, Daniel nourri par Habacuc), ainsi que stylistiques (30). Il reste à insister sur l'aspect décoratif. De chaque côté, une double arcade couronne les bas-reliefs (« réduction » de la formule moissagaise). Le style de ceux-ci est très beau, mais comme un peu alourdi par le voisinage de l'Auvergne. Et les chapiteaux soulignent encore cet effet. A gauche de l'archange Gabriel, un « quart de chapiteau » comporte de grandes feuilles retombantes, tout à fait comme celles que nous venons

de voir à Souillac (fig. 13) (31). Au centre, un chapiteau avec deux lions accroupis dont les cous se touchent (et ils font penser aux deux lions dévorant des enfants de Souillac). Enfin, sur le chapiteau à droite de la Vierge, une plamette perlée (fig. 14) étalée en éventail vertical et d'autant plus belle qu'elle est unique, occupant tout le milieu de la face. On notera la qualité des volutes et du dé, dans un épannelage soigné. Et devrait-on noter aussi que tous les tailloirs ont leur chanfrein orné d'un double cavet, comme sous le clocher-porche de Moissac ?

En face, Daniel est assis au-dessus d'un motif de deux lions croisés, réminiscence des trumeaux de Moissac et de Souillac (32). A gauche de sa tête, un chapiteau (fig. 15) tout couvert de feuilles « en cobra » pourtournées de perles, variations sur le motif du portail extérieur. Le chapiteau central, avec ses feuilles dérivées de l'acanthe, mais assez grasses, nous paraît très « auvergnat », surtout pour la feuille centrale, dont le sommet se retourne « en ombrelle » (motif connu déjà par l'art mozarabe d'Espagne et que j'ai retrouvé à Conques). A droite, des motifs en croix de Saint-André où chaque feuille paraît porter un motif superposé, un peu comme les feuilles en cobra de Moissac. La part de création est donc considérable, soulignant le niveau très élevé de qualité.

A Mauriac (fig. 16), toujours dans l'extrême Nord-Ouest du Cantal, où M. Quarré a noté aussi les influences languedociennes (tympan de l'Ascension), un chapiteau d'assez belle qualité (car il y en a beaucoup de médiocres), montre à la fois sous les volutes la feuille perlée en cobra et sur la face, retombant des caulicoles, le motif en ciseau comme à Brive. La facture est beaucoup plus lourde qu'à Ydes, en partie sans doute à cause du matériau, mais aussi du sculpteur (33).

En Rouergue, où j'espère être exhaustif, je n'ai trouvé que deux exemples, bien modestes, mais caractéristiques, de la palmette perlée. L'un est à Sébrazac, près d'Espalion, où un petit chapiteau porte une tête de lionne (?) vomissant deux tiges avec notre motif remontant vers les angles et vers le bas après une boucle, des demi-palmettes aux lobes creusés en biseau (encore l'alternance convexe-concave). Tout à côté, un autre chapiteau présente un monstre à deux corps et une tête, un autre a conservé l'épannelage cubique, avec un décor de nattes montrant la connaissance des formules archaïques en vogue au XI^e siècle (34). On y trouve aussi les oiseaux cous croisés, motif languedocien que nous allons retrouver à Pampelune.

L'autre cas est à Saint-Amans-du-Ram, près de Vezins, sur le Lévezou, où un des quatre chapiteaux du portail, à l'extrême-gauche, comporte une collerette de palmettes perlées, à côté d'un chapiteau

d'épannelage cubique dont le pendant à droite a une collerette de « palmettes d'entrelacs » (35), motif dont j'ai étudié la formation à partir de l'éventail d'entrelacs, d'origine copte et irlandaise (36). Le deuxième chapiteau à droite comporte un petit personnage à bonnet phrygien, également de dérivation languedocienne.

Mais partons tout de suite en Navarre, vers cette Espagne du Nord si liée à notre Midi pendant les premières étapes de la Reconquista. On parle toujours à ce propos de Cluny, mais il faudrait ajouter Moissac, principal satellite de Cluny en Occitanie, et aussi Conques, bien que l'abbaye rouergate soit restée farouchement indépendante. C'est un ancien moine de Conques, Pierre d'Andouque, qui fut évêque de Pampelune de 1083 à 1115, et qui reconstruisit la cathédrale après en avoir réformé le Chapitre (37). Il ne nous reste de cet édifice majeur que quelques sculptures, dont il faudra étudier plus en détail les liens avec le Languedoc. Signalons seulement ici deux chapiteaux (38). L'un avec les aigles se mordant les pattes, comme à Sébrazac (les cous sont seulement juxtaposés et non croisés mais c'est bien la même inspiration). L'autre avec des tiges se croisant comme un filet pour entourer des demi-marguerites qui peuvent, vers le haut, former des protubérances, ressemblant presque à des têtes. Ce sont bien des têtes d'animaux qui remplacent les volutes (39) et, à côté, est-ce une feuille dont les bouts des lobes se retournent, ou encore la palmette moissagaise ? Nous tenions à donner aussi cet exemple, car la composition des filets autour des têtes apparaît aussi plusieurs fois à Saint-Amans de Rodez, et le rapprochement est frappant (40).

J'avais déjà signalé ces types dans ma thèse (41), où j'ai étudié également de façon comparative les chapiteaux des marges du Quercy, en particulier ceux de Figeac et Saint-Pierre-Toirac (42). A Figeac, sous la corniche du mur ouest du croisillon sud, un chapiteau (fig. 11) à deux étages de caulicoles comporte aux angles, en haut, des palmettes retombantes dont les lobes se terminent en volutes gonflées. N'est-ce pas l'influence de notre motif (43) ? Elle nous paraît certaine, en tout cas, pour un chapiteau d'une grande arcade du côté Sud (quatrième pile) (fig. 12), où le motif s'étale largement en retombant des angles, se terminant par une boucle tournant autour d'un petit trou, remplaçant la perle. N'est-ce pas la composition à feuilles retombantes de Souillac et d'Ydes, complétée par des terminaisons inspirées de celles des « crossettes » ? Mais quelle médiocrité dans l'invention, quelle sécheresse dans l'exécution. J'avais souligné la distance stylistique entre les chapiteaux du côté Nord et du côté Sud (troisième et quatrième séries de mon classement), ces derniers étant nettement les plus tardifs, bien que comportant aussi un type de recherche dérivé de l'entrelacs, avec en

particulier des palmettes tête-bêche cernées par un filet, formule qu'on retrouve à Conques et à Saint-Amans de Rodez, mais qui apparaît à Figeac même sur un chapiteau du porche (première série) (44).

Mme D. Jacoub, dans son article sur les chapiteaux de Saint-Urcisse de Cahors, a repris le dernier chapiteau de Figeac (45). A Saint-Urcisse, au bas-côté Sud, un des chapiteaux (46) comporte trois palmettes retombantes à nombreux lobes dont l'extrémité se retourne, plus proche de notre premier exemple de Figeac que du dernier. Sur un autre (47) deux grandes palmettes « en cobra », avec la même terminaison, montent sous les volutes, et c'est peut-être le chapiteau de Mauriac qui est le plus proche, bien que la dérivation languedocienne soit certaine. Enfin, sur un petit chapiteau d'angle (48), les lobes à bouts retournés, placés en parallèle sur deux étages, rappelleraient plutôt le motif de crossettes schématisant le sol, que nous avons signalé tout au début à Moissac et à la cathédrale de Cahors. On voit les possibilités de contamination d'un motif à l'autre et la difficulté d'en tirer un classement génétique, et plus encore chronologique (49).

J'ai évité au maximum de donner des dates. Il me paraît en effet extrêmement dangereux de se fonder sur un classement purement stylistique. La pérennité des motifs interdit d'en faire usage aussi de façon trop systématique (50).

Que conclure donc ? L'exemple de la palmette moissagaise peut aider à éviter des excès de ce genre. La seule date sûre (et encore !) est celle du porche de Moissac, qui se situe sans doute en parallèle à l'achèvement du cloître (en 1100 selon une inscription indubitable) et en tout cas avant l'achèvement des fortifications du clocher-porche par l'abbé Roger, vers 1120-25, comme l'a montré M. Marcel Durliat (51). Le rôle essentiel revient bien à son prédécesseur Ansquitil (1085-1115).

Et nous sommes bien obligés d'admettre un très haut niveau de qualité dans la sculpture romane dès cette époque, au moins à Moissac. Vient alors le problème de l'extension. Et ne faut-il pas penser que la période de création, celle où on est capable de traiter par des recherches originales les formules qui viennent d'être trouvées, suppose un contact plus ou moins direct avec le maître créateur, et donc une période point trop longue ? Le fait que la formule de la palmette perlée ne se soit pas étendue au-delà d'une zone relativement restreinte ne justifie-t-il pas aussi l'hypothèse d'une floraison aussi rapide que brillante ? Deux générations, trois tout au plus, après les maîtres (52).

Et les limites géographiques, ici vers le Nord et le Nord-Est, montre l'arrêt devant une autre école qui se développe parallèlement (celle d'Auvergne en particulier). Vers le Sud, il y a le grand saut

vers Pampelune (tout comme on trouve l'homologue du maître du tympan de Conques seulement à la porte des Orfèvres de Compostelle). Ne faut-il pas admettre pour l'Espagne le passage d'artistes migrateurs, attirés par les voies de pèlerinages (et les dépendances des abbayes méridionales), mais qui n'ont pu s'imposer que de façon sporadique, dans un milieu essentiellement différent ?

Pour la dégénérescence, les exemples de Figeac et de Saint-Urcisse de Cahors sont particulièrement nets et s'opposent vivement au beau style de Souillac (ou du porche de la cathédrale de Cahors). Preuve qu'il y a aussi un problème de niveau artistique et de qualité, qui n'est pas forcément lié à une évolution chronologique. C'est la tentation de l'historien d'art, qui veut à tout prix retrouver une succession à travers les fragments qui nous restent. Sachons bien qu'elle est très largement subjective. L'étude des motifs ou de l'iconographie montre plus facilement la continuité pendant des siècles que la rupture. L'intérêt principal de la palmette perlée est qu'il s'agit d'un motif très typé, créé croyons-nous à Moissac, et diffusé seulement à partir de là.

Reste le problème de la genèse, c'est-à-dire de la formation d'une école (ou de ses premiers grands maîtres, pour être réaliste). La palmette moissagaise nous apparaît en un lieu bien précis, mais avec déjà diverses formes, attestant le travail créateur autour d'un motif. Et le schéma des perles paraît bien résulter d'une simplification de recherches sur les lobes gonflés à leur extrémité.

Un motif assez proche, bien que différent, serait celui des feuilles dont l'extrémité se recourbe vers l'intérieur, provoquant un épaississement. Nous en avons une série à la porte Miégeville de Saint-Sernin de Toulouse, sur le rinceau horizontal séparant les apôtres du Christ de l'Ascension (53). Là, cette feuille alterne avec « des fruits globuleux parsemés de perles », en reprenant l'expression de Rupin pour Moissac, et nous avons vu comment ce fruit était aussi un motif de base pour le sculpteur du porche. C'est une stylisation du rinceau de vigne, avec l'alternance feuille-grappe.

Les plus beaux exemples de feuilles se retournant sont peut-être à Compostelle, dans les bas-reliefs de marbre rapportés sur le mur des Orfèvres. Dans la forme la plus proche (bouts des lobes retournés par-dessus), pour un panneau de tiges croisées « en ciseau » (54). Ou bien la feuille peut prendre une forme encore plus gonflée « en boule », par exemple près de la main droite ouverte de l'admirable buste de saint Jacques assistant à la Transfiguration (55). Notons que le même bloc de marbre comporte, au-dessous, le motif des aigles entrelacés (celui de Sébrazac et de Pampelune), complété des deux côtés par un fragment de rinceau portant des fruits globuleux. Et

c'est encore tout un rinceau garni de ces mêmes fruits, entre deux statues d'apôtres (56). L'ajout de feuilles du type proche des feuilles de vigne et les tiges nervurées indiquent une recherche naturaliste, absente à Moissac. Et nous nous garderons bien de fixer ici une précédence quelconque de l'un à l'autre, notant seulement les parallélismes et la présence de motifs proches ou semblables.

Pour une autre recherche sur les feuilles retournées donnons seulement l'exemple d'un chapiteau d'Agüero, près de Huesca, avec des parallèles au cloître de San Juan de la Peña, dans la même zone en Aragon (57). Œuvres du même maître dans ces deux cas, ou d'une école locale se développant dans le temps ? En tout cas, suite d'une évolution « dérivée » et plus tardive.

Par contre, une version « primitive » des feuilles à lobes retournés serait celle qui apparaît sur les chapiteaux à droite du linteau au portail du croisillon nord de Saint-Michel de Pavie, en Lombardie, où ils s'associent à des bandeaux d'entrelacs et à une série d'animaux grimpants, comme à Moissac. Et la plupart ont deux corps pour une tête (58).

Comparaisons trop larges peut-être pour permettre des conclusions d'allure scientifique mais qui obligent à des hypothèses sur l'aspect « international » de l'art roman. L'avantage de la « palmette perlée » est au contraire de nous avoir permis de suivre de façon limitée, mais un peu plus concrètement, l'expansion d'une école, et sa décadence, sinon ses origines.

## NOTES

(1) Rappelons pourtant l'excellent ouvrage de M^lle^ D. Jalabert, *La flore sculptée du Moyen Age en France*, 1965.

(2) *L'abbaye et les cloîtres de Moissac*, Paris, 1897.

(3) D'où leur absence, sans doute, dans l'ouvrage de M^lle^ Jalabert qui a cherché à retrouver des végétaux réels, alors que l'art décoratif s'en détache constamment et suit plutôt des formules extraordinaiment anciennes (depuis l'art égyptien), comme l'avait fort bien vu le grand Aloïs Riegl, fondateur de l'école d'histoire de l'art viennois, dans ses Stilfragen de 1893 (trad. italienne : *Questioni di stilo*).

(4) Rupin, *ouv. cité*, p. 341, fig. 228. Le dessin, très médiocre, ne rend pas compte du véritable motif.

(5) Rupin, fig. 231.

(6) Rupin, p. 340 et fig. 224.

(7) Ce dessin, connu de plusieurs peuples orientaux et barbares, réapparaît, dans l'art carolingien et ottonien par exemple, vers 1000 sur les portes de bronze d'Hildesheim et vers 1020 sur un sacramentaire de Fulda. L. Grodecki, etc... Le *siècle de l'an mil*, fig. 158. Il est particulièrement net dans la fresque romane, à Nohant-Vicq, à Saint-

Savin, à Sescorts. Il disparaît totalement ensuite. Preuve de plus qu'il faut lier la tradition romane à une continuité vers le passé, qui s'efface avec elle.

(8) Qui leur a consacré sous ce titre toute une étude, en remontant jusqu'à l'art sumérien, Copenhague, 1967. Il reproduit le chapiteau de Moissac, fig. 483.

(9) Rupin, fig. 229 (Mlle Vidal, *Quercy roman*, pl. 34), fig. 220 (ou *Quercy roman*, pl. 33), fig. 226, 227 et 225. Un des deux Mithras dans *Quercy roman*, pl. 36.

(10) Ce dernier symbolisme est indiscutable et a eu un très grand succès, à preuve le merveilleux médaillon fixé sur la lanterne de Bégon du Trésor de Conques (*Rouergue roman*, pl. 56) et le tympan de Saint-Pierre-Toirac, que j'ai étudié en donnant d'autres exemples dans mon article *Trois tympans sculptés des environs de Figeac, Saint-Félix et Saint-Jean-de-Mirabel, Saint-Pierre-de-Toirac* du Congrès de notre Fédération de 1967, *Figeac et le Quercy*, p. 255.

(11) *Quercy roman*, pl. 22 et 25.

(12) *Quercy roman*, pl. 5.

(13) *Quercy roman*, pl. 11-12 et pl. 19.

(14) Ces parties sont anciennes, seules les deux arcades lobées au-dessus ont été refaites.

(15) *Quercy roman*, pl. 23 et pl. 81.

(16) A. Kingsley-Porter, *Romanesque sculpture of the pilgrimage roads*, t. III, pl. 1246-47.

(17) R. Rey, dans sa thèse sur la *Cathédrale de Cahors* (1925, p. 15), reproduit seulement le chapiteau de crossettes et ne dit rien sur les motifs. Dans *La sculpture romane languedocienne*, p. 168, il ne rapproche que les chapiteaux de crossettes. Mlle M. Vidal a aussi fait ce rapprochement, *Quercy roman*, pl. 94. Elle admet pour cette partie une réalisation entre la fin du XIe siècle et le premier quart du XIIe siècle, le maître-autel ayant été consacré en 1119 (ce qui donnerait au moins un « terminus ad quem » pour ce chapiteau). La mise en place d'origine (à l'Ouest) du portail de l'Ascension se situerait vers 1135. Sans doute dans l'hypothèse qu'on aurait terminé l'église par là, ce qui n'est pas forcément le cas.

(18) *Quercy roman*, pl. 82.

(19) *Zodiaque*, n° 102 (octobre 1974), pl. 8.

(20) Ibidem, pl. 10.

(21) Photos dans Jacques Saquer, *La cathédrale de Tulle*, n° 35 *bis* de *Lemouzi*, juillet 1970, p. 30, ph. 13 et 14. Chapiteau au sommet d'une demi-colonne à l'extérieur sur le mur oriental.

(22) Chapiteaux primitifs de Manresa et San Sebastia dels Gorgs en Catalogne, rapprochés de ceux de Conques dans mon article : *Problèmes d'origine des cloîtres romans. Cahiers de Saint-Michel de Cuxà*, n° 7 (juillet 1976), p. 27 et fig. 5.

(23) Brochure sur l'église par Mme M.-M. Macary, photo, p. 22. Nous retrouverons l'exemple le plus proche à Sébrazac, en Rouergue. Mais un exemple « riche » avec des lions vomissant des tiges à lobes creusés de trous (comme à Lubersac) est dans la belle église de Vigeois

près de la série de l'histoire du Christ. Transept, n° 18, reproduit dans la brochure de Dom J.-M. Berland (Nouvelles Editions latines, p. 24). Au Musée de Brive, j'ai noté un chapiteau de lions cabrés vomissant des tiges, dont les feuilles ont des lobes simplement arrondis.

(24) Premier chapiteau à droite, interrompant le boudin de l'archivolte extérieure, avec un homme barbu présentant de la main droite un livre couvert d'orfèvrerie (Cf Moissac).

(25) On sait que l'ancienne église de Moissac était aussi couverte de coupoles. Par contre, aucun lien avec l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac, dont dépendait Souillac, ni pour l'architecture, ni pour la sculpture (chapiteaux d'entrelacs).

(26) M^me^ M. Vidal admet qu'il puisse s'agir du sculpteur de Jérémie sur le piédroit de droite de Moissac. *Quercy roman*, p. 286. Mais n'est-ce pas le même qui a réalisé le tympan ?

(27) En dernier lieu, les réflexions de M. Jacques Thirion ont bien montré qu'il était tout à fait impossible d'imaginer la composition primitive et que le haut-relief de l'histoire de Théophile ne pouvait guère avoir été qu'un tympan, pour si étrange qu'il paraisse. Voir ses *Observations sur les fragments du portail de Souillac* dans les *Essays in honor of Sumner Mac Knight Crosby. Gesta*, vol. XV, 1 et 2 (1976), p. 161.

(28) *Quercy roman*, pl. 125.

(29) Voir ma thèse, *La sculpture à Conques aux XI^e^ et XII^e^ siècles. Essai de chronologie comparée*, 1971, p. 155 et n. 179.

(29 *bis*) Voir les deux exemples de Souillac dans l'article cité plus loin, n. 45. Tout près de Souillac, à Noailles, une copie assez proche (reprod. dans M.-M. Macary, *Eglise de Corrèze*, Nouvelles Editions latines, p. 12). Une dérivation très grossière (tiges en boudin se retournant) est à Margerides (*Ibidem*, p. 25). Une prospection devrait permettre d'en trouver d'autres et d'insister sur le rôle de relais de Souillac. Des feuilles lancéolées au pourtour retourné en crossettes forment le décor de la cuve baptismale de Lanteuil, M.-M. Macary, *Sculpture romane en Bas-Limousin*, Périgueux, 1966, p. 136.

(30) Voir son article : *Le portail de Mauriac et le porche d'Ydes. Bulletin Monumental*, 1939, p. 140. Rappelé dans ma thèse, p. 681, n. 213. Voir aussi R. Rey, *La sculpture romane languedocienne*, pp. 275 et 269, qui ne tient aucun compte non plus des motifs décoratifs.

(31) Bonne photo dans l'album de M.-A. Muzac, *Sculpture romane de Haute-Auvergne*, 1966, pl. 31.

(32) Muzac, *ibidem*, pl. 32.

(33) Reprod. dans P. Quarré, *La sculpture romane de la Haute-Auvergne. Décor des chapiteaux*. Aurillac, 1938, fig. 17. C'est le seul exemple de ce type qu'il fournisse. On notera un lion à deux corps et une tête au chevet de Ruffiac (fig. 22), mais le traitement est médiocre, et la formule si commune qu'on ne peut rien en tirer. Au chevet d'Ydes, un chapiteau traite le thème de Samson et, sur un autre, un personnage met les mains dans la gueule de deux lions qui l'encadrent (fig. 41 et 42). Ici, on peut rapprocher les deux enfants de Souillac, mais ils sont beaucoup plus originaux.

(34) Voir ma thèse, t. III, fig. 674 et 673, 675.

(35) *Ibidem*, fig. 743 et 744.

(36) Voir en dernier lieu mon article, *De l'entrelacs en éventail à la palmette d'entrelacs*, dans *Archeologia*, n° avril 1977, p. 55.

(37) Voir ma thèse complémentaire (inédite), *Le Rouergue aux XI^e-XII^e siècles*, chap. III-2, pp. 58-62 et n. 176 à 196. En dernier lieu, José Ma Lacarra, *Historia del Reino de Navarra en la Edad media*. Pamplona, 1975, p. 187. Les dates sont celles données par ce dernier. Nous avions trouvé d'autres références faisant commencer cet épiscopat en 1077 et finir en 1114.

(38) Repr. dans G. Gaillard, *La sculpture romane espagnole*, 1939, pl. 125, 3 et 4. P. de Palol et Max Hirmer, *L'art en Espagne. Du royaume wisigothique à la fin de la période romane*. Pl. 136 en bas.

(39) Celle de droite est cassée. On notera au milieu, sous le dé, le motif du ciseau.

(40) Voir ma thèse, pl. 834 et n. 427 et fig. 917-18. On y retrouve aussi de petits bonshommes proches de Saint-Amans-du-Ram (fig. 108) et le bonnet phrygien pour des centaures chasseurs (fig. 926-27).

(41) *La sculpture à Conques*, p. 749 et n. U 70, p. 777 et n. 261.

(42) *Ibidem*, pp. 710-16, 717-21, etc. Pls 554 à 573 et 574 à 595. Je n'avais pu avoir connaissance de la thèse de M^me^ Jacoub sur Figeac, postérieure à mon travail et qui reste encore inédite.

(43) On doit noter cependant la parenté avec le motif « en coquille » sur les volutes, très fréquent. Il s'agit ici d'un chapiteau du croisillon Sud, sous la coursière du mur Ouest. Même motif pour le chapiteau à l'angle Sud de cette coursière. J'ai pu repérer ces derniers exemples grâce au relevé photographique de M. d'Alauzier.

(44) *La Sculpture à Conques*, p. 711 et pl. 555. Sur la pl. 572, on trouve associés le chapiteau de palmettes tête-bêche, reprenant le motif du précédent, et le chapiteau au motif de tiges perlées. Dans mon texte (p. 176) j'avais parlé seulement de coquilles, tout en soulignant leur différence avec celles de Conques, où la palmette moissagaise est ignorée.

(45) Art. du *Bulletin Monumental*, 1976, p. 115, fig. 11, où ma thèse n'a pas été signalée, non plus que mon article cité plus haut (n. 10) sur le tympan de Saint-Félix-Mirabel, qui est republié en fig. 18. Sont raprochés aussi le chapiteau de Souillac à feuilles retombantes dont nous avons parlé, et un autre reprenant le même motif avec des lobes plats, plus simples (fig. 21 et 22). L'auteur pense que le premier est contemporain de ceux de Saint-Urcisse, le second lui paraissant plus « aberrant » (expression qu'elle met elle-même entre parenthèses). Ce n'est qu'une variation plus simple, mais très raffinée (le bout des lobes s'étale en éventail comme sur le chapiteau du porche de Cahors). Il s'agit pour les deux d'une étape de haute qualité, comme le prouvent les autres chapiteaux de Souillac. Le rapprochement avec un chapiteau de Saint-Géry de Cahors (fig. 23) est extrêmement lointain, avec seulement en commun le creusement derrière la volute, qu'on retrouve traité comme un simple trou rond sur un chapiteau de Saint-Félix-Mirabel (fig. 18). Il s'agit pour le sculpteur de montrer sa maîtrise technique (plus ou moins grande !) comme je l'avais indiqué dans mon article du Congrès de 1967, en publiant aussi le chapiteau. *Voir Figeac et le Quercy*, p. 258 et pl. 265.

(46) Art. de M^me^ Jacoub, fig. 9.

(47) *Ibidem*, fig. 8.

(48) *Ibidem*, fig. 10.

(49) M^me^ Jacoub (*art. cité*, p. 114) voit l'exemple le plus ancien de la série dans le chapiteau du collatéral Sud de Figeac (fig. 11), qui serait antérieur même au chœur de Souillac. Je suis malheureusement de l'avis exactement contraire, y voyant la formule la plus dégénérée. Et je me demande si la formule des bouts retournés, qu'on ne retrouve qu'à Saint-Urcisse, n'est pas une dérivation du motif des crossettes, employé aussi dans cette dernière église.

Le sculpteur de Saint-Urcisse aurait eu pour émules ceux de Saint-Félix et Saint-Pierre-Toirac, venant encore après ceux de Belfort, (p. 116), donc encore plus tardifs. L'auteur tient à souligner le « danger de fixer des dates trop hautes dès que l'on quitte les édifices de toute première importance ». Nous pensons pour notre part que les grands édifices ont été les centres de formation pour les artisans du voisinage, et que ce sont les meilleurs disciples, les plus proches des maîtres, qui ont réalisé à leur exemple les œuvres de la meilleure qualité. Ensuite, on descend dans l'art populaire.

Comment éviter de confondre art populaire et art primitif ? On trouvera dans le volume de ce congrès un article de M^me^ Jacoub sur l'église de Saint-Pierre-Toirac. Je l'ai déjà étudiée en détail et j'en ai publié le plus grand nombre de chapiteaux dans ma thèse (p. 717 et pls 574-95). Mon analyse semble aboutir à des résultats très opposés. J'ai suivi la chronologie proposée par M. Marc Thibout, où les absidioles sont tenues pour la partie la plus ancienne, puis le chœur, puis la nef avec ses piliers disposés tout de guingois, preuve de la maladresse des derniers maçons. Et c'est là que se situent le chapiteau en pelure d'oignons et d'autres de feuilles en pointe, encore plus médiocres. Par contre, c'est dans le chœur qu'on trouve les plus beaux chapiteaux dans le style d'entrelacs, copies directes de ceux de l'ancien clocher-porche de Figeac.

M^me^ Michèle Delpérié, dans son étude sur cette dernière église, suite d'un diplôme dirigé par M. Durliat, proposait pour le porche une construction « au cours du premier quart du XII^e^ siècle », le projet de l'église remontant à la fin du XI^e^ siècle (article du *Congrès de Figeac*, 1967, p. 333). Je crois pour ma part, tenant compte de la date plus haute des chapiteaux d'entrelacs d'Aurillac et du portail nord de Conques, qu'il faut accentuer le parallélisme avec Moissac, ce qui place l'étape primitive un peu plus tôt. Et il faut chercher une continuité pour les autres ateliers dans la première moitié du XII^e^ siècle, avant la grande décadence qui apparaît dès 1150 sur le plan historique (guerre entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon allié au roi d'Angleterre, difficultés financières et économiques, prémices de l'hérésie albigeoise).

Quelle que soit la chronologie absolue, il reste la chronologie « relative » et on peut penser que les chapiteaux figuratifs de Saint-Pierre-Toirac (Adam et Eve, etc.) liés à une série décorative, peuvent corespondre à une étape de recherche, comme le tympan de Saint-Félix, tandis que les bonshommes informes et les feuillages « cubistes » de la nef représentent l'ultime dégradation. J'avais déjà souligné l'aspect archaïque de certains détails iconographiques dans la série que je tiens pour la plus ancienne...

(50) Ainsi, en figuratif, pour le groupe d'Adam et Eve autour de l'arbre On le trouve à Saint-Urcisse (art. de M^me^ Jacoub, fig. 6) et encore à Saint-Pierre-Toirac et au tympan de Saint-Félix (*Ibidem*, fig. 19 et 18) Photos dans notre article p. 262 et *La sculpture à Conques*, pl. 574 et

texte p. 717. Pour ces deux derniers, nous en avons souligné l'aspect archaïque (lourdeur des corps, schématisation géométrique de l'arbre). A Saint-Urcisse, le traitement est très différent, même si le geste d'Eve prenant la pomme dans la gueule du serpent est le même, et aussi le geste de pudeur avec la feuille de vigne sur le sexe. Il est inutile de chercher un prototype commun, le sujet étant connu de tous. Nous ne pouvons voir dans les œuvres de la région de Figeac des copies encore plus tardives de celui de Saint-Urcisse, comme le propose l'auteur, qui paraît les situer tous dans la première moitié du XIIIe siècle (*art. cité*, p. 118). Le bas-côté Sud de Saint-Urcisse est daté « vers 1234-40 » (p. 114).

Il reste que le motif des feuilles retombant « en coquille » plus ou moins grandes sur les arêtes est très fréquent dans la sculpture romane. Voir l'article de Georg Weise, *Vorbemerkungen zu einer formengrammatik der vegetabilischen grundmotive Romanischer kapitelldekoration*, dans *Das Werk des künstlers, Studien für H. Schrade*, 1962, p. 72. Cet auteur donne les dessins des chapiteaux de Souillac (sa fig. II b) et Saint-Urcisse (fig. V f), sans en faire le rapprochement Dans ses groupements purement stylistiques, il associe le motif de l'arbre à palmettes et d'autres tout simplement dérivés des caulicoles du chapiteau corinthien. Des formes avec le bout des lobes retournés, comme à Saint-Jouin-de-Marnes et Melle (Deux-Sèvres) (fig. V d, etc.), pourraient contribuer à l'explication de l'origine du motif que nous proposons à la fin de notre étude. Un très bel exemple d'étalement en deux grandes feuilles frisées et retournées sur leur pourtour est à l'église de Châteauneuf-sur-Charente (Charente). C'est bien le motif de Souillac, mais « baroquisé », alors qu'à Saint-Urcisse il est seulement desséché et appauvri.

(51) Art. des *Annales du Midi*, 1966, p. 435.

(52) C'est la proposition que nous avons faite à la fin de notre thèse, p. 842, en ajoutant une génération préparatoire, soit quatre étapes, autour de 1080, de 1105, 1130 et 1150, ces dates n'ayant que valeur d'image et ne prétendant pas fournir une chronologie absolue (inaccessible), mais seulement donner une orientation relative.

(53) Reprod. du détail dans R. Rey, *La sculpture romane languedocienne*, p. 57, fig. 32.

(54) Gaillard, *ouvr. cité*, pl. CXIV-2.

(55) *Ibidem*, pl. XCIII.

(56) *Ibidem*, pl. CX-2.

(57) Chapiteau de Salomé reprod. dans R. Oursel, *Floraison de la sculpture romane*, pl. 100. On notera la présence de feuilles en boule du type de Compostelle. Autre chapiteau dans J. Gudiol Ricart et J. Antonio Gaya Nuño, *Arquitectura y escultura romanicas* (*Ars Hispaniae*, vol. V, p. 162 et fig. 271). Pour San Juan de la Peña, fig. 264.

(58) Bonne photo dans V. Slomann, *Bicorporates*, t. II, fig. 2. Ou G. Chierici, *Die Skulpturen der Basilika von San Michele Maggiore in Pavia*, Berlin, 1943, pl. LXVIII. C'est le seul point de l'édifice où j'ai pu repérer ce motif.

Fig. 1. — Moissac :
Salle inférieure du porche.

Fig. 2 .— Moissac :
Salle inférieure du porche

Fig. 3. — Moissac :
salle inférieure du porche.

Fig. 4. — Cahors : cathédrale,
chapiteau du pourtour du chœur.

*Photos J. Bousquet.*

Fig. 5. — Moissac :
Décor du porche sud

Fig. 6. — Moissac :
Chapiteau du porche sud

*Photos J. Bousquet.*

Fig. 7. — Tulle, cathédrale.

Fig. 8. — Souillac :
Haut du trumeau.

Fig. 9 et fig. 10. — Souillac : Chapiteaux du pourtour du chœur.

Fig. 11. — Figeac : Croisillon sud.

Fig. 12. — Figeac : Nef côté sud.

*Photos L. d'Alauzier.*

Fig. 13. — Ydes.

Fig. 14. — Ydes.

Fig 15. — Ydes.

Fig 16. — Mauriac.

*Photos, Bibliothèque cantalienne.*

# LE DÉCOR DE SAINT-PIERRE-TOIRAC ET LA SCULPTURE ROMANE RURALE EN HAUT-QUERCY

par Dorothée JACOUB

L'ancien prieuré bénédictin de *Saint-Pierre-Toirac* n'est pas un monument absolument inconnu des archéologues. Mentionné par R. Rey dans ses ouvrages (1), il a été étudié plus à fond par Marc Thibout pour le *Congrès Archéologique* de 1937. Ch. Samaran a établi l'iconographie et proposé une datation du petit tympan qui subsiste, encastré dans le mur extérieur nord de l'édifice (2), enfin L. d'Alauzier, que nous désirons remercier ici une fois de plus de son inlassable générosité en matière de renseignements et de photographies, a rassemblé les documents concernant les travaux de réparation et de fortification de l'église à partir du XVe et surtout aux XVIe et XVIIe siècles (3) qui lui donnent cet aspect de donjon massif qu'on lui connaît aujourd'hui.

Dans cet exposé nécessairement bref, nous ne traiterons guère de l'architecture de l'église. C'est d'ailleurs la partie la plus délicate, car les reprises sont nombreuses et d'interprétation difficile, comme c'est souvent le cas pour les églises rurales construites et entretenues par des artisans locaux utilisant pendant de longs siècles des techniques traditionnelles peu évolutives.

Les documents rassemblés par Albe (4) nous apprennent peu de chose : ancien prieuré de Saint-Sauveur de Figeac, l'église et le lieu auraient été donnés à ce monastère par Caumont, évêque de Rodez en 899. Au XIIe sicle nous trouvons en tout cas le prieuré parmi les dépendances de Figeac (5) et tous les documents postérieurs confirment cette appartenance.

L'église comporte une nef à deux travées, flanquée de deux collatéraux et précédée d'une avant-nef plus étroite qui est une adjonction tardive. (Une ouverture du côté occidental porte la date de 1827). Un transept non saillant mais parfaitement différencié, car ses voûtes, beaucoup plus hautes que celles des bas-côtés, sont au niveau de celles de la nef, est surmonté à la croisée d'une coupole. Celle-ci, dans son état actuel, est postérieure aux voûtes et a sans doute été refaite au moment de la fortification de l'édifice. Ses trois premières

assises sont cependant plus anciennes et semblent prouver l'existence d'une coupole antérieure, contemporaine du voûtement. Des absidioles terminent les bas-côtés ; celle du nord a perdu sa forme semi-circulaire originelle au moment du chemisage de l'église par l'enceinte fortifiée. Le chevet, voûté en cul-de-four sur un départ intérieur hexagonal mais arrondi à l'extérieur, est précédé d'une travée droite dans laquelle ont été ménagés deux passages latéraux vers les absidioles à la manière bénédictine.

Exactement sous la coupole de la croisée se trouve un puits, ce qui, joint au fait qu'on a découvert en 1900 une statuette gallo-romaine dans la localité, permet de se demander s'il n'y a pas eu là, une fois de plus, christianisation d'une source sacrée païenne (6) comme ce fut probablement le cas à l'église Sainte-Spérie à Saint-Céré (7).

Ce plan d'église n'est pas rare dans la région, il pose cependant, dans le cas présent, un certain nombre de problèmes par ses irrégularités frappantes (fig. 1) (8). En effet, si les deux murs nord et sud sont à peu près parallèles et également parallèles aux axes des absides, le mur de la façade occidentale ne leur est pas perpendiculaire. Par ailleurs, les piliers de la nef sont décalés par rapport aux colonnes engagées qui leur correspondent dans les murs des bas-côtés et, pour racheter quelque peu cet écart, les colonnes cantonnant les piliers de ce côté ont été décalées au maximum, les doubleaux des voûtes reposant de biais sur les chapiteaux.

Il est possible qu'on ait cherché à réutiliser les fondations et les premières assises d'une église plus ancienne et que, dans l'espace restreint ainsi délimité, on ait été gêné pour implanter exactement les piliers. Toutefois, comme on le verra, malgré la présence de chapiteaux très frustes et inachevés, comme celui de la seconde colonne engagée du bas-côté nord, ce qui semblerait montrer que l'on a utilisé tout ce qu'on avait, même les œuvres d'artisans de faible compétence, aucun d'entre eux ne peut être considéré comme provenant d'un édifice antérieur. Aussi, si l'implantation des murs extérieurs, et donc des colonnes engagées, est plus ancienne que le reste du bâtiment, où sont les chapiteaux qui les surmontaient ? Nous penchons plutôt, comme M. Thibout (9), pour un changement de parti en cours de construction, avec la décision d'achever la croisée par une coupole, obligeant au décalage des grands piliers pour y former un carré. Il n'en reste pas moins que l'implantation du mur occidental est « anormale » et que les raccords visibles au chevet entre les parties basses du chœur et celles de l'avant-travée, ainsi que la légère déviation d'axe entre ces deux parties, témoignent peut-être de la réutilisation de pans de murs préexistants. Etant donné l'ancienneté du site, ce fait n'aurait rien d'étonnant.

Duravel excepté, le décor de Saint-Pierre est d'une richesse et d'une variété quasiment uniques dans les édifices ruraux quercynois, car c'est l'un des très rares qui fut épargné, tant par la Guerre de Cent Ans et les Guerres de Religion, que par le vandalisme « post-concordataire » du XIXe siècle. Du point de vue qualitatif, un seul autre monument, mais dont il n'existe que le transept et les parties orientales, peut rivaliser avec notre église, c'est l'ancien prieuré du Bourg dépendant autrefois de Saint-Géraud d'Aurillac. Les deux édifices présentent d'ailleurs des affinités sur lesquelles on reviendra.

Le décor sculpté de Saint-Pierre-Toirac fait partie d'un courant parfaitement défini et qui déborde largement le Quercy. En effet, la partie « caussenarde » de cette antique province — par opposition avec la plaine moissagaise — fait partie de ces terroirs où la représentation humaine fut rare et tardive. Nous sommes persuadés que ce ne fut pas par ignorance de ce qui se faisait ailleurs, car on sait (10) que les marchands et banquiers « cahorsins » sillonnèrent l'Europe et les pays d'outre-Méditerranée depuis les XIIe, XIIIe siècles, mais par une volonté délibérée, volonté qu'on rencontre aussi bien dans la sculpture d'Italie du Nord que dans les régions germaniques et jusqu'en Espagne. Deux grands types de décor sont charriés par ce courant. Le premier, à entrelacs plus ou moins mêlés de palmettes, dont l'origine remonte à des traditions pré-romanes et dont le relais fut notamment le royaume des Lombards et celui, peut-être un peu moins ancien, puisqu'il constitue une variante très simplifiée carolingienne du chapiteau antique à feuilles d'acanthe (11), où la corbeille est formée de grandes feuilles lisses disposées en corolles parfois superposées et ornées dans certains cas de boules aux angles ou à la pointe des feuilles. Ce dernier avatar est peut-être une préfiguration du chapiteau à crochets, mais il n'est pas possible d'établir une évolution chronologique basée sur ce caractère. On connaît en effet des modèles carolingiens, comme la pièce provenant de l'ancien prieuré bénédictin de Böckweiler, en Sarre (12), déjà ornée de boules rudimentaires au creux des cannelures figurant les feuilles. Toutefois, celles-ci semblent se généraliser au cours des dernières décennies « romanes ».

Le décor de la nef relève de ce dernier schéma pour la plus grande part, mais son intérêt exceptionnel réside dans le fait qu'à côté de certains chapiteaux de ce type, d'une exécution assez courante et même parfois très fruste, on rencontre une série admirable créée par un artiste ayant réussi à infuser à la pierre une vitalité, un modelé et un volume qui rappellent — sans vouloir se livrer à un anachronisme facile — certaines sculptures cubistes. On en donne ici quelques exemples qui montrent le gonflement savoureux, la pureté des lignes et la netteté de la taille de ces réussites exceptionnelles sur un chéma au départ pourtant peu original (fig. 2, 3, 4).

Un certain nombre de chapiteaux assez informes accompagnent ce groupe. Certains sont de simples troncs de cône évasés, se cassant légèrement à la partie haute pour passer au carré et portant aux angles et à la rosette un décor primitif de têtes ou de pointes à peine ébauchées. Un autre est couvert d'un gaufrage de boules aplaties, copie primitive peut-être des chapiteaux recouverts de corolles superposées de fins feuillages en « flammèches » qu'on voit au porche de Moissac ou dans le chœur de Cahors — et dont on verra une version plus évoluée dans l'absidiole nord de notre église. Un chapiteau porte sur la face avant, entre deux feuilles aux angles, une sorte de « coupe » montée sur une tige cordée, démarque d'un exemplaire du déambulatoire nord de Conques (13). Un dernier enfin est marqué à la transition entre cône et pyramide d'une sorte de tore délimitant un « lambrequin » à deux pointes. C'est un modèle extrêmement répandu dans la région (Cahors et ailleurs). Tout cela, on l'a déjà dit, ne provient toutefois pas d'un édifice antérieur mais constitue des exercices pour apprentis et se trouve « pudiquement » rejeté aux parties hautes de la nef ou dans les recoins les plus obscurs des bas-côtés (14).

Le dernier pilier nord de la nef, à l'entrée de la croisée, porte les trois uniques chapiteaux figurés de cette partie de l'édifice. L'un représente un orant, les bras levés, l'autre Daniel dans la Fosse aux Lions, l'un des rares thèmes narratifs du Quercy. Leur facture ne permet aucun commentaire (fig. 5), il faut cependant noter que le Daniel est la copie, encore plus rustique si possible, d'un chapiteau déjà très rustique de l'église de Blars (Lot), petit édifice où se rencontrent des influences diffuses, languedociennes et auvergnates, et dont le décor n'est certainement pas antérieur au milieu du XII^e siècle — ce d'autant plus qu'à Blars le chapiteau symétrique du Daniel à la croisée du transept, représentant les tourments de l'avare, est une démarque indubitable du Satan du tympan de Conques (15).

Le troisième est différent et le manque d'homogénéité de sa facture nous inspire une certaine perplexité.

Par son thème, il appartient à la catégorie des chapiteaux à jongleurs et à saltimbanques, très répandus en Aquitaine (La Sauve Majeure, par ex.) et qui symbolisent peut-être la joie pascale, car on sait qu'ils se trouvent souvent à un emplacement privilégié au chevet (un exemple local se rencontre à Fons (Lot), autre ancien prieuré jadis dépendant de Figeac). Le corps du personnage central (fig. 6), formé de plusieurs demi-cercles emboîtés et opposés, montre la vigueur des lignes et la netteté de la coupe du chapiteau de la fig. 4, mais les personnages latéraux, malgré la maîtrise de leurs positions savoureuses, ont un arrondi fort différent (fig. 7). Les têtes sont pourtant toutes de la même main et nous sommes tentés d'y

voir une autre facette de notre sculpteur le plus habile, car il semble peu raisonnable de supposer la présence, sur un si petit chantier, de deux artistes également doués, dont le second n'aurait fait qu'une partie d'un chapiteau.

On a vu que seules quelques rares réminiscences pourraient nous fournir des repères pour la datation de ce décor. Les bases des piliers ne nous donnent rien de plus, car si celles du premier pilier nord, à haut talus et décor géométrique, sont encore proches, quoique de facture plus habile, de ceux de la crypte de Duravel, et pourraient suggérer une construction du début du XII^e siècle, les suivantes, à double tore séparé par une gorge, sont d'un modèle peu caractéristique et courant. Pris dans leur ensemble, toutefois, ces indices donnent à penser que la sculpture de la nef de Saint-Pierre ne saurait être antérieure au milieu, voire même au second tiers du XII^e siècle.

Quant au transept, où seul le mur du fond sud est orné de chapiteaux encadrant deux baies, on retrouve la main du sculpteur le mieux doué, mêlée à celle d'un autre artiste que nous allons voir à l'œuvre dans l'avant-travée du chœur. Le décor de celui-ci et des deux absides latérales est très différent et son classement chronologique est encore plus délicat.

L'abside centrale est la plus soignée. Les baies du chœur, qui prennent appui sur une corniche chanfreinée, se poursuivent dans l'avant-travée où l'on peut encore voir qu'elle fut jadis décorée de rinceaux, sont encadrées d'arcatures ornées de dents d'engrenage. Elles retombent sur des chapiteaux dont les faces avant, profondément creusées en leur centre, suivent les angles des murs. Ce même parti se retrouve ailleurs, notamment à Lunan (Lot), également un ancien prieuré de Figeac où, joint à des schémas ornementaux tardifs, il nous a donné l'occasion de proposer, dans un autre travail (16) le dernier tiers du XII^e siècle comme date de construction.

Un épais doubleau à profil carré sépare la voûte de celle de l'avant-chœur, elle-même soutenue par des bandeaux entrecroisés de même type. Cette nervuration se rencontre dans le Sud-Ouest à partir de la seconde moitié du XII^e siècle (17). Ici, elle montre déjà un certain raffinement. Pas encore pourvus de clé, les deux bandeaux s'emboîtent au moyen d'une encoche. Ils sont ornés de deux petits reliefs représentant des anges, dont nous reparlerons. Leur retombée, sur un petit chapiteau littéralement « coincé » entre le mur latéral et le doubleau d'entrée du chœur, est très maladroite (fig. 8), mais les colonnettes sont posées au même niveau que le reste du décor latéral sur la corniche de support, montrant qu'il ne s'agit pas d'un « raccommodage » postérieur.

Ce décor latéral forme un faux triforium à baie trilobée encadrant une mince ouverture cruciforme aveuglée au nord par le chemisage fortifié (fig. 9). Seule l'église du Bourg, dont on a déjà parlé, comporte une disposition analogue, mais de caractère plus « classique », avec une rangée d'arcatures sur colonnettes régulièrement espacées.

La sculpture est très variée. Les chapiteaux des baies du chœur sont ornés de palmettes agrémentées parfois de petits motifs d'entrelacs tressés (fig. 10), d'un style assez mou, parfois même un peu désorganisé, qui représente la dernière phase du style à entrelacs et palmettes de la région de Figeac.

Se basant sur la date certainement tardive de ces chapiteaux par rapport au reste du décor à aspect plus « ancien », M. Thibout suggère pour l'abside principale une construction en deux temps (18). On constate pourtant ce même style sur les petits chapiteaux à la retombée des nervures de l'avant-chœur (fig. 12, à droite), tout comme leur morphologie se retrouve sur l'un des chapiteaux du triforium (fig. 9, à dr.). Enfin, le même décor à rosaces orne, du côté sud, le tailloir du chapiteau d'angle et celui de l'arc d'entrée (fig. 8). Ainsi, il ne semble pas possible d'admettre un décalage dans la construction des deux parties de l'abside.

Le reste des chapiteaux non figurés de l'abside centrale est orné d'un réseau d'entrelacs et de palmettes en plusieurs registres, complétés parfois (fig. 12) d'animaux affrontés qui semblent en effet dater d'une meilleure époque. Leur facture nerveuse, leur composition bien organisée et leurs motifs se réfèrent à des formules éprouvrées interprétées avec maîtrise. La grande croix de la fig. 11 évoque l'art des manuscrits, tandis que le motif central en navette, terminé par des protomes d'animaux (fig. 12), provient de l'un des chapiteaux du porche de Saint-Sauveur de Figeac. C'est pourtant ce dernier, par les trous profonds creusés aux angles tranchant sur la taille en faible relief de l'ensemble, qui confirme notre hypothèse de datation, car ces cavités circulaires, engendrées plus tard par un enroulement de feuillage, deviendront l'une des marques de la « troisième sculpture romane ». Leur style est proche de celui du Bourg (fig. 13) mais ce dernier possède une certaine mollesse absente ici.

Un chapiteau historié se trouve sur le pilier sud de l'arc d'entrée du chœur. Une épaisse dorure le rend malheureusement très difficile à voir et à photographier. Sa forme est curieuse. Cylindrique sur sa plus grande hauteur, il se termine par un mince coussinet carré orné d'un galon perlé en guise d'abaque (fig. 8). Les personnages, bien que marquant en principe les angles, suivent l'arrondi, les têtes seules se détachent pour supporter le coussinet. Le thème est celui des anges-messagers typique de l'Auvergne. On en a au moins un

autre exemple en Haut-Quercy, à Saint-Perdoux (Lot) et il est reproduit ici même, sur les deux petits reliefs incrustés dans les nervures de l'avant-chœur dont nous avons déjà parlé. L'effet décoratif est superbe. De grandes ailes très stylisées forment un riche fond ornemental. Les personnages portent à pleins bras de grands livres ouverts sur lesquels il existe peut-être un reste d'inscription indéchiffrable dans l'état actuel.

Si l'origine en est sans doute le chapiteau aux Evangélistes de Conques (ou tout autre chapiteau auvergnat portant cette figuration) la morphologie inhabituelle, jointe à la stylisation des figures en faible relief, évoque, plutôt qu'un modèle sculpté, les chapiteaux des peintures murales ou des manuscrits. Rigoureusement seul de son espèce, il constitue, par sa qualité exceptionnelle, l'un des points d'interrogation de Saint-Pierre-Toirac.

Un autre chapiteau à personnages, assez mystérieux, se trouve sur l'arc triomphal côté sud, tourné vers le transept (fig. 14). Il représente des guerriers se tenant par la main, derrière lesquels se profilent des têtes monstrueuses, peut-être des démons. M. Bousquet suggère une scène de l'enfer (19), mais nous pensons qu'il s'agit plutôt du combat entre les Vices et les Vertus, dont on rencontre dans la région plusieurs figurations assez voisines, par exemple à Clairvaux-d'Aveyron (1). La facture de ce chapiteau est semblable à celle des deux petites figures d'anges de l'avant-chœur (fig. 15), l'un portant un livre ouvert, l'autre un calice et un plat rond orné de trois boules (hosties ?). Enfin, on l'a dit plus haut, le chapiteau central de l'arcature des baies du bras sud du transept, représentant deux atlantes agenouillés, est aussi de la même main. Comme les autres chapiteaux de cette arcature sont l'œuvre du meilleur des sculpteurs de la nef, on est forcé d'admettre la possibilité que, malgré le peu d'homogénéité de leur décor, la nef, le transept et l'ensemble de l'abside centrale puissent être contemporains.

Il semblerait donc que, dans cette seconde moitié ou ce dernier tiers du XII^e siècle, il y eut sur le chantier de Saint-Pierre-Toirac un rassemblement d'ouvriers assez divers, les uns âgés peut-être, les autres plus jeunes, apportant chacun des traditions et des modèles recueillis ailleurs, les uns chargés de la riche ornementation du chœur, les autres du décor plus simple de la nef et du transept. On s'est souvent demandé de quelle manière se débandaient les groupes employés sur les grands chantiers ; on en tient peut-être là quelques éléments, réunis au hasard d'une entreprise trop peu considérable pour que l'on ait pu y faire venir un atelier constitué.

Les deux absidioles, toutefois, ne semblent pas dater de la même époque. M. Thibout les considérait comme très antérieures au chœur, mais la connaissance un peu plus systématique des décors romans

acquis depuis l'époque de son travail nous conduit à des conclusions différentes. Malheureusement, là encore, un épais badigeon doré empêche d'apprécier véritablement la facture des chapiteaux et parfois même leur iconographie.

Dans l'absidiole nord, un chapiteau figuré représente un roi trônant entre deux guerriers, épées au côté, et dont l'un s'appuie au montant du trône (fig. 16). Le schéma décoratif de ce chapiteau est courant dans la région et s'applique à divers motifs : Sacrifice d'Abraham, avec Isaac assis sur l'autel, à Conques, personnages couronnés entourés d'atlantes ou d'anges, les exemples en sont nombreux dans la documentation réunie par J. Bousquet (20). Il s'agit peut-être de Melchisedech (un exemple où ce roi est identifié par une inscription se trouve à Saint-Julien-du-Cambon, en Aveyron). Un autre chapiteau est orné de sortes de pompons alternés superposés en quatre rangées, une tête à la rosette et deux animaux aux angles (fig. 17). C'est une autre déformation du chapiteau à « flammèches » de feuillages dont on a déjà parlé à propos de l'un des chapiteaux de la nef, un autre exemple très voisin se trouve à Saint-Amans de Rodez.

Un autre reproduit encore une fois, mais à la manière des chapiteaux très tardifs et très frustes de Notre-Dame-du-Puy à Figeac, la grande feuille lisse, et le dernier de cette absidiole reprend, de façon très relâchée, un motif à entrelacs de Saint-Sauveur. Tout cela ne paraît guère pouvoir être antérieur à la période de décadence de la sculpture en Haut-Quercy qu'on a pu mettre en évidence à Saint-Sauveur à partir du second tiers, et même du milieu du XIIIe siècle.

Cette datation est en tout cas plausible en ce qui concerne l'absidiole sud, car nous y rencontrons un chapiteau datable avec une certaine précision. Il représente Adam et Eve (fig. 18). Si leur type physique est une démarque du chapiteau aux saltimbanques de la nef (fig. 6 et 7), le schéma, comme nous avons pu le montrer dans un autre travail (21), provient de Saint-Urcisse de Cahors et ne peut guère être antérieur à 1230-1240. L'autre chapiteau imagé de cette absidiole est de la même main, mais son iconographie est plus bizarre. Il représente en effet un homme portant sur son dos ou attaqué par un gros animal, ours ou loup (fig. 19). Il s'agit peut-être de l'homme en proie au péché ou d'un autre motif de saltimbanques. Quant aux deux derniers chapiteaux, leurs entrelacs « classiques » ne permettent pas de contribuer à la datation.

Dans cette étude des sculptures de Saint-Pierre-Toirac, on a laissé de côté le tympan encastré dans le mur extérieur nord, déjà longuement étudié par Ch. Samaran (22). Il représente Samson et le Lion, thème plus répandu en Aquitaine qu'en Auvergne. Sa facture ne se retrouve sur aucun des chapiteaux de l'intérieur, de sorte qu'aucune

comparaison n'est possible. Notons toutefois que là encore, malgré son exécution fruste, Ch. Samaran n'a pas cru devoir placer cette sculpture à une époque antérieure au XII^e siècle.

En résumé, s'il est possible que l'église de Saint-Pierre-Toirac utilise des restes d'une construction plus ancienne, notamment le mur occidental et une partie des soubassements de l'abside centrale, elle n'est certainement pas antérieure, en ce qui concerne la nef, le transept et l'abside principale actuels, à la seconde moitié, voire à la fin du XII^e siècle. Les chapiteaux de la nef ont été exécutés par plusieurs sculpteurs de qualité assez hétérogène mais utilisant des schémas décoratifs identiques — peut-être un maître artisan et ses apprentis. Le maître, tout au moins, était un artiste de qualité. Sa main se retrouve sur deux des chapiteaux du transept, l'autre est l'œuvre de l'un des artistes de l'abside. Dans celle-ci ont travaillé plusieurs sculpteurs de traditions différentes, mais certainement contemporains et contemporains aussi avec le maître de la nef. Il s'agissait peut-être d'artistes d'âges différents, formés sur les grands chantiers de la région et rassemblés là au hasard d'une entreprise moins importante. Les deux absidioles, par contre, sont nettement plus tardives et ne peuvent avoir été décorées avant le second tiers ou même le milieu du XIII^e siècle.

La sculpture de Saint-Pierre-Toirac, à prédominance non figurative, s'inscrit dans la tradition propre à tout un courant qui, de l'époque carolingienne jusqu'à la fin de l'art roman, a charrié des schémas décoratifs à base d'entrelacs, de palmettes et de couronnes de feuillages, de l'Italie à l'Allemagne et du Nord-Est, de l'Est et du Centre de la France à l'Espagne. Saint-Pierre-Toirac est un exemple de la persistance, parfois très longue, de cet art.

## NOTES

(1) R. Rey, *La cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles en Aquitaine*. H. Laurens, Paris, sans date, et *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France*. H. Laurens, Paris, 1925.

(2) Ch. Samaran, *Le Samson de Saint-Pierre-Toirac. Mém. de la Société des Antiquaires de France*, Paris, 1969, t. IV.

(3) L. d'Alauzier. *Quelques travaux faits à l'église de Saint-Pierre-Toirac*. Bulletin de la Société des Etudes du Lot, t. LXX II, 1951, pp. 1 à 19.

(4) Albe et Viré, *Monographie des communes du Lot*. Microfilm aux Archives Départementales du Lot.

(5) Bulle du pape Eugène III de 1146, analysée pour la dernière fois par Ph. Wolff dans *Note sur le faux diplôme de 755 pour le monastère de Figeac. Actes du 23^e Congrès de la Fédération des Soc. Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Figeac, 1967.

(6) J. Hubert. *Sources sacrées, sources saintes. C. R. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nov.-déc. 196 , pp. 567 et suiv.

(7) D. Jacoub. *Une dalle sculptée à Saint-Céré (Lot). Bulletin archéologique*, Paris, 1975, n° 8, 1972.

(8) *L'Agence des Bâtiments de France* possède un plan, établi en 1953, d'apparence beaucoup plus régulière. Même si celui que nous reproduisons ici est un peu exagéré, il correspond plus exactement à l'état réel de l'église. Nous remercions malgré tout M. Cuquel, Architecte Départemental du Lot, de nous en avoir donné copie.

(9) M. Thibout, *Saint-Pierre-Toirac, Congrès Archéologique 1937, Cahors-Figeac-Rodez*, pp. 47 et suiv.

(10) En ce qui concerne la situation économique en Quercy à partir de la seconde moitié du XII° siècle et la question des Cahorsins, nous renvoyons aux études de Ph. Wolff : *Commerce et marchands toulousains*, Plon, Paris, 1954, et *Le Problème des Cahorsins*, Annales du Midi, 11, t. 62, juill. 1950, pp. 229 et suiv., et celles d'Y. Renouard : *Etudes d'histoire médiévale*, SEVPEN, Paris, 1968, enfin à l'article de L. d'Alauzier : *Les Figeacois et le Grand Commerce jusqu'en 1350*, Bull. de la Société des Etudes du Lot, t. LXXVI, 1954, pp. 223 et suiv.

(11) Des chapiteaux de ce type sont représentés sur de nombreux manuscrits carolingiens, le décor d'édifices réels, en stuc, reprenait peut-être également ce schéma.

(12) P. Volkelt. *Die Bauskulptur und Ausstattungsbildnerei des frühen und hohen Mittelalters im Saarland*. Institut für Landeskunde des Saarlandes, Saarbrücken, 1969, pp. 17-20.

(13) On renvoie à l'excellente documentation photographique accompagnant la thèse de J. Bousquet : *La sculpture à Conques aux XI° et XII° siècles*. Impr. Univ. de Lille, 1973, (ici fig. 119).

(14) Néanmoins, le décor peint dont les églises et leurs chapiteaux étaient revêtus à l'époque romane « améliorait » probablement leur aspect.

(15) J. Bousquet, ouvr. cit., fig. 317.

(16) D. Jacoub. *Le décor roman de l'ancienne abbatiale Saint-Sauveur de Figeac et de ses dépendances*. Mémoire de diplôme pour l'Ecole du Louvre, Paris, 1974 (non publié).

(17) M. Aubert. *Les plus anciennes croisées d'ogives*. Bull. Mon., 1934, pp. 5 et suiv.

(18) M. Thibout, art. cit.

(19) J. Bousquet, ouvr. cit. et fig. 879.

(20) J. Bousquet, ouvr. cit., fig. 137, 138, 139 et 922.

(21) D. Jacoub. *L'église Saint-Urcisse de Cahors, contribution à l'étude de la « troisième sculpture romane »*. Bull. Mon. n° 2, 1976.

(22) Ch. Samaran, art. cit.

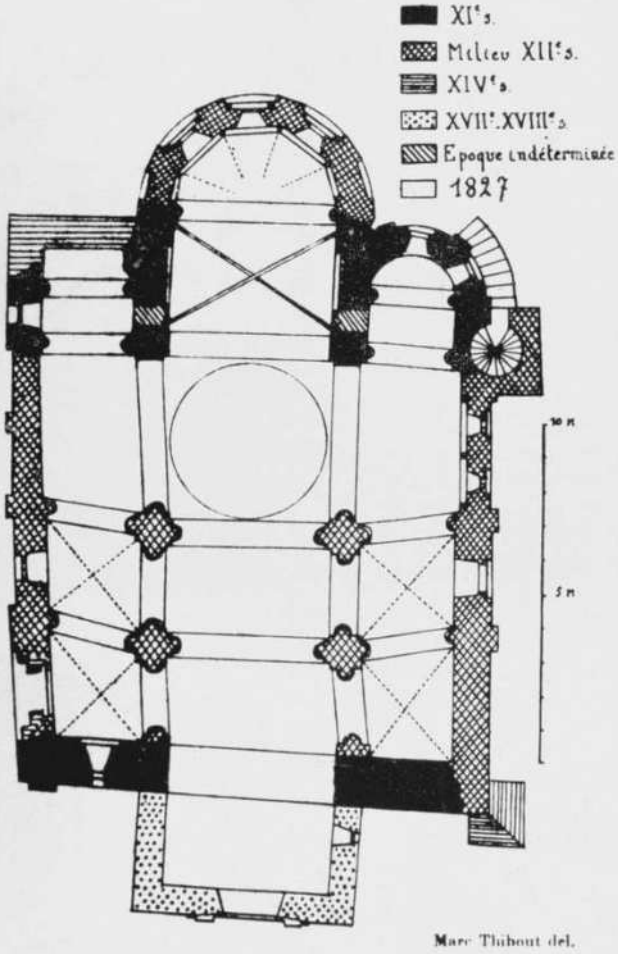


Fig. 1. — Plan de l'église de Saint-Pierre-Toirac.

(Extr. Congrès archéologique 1937, p. 49).

Fig. 2. — Saint-Pierre-Toirac, Chapiteau de la nef.

Fig. 3. — Saint-Pierre-Toirac : *Chapiteau de la nef.*

Fig. 4. — Saint-Pierre-Toirac : Chapiteau de la nef.

Fig. 5 — Saint-Pierre-Toirac : Chapiteau de la nef. Daniel dans la fosse aux lions.

Fig. 6. — Saint-Pierre-Toirac :
Chapiteau de la nef.
Saltimbanques.

Fig. 7. — Saint-Pierre-Toirac :
Chapiteau de la nef.
Saltimbanques (vue latérale).

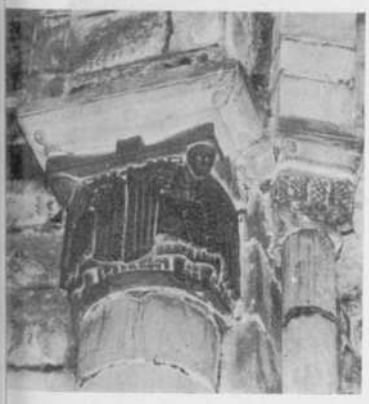

Fig. 8. — Saint-Pierre-Toirac :
Raccord entre avant-chœur
et chœur.

Fig. 9. — Saint-Pierre-Toirac :
Faux triforium de l'avant-chœur.

Fig. 10. — Saint-Pierre-Toirac :
Chapiteau des baies du chœur.

Fig. 11. — Saint-Pierre-Toirac :
Arc d'entrée du chœur, côté nord.

Fig. 12. — Saint-Pierre-Toirac :
Arc triomphal, côté sud.

Fig. 13. — Le Bourg. Chapiteau.

Fig. 14. — Saint-Pierre-Toirac : Vices et Vertus (?).

Fig. 15. — Saint-Pierre-Toirac : Ange des nervures de l'avant-chœur.

Fig. 16. — Saint-Pierre-Toirac : Absidiole nord. Melchisedech (?).

Fig. 17. — Saint-Pierre-Toirac : Absidiole nord, flammèches.

Fig. 18. — Absidiole sud. Adam et Eve.

Fig. 19. — Absidiole sud. L'homme au loup.

# PRIX-FAITS POUR L'EGLISE DE CREMPS (1528-1535)

par Jean LARTIGAUT

Un registre non coté des Archives du Lot (1) renferme un prix-fait pour l'église de Cremps, en date du 21 septembre 1535, qui devait permettre l'achèvement d'un bail à besogne de 1528 dont la transcription a été incorporée dans le nouveau contrat. Indiquons-le tout de suite, l'édifice concerné par ces dispositions a malheureusement disparu victime non du Budget des cultes comme tant d'églises du causse de Limogne mais plus tardivement, vers 1900, de la générosité testamentaire d'une paroissienne. Ces deux actes n'en conservent pas moins un réel intérêt. Leur longueur (2) ne permet pas, en ces temps d'austérité, d'en procurer une publication intégrale comportant d'ailleurs bien des redites et profusion de formules. Nous nous proposons d'abord d'en faire une analyse détaillée en ayant soin de citer en note les passages fournissant des précisions techniques, d'abord pour justifier notre description et ensuite en raison de l'intérêt présenté par le vocabulaire de la construction (3). Puis nous tenterons de replacer cette difficile entreprise dans son contexte social et économique.

⁂

Une assemblée paroissiale se tint le 26 janvier 1528 (n. st.), devant l'entrée de l'église de Cremps, à l'instigation de Robert de Gontaud (4), prieur de Sainte-Livrade en Agenais mais aussi recteur de Saint-Jean de Concots et de deux annexes : N.-D. de Cremps et Saint-Georges de Coanac. Le recteur était entouré des quatre consuls du lieu de Cremps et de trente-cinq chefs de maison formant la majorité des habitants de la paroisse et de la juridiction. Maître Guiral Capela, lapicide de Cahors, leur faisait face. Le notaire Etienne Verni, de Lalbenque, se chargea de mettre en forme les conventions arrêtées entre les parties. En voici l'essentiel :

Le maçon s'engage à construire un nouveau sanctuaire enveloppant la vieille église, en ayant soin de bien asseoir la nouvelle cons-

truction sur le rocher (5). Cet édifice de 16 cannes sur 4, dans l'œuvre, sera formé de trois travées carrées et d'un chœur « en lanterne » (chevet polygonal) (6).

La travée qui suit le chœur, formant croisée de transept, ouvrira de chaque côté sur une chapelle longue de trois cannes et demi, large de cinq aunes, dont la voûte aura quatre cannes de hauteur à la clef (7). L'éclairage, tant du chœur et des chapelles que de la nef, devait être assuré par des verrières dont nous savons seulement qu'il en était prévu deux se faisant face à chaque travée (8). L'ensemble devait être voûté d'ogives, les arcs reposant sur des culots à moulures circulaires en forme de tambourins (9). Sur les reins du dernier *crosié*, pour nous la première travée, on devait lancer un clocher en forme de tour carrée, de même surface que la travée et pourvu de huit ouies, donc deux sur chaque face (10). L'accès en sera assuré par un escalier à vis pris dans l'épaisseur de la muraille et de l'un des contreforts (*anta*) (11).

Le prix-fait renferme ensuite des précisions sur les aménagements extérieurs et intérieurs : d'abord le maçon devra prévoir à l'extérieur, entre les contreforts, un banc courant tout autour du sanctuaire ainsi qu'à l'intérieur du chœur et des chapelles qui, en outre, seront pourvus de *prebendas*, de plates bandes selon M. Jacques Bousquet, en belle pierre de taille (12). Ensuite, il bâtira l'autel mage et ceux des chapelles en prévoyant pour leur service une « niche », *armari de talha*, ménagée à proximité dans le mur (13). Il construira également une chaire en pierre avec un escalier d'accès (14). Enfin il lui incombera de faire le pavement du chœur et des chapelles ; le texte est curieusement muet quant à celui des trois travées de la nef. Pour ce travail il pourra réemployer les dalles de la vieille église (15).

Pour mener à bien cette entreprise, le recteur s'engage à fournir tous les matériaux nécessaires, et les paroissiens « *a far tot carrech, pertrach et manobra* », donc les charrois, les manœuvres et certains accessoires (16). De son côté, le maître promet d'achever son travail dans un délai de sept ans à compter de la prochaine N.-D. de septembre. Il recevra en argent 450 livres tournois, 210 quartes de *rau sive mextura*, tant froment que seigle, mesure de Cahors, soit en gros 163 hectolitres, 27 pipes de vin pur et un quintal de laine en suint (*lana surga*). Chaque année, le recteur remettra à Capela le septième de l'argent en deux termes égaux : Noël et Saint Jean-Baptiste. Le blé sera fourni au dépiquage (*en balesos en lo sol*), le vin en décuvant (*en colesos a la canela*) et la laine à la tondaison (*en tondesos*).

Le maçon s'engage à bien exécuter les travaux *coma es compris en lo pertrach fach en lo pargamen*, dessin ou plan examiné par les parties, et suivant les modalités que nous venons de décrire. De leur

côté, le recteur et les paroissiens s'interdisent d'exiger du maître tout travail supplémentaire.

L'acte fut retenu en présence de cinq témoins dont deux notaires et un religieux de Sainte-Livrade, noble Astorg Lagrèze.

Par malheur, Guiral Capela devait mourir avant d'avoir accompli son œuvre. Il n'existait sans doute que les deux premières travées de la nef et peut-être le clocher lorsque s'ouvrit une nouvelle campagne de travaux annoncée par le prix-fait du 21 septembre 1535. Nous retrouvons ce jour-là le même recteur, Robert de Gontaud, trois consuls et seize paroissiens de Cremps qui chargèrent Maître Pierre Traversa, lapicide de Lalbenque, de construire une abside et une travée attenante au chœur de la vieille église (17). L'abside devait être éclairée par deux verrières à deux formes (18) tandis que le *crosié* accosté de deux chapelles (19) formerait transept comme il était prévu au plan initial. Le maçon devra encore bâtir le maître-autel, garnir les chapelles de *prebendas* et faire tout autour de cette nouvelle partie de l'église, à l'intérieur cette fois, un *retable* de pierre de taille d'un pied de large. De même, il élèvera les autels secondaires des chapelles ; celles-ci seront évidemment éclairées par une ou plusieurs verrières. Enfin la chaire déjà prévue au bail de 1528 sera *am cuol de lampa* (20).

Un délai de quatre ans est consenti à Traversa pour accomplir sa tâche en conformité avec le *pertrach* qui lui a été montré et « *los pactes de la bayla de ladicha gleyza* » autrefois conclus avec Maître Guiral Capela. Pour son travail, le maçon recevra 240 livres tournois, 109 quartes de *rau* (mixture), mesure de Cahors, quatorze pipes de vin et un demi quintal de laine en suint, payables chaque année, par quart, le blé à la Madeleine (22 juillet), le vin aux vendanges et l'argent en trois termes égaux : Toussaint, première semaine de Carême et fête de sainte Madeleine.

On sent une certaine lassitude de la part du recteur qui, cette fois, impose à ses paroissiens de contribuer au règlement en argent en fournissant 80 livres tournois destinées à payer la pierre de taille et les moellons (21). Cette somme sera prélevée sur les ressources de l'œuvre (22). Ceux-ci devront encore procurer à Traversa, durant ces quatre années, une maison décente où demeurer et une loge (*lotgia*) où tailler les pierres. Ils auront soin de lui fournir les cintres (*sindres*) et le bois nécessaire aux échafaudages : *tots fustages necessaris a far los enarcz* (23). Il leur appartiendra également d'approvisionner le chantier en chaux, en sable, en eau, de faire tous les charrois et manœuvres utiles, bref de tout amener à pied d'œuvre : *tot redre abilha et pres de besonha aisi que es degut et costumat de far*. Toutefois, en période de sécheresse, le maître ne pourra contraindre les habitants à l'approvisionner en eau. Par contre, s'il venait à chômer par la faute des paroissiens, ceux-ci lui devraient réparation.

Rien n'indique que le prix-fait ait été parfaitement exécuté. En effet, le cadastre du siècle dernier nous donne le plan de l'ancienne église de Cremps. Celle-ci ne présente pas l'aspect d'une croix latine que lui auraient donné les chapelles latérales formant bras de transept. Il est bien probable que celles-ci ne furent jamais construites. En outre, un article (24) de l'Abbé Allemand, curé de Cremps, qui eut le malheur de présider à l'édification de l'église actuelle, peu après 1900, nous apprend qu'en démolissant le vieil édifice, il eut la surprise de découvrir — mais alors elle était noyée dans la maçonnerie ! — « une tour de défense » des IXe-XIe siècles, intactes dans ses fondations et d'un diamètre de 7 mètres au niveau du sol. Au-dessus, on n'en avait conservé qu'une « longueur » de 7 mètres. Cette portion de tour, qui s'élevait encore jusqu'à 7 mètres de hauteur, laissait apparaître « une meurtrière romane » et au-dessous, à un mètre seulement du sol, deux trous carrés, très ébrasés vers l'intérieur. On ne peut tirer grand-chose d'une description aussi confuse, mais il est permis de penser que cette tour, dont les fondations n'étaient peut-être pas parfaitement circulaires, n'était autre que l'abside de l'église primitive, plus exactement de l' « église vieille » de 1528 qui devait se présenter sous l'aspect, classique pour un petit sanctuaire roman, d'une abside circulaire ouvrant sur une nef rectangulaire légèrement débordante. Le fait qu'un segment de la « tour » de 1900 se soit encore élevé à 7 mètres au-dessus du sol permet de supposer que par économie, lors de la seconde campagne postérieure à 1535, on avait noyé l'ancienne abside dans les maçonneries du nouveau chœur. Ceci, bien sûr, n'est qu'une hypothèse... qui aurait le mérite d'expliquer la construction mise au jour par les démolisseurs de l'Abbé Allemand.

⁂

Le territoire de Cremps appartient à cette zone du causse de Limogne particulièrement touchée par les désertions au terme de la guerre de Cent Ans. Lui-même fut repeuplé, peu avant 1468, au moyen d'un accensement collectif en 40 pagésies par les soins de Raymond de Cardaillac-Saint-Cirq. Les seigneuries limitrophes de Cremps, à l'exception de Lalbenque qui ne semble pas avoir été totalement déserté, fournirent également de grands indivis, ceux de Laburgade, Aujols, Esclauzels, Concots et Escamps. Les noms des paroissiens participant aux contrats de 1528 et de 1535 nous sont familiers pour les avoir rencontrés à Cremps même ou dans le voisinage au cours de recherches sur le repeuplement du Quercy dans la seconde moitié du XVe siècle. Accordons une mention spéciale à la petite localité de Sainte-Croix, dans la Basse-Marche de Rouergue, qui a fourni au moins quatre familles de colons encore représentées dans les instruments relatifs à l'église de Cremps.

Il est probable qu'on se soucia d'abord de relever l'église matrice, Saint-Jean-de-Concots, et que les annexes aussi dégradées durent attendre des jours meilleurs, c'est-à-dire la complète restauration du pays. Des paroissiens en plus grand nombre et des dîmes substantielles durent permettre d'envisager la reconstruction ou, mieux, l'édification d'une nouvelle église. Le chiffre de 39 chefs de famille participant à l'assemblée paroissiale de 1528 est déjà imposant si l'on admet qu'il ne représente que les deux tiers des *capdhostals* tenant feu dans la paroisse. Celle-ci doit donc compter une soixantaine de familles et peut-être 300 habitants (25). Tout ceci reste, évidemment, très approximatif. Pour cette population et sans l'aide du seigneur, Antoine de Cardaillac-Saint-Cirq, qui, ne résidant pas dans la paroisse, se désintéresse manifestement de l'entreprise, l'audacieux recteur envisage, en 1528, non de restaurer l'église existante, mais d'en bâtir une neuve, *ex nihilo* de près de trente mètres de long sur sept de large, dans l'œuvre, et qui, selon un procédé classique au Moyen Age, même pour de vastes sanctuaires — il fut sans doute utilisé à Conques — enveloppera l'édifice antérieur. De plus, il s'agit d'une construction entièrement voûtée d'ogives alors que les églises rurales de la période romane s'étaient contentées d'un plancher au-dessus de la nef. On a même prévu deux chapelles, non à des fins domestiques, mais pour abriter les autels des patrons de conféries. Le clocher, en forme de tour ou de donjon carré, reste un rappel des épreuves passées. En cas de péril, il pourra constituer le point fort du *reduch*. Un escalier à vis, autre luxe, le fait communiquer avec la nef où les paroissiens pourront entreposer des coffres renfermant leurs objets les plus précieux. En somme, pour ce que nous en savons, il s'agissait sans doute d'une construction très archaïque qui n'aurait pas été déplacée au XV^e^ siècle ; cependant, de l'avis de M. Jacques Bousquet, les naissances des voûtes taillées en tambourin, c'est-à-dire en forme de culots à moulures arrondies, annoncent déjà le style Renaissance. De même, une chaire en pierre de taille et en forme de cul-de-lampe témoigne d'un souci d'embellissement insolite pour une modeste annexe.

Ce projet trop ambitieux ne paraît pas avoir été entièrement réalisé : mauvaise volonté de la part des paroissiens mis à contribution ? défaillance de l'artisan ? on ne sait, mais la résignation de Robert de Gontaud, survenue en 1543 (26), aurait pu mettre un terme à cette entreprise.

## NOTES

(1) III E. non coté — commencé en 1504 par Antoine de *Trilhia*, notaire à Saint-Cirq-La-Popie et continué par Arnaud de T. jusqu'en 1535.

(2) fol. 63 v° - 74 v°.

(3) Dans les cas difficiles : alternative : *ebart/enarc*, par exemple, nous avons eu recours à M. J. Bousquet, professeur à l'Université de Montpellier, en tant qu'ancien philologue.

(4) Les Gontaud étaient seigneurs de Cabrerets mais aussi de Lalbenque, seigneurie limitrophe de Cremps, tel Jean de Gontaud en 1478 (Lot, III E. 569/1, fol. 85). Ils avaient réussi à caser leurs cadets dans les presbytères proches de leurs terres et dans des bénéfices plus lointains ; en particulier, le prieuré bénédictin de Sainte-Livrade, en Agenais, leur fut une sorte de bien patrimonial. Nous y avons trouvé Flotard en 1492 (registre d'*Ant. de Trilhia*, 1489-1493, fol. 18, 46 v°), Olivier en 1504 (registre cité, note 1, fol. 3°°) puis, à partir de 1514 et encore en 1535, notre Robert de Gontaud qui finira évêque de Condom. De la même façon, ce dernier avait reçu de son oncle Olivier l'église de Concots et ses annexes. Nous avons complété les indications des notaires par des informations que le chanoine Albe avait tirées des Archives du Vatican (voir Ed. Albe, *Maison d'Hebrard et maisons apparentées ou alliées*, Cahors, 1905, pp. 130-133).

(5) Il devra construire « *al torn sive circuit de ladicha gleysa que y es de presen, una gleysa de la forma, quantitat, qualitat et maniera que es ayssi dejotz, speciffiat* » *et prendra lo fondamen sive piaso sobre lo roc ben al segur* ».

6) « *Item y aura quatre crosies de* (sic) *lo cap sera am lanterna et los autres cadrats et auran de autor detz aunas despuys lo pavat sive sola juscas a la clau sive summitat de aquels.* »

(7) « *Item et apres la dicha lanterna sive cap de ladicha gleysa, al premie crosie apres aura a cascun costat de aquel una capela votada aven longor tres canas et meja dins muralha et de large cinq aunas aussi dins muralha et de autor de la sola juscas a la clau quatre quanas...* »

(8) « *... et an verinas honestas et competentas per tot tant al cap que capelas. Item et aura a cascun costat delsdichs crosies una verina honesta, pertenenta et convenen aldich ediffice.* »

(9) « *... et seran las nayssenssas delsdichs crosies presas et fachas en tabori.* »

(10) « *Item et sus lo darrie crosie sera assis et edifficat lo cloquie en forma de tour de la grandor deldich crosie et aura de autor sus la viscla sive coverta de la teulada quatre pams am huech ausidas so es doas decascun costat qua auran de autor detz pams.* »

(11) « *Item dedins une anta deldich darrie crosie et la muralha de la dicha gleysa sera pres ung torn de vist de cinq pams de long la muralha montara jusquas a la sima de la crota de ladicha gleysa.* »

(12) « *Item al torn de ladicha gleysa per defforas entre las antas aura ung sietge de peyra de talha de ung pe de large et autant ne aura al torn del cor sive al cap de la gleysa et de lasdichas capelas per dedins et de ladicha larguor et auran lo cap sive cor de gleysa et capelas prebendas de talha belas et honestas.*»

(13) « *Item et sera tengut lodich maystre de far et pausar los autars tant al cap de la gleysa que de las capelas et far ung armari de talha a ung cap de cascun dels dichs autars.* »

(14) « *Item sera tengut de far una cadiera de peyra de talha et ung scalie per hy montar et bastir et pausar en ladicha gleysa aqui ont sera avisat per losdichs senhor recto et parroquias.* »

(15) « *Item et sera tengut de pasimentar lodich maystre losdichs cap de gleysa et capelas et per aquo far poyra prene lo pasimen que es en la gleysa que y es de presen.* »

(16) *Pertrach* peut avoir le sens d'attirail. Lorsque, en 1440, le seigneur de Puylaunès, du côté de Figeac, décida de surélever la tour de son repaire, l'artisan se chargea de « *far lengien am que se monta la manobra e lo pertrach* ». (Lot, III E. 13/4, fol. 19).

(17) Ils lui donnent à construire « *caput ecclesie Nostre Domine de Crems una am ung crosie atenens al cap de la dicha gleysa vielha de ladicha parroquia* » et, plus loin, « *lodich Traversa sera tengut de bonamen degudamen et sufficientamen fondar, bastir, talhar et edifficar lo cap sive cor de ladicha gleysa ensemble ung crosie atenen aldich cap et cor de gleysa...* »

(18) « *Sabes es lodich cap et cor de gleysa garnit de doas verinas doblas bonas et sufficiens segon la exigensa deldich ediffice...* »

(19) « *... ung autar maje en lodich cap et doas capelas en lodich crosie, una a cada costat deldich crosie et gleysa...* »

(20) « *... et sera tengut lodich Traversa de garnir lasdichas capelas de prebendas et de tornejar a tot lentorn ladicha besonha per dedins ladicha gleysa de retable de peyra de talha dun pe de large autor condecen per far sietges sive setis et banx et redre lasdichas capelas garnidas de autars et verinas et far una cadiera de peyra de talha am cuol de lampa lay ont playra aldich recto et habitans susdichs.* »

(21) « *per far tirar los carties et rassa sive masonaria et aver la talha necesseria aldich ediffice* ». Dans son glossaire, Bion de Marlavagne : *Histoire de la cathédrale de Rodez*, Rodez, 1875, p. 406, traduit *rassa* par « moellon piqué ».

(22) « *et aquo tant dels denies de la borsa et plat de la quista et luminaria de ladicha gleysa que de la sera vielha daquela.* »

(23) Bion de Marlevagne, *op. cit.*, p. 404, donne *ebartamen :* charpente, assemblage pour l'échaffaudage d'une construction. A la suite d'E. *Levy* (Supplément Wörterbuch) et de *Karl Appel*, M. Bousquet transcrit *enarcz* avec le sens de « *flectas vel curves arcas* ». (Donat provençal). On trouve en effet *enarcamens* associés *à sindrias* dans un prix-fait de 1438 pour de grosses réparations à l'abbatiale de Figeac par deux peyriers de Rodez. (Lot, III E. 14/5, fol. 48 v°).

(24) A. Allemand, Une tour de défense dans l'église de Cremps, *Revue Religieuse*, 1904, p. 700.

(25) Cremps est passé de 815 habitants en 1784 à 206 en 1968.

(26) Reg. Vat. 1601, p. 287 (d'après le chanoine Albe).

# LES COMMANDES DE TABERNACLE A TOULOUSE POUR LES ÉGLISES DU QUERCY AU XVII^e SIÈCLE

par Georges COSTA

Dans la matinée du 12 avril 1646, à Toulouse, le sculpteur Guillaume Fontan promettait au R. P. Justin Rieuzal, gardien du Couvent des Cordeliers de Cahors, de lui faire un tabernacle en « *bois de til bien sec et asaissonné pour le grand autel de l'église dud(it) Couvent, conforme pour l'architecture et disposition à celluy qu'il a faict à la chapelle de Messieurs les Pénitents Bleus dus Tholose que led(it) père a veu, sauf pour les niches qui tombent aplomb au millieu des histoires qui seront couvertes d'un frontispice droict et vazes et soustenu par des consoles aux costés, et ce sera sur tous les deux histoires des aisles dud(it) tabernacle du corps d'en bas.*

« *Et pour le corps d'en hault qui sort du millieu de la gallerie du corps d'en bas sera composé de deux colonnes torses avec leurs pilastres au fondz de derrière qui sous tendront la corniche et retours, sur laquelle corniche sera eslevée une gallerie au milieu de laquelle sortira le dôme enrichy d'escailles et le chérubin au millieu, et sur led(it) dôme une lanterne qui portera la figure d'une Résurrection, tout lequel corps d'en hault sera soustenu par de(s) consoles qui remperont sur les corniches d'en bas.*

« *Et pour le regard des histoires et figures, il les faira selon l'ordre que luy sera prescrit par le R. P. Gardien, sauf les quatre figures qui seront sur les tornelles du corps de bas qui seront des anges portant le mystère de la Passion. Lequel tabernacle aura d'estendue sur led(it) autel d'une corniche à l'autre treitze pams et de hauteur dix pams sans y comprendre la Résurrection, et la porte s'ouvrira carrément led tabernacle garny de ses six portes lampes* ».

Le sculpteur Guillaume Fontan promettait d'avoir fait la besogne « *bien et deuement suivant que l'art le requiert dans cinq moys et demy prochains à compter de ce jourdhuy, et à mesme temps sera tenu le dresser dans sa botique et le remettre dans des caisses, soit qu'il soit doré ou non, en estat d'estre porté aud(it) Cahors. Et en cas pour le poser led(it) Père gardien le trouvera à propos, ded(it) Fontan envoyera un serviteur à cest effaict aud(it) Cahors que led(it) père*

*desfrayera de bouche et de cheval, pour estre led(it) tabernacle posé avant la prochaine feste St-François. Et à cest effaict led(it) Fontan fournira le bois et le travail pour la perfection de l'œuvre, à peyne de tous despans dommages et intérestz qu'à faute de ce faire s'en pourroint ensuivre, et ce moyennant la somme de Deux cens septante livres y comprenant les caisses qu'il sera tenu de faire et fournir à ses despens »...* (1).

Les termes du contrat sont assez détaillés pour imaginer l'aspect de ce tabernacle de près de 3 mètres de longueur sur 2,24 mètres de hauteur, sans compter le Christ ressuscité surmontant le dôme encadré de consoles qui constituait le second étage. Au-dessous, dans l'axe, se trouvait l'armoire du tabernacle dont les ailes étaient ornées de bas-reliefs représentant de saintes « *histoires* ». Selon l'habitude, dans les niches étaient placées des statuettes figurant des personnages laissés à la discrétion du client : sans doute des saints de l'ordre franciscain. On notera également la présence, sur les tourelles, d'anges porteurs d'instruments de la Passion, participant ainsi à la gloire de la Résurrection.

La composition de l'ouvrage était, on le voit, conforme aux dispositions habituelles des tabernacles fabriqués à cette époque, tant en ce qui concerne le parti du dôme couronnant l'ensemble, que la répartition des statuettes et des bas-relifs. Le modèle de ces tabernacles était depuis longtemps établi : et à ce titre celui destiné au maître-autel de l'église des Cordeliers de Cahors ne constituait qu'un exemple de plus.

Mais si les caractères de l'œuvre n'étaient pas, eux-mêmes, exceptionnels, ce qui, par contre, peut le paraître, est la commande faite à un sculpteur de Toulouse — ville située à 30 lieues — alors que de bons sculpteurs sur bois existaient dans la capitale du Quercy (2).

Le problème mérite d'autant plus d'être posé que l'explication qui peut en être donnée devrait aider à comprendre comment, et par quels intermédiaires, s'effectuait le rayonnement artistique de la métropole de Toulouse sur les diocèses voisins.

Le contrat du tabernacle des Cordeliers se situe, en effet, dans le contexte d'une époque marquée par la mise en œuvre des décisions du Concile de Trente, et par le développement du culte eucharistique. Dans le diocèse de Cahors, d'importantes commandes de tabernacles furent passées grâce à l'action d'un pieux prélat, Mgr Alain de Solminhac (1636-1659), qui avait prescrit dans ses statuts diocésains de 1638 : « *Ordonnons... que par les églises de nostre diocèse, il y aura des tabernacles honnestes et décents doublez d'estoffe par le dedans, pour le moins de satin de Bourges, peints ou dorés par le dehors... lesquels tabernacles seront mis et eslevés sur des degrés*

*bien peints et façonnez au milieu du grand autel pour tenir avec révérence le Saint Sacrement...* » (3).

Au cours des visites pastorales qu'il faisait dans les paroisses, l'évêque mettait souvent les curés en demeure d'acheter rapidement un tabernacle pour leur église s'il n'en existait pas de décent, si bien que les sculpteurs locaux ne purent suffire à la demande et qu'il fallut faire appel à des artistes de l'extérieur, notamment de Toulouse.

Les Ordres religieux furent, par émulation, conduits à faire de même, comme on vient de le voir par l'exemple du Couvent des Cordeliers de Cahors.

Quant aux paroisses du diocèse, les quelques contrats suivants, tirés des archives des notaires de la Haute-Garonne, confirment bien l'existence de ces commandes de tabernacles aux sculpteurs toulousains.

Ainsi, le 29 janvier 1656, « *noble Francoys Dandrieu, sieur de Fontlongue en qualité de premier consul du lieu de Septfonds* », chargeait Georges Artus Legoust « *mestre esculteur* » de Toulouse de « *fere un tabernacle pour l'esglise dud Septfonds de hauteur de huit grands pams* (1 m 79) *et six grands pams de large* (1 m 34), *tout doré de fin or de ducat avec treitze figures dont l'une sera une Vierge et l'autre un Sainct Blaize, semblable pour le surplus à un tabernacle que Monseigneur l'Evesque de Cahours luy a faict fere pour son esglise de Praissac* (4)... *sans qu'il soit tenu que de le metre à sa perfection et en estat d'estre transporté, et ce moyenant la somme de Deux cens quarante livres...* (5).

Le mois suivant, dans l'après-midi du 12 février 1656, à Toulouse, le même « *Arthus George Legout, Me sculpteur de la présant ville, se tenant à la rue Boulbonne* » promettait par contrat à « *Mre Ramond Salviac prebtre et Recteur de Sainct Martin le Redon en Quercy... de luy faire un tabernacle doré de bon or de ducat avec six figures dorées de mesme or de ducat et peint conformément à ceux qu'il a fait et faict pour Monseigneur l'Evesque de Cahors de la largeur et hauteur de quatre pams et trois tiers* (sic) *de pams qu'il promest avoir faict et parfaict à la prochaine feste de Pasques, comme aussy une caisse pour le transporter à Cahors... lequel led sieur Salviac sera tenu de faire venir chercher à ses despens, et ce moyenant le prix et somme de Cent livres...* » (6).

Une vingtaine d'années plus tard, cette fois sous l'épiscopat de Mgr Nicolas Sevin (1660-1678), c'est encore devant un notaire de Toulouse que, le 20 février 1677, « *Mre Gilbert Cuissot, prêtre de la Congrégation de la Mission et Supérieur de la Maison et Séminaire de Caors* » passait contrat avec le « *Sr Thibaud Maistrier, sculpteur et architecte de la ville de Tholose* » pour « *la faction de deux taber-*

*nacles, l'un de même grandeur, largeur et hauteur que celuy qu'il a fait pour le collège de l'Esquile, avec autant de figures et autres ornemens nécessaires ; et marqué dans sa boutique de hauteur de huict palms* (1 m 796) *sans* (compter) *l'Image de la Resurrection et autant de largeur, avec quatre figures outre celle de la porte, lesquels tabernacles seront faictz et parfaits et dorez selon l'art dans six mois prochains moyenant la somme de Cent soixante cinq livres pour le premier, et Cent cinq livres pour le second* »... (7).

⁂

Si l'on compare ces divers textes, il est possible de dégager les quelques points qu'ils ont en commun.

On peut constater, tout d'abord, que c'est à l'occasion d'un voyage à Toulouse que ces contrats ont été passés, qu'il s'agisse du Père gardien des Cordeliers ou du Supérieur du Séminaire de Cahors, du représentant des Consuls de Septfonds ou du curé de Saint-Martin-le-Redon. Attirés par la réputation des ateliers de la capitale du Haut-Languedoc, ces clients se sont adressés à des sculpteurs qui comptaient alors parmi les plus actifs fabricants de retables, dont les traditions se transmettaient souvent de génération en génération.

Guillaume Fontan, Georges « Artus » Legoust et son neveu par alliance Thibaud Maistrier (8), appartenaient à de véritables dynasties d'artistes. Leurs ateliers présentaient un grand choix de modèles : les uns en cours d'exécution, les autres achevés et disponibles à la vente, ou encore des esquisses toutes prêtes sur lesquelles il suffisait de modifier un détail. Parfois le client préférait se référer à une œuvre qu'il avait pu admirer déjà dans une église de Toulouse. C'est ainsi que le Père gardien des Cordeliers de Cahors avait commandé un tabernacle semblable à celui de la chapelle des Pénitents Bleus, un des édifices les plus richement décorés de la ville, tandis que le Supérieur du Séminaire avait fixé son choix sur celui du collège de l'Esquile.

Ces tabernacles, dont les dimensions allaient d'un à plus de deux mètres de hauteur et parfois trois mètres de longueur, comportaient un nombre variable de statuettes — de 4 à 13 figures, dans les exemples cités —. Ils pouvaient être, à l'occasion, vendus complètement dorés et peints, tâche pour laquelle ce sculpteur s'adjoignait un peintre doreur spécialisé.

Dans tous les cas, les tabernacles étaient livrés en caisses à Toulouse : l'acheteur se chargeant d'en assurer le transport. Cependant, lorsque le tabernacle était important — comme celui des Cordeliers — il était prévu que le sculpteur ou l'un de ses compagnons viendrait le poser sur place, étant, bien entendu, défrayé de toutes ses dépenses.

Les contrats que nous publions ici, relatifs à six tabernacles — trois pour Cahors et trois autres pour des églises du diocèse — ne représentent sans doute que quelques-unes des commandes dont on devine qu'elles ont dû être, en réalité, bien plus nombreuses.

On a pu noter, en effet, que deux de ces contrats font référence à d'autres tabernacles déjà faits ou à faire « *pour Monseigneur l'Evesque de Cahors* ». Il apparaît donc que ces prescriptions épiscopales, et particulièrement celles de Mgr Alain de Solminhac eurent une influence décisive sur le nombre de ces commandes.

A celles-ci se sont ajoutés les achats effectués par les Ordres religieux, qui obéissent à une autre action, plus diffuse, celle des relations institutionnelles unissant les divers établissements d'un même Ordre. De ces rapports constants, se dégageait une orientation vers les mêmes choix. Les supérieurs et syndics des couvents des autres diocèses du Sud-Ouest venaient souvent, pour affaires, à Toulouse, et en profitaient pour y passer leurs commandes. Il suffit de rappeler qu'en cela, les Cordeliers de Cahors ne faisaient qu'imiter leurs frères des Couvents d'Agen, de Mont-de-Marsan et de Bordeaux qui avaient déjà, en 1624, acheté des tabernacles à des sculpteurs toulousains (9).

Aussi, en conclusion, on peut estimer que ces commandes de tabernacles pour les églises du Quercy prouvent qu'aux effets d'une conjoncture favorable, suscitée dans son diocèse par l'action d'un grand évêque, vinrent s'ajouter parfois les habitudes prises par ces intermédiaires privilégiés que furent toujours, pour la diffusion des œuvres d'art, les ordres religieux.

## NOTES

(1) A. D. Haute-Garonne. 3 E. 28.557, f° 83-84.

(2) Jean Calmon et René Prat : Les cadastres des XVI^e^ et XVII^e^ siècles de la Ville de Cahors. Cahors, 1947, p. 250. — Yves Lasfargues : Recherches sur les retables du Lot, in *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1967, pp. 171-187, et 1968, pp. 43-63.

(3) Abel de Valon : Alain de Solminhac, évêque de Cahors, contribution à l'histoire de la Renaissance religieuse en France au XVII^e^ siècle, Cahors, 1900, pp. 158-159. — Yves Lasfargues, art. cit., p. 176.

(4) Arrond. de Cahors, canton de Puy-l'Evêque.

(5) A. D. Haute-Garonne, 3 E. 5297. (1) f° 8 v°. Le tabernacle fut livré à Toulouse, en avril 1658, à « *Antoine Castela marchant dud. Septfonds, scindic de la communauté d'icelluy* ». Septfonds, jadis dans le diocèse de Cahors, actuellement en Tarn-et-Garonne, arrond. de Montauban, canton de Caussade.

(6) A. D. Haute-Garonne, 3 E. 4246, f° 75 v° — 76. Saint-Martin-le-Redon, arrond. de Cahors, canton de Puy-l'Evêque.

(7) A. D. Haute-Garonne. 3 E. 4583, f° 21.

(8) Sur T. Maistrier, *cf.* Pierre Salies : Ambroise Frédeau, religieux augustin du Couvent de Toulouse, peintre, sculpteur et miniaturiste, in *Mémoires de l'Académie des Sciences, Insc. et Belles-Lettres de Toulouse*, vol. 123, 1961, pp. 126-127.

(9) Abbé Jean Lestrade : Trois retables faits pour les Cordeliers de Mont-de-Marsan, d'Agen et de Bordeaux, in *Bulletin de la Société archéol. du Midi de la France*, 27 janvier 1903, pp. 283-284. (Il s'agit, en fait, de tabernacles).

# L'APPARITION DE L'ESCALIER DROIT DANS LES CHATEAUX DU QUERCY

par Monique ESCAT et Bruno TOLLON

Le soin accordé à la construction de l'escalier d'honneur fut, on le sait, un des caractères constants de ces châteaux d'avant-garde qui, de Bury au premier projet de Chambord, dessinent, avec Chenonceaux et Azay-le-Rideau en particulier, les traits de la première Renaissance française (1). Dans ces dernières demeures on a introduit une formule nouvelle avec l'escalier à l'italienne : c'est un escalier droit construit « rampe sur rampe », c'est-à-dire formé de volées droites de sens opposé, séparées par un mur d'échiffre et réunies par un repos et un palier rectangulaire. Ce type d'escalier vient se substituer à l'escalier en vis logé le plus souvent dans une tour placée en hors-œuvre — une solution qui sera longtemps encore conservée pour les escaliers de service — : le grand degré offrant l'avantage de permettre, grâce au vestibule et aux paliers, des dégagements inconnus jusqu'alors.

En outre, à la différence de l'Italie, où l'escalier droit est utilisé depuis toujours (2), ce traitement nouveau de l'escalier d'honneur va de pair, en France, avec une organisation monumentale de la travée qui lui correspond en façade : la présence de la porte du château avec ses motifs héraldiques, de fenêtres et de lucarnes d'un type particulier viennent en annoncer la présence et en souligner tout le caractère spectaculaire (3).

Les châteaux du Quercy n'ont pas échappé à cet attrait pour les escaliers monumentaux ; en particulier, les deux plus célèbres d'entre eux — Assier et Montal — sont à la tête d'une série dont il convient d'étudier les caractères et l'intérêt (4).

Le premier exemple bien daté est fourni par le château de Montal. L'histoire de cette demeure a été soigneusement reconstituée : Jehanne de Balsac, veuve d'Amaury du Montal, en entreprend la construction en 1523 : les travaux furent menés rapidement puisque les sculptures des lucarnes portent le millésime de 1534 : les deux corps de bâtiments en équerre sont flanqués par des tours et l'escalier d'apparat est aménagé à la jonction des deux parties du logis

(fig. 1). Il est inutile de reprendre longuement la description de cet ouvrage magnifique souvent décrit (5). Bornons-nous à indiquer ici ses caractères architectoniques. Ses dimensions (5 × 10 m) dépassent la largeur du corps de bâtiment dans lequel il a été installé, aussi marque-t-il une saillie sur la façade extérieure du château. Malgré cette ampleur, les deux volées droites qui conduisent à l'étage sont réunies par un quartier tournant, ce qui permet de donner au vestibule et aux paliers d'étage une ampleur inusitée. Le plan (fig. 1) montre aisément combien cette situation favorise la distribution intérieure : ainsi, dans l'aile nord, l'appartement du nord-ouest est indépendant de la salle, tandis que du côté sud c'est le corridor qui assure la distribution et isole aussi les deux pièces principales. Ce plan se répète sur les trois niveaux, assurant ainsi à ce petit château tous les progrès du confort et la distinction entre les appartements — munis d'arrière-chambre et de garde-robe dans les tours — et les grandes salles.

En élévation aussi, l'escalier présente toute une série de caractères remarquables : mais si l'on a souvent insisté sur les claires-voies qui remplacent ici le mur d'échiffre et le décor placé au revers des marches, on ne s'est guère intéressé au volume même de l'escalier. Il faut souligner qu'il forme une sorte de pavillon dépassant largement le niveau des toitures (fig. 2). Car, au-delà du palier du deuxième étage, l'escalier se prolonge d'un demi-étage encore pour conduire à un dernier palier muni aussi d'une large fenêtre à meneaux ouverte sur la campagne. De là, une vis placée dans une tourelle en encorbellement conduit à une pièce qui occupe les mêmes dimensions que l'escalier : cette salle haute est éclairée, comme du reste l'escalier, par des fenêtres à croisillons placées sur les deux façades (5). Enfin elle est chauffée par une cheminée monumentale dont la modénature, quoique plus simple que celle des pièces d'apparat du château, reste très soignée. Cette salle communique directement avec le comble de l'aile sud alors que celui de l'aile nord est seulement accessible par le petit escalier en vis.

Au total, l'architecte a voulu intégrer l'escalier au corps de logis et lui conférer par sa situation un rôle majeur dans la distribution intérieure, sans pour autant lui faire perdre son autonomie architecturale : en le prolongeant par un pavillon indépendant on le rend immédiatement manifeste au visiteur et, s'il fait partie intégrante du château, il s'en distingue aussi à la manière d'une tour plus imposante au total que celles qui flanquent le château et pourvu d'une pièce qui permet de dominer la demeure et la seigneurie qui l'entoure. Un dernier trait souligne la valeur éminente accordée à l'escalier, c'est sa liaison directe avec la porte principale du château, celle qui porte les blasons des châtelains et les différents motifs héraldiques

qui illustrent la famille. Ces différents caractères rattachent directement cette création quercynoise à quelques-unes des grandes expériences novatrices des pays de Loire, et en particulier à Azay-le-Rideau pour la disposition du plan (3) ou encore à Bury pour la solution du pavillon au-dessus des toitures (7).

Tournons-nous maintenant vers le deuxième château de grand luxe qu'est la demeure du maître d'artillerie de France, Galiot de Genouillac. L'étude de son château d'Assier ne peut être menée avec toute la précision souhaitée car cette œuvre magnifique, élevée à grands frais à partir de 1526 par un des personnages les plus en vue de la cour de François Ier, nous est parvenue à l'état de ruine (8). Des quatre corps de bâtiments répartis autour de la cour, il ne reste que l'aile occidentale qui correspond à l'entrée du château : au contraire, la longue galerie occupant le côté nord de la cour et le logis des ailes orientales et méridionales ont été vouées à une destruction totale quand le duc d'Uzès en vendit les matériaux le 22 mai 1768. Fort heureusement, deux aquarelles de la collection de Gaignières, dessinées alors que le château était encore intact, l'une de 1680 où il est vu du sud-ouest, l'autre de 1692 prise du levant, se complètent l'une et l'autre et fournissent quelques indications sur les bâtiments disparus essentiels à notre propos (9).

En effet, si l'aile d'entrée conserve bien un escalier droit, établi dans sa partie sud, il s'agit d'un escalier secondaire. Ses rampes droites sont reliées au demi-étage par un quartier tournant et ses voûtes sont établies sur croisées d'ogives. Le décor sculpté sur les pilastres du mur d'échiffre, les culots et les clefs de voûte — dédié aux travaux d'Hercule et à la fameuse devise de Galiot « JAIME FORTUNE » — tout est sorti de mains au talent fort inégal. Ce degré est complètement intégré au corps de bâtiment où il n'occupe pas une position privilégiée : ainsi on n'a pas songé à le mettre en rapport direct avec le vestibule d'entrée du château (fig. 5). Au contraire, on a préféré le placer dans la position la plus fonctionnelle à l'angle des deux ailes, facilitant ainsi les liaisons entre ces deux éléments (10). Sur la façade occidentale on décèle seulement sa présence grâce aux fenêtres disposées en gradin, rompant ainsi avec une grande maladresse les bandeaux isolant les étages (11).

Ainsi il ne saurait s'agir de l'escalier principal du château. L'escalier d'honneur ou plutôt les escaliers d'honneur — car l'examen des vues de Gaignières prouve qu'il y en avait deux — étaient situés dans les parties du château aujourd'hui disparues. Celui de l'aile orientale — le plus facile à identifier sur les deux aquarelles — formait un pavillon massif, aussi élevé que les tours d'angle, et qui ne pouvait loger autre chose qu'un grand escalier d'apparat : pour s'en assurer on peut observer sur la vue de 1692 (fig. 3) le décalage des fenêtres

sur la façade orientale. Elles répondaient assurément au repos aménagé à mi-étage-(12). Outre cette première particularité, on note aussi la présence d'une tourelle d'escalier destinée à permettre l'accès à une salle supérieure munie d'une cheminée et éclairée sur les deux façades par des fenêtres à meneaux ; autant de caractères qui rapprochaient ce pavillon de celui de Montal.

Cet escalier d'honneur a son pendant à la jonction de l'aile orientale et de l'aile méridionale : plus volumineux que ce dernier, il était logé dans un pavillon établi sur un plan carré ; sur la façade méridionale, il était éclairé par des fenêtres à simple meneau transversal placées deux à deux en échelon, ce qui laisse à penser qu'un quartier tournant remplaçait le repos à mi-étage (fig. 4). Solution qu'on a rencontrée aussi pour l'escalier visible dans l'aile occidentale du château (fig. 5). D'autre part, la salle supérieure qui le surmonte domine toute l'aile méridionale et répond en tous points au pavillon de l'aile orientale avec tourelle d'escalier, large fenêtre et haute souche de cheminée (13). Au total, le prestigieux château de Galiot de Genouillac alignait trois grands escaliers à volées droites, venant s'ajouter aux trois vis qui desservaient la galerie de l'aile nord et l'aile d'entrée. Ceci ne doit pas surprendre, car les précédents ne manquent pas dans les grands châteaux (14), et répond également tout à fait au tempérament fastueux du grand écuyer de France (15).

Les deux grands degrés, aujourd'hui disparus, d'Assier peuvent être comparés, comme celui de Montal, aux plus récentes créations exécutées dans les châteaux royaux et dans les demeures des familiers de la cour. En revanche, l'établissement d'une salle supérieure qui en prolonge la travée au-dessus des toitures à la manière d'une tour constitue une particularité dont il faut souligner l'importance. Hérité directement de la tradition des hautes tours d'escaliers en vis terminée par une pièce ou une terrasse (16), cette pratique confère à l'escalier une place de premier plan dans l'organisation des masses architecturales du château. On peut alors se demander si ce pavillon aisément identifiable et plus volumineux que les tours d'angle ne conserve pas en quelque sorte le souvenir du donjon. Il est donc remarquable qu'en se ralliant à la mode de l'escalier à l'italienne, les architectes et leurs clients n'aient pas abandonné les traditions les plus vivantes du château français mais, au contraire, aient su faire une synthèse intéressante.

Dans le cas de ces deux châteaux, le recours à l'escalier droit conduit à intégrer cet élément au corps de logis ; deux solutions s'offrent alors à l'architecte : placer l'escalier au centre de la façade ou bien le repousser dans un angle, ce qui facilite la desserte de l'aile adjacente. La première solution satisfait au désir de souligner l'axe de symétrie de la cour, et plusieurs châteaux du Quercy se sont

rangés à cette solution. Avant d'y venir, il faut évoquer un cas limite entre la vis et l'escalier droit : on le rencontre au château de Cieurac (17). En bâtissant ce riche château, Jacques de Cardaillac, chambellan du roi, retint de loger une vis spacieuse au fond du vestibule : l'escalier est ici intégré au bâtiment et à un emplacement où, précisément, on attendrait un escalier droit (fig. 6). Sur la façade il répond à la porte d'entrée et aujourd'hui encore son emplacement est signalé sur les toitures par un petit pavillon (18). Comme dans le cas des escaliers droits, à chaque niveau la vis est ici précédée par un palier qui facilite l'accès aux salles du logis.

A cet exemple, qui vient souligner la possibilité de combinaisons variées, s'opposent les escaliers à rampes droites installés au centre du bâtiment principal : on rencontre le premier exemple, en 1531, pour le château de Lacapelle-Marival : une aile nouvelle est alors entreprise puis abandonnée alors que les travaux ont été avancés jusqu'au niveau du premier étage et, en 1541, le notaire chargé de dresser un état des lieux fait mention d' « un degré à repos de pierre qui est ruiné ». Ce corps de bâtiment ne fut relevé qu'au XVII^e siècle et un escalier de pierre aux rampes droites, voûté d'arêtes, occupe, sans doute, l'emplacement d'origine (19).

Un parti analogue fut retenu dans le château de Mirandol (20), mais des plates-bandes appareillées remplacent les voûtes de l'escalier : celui-ci répond, au centre du logis, à la porte principale (fig. 6). On va retrouver cette solution dans deux châteaux ruinés : à Bagat (21) d'abord, caractérisé par un plan en U ; actuellement, l'aile occidentale a disparu. L'aile orientale est occupée aujourd'hui par la mairie de Bagat tandis que l'ancien corps de logis établi au sud sert de grange : on y voit encore, du côté de la cour, une porte monumentale ornée de pilastres et d'un grand fronton, uniques vestiges de la grandeur passée. Quant à l'escalier central, seuls les arrachements permettent d'en préciser les caractères : c'est le type déjà défini avec volées droites, repos à mi-étage et palier (fig. 6). Cette disposition apparaît encore dans le petit repaire de Lantis (22) : ici la bâtisse rectangulaire, aujourd'hui abandonnée et privée de sa toiture, ne possède, pour lui donner l'allure d'un manoir, que deux tourelles rectangulaires servant de chambre de tir. Comme dans l'exemple qui précède, la porte principale s'ouvre sur l'escalier d'honneur. En dehors du décor de la porte, caractérisé aussi par un fronton triangulaire qui enfermait autrefois le blason du seigneur, il faut signaler l'utilisation d'un décor de bossages destiné à mettre en valeur les fenêtres. Avec le grand degré de pierre, il semble que le recours à l'appareil en bossage contribue dans ce cas à ennoblir une demeure qui ne peut être antérieure aux années 1600 (23).

La deuxième série d'exemples appartient à la descendance de l'escalier du Montal. Signalons d'abord pour mémoire, à la limite du Rouergue et du Quercy, l'exemple du château de Graves, dont l'escalier est élevé en 1554 (24). Dans la vallée du Lot, on retrouve cette solution au château de Cénevières. Au milieu du siècle, l'ancien donjon féodal connut d'importants aménagements et l'on établit l'escalier d'honneur à proximité de la grande salle, au point de rencontre de trois corps de bâtiments (fig. 5), ce qui explique son plan trapézoïdal assez insolite (25).

L'escalier d'honneur allait rester, longtemps encore, placé à l'articulation de deux corps de bâtiments : plusieurs exemples bien datés en fournissent la preuve. En premier lieu, au château de Marcillac, relevé et agrandi par Sylvestre de Marcillac, l'évêque de Mende (26). Il éleva une série de bâtiments pour fermer la cour du château et, en 1634, couronna son œuvre par un grand escalier placé entre la grande salle et la chambre d'apparat (fig. 5). C'est le plus spacieux de ces escaliers du début du XVII^e^ siècle : et pourtant son originalité tient à de timides innovations : ainsi le mur d'échiffre est percé à chaque étage par une claire-voie rectangulaire garnie de balustres. Plus avant encore dans le siècle, fut construit celui de Lavercantière, dans le Gourdonnais : le seigneur, Guillaume de Lagrange, dont les ancêtres, à la fin du XV^e^ siècle, étaient encore des marchands, en passa le marché, le 25 octobre 1659, avec le maçon Pierre Francès (27). Placé, face à la porte principale, à la jonction de deux bâtiments établis en T, il formera le principal ornement de la demeure (fig. 6).

Ces différents exemples soulignent les étapes de l'adoption de la formule du « degré à repos » (28). La place éminente qu'il occupe dans l'organisation de la demeure est soulignée d'abord par la présence du pavillon qui vient le prolonger, au Montal comme à Assier : cet élément joue en quelque sorte un rôle emblématique à un moment où le château abandonne ses caractères militaires traditionnels avec la disparition des créneaux et des mâchicoulis. Passé le milieu du siècle, cet aspect disparaît pour l'escalier qui désormais, s'il demeure lié à l'entrée du château, s'intègre complètement au corps de logis selon une disposition qui restera inchangée jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle.

Cependant, si cette remarque vaut pour les grandes demeures, elle ne se vérifie pas pour une autre catégorie d'ouvrages : les maisons aux apparences de manoirs, dont les propriétaires appartiennent à cette catégorie de la bourgeoisie d'affaire ou d'office qui s'élève à la noblesse et dont l'ascension sociale va se traduire par des exigences architecturales. Avec eux, le recours à l'escalier monumental conduit l'évolution dans un autre sens : on va isoler le grand degré de pierre pour le mettre en valeur. La tour qui l'enferme va alors

donner à la maison son élégance et sa noblesse. L'exemple le plus caractéristique à cet égard est fourni par le petit manoir du Causse (29). A une date difficile à déterminer, mais qui peut être fixée autour de 1640-1660, Arnaud Dupuy, procureur du roi à Gourdon, éleva un grand pavillon d'escalier (fig. 6) contre la façade d'une bâtisse toute modeste (30). Bien évidemment, le but est ici de prestige, au moment même où la famille accède à la noblesse. A l'examen de cet exemple on pourrait presque dire que l'escalier fait le château (31).

## NOTES

(1) A ce sujet, la récente mise au point de M. Jean Guillaume, « Azay-le-Rideau et l'architecture française de la Renaissance », *Les Monuments historiques de France*, n° 5, 1976, pp. 65-80, accorde une large place à l'étude de l'escalier ; place qu'on rencontrait aussi dans ses précédents travaux, « Léonard de Vinci, Dominique de Cartone et l'escalier du modèle en bois de Chambord », *Gazette des Beaux-Arts*, 1968, I, pp. 93-108 et « Chenonceaux avant la construction de la galerie », *Ibid.*, 1969, I, pp. 19-46.

(2) Le thème de l'escalier droit n'a guère intéressé les architectes italiens de la Renaissance qui n'ont pas cherché à en tirer un parti spectaculaire ; la doctrine à ce sujet est clairement exprimée par Léon-Baptiste Aberti : « Moins nombreux et moins importants seront les escaliers, mieux cela vaudra » (cité par M. Jean-Jacques Gloton, « Un thème baroque dans l'architecture aixoise du XVII^e^ siècle : l'escalier monumental », *Actes du 90^e^ Congrès des Sociétés Savantes*, Nice, 1965 (Paris, 1966).

(3) Jean Guillaume, dans « Azay-le-Rideau », *op. cit.*, pp. 71-72.

(4) Cette enquête n'aurait pas été possible sans le concours et les lumières de M. Jean Lartigaut, auteur d'une thèse sur le Quercy au XV^e^ siècle. Il fut notre guide et nous introduisit auprès des propriétaires de ces demeures. Avec tous ceux qui nous ont si largement ouvert les portes de leurs maisons, qu'il soit ici tout spécialement et chaleureusement remercié.

(5) Commune de Saint-Jean-Lespinasse, canton de Saint-Céré. On trouvera la bibliographie dans François Gébelin, *Châteaux de la Renaissance*, Paris, 1929, pp. 150-152 et M. Pierre Prunet, *Les Monuments historiques de la France*, janvier-mars 1970. Les plans, relevés et coupes dans le dossier de Montal à l'Agence des bâtiments de France (Cahors). Que M. Etienne Cuquel, architecte des Bâtiments de France, veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude pour le concours qu'il a bien voulu apporter à l'élaboration de la documentation.

(6) Un côté de la baie ouvrant sur la cour a été transformé en porte-fenêtre, permettant ainsi l'accès à la très large corniche d'où l'accès aux toitures se trouve facilité.

(7) M^lle^ Garczynska, « Le château de Bury », *L'Information d'histoire de l'art*, 1965, pp. 84-85.

(8) M. Marcel Durliat, « Le château d'Assier », dans *Figeac et le Quercy*, Actes du XXIII^e Congrès d'Etudes Régionales, Figeac, 1967 (1969), pp. 50-56, repris dans le *Bulletin de la Société d'Etudes du Lot*, juin 1969. Cette mise au point fournit toute la bibliographie sur la question.

(9) B. N. Cat. Est. coll. Gaignières, Va 432 non folioté (aquarelle de 1680 et Va 95 n° 79 (aquarelle de 1692), inventoriée dans Henri Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés par Roger de Gaignières*, III, Paris, 1891, n° 6.037, p. 278 et n° 5.427, p. 219. Ces vues ont été maintes fois reproduites.

(10) On renverra à l'étude détaillée de l'abbé Depeyre, « Le château d'Assier, hier et aujourd'hui, Histoire et archéologie », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, t. LXXIX, 2^e fasc., 1958, avril-juin, pp. 88-120, et plus particulièrement pp. 114-118. Le quartier tournant qui le caractérise a aussi été retenu au château de Bournazel (Aveyron) et par Jean-Humbert Dardenne dans son hôtel de Villefranche-de-Rouergue.

(11) Les deux vues de Gaignières montrent le volumineux décor placé sur les lucarnes jumelles, aussi bien du côté cour que vers le couchant : les frontons jumelés à deux étages reprennent le motif du couronnement des portails de cette aile et sont à rapprocher de celui d'Azay-le-Rideau.

(12) Il faut ajouter que ces fenêtres paraissent munies de balcon de pierre (aquarelle de 1692).

(13) La vue de 1680 donne à penser qu'un balcon occupait toute la façade sur cour. Et on peut se demander si le pavillon de l'aile orientale n'en comportait pas lui aussi : A Puyguilhem (Dordogne), un balcon courait ainsi sur le couronnement de la tour d'escalier, remplaçant le chemin de ronde et les mâchicoulis.

(14) Au château du Verger, par exemple, deux tours carrées pour des escaliers en vis se faisaient face dans la cour d'honneur sur les ailes opposées.

(15) François de Vaux de Foletier, *Galiot de Genouillac, maître de l'artillerie de France*, (1465-1546), Paris, 1925, pp. 129-131.

(16) Citons simplement un exemple dans le Quercy avec le château de Vaillac.

(17) Commune de Cieurac et canton de Lalbenque. Voir Jean Calmon, « Le château de Cieurac, près Lalbenque, notice historique et archéologique », *Bull. Soc. Etudes du Lot*, LXXIV, 1953, pp. 216-219 et compléter avec le dossier de plans, coupes et relevés de façades à l'Agence des Bâtiments de France et, aux Archives départementales, le cadastre de 1808.

Ce château, gravement endommagé durant la Seconde Guerre mondiale, vient de faire l'objet d'une reconstruction très fidèle sous la direction des Monuments Historiques.

(18) Cette vis de Cieurac peut être rapprochée des vis construites à l'intérieur du bâtiment à Châteaudun et à Bonnivet.

(19) Ce texte a été publié par M. Marcel Durliat, « Le château de Lacapelle-Marival », *Figeac et le Quercy*, Figeac, 1967 (1969), pp. 45-49 et plus spécialement p. 46.

(20) Canton de Martel ; Jean Calmon, « Le château de Mirandol près Martel », *Bull. Soc. Etudes du Lot*, t. LXXXI, avril-juin 1960, pp. 118-131.

(21) Canton de Montcuq ; Archives départementales du Lot, *Monographies manuscrites du chanoine Albe* (microfilmées), 1 Mi 33/3, p. 17 et suivantes : les seigneurs de Bagat. On a pu reconstituer le plan primitif en utilisant les cadastres anciens. (Arch. dép. Lot, Cadastre du canton de Montcuq, section D de Bagat, levé en 1838).

(22) Commune de Dégagnac, canton de Salviac, lieu-dit de la Trémolède. Lentis ou Lantis n'est pas un bien noble et appartenait en 1629 à Marc Gatinhol, avocat à la cour de Gourdon ; ce fief lui est assigné comme coseigneur de Lentis (fonds d'Arligné de Boutiers, dossier Lentis, Arch. dép. Lot, communiqué par M. Jean Lartigaut).

(23) Bagat et Lentis ont perdu leurs toitures primitives et l'on ne sait rien du couronnement de l'escalier (lucarne ou pavillon).

(24) François Gébelin, *Châteaux de la Renaissance* (1927), pp. 313-314. M. Raymond Noël, *Dictionnaire des châteaux de l'Aveyron*, Rodez, 1972, 2 volumes. M. Jacques Bousquet, *Guide du Musée des Archives de l'Aveyron*, Rodez, 1939, p. 129 (bail à besogne de l'escalier).

(25) Canton de Figeac. Jean Fourgous, « Le château de Cenevières », *Bull. Soc. Études du Lot*, 1958, pp. 141-154 ; dossier des plans à l'Agence des Bâtiments de France.

(26) Canton de Montcuq ; abbé Jean Depeyre, *Saint-Cyprien-des-Vaux, pages d'histoire locale*, Cahors, 1932 (le château de Marcillac, pp. 187-215, (fig. h. t.).

(27) Canton de Gourdon ; Chabert (L.), « Le château de Lavercantière », *Journal du Lot*, 18 octobre 1936, et Arch. dép. du Lot III E 411/8 à sa date (bail à faire des marches pour l'escalier, 25 octobre 1659). Ce marché nous a été signalé par le propriétaire du château, qu'il veuille bien trouver ici l'expression de nos remerciements.

(28) Dans le Quercy comme ailleurs, la dénomination de l'escalier droit s'est lentement fixée et on le trouve désigné par différents vocables : « degré à repos », « vis droite », « vis à repos ».

(29) Le Causse, commune de Saint-Médard, canton de Catus, s'appelait au XV^e siècle « Le Mas del Sartre » et appartenait à un artisan. Les recherches de M. Jean Lartigaut dans les fonds notariés lui ont permis de retrouver les Dupuy, praticiens et procureurs du roi au XVII^e siècle, qui accèdent alors à la noblesse.

(30) On peut citer le manoir de Bouti à Duravel (canton de Puy-l'Evêque) : l'escalier droit, en pierre, occupe tout un pavillon au centre de la demeure. Il se termine aussi par une petite pièce au-dessus des toits. Que M. Paul Roudié, qui nous a signalé cet exemple, veuille bien trouver ici l'expression de nos vifs remerciements.

(31) La discussion qui suivit la communication amena MM. Georges Costa, Paul Roudié, Greslé-Bouignol à intervenir pour évoquer les rapports entre l'hôtel et le château. A propos de notre hypothèse sur l'identification entre escalier et donjon, M. Greslé-Bouignol apporta un jalon supplémentaire pour le département du Tarn : le château de Mailhoc fut, en 1574, complété par la construction d'un escalier d'honneur à rampes droites, placé dans un angle et prolongé par une salle : et une tradition familiale ancienne, signalée par le châtelain, désigne encore ce belvédère sous le nom de donjon.

Il faut faire ici état d'un document du XVI^e siècle particulièrement important pour notre propos mais qui n'a pu être consulté avant la rédaction de cette communication. Il s'agit d'un plan du château d'Assier dessiné dans le « *Livre d'architecture de Jean Chéreau, tailleur*

*de pierres, natif de Joigny* », découvert par Henri Stein dans la bibliothèque de Dantzig en 1923 (« Notice sur un manuscrit français de la bibliothèque de Dantzig. Les Chéreau et Traités d'Architecture », dans le « *Bibliographe Moderne* », 1923, pp. 183-191). L'architecte Chéreau avait intéressé Jean Valléry-Radot pour l'étude de l'église de Joigny (Valléry-Radot, *Congrès Archéologique de France : Auxerre*, 1958, pp. 116-122). Aussi, sur le conseil de M. Jean Adhémar, une recherche fut entreprise dans le fonds Valléry-Radot, déposé par sa famille au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale. M^lle^ Françoise Gardet et M^me^ Françoise Jestaz, Conservateurs au département des Estampes, ont pu retrouver le micro-film complet du manucrit Chéreau et nous le communiquer. Que toutes deux et M. Adhémar veuillent bien trouver ici l'expression de toute notre gratitude.

Ce plan fera l'objet, sous peu, d'une publication, indiquons seulement ici que toutes les hypothèses formulées à propos des deux escaliers d'honneur, logés dans les bâtiments disparus, se trouvent confirmées. A cela s'ajoute une autre observation : Un grand escalier en vis desservait la galerie établie sur le côté nord de la cour. Placé à son extrémité occidentale, cet escalier ouvert avait son axe dans l'alignement des piliers de la galerie. Les quatre piliers et les balustrades repérables sur le plan en font un morceau certainement aussi spectaculaire que l'escalier François I^er^ à Blois dont on ne peut s'empêcher de le rapprocher. Au total, les données nouvelles apportées par ce plan vont permettre une remise en question de la chronologie jusqu'ici admise pour ce grand château.

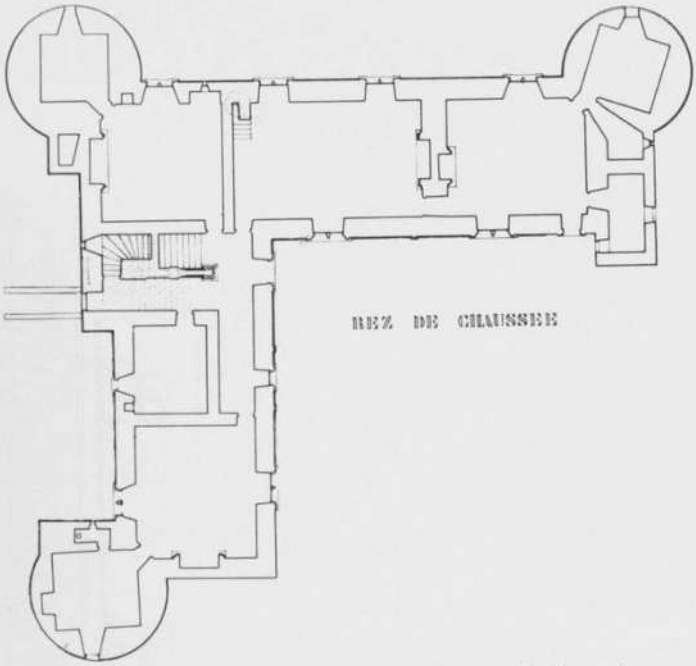


Fig. 1. — Château de Montal, plan du rez-de-chaussée.
(*Ag. des Bâtiments de France, Cahors*).

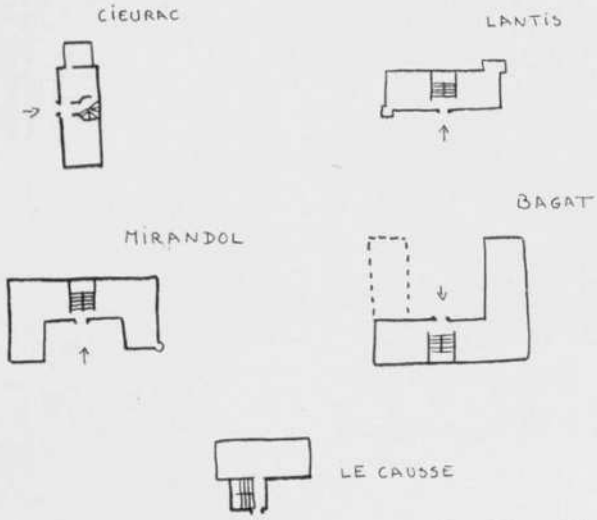


Fig. 6. — Croquis d'implantation de l'escalier pour les châteaux de Cieurac, Mirandol, Bagat, Lentis et Le Causse.

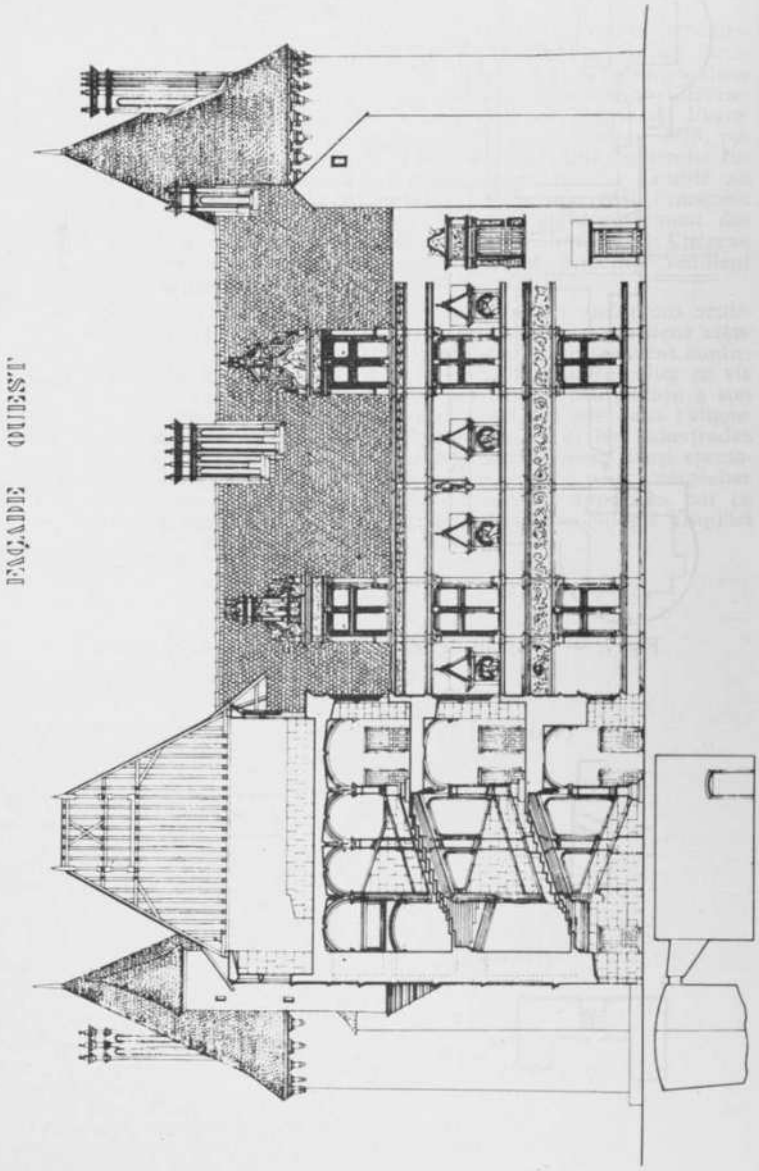


Fig. 2. — Château de Montal, coupe de l'escalier.
(*Agence des Bâtiments de France, Cahors*).

Fig. 3. — Vue du château d'Assier, prise du levant (1692) aquarelle de la collection Gaignières.

(*Phot. Bibl. Nat.*).

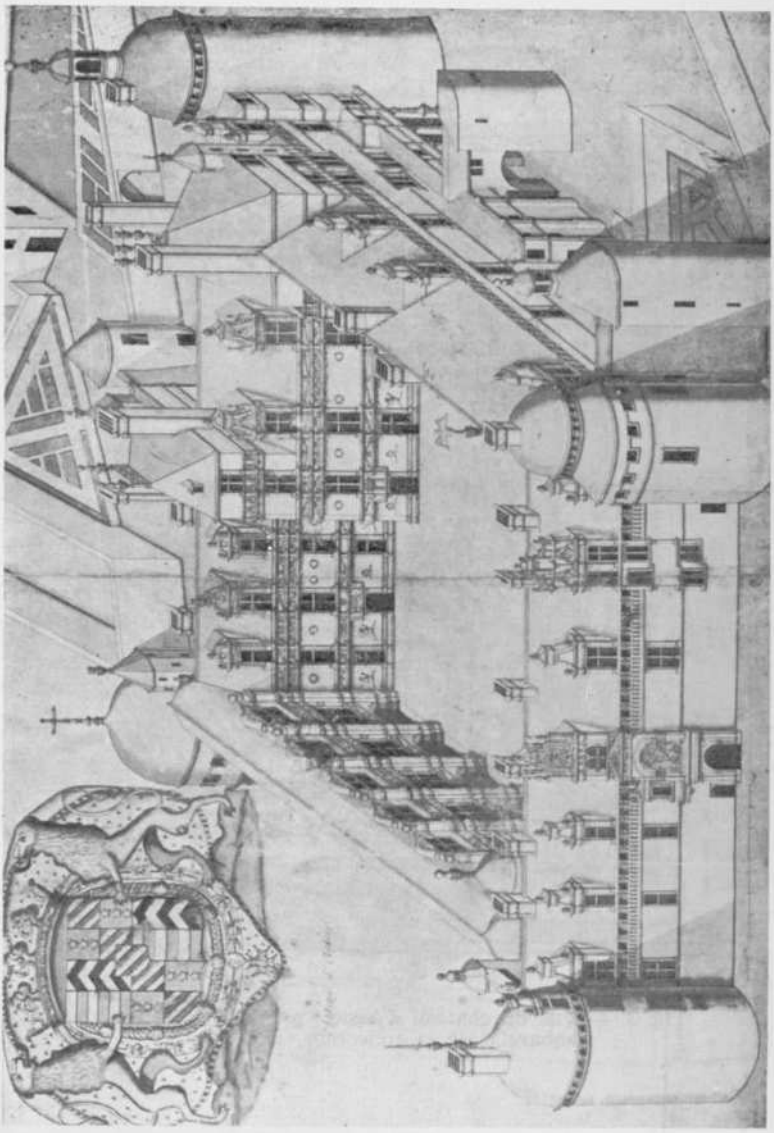

Fig. 4. — Vue du château d'Assier, prise du couchant (1680), coll. Gaignières.

(*Phot. Bibl. Nat.*).

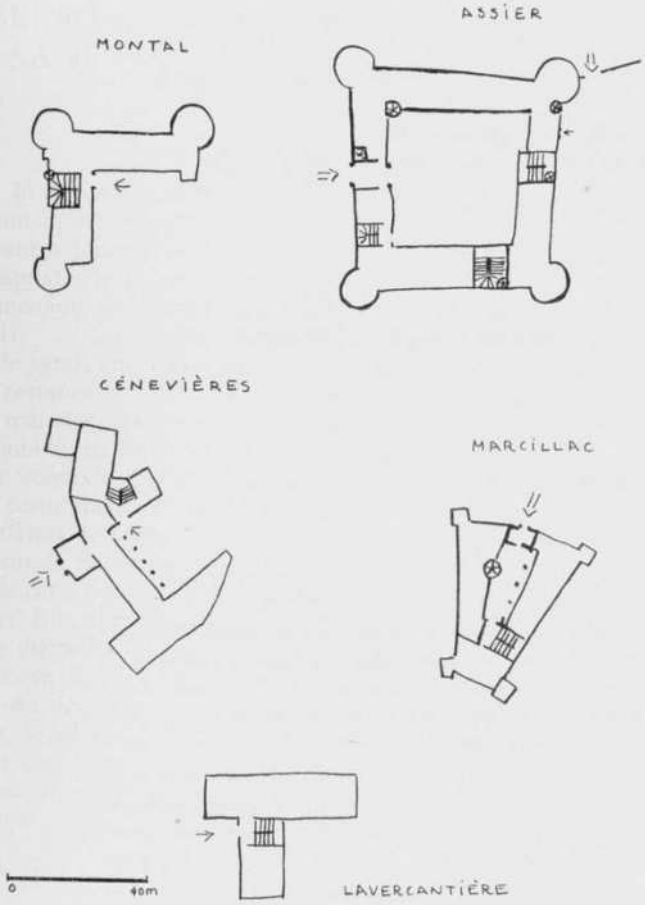


Fig. 5. – Croquis d'implantation de l'escalier pour les châteaux de Montal, Assier, Cénevières, Marcillac et Lavercantière.

# L'ABBÉ CHEVALT (1817-1876) RESTAURATEUR DES SANCTUAIRES DE ROC-AMADOUR Lot

par Jean ROCACHER

Le 26 novembre 1976, personne n'a eu l'idée, à ma connaissance, de commémorer le centenaire du décès d'un prêtre qui a eu un rôle important à jouer en Quercy au XIXe siècle. Je veux parler de l'abbé Jean-Baptiste-Pierre Chevalt. A vrai dire, ce personnage est pratiquement inconnu des écrivains et des historiens quercynois contemporains (1).

Il le serait encore pour moi si je n'avais eu à étudier le problème de la restauration des sanctuaires de Roc-Amadour dans le cadre d'une maîtrise d'Histoire de l'Art (2), problème que je reprends actuellement en étudiant l'ensemble de l'archéologie de ce pèlerinage dans le contexte d'une thèse de troisième cycle.

Il reste encore beaucoup de zones d'ombre dans la chronologie des activités de l'abbé Chevalt. Nous ne pouvons pas totalement nous baser sur la notice nécrologique publiée le 1er décembre 1876 par le *Bulletin catholique du diocèse de Montauban* (3), quelques jours après sa mort. Elle appartient trop au genre homélitique pour nous apporter des éléments chronologiques précis. Je n'ai pas retrouvé la trace de ce Léon Baqué, banquier à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), cousin du défunt, qui conduisait le deuil (4) à la cathédrale de Montauban, le mardi 28 novembre 1876. Par contre, les Archives de la maison des chapelains de Roc-Amadour (en abrégé, A.M.C.) et les Archives diocésaines de Cahors (en abrégé, A.D.C.) m'ont fourni des documents de première valeur. Parmi ceux-ci, je mettrai au premier plan une liasse de 33 lettres accompagnées de 3 documents annexes et d'un *Mémoire sur Roc-Amadour*, le tout adressé à l'autorité diocésaine de Cahors entre 1858 et 1864. Ces documents sont restés totalement inédits et inconnus jusqu'à ces dernières années. Ils ont été découverts par l'abbé Georges Bessières, archiviste diocésain, au hasard d'un déménagement de l'évêché de Cahors. La richesse de ces documents est telle que je n'essaierai pas d'en épuiser tout le contenu. Je me limiterai à une esquisse de la personnalité de l'archéologue et de l'architecte que fut l'abbé Chevalt et, en même temps, je tenterai de serrer de plus près la chronologie des restaurations des sanctuaires.

## I. — L'ARCHEOLOGUE ET L'ARCHITECTE

POINTS DE REPÈRE BIOGRAPHIQUES.

Jean-Baptiste-Pierre Chevalt (5) est né à Bagnères-de-Luchon le 6 août 1817, de Jean-Baptiste Chevalt (6), brigadier de gendarmerie royale, et de Gaudence-Marie-Bertrande Leires. Ordonné prêtre à Montauban le 1er juin 1844, il fut professeur au Petit Séminaire de Moissac. Il y enseignera la rhétorique, l'histoire et les arts. C'est à Moissac qu'il se lia d'amitié avec Frédéric Noulet (1829-1895) qui était musicien, organiste et photographe amateur. C'est ce même Noulet qui vint à Roc-Amadour, très probablement en 1859, pour réaliser un reportage photographique, certainement le premier en date, reportage dont les clichés sont passés ultérieurement dans les collections de son cousin Ernest Rupin (1845-1909).

Chargé ensuite de la paroisse de Saint-Romain de Molières (12 janvier 1847 - 12 janvier 1850), le jeune curé sut concilier le zèle pastoral avec l'archéologie, « cette passion de toute sa vie » (7). Nommé à la cure de Cazes-Mondenard (janvier 1850 - juin 1858), il eut l'occasion de faire connaissance avec le P. Bonhomme, fondateur des Sœurs de Notre-Dame-du-Calvaire à Gramat (Lot), qui prêchait dans le diocèse de Montauban. En 1857, il lui adressait trois religieuses de sa paroisse désirant changer de congrégation (8). Il était peut-être loin de se douter que, pour lui aussi, l'année suivante, son destin allait se jouer dans le diocèse de Cahors.

Atteint de surdité, l'abbé Chevalt dut renoncer en effet au ministère pastoral. « Plusieurs voies s'ouvraient devant lui : Mgr Doney, évêque de Montauban, qui appréciait sa vertu et sa distinction, répugnait à lui laisser sa liberté... l'excellent évêque de Cahors (Mgr Bardou, 1842-1863)... avec l'assentiment préalable de Mgr Doney, lui offrit avec instance de se charger de la restauration générale de Roc-Amadour, lui laissant pour cela toute liberté d'action et lui procurant toutes les facilités désirables » (9).

L'abbé Chevalt quitta donc la paroisse de Cazes-Mondenard et le diocèse de Montauban le 22 juin 1858 et, à peine arrivé à Roc-Amadour, il se mit à étudier le problème des restaurations des sanctuaires. Huit jours après, il adressait une première lettre à Mgr Bardou. Avait-il conscience qu'elle n'était que la préface d'un long et souvent douloureux travail qui allait le retenir à Roc-Amadour pendant quatorze années ? Un tragique accident, qui eut lieu probablement en août 1872, une chute de vingt mètres de hauteur, vint mettre fin à ses activités en ébranlant définitivement sa santé.

L'abbé Poujade précise : « Il ne se sauva que par miracle » (10). Rentré à Montauban et nommé chanoine honoraire sans fonctions,

l'abbé Chevalt ne resta pas sans travail durant les quatre dernières années de sa vie. S'occupant d'un patronage de jeunes apprentis et d'un cercle catholique d'ouvriers, il trouva encore moyen, entre autres activités, d'édifier la chapelle du collège Saint-Théodard.

PERSONNALITÉ.

Qui était donc ce prêtre de 41 ans à qui l'évêque de Cahors donnait son blanc-seing pour entreprendre le difficile chantier de Roc-Amadour ? Son portrait photographique révèle un visage large aux vestibules sensoriels pleinement ouverts ; en somme, une personnalité joviale et équilibrée. Sa correspondance nous montre un tempérament d'une exceptionnelle richesse, armé d'une forte puissance de travail, en dépit de nombreux accidents de santé qui ne peuvent relever, semble-t-il, que de l'oto-rhino-laryngologie, accidents aggravés par de longues journées de surveillance des chantiers dans la pluie et le vent. L'abbé Chevalt appartenait sans doute au type caractérologique du passionné. Les passionnés sont des hommes fidèles qui ne renoncent pas à l'œuvre entreprise et font tout pour renverser les obstacles qui se dressent sur leur chemin. L'abbé Chevalt a rencontré de multiples obstacles, non seulement au niveau des matériaux, des outils, des machines de son chantier, de la nature difficile et dangereuse du site sur lequel il fallait travailler, non seulement au niveau des choses, mais encore au niveau des gens. Il raconte dans ses lettres ses conflits avec ses ouvriers, ses charpentiers, ses forgerons, ses couvreurs, ses fournisseurs et aussi, hélas ! ses conflits avec certains habitants de Roc-Amadour qui voyaient d'un mauvais œil le chantier des sanctuaires.

On aimerait savoir comment l'abbé Chevalt s'est initié à l'archéologie et à l'architecture. Il est certain que la proximité du cloître de Moissac, qui n'était pas séparé du Petit Séminaire par la voie de chemin de fer à l'époque où il était professeur, a joué un rôle important dans sa vie. Il est aussi évident que le jeune séminariste n'a pas pu rester à l'écart du grand mouvement qui, dans la mouvance du romantisme, allait donner naissance à de nombreuses sociétés d'antiquaires et d'archéologues. L'archéologie chrétienne et l'histoire de l'architecture religieuse étaient enseignées dans les séminaires (11). Si nous relisons la *Notice sur le pèlerinage de Notre-Dame de Roc-Amadour* (12) écrite par l'abbé Le Guennec, supérieur du Grand Séminaire de Cahors, nous retrouvons l'écho de ces enthousiasmes que soulevait partout en France la découverte de l'architecture gothique, aussi bien dans les milieux ecclésiastiques que dans les milieux laïcs.

Nous savons, par une lettre du 13 décembre 1859, que l'abbé Chevalt recevait les *Mélanges archéologiques* de Didron (13). Mais ceci ne nous éclaire pas sur sa jeunesse studieuse, sur ses professeurs,

sur ses lectures et sur ses choix. Les croquis et les plans rehaussés d'aquarelle, conservés à la maison des chapelains de Roc-Amadour, révèlent une parfaite maîtrise du dessin et de la topographie. On aimerait savoir quelle a été sa formation de base, même si elle a été de caractère autodidactique, puisqu'il n'est entré au Grand Séminaire de Montauban qu'en 1839, à l'âge de 22 ans. Malheureusement, je n'ai pu retrouver jusqu'à maintenant ni les traces de sa bibliothèque personnelle ni celles de la correspondance qu'il aurait eue avec un grand nombre d'écrivains, de peintres ou d'archéologues, si nous pouvons ajouter foi aux dires de l'auteur anonyme de sa notice nécrologique (14). Il faudra donc nous résigner à ne connaître de l'archéologue et de l'architecte que ce qu'il a bien voulu nous livrer dans ses lettres actuellement connues et dans son *Guide du pèlerin à Roc-Amadour*, édité pour la première fois en 1862, par Victor Bertuot, à Montauban.

SES CONCEPTIONS ARCHÉOLOGIQUES.

La notion de conservation ou de restauration d'un monument ancien est une notion relativement récente. Sans entrer dans les détails de l'Histoire, disons que les constructeurs d'autrefois ne s'embarrassaient guère des édifices dégradés ou inadaptés à leurs besoins : ils les démolissaient pour faire du neuf à la place, ou bien les laissaient mourir de leur belle mort. L'engouement pour les formes anciennes, le désir de préserver l'héritage monumental, le respect du patrimoine artistique sont autant de lignes de force qui, depuis le début du XIXe siècle, motivent les prises de position des archéologues et des architectes travaillant sur des monuments historiques. Théoriquement, tout le monde est d'accord. Dans les faits, les choses ne sont pas aussi simples. Restaurer, c'est faire un choix. C'est porter un jugement et un jugement d'autant plus redoutable qu'un édifice est plus complexe. Restaurer, c'est entrer en communion avec la sensibilité de créateurs disparus depuis longtemps, c'est rechercher leur intuition primitive et reprendre, pour ainsi dire, leurs gestes.

Le côté subjectif de toute restauration est donc évident. On a beaucoup discuté certaines restaurations et celles de l'abbé Chevalt sont aussi discutables que les autres.

Essayons plutôt de comprendre comment il envisageait son rôle d'architecte et d'archéologue. Ses idées apparaissent dès la seconde lettre adressée à Mgr Bardou, le 5 juillet 1858 : « Je vais aussi m'occuper de l'église Saint-Amadour. Je ferai dresser un échafaudage dès que j'aurai pu me procurer les bois nécessaires. Les murs seront d'abord *grattés* et *lavés*, puis je ferai tout *crépir* avec soin. Une légère couche de plâtre placée sur le mortier rendra les surfaces disposées à recevoir la *peinture*. Je demanderai à Votre Grandeur si son intention est de conserver le *retable* actuel ou de le remplacer par une

autre décoration. Les raisons qui militent pour l'enlèvement du retable sont :

1° qu'il est de *mauvais goût*,

2° qu'il n'est *pas en harmonie avec le style* de l'église,

3° qu'il est en mauvais état et qu'il en coûtera beaucoup pour le restaurer,

4° qu'il est trop large pour la place qu'il occupe. Développé en avant des colonnes, il masque l'ordonnance de l'architecture et coupe toutes les lignes,

5° que l'autel, composé seulement d'un cuir bouilli tendu sur un cadre, n'est ni *assez riche* ni assez solide pour être conservé et qu'il faudra dans tous les cas refaire cette partie essentielle.

Si Votre Grandeur goûtait ces raisons et décidait qu'il faut faire à neuf tout le mobilier de Saint-Amadour, voici quel serait mon projet : dresser un autel *d'une seule pierre reposant sur des colonnes :* derrière l'autel, placer dans une niche le grand reliquaire de saint Amadour, convenablement restauré ; quoique ce reliquaire soit d'un style différent, il devrait être respecté : faire réparer le petit reliquaire en émail conservé à la sacristie, y déposer des reliques du saint et le placer dans une arcature en pierre à la place occupée maintenant par le grand reliquaire ; refaire en pierre et dans un style sévère la chaire qui est trop grande et trop basse ; enlever l'autel du Saint-Rosaire et placer dans chaque travée, entre les colonnes, deux confessionnaux ; *peindre toute l'église dans un style grave :* sur les voûtes, retracer la vie de saint Amadour ; dans les grands panneaux des murs, dessiner quelques faits empruntés à l'histoire du pèlerinage... *L'église ainsi restaurée serait à la fois riche et grave.* Sa décoration serait *en harmonie avec la sévérité de son architecture* ».

On voudra bien me pardonner la longueur de cette citation. J'ai tenu à la faire pour deux raisons. D'abord parce qu'il me semble que cette lettre est extrêmement significative et contient l'essentiel de la pensée de l'abbé Chevalt. Ensuite parce qu'elle illustre parfaitement la relativité de toute doctrine en matière de restauration.

Reprenons ces deux questions.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour deviner que l'abbé Chevalt avait déjà son idée en tête et qu'en écrivant à son évêque sur la nécessité de restaurer Saint-Amadour il ne faisait que donner une nouvelle version du proverbe : « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». Il suffit d'examiner la lithographie d'Aubert illustrant la page 177 de l'*Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour*, Paris, 1834, écrite par l'abbé Caillau. L'église Saint-Amadour était ornée d'un retable de style Louis XIII à colonnes torses. Contre

le piédroit de l'arc-doubleau central s'appuyait une chaire à baldaquin portée par des consoles en volutes, du côté oriental ; à l'opposé, contre le piédroit occidental, un gracieux baldaquin surmonté d'un angelot protégeait le reliquaire de saint Amadour (actuellement exposé au musée d'art sacré de Roc-Amadour). En apparence, rien n'était délabré dans cette église, et le baron Chaudruc de Crazannes, préfet du Lot, pouvait écrire en 1838 : « Les mieux conservés, ou plutôt les moins délabrés, de ces monuments sont les deux églises dont nous venons de parler, l'une consacrée à la Mère du Sauveur et l'autre à son serviteur Amadour » (15).

Le grattage des murs et des voûtes et l'enlèvement du mobilier, achevés pendant l'été 1974 (16), ont eu pour effet de faire disparaître l'œuvre de l'abbé Chevalt et de démontrer, si besoin en était, le parfait état de conservation de cette église dont aucun élément n'a bougé depuis le XII^e siècle.

J'en arrive ainsi à ce qu'il y a de relatif dans toute restauration. En grattant les murs de Saint-Amadour, on a certainement sacrifié à l'esprit contemporain de la restauration et accordé l'édifice à notre sensibilité moderne qui aime les architectures dépouillées et les pierres apparentes. En même temps, on a certainement déplu aux nostalgiques d'un certain passé ou aux sensibilités qui s'accordaient avec l'extase azurée des peintures de l'abbé Chavalt.

Mais lui-même, en forçant la main de son évêque de façon douce et persuasive, ne sacrifiait-il pas à cette mièvre esthétique du XIX^e siècle qui nous a valu le style Saint-Sulpice et le gothique troubadour ? N'a-t-il pas lui-même blessé des gens de Roc-Amadour et des pèlerins qui se trouvaient à l'aise dans le style classique ou baroque, avec beaucoup de volutes et de boiseries dorées ?

Qu'on me comprenne bien. En prenant l'exemple de Saint-Amadour, je ne juge pas la bonne foi de l'abbé Chevalt. J'essaie d'analyser sa pensée. La lettre que je viens de citer me paraît en garantir la cohérence. En entreprenant la restauration de cette église, il était persuadé que le style de l'édifice exigeait un certain décor, de style « sévère » ou de style « grave ». Il était partisan de *l'unité de style* et ne pensait pas que les styles des XVII^e ou XVIII^e siècles puissent s'harmoniser avec ce qu'il percevait de cette église. Cette idée de faire à la fois « *riche, grave et sévère* » sera la clef de toutes ses restaurations, disons même de ses reconstructions.

Comme d'autres archéologues contemporains, l'abbé Chevalt s'est cru autorisé à refaire comme auraient refait les constructeurs d'autrefois. C'est cette pensée qui a inspiré la reconstruction à peu près totale de la chapelle de la Vierge. Il s'en explique dans la troisième édition de son guide (17) : « Ce lieu sanctifié par tant de prières, illustré par

tant de miracles... devait être rendu plus digne de sa sainte destination. Il était urgent de faire disparaître la trace des mutilations que des mains sacrilèges lui avaient infligées et de le débarrasser des maladroites constructions qui l'avaient défiguré... De la chapelle construite par Mgr de Bar, en 1479, il ne restait plus que le portail et deux fenêtres. L'incendie allumé par les Huguenots avait consumé la toiture, effondré les voûtes et renversé la partie supérieure des murs. Les autres parties de l'édifice exécutées au XVII^e siècle portaient l'empreinte d'une *malheureuse parcimonie* et du *mauvais goût*. Pour rendre à ce sanctuaire son ancien caractère, on a dû dégager l'œuvre du XV^e siècle de toutes les surcharges qui la déparaient et la *compléter par une construction du même style...* »

Il serait fastidieux de multiplier les exemples. Ils n'ajouteraient rien de nouveau à ce que nous percevons déjà clairement : en bâtissant du neuf ou en agrandissant, l'abbé Chevalt, comme d'autres architectes du XIX^e siècle, était persuadé qu'il ne modifiait en rien le monument « dans son style et dans son ordonnance » et il ajoutait candidement que « la Commission des Monuments Historiques ne pourrait faire d'opposition ». (Lettre du 25 octobre 1858).

LE MAÎTRE D'ŒUVRE.

Il est certain que, dans leur immense majorité, les architectes de l'époque s'étaient formés, comme l'abbé Chevalt, de façon très empirique, en travaillant sur les chantiers. La profession d'architecte ne faisait pas alors l'objet d'une réglementation très stricte. Il était possible de prendre le titre d' « architecte » sans avoir subi le moindre cours ni passé le moindre examen. L'abbé Chevalt payait patente d'architecte comme un simple artisan (18). Son comportement est celui du « maître d'œuvre » d'autrefois : il dessine, il calcule, il commande, il surveille, il corrige, il réfléchit, il conseille et se fait conseiller. Il est à la fois chef de chantier, contremaître, chef du personnel, magasinier, projeteur et réalisateur.

Mandaté par l'évêque de Cahors (19), il achète les terrains nécessaires à l'ouverture ou à l'expansion du chantier. Il ouvre une carrière de pierre au nord des églises (lettre du 22 février 1859) et construit un petit chemin de fer à treuil pour acheminer les matériaux (lettre du 31 mai 1859). Il conçoit et fait réaliser un tour afin de façonner des colonnes de marbre ou de pierre (lettre du 25 juin 1859). Il dessine le carton des vitraux qui seront réalisés à Toulouse et va conclure un marché de bois (lettre du 27 août 1859) dont l'ampleur nous sera révélée le 12 septembre de la même année : 300 arbres de grande taille, nécessités par la reconstruction de la charpente de Saint-Sauveur, pour le prix de 2.800 F.

Responsable des restaurations, l'abbé Chevalt est aussi responsable de la gestion des fonds et n'a de comptes à rendre qu'à l'évêque de Cahors. Son nom apparaît dans le *livre de comptes de la fabrique de Roc-Amadour* le 25 octobre 1859 (p. 94) et continuellement pour des dépenses mineures d'équipement mobilier. Il disparaît de cette comptabilité après le 19 octobre 1864 (p. 105). Par contre, son nom apparaît en relation avec des sommes « pour les réparations » à partir de février 1864 dans le *livre de comptes du pèlerinage*. Ce changement est facile à comprendre : Mgr Peschoud (qui a reçu la consécration épiscopale à Roc-Amadour le 30 novembre 1863) a fait passer la gestion des finances des restaurations de l'évêché de Cahors au pèlerinage de Roc-Amadour dès le début de son épiscopat. Ces mêmes livres de comptes permettent de deviner que l'abbé Chevalt bénéficiait d'un statut spécial le rendant totalement indépendant des chapelains. D'après la comptabilité du pèlerinage, il touchait 500 F par trimestre. A la même époque, le supérieur ne touchait que 300 F et les autres prêtres 200 F (les honoraires de messes valaient à ce moment-là 1,50 F).

Le *livre de comptes de la fabrique* signale un versement fait le 19 mars 1861 à la servante de l'abbé Chevalt. Il semble bien, si l'on en croit la tradition orale de Roc-Amadour, qu'il y ait eu une forge travaillant pour les sanctuaires en bordure de la rue de la Mercerie, sur la parcelle 140 du cadastre, actuellement occupée par la terrasse de l'Hôtel Sainte-Marie. On est donc en droit de supposer que l'abbé Chevalt habitait la petite maison (parcelle 114) située à proximité et qui appartient au pèlerinage.

Toutes ces considérations nous conduisent maintenant à nous demander comment les choses se sont passées. Autrement dit, pouvons-nous établir une chronologie des restaurations des sanctuaires ?

## II. — LES SANCTUAIRES DE ROC-AMADOUR EN 1858

Cette question suppose l'établissement d'un bilan des lieux au mois de juin 1858. Le 7 mai 1850, Mgr Bardou avait acheté la résidence construite par l'abbé Caillau à l'intérieur des remparts fermant l'éperon dominant la ville et où il avait déjà installé, en septembre 1843, les missionnaires diocésains. Le même évêque avait acquis, le 21 octobre 1846, « une ancienne masure communale appelée le couvent de *l'Ermitage* et située dans le rocher appelé de *la Patrale* à Rocamadour » (20). C'est là qu'il avait bâti, entre 1852 et 1856 (21), la maison d'accueil des pèlerins appelée « Maison à Marie ». Au niveau des églises, tout était à faire et l'argent manquait gravement (voir par exemple le *livre des délibérations de la fabrique*

*de Roc-Amadour*, le 3 avril 1842, p. 37). Ne pouvant compter sur son diocèse, Mgr Bardou s'était adressé à la reine Marie-Amélie de Bourbon, femme de Louis-Philippe, le 30 mai 1844 (22), mêlant assez maladroitement la restauration du grand escalier à celle des églises. Disons en passant que les restaurations de 1829 (23) et de 1836 (24) n'avaient pas été suffisantes, puisque l'évêque de Cahors demandait encore, en 1844, la somme de 2.000 F pour remettre en état cet escalier. Le 29 juin 1844, le Ministère de l'Intérieur (les Monuments Historiques et les Beaux-Arts dépendaient alors de ce Ministère) répondit : « Monseigneur, vous avez adressé à Sa Majesté la Reine une pétition à l'effet d'obtenir un secours pour la restauration de l'église de Roc-Amadour. Cette demande m'a été renvoyée, attendu que l'édifice est susceptible d'être classé au nombre des monuments historiques. Mais, considéré comme tel, vous jugerez que l'intérêt artistique de l'édifice est le seul qui puisse être examiné par mon administration et que sa conservation seulement comme monument d'art peut être le motif d'une décision par laquelle un secours serait accordé sur les crédits que j'ai à ma disposition pour cet objet. Il s'ensuit que les réparations de l'escalier ne peuvent pas être l'objet d'une subvention de ma part. Je vais demander au préfet de me faire connaître l'état de l'édifice lui-même et, sur examen des pièces qu'il devra m'adresser, je prendrai une décision »... etc...

L'affaire traîna et fut vite enterrée. Le gouvernement issu de la Révolution de 1848 la relança, mais les pourparlers se prolongèrent jusqu'en 1853, aucune collectivité n'acceptant de prendre à sa charge les frais de voyage et de devis de l'architecte Abadie (1812-1884).

Finalement, Mgr Bardou obtint, en 1856, l'autorisation du Ministre de l'Intérieur de créer une véritable loterie nationale. Le premier tirage eut lieu le 15 décembre 1856. L'ampleur des lots était considérable (25) : un lot de 20.000 F, trois lots de 1.000 F, quatre lots de 500 F et vingt lots de 300 F. Le succès de la loterie fut tel qu'on dut procéder à un deuxième tirage le 30 juin 1857 et même à un troisième tirage en décembre de la même année. Nous savons, grâce à une lettre adressée le 14 février 1863 par l'abbé Chevalt au vicaire capitulaire, un mois après la mort de Mgr Bardou, que la loterie avait rapporté 81.610,43 F.

Que pouvait-il faire avec cette somme en 1858 ? L'évêque de Cahors avait demandé, avant la venue de l'abbé Chevalt à Roc-Amadour, un devis estimatif des restaurations et l'architecte diocésain lui avait transmis la réponse suivante le 18 juin 1858 (26) : « Projet de restauration des sanctuaires de Roc-Amadour approuvé par M. le Préfet du Lot et Son Excellence le Ministre de l'Intérieur. Pour rédaction des plans et devis montant à la somme de 318.819,71 F.

Honoraires de 1,2/3 du montant du devis : 5.292,40 F. Le présent état montant à la somme de cinq mille deux cent quatre vingt douze francs, quarante centimes, certifié par l'architecte soussigné... »

Pour avoir des points de comparaison, jetons un rapide coup d'œil sur le coût de grandes restaurations réalisées sous le règne de Napoléon III, donc contemporaines de celles de Roc-Amadour (27).

La restauration de Notre-Dame de Laon a coûté, de 1854 à 1871, 1.850.670,88 F. A partir de 1859, la restauration de l'abbatiale de Saint-Denis reçoit chaque année 1.335.234,24 F. Voici le coût d'autres restaurations contemporaines : la Sainte-Chapelle de Paris, 663.354,94 F ; l'église Saint-Nazaire de Carcassonne, 504.500 F et les fortifications de cette même ville, 357.967 F ; Saint-Sernin de Toulouse, 235 044,75 F... Restons-en là. Il est clair que le devis présenté à l'évêque de Cahors n'avait rien d'exagéré. Mais il est non moins clair qu'il ne pouvait pas payer. Si nous nous souvenons que l'abbé Chevalt a quitté la cure de Cazes-Mondenard le 22 juin, nous pouvons facilement comprendre que ce fut la lettre de l'architecte diocésain en date du 18 juin qui acheva d'emporter la décision de Mgr Bardou de se passer des services des Monuments Historiques et de prendre le risque de miser sur le prêtre archéologue. Du même coup, l'évêque prenait un autre risque, celui d'entrer en conflit avec le gouvernement impérial. C'est ce qui se produisit dès le mois d'octobre 1858 (28). L'abbé Chevalt, informé, écrivit le 25 octobre à Mgr Bardou en lui détaillant longuement les devis et les plans à fournir, les retards qui en découleraient et il ajouta : « du reste, Votre Grandeur pourrait à la rigueur se passer de tout plan et de toute notice pour réclamer auprès de M. le Ministre *le droit qui lui avait été accordé* de mettre la main à l'œuvre sans l'intermédiaire d'un architecte officiel. Une nomenclature des travaux à exécuter qui sont tous des restaurations, une déclaration qu'aucune construction ne sera faite à neuf, sauf l'agrandissement de la chapelle, suffiraient, je crois. Le monument n'étant en rien modifié dans son style et dans son ordonnance, la Commission des Monuments Historiques ne pourrait faire d'opposition ».

J'ai vainement cherché à quel droit se référait l'abbé Chevalt. S'agit-il seulement du droit de disposer des fonds de la loterie que contenait implicitement l'autorisation du Ministre de l'Intérieur en 1856 ? C'est ce que semble insinuer plus loin la même lettre : « Votre Grandeur ne devra pas oublier que cet incident, qu'Elle ne pouvait prévoir, puisque M. le Ministre lui avait reconnu le droit de disposer des fonds sans son contrôle, n'a été soulevé que pour déjouer ses projets ». Mais ce droit n'impliquait nullement la liberté de faire n'importe quoi de cet argent, les sanctuaires de Roc-Amadour ayant été classés parmi les Monuments Historiques. Mgr Bardou semble bien avoir suivi l'invitation de son architecte à passer outre, car

sa réponse au préfet du Lot fut catégorique (29) : « Vous avez bien voulu m'adresser, le 25 du courant, copie d'une dépêche, en date du 21 du même mois, par laquelle S. Exc. le Ministre de l'Intérieur vous invite à faire parvenir à son collègue d'Etat les projets des travaux de restauration de l'église de Notre-Dame de Rocamadour, auxquels doit être affecté le produit de la loterie aujourd'hui réalisé.

Aux termes de la circulaire ministérielle du 1er octobre 1841, qui régit cette matière, les monuments historiques appartenant aux communes ne peuvent subir aucune modification sans l'autorisation du Ministre ; mais, s'ils appartiennent à des particuliers, M. le Préfet doit seulement être informé quand les propriétaires seront dans l'intention de les restaurer, de les démolir ou de les vendre.

Or, Monsieur le Préfet, je suis propriétaire du pèlerinage de Notre-Dame de Rocamadour. Tous mes prédécesseurs dans l'Evêché de Cahors l'ont possédé et administré sans conteste, comme je le fais moi-même depuis plus de 16 ans.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Préfet, assurer S. Exc. le Ministre d'Etat qu'en restaurant les anciens sanctuaires de Rocamadour, plus célèbres d'ailleurs par la piété des fidèles qui les visitent depuis bien des siècles que sous le rapport de l'art, je ne négligerai rien pour leur conserver leur vrai caractère. Le passé peut être ici un sûr garant de l'avenir. J'ai donc lieu d'espérer de la haute bienveillance de S. Exc. le Ministre d'Etat qu'elle sera pleinement satisfaite de ces explications et que rien ne s'opposera à la continuation des travaux... »

Le refus de l'évêque de Cahors ayant été transmis au Ministre d'Etat dont dépendaient les Monuments Historiques, ce dernier décida de remettre l'affaire entre les mains du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes (30) : « ... Il ne m'appartient pas, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, d'examiner jusqu'à quel point les Evêques peuvent devenir propriétaires exclusifs des édifices consacrés au culte que renferme le diocèse. L'examen de cette question rentre donc dans vos attributions. Mais il m'importe de savoir si le motif qu'invoque Monseigneur l'Evêque de Cahors pour se soustraire au contrôle du Gouvernement est fondé. Je vous prie en conséquence de vouloir bien me faire connaître depuis quelle époque et à quel titre l'église de Rocamadour appartient en propriété à l'Evêque de Cahors. J'ajouterai que le refus du prélat tend à établir un précédent regrettable qui serait de nature à porter atteinte à l'autorité de l'administration supérieure et cette considération me fait vivement désirer qu'il vous soit possible d'y mettre obstacle... »

Le 20 avril 1859, le préfet du Lot écrivait au ministre de l'Instruction publique et des Cultes pour avoir une solution. Une semaine

après, le ministre décidait d'enterrer l'affaire. En fait, l'incident n'avait pas retardé l'ouverture du chantier, l'abbé Chevalt ayant compris dès le début (lettre du 30 juin 1858) qu'il ne pourrait commencer vraiment les travaux qu'au cours du printemps 1859.

Les Monuments Historiques déclassèrent les sanctuaires de Roc-Amadour et il fallut attendre jusqu'en 1908 (chapelles de la Vierge et de Saint-Michel) et en 1931 (église Saint-Sauveur et crypte Saint-Amadour) pour obtenir un nouveau classement (31).

## III. — LA PREMIERE CAMPAGNE DE RESTAURATIONS (1858-1864)

### Saint-Sauveur.

Le plus urgent était la restauration de Saint-Sauveur. L'église était à deux doigts de la ruine. Revenons à la première lettre de l'abbé Chevalt : « La toiture actuelle n'a pu être construite que comme couverture provisoire. La charpente toute entière repose sur les voûtes et les surcharge. Elle a, de plus, le grave inconvénient de pousser en dehors. Cette poussée est d'autant plus énergique qu'elle agit obliquement sur les murs qui sont moins élevés que les voûtes de M 1,40. Malgré sa robuste construction et la résistance de ses *arcs-ogives*, construits en tiers-point, la voûte a été endommagée par le poids qu'elle a eu à supporter. Le mur intérieur, sur la face du midi, quoique fort épais et soigneusement construit, a été déversé par la pression des voûtes et de la toiture. Il accuse un *surplomb de 30 centimètres*. Ce mur aurait été complètement ruiné s'il n'eût été maintenu à temps par un arc-boutant au-dessus des escaliers et par les constructions ajoutées à la chapelle et qui forment la sacristie. Par suite de cet écartement des murs, les voûtes de la nef correspondante se sont *affaissées*. Néanmoins, une seule travée exige des réparations, celle du chœur à droite... »

Une lettre du 31 mai 1859 nous apprend que le chantier est enfin ouvert et que l'on enlève les décombres qui couvrent les reins des voûtes sur 40 à 50 cm d'épaisseur. Le 25 janvier 1859, l'abbé Chevalt écrit : « Le mauvais temps nous a enrayés complètement et c'est à peine si nous sommes en état de construire. La charpente achève d'être enlevée aujourd'hui et dès mardi mes maçons vont s'installer. Mais quelle besogne j'ai devant moi ! L'église entière serait à refaire. Plus je la mets à nu, plus elle me montre ses plaies... Le mur de l'église du côté du préau (32) est aussi très mauvais... Je devrai en reprendre une grande partie... » Le 7 août, il annonce qu'il a repris en sous-œuvre le mur nord de l'église et qu'il va être obligé de

reprendre entièrement le mur méridional, y compris le portail. Il précise alors : « Nous profiterons de la reconstruction du portail pour le placer au milieu du panneau entre les deux contreforts et dans l'axe de la fenêtre qui était au-dessus. *Sauf ce changement, l'église restera ce qu'elle était.* » Bien sûr, il explique qu'il a étayé les voûtes au préalable.

Après une brève interruption pour la retraite de septembre, nous apprenons (12 septembre) que les murs ont été élevés au-dessus des fenêtres, que les arcs ont été de nouveau clavés et qu'une toiture provisoire protège la partie des voûtes démolie. Au début de novembre, l'abbé Chevalt envisage la remise en état de la sacristie de Saint-Sauveur, dans la tour nord-est, et l'aménagement de deux étages d'habitation au-dessus de la sacristie. C'est dans ces étages que logeront plus tard les garçons de la Maîtrise de Roc-Amadour. Le 22 novembre, l'architecte annonce avec joie que la nouvelle charpente est commencée. La semaine suivante, les ardoisiers se mettent à l'œuvre. C'est Leclère, de Brive, qui fournit l'ardoise. Le 13 décembre, l'abbé Chevalt annonce que les carrières de Rueyres (Lot) vont fournir le grès pour le clocher. D'abord prévu sur la chapelle Sainte-Anne, ensuite sur Saint-Sauveur (33), ce clocher ne verra jamais le jour. Le 26 décembre, dès les premières neiges, les charpentiers abandonnent le chantier inachevé. En fait, la toiture allait être finie le 18 janvier 1860. A la même date, le cintrage des voûtes est enlevé. Tout va bien. L'abbé Chevalt commence à crépir les murs et les voûtes pour les peindre (34).

On peut donc considérer que la restauration de l'église Saint-Sauveur était terminée au printemps 1860 (35). Cette restauration a-t-elle été fidèle ? Je crois pouvoir répondre affirmativement en comparant l'église actuelle à l'image que nous en donnent les lithographies d'Aubert et de Lambert (36) et surtout à la structure de la crypte de Saint-Amadour que nous savons intacte.

SAINT-AMADOUR.

Nous avons déjà vu comment l'abbé Chevalt s'est occupé de Saint-Amadour, dès son arrivée au pèlerinage. A vrai dire, il était urgent de donner un lieu de culte aux paroissiens de Roc-Amadour pour libérer l'église Saint-Sauveur et la mettre en chantier. D'après la correspondance du prêtre architecte, nous savons que les travaux de la crypte ont commencé dès le 25 octobre 1858. Le 8 février 1859, les maçons taillaient déjà l'autel et ses marches et, le 7 avril, ils extrayaient les terres qui couvraient le sol de la crypte. Dans le « *Mémoire sur Roc-Amadour* », qui peut être daté de janvier 1864, l'abbé Chevalt précisera que ces « terres y avaient été portées pour faciliter les sépultures » (p. 4). Le 27 août 1859, il annonce son inten-

tion de récupérer ce qui reste des vitraux de la crypte pour l'église supérieure et de faire exécuter à la place des « verrières claires, à ornements sans figures, *dans le goût du XIV^e siècle* ». En septembre, le déblaiement étant achevé, on installe des confessionnaux. Le 13 décembre, nous apprenons que les vitraux seront exécutés par la maison Gesta de Toulouse, tandis qu'un peintre venu de Montauban, dès le mois de novembre, réalise les peintures des murs et de la voûte d'après les cartons de l'abbé Chevalt. Le 6 mars 1860, on refait le pavement et les vitraux sont mis en place. Le 7 juin de la même année, l'abbé Chevalt pense que les peintures seront bientôt finies si ses malaises ne le tourmentent pas trop.

On peut estimer que la crypte Saint-Amadour, avec ses peintures et son mobilier (autel, table de communion, chaire, confessionnaux, bénitiers et nouvelle présentation des reliquaires) était prête pour la retraite de septembre 1860, donc peu après l'achèvement du sauvetage de l'église Saint-Sauveur.

L'ACCÈS AUX SANCTUAIRES.

Il faut se poser maintenant la question de l'accès des paroissiens ou des pèlerins à Saint-Amadour. On peut imaginer sans peine l'inextricable enchevêtrement de matériel, d'outils, de pierres et d'échafaudages qui devait totalement obstruer les parvis des églises. Nous savons, par la correspondance de l'architecte archéologue, que les matériaux descendaient dans des wagonnets retenus et remontés par un treuil sur une voie ferrée installée entre le sommet de la combe, devant la carrière réutilisée ultérieurement comme quatorzième station du Chemin de la Croix (37) et le plan horizontal aménagé dans l'axe du tunnel de Saint-Sauveur. L'abbé Caillau avait déjà signalé ce tunnel. « A peine a-t-on franchi le seuil qu'on aperçoit le portail de l'église canoniale, dite de Saint-Sauveur et plus bas, à travers les décombres, *une voûte qui traverse sous l'église*, et par laquelle Sa Seigneurie l'évêque de Tulle, premier supérieur de Roc-Amadour, pouvait arriver même en voiture par *un chemin creusé dans le roc* de l'autre côté de la montagne (38). Il ne semble pas présomptueux d'affirmer que ce tunnel et ce chemin qui le prolonge à flanc de coteau jusqu'à l'Hospitalet ont d'abord joué le rôle de « cordon ombilical » des constructeurs médiévaux, c'est-à-dire de chemin d'accès des lourds charrois de pierre depuis les carrières jusqu'au chantier du XII^e siècle. En rouvrant ce passage, l'abbé Chevalt a donc retrouvé instinctivement la voie d'accès la plus « opérationnelle » au chantier des églises (39). En même temps il s'est inquiété de donner un nouvel accès à la crypte devenue provisoirement église paroissiale et, dès le 7 avril 1859, il envisageait la réouverture de la porte étroite percée dans le mur oriental de Saint-Amadour. Cette porte donne accès au « chemin de

ronde » qui va du pied du palais abbatial jusqu'à la muraille septentrionale de la cité religieuse, en passant sous les chapelles Saint-Blaise et Sainte-Anne.

Le 29 avril 1859 il écrivait : « Maintenant qu'il nous est possible d'arriver de plain-pied et sans danger aux habitations sous Sainte-Anne, j'ai pu me convaincre que les *murs de cet édifice ont été gravement endommagés* par la pluie et par la gelée. Ils étaient d'ailleurs compromis par des ouvertures faites sans soin dans son épaisseur pour ouvrir des fenêtres. Non seulement nous ne pourrons, sur des murs en pareil état, élever le clocher, mais je crains que nous ne pourrons sûrement rétablir la chapelle. Votre Grandeur verra sur les lieux si nous ne devrions pas courageusement *reprendre cette partie à pied*. Nous pourrions dans ce cas nous promettre de faire du bon et du durable et nous pourrions de la base préparer l'assiette du clocher ».

Donc nous pouvons croire que les paroissiens de Roc-Amadour ont commencé à utiliser l'église Saint-Amadour, encore en chantier, dès le printemps 1859 et que, dès cette époque, l'abbé Chevalt envisageait la reconstruction de Sainte-Anne.

SAINTE-ANNE.

Au sujet de cette chapelle, aucune hésitation n'est possible, c'était une ruine. Une lettre écrite peu après la Toussaint 1859 nous apprend qu'un ouvrier, le vieux Barruel, a eu le crâne fêlé par une chute de pierre de la chapelle Sainte-Anne. Ce qui apparaît à travers la correspondance du prêtre avec l'évêque de Cahors est largement corroboré par les lithographies antérieures aux restaurations et aussi par les deux clichés de Noulet édités en lithographie par la Maison P. Rivière, à Toulouse. Une lettre du 23 mai 1861 nous apprend de façon précise que la première pierre des fondations de la nouvelle construction a été posée la veille et le *Guide du pèlerin* de 1862 complète : « de la chapelle Sainte-Anne, qui s'appuie sur le chevet de l'église, il ne restait qu'une porte ogivale fort simple et quelques pans de murs s'émiettant sous l'action de la pluie et du froid... *Tout l'édifice a été reconstruit*, depuis le fondement, *dans le style du XV^e siècle*. Le portail actuel a été pris dans les ruines de l'hôpital Beaulieu, aujourd'hui appelé hôpital Issendolus » (40). La légende du plan qui accompagnait le « *Mémoire sur Roc-Amadour* » (janvier 1864) précise : « ... rebâtie entièrement à neuf sur ses anciennes fondations, sauf *la façade qui a été reculée* pour dégager le plateau ». En fait, l'étude archéologique démontre clairement que la chapelle n'a pas été entièrement reconstruite : le mur méridional est intact, de bas en haut ; il est simultanément le mur de chevet de la chapelle Saint-Blaise qui, nous le verrons, n'a pas été rebâtie.

NOTRE-DAME.

Mais venons-en plutôt à la chapelle de la Vierge. Nous avons déjà vu (lettre du 25 octobre 1858) que Mgr Bardou n'avait pas d'autre ambition, à l'origine, que de réparer les sanctuaires et d'agrandir la chapelle Notre-Dame. C'est ce que rappellera l'abbé Chevalt au vicaire capitulaire le 14 février 1863 : « Monseigneur me pressait vivement d'agrandir la chapelle ; j'observai à Sa Grandeur qu'il était prudent de terminer d'abord le sanctuaire qu'il adoptait (Saint-Blaise, auquel avait été adjoint le vocable de Saint-Jean, en l'honneur du saint patron de Mgr Bardou) parce que les frais de la restauration que j'allais entreprendre pourraient bien absorber la somme qu'il destinait au sanctuaire de son patron. Monseigneur me répondit : avant tout, le sanctuaire de Marie ; ne craignez rien, n'épargnez rien, faites du beau et, si l'argent manque, j'en fournirai ».

Il n'est pas possible, dans l'état actuel de notre documentation, de dire exactement à quelle date ont commencé les travaux. Dans la lettre écrite après la Toussaint 1859, l'abbé Chevalt envisageait de coordonner la construction du mur de chevet de la nouvelle chapelle (sans toucher à l'ancienne) avec le nouveau dispositif des escaliers de Saint-Sauveur (lettre du 28 mars 1860). Mais la reconstruction des escaliers supposait achevées, d'une part, la consolidation des voûtes et des murs de Saint-Sauveur ; d'autre part, la destruction d'une sacristie signalée le 30 juin 1858 et qualifiée ultérieurement d' « informe », dans le « *Mémoire sur Roc-Amadour* » (janvier 1864 : « La chapelle de la sainte Vierge a été agrandie aux dépens d'une informe sacristie qui la défigurait » (p. 4). Cette construction résultait de l'enclôture d'un petit espace du parvis Saint-Sauveur par deux murs, le mur oriental s'appuyant au contrefort de l'église Saint-Sauveur et le mur méridional au chevet de la chapelle Notre-Dame (41).

Lorsque paraît son premier « *Guide du pèlerin* » en 1862, la chapelle est encore intacte. Chronologiquement parlant, c'est la dernière description connue depuis le XVII^e siècle : « Ce qui subsiste encore de l'œuvre du XV^e siècle, la fenêtre du chevet aux meneaux flamboyants finement découpés ; le portail aux délicates moulures, aux choux rampants si capricieusement enroulés, si habilement fouillés, au pinacle gracieusement épanoui, font vivement regretter l'ornementation architecturale qui sans doute avait été prodiguée à l'intérieur de l'église. Les chanoines qui survécurent au sac de 1562 réparèrent de leur mieux les désastres de cette néfaste journée. Mais le pillage avait épuisé leurs richesses ; ils n'avaient pas les moyens de rétablir les choses dans leur premier éclat. D'ailleurs, le style dans lequel avait été élevée la chapelle était alors entièrement délaissé. Ils ne songèrent donc qu'à relever et à décorer l'oratoire

selon le goût de l'époque, et avec le secours insuffisant des ouvriers qui étaient à leur disposition. Sur les murs restés debout, ils construisirent une coupole conique ajourée au sommet par une lanterne. Ils placèrent sur les tribunes reconstruites des appuis en pierre, supportés par des balustres. L'autel fut revêtu d'une boiserie sculptée et dorée. Un retable, rehaussé aussi de dorures, couvrit le mur du sanctuaire et supporta sur son entablement une niche richement ornementée, où la statue miraculeuse, heureusement sauvée, reprit sa place d'honneur (42). Cette restauration, qui est un témoignage du zèle et de la dévotion des chanoines, ne peut être regardée comme définitive. *Il est réservé à notre siècle*, qui sent de plus en plus le besoin de se rattacher à la religion par le culte de Marie, *de rendre à l'oratoire de Roc-Amadour son ancienne forme et sa splendeur passée* » (43).

La citation était un peu longue, mais il valait la peine de la faire : on y sent l'homme tiraillé entre l'archéologue ou l'historien, qui mesure l'importance des vestiges qu'il étudie, et l'architecte rongé par la fièvre de bâtir.

Le 14 février 1863, la chapelle ancienne est encore debout : « Monseigneur était impatient de voir la chapelle de la sainte Vierge restaurée et agrandie. J'ai donc porté sur ce point toutes mes forces et mes ressources. Aucun autre travail n'est entrepris. J'avais demandé à Sa Grandeur l'autorisation d'abattre toutes les parties de la construction qui doivent être remplacées par de nouvelles bâtisses. Monseigneur m'avait autorisé à procéder vigoureusement ; néanmoins, lorsque la maladie s'est aggravée, j'ai cru prudent de laisser les choses dans leur état afin de ne pas trop m'engager. *La chapelle est donc entièrement intacte.* Les murs neufs du chevet sont terminés et recouverts de leur corniche ; mes maçons taillent la pierre pour les piliers et les voûtes de l'intérieur ; mais nous pouvons nous arrêter sans rien compromettre et la chapelle servira comme par le passé. Veuillez donc prendre une décision et me la faire connaître au plutôt. Rien n'est plus facile que de suspendre tout travail jusqu'à l'arrivée d'un nouvel évêque ». Le vicaire capitulaire laissant faire, l'abbé Chevalt démolit l'ancienne chapelle, mis à part le mur méridional avec le portail (mars 1863) et s'expliqua dans ces termes : « Les parties anciennes ont été respectées ; mais la voûte refaite au XVII^e^ siècle et les tribunes basses à balustres ont été remplacées par des voûtes dans le style du portail (*sic*) et par des galeries commodes et éclairées ». (*Mémoire sur Roc-Amadour*, p. 4). Le même texte ajoute, en janvier 1864, qu'il reste encore pas mal à faire : « Achever l'appropriation intérieure de la chapelle... ragréer et jointoyer les murs à l'extérieur et faire le ravalement des

moulures... terminer les appuis en pierre sur la passerelle (44) autour de la chapelle et le long de l'escalier » (p. 5).

Lorsque Jules de Verneilh, préparant le Congrès archéologique de Cahors de juin 1865, passe par Roc-Amadour, au printemps 1864, tout est terminé : « M. l'abbé Caillau... gémissait en 1834 sur l'état d'abandon et de ruine où se trouvait alors le lieu vénérable dont il décrivait avec amour les splendeurs passées et il appelait de tous ses vœux une restauration. Ces vœux ont été exaucés, peut-être un peu plus qu'il ne l'eût désiré lui-même, et que ne le veulent en tout cas les ennemis instinctifs des restaurations à outrance : ainsi l'église principale... a été entièrement peinte et dorée, de la voûte au pavé ; sa crypte... a eu le même sort ; la chapelle de la sainte Vierge a été rebâtie et surmontée d'un campanile couronné par une statue colossale de la sainte Vierge en style essentiellement moderne... (45), bref, dans peu de temps, le nouveau l'emportera sur l'ancien, et les vieilles murailles disparaîtront sous l'envahissante couche d'azur et de vermillon.

Je ne dis pas que ces restaurations aient été mal faites : à Dieu ne plaise : le savant prêtre qui les dirige y déploie, avec beaucoup de zèle, un véritable talent d'architecte et de décorateur ; mais je crains que son œuvre ne finisse par absorber l'œuvre de ses prédécesseurs, et je suis sûr que les membres du Congrès regretteront avec moi que la loterie de Rocamadour ait produit des sommes assez importantes pour favoriser à ce point une entreprise dont j'apprécie les nécessités, au point de vue du culte et des pèlerinages, que j'approuve en principe, mais dont l'exécution trop radicale choque à la fois mes instincts d'antiquaire et d'artiste. *Lorsque j'ai visité Rocamadour l'an dernier, il ne restait d'intact que les anciens bâtiments romans* où logeaient les chanoines, *et la chapelle Saint-Michel,* à moitié taillée dans le rocher... » (46).

J. de Verneilh était loin de connaître la vérité en matière de financement de l'œuvre lorsqu'il rédigeait sa lettre à Arcisse de Caumont. En rendant compte de sa gestion arrêtée au 1er février 1863 (lettre au vicaire capitulaire, le 14 février 1863) l'abbé Chevalt avouait un déficit de 3.506,04 F. Ses dépenses pour les constructions avaient atteint à cette date la somme de 103.782,77 F. Bien sûr, il était resté loin derrière les budgets des restaurations des Monuments historiques. Mais ses recettes n'avaient pu couvrir ses dépenses :

| | |
|---|---|
| — Recettes fonds de la loterie | 81.610,43 |
| — Fonds déposés chez M. Cangardel | 3.000,00 |
| — Dons et recettes diverses | 15.666,30 |
| Total | 100.276,73 |

La loterie n'avait pas été suffisante et on comprend fort bien tous les efforts d'économie dont il parlait dans ses lettres à Mgr Bardou.

Le 27 janvier 1864, il rendait compte de sa gestion au nouvel évêque, Mgr Peschoud. Il avait encore un déficit :

*Situation de l'œuvre de Rocamadour :*

| | |
|---|---|
| — Recettes totales | 119.879,13 |
| — Dépenses payées | 120.724,85 |
| Déficit | 845,72 |

## IV. — LA DEUXIEME CAMPAGNE DE RESTAURATIONS (1864-1872)

A partir de 1864, il devient très difficile d'établir une chronologie précise des activités de l'abbé Chevalt. Les archives diocésaines de Cahors ne possèdent que trois de ses lettres adressées à Mgr Peschoud. Il semble tout à fait incroyable qu'il ait cessé brusquement d'écrire à l'évêque de Cahors. Il est plus raisonnable de penser que l'ensemble de ses lettres, à partir du printemps 1864, est perdu.

Le volumineux dossier du procès qui a opposé un habitant de Roc-Amadour, Jean-Louis Lafon, à l'évêque de Cahors, de 1866 à 1868, à la suite de l'écrasement de sa grange et de l'ensevelissement de son jardin par un glissement des terres situées sous la carrière de l'abbé Chevalt (3 février 1865), n'apporte que de très minces renseignements. Il semble bien, à travers certaines allusions, que l'extraction des pierres et le fonctionnement des wagonnets aient totalement cessé en février 1864 pour ne reprendre qu'en 1869. Voici ce qu'il écrit à Mgr Grimardias (évêque de Cahors depuis août 1866) en date du 9 décembre 1868 : « Nous avons commencé les démolitions. Le temps favorise cette opération préliminaire que nous allons pousser activement. Je prépare les plans de détail pour fournir de la besogne aux tailleurs de pierre. Je tiendrais à bâtir dès le premier printemps, afin que les pèlerins, au mois de mai, ne trouvent pas les abords de l'enceinte désolés. Je ne sais si la saison nous permettra d'ouvrir la campagne de bonne heure » (47).

### Le palais abbatial.

Il ne peut s'agir, bien sûr, que des démolitions des ruines du palais abbatial dont l'abbé Chevalt a laissé des relevés très précis (48).

Une inscription placée au-dessus de la porte d'entrée du palais nous donne un autre point de repère : « *Anno infelice MDCCCLXX hoc Coenobiu (m) reaedificabatur* ». Le chantier battait son plein pen-

dant la guerre de 1870. Pourtant, dans son « *Mémoire* » de 1864, ses ambitions étaient beaucoup plus limitées : « Il serait à désirer qu'on pût relever les ruines de l'ancienne abbaye et les recouvrir d'une toiture pour les préserver de la destruction » (p. 6). Dans la troisième édition de son *Guide du pèlerin* — qui, malheureusement, n'est pas datée — il essaie de se décharger un peu de la responsabilité d'une telle construction : « Mgr Grimardias a courageusement entrepris la reconstruction de ces vénérables édifices ; mais, en les relevant à neuf, il a voulu conserver leur caractère et leur physionomie. L'architecte n'a donc pas eu à créer un plan... Il a scrupuleusement reproduit dans tous leurs détails les façades intérieures qui étaient encore debout... Les armes de Mgr Grimardias, placées au-dessus du grand portail, rappelleront qu'à son administration intelligente et zélée sont dues ces importantes restaurations » (49).

Mais revenons au dossier du procès. Il est certain que, de 1866 à 1868, la compétence de l'abbé Chevalt a souvent été mise à contribution par le pèlerinage et le diocèse. Malheureusement, nous n'y trouvons que des allusions aux événements antérieurs à février 1864. Dans ses *Notes sur le rapport de M. le Commissaire au sujet des éboulements* (rédaction probable en mai 1867) il nous apprend que « depuis *quatre ans* tout travail a cessé aux sanctuaires ». Qu'est-ce à dire ? Que s'est-il passé ?

SAINT-BLAISE.

Le *Livre de comptes du pèlerinage* mentionne assez peu l'abbé Chevalt pendant les années 1864 à 1867. En 1864, il reçoit 6.000 F « pour les réparations ». En 1865, il reçoit 2.000 F, mais une autre somme lui est versée pour les réparations au château. En 1866, il n'est question que de toutes petites sommes et, en 1867, quelques dépenses sont signalées pour extraction et façon de moellons, transport de grès, comportes de chaux et tuiles à crochet. La même année, un versement de 65,25 F est fait à M. Sanitac pour l'autel de Saint-Blaise. Faut-il penser que la restauration de la chapelle était en cours ?

La chapelle Saint-Blaise ne semble pas avoir beaucoup préoccupé l'abbé Chevalt. Dans son « *Mémoire* » de 1864 nous lisons : « La chapelle de Saint-Blaise a été en partie débarrassée des décombres qui pesaient sur les murs et garantie par une bonne toiture. Son pignon à demi-ruiné a été remplacé par un pignon neuf *plus en harmonie avec le style de l'édifice* » (p. 3). Mais il note plus loin (p. 5) qu'il faudrait « achever d'enlever les décombres sous la chapelle de Saint-Blaise ». Nous savions, par la première édition du « Guide » (1862), que Mgr Bardou se chargeait de la restauration (p. 70). Mais elle ne devait pas être très urgente puisqu'elle n'était pas encore réalisée au moment de sa mort : le 14 février 1863, l'abbé Chevalt rappelle au

vicaire capitulaire que le banquier Cangardel possède toujours les 4.000 F que Mgr Bardou destinait à Saint-Blaise. Ces 4.000 F sont toujours disponibles en janvier 1864 (*Mémoire sur Roc-Amadour*, p. 7). La troisième édition du *Guide du pèlerin* (p. 93) se contente de répéter textuellement ce que disait le Guide de 1862. Donc, il est très possible que la restauration amorcée fin 1863 - début 1864 ait été achevée en 1867 (50). Mais elle ne pouvait pas être radicale : les lithographies anciennes nous montrent une chapelle en bon état, dont le haut des murs crénelés porte une toiture à deux versants.

SAINT-MICHEL.

Pouvons-nous placer dans cette zone d'incertitude chronologique la restauration de la chapelle Saint-Michel ?

Il n'est jamais question de cette chapelle dans les projets de l'abbé Chevalt. La description qu'il en donne en 1862 dans son *Guide* (p. 22) ne permet pas de savoir grand-chose, mis à part l'état de dégradation de son escalier. Cependant, l'image proposée par la gravure placée face à la p. 11 paraît rassurante. Nous apprenons par sa lettre du 14 février 1863, et par la lettre de Mgr Bardou (du 10 octobre 1862) jointe à la sienne, que la famille de Favencourt a fait un don pour la restauration de Saint-Michel. En janvier 1864 (*Mémoire sur Roc-Amadour*, p. 5) il signale simplement qu'il faudrait « restaurer la chapelle de Saint-Michel à l'intérieur et à l'extérieur » et il précise plus loin (p. 7) : « Les fonds étant déjà faits pour la chapelle Saint-Michel par la famille de Favencourt et pour la chapelle de Saint-Blaise et Saint-Jean par le legs de Mgr Bardou, ces deux chapelles peuvent être rétablies cette année ». Dans la troisième édition de son *Guide* (pp. 38-39), nous apprenons que la chapelle a été restaurée. Bien sûr, la plaque apposée par les époux de Favencourt en 1875 n'est pas assez explicite pour nous permettre de dater les travaux. Précisons enfin que le plâtrage des murs, que déplorait Rupin en 1904, a disparu en 1935, la restauration ayant consisté, là encore, à supprimer ce qu'avait fait l'abbé Chevalt (51).

SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Serons-nous plus heureux pour la chronologie de la reconstruction de la chapelle Saint-Jean-Baptiste ? Elle non plus n'a pas retenu l'attention de l'abbé Chevalt avant 1864. A cette époque il note dans son *Mémoire sur Roc-Amadour* (p. 6) : « Reconstruire en entier la chapelle de Saint-Jean-Baptiste qui menace ruine de tous côtés, et qui d'ailleurs, dans le plan adopté, doit être modifiée dans sa forme pour dégager l'entrée de la chapelle de Saint-Blaise ».

Si nous regardons de près les feuilles de projets de la reconstruction du palais abbatial, nous pouvons constater que celle de la chapelle est étroitement liée à celle du palais : les feuilles n° 24, 25, 26 et 29 semblent vouloir synchroniser les deux programmes (52). Alors la reconstruction de la chapelle sur plan centré se placerait vers 1869-1870.

LES CHANTIERS HORS DE ROC-AMADOUR.

Devons-nous nous résigner à ces lacunes chronologiques ? Ou bien faut-il se représenter l'abbé Chevalt, si actif entre 1858-1864, soudain malade et alangui entre 1865 et 1869 ? Faut-il croire que le procès l'a accaparé ou déprimé ? Je ne le pense pas et je crois qu'il faut rechercher d'autres explications. D'une part, il faut avouer l'insuffisance de documents pour cette période. D'autre part, il faut croire que l'abbé Chevalt a accepté de quitter temporairement Roc-Amadour pour d'autres chantiers plus attractifs, plus nouveaux.

Nous savons, par exemple, qu'il était lié depuis longtemps au P. Bonhomme et aux Sœurs de Gramat. En 1864, les restes du P. Bonhomme (mort le 9 septembre 1861) furent transférés dans un caveau surmonté d'un monument « œuvre d'un ami, M. l'abbé Chevalt » (53). En 1868, Mère Hélène le prie de dresser un plan pour une maison capable de loger les sœurs du Calvaire au moment de leurs retraites de Gramat. « On commença par la chapelle qui fut achevée juste au moment des malheureux désastres de 1870 » (54).

Une lettre du 20 mars 1867 (dossier du procès de 1866-1868) nous apprend qu'il est étranger aux affaires de Roc-Amadour depuis plusieurs mois. Ces quelques indices me paraissent suffisants pour penser que la renommée de l'abbé Chevalt a dépassé Roc-Amadour et Cahors à partir de 1864 et qu'on l'a appelé dans d'autres diocèses pour diriger d'autres chantiers. Les réparations et restaurations les plus urgentes étaient terminées à cette époque. Il lui suffisait de revenir périodiquement relancer les travaux. D'ailleurs la notice nécrologique ne parle-t-elle pas d'appels lancés par les évêques de Saint-Flour, de Rodez, de Tulle et de Limoges ? (55). Mais ceci nous entraînerait à aller bien loin de nos sanctuaires de Roc-Amadour...

CONCLUSION.

Essayons un résumé pour terminer. Laissons de côté des remises en état ou des aménagements qui, tout en étant utiles au pèlerinage sont secondaires par rapport aux sanctuaires (par exemple l'ouverture du « Magasin à Marie », le 1er septembre 1860, dans la salle située sous le « Chauffoir des chanoines », l'aménagement des parvis Notre-Dame et Saint-Sauveur, la réfection des escaliers, etc...) et faisons un bilan de l'ensemble des chantiers pendant ces quatorze années.

Trois chapelles ont fait l'objet d'une réfection totale ne tenant aucun compte du plan primitif et ne conservant que quelques vestiges : Notre-Dame (mur et portail méridional avec deux fenêtres), Saint-Jean-Baptiste (portail seulement), Sainte-Anne (mur méridional). Bien qu'il ait conservé son plan primitif, le palais abbatial peut être rangé dans cette catégorie à cause de l'élévation fantaisiste que lui a donné l'abbé Chevalt. Quatre sanctuaires sont restés fondamentalement ce qu'ils étaient au Moyen-Age, mis à part quelques modifications de détail : Saint-Sauveur, Saint-Amadour, Saint-Blaise et Saint-Michel. La « tour-donjon » située au nord-est de la cité religieuse peut être rattachée à cette catégorie de restaurations.

Au point de vue chronologique, voici comment on peut voir le déroulement des travaux : Saint-Sauveur (1859-1860), Saint-Amadour (1858-1860), Sainte-Anne (1861-1862), Notre-Dame (1860-1864), Saint-Blaise (1862-1864-1867), Saint-Jean-Baptiste (1869 ? - 1871 ?), Saint-Michel (1872-1873 ?), Palais abbatial (1869-1872 ?).

Ces quelques aperçus permettront, je l'espère, une meilleure intelligence des lettres de l'abbé Chevalt et de son *Mémoire sur Roc-Amadour* pour l'étude de la première campagne des restaurations (1858-1864) du célèbre pèlerinage quercynois.

## NOTES

(1) Mgr Enard, dans sa *Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Cahors sur l'histoire de Roc-Amadour et l'indulgence plénière, en souvenir des grands pardons, accordée par le Souverain Pontife au pèlerinage pour l'année 1899*, édition F. Plantade, Cahors, 1899, p. 34 ; édition Imprimerie catholique, 3, rue des Augustins, Cahors 1899, p. 29, après avoir parlé des évêques responsables des restaurations, écrit : « Pour la restauration matérielle, ils furent aidés par un homme aussi habile qu'entreprenant, M. l'abbé Chevalt, qui après avoir consolidé ou réédifié les bâtiments anciens, en harmonisa les lignes supérieures dans une pensée unique ». Le même évêque le nomme en note, au bas de la même page, aussitôt après l'abbé Caillau : « Avec lui, les auteurs de ce siècle qui ont écrit sur nos saints et nos sanctuaires sont : M. Chevalt, *Guide du pèlerin*, etc. ». Ernest Rupin, dans *Roc-Amadour, étude historique et archéologique*, Paris, 1904, pille largement le texte et les illustrations de la première édition du *Guide du pèlerin à Roc-Amadour*, publié à Montauban en 1862 par l'abbé Chevalt, et le nomme à peine en note (p. 8, note 2 ; p. 245, sous la figure 50 ; p. 251, note 1 ; page 271, note 1). De nouveau, Mgr Enard fait allusion à l'abbé Chevalt dans la *Circulaire de Monseigneur l'évêque de Cahors au clergé de son diocèse à l'occasion de la mort de M. Massabie*, publiée dans la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour*, 15e année, samedi 10 juin 1905, n° 39, p. 618 : « Plus tard, à Roc-Amadour, sous la direction d'un homme entreprenant et habile, il déploya une activité prodigieuse... » Le chanoine A. Vayssié, dans *l'Histoire du Petit Séminaire de Montfaucon*, Tome II, Toulouse, 1922, p. 90, cite la phrase de Mgr Enard et ajoute entre parenthèses, après « habile », M. Chevalt. Parlant de Mgr Bardou, dans *Notre-Dame de Roc-Amadour*, Paris, 1923, p. 109,

le chanoine Albe écrit : « Il s'occupa des restaurations nécessaires. Pour avoir des fonds, il eut recours à une loterie, que le gouvernement permit d'étendre à toute la France. Elle ne donna pas tout ce qu'on avait espéré. Mais d'autres ressources, legs, offrandes, fondations, permirent de faire beaucoup de choses. L'architecte ordinaire fut un prêtre de valeur du diocèse de Montauban, M. l'abbé Chevalt, qui était sans doute un peu trop dans les idées de Viollet-le-Duc, et un peu enclin à faire du neuf. Il a composé un *Guide du pèlerin à Roc-Amadour*...

M. Chevalt resta encore quelque temps l'architecte du pèlerinage sous les successeurs de Mgr Bardou ». Il est certain que le chanoine Albe aurait été plus nuancé s'il avait eu connaissance des documents entrés récemment aux *Archives diocésaines de Cahors*. La méconnaissance de l'abbé Chevalt éclate particulièrement dans le numéro spécial du *Bulletin de Notre-Dame de Roc-Amadour* pour le centenaire des retraites de septembre, 14e année, septembre 1935, n° 142 (repris en tiré-à-part, *Un centenaire à Roc-Amadour*, Brive, 1935, 112 pages). A la p. 13, le Bulletin publie la photo de l'abbé Chevalt accompagnée de la phrase de Mgr Enard déjà citée mais l'ensemble de la restauration est attribué à l'abbé Caillau (p. 17) en coupant quelques passages du *Notre-Dame de Roc-Amadour* du chanoine Albe. Jean-Baptiste Chevalt est en-tête de la liste des chapelains d'autrefois (p. 38) mais, au sujet des « restaurations et embellissements » (p. 54) le paragraphe saute à pieds joints sur l'essentiel pour aborder des questions aussi secondaires que la construction d'une tribune à Saint-Sauveur en 1863.

(2) Sous la direction du professeur Durliat, Université de Toulouse le Mirail (30 novembre 1974).

(3) 1re année, n° 47, pp. 555 à 561. L'abbé Chevalt a été fondateur et directeur de ce bulletin.

(4) Article de l'abbé Poujade dans le *Courrier du Tarn-et-Garonne* du mardi 28 novembre 1876. Le même quotidien reprenait, le jeudi 7 décembre 1876, un article nécrologique sur l'abbé Chevalt paru dans le *Journal du Lot* du samedi 2 décembre 1876.

(5) Le nom de Chevalt est parfois écrit sans T.

(6) Il est venu finir ses jours près de son fils à Roc-Amadour. Décédé le 30 mars 1865 à l'âge de 88 ans, il a été enterré au cimetière de l'Hospitalet. Il était Chevalier de la Légion d'Honneur. Son tombeau privé de toute inscription, est un véritable compendium d'archéologie chrétienne et ne peut être que l'œuvre de son fils.

(7) *Bulletin catholique du diocèse de Montauban*, n° 47, p. 556.

(8) B. Mongrelet, *Vie de l'abbé Pierre Bonhomme, fondateur de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame-du-Calvaire à Gramat (Lot) 1803-1861*, Paris, 1892, p. 488 : « Elles désiraient trouver une communauté plus fervente qui voulut bien les recueillir. Leur curé, qui les estimait, leur indiqua la communauté de l'abbé Bonhomme et leur prêta son appui pour les y faire recevoir. C'était M. l'abbé Chevalt, si connu depuis parmi nous pour ses travaux d'architecture ».

(9) *Bulletin catholique, op. cit.*, p. 557.

(10) *Courrier du Tarn-et-Garonne*, 28 novembre 1876.

(11) Le plus ancien cours d'histoire de l'art médiéval est *l'Abécédaire ou Rudiment d'archéologie*, d'Arcisse de Caumont. Publié en 1850, il fut adopté par les séminaires et les « maisons d'éducation des

deux sexes » et connut six éditions jusqu'en 1870. A. de Caumont a exercé une influence considérable sur son époque par la fondation de la Société des Antiquaires de Normandie (1824) et surtout par le regroupement, sous le nom de *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments nationaux* (1834), d'un certain nombre de sociétés et d'érudits profondément émus par l'extrême misère des bâtiments anciens depuis le XVIII^e siècle. N'oublions pas cependant que le ministre de l'Intérieur Guizot avait poussé le roi dès 1830 à faire instituer un inspecteur général des monuments historiques. Voir sur ces questions *Congrès archéologique de France, XCVII^e session tenue à Paris en 1934 (Centenaire du Service des Monuments historiques et de la Société Française d'archéologie)*, 2 volumes, Paris, 1935, 1936.

(12) Cahors, 1856, pp. 177-178 : « Si chaque époque du christianisme a envoyé ses pèlerins à Roc-Amadour, on peut dire que chaque époque y a aussi laissé son empreinte, empreinte qui s'y trouve encore dans les édifices qui subsistent, et jusque dans les ruines. Eh bien, il y aurait de quoi faire un cours complet d'archéologie religieuse à Roc-Amadour... Il y a déjà quelque temps, grâce à l'heureuse impulsion donnée par M. de Caumont, loin de mépriser l'architecture gothique, on l'admire et, dans les restaurations à faire, on a soin de se conformer au style primitif ; bien plus, dans plusieurs points de la France, on reproduit, dans la construction de nouvelles églises, la forme du Moyen-Age, par exemple, à Sainte-Clotilde de Paris, à Saint-Nicolas de Nantes, à Notre-Dame de Latreille de Lille, et, à côté de ces beaux monuments, on pourra sans doute bientôt placer les travaux que l'on s'apprête à exécuter à Roc-Amadour ».

(13) Il est tout à fait évident que le style de ses dessins et de ses peintures s'inspire de celui des chromo-lithographies et des croquis illustrant les revues archéologiques de l'époque.

(14) *Bulletin catholique, op. cit.*, p. 559.

(15) *Rapport fait à Son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique sur les monuments de Roc-Amadour*, p. 65, dans l'*Annuaire du Lot*, Paris, 1839.

(16) *Cf. Cahiers médiévaux* édités par le Club du Vieux Manoir, n° 13, avril 1975, p. 13.

(17) *Guide du pèlerin à Roc-Amadour*, imprimerie Louis et Jean-Mathieu Douladoure, rue Saint-Rome, 39, Toulouse, pp. 49-50. La seconde édition, imprimée à Limoges en 1871, n'a pas d'intérêt historique parce qu'elle reproduit textuellement la première. La troisième édition, imprimée à Toulouse, a été corrigée en fonction de l'état des travaux vers 1872. J'ai trouvé dans les papiers inédits du chanoine Albe, aux *Archives diocésaines de Cahors*, une notice manuscrite sur les différentes éditions du Guide de l'abbé Chevalt. La troisième édition est datée de 1874. C'est très possible, mais je ne vois pas sur quoi s'est basé le chanoine Albe, cette troisième édition ne portant aucune date d'imprimerie. Jean Calmon a repris la même date dans son *Essai de bibliographie du département du Lot*, première partie, quatrième fascicule, Cahors, 1946, p. 13, art. 6354. Le même *Guide* a été repris par les chapelains dans trois éditions successives après la mort de l'abbé Chevalt.

(18) Les *Archives de la maison des chapelains* conservent un formulaire de patente pour l'abbé Chevalt ainsi libellé :

« Direction générale des contributions directes — Département du Lot — Commune de Rocamadour dont la population est de

1.646 habitants (modèle n° 11 — Instruction du 31 juillet 1858, art. 118). Patente d'architecte pour l'année 1867 délivrée en exécution de la loi du 25 avril 1844.

Article 5 du rôle.

Le Directeur des contributions directes soussigné, certifie que Sr. Chevalt Jean-Baptiste est imposé dans le rôle des patentes de l'année 1867 pour la profession désignée ci-dessus.

A Cahors, le 30 décembre 1866.

Mongrédien.

Vu par nous, Maire de la Commune, la présente formule au moyen de laquelle le patentable y dénommé pourra exercer sa profession sans aucun empêchement, en se conformant aux lois et aux règlements de police.

(Sceau de la Mairie) A ..... le ..... 1867.

(La partie inférieure du formulaire n'a pas été remplie).

Le *livre de comptes du pèlerinage* porte la dépense de 41,20 F pour « l'imposition sur la tête de M. Chevalt » en août 1867 (A.M.C.).

(19) Procuration donnée le 1er février 1859 par Mgr Bardou et annexée à un acte passé le 19 février 1859 devant Me Jean-Pierre Pomiran, notaire à la résidence de Gramat, entre Jean-Louis Lafon, aubergiste, demeurant à Roc-Amadour, et l'évêque de Cahors, représenté par M. Jean-Baptiste Chevalt, prêtre, demeurant à Roc-Amadour (A.M.C.).

(20) Etude de Me Calmels d'Artensac, notaire à Gramat (A.M.C.).

(21) En 1852, J.-B. Gluck remarquait, dans son *Album historique du département du Lot*, Paris, 1852, p. 100 : « A l'ouest de l'église, dans une vaste cavité formée par le rocher, on construit en ce moment un grand édifice qui est, disent les uns, destiné à loger les ecclésiastiques ». Dans sa *Notice sur le pèlerinage de Roc-Amadour*, Cahors, 1856, p. 159, l'abbé Le Guennec notait : « Par le zèle actif et sous l'habile direction du supérieur de la mission, on vit s'élever, dans le flanc de la montagne, à quelque distance et au niveau du sanctuaire de Marie, une maison pour les pèlerins ».

(22) *Archives de la Direction de l'architecture*, église Notre-Dame de Roc-Amadour, 718 bis, dossier introduit le 30 mai 1844 et laissé sans solution. Le dossier doit être complété par une pièce des *Archives diocésaines de Cahors*.

(23) *Lettre de M. Baumes*, préfet du Lot, adressée au Ministre de l'Intérieur, le 13 avril 1830 (publiée par le *Bulletin de Notre-Dame de Roc-Amadour*, mai 1933, n° 116, pp. 10-11). Abbé Caillau, *Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour*, Paris, 1834, p. 105.

(24) Baron Chaudruc de Crazannes, *Rapport, etc., op. cit. Annuaire du Lot*, Paris, 1839, p. 69.

(25) Tract imprimé conservé aux *Archives de la maison des chapelains*.

(26) A.D.C. Il s'appelait Tourette et résidait à Cahors.

(27) D'après Paul Verdier, *Le service des Monuments Historiques, son histoire, organisation, administration, législation* (1830-1934) dans *Congrès archéologique de Paris en 1934*, tome I, Paris, 1936, pp. 121-122.

(28) *Archives de la Direction de l'architecture*, église de Notre-Dame de Roc-Amadour, 718 bis, dossier introduit le 5 octobre 1858. Le dossier doit être complété par : *Archives Nationales*, dossier 33, cote F 19.4783, pour le 29 novembre 1858 et le 20 avril 1859.

Solution : renvoi de l'affaire à la décision du ministre des Cultes, l'évêque ayant refusé toute communication.

(29) *Ibid.*, lettre du 29 octobre 1858.

(30) *Ibid.*, lettre du 29 novembre 1858. Le refus de l'évêque de Cahors n'est pas basé sur la suggestion de l'abbé Chevalt d'user de ce droit si discutable de disposer des fonds sans aucun contrôle. Il est beaucoup plus habile parce qu'il s'appuie sur l'une des trois circulaires de Duchâtel, ministre de l'Intérieur dans le Ministère Soult-Guizot, définissant les attributions de la Commission des Monuments Historiques (19 février, 18 septembre et 1er octobre 1841). La troisième déclarait effectivement : « Si les édifices appartiennent aux communes, il importe qu'ils ne puissent être restaurés, vendus ou démolis que sur mon autorisation ; s'ils appartiennent à des particuliers, vous devez être informé quand les propriétaires seront dans l'intention de les restaurer, de les vendre ou de les démolir... ».

Malgré tout, la chicane aurait pu être poussée plus loin : historiquement, les évêques de Cahors n'ont jamais été « propriétaires » de Roc-Amadour avant la création des nouveaux diocèses par Napoléon Ier. Jusqu'à la Révolution, le pèlerinage a toujours été possédé par les abbés de Saint-Martin de Tulle, devenus évêques à partir du XIVe siècle. On peut imaginer sans peine la complexité des conflits soulevés par les interventions des Monuments Historiques dans les diverses restaurations.

(31) *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, tome LXXX, 2e fascicule, avril-juin 1959, p. 162.

(32) Il est facile de comprendre que, par ce terme, l'abbé Chevalt désigne l'espace compris entre le mur nord de Saint-Sauveur, la falaise, le rempart et le « donjon » de la cité religieuse (c'est-à-dire, la tour construite au nord-est de Saint-Sauveur et de Saint-Amadour).

(33) Un projet de clocher-pignon destiné à surmonter l'entrée méridionale de Saint-Sauveur figure dans le grand cahier de dessins de l'abbé Chevalt (A.M.C.). Il est daté du 21 décembre 1859.

(34) Les murs de Saint-Sauveur ont été grattés en 1929 et les peintures de l'abbé Chevalt ont été remplacées par dix grands panneaux de Lebacq représentant les pèlerins les plus illustres de Roc-Amadour. (*Un centenaire à Roc-Amadour*, n° 142 du *Bull. de Notre-Dame de Roc-Amadour*, septembre 1935, pp. 56-57). Les peintures de Lebacq ont disparu à leur tour depuis quelques années.

(35) En fait, dans la pensée du restaurateur, tout n'était pas fini. Nous lisons dans son « *Mémoire sur Roc-Amadour* », p. 45 : « Les travaux exécutés sont considérables ; mais il reste encore beaucoup à faire :

1° Aucune restauration n'a été commencée au chœur de l'église principale. Il faudra, si le retable actuel d'ordre corinthien n'est pas conservé, le remplacer par un retable en pierre qui encadre les chapelles latérales et le maître-autel.

2° Construire un autel principal à la place de l'autel actuel qui ne serait pas digne de la plus pauvre église ; fournir aussi d'autels les chapelles latérales.

3° Décorer les deux chapelles et les garnir de vitraux.

4° Avancer les stalles pour laisser le passage des tribunes et, par conséquent, rétrécir le chœur. (Pour la consécration épiscopale de Mgr Peschaud, le 30 novembre 1863, on avait construit des tribunes provisoires en bois qui entouraient Saint-Sauveur sur trois côtés).

5° Construire définitivement des tribunes en pierre tout autour de l'église.

6° Acquérir un orgue.

7° Construire un clocher sur la façade de l'église ».

(36) Aubert, *Intérieur de la grande église*, p. 169 de l'*Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour*, Paris, 1834 ; Abbé Lambert, *Eglise canoniale de Saint-Sauveur de Roc-Amadour*, dans *Pieux souvenir de Notre-Dame de Roc-Amadour*, Paris, 1858.

(37) Près de l'entrée de cette carrière, devenue grotte pour les besoins de l'installation du Chemin de la Croix, nous pouvons lire cette inscription : « Le 22 juin 1887, XXI^e^ anniversaire de la précanonisation de l'illustrissime P.A. Grimardias, évêque de Cahors, Mgr E. Bourret, évêque de Rodez, a béni solennellement les XIV stations de ce Calvaire. Assistaient N.N.S.S. P.A. Grimardias, H. Denechau, évêque de Tulle ».

(38) *Histoire critique et religieuse, op. cit.*, p. 24.

(39) Il s'en est expliqué à plusieurs reprises et toujours de façon très rationnelle. Le 5 juillet 1858 : « des ouvriers sonderont à la porte bouchée du chemin souterrain pour chercher où nous pourrons asseoir solidement le mur de soutènement qui supportera la terrasse que nous allons former. Nous emploierons au remblai les terres extraites du chemin souterrain et j'espère que nous trouverons au milieu des décombres assez de pierres pour construire ». Extrayons de son « *Mémoire au sujet de l'éboulement survenu à Roc-Amadour au nord des sanctuaires* » (le 3 février 1865), appartenant au dossier du procès qui a opposé un habitant de Roc-Amadour au pèlerinage, de 1866 à 1868, ce passage significatif : « les abords de l'église étaient encombrés de terres et de pierres émiettées, l'ancienne porte était enfouie... Le chemin que j'ouvrais avait déjà existé au même niveau sous le nom de chemin de l'évêque de Tulle. Je n'avais qu'à le déblayer ». (A.M.C.).

(40) p. 69. On aura remarqué au passage la naïve prétention de rester dans le style du XV^e^ siècle.

(41) Voir pour l'élévation : Aubert, *Entrée de la grande église*, p. 21 ; *Vue latérale de la chapelle miraculeuse*, p. 34, dans l'ouvrage de l'abbé Caillau, *Histoire critique, op. cit.*, Paris, 1834. Voir aussi : Dauzats, *Grand escalier de l'église de Roc-Amadour* (*Languedoc*), planche 70 ter, hors texte daté de 1835, dans les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*. Pour le plan, voir celui de l'abbé Chevalt accompagnant le « *Mémoire* » (A.M.C.).

(42) Tout ceci est parfaitement exact. Il suffit de regarder les lithographies d'Aubert dans l'ouvrage cité précédemment, ainsi que celle de l'abbé Lambert, *Chapelle miraculeuse de Notre-Dame de Roc-Amadour* (*intérieur*) dans *Pieux souvenir, op. cit.*, Paris, 1858. J'ajoute, pour être complet, que l'abbé Chevalt a respecté l'autel et son retable. Malheureusement, il n'a pas eu l'heur de plaire et les chapelains ont relégué ce mobilier dans la chapelle Sainte-Anne en 1889. Ils l'ont remplacé par un « autel du XIII^e^ siècle (dessiné par Darcy) en bronze doré avec ses courtines », production de la manufacture d'orfèvrerie Poussielgue-Rusand, primé à l'Exposition Universelle de 1889 : il a coûté 25.275 F ! !

(43) *Guide du pèlerin à Roc-Amadour*, Montauban, 1862, pp. 30-31.

(44) Cette passerelle a disparu, comme a disparu la statue de la Vierge qui surmontait le pilier extérieur de l'angle sud-est, dans le contexte du programme de restaurations 1969-1971.

(45) La description n'est pas tout à fait exacte : le campanile surmontait le toit de la chapelle et la statue était à l'angle sud-est, non sur le campanile. Tout cela a disparu comme il a été dit plus haut.

(46) *Lettre à M. de Caumont sur une excursion en Sarladais et en Quercy*, dans *Bulletin monumental*, 1865, p. 585. La lettre a été entièrement reprise par le *Congrès archéologique de France, XXXII^e session tenue à Cahors en 1865*, pp. 364 à 370, et discutée le 12 juin 1865, p. 374. Le passage cité se trouve pp. 366-368.

(47) Cette lettre fait partie du dossier du procès conservé aux *Archives de la maison des chapelains*. Les *Archives diocésaines de Cahors* possèdent des plans de la combe montrant le dispositif des arcs-boutants destinés à enrayer les glissements de terrain et le nouveau tracé du chemin de fer, au ras du versant méridional, avec un treuil destiné à décharger les matériaux à l'entrée du tunnel de Saint-Sauveur. Ils sont datés de 1872.

(48) Il s'agit de 6 feuilles (0,48 × 0,64) à l'échelle de 2 cm pour 1 m, conservées aux *Archives de la maison des chapelains*. Les mêmes Archives possèdent aussi 24 feuilles numérotées de même format qui sont des études pour la reconstruction du palais abbatial et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Ni les unes ni les autres ne sont datées.

(49) *Guide du pèlerin à Roc-Amadour*, Toulouse, s. d. (3^e édition), pp. 24-25.

(50) La restauration de 1934, signalée très laconiquement par le numéro du centenaire du *Bulletin de Notre-Dame de Roc-Amadour*, septembre 1935, n° 142, p. 56, ne semble pas avoir modifié fondamentalement ce qui avait été fait au XIX^e siècle.

(51) *Bulletin de Notre-Dame de Rocamadour*, septembre 1935, n° 142, p. 56. J'ajouterai que le balcon placé à l'extérieur de la chapelle a été supprimé dans la campagne des travaux de 1969-1971 signalés plus haut.

(52) aux A.M.C.

(53) B. Mongrelet, *Vie de l'abbé Pierre Bonhomme, op. cit.*, Paris, 1892, p. 555.

(54) *Ibid.*, p. 527. Voir également : Chanoine P. Maurel, vicaire général, supérieur du Grand Séminaire de Cahors, *La Congrégation des Sœurs de Notre-Dame-du-Calvaire de Gramat (Lot) depuis ses origines (1833) jusqu'en 1900*, Limoges, 1928, p. 238 ; Père J.-B. Couderc, S. J., *La Congrégation de Notre-Dame-du-Calvaire à Gramat*, Montauban, 1921, pp. 50-51.

(55) *Bulletin catholique, op. cit.*, 1^er déc. 1876, p. 559.

# TABLE DES MATIERES

Avant-propos, par Philippe Wolff ..... 7

I. — HISTOIRE

*A l'orée du Quercy : la noblesse dans un village tarnais : Roquemaure* (1337-1340), par Philippe Wolff ..... 11

*Un censier du jurisconsulte cadurcien Géraud de Sabanac, début du XIV^e siècle*, par Jean Lartigaut ..... 19

*La vie en Gourdonnais au XIV^e siècle, d'après les archives judiciaires*, par Annie Charnay ..... 31

*Seigneurs et paysans à Laroque-Toirac à la fin du Moyen Age*, par Pierre-Louis Pardieu et Michelle Fabre ..... 39

*Un exemple de décadence de l'Université sous Louis XIV : une agrégation frauduleuse à la faculté de droit de Cahors en* 1699, par Patrick Ferté ..... 51

*Le docteur Izarn, ami et conseiller de Bernadotte*, par Jean Vanel .. 57

*« Le Radical », journal de l'opinion républicaine dans le Lot sous la Monarchie de Juillet*, par J.-C. Requier ..... 65

*Sociétés de Jeunesse et communautés rurales en Quercy au XIX^e siècle*, par Christian Durand ..... 75

*Anatole de Monzie et le canton de Castelnau-Montratier*, par Pierre-Gaston Linon ..... 89

*Aspects de la vie et de la pratique religieuse dans le diocèse de Cahors de* 1910 *à* 1914, par Clément Nastorg ..... 101

## II. — PREHISTOIRE ET ARCHEOLOGIE

*La Grotte de Cabillière, à Saint-Simon (Lot)*, par J. Clottes, L. Genot, L. Hugonie ..... 133

*La Grotte de Cloup rond, à Crégols (Lot)*, par Jean Clottes et Michel Carrière ..... 163

*Cahors gallo-romain daprès les sauvetages*, par René Pauc ..... 177

*Eglises romanes du Lot, absides polygonales et à chapiteaux pliés*, par Louis d'Alauzier ..... 195

*La palmette moissagaise (Palmette perlée), extension et dégénérescence*, par Jacques Bousquet ..... 211

*Le décor de Saint-Pierre-Toirac et la sculpture romane rurale en haut Quercy*, par Dorothée Jacoub ..... 231

*Prix-faits pour l'église de Cremps* (1528, 1535), par Jean Lartigaut .. 247

*Les commandes de tabernacles à Toulouse pour les églises du Quercy au XVII^e siècle*, par Georges Costa ..... 255

*L'apparition de l'escalier droit dans les châteaux du Quercy*, par Monique Escat et Bruno Tollon ..... 261

*L'abbé Chevalt* (1817-1876), *restaurateur des sanctuaires de Rocamadour*, par Jean Rocacher ..... 277

## TABLE DES MATIERES
## DU TOME XCIX — ANNEE 1978

(double pagination : normale (— —), spéciale : (▪— —▪))


Actes du XXXII^e congrès d'études de la Fédération (Cahors, 17, 18 et 19 juin 1977) .....
Voir table des matières du congrès ..... 307
et sommaires ..... ▪ 84 ▪ ▪ 132 ▪ ▪ 200 ▪
In memoriam André David (M. Abad) ..... 3
Le dépeuplement de Lachapelle-Auzac au XV^e siècle (J. Lartigaut) ..... 5
Vénalité et trafic de grades à l'Université de Cahors au XVIII^e siècle (P. Ferté) ..... 11
Claude de Biron, Dame de Saint-Sulpice (Germaine Claval) ..... 20, ▪ 107 ▪
Inventaire d'une chapellenie rurale au XV^e siècle (J. Lartigaut) ..... 43
Découverte d'une nouvèle stèle discoïdale à Saint-Jean-de-Laur (P. Dalon) ..... 53
Une borne seigneuriale armoriée entre Escamps et Vaylats (P. Dalon) ..... 56
Le sceau de Jean de Babelho, prieur de Catus de 1397 à 1402 (J. Lartigaut) ..... 58
Chronique des archives (C. Le Stum) ..... 59
Décès de M. Raymond Dassié ..... ▪ 80 ▪
In memoriam Jean Lagarde (S. Toulze) ..... ▪ 81 ▪
Le château des Bouysses et son vignoble (J. Baudel) ▪ 87 ▪
Visite colletive de la fresque de Carennac (P. Soulié) ..... ▪ 90 ▪
Esquisse sur quelques sacralités de la région Souillac-Martel (abbé R. Péchuzal) ..... ▪ 100 ▪
La petite cloche de l'église du Puy à Figeac (L. d'Alauzier) ..... ▪ 106 ▪
De l'art préhistorique du Quercy à l'art vivant d'Australie (M. Lorblanchet) ..... ▪ 137 ▪
Création par le Pape Jean XXII de seize évêchés dans la France méridionale (J.-B. Gaignebet) .. ▪ 160 ▪
Hygiène à Figeac au début du XV^e siècle (J. Lartigaut) ..... ▪ 163 ▪
La grotte préhistorique du Moulin (J.-P. Lagasquie) ▪ 165 ▪
Une grotte sépulcrale préhistorique (M. Lorblanchet, L. Genot, L. Hugonie) ..... ▪ 168 ▪

Quelques « pierres » de Carennac au musée lapidaire de Castelnau, à Bretenoux (A.-M. Pécheur) .... ▪ 171 ▪
Acquisition de Puy-l'Evêque et de Luzech par l'évêque de Cahors (L. d'Alauzier) ..... ▪ 178 ▪
Guillaume Dubreuil, un Figeacois oublié (L. d'Alauzier) ..... ▪ 179 ▪
Manifestations de la S.E.L. en 1978 ..... 60
Sortie du 28 mai 1978 (Bas-Quercy) ..... ▪ 76 ▪
Séance publique d'été (Les Bouysses) ..... ▪ 69 ▪ ▪ 85 ▪
Sortie de Souillac - Séance foraine ..... ▪ 93 ▪
Séance publique d'hiver ..... ▪ 133 ▪
Bibliographie ..... 61
Informations ..... 61 ▪ 79 ▪ ▪ 198 ▪ et pp. int. couv.
Procès-verbaux des séances mensuelles ..... 62 ▪ 70 ▪ ▪ 184 ▪
Publications reçues en 1978 ..... ▪ 191 ▪
Errata ..... ▪ 128 ▪ ▪ 198 ▪
Table des matières du tome XCIX (1978) ..... ▪ 203 ▪

# SOCIETE DES ETUDES DU LOT

**792, rue Emile-Zola - 46000 Cahors**

C.C.P. : Toulouse 741 12 Y

Affiliée à la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne



**Présidents d'honneur :**

— M. G. MONNERVILLE, ancien Président du Sénat, membre du Conseil Constitutionnel.
— M. J. JUILLET, ancien Ministre plénipotentiaire, ancien Préfet de région.
— M. L. d'ALAUZIER, Ingénieur général de l'Armement (C.R.), Vice-Président de la Fédération.

**Bureau de la Société :**

*Président :* M. Pierre SOULIÉ, Vétérinaire-Biologiste Général (C.R.).
*Vice-Présidents :* Le Majoral-abbé Sylvain TOULZE, M. Pierre DALON.
*Secrétaire Général :* M. André BARDES.
*Secrétaire des séances :* Mme Georges MAUREL.
*Trésorier :* M. Maxime SÉGALA.
*Bibliothécaire-Archiviste :* M. Louis CLAVAL.

**Conseil d'administration :**

Outre les membres du Bureau :
Mme LE STUM, MM. d'ALAUZIER, BOUYSSOU, CHICHÉ, FANTANGIÉ, LARTIGAUT.

**Délégué à la Fédération :**

M. d'ALAUZIER.


**Cotisation annuelle :** à régler avant la fin du 1er trimestre, au compte postal de la Société, selon l'intitulé figurant en tête de cette page :
*Cotisation sociétaire :* 50 F pour la France, 60 F pour l'étranger.
*Cotisation familiale* (mari et femme, un seul bulletin) : 60 F.
*Cotisation de soutien :* au-dessus de 60 F.

**Service du Bulletin :**

Les Sociétaires reçoivent le Bulletin publié chaque trimestre. Toute personne étrangère à la Société, notamment toute personne morale, collectivité, association ou société peut souscrire un abonnement au Bulletin, au taux annuel de 60 F.

**Vente de bulletins** (selon disponibilités).

— Les prix sont fixés suivant la date de parution : avant 1945 : 20 F ; après 1945 : 15 F.
— Ces prix sont majorés pour certains numéros exceptionnels.

**Séances mensuelles,** le premier jeudi de chaque mois (20 h 45), au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

**Permanence :** chaque mardi après-midi.
*Toute correspondance doit être adressée au siège de la Société*

**Appels téléphoniques :** Président (65) 34.56.82 et 35.78.35 ; Secrétaire général (65) 35.05.20 ;
Secrétaire des séances (65) 35.05.00 ; Trésorier (65) 35.04.96 ;
*La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans notre BULLETIN*


Le Directeur de la publication : Pierre SOULIÉ.

Comm. Par. de Presse N° 31.561 IMPRIMERIE DHIVER ET FILS - CAHORS